ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1886.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1886.

CINQUANTIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,

TYP. DE VANLINTHOUT FRÈRES,

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Correspondance des ères anciennes avec l'ère vulgaire.

—

Année de l'ère chrétienne 1886

L'année 2662 des Olympiades, ou la 2e année de la 666e Olympiade, commence en juillet 1886.

L'année 1303 des Turcs ou de l'Hégire commence le 10 octobre 1885; et l'année 1304 commence le 30 septembre 1886, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates.*

Éclipses en 1886.

Il y aura dans l'année deux éclipses.

I. Le 5 mars, éclipse annulaire de soleil, invisible à Louvain.

II. Le 29 août, éclipse totale de soleil, invisible à Louvain.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	6
Epacte.	XXV
Cycle solaire	19
Indiction romaine	14
Lettre dominicale	C

Fêtes mobiles.

Septuagésime . . . . 21 février.
Les Cendres . . . . 10 mars.
Pâques. . . . . 25 avril.
Les Rogations. . . . . . . 31 mai, 1 et 2 juin.
L'Ascension . . . . 3 juin.
La Pentecôte . . . . 13 juin.
La Sainte-Trinité . . . . 20 juin.
La Fête-Dieu . . . . 24 juin.
Le premier dimanche de l'Avent. 28 novembre.

Fêtes de commandement.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

Jours de Jeûne d'obligation.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de la Pentecôte, de la solennité

des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quatre-Temps.

Les 17, 19 et 20 mars. — Les 16, 18 et 19 juin. — Les 15, 17 et 18 septembre. — Les 15, 17 et 18 décembre.

Indulgences.

Sa Sainteté Grégoire XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très sainte Vierge et de la Nativité de Notre Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté Pie IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le sécrétaire de l'Université, les professeurs de la Faculté de théologie et le pléban de Saint Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiæ.*

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collège du Saint-Esprit le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

—

Faveur accordée par le Saint-Père aux élèves du collège du Saint-Esprit.

—

PIUS PP. IX.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Supplicatum nuper Nobis fuit nomine dilecti filii hodierni Prœsidis Collegii S. Spiritus in Universitate Studiorum Lovaniensi Mechliniensis diœcesis existentis, ut sibi, professoribus et alumnis in Collegio commorantibus facultatem concedere dignaremur illas indulgentias, quibus acquirendis Ecclesia aliqua vel Oratorium publicum visitandum esset, facta ad Sacellum ejusdem Collegii visitatione consequendi. Nos autem Fidelium bono et commoditati, quantum in Domino possumus, consulere volentes, piis hujusmodi precibus annuendum esse censuimus. Quamobrem omnibus et singulis Christi fidelibus in præfato Collegio Universitatis studiorum Lovaniensis nunc et pro tempore commorantibus, ut illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesiæ alicujus aut Oratorii publici Lovaniensis visitatio præscripta est, proprium ipsius Sacellum visitando, dummodo cetera quæ injuncta sunt pietatis opera rite præstiterint, consequi possint, auctoritate Apostolica tenore præsentium concedimus et elargimur. In contrarium facientibus non obstantibus quibus-

cumque. Præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXI januarii MDCCCLXXVI, Pontificatus Nostri anno trigesimo.

F. CARD. ASQUINIUS.

Concordantiam cum autographo testor,

A. J. NAMÈCHE,
Rector Universitatis.

—

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 13 *minutes.*

◉ N. L. le 5, à 8 h. 2 m. du matin.
☽ P. Q. le 13, à 0 h. 43 m. du soir.
☺ P. L. le 20, à 8 h. 3 m. du matin.
☾ D. Q. le 27, à 1 h. 50 m. du matin.

—

1 Vend. CIRCONCISION DE NOTRE SEIGNEUR*.
2 Sam. s. Adélard, abbé de Corbie.
3 DIM. ste Geneviève, vierge.
4 Lund. s. Tite, évêque; ste Pharaïlde, vierge. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*
5 Mard. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. ÉPIPHANIE*.
7 Jeud. ste Mélanie, vierge. — *Réunion de la Faculté de Droit.*
8 Vend. ste Gudule, vierge. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*
9 Sam. s. Marcellin, évêque. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*
10 DIM. SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE. s. Agathon, pape.
11 Lund. s. Hygin, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*
12 Mard. s. Arcade, martyr.
13 Merc. ste Véronique.

14 Jeud. s. Hilaire, évêque de Poitiers.
15 Vend. s. Paul, ermite.
16 Sam. s. Marcel, pape.
17 Dim. *Saint Nom de Jésus.* s. Antoine, abbé.
18 Lund. Chaire de s. Pierre à Rome.
19 Mard. s. Canut, roi de Danemark.
20 Merc. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Jeud. ste Agnès, vierge et martyre.
22 Vend. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Sam. Épousailles de la très sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Dim. s. Timothée, évêque d'Éphèse.
25 Lund. Conversion de s. Paul.
26 Mard. s. Polycarpe, évêque et martyr. — *A* 7 1/2 *heures, à la chapelle du collège du Saint-Esprit, Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr Laforet, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le* 26 *janvier* 1872.
27 Merc. s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Jeud. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Vend. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Sam. ste Martine, vierge et martyre.
31 Dim. s. Pierre Nolasque.

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 18. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 42 minutes.

◉ N. L. le 4, à 3 h. 33 m. du matin.
☽ P. Q. le 12, à 3 h. 5 m. du matin.
☺ P. L. le 18, à 6 h. 33 m. du soir.
☾ D. Q. le 25, à 5 h. 30 m. du soir.

—

1 Lund. s. Ignace, évêque et martyr. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*

2 Mard. PURIFICATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. *Fête patronale de l'Université. Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*

3 Merc. s. Blaise, évêque et martyr. — *Réunion de la Faculté de Médecine. — Ouverture de la première session ordinaire des Commissions d'examens.*

4 Jeud. s. André Corsini, évêque; ste Jeanne, reine. — *Réunion de la Faculté de Droit.*

5 Vend. ste Agathe, vierge et martyre. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*

6 Sam. ste Dorothée, vierge et mart.; s. Amand, évêque. — *Réunion de la Faculté de Philosophie de Lettres.*

7 DIM. s. Romuald, abbé.

8 Lund. s. Jean de Matha. — *Réunion du Con-*

seil rectoral. — Commencement du second semestre de l'année académique 1885-1886.
9 Mard. s. Cyrille d'Alexandrie, évêque; ste Apolline, vierge et martyre.
10 Merc. ste Scolastique, vierge.
11 Jeud. s. Séverin, abbé.
12 Vend. ste Eulalie, vierge et martyre.
13 Sam. ste Euphrosine, vierge.
14 Dim. s. Valentin, prêtre et martyr.
15 Lund. ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Mard. ste Julienne, vierge.
17 Merc. ss. Théodule et Julien, martyrs.
18 Jeud. s. Siméon, évêque et martyr.
19 Vend. s. Boniface de Lausanne.
20 Sam. s. Eleuthère, évêque de Tournai.
21 Dim. *Septuagésime.* b. Pepin de Landen.
22 Lund. Chaire de s. Pierre à Antioche.
23 Mard. s. Pierre Damien, évêque et docteur.
24 Merc. s. Mathias, apôtre.
25 Jeud. ste Walburge, vierge.
26 Vend. ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.
27 Sam. s. Alexandre, évêque d'Alexandrie.
28 Dim. *Sexagésime.* ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.

—

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier (commencement du Printemps) le 20, à 4 heures 45 minutes du soir. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 59 minutes.

● N. L. le 5, à 10 h. 23 m. du soir.
☽ P. Q. le 13, à 1 h. 36 m. du soir.
☺ P. L. le 20, à 4 h. 55 m. du matin.
☾ D. Q. le 27, à 11 h. 3 m. du matin.

—

1 Lund. s. Aubin, évêque d'Angers. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*

2 Mard. s. Simplice, pape. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres.*

3 Merc. ste Cunégonde, impératrice. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*

4 Jeud. s. Casimir, roi. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

5 Vend. s. Théophile. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*

6 Sam. ste Colette, vierge.

7 Dim. *Quinquagésime. Indulgence plénière.* s. Thomas d'Aquin. — *Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collège du Saint-Esprit.*

8 Lund. s. Jean de Dieu. — *Réunion du Conseil rectoral.*

9 Mard. ste Françoise, veuve.

10 Merc. *Les Cendres.* Les 40 ss. Martyrs de Sébaste.

11 Jeud. s. Vindicien, évêque.
12 Vend. s. Grégoire le Grand, pape.
13 Sam. ste Euphrasie, vierge.
14 DIM. *Quadragésime* 1r *dim. du Carême.* ste Mathilde, reine. — *Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*
15 Lund. s. Longin, soldat.
16 Mard. ste Eusébie, vierge.
17 Merc. *Quatre-temps.* ste Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Jeud. s. Gabriel, archange; s. Cyrille de Jérusalem. évêque.
19 Vend. *Quatre-temps.* s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Sam. *Quatre-temps.* s. Wulfran, év. de Sens.
21 DIM. *Reminiscere.* s. Benoît, abbé.
22 Lund. s. Basile, martyr.
23 Mard. s. Victorien, martyr.
24 Merc. s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Jeud. ANNONCIATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. s. Humbert, évêque.
26 Vend. s. Ludger, évêque de Munster.
27 Sam. s. Rupert, évêque de Worms.
28 DIM. *Oculi.* s. Sixte III, pape.
29 Lund. s. Eustase, abbé
30 Mard. s. Véron, abbé.
31 Merc. s. Benjamin, martyr.

—

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 51 *minutes.*

◉ N. L. le 4, à 2 h. 49 m. du soir.
☽ P. Q. le 11, à 9 h. 2 m. du soir.
☺ P. L. le 18, à 3 h. 17 m. du soir.
☾ D. Q. le 26, à 5 h. 34 m. du matin.

—

1 Jeud. s. Hugues, abbé.
2 Vend. s. François de Paule.
3 Sam. s. Richard, évêque de Chicester.
4 Dim. *Lœtare.* s. Isidore de Séville.
5 Lund. ste Julienne de Cornillon; s. Vincent Ferrier.—*Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. s. Célestin, pape. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Albert, ermite. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*
8 Jeud. s. Perpétue, évêque de Tours. — *Réunion de la Faculté de Droit.*
9 Vend. ste Waudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M.* Léopold II, *Roi des Belges, né à Bruxelles le* 9 *avril* 1835. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*
10 Sam. s. Macaire, évêque.
11 Dim. *Judica. La Passion.* s. Léon le Grand, pape.
12 Lund. s Jules I, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*

13 Mard. s. Herménégilde, martyr.
14 Merc. s. Justin, philosophe et martyr; ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.
15 Jeud. stes Anastasie et Basilisse, martyres.
16 Vend *Notre-Dame des Sept-Douleurs.* s. Benoît-Joseph Labre, confesseur; s. Drogon, ermite.
17 Sam. s. Anicet, pape et martyr.
18 Dim. *Les Rameaux.* s. Ursmer, évêque, abbé de Lobbes.
19 Lund. s. Léon IX, pape.
20 Mar. ste Agnès de Monte-Pulciano, vierge. — *Commencement des vacances académiques.*
21 Merc. s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.
22 Jeud. *Jeudi-saint.* ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Vend. *Vendredi-saint.* s. Georges, martyr.
24 Sam. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Dim. PAQUES. s. Marc, évangéliste.
26 Lund. Second jour de Paques. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27 Mard. s. Anthime, évêque et martyr.
28 Merc. s. Paul-de-la-Croix; s. Vital, martyr.
29 Jeud. s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collège du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de M. F.-T. Becqué, curé de Saint-Michel à Louvain, décédé le* 29 *avril* 1835.
30 Vend. ste Catherine de Sienne, vierge.

—

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 21. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 28 *minutes.*

◉ N. L. le 4, à 4 h. 1 m. du matin.
☽ P. Q. le 11, à 2 h. 39 m. du matin.
☺ P. L. le 18, à 2 h. 5 m. du matin.
☾ D. Q. le 25, à 11 h. 54 m. du soir.

—

1 Sam. ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Dim. *Quasimodo.* s. Athanase, évêque et docteur.
3 Lund. s. Alexandre Invention de la ste Croix.
4 Mard. ste Monique, veuve.
5 Merc. s. Pie V, pape.
6 Jeud. s. Jean devant la Porte Latine.
7 Vend. s. Stanislas, évêque et martyr.
8 Sam. Apparition de s. Michel.
9 Dim. *Misericordia.* s. Grégoire de Nazianze, docteur.
10 Lund. s. Antonin, archevêque de Florence.
11 Mard. s. François de Hiéronymo.
12 Merc. ss. Nérée et Achillée, martyrs. — *Fin des vacances académiques.*
13 Jeud. s. Servais, évêque de Tongres.
14 Vend. s. Pacôme, abbé de Tabennes. — *A* 10 *heures, à l'église de Saint-Pierre, Messe anniversaire pour le repos de l'âme de*

Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, décédé le 14 *mai* 1865.

15 Sam. ste Dimphne, vierge et martyre.
16 Dim. *Jubilate.* Patronage de s. Joseph. s. Jean Nepomucène, martyr.
17 Lund. s. Pascal Baylon.
18 Mard. s. Venance, martyr.
19 Merc. s. Pierre Célestin, pape.
20 Jeud. s. Bernardin de Sienne.
21 Vend. ste Itisberge, vierge.
22 Sam. ste Julie, vierge et martyre.
23 Dim. *Cantate.* s. Guibert, fondateur de Gembloux.
24 Lund. Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Mard. s. Grégoire VII, pape.
26 Merc. s. Philippe de Néri.
27 Jeud. ste Marie Madeleine de Pazzis, s. Jean I, pape.
28 Vend. s. Augustin, apôtre de l'Angleterre; s. Germain, évêque de Paris.
29 Sam. s. Maximin, évêque de Trèves.
30 Dim. *Vocem.* s. Ferdinand III, roi.
31 Lund. *Rogations.* ste Angèle de Mérici; ste Pétronille, vierge.

—

Juin.

Le soleil entre dans l'Écrevisse (commencement de l'Été) le 21, *à* 0 *heure* 59 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours croissent de* 23 *minutes jusqu'au* 21, *et décroissent ensuite de* 6 *minutes jusqu'au* 30.

◉ N. L. le 2, à 2 h. 14 m. du soir.
☽ P. Q. le 9, à 7 h. 45 m. du matin.
☺ P. L. le 16, à 1 h. 57 m. du soir.
☾ D. Q. le 24, à 4 h. 53 m. du soir.

—

1 Mard. *Rogations*. s. Justin; s. Pamphile, martyr.
2 Merc. *Rogations*. ss. Marcellin, Pierre et Erasme, martyrs.
3 Jeud. ASCENSION. ste Clotilde, reine.
4 Vend. s. Optat, évêque de Milève.
5 Sam. s. Boniface, apôtre de l'Allemagne.
6 Dim. *Exaudi*. s. Norbert, évêque.
7 Lund. s. Robert, évêque. — *Réunion de la Faculté des Sciences*.
8 Mard. s. Médard, évêque de Noyon. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres*.
9 Merc. ss. Prime et Félicien, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Médecine*.
10 Jeud. ste Marguerite, reine. — *Réunion de la Faculté de Droit*.
11 Vend. s. Barnabé, apôtre; s. Aleydis de

Schaerbeek. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*

12 Sam. *Jeûne.* s. Jean de Sahagun.

13 Dim. PENTECOTE. s. Antoine de Padoue.

14 Lund. Second jour de Pentecôte. s. Basile le Grand, archevêque de Césarée.

15 Mard. s. Guy, s. Modeste et ste Crescence, martyrs.— *Réunion du Conseil rectoral.*

16 Merc. *Quatre-temps.* ste Lutgarde, vierge; s. Jean François Régis.

17 Jeud. ste Alène, vierge et martyre.

18 Vend. *Quatre-temps.* ss. Marc et Marcellin, martyrs.

19 Sam. *Quatre-temps.* ste Julienne de Falconiéri, vierge.

20 Dim. La Sainte Trinité. s. Sylvère, pape et martyr.

21 Lund. s. Louis de Gonzague.

22 Mard. s. Paulin, évêque de Nole.

23 Merc. ste Marie d'Oignies.

24 Jeud. La Fête-Dieu*. Nativité de s. Jean-Baptiste.

25 Vend. s. Guillaume, abbé.

26 Sam. ss. Jean et Paul, martyrs.

27 Dim. Solennité de la Fête-Dieu. *Procession générale.* s. Ladislas, roi de Hongrie.

28 Lund. s. Léon II, pape.

29 Mard. ss. Pierre et Paul*, apôtres.—*Indulgence plénière.*

30 Merc. ste Adile vierge.

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 4 minutes.

◉ N. L. le 1, à 10 h. 25 m. du soir.
☽ P. Q le 8, à 1 h. 37 m. du soir.
☺ P. L. le 16, à 3 h. 27 m. du matin.
☾ D. Q. le 24, à 7 h. 40 m. du matin.
◉ N. L. le 31, à 5 h. 44 m. du matin.

—

1 Jeud. s. Rombaut, évêque, patron de Malines.
2 Vend. Visitation de la Ste-Vierge.
3 Sam. *Jeûne.* s. Euloge, martyr.
4 Dim. Solennité des ss. Pierre et Paul. — *Indulgence plénière. — Fête du Sacré-Cœur de Jésus. — Fête du Saint Sacrement de Miracle à Louvain.* s. Théodore, évêque; ste Zoé, vierge et martyre.
5 Lund. ss. Cyrille et Méthodius, apôtres des Slaves.
6 Mard. ste Godelive, martyre. — *Ouverture de la seconde session ordinaire des Commissions d'examens.*
7 Merc. s. Willebaud, évêque d'Eichstadt.
8 Jeud. ste Élisabeth, reine de Portugal.
9 Vend. ss. Martyrs de Gorcum.
10 Sam. les sept Frères Martyrs.
11 Dim. s. Pie I, pape.
12 Lund. s. Jean Gualbert, abbé.

13 Mard. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Merc s. Bonaventure, évêque et docteur.
15 Jeud. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 Vend. Notre-Dame du Mont-Carmel ; ste Renilde.
17 Sam. s. Alexis, confesseur.
18 Dim. *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles*. s. Camille de Lellis.
19 Lund. s. Vincent de Paul.
20 Mard. s. Jérôme Émilien.
21 Merc. ste Praxède, vierge.—*Anniversaire de l'inauguration de S. M.* Léopold I, *Roi des Belges*.
22 Jeud. ste Marie-Madeleine.
23 Vend. s. Apollinaire, évêque de Ravenne.
24 Sam. ste Christine, vierge et martyre.
25 Dim. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Lund. ste Anne, mère de la très sainte Vierge Marie.
27 Mard. s. Pantaléon, martyr.
28 Merc. ss. Nazaire et Celse, martyrs; s. Victor, martyr.
29 Jeud. ste Marthe, vierge.
30 Vend. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Sam. s. Ignace de Loyola.

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 23. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 48½ *minutes.*

☽ P. Q. le 6, à 9 h. 25 m. du soir.
☺ P. L. le 14, à 6 h. 42 m. du soir.
☾ D. Q. le 22, à 8 h. 0 m. du soir.
● N. L. le 29, à 1 h. 13 m. du soir.

—

1 Dim. s. Pierre ès-Liens. — *Commencement des vacances académiques.*
2 Lund. *Portiuncule.* s. Alphonse de Liguori; s. Étienne, pape.
3 Mard. Invention du corps de s. Étienne.
4 Merc. s. Dominique, confesseur.
5 Jeud. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Vend. Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
7 Sam. s. Gaëtan de Thiennes; s. Donat, évêque et martyr.
8 Dim. s. Cyriaque, martyr.
9 Lund. s. Romain, martyr.
10 Mard. s. Laurent, martyr.
11 Merc. s. Géry, évêque de Cambray.
12 Jeud. ste Claire, vierge.
13 Vend. s. Hippolyte, martyr; b. Jean Berchmans, de Diest, confesseur.
14 Sam. *Jeûne.* s. Eusèbe, martyr.

15 Dim. ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Arnould, évêque de Soissons.
16 Lund. s. Hyacinthe, confesseur; s. Roch, confesseur.
17 Mard. s. Joachim, père de la très sainte Vierge Marie; s. Libérat, abbé.
18 Merc. ste Hélène, impératrice.
19 Jeud. s. Jules, martyr; b. Urbain II, pape; b. Louis Florès, d'Anvers, martyr.
20 Vend. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Sam. ste Jeanne Françoise Frémiot de Chantal, veuve.
22 Dim. s. Timothée, martyr.
23 Lund. s. Philippe Béniti.
24 Mard. s. Barthélemi, apôtre.
25 Merc. s. Louis, roi de France.
26 Jeud. s. Zéphyrin, pape et martyr.
27 Vend. s. Joseph Calasance.
28 Sam. s. Augustin, évèque et docteur.
29 Dim. Décollation de s. Jean Baptiste.
30 Lund. ste Rose de Lima, vierge.
31 Mard. s. Raymond Nonnat.

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance (commencement de l'Automne) le 23, à 3 heures 23 minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 54 minutes.

☽ P. Q. le 5, à 8 h. 14 m. du matin.
☺ P. L. le 13, à 11 h. 9 m. du matin.
☾ D. Q. le 21, à 6 h. 14 m. du matin.
◉ N. L. le 27, à 9 h. 37 m. du soir.

—

1 Merc. s. Gilles, abbé.
2 Jeud. s. Étienne, roi de Hongrie.
3 Vend. s. Remacle, évêque de Maestricht.
4 Sam. ste Rosalie, vierge.
5 Dim. *ss. Anges-Gardiens.* s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Lund. s. Donatien, martyr.
7 Mard. ste Reine. — Installation de l'Université de Louvain (1426), érigée par le pape Martin V (*9 décembre* 1425).
8 Merc. Nativité de la très sainte Vierge*. s. Adrien, martyr.
9 Jeud. s. Gorgone, martyr.
10 Vend. s. Nicolas de Tolentino.
11 Sam. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Dim. *Saint Nom de Marie.* s. Guy d'Anderlecht.
13 Lund. s. Amé, évêque de Sion en Valais.

14 Mard. Exaltation de la ste Croix.
15 Merc. *Quatre-temps.* s. Nicomède, martyr.
16 Jeud. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Vend. *Quatre-temps.* s. Lambert, évêque de Maestricht.
18 Sam. *Quatre-temps.* s. Joseph de Cupertino.
19 Dim. *Commémoration des Sept-Douleurs de la très sainte Vierge Marie.* s. Janvier, martyr.
20 Lund. s. Eustache, martyr.
21 Mard. s. Mathieu, apôtre.
22 Merc. s. Thomas de Villeneuve, évêque; ss. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Jeud. ste Thècle, vierge et martyre.
24 Vend. Notre-Dame de la Merci.
25 Sam. s. Firmin.
26 Dim. s. Cyprien et ste Justine, martyrs.
27 Lund. ss. Côme et Damien, martyrs.
28 Mard. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Merc. s. Michel, archange.
30 Jeud. s. Jérôme, docteur.

—

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 56 *minutes.*

☽ P. Q. le 4, à 10 h. 52 m. du soir.
🌕 P. L. le 13, à 3 h. 42 m. du matin.
☾ D. Q. le 20, à 2 h. 59 m. du soir.
🌑 N. L. le 27, à 7 h. 34 m. du matin.

—

1 Vend. s. Remi ; s. Bavon, patron de Gand.
2 Sam. s. Léodegaire, évêque d'Autun.
3 Dim. *Solennité du Saint-Rosaire.* s. Gérard, abbé.
4 Lund. s. François d'Assise.—*Ouverture de la session supplémentaire des Commissions d'examens.*
5 Mard. s. Placide, martyr.
6 Merc. s. Brunon, confesseur.
7 Jeud. s. Marc, pape.
8 Vend. ste Brigitte, veuve.
9 Sam. s. Denis et ses compagnons, martyrs.
10 Dim. s. François de Borgia.
11 Lund. s. Gommaire, patron de Lierre. — *Les inscriptions et les recensements se font à partir de ce jour jusqu'au samedi* 23 *octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à midi, et de trois à cinq heures.*

12 Mard. s. Wilfrid, évêque d'York. — *Fin des vacances académiques.*

13 Merc. s. Édouard, roi d'Angleterre. — *Messe solennelle du St-Esprit, pour l'ouverture des cours académiques, en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique* 1886-1887.

14 Jeud. s. Calliste, pape et martyr.

15 Vend. ste Thérèse, vierge.

16 Sam. s. Mummolin, évêque de Noyon et de Tournai.

17 Dim. ste Hedwige, veuve. — *Les demandes qui se rapportent aux art.* 41, 42 *et* 45, *du règlement général doivent être adressées aux Facultés avant les réunions de cette semaine.*

18 Lund. s. Luc, évangéliste. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*

19 Mard. s. Pierre d'Alcantara. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres.*

20 Merc. s. Jean de Kenti. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*

21 Jeud. ste Ursule et ses compagnes, martyres. — *Réunion de la Faculté de Droit.*

22 Vend. s. Mellon, évêque. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*

23 Sam. s. Jean de Capistran. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que*

si le retard de l'inscription est dû à des motifs légitimes. (Règl. gén. art. 6.)

24 Dim. s. Raphaël, archange.

25 Lund. s. Crépin. s. Crépinien, s. Chrysante et ste Darie, martyrs. — *Réunion du Conseil rectoral.*

26 Mard. s. Evariste, pape et martyr.

27 Merc. s. Frumence, apôtre de l'Éthiopie.

28 Jeud. ss. Simon et Jude, apôtres.

29 Vend. ste Ermelinde, vierge.

30 Sam. *Jeûne.* s. Feuillen, martyr.

31 Dim. s. Quentin, martyr,

—

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 27 *minutes.*

☽ P. Q. le 3, à 5 h. 24 m. du soir.
🌕 P. L. le 11, à 7 h. 25 m. du soir.
☾ D. Q. le 18, à 10 h. 59 m. du soir.
🌑 N. L. le 25, à 7 h. 37 m. du soir.

—

1 Lund. TOUSSAINT. — *Indulgence plénière.*

2 Mard. Les Fidèles Trépassés. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres.*

3 Merc. s. Hubert, évêque de Liège.— *Réunion de la Faculté de Médecine.*

4 Jeud. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES (1834), ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière. — Réunion de la Faculté de Droit.*

5 Vend. ste Odrade, vierge; s. Zacharie et ste Élisabeth, parents de s. Jean Baptiste. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*

6 Sam. s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

7 DIM. Patronage de la sainte Vierge. s. Willibrord, évêque d'Utrecht. — *Messe solen-*

nelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures.

8 Lund. s. Godefroid, évêque d'Amiens. — *Réunion du Conseil rectoral.*

9 Mard. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome; s. Théodore, martyr.

10 Merc. s. André Avellin.

11 Jeud. s. Martin, évêque de Tours.

12 Vend. s. Liévin, évêque et martyr.

13 Sam. s. Stanislas Kostka.

14 DIM. DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES. s. Josaphat, évêque et martyr; s. Albéric, évêque d'Utrecht.

15 Lund. ste Gertrude, vierge; s. Léopold, confesseur. — *Fête patronale de Sa Majesté le Roi* LÉOPOLD II.

16 Mard. s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.

17 Merc. s. Grégoire Thaumaturge.

18 Jeud. Dédicace des basiliques de s. Pierre et de s. Paul à Rome.

19 Vend. ste Élisabeth, duchesse de Thuringe.

20 Sam. s. Félix de Valois.

21 DIM. Présentation de la très sainte Vierge.

22 Lund. ste Cécile, vierge et martyre.

23 Mard. s. Clément I, pape et martyr.

24 Merc. s. Jean de la Croix.

25 Jeud. ste Catherine, vierge et martyre.

26 Vend. s. Albert de Louvain, évêque de Liège et martyr.

27 Sam. s. Acaire, évêque de Noyon.
28 Dim. *Avent.* s. Rufe, martyr.
29 Lund. s. Saturnin, martyr.
30 Mard. s. André, apôtre.

—

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne (commencement de l'Hiver) le 21, *à* 9 *heures* 38 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de* 25 *minutes jusqu'au* 21, *et croissent ensuite de* 4 *minutes jusqu'à la fin du mois.*

☽ P. Q. le 3, à 2 h. 44 m. du soir.
🌕 P. L. le 11, à 9 h. 48 m. du matin.
☾ D. Q. le 18, à 6 h. 58 m. du matin.
🌑 N. L. le 25, à 10 h. 13 m. du matin.

—

1 Merc. s. Eloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN (1835).
2 Jeud. ste Bibienne, vierge et martyre.
3 Vend. s. François Xavier.
4 Sam. ste Barbe, mart.; s.Pierre Chrysologue.
5 DIM. s. Sabbas, abbé.
6 Lund. s. Nicolas, évêque de Myre. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*
7 Mard. s. Ambroise, évêque et docteur. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres*
8 Merc. IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. — *Indulgence plénière.*
9 Jeud. ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion de la Faculté de Droit.*
10 Vend. s. Melchiade, pape et martyr. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*

11 Sam. s. Damase, pape. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
12 DIM. s. Valérie, abbé en Picardie.
13 Lund. ste Lucie, vierge et martyre. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. s. Nicaise, évêque.
15 Merc. *Quatre-temps.* s. Adon, archevêque de Vienne. — MESSE D'OR.
16 Jeud. s. Eusèbe, évêque de Verceil.
17 Vend. *Quatre-temps.* ste Begge, veuve; ste Wivine. — *Anniversaire de l'inauguration de S. M.* LÉOPOLD II, *Roi des Belges.*
18 Sam. *Quatre-temps.* Expectation de la très sainte Vierge.
19 DIM. s. Némésion, martyr.
20 Lund. s. Philogone, évêque.
21 Mard. s. Thomas, apôtre.
22 Merc. s. Hungère, évêque d'Utrecht.
23 Jeud. ste Victoire, vierge et martyre.
24 Vend. *Jeûne.* s. Lucien.
25 Sam. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 DIM. SECOND JOUR DE NOËL*. s. Étienne, premier martyr.
27 Lund. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Mard. ss. Innocents.
29 Merc. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Jeud. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Vend. s. Silvestre, pape.

Planètes principales.

Moment du passage au méridien à Louvain, le 15 *de chaque mois.*

—

VÉNUS.

Le 15 janvier	. . . .	à 2 h. 44 m. du soir.
— février	. . . .	à 0 h. 23 m. du soir.
— mars	. . . . .	à 10 h. 0 m. du matin.
— avril	. . . . .	à 9 h. 11 m. du matin.
— mai	. . . . .	à 9 h. 4 m. du matin.
— juin	. . . . .	à 9 h. 11 m. du matin.
— juillet	. . . . .	à 9 h. 35 m. du matin.
— août	. . . . .	à 10 h. 11 m. du matin.
— septembre	. . .	à 10 h. 42 m. du matin.
— octobre	. . . .	à 11 h. 3 m. du matin.
— novembre	. . .	à 11 h. 28 m. du matin.
— décembre	. . .	à 0 h. 8 m. du soir.

MARS.

Le 15 janvier	. . . .	à 4 h. 7 m. du matin.
— février	. . . .	à 1 h. 59 m. du matin.
— mars	. . . . .	à 11 h. 27 m. du soir.
— avril	. . . . .	à 8 h. 59 m. du soir.
— mai	. . . . .	à 7 h. 16 m. du soir.
— juin	. . . . .	à 5 h. 57 m. du soir.
— juillet	. . . . .	à 4 h. 54 m. du soir.
— août	. . . . .	à 4 h. 0 m. du soir.
— septembre	. . .	à 3 h. 16 m. du soir.
— octobre	. . . .	à 2 h. 44 m. du soir.
— novembre	. . .	à 2 h. 22 m. du soir.
— décembre	. . .	à 2 h. 4 m. du soir.

JUPITER.

Le 15 janvier	. . . .	à 4 h. 46 m. du matin.
— février	. . . .	à 2 h. 40 m. du matin.
— mars	. . . . .	à 0 h. 40 m. du matin.
— avril	. . . . .	à 10 h. 19 m. du soir.
— mai	. . . . .	à 8 h. 14 m. du soir.
— juin	. . . . .	à 6 h. 15 m. du soir
— juillet	. . . . .	à 4 h. 28 m. du soir.
— août	. . . . .	à 2 h. 44 m. du soir.
— septembre	. . .	à 1 h. 5 m. du soir
— octobre	. . . .	à 11 h. 31 m. du matin.
— novembre	. . .	à 9 h. 53 m. du matin.
— décembre	. . .	à 8 h. 17 m. du matin

SATURNE.

Le 15 janvier	. . . .	à 10 h. 33 m. du soir.
— février	. . . .	à 8 h. 24 m. du soir.
— mars	. . . . .	à 6 h. 34 m. du soir.
— avril	. . . . .	à 4 h. 39 m. du soir.
— mai	. . . . .	à 2 h. 53 m. du soir.
— juin	. . . . .	à 1 h. 7 m. du soir.
— juillet	. . . . .	à 11 h. 25 m. du matin.
— août	. . . . .	à 9 h. 40 m. du matin.
— septembre	. . .	à 7 h. 51 m. du matin.
— octobre	. . . .	à 6 h. 1 m. du matin.
— novembre	. . .	à 4 h. 0 m. du matin.
— décembre	. . .	à 1 h. 56 m. du matin.

—

PREMIÈRE PARTIE.

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université (1).

—

Souvenez vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre

---

(1) Nosseigneurs le Cardinal-Archevêque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très miséricordieuse, ô très bonne et très douce Vierge Marie! — AVE, MARIA.

—

Corps épiscopal de Belgique.

—

Archevêque de Malines, S. G. Mgr Pierre-Lambert Goossens, né à Perck le 18 juillet 1827, nommé évêque d'Abdère et coadjuteur de Mgr Gravez, évêque de Namur, avec droit de succession le 1er juin 1883, sacré le 24 juin 1883, entré en possession du siège de Namur le 16 juillet 1883, et du siège archiépiscopal de Malines le 12 avril 1884, commandeur de l'ordre de Léopold.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr Jean-Joseph Faict, né à Leffinghe le 22 mai 1813, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Bruges le 18 octobre 1864, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Gand, S. G. Mgr Henri-François Bracq, né à Gand le 26 février 1804, docteur en théologie, sacré à Gand le 1er mai 1865, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Liège, S. G. Mgr Victor-Joseph Doutreloux, né à Chênée le 20 mai 1837, nommé évêque de Gerrum et coadjuteur de Mgr de Montpellier avec droit de succession le 5 juillet 1875, sacré à Liège le 1er août suivant, entré en possession du siège épiscopal de Liège le 24 août 1879.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr Isidore-Joseph Du Rousseaux, né à Hal le 19 janvier 1826, nommé le 1er décembre 1879 administrateur apostolique du diocèse de Tournai, le 27 février 1880 évêque d'Euménie et sacré à Malines le 14 mars suivant; préconisé évêque de Tournai le 14 novembre 1880.

Évêque de Namur, S. G. Mgr Edouard-Joseph Belin, né à Obigies en 1821, sacré à Namur le 14 avril 1884.

ÉVÊQUE COADJUTEUR

De S. G. Mgr l'Évêque de Gand :

S. G. Mgr Gustave-Léonard de Battice, évêque de Pella, né à Gand le 19 mai 1839, sacré à Gand le 20 janvier 1878.

—

Personnel de l'Université.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

C. F. J. Pieraerts, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de François-Joseph d'Autriche et commandeur de l'ordre du Christ du Brésil, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Montagne du Collège, 2.

RECTEUR ÉMÉRITE.

A. J. Namèche, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, officier de l'ordre de Léopold, etc., professeur émérite à la Faculté de philosophie et lettres. Abbaye de Parc.

VICE-RECTEUR.

C. P. E. Cartuyvels, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, licencié en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, chevalier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Rue des Récollets (cour St-François).

SECRÉTAIRE.

P. G. H. Willems, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre étranger de l'académie royale des sciences des Pays Bas à Amsterdam, correspondant de l'institut royal Lombard à Milan, de l'académie royale d'histoire d'Espagne et de l'académie royale de législation et de jurisprudence de Madrid, de l'institut royal Grand Ducal du Luxembourg, président de la société « *Zuid-Nederlandsche maatschappij van Taalkunde* », professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Rue de Bruxelles, 192.

CONSEIL RECTORAL.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur.
D. Mercier, doyen de la Faculté de théologie.
A. Thimus, doyen de la Faculté de droit.
T. Debaisieux, doyen de la Faculté de médecine.
V. Brants, doyen de la Faculté de philosophie et lettres.
P. Gilbert, doyen de la Faculté des sciences.
P. G. H. Willems, secrétaire de l'Université.

ASSESSEURS DU VICE RECTEUR.

J. de Groutars, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et lettres, chanoine hono-

raire de la cathédrale de Liège, chevalier de l'ordre de Léopold, directeur de l'école normale ecclésiastique des humanités.

D. Mercier, professeur ordinaire de la Faculté de théologie, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, D. Mercier.
Secrétaire, M. Reusens.

H. J. Feye, professeur émérite, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie et en droit canon, consulteur du concile du Vatican et secrétaire de la députation de discipline ecclésiastique. Rue Ste-Anne, 7.

J. B. Lefebve, professeur émérite, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur. A Sclayn (Namur).

F. J. Ledoux, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège; la théologie dogmatique générale. Collège du St-Esprit.

T. J. Lamy, professeur ordinaire, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, membre de la

société d'archéologie biblique de Londres, président du collège Marie-Thérèse; l'Écriture Sainte et les langues sémitiques.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, bibliothécaire de l'Université, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, membre titulaire de l'académie d'archéologie de Belgique, membre de la commission de surveillance du musée royal d'antiquités et d'armures, membre effectif de la commission royale des monuments et membre correspondant de l'académie pontificale d'archéologie, membre honoraire du corps académique d'Anvers; les antiquités chrétiennes, l archéologie et la paléographie. Rue Neuve, 22.

F. J. Moulart, professeur ordinaire, docteur en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai; le droit civil ecclésiastique. Rue des Bogards, 76.

A. J. J. F. Haine, professeur ordinaire honoraire, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines. Rue de Namur, 108.

B. Jungmann, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges; l'histoire ecclésiastique et la patrologie. Collège Marie-Thérèse.

A. H. H. Dupont, professeur ordinaire, doc-

teur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège; la théologie dogmatique spéciale — la métaphysique générale et spéciale (cours de la Faculté de philosophie). Collège du Pape.

A. B. Van der Moeren, professeur ordinaire, docteur en théologie, président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand; la théologie morale.

D. Mercier, professeur ordinaire, assesseur du vice-recteur; le cours de philosophie supérieure selon saint Thomas d'Aquin. Collège du St-Esprit.

H. Vanden Berghe, professeur ordinaire, docteur en droit canon, président du collège du Pape Adrien VI; le droit canon.

J. Forget, professeur extraordinaire, docteur en théologie; le cours d'arabe. Collège du St-Esprit.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, M. Thimus.
Secrétaire, M. Vanden Heuvel.

T. J. C. Smolders, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, ancien membre de la Chambre des représentants et du conseil provincial du Brabant, ancien bourgmestre de Louvain. Rue de Bériot, 22.

J. B. C. G. Delcour, professeur émérite, commandeur de l'ordre de Léopold, grand cordon de l'ordre du Lion et du Soleil de Perse, grand-

croix de l'ordre du Christ de Portugal, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, membre de la Chambre des représentants, ancien ministre de l'intérieur. Rue Marie-Thérèse, 27.

J. J. THONISSEN, professeur émérite, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, ministre d'État, grand officier de l'ordre de Léopold, grand-croix de l'ordre de la couronne de Roumanie, grand-cordon de l'ordre du Medjidié, chevalier de la Légion d'honneur et de Charles III d'Espagne, chevalier de 1re classe de la Branche Ernestine de Saxe, commandeur de nombre de l'ordre du Christ, commandeur de l'ordre royal de Notre Dame de Villa-Viçosa, grand officier de l'ordre de St-Stanislas (Russie), membre de la Chambre des représentants, de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de l'académie des sciences morales et politiques de Madrid, de l'académie de législation et de jurisprudence de la même ville, de l'académie de législation de Toulouse, de l'académie d'archéologie d'Anvers, de la société générale des prisons de France, de la société pour l'amélioration des prisons d'Espagne, de la société de statistique de Paris, officier d'académie de l'université de France, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, membre de la commission centrale de statistique, membre de la commission de surveillance du pénitencier central de Louvain. Rue de la Station, 88.

E. E. A. De Jaer, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold; le droit civil approfondi. Rue de la Station, 152.

C. H. X. Périn, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre correspondant de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, officier d'académie de l'université de France, membre honoraire de l'académie de législation de Madrid et de la compagnie des avocats de St-Pierre à Rome. A Ghlin (Mons).

A. Thimus, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold; le cours spécial de droit civil. Place St-Jacques, 8.

H. J. P. A. Staedtler, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold; l'histoire et les institutes du droit romain. Rue Léopold, 3.

J. Van Biervliet, professeur ordinaire; le droit civil approfondi, l'organisation et les attributions judiciaires, et la procédure civile. Rue Saint Hubert, 1.

L. Mabille, professeur ordinaire; le droit civil approfondi. Rue de Marengo, 24.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire; l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au cours de droit civil, le droit naturel, le droit administratif, le droit international et la législation consulaire. Rue de la Station, 114.

F. de Monge vicomte de Franeau, professeur ordinaire, bourgmestre d'Ohey; les pandectes. Rue de l'Abreuvoir, 9.

A. Nyssens, professeur extraordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre de la Couronne de chêne, secrétaire général du Congrès international de droit commercial; le droit criminel (droit pénal), le droit commercial, le droit notarial et le droit fiscal. Rue de la Station, 115.

J. Van den Heuvel, professeur ordinaire; le droit public et le droit criminel (procédure pénale). Rue des Joyeuses-Entrées, 20.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, M. Debaisieux.
Secrétaire, M. Venneman.

P. J. E. Craninx, professeur émérite, commandeur de l'ordre de St-Grégoire le Grand, commandeur de l'ordre de Léopold et chevalier de la Légion d'honneur, membre et ancien président de l'académie royale de médecine Rue Léopold, 1.

M. R. Michaux, professeur ordinaire, sénateur, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de 3e classe (officier) de la couronne royale de Prusse, membre et ancien président de l'académie royale de médecine de Belgique, membre correspondant de l'académie nationale de Paris, membre associé de la société de chirurgie de Paris, etc ; la clinique externe. Marché aux Grains, 16.

F. Hairion, professeur émérite, commandeur de l'ordre de Léopold, décoré de la croix mili-

taire, ex-directeur de l'institut ophtalmique de l'armée, membre et ancien président de l'académie royale de médecine de Belgique, membre correspondant de l'académie impériale de Rio-Janeiro, etc. Boulevard de Tirlemont, 9.

P. J. HAAN, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la société des sciences médicales de Lisbonne. Rue de Tirlemont, 127.

E. M. VAN KEMPEN, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine. Rue de Bruxelles, 182.

F. J. M. LEFEBVRE, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de François Joseph d'Autriche, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre et ancien vice-président de l'académie royale de médecine de Belgique, de la société de statistique de Paris, etc.; la pathologie générale et la thérapeutique générale. Rue de Bériot, 36.

E. HAYOIT, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes y compris les maladies des enfants, et la médecine légale. Rue de Namur, 66.

E. MASOIN, professeur ordinaire, membre titulaire de l'académie royale de médecine; la physiologie humaine, y compris la physiologie comparée, leçons théoriques et cliniques de médecine mentale. Marché Ste-Anne, 15.

E Hubert, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; le cours théorique des accouchements, la clinique obstétricale et la gynécologie. Rue Léopold, 13

C. Ledresseur, professeur ordinaire, l'anatomie descriptive, l'anatomie des régions et la policlinique obstétricale. Voer des Capucins, 75.

T Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; la pathologie chirurgicale et la médecine opératoire. Rue Léopold, 14.

G. Verriest, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; la clinique interne, l'hygiène. Rue des Écreniers, 25.

G. Bruylants, professeur ordinaire, pharmacien, docteur en sciences chimiques, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; la chimie physiologique et la chimie médicale, la pharmacie théorique (partie organique), la pharmacie pratique et l'urologie. Rue des Moutons, 34.

E. Venneman, professeur ordinaire; la théorie et la clinique des maladies oculaires; l'histologie et les exercices d'anatomie microscopique. Rue du Canal, 23.

J. Denys, professeur agrégé; l'anatomie pathologique et les éléments de bactériologie, la

clinique propédeutique. Rue des Joyeuses-Entrées, 20.

L. Dandois, professeur agrégé, chef de clinique chirurgicale. Rue du Mayeur, 7.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, M. Brants.
Secrétaire, M. Tielemans.

C. F. J. Pieraerts, recteur de l'Université, professeur ordinaire.

A. J. Namèche, ancien recteur de l'Université, professeur émérite.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur, professeur ordinaire; l'explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion.

F. J. B. J Nève, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant de l'académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie arménienne de Saint Lazare à Venise, correspondant de la Société asiatique de Londres, de la Société des sciences et des arts de Lille, correspondant étranger de l'académie de Stanislas de Nancy, etc. Rue des Orphelins, 52.

E. Nève, professeur ordinaire honoraire, ancien bibliothécaire de l'Université. A Hauthem-Saint Gerlac, près Maestricht.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres; l'histoire générale, les antiquités grecques et l'histoire politique contemporaine. Rue de la Station, 120.

L. C. de Monge vicomte de Franeau, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold; l'histoire de la littéraire française et l'histoire comparée des littératures européennes modernes. Rue des Joncs, 3.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire, secrétaire de l'Université; la littérature latine, les antiquités romaines, la grammaire générale et l'encyclopédie de la philologie.

L. Bossu, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, docteur en philosophie et lettres; le cours de religion, l'histoire de la philosophie et le cours de philosophie générale. Rue de Bériot, 38.

C. de Harlez, professeur ordinaire, camérier de Sa Sainteté, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, membre correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique, membre de la *Royal asiatic Society* de Londres, de la société asiatique et de la société linguistique de Paris, de la société orientale allemande, de l'institut ethnographique de France, de l'académie indochinoise, de la société des textes pâlis, de la société américaine de France; les langues et les

littératures sanscrites et éraniennes, chinoise et mandchoue. Rue au Vent, 8.

P. F. M. Alberdingk-Thijm, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand; l'histoire de la littérature flamande. Rue des Récollets, 5.

J. Jacops, professeur ordinaire, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; l'introduction à la philosophie, la logique, la psychologie et la philosophie morale. Collège du Saint-Esprit.

F. L. G. Collard, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de 1re classe de l'ordre d'Albert le Valeureux de Saxe, chevalier de 3e classe de l'ordre de la Couronne royale de Prusse; les exercices pratiques sur la langue latine et la traduction à livre ouvert; l'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine; les exercices philologiques sur la langue grecque (cours du doctorat); les exercices pratiques et didactiques sur la langue grecque (école normale des humanités). Rue Léopold, 24.

J. de Groutars, professeur ordinaire, assesseur du vice-recteur; la pédagogie et la méthodologie, la philologie romane, la grammaire comparée des langues grecque, latine et française, la littérature grecque et le grec moderne. Rue des Récollets, 55.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; la logique, la psychologie et la philosophie morale, pour les élèves de la Faculté des sciences. Rue de Bériot, 34.

Is. Hemeryck, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, président du collège Juste Lipse; la langue et la littérature latine, les antiquités romaines, les langues allemande et flamande à l'école normale ecclésiastique des humanités.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres et en droit; l'économie politique et la statistique, l'histoire de Belgique, l'histoire politique moderne et le droit rural. Place du Manège, 17.

A. J. A. Tielemans, professeur agrégé, bibliothécaire-adjoint; le cours de religion, de géographie et de littérature à l'Institut préparatoire. Rue Notre-Dame, 51

—

FACULTÉ DES SCIENCES, ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES, ET INSTITUT AGRONOMIQUE.

Doyen, M. Gilbert,
Secrétaire, M. Ponthière.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa,

chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, docteur en médecine et en sciences, docteur en droit de l'université d'Édimbourg, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique, membre honoraire de l'académie royale de médecine de Belgique, de l'Institut de France, de la société royale de Londres, de l'académie royale des sciences de Stockholm et d'Édimbourg, de l'académie de médecine de Paris, correspondant de l'académie voldarnese del Poggio, membre honoraire de l'Institut de Bologne, de l'académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, de l'institut royal des sciences, lettres et arts de Venise, des académies royales de Lisbonne, de Berlin et de Munich, de l'académie des sciences naturelles de Philadelphie et de Californie, de la société d'histoire naturelle de Boston, de l'Institut des Pays-Bas, de l'académie des sciences de Montpellier, de la société Linnéenne, de la société royale de microscopie et de la société géologique de Londres, de la société des sciences des Indes néerlandaises à Batavia, de la société philomatique de Paris, de la société impériale et royale des médecins à Vienne, de la société des sciences à Haarlem, de la société Linnéenne de Bordeaux, président de la commission académique chargée de la publication de la Biographie nationale, membre du conseil d'administration de la bibliothèque

royale, président du conseil de surveillance du musée royal d'histoire naturelle; la zoologie, l'anatomie comparée et la paléontologie animale. Collège du Roi, rue de Namur, 93.

F. De Walque, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur des arts et manufactures et des mines; la chimie industrielle, les manipulations chimiques; l'administration industrielle. Rue des Joyeuses-Entrées, 26.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, ancien associé de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de la société philomathique de Paris; le calcul différentiel et le calcul intégral, la mécanique analytique, etc. Rue Notre-Dame, 20.

L. Henry, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc.; la chimie générale, organique et inorganique. Rue du Manège, 2.

P. E. Martens, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences et en médecine; la botanique générale et spéciale (cours de candidature) et la géographie botanique. Rue Marie-Thérèse, 27.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur

ordinaire, docteur en sciences; la minéralogie et la géologie. Rue de Namur, 190.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire, docteur en sciences; la physique expérimentale, l'astronomie physique, la physique expérimentale approfondie. Collège des Prémontrés, rue de Namur, 95.

C. BLAS, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de la couronne royale de Prusse, docteur en sciences, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, etc.; la chimie analytique (docimasie); la chimie pharmaceutique inorganique et toxicologique et la pharmacognosie. Rue de Tirlemont, 88.

G. LAMBERT, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines; l'exploitation des mines. Place de l'Université, 4

L. COUSIN, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, ingénieur des ponts et chaussées, vice consul d'Espagne; les constructions du génie civil. Rue Léopold, 26

J. MICHA, professeur ordinaire, ingénieur mécanicien; la description générale et la construction des machines. Place du Peuple, 8.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire, docteur en sciences, membre de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'académie royale de Lisbonne; la géométrie analytique, l'algèbre supérieure, le calcul des probabilités, les compléments d'analyse, la géométrie supérieure analytique. Rue des Joyeuses-Entrées, 13.

N. E Breithof, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre du Christ de Portugal, chevalier de l'ordre de la couronne de chêne, ingénieur des mines et des arts et manufactures, membre correspondant de l'académie royale des sciences de Madrid, de l'académie royale des sciences de Lisbonne, de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, etc ; la géométrie supérieure synthétique, la géométrie descriptive, ses applications aux ombres, à la perspective et à la coupe des pierres, et les travaux graphiques. Rue de Bruxelles, 95.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire, docteur en sciences ; la mécanique appliquée, l'astronomie mathématique, la mécanique céleste et la méthodologie mathématique. Rue Marie-Thérèse, 22.

G. Helleputte, professeur ordinaire, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, membre correspondant de la commission royale des monuments, vice-consul du Brésil; l'architecture, les constructions rurales et la physique industrielle. Rue des Récollets, 16a.

J. B. Carnoy, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, inspecteur du matériel de l'université, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome ; la paléontologie végétale, la botanique générale et spéciale (cours de doctorat), la microscopie théorique et appliquée à la biologie générale et

à l'étude des protorganismes, la botanique, la physiologie végétale et les maladies des plantes (institut agronomique). Marché aux Grains, 11.

H. Ponthière, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la métallurgie et l'électricité appliquée. Rue des Joyeuses-Entrées, 45.

U. Wareg Massalski, professeur extraordinaire, docteur en sciences chimiques, ingénieur des arts et manufactures; l'économie industrielle aux écoles spéciales. Rue Juste-Lipse, 1b.

J. M. A. Cartuyvels, professeur ordinaire, ingénieur honoraire au corps des mines, inspecteur de l'agriculture; l'agronomie (l'agriculture générale, les cultures spéciales, les industries agricoles). Rue de Bériot, 25.

A. de Marbaix, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, agronome, médecin-vétérinaire, bourgmestre d'Eynthout, membre du conseil provincial d'Anvers, etc.; la zootechnie. Rue des Bogards, 78.

A. Proost, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles; la chimie et la géologie agricoles, les animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture, et l'hygiène rurale. Rue Notre-Dame, 19.

J. Marchand, professeur ordinaire, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, directeur de l'institut préparatoire;

le génie rural et la méthodologie mathématique. Rue des Orphelins, 58.

E. VANDERLAAT, professeur agrégé, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, consul de la république de l'Équateur à Anvers, etc.; la géographie industrielle et commerciale. Rue des Orphelins, 49.

A. LECART, professeur ordinaire, ingénieur agricole, ancien élève de l'école forestière de Nancy; l'économie rurale, la comptabilité agricole, la silviculture et l'arboriculture pratique. Rue des Orphelins, 49.

A. THEUNIS, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la chimie générale et la chimie analytique, la falsification des denrées alimentaires. Rue des Dominicains, 10.

A. DUMONT, professeur extraordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, suppléant pour le cours d'exploitation des mines. Anvers, rue d'Argile, 51.

G. GILSON, professeur agrégé; l'embryologie. Abbaye de Parc.

—

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. BAGUET, docteur en droit, rue des Joyeuses-Entrées, 6.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

VANLINTHOUT frères. Rue de Diest, 44.

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS.

J. BAGUET, rue Juste-Lipse, 11.

APPARITEURS.

E. NACKAERTS, Krakestraat, 2.
Ph. VANDEBORNE. Rue Vleminckx, 15.
F. DEGROM. Abbaye de Parc.
Ph. JONIAU. Place de l'Université, 7.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

E. NACKAERTS, Krakestraat. 2.

COMMIS AUX ÉCRITURES.

F. DEGROM. Abbaye de Parc.

Collèges & Établissements académiques

—

COLLÈGE DES THÉOLOGIENS DIT DU SAINT-ESPRIT (1).
(Rue de Namur.)

Président, A. B. Van der Moeren, professeur à la Faculté de théologie.

Sous-régent, F. Ceulemans, licencié en théologie.

COLLÈGE DU PAPE ADRIEN VI : PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (2).
(Place de l'Université.)

Président, H. Vanden Berghe, professeur à la Faculté de théologie.

---

(1) Le collège est destiné aux élèves inscrits dans la Faculté de théologie. Ils n'y sont admis qu'avec le consentement de leur Évêque.

Les cours de la Faculté de théologie sont des cours approfondis. Les élèves envoyés pour étudier spécialement le Droit Canon, suivent aussi des cours de Droit naturel et Civil. Les cours de littérature, de philologie, de sciences, etc., sont accessibles aux élèves que les Évêques destinent à ces études.

Le cours de philosophie de St-Thomas est obligatoire pour tous les élèves. Les cours de langues orientales et d'archéologie sont facultatifs.

Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire et un bois de bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert en argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc.

Le prix de la pension de l'année académique est de 650 francs et, pour les étrangers, de 700 francs.

(2) Le collège du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les Facultés de philosophie et de droit; le collège de MARIE-

Sous-régents, M. Lecler, bachelier en droit canon, et G. Ostyn, bachelier en théologie.

COLLÈGE MARIE-THÉRÈSE ; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.
(Rue St-Michel.)

Président, T. J. Lamy, professeur à la Faculté de théologie.

Sous-régent, A. Hebbelynck, licencié en théologie.

COLLÈGE JUSTE-LIPSE.
(Rue des Récollets.)

Président, Is. Hemeryck, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Sous régents, A. Meunier, docteur en sciences naturelles, et J. Caïmo, bachelier en théologie.

Thérèse et celui de Juste-Lipse aux élèves inscrits dans les Facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique est de 700 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune réduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

ÉCOLE NORMALE ECCLÉSIASTIQUE DES HUMANITÉS.
(Collège du St-Esprit.)

Directeur, J. de Groutars, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Professeurs, F. Collard et Is. Hemeryck, professeurs à la Faculté de philosophie et lettres

BIBLIOTHÈQUE (1).
(Aux Halles, rue de Namur.)

Bibliothécaire, E. H. J. Reusens, professeur à la Faculté de théologie. Rue Neuve, 22.

Bibliothécaire adjoint, A. Tielemans, professeur à la Faculté de philosophie. Rue Notre-Dame, 54.

Aide-bibliothécaire, J. F. Clynmans. Vieux-marché, 11.

Concierge, E. Nackaerts, Krakestraat, 2.

LABORATOIRE DE MICROSCOPIE ET DE BIOLOGIE CELLULAIRE.
(Collège du Pape.)

Directeur, J. B. Carnoy, professeur à la Faculté des sciences.

Assistant, l'abbé Meunier.

---

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fêtes et les samedis exceptés), de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le régl. pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282, de 1851, p. 237 et de 1884, p. 319.

Préparateurs, Van Gehuchten, Van Biervliet, Wilmaers, Morren.

Concierge, A. Lenaerts.

LABORATOIRE D'EMBRYOLOGIE HUMAINE ET COMPARÉE.

(Collège du Pape.)

Directeur, G. Gilson, professeur agrégé.

Préparateurs, A. Van Gehuchten, J. Van Biervliet.

Concierge, A. Lenaerts.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE (1).

(Rue St-Michel.)

Directeur, L. Henry, professeur à la Faculté des sciences.

Assistant, Delacre, pharmacien.

Garçon de service, Ph. Delmot.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE.

(Place de l'Université, 4.)

Directeur, C. Blas, professeur à la Faculté des sciences.

Assistants, V. André. Place de l'Université, 4 et F. Moreau, rue au Vent, 5.

Concierge, J. Vranckx.

---

(1) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.

LABORATOIRE POUR LES EXERCICES PRATIQUES DE CHIMIE.

(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. De Walque, professeur à la Faculté des sciences.

Chef des travaux, A. Van den Bossche. Rue de Malines.

Garçon de service, J. Vits.

MUSEE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.

(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. De Walque, professeur à la Faculté des sciences.

Chef des travaux, A. Van den Bossche.

Garçon de service, J. Vits.

LABORATOIRE DE CHIMIE AGRICOLE.

(Collège Juste-Lipse.)

Directeur, A. Theunis, professeur ordinaire.

Préparateurs, ***

CABINET ET LABORATOIRE DE PHYSIQUE.

(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, A. Devivier, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge-préparateur, P. Vaesen.

LABORATOIRE POUR LES MANIPULATIONS PHYSIQUES.

(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, A. Van Biervliet, docteur en sciences physiques et mathématiques, chargé de cours.

LABORATOIRE D'ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, H. Ponthière, professeur ordinaire.

JARDIN BOTANIQUE (1).
(Voer des Capucins.)

Professeur, P. E. Martens, professeur à la Faculté des sciences.

Chef de culture, J. Giele.

MUSÉE DE BOTANIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, P. E. Martens, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge, P. Vaesen.

---

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les mois d'avril à octobre de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants qui désirent obtenir des échantillons pour l'étude doivent en faire la demande au chef de culture. Voir le régl. arrêté par l'Administration communale 8 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

CABINET DE MINÉRALOGIE (1).
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur à la Faculté des sciences.
Concierge, P. Vaesen.

MUSÉE DE MÉTALLURGIE,
D'EXPLOITATION DES MINES, ETC.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, G. Lambert, professeur à la Faculté des sciences.
Concierge, J. Vranckx.

MUSÉE D'ARCHITECTURE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, G. Helleputte, professeur à la Faculté des sciences.
Concierge, J. Vranckx.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, E. H. J. Reusens, professeur à la Faculté de théologie.
Concierge, J. Vranckx.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 115.

CABINET ET LABORATOIRE DE ZOOLOGIE, DE PALÉONTOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE (1).
(Collège du Roi, rue de Namur, 93.)

Directeur, P. J. Van Beneden, professeur à la Faculté des sciences.
Assistant, G. Gilson, professeur agrégé.
Préparateur, G. Vanminsel.
Concierge, Eug. Clynmans.

INSTITUT VÉSALE.
(Rue des Récollets, 36.)

ANATOMIE DESCRIPTIVE.

AMPHITHÉATRE DE DISSECTION.

Directeur, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, A. Van der Straeten, docteur en médecine.
Concierge, J. Deleuze.

MUSÉE ANATOMIQUE ET SALLE DE TRAVAIL PRATIQUE.

Directeur, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de médecine.
Prosecteur, A. Van Gehuchten.
Concierge, J. Deleuze.

LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE.
(Institut Vésale, rue des Récollets, 36.)

Directeur, E. Masoin, professeur à la Faculté de médecine.

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 267.

Assistant principal, J. F. Heymans, étudiant en médecine, docteur en sciences naturelles.

Assistants adjoints, A. Deschamps, V. Feys, G. Mostaert, C. Planquart, H. Pouillon, E. Van Tricht. étudiants en médecine.

Concierge, J. Deleuze.

INSTITUT RÉGA.

LABORATOIRE D'HISTOLOGIE NORMALE.

(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de médecine.

Assistant, Van Gehuchten, étudiant en médecine.

Concierge, X. Wouters.

LABORATOIRE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE.

(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, J. Denys, professeur agrégé.

Concierge, X. Wouters.

LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIOLOGIQUE.

(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de médecine.

Assistant, A. Lemaître.

Concierge, X. Wouters.

LABORATOIRE DE PHARMACIE.
(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de médecine.

Assistant, A. Lemaître.

Concierge, X. Wouters.

SALLE DE CLINIQUE EXTERNE.
(A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, M. R. Michaux.

Chefs de clinique, M. le professeur T. Debaisieux et M. Dandois, professeur agrégé.

Élèves internes, F. de Marbaix et H. Glorieux, docteurs en médecine.

SALLE DE CLINIQUE INTERNE.
(A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, G. Verriest.

Chef de clinique, M. le docteur Denys, professeur agrégé.

Élèves internes, le Dr Z. Glorieux et A. Roosen.

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE.

Professeur, E. Venneman.

Élève interne, A. Schepens, docteur en médecine.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1).
(Rue des Dominicains.)

Professeur, E. Hubert.
Directrice, A. Peeters.
Élèves internes, J. Brusselmans et Ed. Lemaitre, docteurs en médecine.

POLICLINIQUE OBSTÉTRICALE.

Directeur, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, A. Van der Straeten, docteur en médecine.
Élève attaché au service, A. Thevelin.

CLINIQUE DES MALADIES MENTALES.

Professeur, E. Masoin.

Chefs des travaux graphiques aux Écoles spéciales.

G. Pardon, ingénieur (section des Arts et Manufactures, du Génie civil et des Mines).
S. Mortier, lauréat de l'École St-Luc à Gand (section d'Architecture et Institut agronomique).

Répétiteur de calcul infinitésimal et de mécanique analytique.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

Programme des cours de l'année académique 1885-1886.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen : M. *Mercier*. — Secrétaire : M. *Reusens*.

F. J. LEDOUX, professeur ordinaire. DEMONSTRATIO CHRISTIANA, lundi et jeudi à 10 heures, vendredi à 9 heures.

T. J. LAMY, professeur ordinaire et président du collège Marie-Thérèse. L'ÉVANGILE DE S. MATHIEU (suite); *les premiers chapitres de l'Exode*, lundi et samedi à 9 heures, jeudi à 11 heures. — COURS D'HÉBREU : *Grammaire et chrestomathie*, mardi et vendredi à 10 heures. — COURS DE SYRIAQUE, mardi à 9 heures.

E. H. J. REUSENS, professeur ordinaire et bibliothécaire de l'Université. LES ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES ET L'ARCHÉOLOGIE, vendredi à 3 heures.

F. J. MOULART, professeur ordinaire. DROIT CIVIL-ECCLÉSIASTIQUE : *partie générale*, vendredi et samedi à 10 heures. — *Partie spéciale*, mercredi de 11 heures à midi et demi.

B. JUNGMANN, professeur ordinaire. L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE du XIIe au XIVe siècle de l'ère chrétienne, lundi et mardi à 11 heures, mercredi à 10 heures. — PATROLOGIE, vendredi à midi.

A. H. H. DUPONT, professeur ordinaire. Le traité DE DEO CREATORE, mercredi à 9 heures, vendredi à 11 heures, samedi à 8 heures.

A. B. VAN DER MOEREN, professeur ordinaire et président du collège du Saint-Esprit. LA THÉOLOGIE MORALE : DE JUSTITIA ET VIRTUTIBUS JUSTITIÆ ANNEXIS (S. Thom. *summ. theol.* 2. 2. q. 57-123), lundi, mardi et mercredi à 8 heures.

D. MERCIER, professeur ordinaire et assesseur du vice-recteur. Cours de PHILOSOPHIE SUPÉRIEURE SELON SAINT THOMAS : *la Morale* (S.Thomas, cont. Gent. III; *summ. theol.* 1. 2.), jeudi et vendredi à 8 heures. — Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

H. VANDEN BERGHE, professeur ordinaire et président du collège du Pape. INTRODUCTIO IN JUS CANONICUM. TITULI SELECTI E LIBRO I DECRETALIUM, lundi et mardi à midi, jeudi à 9 heures, samedi à 11 heures.

J. FORGET, professeur extraordinaire. Le cours d'*arabe*, deux heures par semaine, aux jours et heures à déterminer.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : M. *Thimus*.—Secr.: M. *Vanden Heuvel*.

Examen de candidat.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *L'encyclopédie du droit*, *l'introduction histo-*

rique au cours de droit civil et *le droit naturel ou la philosophie du droit*, lundi et mardi de 9 heures à 11 heures.

J. P. A H. Staedtler, professeur ordinaire. *L'histoire* et *les institutes du droit romain*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 11 heures à 1 heure.

F. J. Moulart, professeur ordinaire de la Faculté de théologie. *Droit civil ecclésiastique. Partie générale*, vendredi et samedi à 10 heures.

Premier examen de Docteur.

F. de Monge, professeur ordinaire. *Les pandectes*, lundi, mardi et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. A. De Jaer, professeur ordinaire. *Le code civil*, lundi, mardi et samedi à 8 heures et demie, jeudi à 10 heures et demie, et vendredi à 9 heures.

J. Vanden Heuvel, professeur ordinaire. *Le droit public*, jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 11 heures à midi et demi, jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

E. E F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le droit administratif*, mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre ; jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'économie politique*, mardi de 11 heures à midi et demi, vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre.

F. J. Moulart, professeur ordinaire de la Faculté de théologie. *Droit civil ecclésiastique: partie spéciale, l'administration du temporel du culte*, mercredi de 11 heures à midi et demi.

Deuxième examen de Docteur.

L. Mabille, professeur ordinaire. *Le code civil*, lundi de 11 heures à midi et demi, mardi et mercredi de 8 heures à 9 heures et demie.

A. Nyssens, professeur extraordinaire. *Les éléments du droit commercial*, lundi de 9 heures et demie à 11 heures, vendredi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; lundi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre. — *Le droit criminel (droit pénal)*, jeudi de 10 heures et demie à midi, samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

J. Van Biervliet, professeur ordinaire. *Le code civil*, mercredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre, et le jeudi de 10 heures et demie à midi, pendant le second semestre; et le vendredi de 10 heures et

demie à midi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant toute l'année.— *Les éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence* et *de la procédure civile*, mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

J. Vanden Heuvel, professeur ordinaire. *Le droit criminel (procédure pénale)*, jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; mercredi de 9 heures et demie à 11 heures, jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le second semestre.

Examens diplomatiques.

Première année.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le droit des gens*, mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *L'introduction historique au cours de droit civil* et *le droit naturel*, cours indiqués ci dessus.

J. Vanden Heuvel, professeur ordinaire. *Le droit public*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'économie politique*, cours indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *La continuation du cours de droit des gens*, comme ci-dessus. — *Le droit administratif*, cours indiqué ci-dessus. — *La législation consulaire*, aux jours et heures à déterminer.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *La continuation du cours d'économie politique*, comme ci-dessus. — *La statistique*, aux jours et heures à déterminer.

A. Nyssens, professeur extraordinaire. *Les éléments du droit commercial*, cours indiqué ci dessus.

Épreuve préparatoire au Doctorat en Sciences politiques et administratives.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire *L'encyclopédie du droit*, *l'introduction historique au cours du droit civil* et *la philosophie du droit*, cours indiqués ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'histoire politique moderne*, mercredi à 10 heures, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences politiques et administratives.

J. Vanden Heuvel, professeur ordinaire. *Le droit public*, cours indiqué ci-dessus.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le droit des gens*, cours indiqué ci-dessus (cours de deux années). — *Le droit administratif*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire de la

Faculté de philosophie. *L'économie politique*, cours indiqué ci-dessus (cours de deux années).

D. Mercier, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et assesseur du vice-recteur. Cours de *philosophie supérieure selon saint Thomas*, jeudi et vendredi à 8 heures. — Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

Examen de Candidat Notaire.

Première année.

A. Nyssens, professeur extraordinaire. *Les lois organiques du notariat*, mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année.

A. Thimus, professeur ordinaire. *Cours spécial de droit civil* (cours de deux années), lundi de 11 heures à midi et demi, jeudi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *L'encyclopédie du droit* et *l'introduction historique au cours de droit civil*, cours indiqués ci-dessus.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion*, jeudi à midi, pendant le premier semestre; mardi à 8 heures, pendant le second semestre. — *Les principes de la philosophie*, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le second semestre.

Deuxième année.

A. Nyssens, professeur extraordinaire. *Le droit fiscal*, mardi de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre; mardi et vendredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

A. Thimus, professeur ordinaire. *Cours spécial de droit civil* (cours de deux années), lundi de 11 heures à midi et demi, jeudi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le droit naturel ou la philosophie du droit*, cours indiqué ci-dessus.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen : M. *Debaisieux*. — Secr.: M. *Venneman*.

Premier examen de Candidat.

E. Masoin, professeur ordinaire. *La physiologie humaine* (y compris *la physiologie comparée*), jeudi, vendredi et samedi à midi.

E. Venneman, professeur ordinaire. *L'anatomie de texture*, mardi, mercredi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie microscopique*, deux séances par semaine.

C. Blas, professeur ordinaire de la Faculté des sciences. *La pharmacognosie et les éléments*

de pharmacie, lundi, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire de la Faculté des sciences. *Les éléments d'anatomie comparée*, lundi et mardi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. *L'anatomie descriptive (ostéologie, syndesmologie et myologie)*, jeudi et vendredi à 9 heures, samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

Le professeur d'anatomie descriptive et le chef des travaux anatomiques dirigeront les élèves dans les *dissections* tous les jours, de 9 heures à 11 heures et de 2 heures et demie à 6 heures, pendant le premier semestre.

Deuxième examen de Candidat.

E. Masoin, professeur ordinaire. Le cours de *physiologie*, indiqué ci-dessus. — *Démonstrations* et *exercices pratiques de physiologie*, une séance par semaine.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. *L'anatomie descriptive* (*splanchnologie*, *angéiologie*, *névrologie* et *organes des sens)* et l'*anatomie des régions*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre; mardi, mercredi et samedi de 7 heures à 8 heures et demie, pendant le second semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie des régions*, aux jours et heures à déterminer.

G. Bruylants, professeur ordinaire. *La chimie physiologique*, lundi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; lundi à 9 heures, pendant le second semestre.

G. Gilson, professeur agrégé de la Faculté des sciences. *L'embryologie*, samedi de 2 heures et demie à 4 heures, pendant le premier semestre.

Dissections comme plus haut.

Premier examen de Docteur.

F. J. M. Lefebvre, professeur ordinaire. *La pathologie générale*, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *La thérapeutique générale*, y compris *la pharmacodynamique*, mercredi, vendredi et samedi à 7 heures, pendant le second semestre.

E. Hayoit, professeur ordinaire. *La pathologie et la thérapeutique spéciales des maladies internes*, y compris *les maladies des enfants*, lundi, mercredi et vendredi à 11 heures, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi à 10 heures, mardi à 7 heures, pendant le second semestre.

E. Masoin, professeur ordinaire. *Leçons théoriques sur les maladies mentales*, mardi à midi, pendant le second semestre.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale. *La pathologie chirurgicale* (y compris *les maladies cutanées et syphilitiques*), lundi et jeudi à 8 heures, vendredi à

midi, pendant le premier semestre; mardi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

E. VENNEMAN, professeur ordinaire. *Leçons théoriques et cliniques sur l'ophtalmologie*, mardi et vendredi de 2 heures et demie à 4 heures. — *Exercices ophtalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

E. HUBERT, professeur ordinaire. *Exercices cliniques d'obstétrique*, lundi et mardi à 4 heures.

C. LEDRESSEUR, professeur ordinaire. *La policlinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

G. VERRIEST, professeur ordinaire. *La clinique interne* et *consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre. — *L'hygiène publique et privée*, mardi, jeudi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

M. R. MICHAUX, professeur ordinaire. *La clinique externe* et *consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

Exercices cliniques, aux jours et heures à déterminer.

J. DENYS, professeur agrégé. *L'anatomie pathologique* et *les éléments de bactériologie*, leçons

théoriques et pratiques, mardi, jeudi et samedi de 11 heures à 1 heure, pendant le premier semestre. — *La clinique propédeutique*, trois séances par semaine, aux jours et heures à déterminer.

L. Dandois, professeur agrégé, chef de clinique chirurgicale.

Deuxième examen de Docteur.

E. Hubert, professeur ordinaire. *La théorie des accouchements*, *les manœuvres obstétricales* et *la gynécologie*, lundi, vendredi et samedi à midi.—*Exercices cliniques d'obstétrique* et *consultations gratuites*, lundi et mardi à 4 heures. — *La clinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. *La policlinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

E. Venneman, professeur ordinaire. Le cours d'*ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

E. Hayoit, professeur ordinaire. *La médecine légale*, lundi à 7 heures, mercredi à 4 heures, pendant le second semestre.

G. Verriest, professeur ordinaire. Le cours d'*hygiène* et *de clinique interne*, indiqués ci-dessus.

M. R. Michaux, professeur ordinaire. Le cours de *clinique externe*, indiqué ci-dessus.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chef de

clinique chirurgicale. *La pathologie chirurgicale* y compris les *maladies cutanées et syphilitiques*, cours indiqué ci-dessus. — *L'anatomie chirurgicale*, mercredi à midi, pendant le premier semestre. — *La médecine opératoire*, lundi, mercredi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le second semestre.

L. Dandois, professeur agrégé, chef de clinique chirurgicale. *Les bandages*, *les appareils* et *la petite chirurgie*, mercredi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre.

Troisième examen de Docteur.

G. Verriest, professeur ordinaire. Le cours de *clinique interne*, indiqué ci-dessus.

M. R. Michaux, professeur ordinaire. Le cours de *clinique externe*, indiqué ci-dessus.

E. Hubert, professeur ordinaire. *Exercices cliniques d'obstétrique*, etc., cours indiqué ci-dessus. — *La clinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

E. Venneman, professeur ordinaire. *La clinique ophtalmologique*, cours indiqué ci-dessus.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale. *L'anatomie chirurgicale* et *la médecine opératoire*, cours indiqués ci-dessus.

E. Masoin, professeur ordinaire. *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, aux jours et heures à déterminer.

L. Dandois, professeur agrégé, chef de clinique chirurgicale. *Les bandages, les appareils* et *la petite chirurgie*, cours indiqué ci-dessus.

COURS FACULTATIF.

G. Bruylants, professeur ordinaire. *L'urologie* (cours théorique et pratique), aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre.

Examen de Pharmacien.

C. Blas, professeur ordinaire de la Faculté des sciences. *La pharmacie théorique (partie inorganique)*; *les éléments de chimie analytique et de chimie toxicologique*, lundi à 11 heures, mardi à 8 heures et demie, mercredi et jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre.

G. Bruylants,, professeur ordinaire. *La pharmacie théorique (partie organique)*, mercredi et jeudi à 11 heures et demie, pendant le premier semestre. — *Les drogues et les médicaments en tant que marchandises, les altérations, les falsifications et les doses maxima*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *La pharmacie pratique, les opérations et recherches chimiques, pharmaceutiques, analytiques et microscopiques*, lundi de 2 heures et demie à 6 heures, mardi de 10 heures à 1 heure et de 2 heures et demie à 6 heures, mercredi de 2 heures et demie à 6 heures, pendant toute l'année.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen : M. *Brants*.—Secrétaire : M. *Tielemans*.

Premier examen de Candidat en Philosophie et Lettres.

C. P. E. Cartuyvels, professeur ordinaire et vice-recteur de l'Université. *L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion*, jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

J. Jacops, professeur ordinaire. *La logique et la psychologie*, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi, mardi, mercredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *L'explication d'auteurs latins*, lundi, mardi et samedi à 10 heures, jeudi à 9 heures, pendant le second semestre.

F. Collard, professeur ordinaire. *Exercices pratiques sur la langue latine et traductions à livre ouvert*, lundi et mardi à 9 heures, pendant le premier semestre.

J. de Groutars, professeur ordinaire et assesseur du vice-recteur. *L'explication d'auteurs grecs*, mercredi à 9 heures, samedi à 10 heures, pendant le premier semestre; et pour les élèves qui se préparent au doctorat, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire. *L'histoire politique de l'antiquité*, lundi. mardi et mercredi à 8 heures, vendredi à 10 heures, pendant le premier semestre.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire. *L'histoire politique moderne*, mercredi à 10 heures, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

Deuxième examen de Candidat en Philosophie et Lettres.

J. Jacops, professeur ordinaire. *La philosophie morale*, lundi, mardi et mercredi à 11 heures, pendant le premier semestre.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire. *L'histoire politique du moyen âge* et *l'histoire politique contemporaine*, mardi, mercredi et samedi à 8 heures, jeudi à 10 heures, vendredi de 10 heures à midi, pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire. *L'histoire politique interne de la Belgique*, lundi et merdredi à 10 heures, jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *Les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques jusqu'au règne de Justinien*, mardi à 10 heures, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

F. Collard, professeur ordinaire. *Exercices*

pratiques sur la langue latine et *traductions à livre ouvert*, lundi à 8 heures, mercredi et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

L. C. DE MONGE, professeur ordinaire. *L'histoire de la littérature française*, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi et mardi à 9 heures, pendant le second semestre.

P. P. M. ALBERDINGK THIJM, professeur ordinaire. *L'histoire de la littérature flamande*, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi et mardi à 9 heures, pendant le second semestre.

Examen de Candidat en Sciences morales et historiques,
préparatoire à l'étude des Sciences politiques et administratives.

C. P. E. CARTUYVELS, professeur ordinaire et vice-recteur de l'Université. *Le cours de religion*, indiqué ci dessus.

J. JACOPS, professeur ordinaire. *La logique*, *la psychologie* et *la philosophie morale*, cours indiqués ci-dessus.

C. C. A. M. MOELLER, professeur ordinaire. *L'histoire politique de l'antiquité* et *du moyen âge*, cours indiqués ci-dessus.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

P. G. H. WILLEMS, professeur ordinaire et

secrétaire de l'Université. *Exercices philologiques sur la langue latine*, mardi à 11 heures, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre. — *L'explication d'auteurs latins*, lundi, mardi et samedi à 10 heures, jeudi à 9 heures, pendant le second semestre. — *Les éléments de la grammaire générale* et *l'encyclopédie de la philologie* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 heures, pendant le second semestre.

F. Collard, professeur ordinaire. *Exercices philologiques sur la langue grecque*, lundi et mardi à midi, pendant le second semestre. — *L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine* (cours de deux années), mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre.

J. de Groutars, professeur ordinaire. *L'explication d'auteurs grecs*, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre.

L. Bossu, professeur ordinaire. *L'histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne* (cours de deux années), mercredi, jeudi et vendredi à 9 heures, pendant le premier semestre.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire. *Les antiquités grecques* (cours de deux années), mardi et mercredi à midi, pendant le premier semestre.

L. C. de Monge, professeur ordinaire. *L'histoire comparée des littératures européennes*

modernes (cours de deux années), mardi à 10 heures, mercredi à 11 heures, pendant le premier semestre.

A. H. H. Dupont, professeur ordinaire de la Faculté de théologie. *La métaphysique générale et spéciale* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 4 heures, pendant le premier semestre.

D. Mercier, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et assesseur du vice-recteur. Cours de *philosophie supérieure selon saint Thomas*, jeudi et vendredi à 8 heures. — Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

COURS FACULTATIFS.

C. de Harlez, professeur ordinaire. *La langue et la littérature sanscrites*, lundi et mercredi à 4 heures. — *Les langnes iraniennes* (*zend*, *pehlvi*, *vieux persan*), samedi à 4 heures.

J. de Groutars, professeur ordinaire et assesseur du vice-recteur. *La grammaire comparée des langues grecque, latine et française*, jeudi à 11 heures. — *Le grec moderne*, aux jours et heures à indiquer.

T. J. Lamy, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et président du collège Marie-Thérèse. Les cours d'*hébreu* et de *syriaque*, indiqués ci-dessus.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la

Faculté de théologie et bibliothécaire de l'Université. *Les antiquités chrétiennes et l'archéologie*, cours indiqué ci-dessus. — Cours de *paléographie*, aux jours et heures à déterminer.

J. Forget, professeur extraordinaire de la Faculté de théologie. Le cours d'*arabe*, indiqué ci-dessus.

ÉCOLE NORMALE

pour les Ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

Directeur : M. de Groutars, professeur ordinaire et assesseur du vice-recteur.

Professeurs pour les cours spéciaux : M. Collard, professeur ordinaire, et M. J. Hemeryck, professeur ordinaire et président du collège Juste-Lipse.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

—

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen : M. *Gilbert*.—Secrétaire : M. *Ponthière*.

Examen de Candidat en Sciences naturelles.

Première année.

C. P. E. Cartuyvels, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et vice-recteur de l'Université. Le cours de *religion*, jeudi à 10 heures.

pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

L. Henry, professeur ordinaire. *La chimie générale*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La physique expérimentale*, lundi, mardi et mercredi, de 10 heures à 11 heures et demie, jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi de 10 heures à 11 heures et demie, mardi et mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

P. E. Martens, professeur ordinaire. *Les éléments de botanique générale et spéciale*, y compris la *botanique médicale*, lundi de 11 heures et demie à 1 heure, vendredi de 9 heures à 10 heures et demie et samedi de 10 heures et demie à midi, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie et samedi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *Herborisations* aux jours et heures à déterminer.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *La logique*, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

F. Dewalque, professeur ordinaire. *Exercices de chimie pratique*, lundi de 3 heures à

6 heures, pendant le premier semestre, pour les élèves qui désirent subir la première épreuve à la session de février; lundi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre, pour les autres élèves.

A. Van Biervliet, chargé de cours *Manipulations physiques*, une séance par semaine.

Deuxième année.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire. *Les éléments de zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Visite du musée, vendredi à 2 heures, pendant le premier semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie*, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *La psychologie* et *la philosophie morale*, mardi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, jeudi et samedi à midi, pendant le premier semestre.

J. B. Carnoy, professeur ordinaire. *La microscopie théorique; la microscopie appliquée à la biologie générale et à l'étude des protoorganismes*, mardi et mercredi de 2 heures à 5 heures, pour la première section, vendredi de 10 heures et demie à 1 heure, samedi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre.

Examen de Candidat en Pharmacie.

L. Henry, professeur ordinaire. Le cours de *chimie générale*, indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. Le cours de *physique expérimentale*, indiqué ci-dessus.

P. E. Martens, professeur ordinaire. *Les éléments de botanique générale et spéciale*, y compris *la botanique médicale*, cours indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie*, cours indiqué ci-dessus.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion*, jeudi à midi, pendant le premier semestre; mardi à 8 heures, pendant le second semestre. — *Les principes de la philosophie*, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le second semestre.

F. Dewalque, professeur ordinaire. *Exercices de chimie pratique*, lundi de 3 heures à 6 heures, pendant le premier semestre, pour les élèves qui désirent se présenter à l'examen au mois de février; lundi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre, pour les autres élèves.

J. B. Carnoy, professeur ordinaire. Le cours de *Microscopie*, indiqué ci dessus.

Examen de candidat
en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

C. P. E. Cartuyvels, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et vice-recteur de l'Université. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

L. Henry, professeur ordinaire. *Principes généraux de chimie.* (Partie du cours de *chimie générale* indiqué ci-dessus.)

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *La géométrie analytique et l'algèbre supérieure*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *Les compléments de géométrie analytique*, lundi, mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *La géométrie descriptive*, mercredi à 8 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; samedi de 8 heures et demie à 10 heures, pendant le second semestre.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. Les cours de *Logique*, de *Psychologie* et de *Philosophie morale*, indiqués ci-dessus.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *Le calcul différentiel et le calcul intégral*, jeudi, vendredi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre. *Compléments du cours précédent* et *Éléments du calcul des variations*, aux jours et heures à déterminer. — *La statique analytique* et *la dynamique du point*, parties du cours de *Mécanique* des Écoles spéciales, indiqué ci-dessous.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *Les compléments d'algèbre supérieure et les éléments de la théorie des déterminants*, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *La cristallographie*. Voir le cours de *Minéralogie* des Écoles spéciales.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *L'astronomie physique*, mardi et mercredi à midi, pendant toute l'année.

Examen de docteur en Sciences naturelles.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire. *La zoologie proprement dite*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre, avec compléments aux jours et heures à déterminer. — *La géographie* et *la paléontologie animales*, mardi à 9 heures et demie, pendant

le second semestre. — *L'anatomie comparée*, lundi, mardi et mercredi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

Suppléant pour le cours d'Anatomie comparée, G. Gilson, professeur agrégé.

E. Venneman, professeur ordinaire de la Faculté de médecine. *L'anatomie de texture*, mardi, mercredi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre.

E Masoin, professeur ordinaire de la Faculté de médecine. *La physiologie comparée*, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant toute l'année.

G. Bruylants, professeur ordinaire de la Faculté de médecine. *La chimie physiologique*, lundi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; lundi à 9 heures, pendand le second semestre

J. B. Carnoy, professeur ordinaire. *La botanique générale et spéciale*; y compris *la paléontologie végétale*, mardi et mercredi de 2 heures à 5 heures, pendant toute l'année.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *La minéralogie*, cours des Écoles spéciales indiqué ci-dessous avec compléments aux jours et heures à déterminer. — *La géologie*, cours des Écoles spéciales indiqué ci-dessous. — *La paléontologie stratigraphique*, lundi à 11 heures, pendant le premier semestre.

L. Henry, professeur ordinaire. *La chimie générale*, samedi à 6 heures.

C. Blas, professeur ordinaire. *La chimie analytique*, mercredi et jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre; mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures et demie, pendant le second semestre. Travaux du laboratoire, mercredi et jeudi à 2 heures et demie.

P. E. Martens, professeur ordinaire. *La géographie végétale*, lundi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le second semestre.

Examen de docteur en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *L'analyse pure*, jeudi et vendredi à 3 heures, pendant le second semestre. — *La mécanique analytique des systèmes, l'Hydrostatique et l'Hydrodynamique*, cours des Écoles spéciales indiqué ci-dessous. — *La physique mathématique générale*, y compris *la théorie du potentiel*, jeudi et vendredi à 3 heures, pendant le premier semestre.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *Le calcul des probabilités*, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le premier semestre.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire. *L'astronomie mathématique*, mardi de 11 heures à midi et demi.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *Les com-*

pléments d'analyse, aux jours et heures à déterminer. — *Les théories dynamiques de Jacobi*, aux jours et heures à déterminer.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La physique expérimentale approfondie*, jeudi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *Les compléments d'analyse*, mardi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année. — *La géométrie supérieure analytique*, jeudi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire. *La mécanique céleste*, mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *La géométrie supérieure synthetique*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre.

—

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GENIE CIVIL ET DES MINES.

Ingénieurs des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

Première année.

L. Henry, professeur ordinaire. *La chimie générale, inorganique et organique*, cours indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

F. Dewalque, professeur ordinaire. *La théorie des manipulations chimiques*, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Des exercices de chimie pratique, obligatoires, ont lieu mercredi et jeudi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *La géométrie analytique* et *l'algèbre supérieure*, cours indiqués ci-dessus.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *La géométrie descriptive*, cours indiqué ci-dessus.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion*, cours indiqué ci dessus.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant toute l'année, et vendredi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *Le calcul différentiel et le calcul intégral*, cours indiqué ci-dessus. — *La mécanique analytique*, lundi, mardi et mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur

ordinaire. *La minéralogie*, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. Le cabinet de *minéralogie* est ouvert vendredi et samedi de 2 heures à 4 heures, pendant le premier semestre et de 2 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

C. Blas, professeur ordinaire. *La chimie analytique* (*docimasie*), mercredi et jeudi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le premier semestre; mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures et demie, pendant le second semestre. — *Travaux du laboratoire* (*travaux analytiques*), mercredi et jeudi de 2 heures et demie à 5 heures et demie; vendredi à 2 heures et demie, séance facultative.

J. Micha, professeur ordinaire. *La description générale des machines*, vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *Les applications de la géométrie descriptive aux ombres, à la perspective et à la stéréotomie*, lundi et mardi de 8 heures et demie à 10 heures, pendant le premier semestre.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *La physique industrielle*, mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi et mardi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Troisième année.

P. J. VAN BENEDEN, professeur ordinaire. *Les éléments de la paléontologie animale*, partie du cours indiqué ci-dessus, mardi à 9 heures et demie, pendant le second semestre. Visite du cabinet de *zoologie*, vendredi à 2 heures, pendant le second semestre.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *La géologie*, lundi et mardi de 9 heures et demie à 11 heures, et le samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

F. DEWALQUE, professeur ordinaire. *La chimie industrielle*, mardi de 11 heures et demie à 1 heure et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures. — *Travaux du laboratoire*, mardi et mercredi de 3 heures à 7 heures, jusqu'au 15 janvier, *pour les sections du génie civil, de la construction des machines et des mines*, et pendant tout le premier semestre, *pour les sections de métallurgie et de chimie.*

C. LAMBERT, professeur ordinaire (suppléant A. DUMONT, professeur extraordinaire). *L'exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier

semestre; mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

L. COUSIN, professeur ordinaire. *Les constructions du génie civil*, lundi, mardi et mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; mercredi, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — *Exercices topographiques*, pendant le second semestre.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La construction des machines*, jeudi de 9 heures et demie à 11 heures, samedi de 8 heures à 9 heures et demie. Tous les jeudis après midi, *pour la section des mécaniciens, visite d'un établissement de construction.*

E. L. J. PASQUIER, professeur ordinaire. *La mécanique appliquée*, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

H. PONTHIÈRE, professeur ordinaire. *La métallurgie*, lundi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi, mardi, mercredi et samedi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, du 15 janvier jusqu'à la fin du premier

semestre, pour les sections du *génie civil*, de la *construction des machines* et des *mines*; mardi, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre, pour toutes les sections.

Quatrième année.

F. DEWALQUE, professeur ordinaire. *La chimie industrielle* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Travaux du laboratoire*, mardi de 9 heures à 11 heures et demie, et de 3 heures à 7 heures, mercredi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant tout le premier semestre, *pour la section de métallurgie*, et jusqu'au 1r avril, *pour la section de chimie*.

G. LAMBERT, professeur ordinaire (suppléant A. DUMONT, professeur extraordinaire). *L'exploitation des mines* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

L. COUSIN, professeur ordinaire. *Les constructions du génie civil* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Exercices topographiques*, pendant le second semestre.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La construction des machines* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Les principes de l'architecture*, vendredi à 3 heures, pendant le second semestre.

H. PONTHIÈRE, professeur ordinaire. *La métallurgie* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Les applications industrielles de l'électricité*, jeudi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre.

TH. FONTAINE, chargé de cours. *Le droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, samedi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; mardi à 8 heures, pendant le second semestre.

Conférences sur la *Législation des mines* par M. le professeur LAMBERT, sur l'*Administration industrielle* par M. le professeur DEWALQUE, et sur l'*Économie industrielle* par M le professeur MASSALSKI.

Travaux graphiques, sous la direction de M le professeur BREITHOF, lundi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, mardi de 9 heures à 11 heures et demie, et samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre, pour les sections des *mines*, du *génie civil* et de la *construction des machines*; mardi de 8 heures et demie à 11 heures et demie, mercredi de 3 heures à 6 heures, samedi de 9 heures et demie à 11 heures et demie et de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre, pour les sections des *mines*, du *génie civil*, de la *construction des machines* et de la *métallurgie*, et du premier avril jusqu'à la fin du semestre dour la section de *chimie*.

COURS FACULTATIFS.

N. E. VANDERLAAT, professeur agrégé. *La géographie industrielle*, vendredi à 6 heures.

A. THEUNIS, professeur ordinaire. *La falsification des denrées alimentaires*, aux jours et heures à déterminer.

Ingénieurs Architectes.

Première année.

L. HENRY, professeur ordinaire. *La chimie inorganique*, partie du cours de *chimie générale* indiqué ci-dessus.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *La physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

F. DEWALQUE, professeur ordinaire. *La théorie des manipulations chimiques*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices de chimie pratique*, jeudi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *La géométrie analytique* et *l'algèbre supérieure*, cours indiqués ci-dessus.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *La géométrie descriptive*, cours indiqué ci-dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Les éléments d'architecture*, jeudi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le premier semestre.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *Le cours de religion* indiqué ci-dessus.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, vendredi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

Exercices d'architecture, sous la direction de M. le professeur Helleputte, lundi, mardi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; jeudi de 10 heures à 1 heure, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

Deuxième annee.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *Le calcul différentiel et le calcul intégral. La mécanique analytique*, cours indiques ci-dessus.

J. Micha, professeur ordinaire. *La description générale des machines*, cours indiqué ci-dessus.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *Les applications de la géométrie descriptive aux ombres, à la perspective et à la stéréotomie*, cours indiqué ci dessus.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *Les éléments d'architecture* (cours de deux années), au jour et à l'heure, indiqués ci-dessus. — *La physique industrielle (chauffage et ventilation*

des lieux habités), mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre. — *Exercices d'architecture*, jeudi et samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; jeudi de 9 heures à 11 heures et demie, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'archéologie chrétienne*, vendredi à 3 heures, pendant toute l'année.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, lundi et mardi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; lundi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Troisième année.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie*, cours indiqué ci-dessus.

L. Cousin, professeur ordinaire. *Les constructions du génie civil*, cours indiqué ci-dessus.

C. L. J. Pasquier, professeur ordinaire. *La mécanique appliquée*, cours indiqué ci-dessus.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *L'histoire raisonnée de l'architecture*, mardi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *L'architecture civile et religieuse*, mercredi de 3 heures à 4 heures et demie, ven-

dredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre. — *Projets d'architecture*, lundi de 9 heures et demie à midi et demi, mardi de 9 heures et demie à 1 heure, jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 10 heures et de 11 heures et demie à 1 heure, jeudi et samedi de 11 heures à 1 heure, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'archéologie chrétienne* (cours de trois années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus.

Quatrième année.

L. Cousin, professeur ordinaire, *Les constructions du génie civil* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *L'histoire raisonnée de l'architecture* (cours de deux années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus. — *L'architecture civile et religieuse* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'esthétique appliquée à l'architecture*, mercredi à 3 heures, pendant le second semestre. — *Projets d'architecture*, lundi de 9 heures à midi et demi, mardi de 8 heures à midi et demi, mercredi de 9 heures et demie à 1 heure, jeudi de 11 heures à 1 heure, samedi de

9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 10 heures et de 11 heures et demie à 1 heure, mercredi de 4 heures à 6 heures et demie, jeudi de 11 heures à 1 heure, samedi de 9 heures et demie à 1 heure et de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

E. H J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'archéologie chrétienne* (cours de trois années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus.

H. Ponthière, professeur ordinaire. *Les applications industrielles de l'électricité*, cours indiqué ci dessus.

Conférences sur la législation, l'administration et l'économie industrielles indiquées ci-dessus.

Ingénieurs des Constructions civiles et des Constructions mécaniques.

Ingénieurs des Arts chimiques.

Voir le programme spécial.

INSTITUT AGRONOMIQUE.

Président : M. *Proost.* — Secrétaire : M. *Lecart.*

Première année.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *Religion*, jeudi à midi, pendant le premier semestre; mardi à 8 heures, pendant le second semestre.

A. Theunis, professeur ordinaire. *La chimie générale*, mercredi et jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; mercredi de 9 heures à 10 heures et demie et jeudi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *Exercices de chimie pratique*, mercredi de 10 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

J. B. Carnoy, professeur ordinaire. *La botanique*, y compris *les démonstrations et exercices pratiques*, vendredi de 8 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; vendredi de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre. — *La microscopie appliquée*, vendredi de 10 heures à midi, pendant le second semestre. — *Herborisations*.

A. de Marbaix, professeur ordinaire. *La zootechnie (anatomie comparée et descriptive)*, mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre et de 11 heures à midi, pendant le second semestre. — *Démonstrations et exercices pratiques*, mardi à 3 heures. — *Excursions zootechniques*.

J. Marchand, professeur ordinaire. *Le génie rural* (*introduction : éléments de physique, mécanique générale*), lundi de 9 heures à 10 heures et mardi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre; jeudi de 9 heures à 10 heures et samedi de 8 heures à 9 heures,

pendant le second semestre. — *Mathématiques*, mardi de 9 heures à 10 heures, pendant toute l'année. — *Exercices d'arpentage et de topographie*, aux jours et heures à déterminer.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Le génie rural* (*constructions rurales*, *notions sommaires d'archéologie*), jeudi et samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre. — *Dessin*, mardi de 10 heures à 1 heure et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi de 9 heures à midi et mercredi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

J. M. A. CARTUYVELS, professeur ordinaire. *L'agronomie* (*culture générale*, *climatologie*, *agrologie*, *travaux du sol*), lundi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre ; jeudi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

A. PROOST, professeur ordinaire. *Les éléments de zoologie*, mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

Deuxième année.

J. M. A. CARTUYVELS, professeur ordinaire. *L'agronomie* (*les cultures spéciales*), mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre ; mardi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

A. DE MARBAIX, professeur ordinaire. *La zootechnie* (*physiologie et esthétique animales*),

mardi de 10 heures à 11 heures, pendant le premier semestre et de 11 heures à midi, pendant le second semestre. — *Applications*, mardi à 3 heures.

A. Theunis, professeur ordinaire. *La chimie analytique*, vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année. — *Travaux du laboratoire* (*recherches analytiques, qualitatives et quantitatives*), mercredi de 9 heures à midi, vendredi de 11 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; jeudi de 9 heures à midi et de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

A. Proost, professeur ordinaire. *Chimie et physiologie spéciales des plantes cultivées, et géologie*, jeudi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. — *L'hygiène*, mardi de 10 heures à 11 heures et vendredi de 11 heures et demie à midi et demi, pendant le second semestre.

J. Marchand, professeur ordinaire. *Le génie rural* (*mécanique agricole, géodésie agraire, hydraulique agricole*), mardi de 11 heures à midi, pendant le premier semestre; vendredi de 9 heures et demie à 10 heures et demie, pendant le second semestre. — *Mathématiques*, vendredi de 10 heures et demie à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *Le génie rural* (*constructions rurales*), jeudi et samedi

de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre. — *Dessin*, lundi et jeudi de 9 heures à midi, pendant le premier semestre; mercredi de 9 heures à midi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

J. B. Carnoy, professeur ordinaire. *L'arboriculture fruitière*, samedi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

A. Lecart, professeur ordinaire. *L'économie rurale*, mardi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre; mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. *La silviculture*, vendredi de 10 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; mardi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre. — *Excursions forestières.*

Troisième année.

J. M. A. Cartuyvels, professeur ordinaire. *Les industries agricoles*, vendredi de 8 heures à 9 heures, pendant toute l'année.—*Excursions.*

A. de Marbaix, professeur ordinaire. *La zootechnie* (*exploitation des animaux domestiques*), mercredi de 11 heures à midi et jeudi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre; mercredi de 9 heures à 10 heures et jeudi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. — *Exercices zootechniques,* mardi à 3 heures. – *Excursions.*

A. Lecart, professeur ordinaire. *L'économie*

rurale, mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre; vendredi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre. — *La comptabilité agricole*, mercredi de 10 heures à 11 heures, pendant toute l'année. — *La silviculture*, samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre; jeudi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre. — *Arboriculture pratique*, aux jours et heures à déterminer, pendant le second semestre. — *Excursions forestières.*

A. Proost, professeur ordinaire. *L'entomologie*, mercredi de 11 heures à midi, pendant le second semestre.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *La physique industrielle*, mardi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le second semestre. — *Dessin et projets*, lundi et mardi de 9 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi de 3 heures à 6 heures et demie et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

J. B. Carnoy, professeur ordinaire. *L'arboriculture fruitière*, samedi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *Le droit rural et forestier*, mardi de 10 heures et demie à 11 heures et demie, samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

J. Marchand, professeur ordinaire. *Génie*

rural (*machines agricoles*), mercredi de 9 heures à 10 heures, pendant le premier semestre; mardi de 11 heures et demie à midi et demi, pendant le second semestre.

A. Theunis, professeur ordinaire. *Les travaux du laboratoire* (*analyses industrielles et agricoles*), jeudi et vendredi de 9 heures à midi, pendant le premier semestre, et de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

Th. Fontaine, chargé de cours. *Le droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, samedi de 9 heures et demie à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

INSTITUT PRÉPARATOIRE
pour l'admission aux Écoles spéciales et à l'Institut agronomique.

Directeur : J. Marchand, professeur ordinaire de la Faculté des sciences.

Professeur : M. Tielemans, professeur agrégé de la Faculté de philosophie, bibliothécaire-adjoint.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
C. F. J. PIERAERTS.

Le Secrétaire, P. G. H. Willems.

—

Societas Philologa Lovaniensis

—

Illustrissimus ac Reverendissimus Dom. C. Pieraerts, Rector magnificus, *Præses ad hon.*

Illustrissimus ac Reverendissimus Dom. A. J. Namèche, Rector emeritus, *Præses ad hon.*

P. G. H. Willems, professor ordinarius, *Præses.*

Fr. Collard, professor ordinarius, *Vice-Præsid.*

Eugenius Herbecq, Dionantensis, phil. et litt. doct., *p. t. a Secret.*

Socii.

Victor Brants, prof. ordin., ex-secret. (1874-75)

Johannes Terrens, ex Waldbillig (Magni Duc. Lucilib.), philos. et litt. doct., ex secr. (1884-85).

Alphonsus Roegiers, Teneræmundanus, phil. et litt. doct.

Rev. Adrianus Couwenbergh, ex Hoeven (Batavus), phil. et litt. cand.

Rev. Ludovicus Reyter, ex Altwies (Magni Duc. Lucilib.), id.

Alfredus De Groote, Gerardimontensis. id.

Prosper Poullet, Lovaniensis, phil. et litt. stud.

Theodorus Stille, Mosætrajectinus, id.

Carolus Martens, Lovaniensis, id.

Ernestus Dubois, Verviensis, id.

Leopoldus Piette, ex Denée, phil. et litt. cand.

Simon Kayser, ex Esch (Magni Duc. Lucilib.), ph. et litt. stud.

Æmilius Godineau, ex Wiers, id.

Qui olim socii fuere.

Car. Michel, Tornacensis, phil. et litt. doctor, prof. univers. Gandavensis, ex-secret. (1873-74).

Eug. Hubert, Lovaniensis, phil. et litt. doctor, professor univers. Leodiensis.

Leo De Bruyn, Lovaniensis, phil. et litt. doctor, mag. scrin. stud. super. in Ministerio rer. int.

Petr. Sturm, ex Bivange (Magni Duc. Luciliburg.), phil. et litt. doct., professor progymnasii Dikirchensis

Rev. Johannes Vanden Weghe, ex Ledeghem, philolog. licentiatus.

Rev. canunicus Alf. Segers, ex Appels, philolog. licentiatus, inspector studiorum humaniorum in diœcesi Gandavensi.

Joh. Petr. Bestgen, ex Hollerich (Magni Duc. Lucilib.), phil et litt. doctor, lector in Athenæo Luciliburg.

Rev. Celest. Wadeleux, ex Brée, philolog. licentiatus, professor seminarii Sancto Trudonensis, ex-secret. (1875-76).

Rev. Leo Van Dorpe, ex Zevecote, philolog. licentiatus, vicarius in oppido Brugensi.

Eduardus Houtart, ex Montibus ad Sabim, phil. et litt. atque juris doctor, ex-secret. (1877-78).

Rev. Henricus Eggers, Monasteriensis, philologiæ doctor.

Rev. Arthur Vermeersch, S. J., ex Ertvelde, doct. jur. et scient. polit., ex-secret. (1878 79), professor in collegio Pacis Namurcensi.

Ludovicus Simons, Ruremondensis, phil. et litt. doct., professor athenæi Lovaniensis.

Constantinus Gelders, Lewensis, phil. et litt. doct., professor coll. Ypriani.

Desiderius Petit, ex Wodecq, phil. et litt. doct., professor coll. Diesthem.

Nicolaus Walch, ex Niederpallen (Magni Duc. Luciliburg.), phil. et litt. doct., professor collegii Virtonensis.

Constantinus Nannan, ex Redu, phil. et litt. doct.

Gulielmus Streel, ex Alleur, phil. et litt. atque juris doct., ex-secret. (1879 80).

Johannes Dubois, ex Barnich, phil. et litt. atque juris doct., ex secret. (1880 81).

Julius Van Biervliet, Brugensis. phil. et litt. doct. et scient. nat. candidatus, ex secret. (1881-82).

Edmundus Cordewener, Mosætrajectinus, phil. et litt. doct.

Petrus Doppler, Mosætrajectinus, phil. et litt. doct., ex-ag. vices secret. (1882 83).

Augustus Van Ryckelen, ex Halle-Boyenhoven, phil. et litt. doct., prof. coll. Ypriani.

Johannes Petrus Biwer, ex Remich (Magni Duc. Lucilib.), phil. et litt. cand..

Rev. Edmundus Remy, Sonegiensis, philologiæ doct., professor in collegio oppidi La Louvière.

Rev. Leonardus Lootens, ex Anseghem, philologiæ licentiatus, professor in seminario Rolariensi.

Michael Meyers, ex Boxhorn (Magni Duc Lucilib.), phil. et litt. cand.

Michael Glaesener, ex Wilwerdingen (Magni Duc. Lucilib.), phil. et litt. cand.

Baro Leo Bethune, Alostanus, phil. et litt. doct. et juris candid., ex-secret. (1883-84).

Augustus Bertrand, Bullionensis, philos. et lit. doct.

Rev. Alphonsus Dassonville, ex Heule, philologiæ licent., prof. collegii Ostendensis.

RAPPORT
sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA de l'Université catholique, pendant l'année académique 1884-1885, par M. Jean TERRENS, docteur en philosophie et lettres, secrétaire.

—

Messieurs,

Pendant l'année académique 1884-1885, les séances de la Société Philologique ont été consacrées, comme les années précédentes, à l'étude d'un auteur classique et à l'analyse d'articles choisis dans différentes revues philologiques

L'auteur que nous avons étudié, est un des écrivains les plus difficiles et les plus obscurs de la littérature latine : c'est le grand satirique Juvénal Nous avons fait choix de la huitième satire. Pour résoudre toutes les difficultés, nous l'avons étudiée à différents points de vue : après la traduction, nous avons cherché à résumer la pensée du poète et à saisir la suite des idées; nous avons expliqué les noms des personnages qu'on y rencontre et les termes qui rentrent dans le domaine du cours des antiquités; enfin nous avons fait la critique du texte; ce qui a provoqué parfois des débats assez animés.

Quant aux revues, dont la lecture a pour but de nous tenir au courant du mouvement philolo-

gique, je n'ai pas besoin de les citer. Chaque pays fournit son contingent : la Belgique, la France, l'Italie, l'Autriche, les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Allemagne; mais c'est surtout ce pays qui nous en envoie le plus grand nombre.

Nous avons également eu le bonheur d'entendre notre président, M. le professeur Willems. Il nous a communiqué à différentes reprises des analyses critiques d'ouvrages importants qui venaient de paraître.

Notre vice-président, M. le professeur Collard, a bien voulu nous faire une analyse complète et détaillée de l'année 1882 (tome X) du *Jahresbericht* de Bursian.

Enfin, dans une des dernières séances, j'ai eu l'honneur de vous donner lecture de mon petit travail sur Aristophane et Démosthène.

Tels ont été, Messieurs, les travaux qui ont occupé nos séances; ils ont été instructifs au plus haut dégré. Pour finir, permettez-moi de vous rappeler le jugement si flatteur qu'a porté dans la Berliner philologische Wochenschrift, un savant distingué, M. Georges, sur la dissertation de M. Remy, docteur spécial en sciences philologiques, un ancien membre de la Société. Nos sincères félicitations à notre condisciple de l'an dernier pour ce succès qui vient corroborer l'éloge qu'on a fait ailleurs de la Société Philologique et de son éminent président (1).

(1) Voir le rapport de l'année 1883-1884.

Comme il est d'usage que le secrétaire présente chaque année un travail à la société, je vais vous donner lecture d'une petite note sur le rôle politique qu'ont joué à Athènes deux hommes, célèbres dans l'histoire de la littérature grecque, sur le caractère de leur politique et sur les traits communs qu'elle nous offre : je parle d'Aristophane et de Démosthène.

Un laps de temps assez considérable sépara ces deux personnages; les genres qu'ils cultivaient, étaient différents; cependant nous trouvons chez eux de nombreux points de ressemblance, qui tiennent à une seule et même cause, à un patriotisme pur et désintéressé. Et certes, les circonstances, où ces deux hommes parurent à Athènes, offraient un égal aiguillon à leur ardeur patriotique.

Les vieux principes étaient renversés et ainsi avaient été sapés les fondements de la république. Avant Périclès, l'intérêt privé savait se subordonner à l'intérêt public, la volonté du particulier se pliait devant celle de la communauté : le citoyen se devait avant tout à l'État. C'est dans ces idées qu'avaient été élevés les soldats qui combattirent à Marathon et à Salamine; c'est là le secret de leur courage héroïque contre lequel est venue se briser la mollesse persane.

Mais avec Périclès tout avait changé. En substituant sa volonté à celle de l'assemblée, il

battait en brèche les vieux principes. Il est vrai que, grâce à son talent, il sut maintenir et rehausser même la grandeur de l'État; mais, pour amadouer le peuple récalcitrant et pour lui faire oublier la honte d'être gouverné par un seul homme, il lui fit des largesses de tous genres et ouvrit ainsi la porte aux démagogues, qui, moins capables que lui, se disputèrent le pouvoir après sa mort. Les assemblées dégénérèrent de plus en plus. Le peuple se laissait traîner à la remorque par quelques orateurs qui savaient habilement exploiter sa faiblesse; les gens de bien n'étaient plus écoutés, et celui qui répandait le plus de flatteries et de largesses, était adoré par la foule, fût-il même sorti des derniers rangs de la populace.

Telle était la situation intérieure de l'État athénien à l'époque d'Aristophane et à celle de Démosthène. Animés d'un vrai amour patriotique, stimulés par le souvenir des hauts faits de leurs ancêtres, ces deux hommes essayèrent vainement de faire revivre les antiques vertus, pour sauver l'État de l'abîme vers lequel il marchait.

Avec quelle ironie amère, Aristophane s'attaque-t-il à tous les abus! Rien n'échappe aux traits mordants de sa bile : assemblées, démagogues, sophistes, sycophantes, débauchés, tout y passe. Ecoutez ce qu'il fait dire au chœur à la fin du troisième acte dans les « Grenouilles »:

« Ceux des citoyens que nous connaissons pour être de bonne famille, modestes, honnêtes, gens de bien et de probité, nous les traitons de la manière la plus indigne; et nous trouvons bons à tout des nouveaux-venus, des étrangers, des esclaves, des mauvais sujets et de mauvaise race, qu'on daignerait à peine regarder pour en faire des victimes publiques. Maintenant donc au moins, ô insensés, changez de conduite, employez de nouveau des gens de bien. Si vous réussissez, on vous en louera; si les choses tournent mal, vos peines seront adoucies par l'idée que le mal vous viendra de bonne part. »

Quelle dure vérité! et quel peuple soucieux de son honneur pourrait supporter de tels reproches? Mais les Athéniens avaient déjà perdu tout sentiment d'amour-propre à un dégré tel qu'ils applaudissaient celui qui les injuriait, pourvu qu'il les amusât et les rassasiât de mots grossiers et de scènes burlesques. Aussi Aristophane ne s'arrête pas aux seules remontrances. Plein de mépris pour ce peuple servile, il n'hésita pas à lui faire jouer le rôle le plus avilissant. En effet, quel spectacle honteux que cette scène entre le corroyeur Cléon et un marchand de boudins qui se disputent le pouvoir! Que font-ils pour gagner l'affection du peuple? Hélas, ils lui apportent chacun des mets exquis; finalement, le marchand l'emporte, parce qu'il avait tout donné, tandis que Cléon a encore gardé quelque chose pour lui en poche.

Celui qui ne voudrait voir dans ceci qu'une scène bouffonne, ayant pour but de faire rire, se tromperait étrangement. Sans doute, Aristophane rit; mais ce n'est pas le rire franc et gai du plaisir, c'est le rire forcé d'un cœur ulcéré par la douleur de voir ses concitoyens fouler aux pieds de plus en plus tout sentiment d'honneur, et abandonner ces vieux principes qui avaient jadis fait la grandeur d'Athènes.

Mais avant d'examiner si les moyens qu'il employa, étaient bons pour le but qu'il se proposait, voyons encore quelle ressemblance il y a entre sa politique et celle de Démosthène.

On connaît le rôle que ce grand orateur a joué. Toute sa vie ne fut qu'une lutte pour la grandeur et la gloire de sa patrie, et tous ses discours politiques ne furent que l'expression de cette pensée. Comme Aristophane, il s'attaqua aux maux dont souffrait l'État. Il ne cessa de tonner du haut de la tribune contre l'insouciance néfaste de ses concitoyens, contre leur manque de patriotisme et de sentiment d'honneur. Il leur rappela la belle conduite des ancêtres, leurs hauts exploits et leurs grandes vertus, et dans un élan d'indignation devant cette foule servile, il s'écria :

« Le peuple, osant autrefois se mettre lui-même en campagne, était le maître de ses gouvernants, le souverain dispensateur de toutes les grâces, chaque citoyen était heureux de recevoir du

peuple honneurs, magistratures et tout autre avantage. Aujourd'hui, au contraire, ce sont les gouvernants qui sont maîtres des faveurs; c'est par eux que tout se fait, tandis que vous, le peuple, énervés, dépouillés de vos richesses et de vos alliés, vous êtes réduits à la condition de valets et surnuméraires, trop heureux, si les magistrats vous distribuent les deniers du théâtre, s'ils vous jettent une maigre pitance; et, pour comble de lâcheté, vous leur êtes reconnaissants, pour les largesses qu'ils vous font avec vos propres biens. »(Deuxième Olynthienne).

Ces paroles montrent bien l'ardeur patriotique de l'orateur et l'avilissement des Athéniens. Cet avilissement a dû être bien grand, puisqu'ils acceptaient cette leçon sans murmurer. Mais aussi un pareil peuple n'avait plus en lui-même de force d'existence; il était mûr pour l'esclavage, et il ne fallait qu'une main habile pour l'y réduire. Démosthène avait beau prodiguer toutes les ressources de son éloquence, pour réveiller le peuple de sa torpeur; rien n'y fit jusqu'au moment où l'ennemi se montra devant la ville, et alors, c'était trop tard.

Tel est le but que poursuivirent Aristophane et Démosthène. Ardents patriotes tous les deux, ils voulurent relever le peuple de son abaissement et faire revivre les mœurs dans lesquelles avaient été élevés les vainqueurs des Perses. Mais les moyens qu'ils employèrent pour y arriver, étaient différents.

Aristophane voulut corriger les mœurs dépravées en faisant rire à leurs dépens. Mais ses tableaux sont parfois trop chargés, de sorte qu'il tombe dans le grotesque. Aussi n'a-t-il pas réussi. Ses traits mordants devaient sans doute lui susciter la haine des victimes qu'il immolait sans pitié, tandis que le peuple riait et s'amusait sans déroger aucunement, ou peu seulement, à sa vie accoutumée. C'est la pensée que le chœur exprime à la fin du second acte des Acharniens :

« Depuis qu'Aristophane préside à nos jeux, on ne l'a point vu se présenter aux spectateurs, pour faire son éloge. Mais puisque ses ennemis le noircissent aux yeux des Athéniens, toujours prompts à se faire une opinion, et qu'on lui reproche d'avoir maltraité le peuple et l'État dans ses comédies, il faut qu'il se lave de ces calomnies auprès de vous, ô inconstants Athéniens ! »

Il en est autrement de Démosthène. Par son éloquence mâle et énergique, qui venait du cœur, il domina et fascina les auditeurs. Il était infatigable : à chaque pas que Philippe faisait en avant, il revenait à la charge pour conjurer le danger qui s'approchait. Quand enfin Philippe jeta le masque et montra clairement qu'il voulait soumettre toute la Grèce, alors, dit Plutarque, l'intrépide orateur, au milieu de l'abattement et du silence général, prenant seul la parole, ouvrit le projet d'une ligue avec les Thébains,

leurs ennemis. Cette fois le peuple suivit son conseil, mais il était trop tard ; la défaite de Théasnée livra la Grèce à la merci du Macédonien.

Démosthène ne désespéra jamais. A chaque occasion, il chercha à soulever le peuple pour secouer le joug des barbares. Rendre Athènes libre et indépendante, telle était la pensée qui le poursuivait partout, même dans l'exil, et c'est pour cette cause juste et sainte qu'il a fini ses jours. Si le peuple athénien avait écouté plus tôt son grand orateur, le danger aurait pu être conjuré à temps ; et si plus tard l'effort a échoué, on ne saurait reprocher à Démosthène d'avoir marché contre la servitude, au lieu de l'attendre.

Ces quelques mots suffiront, je crois, pour faire connaître le rôle politique que ces deux hommes ont joué, le but qu'ils ont poursuivi et les traits qui leur sont communs. C'est aussi au point de vue du patriotisme qu'il faut se placer, pour les juger : alors bien des préjugés tomberont. Parmi les nombreuses critiques dont ils ont été l'objet, je ne relèverai que cette phrase de Plutarque contre Aristophane :

» Il n'écrit pas pour plaire aux gens sensés et
« honnêtes, mais pour flatter l'envie, la méchan-
» ceté et la débauche ».

Qu'y a-t-il de plus injuste que ce reproche fait à un homme qui n'a pas cessé de combattre tous ces maux ! Aristophane y répond lui-même dans le passage déjà cité des Acharniens :

« Ne craignez donc point, dit le chœur, que dans ses comédies Aristophane jette le ridicule sur les choses honnêtes; il n'a en vue que le bien public, et il le prouvera de toutes ses forces, non par des cajoleries, par des adulations et des souplesses artificieuses, mais par des voies salutaires. Que Cléon ourdisse ses trames contre lui, la droiture et l'équité seront toujours pour le poète, et il ne sera jamais répréhensible de lâcheté et d'une basse vénalité, comme l'est son ennemi. »

Aussi les contemporains d'Aristophane en jugèrent-ils autrement, puisque même le roi de Perse témoigna de lui une haute estime aux députés de Lacédémone, comme d'un homme infiniment utile à sa patrie. Et Platon, dans sa vénération pour le grand poète, dit de lui :

Αἱ χάριτες τέμενός τι λαβεῖν, ὅπερ οὐχὶ πεσεῖται,
Ζητοῦσαι, ψυχὴν εὗρον Ἀριστοφάνους.

(Les grâces cherchant une demeure durable, choisirent le cœur d'Aristophane).

Il en est de même de Démosthène: les reproches qu'on peut lui adresser au sujet de quelques actes de sa vie privée, ne sauraient atteindre sa vie publique. Dès qu'il s'agissait du bien de l'État, il était incorruptible; son âme s'épura au feu du patriotisme dont elle était animée. Au milieu de la vénalité des orateurs d'Athènes, seul il méprisa les trésors et les séductions du roi macé-

donien et se voua sans réserve à la patrie. Sans doute, l'éloquence virile et entraînante de Démosthène l'emporte sur la satire mordante et parfois bouffonne d'Aristophane; mais tous les deux aimaient également leur patrie, et la postérité doit leur être reconnaissante d'avoir laissé dans leurs œuvres des monuments précieux pour la connaissance de l'histoire et des mœurs de ces temps.

—

Société de littérature flamande (taal- en letterlievend Studentengenootschap der katholieke Hoogeschool onder de zinspreuk : MET TIJD EN VLIJT).

—

Eere-Voorzitter.

Hoogeerw. Heer PIERAERTS, rector magnificus.

Oud Eere-Voorzitter.

Hoogeerw. Heer NAMÈCHE, rector emeritus.

Bestuur :

De Heeren :

P. G. H. Willems, hoogleeraar, *Bestendige Voorzitter.*

G. Helleputte, hoogleeraar, *Eerste Ondervoorzitter.*

P. P. M. Alberdingk Thijm, hoogleeraar, *Tweede Ondervoorzitter.*

H. Lebon, *Eerste Schrijver.*

Em. De Visschere, *Tweede Schrijver.*

A. Pauwels, *Boekbewaarder.*

H. Veltkamp, *Penningmeester.*

A. Verwilghen, *Raad.*

A. Laporta, *id.*

Eerelid.

Eerw. Heer Schuermans, pastoor te Wilsele.

6.

Werkende leden.

De heeren P. P. M Alberdingk Thijm, hoogleeraar; E. Cappuyns, advokaat; J. Delbeke, student; Devisscher, id.; Eerw. Dupont, hoogleeraar; P. Frank, student; Helleputte, hoogleeraar; F. Heymans, student: E Janssens, id.; A. Laporta, id ; H. Lebon, id.; Mayart, id ; J. Michiels, id.; Noterdaeme, id.: A. Pauwels, id.; L. Plessers, id ; J. Raes, id.; A. Roegiers, id : Schepens, id.; E Schiltz, id.; Eerw heer Schuermans, pastoor; Simons, leeraar van het atheneum; E. Smets, student; Stille, id.; E Van Coillie, id ; A. Van den Berghen, id.; J. Vanlinthout, drukker der Hoogeschool; J. Vanneste, student; A. Van Vueren, id ; J. Van Winckel, id.; H Veltkamp, advokaat; R. Verhulst, student; Alf. Verwilghen, id ; P. Willems, hoogleeraar; F. Wyseur, student.

Bijwonende leden.

De heeren A. Aelbrecht, student; U. Aelbrecht, id.; L Aertsens, id.; L. Aldernaght, id.; R. Ameye, id : J. Begerem, id.; Beheyt, id.; G. Berckmans, id.; A. Béthune, id ; Boon-Hecking; K Borreman, student; G. Bossaerts, id.; K Boutens, id.; Breeus, id.; A. Cailloux, id.; R. Camerlynck, id.; A. Carpentero, id.; Hoogeerw. Cartuyvels, onder-rector; Eerw. heer Craenen, onderpastoor, Wilsele: A Cols,

student; H. Colsaerts, id.; J. De Bie, id.; De Bock, id.; A. De Clercq, id.; A. De Clercq, id.; F. De Herdt, id.; de Jong, id.; E. De Laet, id.; A. De Man, id.; L. De Meester, id.; L. De Merlier, id.; Denekker, id.; P. De Pelsmaecker, id.; A. Depla, id.; F. de Ploige, id.; V. De Poorter, id.; H. De Poortere, id.; G. De Ridder, id.; Descamps, hoogleeraar; O. Desmares, student; H. de Somer, id.; Devers, id.; J. D'Haenens, id.; H. Dierckx, id.; du Bus, id.; G. Duparc, id.; Dupont, id.; L. Felix, id.; K. Flahou, id.; J. Floer, id.; J. Floren, id.; A. Gesché, id.; C. Goemaere, id.; P. Guillemin, id.; H. Haghebaert, id.; Eerw. heer Hemeryck, hoogleeraar; Henderickx, student; J. Hendrix, id.; A. Herens, id.; K. Hertoghe, id.; P. Hoho, id.; Med. Jacobs, advokaat; Eerw. heer Jacops, hoogleeraar; K. Kockerols, student; J. Laenen, id.; Lagrange, id.; S. Lambrechts, id.; Linssen, id.; E. Loos, id.; L. Luysterborghs, id.; Eerw. heer Maes, aalmoesenier; Eerw. heer Maes, onderpastoor; Martens, hoogleeraar; J. Masselus, student; C. Moereels, id.; Nyssens, hoogleeraar; L. Ooms, student; A. Opsomer, id.; L. Peeters, id.; A. Pelgrims, id.; Raemdonck, id.; Roger, id.; J. Rombauts, id.; J. Schellekens, id.; D. Schoeters, id.; F. Schollaert, advokaat; H. Schoutheet, student; Schumers, id.; L. Segher, id.; E. Smets, id.; J. Smets, id.; J. Sobry, id.; J. Spaey, id.; Steenwerckx; Stey-

laers, student; R. Stroobant, id.; E. Struelens id.; A.Strykers, id.; Th. Surmont van Volsberghen, id.; A. Toen, id.; F. Tyrell, id.; Van Biervliet, hoogleeraar; D. Van Borstel, student; Med. Vanden Berghe, id.; J. Vandenhaute, id.; A. Vande Put, id.; E. Vanderdonck, id.; C. Vander Haegen, id.; F. Vander Smessen, id.; Vandeuren, id.; M. Vande Walle, id.; Vande Wouwer, id.; K. Van Doorslaar de Ten Ryen, id.; Van Gehuchten, id.; H. Van Gool, id.; P Van Hoonacker, id.; A. Van Horenbeeck, id.; Van Hove, id.; Van Huffel, id.; O. Van Malleghem, id ; Van Meirhaege, id.; L. Van Nayen, id.; H. Van Pevenaege, id.; B. Van Trimpont, id.; F. Venderickx, id.; J. Verhelst, id.; L. Verhoef, id.; A. Vermeire, id.; Verriest, hoogleeraar; A. Vuilsteke, student; J. Vuylsteke, id.; Wilsens, id.; J. Zuure, id.

—

VERSLAG

over de werkzaamheden van het taal- en letterlievend Studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT, gedurende het verloopen schooljaar 1884-85, door Hector LEBON, schrijver des Genootschaps.

—

MIJNHEEREN,

Wij beginnen het verslag onzer werkzaamheden van dit jaar met een blij gejuich. Meer dan ooit is aan onze Hoogeschool de vlaamsche geest ontwaakt. Eene geestdriftige rilling heeft de vlaamsche studentengelederen doorloopen; nieuwe kampers zijn in groot getal ons bijgesprongen; de onverschilligheid is voor warmen iever geweken. Welhaast zal *Met Tijd en Vlijt* zijn vijftigjarig bestaan vieren : menigvuldiger en kloeker dan ooit moet en zal het vlaamsche land ons op dit oogenblik vinden. Ons Genootschap bepaalde er zich dit jaar niet bij, zijnen leden grondige studiën aan te bieden : het hield een waakzaam oog op ons verdrukte volk, op onze misprezene rechten, en was altijd in de bres om onrecht te schandvlekken, om de vlaamsche eischen te ondersteunen. Daarom roepen wij luid tot het vlaamsche studentenvolk onzer Hoogeschool : Laat ons onvermoeid voort-

werken gelijk wij het verleden jaar deden! Wij zeggen aan onze oude makkers die *Met Tijd en Vlijt* verlaten hebben : Blijft wat gij te Leuven waart ; en de Vlaamsche Beweging zal met rassche schreden de zege te gemoet gaan.

De heer Emiel Goetschalkx opende onze redekundige oefeningen door eene studie over *de kritiek in de poëzij*. Elke dichter heeft zijn eigen genie, en mag niet bij vergelijking met eenen anderen beoordeeld worden. Daarbij, als de beoordeelaar niet tot het ideaal kan reiken dat de dichter omvatte bij het schrijven van zijn werk, heeft hij het recht niet over de opvatting een oordeel te vellen.

Andere heeren meenden nogtans bij de bespreking van dit verdienstvol werk, dat er nevens de eigenaardigheid van elken schrijver eeuwige regels bestaan die hij niet mag overschrijden; en dat, zoo men het oorbeeld des dichters niet zoo volmaakt beseffen kan als de dichter zelf, men toch afzonderlijke deelen der opvatting op de algemeene schoonheidsregels mag toetsen.

Onze geachte schrijver, de heer Julius Delbeke, behandelde met diepe overtuiging en taalkennis het vraagstuk der *Gewestspraken*, reeds 't vorige jaar op het tapijt gebracht. Na hem werd die bespreking met evenveel bijval hervat door den heer Emiel De Visschere. De overdrevene eenheid der taal, zeiden gemelde sprekers, ware

een aanslag op de eigenaardigheid van het Nederduitsch. De rijkdom der taal zou er oneindig bij verliezen. Nog meer, de taal, die gansch het volk moet zijn, zou een wanschepsel worden onder den hamer van eenige pedanten, en de taal van 't nederlandsche volk niet blijven.

In eene *Verhandeling over Filips II*, raakt de heer Raphaël Verhulst een brandend geschiedenispunt aan. Volgens hem was Philips een vorst zonder liefdegevoel voor zijn volk, zonder vaderhert voor zijn zoon don Carlos. Ook was hij noch in Spanje noch in België bemind, zelfs niet door de geestelijkheid. Die gezegden steunen op de getuigenis veler geschiedschrijvers, zooals Lhorente, Didrichstein. enz. — Zij worden niettemin warm bestreden door Mijnheer Edward Janssens die, door een feit uit Lhorente's leven, toont wat geloof men aan dien historieschrijver hechten moet.

De heer ondervoorzitter Alberdingk Thijm maakt een onderscheid tusschen het princiep en den persoon die het verdedigt. Is 't Filips' eeuwige roem het katholicismus te hebben voorgestaan, zijne heerschzucht kan er niet door verschoond worden. Onjuist ware het overigens de katholieke kerk Filips' gebreken ten kwade te duiden, want de pauzen Pius V en Sixtus V dachten in 't geheele niet voordeelig over 's konings hoedanigheden en aangewende middelen.

Nu valt de heer Alfons Bartholomeüssen met doorslaande bewijzen Willem den Zwijger aan : — Willem had voor doel, niet het land te bevredigen, maar zijn meester te worden, toen hij den terugtocht vroeg der spaansche soldaten ; want de duitsche troepen, die hem genegen waren, behield hij, ofschoon zij evenveel ramp stichtten. — Hoezeer de Zwijger in België bemind werd, blijkt hieruit dat hij steeds met een vreemd leger moest te werk gaan, en genoodzaakt was in onze steden overal vreemde garnizoenen te leggen om den weërstand der bevolking te dempen. — Eerbiedigde hij dan toch de vrijheid van godsdienst, waaronder hij zijne heerschzucht verdook? Aan den stervenden ridder de Lalaing weigerde hij eenen priester, om zijne omgeving niet te mishagen. — In huichelarij vond hij zijn gelijke niet. Gedurende de beeldstormerij, riep hij de Antwerpsche burgers op de Groote-merkt te wapen, met verbod, wat er ook voorviele, die plaats te verlaten. En bij de aankomst van Alva schreef hij dezen gelukwenschingen over zijne zending!

De taalkwestie was niet af. De heer Arthur Vanden Berghe geeselde duchtig in de volgende zitting het *Classicismus* dat de taal aan onveranderlijke regels wil vastrijgen.

Alleen over eenige toepassingen van het princiep des heeren Vanden Berghe waren zijne tegensprekers het niet eens. De taal is als de

mensch : zij heeft eene onveranderlijke ziel, maar hare uiterlijke vormen veranderen met den groei van het volk, wiens weërspiegeling zij is. En, zooals het menschelijk lichaam min verandering ondergaat als het tot eene zekere ontwikkeling is gekomen, zoo ook worden de taalvormen bij een beschaafd volk vaster dan vroeger.

In de twee volgende zittingen, droeg uwe verslaggever eene *studie* voor over *Het Menschdom Verlost* door Lod. De Koninck. Na den huldegroet aan het vlaamsch epos te hebben gebracht, waagde hij het er eenige onvolmaaktheden in te zoeken. Het gemis aan bondigheid van stijl en beelden, de ongepastheid van zekere uitdrukkingen en voorstellingen, het gebrek aan volgehoudene eenheid maakten de stof der bespreking uit.

De heer Leo Bethune verdedigde warm sommige aangevallen punten. De heer Roegiers vraagt of een God, aan de menschelijke driften niet onderworpen, wel tot held van een epos kan dienen. — Wij denken dat de held van een epos niet te volmaakt kan zijn; dat het leven vol wonderen, vol lijden en vervolging des Zaligmakers, de kuiperijen van hel en schriftgeleerden, meer dan elk ander onderwerp, tot eene bewegingsvolle schepping aanleiding kunnen geven.

De heer Adolf Pauwels gaf ons het genoegen

het keurige gedicht : *Op zes weken, door Hilda Ram* te leeren kennen. Spreker brengt de jeugdige dichteres welverdiende hulde. en stelt voor haar den titel van buitenlid van *Met Tijd en Vlijt* aan te bieden. Dit voorstel, met geestdriftig gejuich aangenomen, schonk ons de eer de Antwerpsche dichteres eenige dagen later onder onze buitenleden te tellen

Dezelfde titel werd nog aangeboden aan den heer Hendrik Quakkelaar, schrijver van « De Pastoor en de Bandiet »

Hoogst aantrekkelijk waren de bijzonderheden ons door den heer Alfons Roegiers meègedeeld over de *Huwelijksplechtigheden bij de oude Grieken.*

De nauwkeurige inlichtingen ons ter dier gelegenheid verschaft door den geleerden geschiedkundige, hoogleeraar Alberdingk Thijm, over de Verloving en het Huwélijk in de Middeleeuwen, deden ons zien dat onze progresseerende fransche beschaving veel meer den zedelijken vooruitgang mocht betrachten, wilde zij achteruit in onze geschiedenis eenige modes gaan zoeken.

In eene *Verhandeling over de Vrijmetselarij*, schandvlekt de heer Verrijt de hedendaagsche werking dier sekte, en houdt vol dat haar doel, de verdelging van het geloof, onvermijdelijk den strijd tegen de vlaamsche taal na zich sleept.

Andere leden meenen dat de Belgische vrijmetselaar de Vlaamsche Beweging rechtzinnig kan voorstaan, ofschoon hij de zeden van 't oude Vlaanderen moete radbraken om ze van den Godsdienst los te scheuren.

Hoogleeraar Alberdingk Thijm lost het vraagpunt van den oorsprong der vrijmetselarij op. Zij stamt van de Tempeliersorde niet af : want deze, alhoewel zij door hare ontucht van de kerk afweek, bleef hare wijsgeerige grondbeginselen altijd getrouw. 't Is bijzonderlijk in de XVIIIe eeuw, ten gevolge der dwaalleeren van Voltaire en Rousseau, dat de vrijmetselarij aan den dag kwam.

De heer Denijs Mayart gaat in een historisch werk de staatkunde na van von Bismarck om *de Herwording van 't duitsch keizerrijk* te bewerken. Na de verbrokkeling door Luther en Mazarin teweeggebracht, kregen Pruisen en Oostenrijk de hooge hand in 't oude *Duitsche Rijk*. 't Was om Oostenrijks invloed te keer te gaan, dat von Bismarck dit land, tegen den dank van 't pruisisch volk, den oorlog verklaarde. Edoch, daar de onafhankelijkheid der duitsche vorsten hiermeê niet getemd was, zou een tweede oorlog, die van 1870, het werk voltrekken. Die tweede eenheid in het gevaar had voor gevolg de kroning van keizer Wilhelm te Versailles, die dan ook de kroning van 's kanseliers staatkunde wezen zou.

Uw verslaggever in een werk getiteld : *Eene van Conscience's verdiensten* poogt te bewijzen dat Conscience, door het bezingen der liefde, die deugd heeft veredeld, de fransche zedelooze romans den weg naar onze dorpen heeft afgesneden en de taalliefde bij het minder ontwikkelde volk doen ontstaan. De goede romans in 't algemeen (en er dient evenveel van het goed tooneel gezegd te worden) ontwikkelen de jonge inbeelding, zijn de onmisbare voltrekking van het theorisch onderwijs, en hebben vele verscholene genies doen ontkiemen.

De weerde of zedelijke strekking van eenige van Conscience's werken, zooals *Valentijn de Schoolmeester*, *Schande vrees*, *Levenslust*, worden door de heeren Laporta en Noterdaeme en door den heer voorzitter besproken.

Onze hooggeachte ondervoorzitter Alberdingk Thijm sloot onze redekundige werkzaamheden door eene hoogst verdienstelijke en aangename voordracht : *De Dichter in woord en toon, Richard Wagner*. Gedurende zijne ballingschap ten gevolge der omwenteling van 1848, schreef de duitsche toondichter te Zurich de werken waardoor zijn geheele stelsel ons duidelijk is geworden : « De kunst en de omwenteling », « De kunst in de Toekomst, » en « Opera en Drama », waarin hij de nieuwe wegen bepaalde die hij wilde bewandelen, de operamuziek losmaken van alle conventie, de voordracht van

den tekst tot grondslag nemen van het geheele muzikale werk, en alle künsten laten samenwerken om eenen harmonischen indruk op den toehoorder te maken. Om dit doel te bereiken, schreef Wagner zelf, en dit met waar dichtergemoed, den tekst van eenige zijner stukken. *Der Fliegende Holländer*; *Tannhaüser*; *Lohengrin* en *Der Ring der Nibelungen* die samenhangen met gebeurtenissen uit België's geschiedenis; *Tristan und Isolde*; *Die Meistersinger*; *Parsifal* waren zijne meestergewrochten. Wat de zedelijke strekking dier werken betreft, dikwijls heeft de toonkunstenaar geofferd aan den wereldzin des tijds, aan de denkbeelden over onafhankelijke zedeleer, al blonk er dan ook in zijn laatste opera een onbepaald kristelijk oorbeeld door.

Onze zondagzittingen zijn dit jaar buitengewoon levendig en gevoed geweest. Hier zijn wij volop in vooruitgang. Aan de bestudeering eeniger ernstige stukken als *Jozef in Dothan*, *Gudrun*, eene historische kritiek over *Johann Tetzel*, mengde de poëzij hare lichtere toonen. Wat al vreugde en voldoening hebben wij bij het hooren dier menigvuldige dichtjes niet genoten! De belangvolle voordracht van onzen toegenegenen ondervoorzitter hoogleeraar Alberdingk Thijm, *over den oorsprong der dobbelsteenen*, het kloek gedicht des heeren Delbeke *De Gulden sporen-slag*, het roerend tafe-

reel *In het Visscherhuisje* door den heer H. Noterdaeme, de schertsende stukjes *Tooverij* door den heer Lod. Schepens en *De laatste dag in 't kollegie* des heeren Julius Van Neste, waren de schoonste perelen den Muzen opgedragen. Uwe verslaggever zocht naar een toon in eenige stukjes als *Sneyssone*, *Huwelijksdicht*, *Op weg naar het kerkhof.*

Dank aan de leden, die hunnen iever ten dienste des voorspoeds van *Met Tijd en Vlijt* hebben gesteld! Dank aan de heeren Hoogleeraren, die wij met fierheid aan ons bureel zien zetelen : aan den heer voorzitter hoogleeraar Willems, die onlangs nog de hand sloeg aan de uitvoering van een grootsch ontwerp tot verheerlijking en bewaring onzer taal; aan onze heeren ondervoorzitters, hoogleeraar Hellepatte, die wij dit jaar te Leuven onze *vaderlandsche Taalgrieven* met zooveel overtuiging en bijval hoorden verdedigen, en hoogleeraar Alberdingk Thijm, den gestadigen raadsman der leden van *Met Tijd en Vlijt.*

SOCIÉTÉ JURIDIQUE
de l'Université catholique de Louvain.

—

ANNÉE ACADÉMIQUE 1885-1886.

Commission directrice.

Président, M. le professeur Descamps.
Vice-Président, M. Bon Hubert Coppens.
Secrétaire, M. Albert Vandeput.
Trésorier, M. Maurice Damoiseaux.
Membres : M***.

Membres protecteurs

Mgr Pieraerts, *Président d'honneur*.
Mgr Namèche, id.
M. le professeur Fr. de Monge, *Vice Président d'honneur*.
MM. les professeurs De Jaer, Jacops, Nyssens, Van Biervliet, Van den Heuvel, M. Thonissen, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, M. de Smedt, membre de la Chambre des représentants.

Membres honoraires.

MM. Aglave, Alhon, Ancot, Barbieur, Bartholomeüssen, Beauloye, Bertrand, Béthune, abbé Bouzin, Boeyé, Boekaert, Brants, Butaye, Buyse, Cambrésy, Cappuyns, Caprasse, Carlier,

Chevalier, Christiaens, Claes, Coucke Albert, Coucke Stanislas, Criquillion, Croonenberghs, Dassy, De Coster, Decot, De Decker, De Groote, de Haulleville, Delmée, Derminne, de Ravenne, de Thier, De Valkeneer, Deville, D'Heygere, Diricq, Dubois, Dupriez, Empain, Ermel, Faucon, Fontaine, Fourquet, Gérard, Gilkin, Glorieux, Gourdet, Hammane, Hanoticau, Hayoit, Hecquet, Herdewyn, Heuvelmans, Hoefnagels, Hoyois, Jans, Janssen, Joly, Jonard, Lamotte, Landas, Lappau, Leemans, abbé Lemaître, Léonard, Lepaige, Leroy, Loix, Lombaerts, Losseau, Lowet, Meyers, Michaux, Mineur, Moens, Mommaerts, Montens, Mussely, Notelteirs, Orbaen de Xivry, Ortegat, Perin, Pil, Rauwez, Rops, Sanders, Scheyvaerts, Schicks, T'Serstevens, Sepulchre, Serigiers, Simonard, Soenens, Solvyns, Standaert, Streel, Thery, Thevelin, Tibbaut Emile, Tibbaut Jules, Tonnelier, Van Caster, Vanden Broeck, Vanden Wouwer, vande Werve, Van Dieren, Van Ham, Van Reeth, Van Ruymbeke, Van Troyen, Verbiest, Verbruggen, Verhaegen, Verlant, Wauters, Wellens, Witteveen, Zwaenepoel.

Membres actifs.

MM. Aldernaght, Allard, Bodeux, Carbon, Collard, Cols, Coppens Armand, Coppens Hubert, Damoiseaux, De Brie, De Craene, de Géradon, De Haene, Demaret, De Neckere, De Roeck,

De Voghel, Dubois, Du Bus, Dujardin, Dullaert, Félix, Ficher, Fontaine de Ghélin, Géron, Gilles de Pélichy, Glervaux, Gerlia, Hannotte, Jacquemin, Jacquet, Jorion, Laurent, Lebon, abbé Lecler, Leduc, Lefebvre, Leroy, Malherbe, Maquinay, Masselus, Misonne, Morelle, Muûls, Nève, Neven, Noterdaeme, Opsomer Achille, Opsomer Georges, Parmentier, Piret, Poliart, Quirini, Raes, Raemdonck, Ravelli, Roest, Schramme, Schyrgens, Séghin, Singelée, Slotte, Van Bortel, Van Cutsen, Vande Put, Vander Eycken, Vande Velde, Vande Walle, Van Mol Van Reeth, Vico, Voicin, Wacrenier.

—

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ JURIDIQUE de l'Université catholique de Louvain, pendant l'année académique 1884-1885, présenté au nom de la Commission directrice par le baron Hubert COPPENS, secrétaire.

—

Messieurs,

Nous pouvons dire que notre Société, toujours florissante, demeure résolument l'émule de ses aînées, et qu'elle continue à marcher dans la voie que lui ont tracée ses devanciers. Aussi est-il permis d'affirmer qu'elle a pleinement réalisé l'esprit et justifié l'espoir de ses fondateurs.

Comment, d'ailleurs, pouvait-il en être autrement, étant connus le dévoument, l'affabilité et le zèle de notre estimé Président, le tact et l'habileté avec lesquels il a toujours encouragé nos efforts et dirigé nos débats. Ne l'oublions pas, c'est en grande partie à M. Descamps que la Société juridique est redevable de sa force et de sa vitalité. Et à ce propos, permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler le souvenir d'une fête qui nous est encore à tous présent à la mémoire. Rarement solennité de ce genre fut aussi brillante, aussi bien réussie et rencontra d'aussi

unanimes et d'aussi nombreux assentiments que celle qui réunit le 19 mai dernier les élèves, anciens élèves et les nombreux amis de M. le professeur Descamps, pour lui offrir, en témoignage d'admiration et d'affectueuse reconnaissance, son portrait peint par un de nos plus éminents artistes. Toutes ces marques d'attachement et de sympathie ne pouvaient manquer d'aller droit au cœur du professeur. Aussi, lorsque dans l'antique salle des Promotions, la superbe toile lui fut présentée au milieu des acclamations, ce fut d'abord avec une émotion visible qu'il prit la parole en réponse aux divers discours qui lui avaient été adressés. Mais bientôt, maîtrisant cette première impression, le professeur savant, le jurisconsulte distingué se montra à nous sous son véritable jour. S'emparant aussitôt dans cet ordre d'idées d'une question devenue toute actuelle et dont la réalisation s'élève à la hauteur d'une nécessité sociale, il en fit l'objet d'un discours magistral sur la *coordination des lois nationales*. Si je ne craignais de blesser la modestie de notre estimé Président, j'essayerais de lui témoigner l'admiration qu'inspire toujours toute œuvre bien pensée et bien dite; mais l'éloge émanerait d'une bouche trop peu autorisée, et l'excellence des belles productions se recommande par elle-même. Ne m'en voulez donc pas, M. le Professeur, si je me borne à souhaiter que votre parole puisse trouver un

prochain écho et servir pour la science juridique de notre pays, de point de départ d'une ère nouvelle.

Au nom de M. le professeur Descamps, je regretterais, quoiqu'à un autre point de vue, de ne pas joindre celui de M. le professeur Jacops, ancien Président du collège du Pape, qui s'est toujours montré d'une amabilité exquise envers notre Société. Je suis heureux de pouvoir être l'interprête de vos sentiments, en remerciant M. le chanoine Jacops du concours qu'il a toujours accordé, durant sa présidence, à notre Société, en nous prêtant un de ses locaux. Et je profite de la même occasion pour offrir à M. Van den Berghe, son successeur à la présidence, nos souhaits de bienvenue, et pour lui exprimer nos premiers remerciements pour la bienveillance généreuse qu'il a déjà voulu nous témoigner.

Maintenant, Messieurs, j'aborde sans autre préambule, l'examen des différents travaux qui ont vu le jour parmi nous, et qui nous ont procuré des séances aussi instructives qu'agréables.

M. De Maret ouvrit la série de nos séances. Il porta à notre modeste tribune un sujet d'une actualité encore toute récente : *L'intervention de l'Etat dans l'amélioration de l'industrie agricole.* L'orateur constate que l'agriculture traverse en ce moment une crise aigüe. L'insuffisance des capitaux et la concurrence étrangère surtout semblent conspirer la perte prochaine

de cette industrie. Une surproduction, qui semble ne pas avoir de limites, envahit l'Europe dont les blés ne peuvent lutter avec les produits similaires de l'autre continent.

Quel remède faut il apporter à cette situation désastreuse de l'agriculture, se demande alors M. De Maret? Un grand nombre de cultivateurs attendent le salut de la protection de l'Etat : les uns demandent le rétablissement de l'impôt douanier, les autres exigent un droit compensateur, d'autres réclament un droit protecteur, mais le droit protecteur et le droit compensateur ne sont que de simples palliatifs à la crise agricole. Si l'on veut réellement sauver l'agriculture, que les propriétaires diminuent le loyer de leurs terres; que le législateur supprime de notre Code civil l'article 826 qui impose l'obligation du partage en nature; que l'Etat dégrève la propriété foncière, supprime les droits fiscaux sur la vente et l'échange des propriétés; qu'il diminue les droits de succession, et enfin qu'il restreigne le cadre de notre armée. Sans doute ces mesures ne sauveront pas immédiatement l'agriculture; mais si le législateur s'efforce d'accorder à l'industrie agricole les mêmes facilités et les mêmes avantages qu'aux autres industries, et que les cultivateurs abandonnent la routine et font appel à la science, alors on pourra espérer voir renaître et refleurir l'agriculture dans notre pays.

Ce beau travail fut l'objet de vives contradictions, qui remplirent plusieurs séances et qui nous procurèrent la satisfaction de constater que notre société possédait en la personne de l'honorable orateur, un homme ferme dans ses convictions, et armé pour sa défense d'une réplique facile et d'une connaissance approfondie de la question qu'il traitait.

Après M. De Maret j'eus l'honneur, Messieurs, de vous présenter une étude sur : *La vie et les doctrines de Machiavel.* Des opinions les plus diverses ont été émises, soit pour, soit contre cet homme célèbre. Il m'a semblé que pour étudier sainement une doctrine, et pour en faire une critique judicieuse, il importait de commencer avant tout par examiner quel était le personnage qui en avait été l'auteur, sa vie, son caractère et le milieu où il a vécu.

A cette fin, j'envisageai dans une première partie de mon travail la vie publique du célèbre secrétaire florentin. Je vous retraçai son existence successivement : heureuse et favorisée, alors que les hautes fonctions dont il est revêtu le mêlent à la gestion des grandes affaires de la République de Florence, sa patrie; inquiète, troublée et misérable, quand les Médicis restaurés le priveront de ses emplois et se défieront de ses protestations intéressées d'attachement et de dévouement. J'ai tâché de vous montrer l'influence sinistre et pénible tout à la

fois, qui rabaissant son caractère si fort en-dessous de son génie, en fit à dater de cette époque, par ses démarches, comme par ses écrits, le courtisan assidu, importun des nouveaux maîtres de Florence. Et à ce propos, le *Prince* en particulier, son œuvre capitale, ne fut, peut-on dire, qu'une œuvre d'une visée toute personnelle, car c'est sans dissimulation d'aucune sorte et sans autre dessein que de recouvrer une situation perdue, que Machiavel le rédigea et l'offrit aux Médicis, dont il espérait, par ce témoignage de dévouement, gagner les bonnes grâces. Néanmoins toutes ces démarches équivoques ne lui portèrent pas bonheur. Le parti républicain de nouveau victorieux le rejeta à son tour et le signala unanimement à la haine de ses concitoyens, comme le complice des Médicis. Machiavel ne résista pas à ce dernier coup. Il mourut de chagrin, dit-on, le 22 juin 1527.

Voyons maintenant quelles sont les fameuses doctrines, dont le secrétaire florentin s'est fait le théoricien. Quelles en sont d'abord les origines?

Comme corruption humaine, le machiavélisme est aussi ancien que le monde. Mais comme doctrine, il est l'œuvre d'une personnalité de génie, à laquelle il a emprunté son nom. Si on envisage ses principes à ce dernier point de vue, il y a un certain nombre de causes qui expliquent, chez

Machiavel, l'esprit du *Prince* et l'origine des théories qu'il renferme. Parmi celles que j'ai signalées, rappelons entr'autres les trois suivantes :

En premier lieu, le sensualisme de l'École de Padoue, qui avait inspiré les principes utilitaires de cette époque, principes qu'il a inconsciemment reproduits.

Il y a ensuite ce qu'on pourrait appeler le paganisme de Machiavel. L'auteur du *Prince* était contemporain de ce grand mouvement de rénovation vers l'antiquité qui s'empara du XVe siècle.

Enfin, Machiavel avait une disposition spéciale pour l'étude de la politique. Malheureusement dans une question aussi importante que celle du gouvernement des peuples, il s'était trompé sur une donnée fondamentale. Une observation trop exclusive de la nature humaine et le spectacle des mœurs de son temps lui en inspira promptement la notion la plus fausse, en même temps que le mépris le plus profond de toute vertu et de toute justice.

Pour Machiavel tous les hommes sont méchants et toujours prêts à manquer à leur parole. Il faut donc être méchant avec eux, puisqu'ils sont méchants. Telle est la donnée essentielle dont l'auteur du *Prince* déduit tous ses procédés de politique. Or, rien n'est plus simple que ces procédés. Ils se réduisent à deux : le mensonge

et la terreur. . En somme, il convient de ne s'attacher qu'aux résultats. Le point essentiel c'est de réussir... Quel est d'après cela l'idéal du prince que Machiavel réclame pour réaliser ses desseins? Capable de toutes les métamorphoses, les animaux dont le prince doit savoir revêtir les formes, sont le lion et le renard. Il apprendra du 1er à être fort et du 2d à être adroit... Un prince prudent ne peut ni ne doit tenir sa parole que lorsqu'il le peut sans se faire tort et que les circonstances subsistent où il a contracté son engagement. Il lui est aussi utile de persévérer dans le bien lorsqu'il n'y voit aucun inconvénient d'ailleurs, que de savoir en dévier lorsque les circonstances l'exigent... En définitive, un prince doit faire en sorte qu'on le prenne toujours pour ce qu'il paraît être, et non pour ce qu'il est réellement. Et le petit nombre d'esprits pénétrants n'osera contredire la multitude qui d'ailleurs a pour elle l'éclat et la force du gouvernement...

Que penser de cette doctrine ainsi présentée en raccourci? Comment l'apprécier? Il est à remarquer d'abord qu'elle se refute d'elle-même par la considération des conséquences auxquelles elle conduirait socialement parlant, et du danger qu'il y aurait pour un prince de s'en inspirer. Mais indépendamment de ces observations, cette théorie est entièrement fausse, parce qu'elle repose sur une base radicalement erron-

née. En effet, Machiavel se méprend sur le véritable caractère de la nature humaine. Ce n'est pas une moindre erreur de déclarer les hommes entièrement mauvais, que de les juger, comme devait se l'imaginer Rousseau, entièrement bons mais corrompus par le contact de la société. La vérité est que l'homme offre un mélange de bien et de mal, et que les passions l'emportent fréquemment chez lui sur la raison. Mais parce qu'il est un être moral, l'homme est fait pour se soumettre à la loi du bien. L'ordre essentiel de sa nature exige la subordination régulière des facultés inférieures aux facultés supérieures et maîtresses, et réclame la prédominance de la raison sur les passions. De même, dans les relations de la vie sociale et en particulier dans les relations politiques, qui ne sont qu'une variété de rapports humains, c'est la justice et le bon droit qui doivent régner et prévaloir, et guider les actions des individus et des gouvernants. L'usage de la force n'est autorisé et ne devient légitime que lorsqu'il est conforme au droit et à la justice, et appelé à leur prêter son concours et son assistance.

En résumé, Machiavel a eu le tort irrémissible de méconnaître que la politique repose avant tout sur le droit qui naît du devoir. Sans doute il ne destinait pas ses écrits aux générations futures, il ne prévoyait pas l'usage qu'elles allaient en faire. Leur composition n'avait chez

lui qu'un but purement personnel et intéressé; mais la postérité s'est emparée d'un système qui flattait ses passions et qui était en harmonie avec ses instincts de perversité et de malignité. Peuples, gouvernements et individus s'en sont inspirés tour à tour et l'ont fait servir à la réalisation de leurs intérêts respectifs. Certains faits odieux qui ont ensanglanté à certaines époques les pages de l'histoire, témoignent suffisamment de l'action déplorable qu'ont exercée ces principes subversifs.

C'est un de ces cas d'application qui a attiré l'attention de M. Damoiseaux dans son travail sur la *St-Barthélemy*. Après avoir blamé le massacre des Huguenots et déclaré qu'il fallait en honnir les auteurs par la raison qu'un crime d'État et surtout un crime aussi odieux que celui-là constitue une violation injustifiable des principes les plus élémentaires du droit public et social, M. Damoiseaux envisage la question à un point de vue spécial. Une foule d'erreurs se sont produites sur le massacre de la St-Barthélemy. Une des principales est celle qui prétend que cet événement fut prémédité. L'orateur avait pour but de réfuter cette thèse. Il le fit en s'appuyant sur les documents de l'époque.

En premier lieu, toutes les pièces officielles qui nous restent, montrent que le roi recommandait toute cessation et prohibition des massacres. D'ailleurs les dates si espacées des massacres

dans les différentes villes prouvent qu'ils ont eu ieu spontanément et à l'annonce de ce qui s'était passé dans d'autres localités.

En second lieu, la correspondance de Philippe II et du duc d'Albe montre qu'à l'entrevue de Bayonne aucune conspiration ne fut tramée; au contraire les dispositions de la Cour sont très pacifiques.

En troisième lieu, les témoignages des écrivains contemporains, le duc d'Anjou, le maréchal de Cavannes et Marguerite d'Anjou sont d'accord pour rejeter la préméditation.

Enfin, les soupçons rapportés par quelques auteurs protestants ne prouvent rien, vu qu'ils ne furent pas partagés par les autres huguenots. Quant aux cajoleries prodiguées par Charles IX à Coligny, elles furent la cause de sa perte et de celle des siens; car, si Catherine de Médicis avait voulu se servir de l'amiral, comme d'un appât pour attirer les Huguenots, elle ne l'eût pas fait périr avant d'être sûre de son fait.

A propos du travail de M Damoiseaux, il s'éleva incidemment un vif débat relatif à la question du choix du sujet au point de vue de la mission de la Société juridique. Il fournit à l'assemblée l'occasion de manifester nettement sa préférence pour la liberté dans le choix des travaux, spécialement en ce qui concerne les étudiants en philosophie, qui ont toujours depuis l'origine fait partie en bon nombre de la Société

juridique. La difficulté relative à l'interprétation de l'art. 1r du règlement fut d'ailleurs tranchée, à ce point de vue, dans le sens le plus large.

Du domaine de l'Économie politique, du Droit naturel et de l'Histoire, nous passons tout d'un coup à celui du Droit positif. M. l'abbé Lecler aborda, à la séance du 24 février, une question importante et qui dans ces derniers temps a divisé étrangement et les auteurs et la jurisprudence. Depuis une trentaine d'années en effet, la *question des cimetières* a donné lieu dans notre pays à de nombreuses discussions et à de graves conflits. M. l'abbé Lecler nous signala les principaux points de ce débat, en traitant d'abord de la discipline ecclésiastique en matière de sépulture, de ses fondements et de son développement historique, ensuite de la sépulture et des cimetières sous nos lois modernes.

D'après la législation canonique, conforme en cela à toutes les religions qui ont paru sur la terre, la sépulture doit être considérée comme un acte religieux, un acte du culte public; le cimetière, par la bénédiction qu'il doit recevoir de l'autorité compétente, est un endroit sacré. L'enceinte bénie est ouverte à tous ceux qui sont morts dans la communion de l'Église et qu'une loi spéciale, pour des motifs spéciaux, ne prive pas de cet honneur.

Ces prescriptions, les catholiques ont-ils encore le droit de les observer, d'en exiger

l'observation, sous notre législation moderne? M. l'abbé Lecler répond hardiment : oui. La théorie libérale sur ce point est insoutenable. L'étude attentive des actes qui décrétèrent le rétablissement du culte catholique après la Révolution, notamment du concordat et du décret de prairial an XII; la liberté des cultes, telle qu'elle a été garantie par la Constitution belge; l'interprétation constante et unanime de ces actes jusque dans les derniers temps, — doivent convaincre tout homme impartial et libre de préjugés, que sous notre législation, la sépulture doit encore être considérée comme un acte essentiellement religieux devant s'accomplir selon les prescriptions de chaque culte; il en résulte que dans les communes où il existe plusieurs cultes, l'autorité communale doit établir plusieurs cimetières confessionnels; et que là, où il n'existe qu'un culte, mais en même temps des individus qui y sont étrangers, doivent être établis un cimetière confessionnel et un cimetière communal. C'est la seule solution qui soit de nature à faire droit à toutes les exigences spéciales et légitimes, et à prévenir ces regrettables conflits, qui n'ont déjà que trop souvent attristé le pays.

Pour terminer, M. l'abbé Lecler nous exposa la jurisprudence adoptée par le gouvernement actuel; il la rapprocha des principes susdits, et l'apprécia en se basant sur les explications don-

nées par le gouvernement lui même à la Chambre des représentants.

La défense des intérêts religieux qui venait d'être présentée par M. l'abbé Lecler au sujet des sépultures, rencontra bientôt en la personne de M. Alfred De Maret, un nouveau partisan non moins convaincu, à propos de la question *de l'Utilité actuelle des Institutions monastiques*. Il envisagea son sujet principalement dans ses rapports avec la question sociale et la question agricole. Les considérations qu'il nous présenta sur ce point forment à certains égards, une sorte de complément à un premier et consciencieux travail sur l'intervention de l'État dans l'amélioration de l'industrie agricole.

D'abord, dit M. De Maret, les ordres religieux peuvent sinon détruire entièrement, au moins adoucir cette haine implacable qui existe entre le capital et le travail. Ils peuvent améliorer les rapports si tendus qui divisent le patron et l'ouvrier, le propriétaire et le prolétaire, et rétablir ainsi la solidarité entre les grands et les petits. Ils constituent à cet égard un élément de paix et d'union, qu'il serait insensé de méconnaître et de vouloir détruire.

Ce sont les moines qui jadis ont transformé nos landes incultes, opéré ces grands défrichements, formé ces vastes exploitations qui entouraient les monastères. Ils sont du petit nombre de ceux qui aujourd'hui ont conservé encore les

traditions de la grande culture. Eh bien, les moines qui ont donné à l'agriculture du moyen-âge, cet élan superbe que nous constatons, pourquoi ne seraient-ils plus à même d'aider nos cultivateurs, à rendre à notre sol épuisé et stérile sa fécondité d'autrefois?

Dans une des séances de la Société, M. Georges De Craene nous fit jouir d'une agréable petite diversion aux travaux précédents, et qui témoigne en même temps chez son auteur d'une sagacité vive et pénétrante. J'appellerais volontiers l'ensemble des intéressantes considérations qu'il nous présentât : *Le Cumberlandisme dévoilé*. M. De Craene l'intitule tout court : *Monsieur Cumberland*.

M. Cumberland lit-il la pensée d'autrui et justifie-t-il ainsi le nom sous lequel il se présente au public? Le procédé dont il use est-il capable de lui dévoiler le concepte d'autrui; en d'autres termes, est-il possible qu'une pensée nous soit communiquée par le simple contact de l'organisme où elle se produit avec le nôtre?

Quelle est l'explication véritable des phénomènes du Cumberlandisme, telle qu'elle ressort à toute évidence de l'observation attentive de ces phénomènes?

De ce que Cumberland est impuissant à l'égard de certaines pensées telle que celle d'une vertu méconnue ou d'une addition mal faite, il appert, nous dit M. De Craene, qu'il est impuissant à

lire *la pensée.* En effet, celle-ci se révèle d'après ses dires, par un phénomène saisissable, qu'elle produit dans l'organisme. Or, une pensée est toujours une pensée, quel que soit son objet. Dès lors, chaque pensée devrait être suivie de ce phénomène, de cet indice révélateur, comme chaque cause est suivie de son effet. De Bonald et d'autres ont traité des origines du langage, parce que le langage est une chose existante. On peut donc se demander s'il n'y a pas d'autre voie de communication possibles entre êtres intelligents, et si les misérables, qui n'ont ni yeux ni oreilles à leur service, ne peuvent pas obtenir de l'organe qui leur sert, la sensibilité tactile, la faveur que leur refusent des organes absents? La réponse, dit M. De Craene, nous l'attendons de deux malheureux, qui auraient passé leur vie ensemble et point de Cumberland.

La nature des pensées qu'il trouve, pensées qui portent toutes sur quelque objet localisé dans l'espace, la manière dont il les trouve, en suivant l'impulsion d'une main qui le conduit à l'objet, tout prouve la vérité de cette assertion : sans le vouloir, sans le savoir, la personne qui se prête à l'expérience fait le jeu du fumiste. Cumberland a le mérite d'avoir trouvé un nouveau divertissement de société; il n'en a pas d'autre.

Après cette petite excursion toute de circonstance dans le domaine de l'agréable, la Société

se hâta de reprendre ses travaux accoutumés. La matière du droit commercial maritime offrit alors un premier sujet à notre attention, à propos de la question de *l'abordage des navires*, que traita M. Jean Jans, notre vice-président. Après avoir en quelques traits indiqué l'importance du droit commercial maritime, il définit la différence entre l'abordage maritime et l'abordage non maritime. Cette distinction est très importante et elle est basée sur la nature des bâtiments qui viennent à se heurter M. Jans traita principalement de l'abordage maritime.

Ces accidents de mer sont très fréquents et causent toujours des pertes considérables. Pour déterminer sur qui retombent ces pertes, il faut faire avec le législateur les distinctions suivantes :

Dans l'*abordage fortuit*, occasionné par des événements de force majeure, on appliquera le principe général d'équité : *res perit domino*.

Mais c'est le cas le plus rare : ordinairement on se trouvera en présence d'un abordage que la doctrine désigne sous le nom de *culpeux*. Les dommages sont subis par le navire à bord duquel la faute a été commise. Mais la faute peut avoir été commise à bord des deux navires : on répartit alors les pertes d'après la gravité respective des manquements.

La nouvelle législation n'admet plus la distinction ancienne concernant l'*abordage dou-*

teux : c'était le cas où l'on ne pouvait savoir d'où était partie la faute; chaque navire supportait la moitié des pertes; c'était méconnaître le principe d'équité que personne ne doit être présumé en faute : dans l'espèce, en effet, on supposait que les deux navires étaient en faute. Il est bien plus équitable, dans ce cas, d'appliquer le principe général admis en matière d'abordage fortuit : c'est ce qu'a fait le législateur de 1879.

M. Jans exposa ensuite l'application de ces règles au cas où un navire est conduit par un remorqueur.

Il examina quelques règles spéciales aux actions qui peuvent résulter d'un abordage et notamment une fin de non-recevoir particulière à l'action civile en dommages-intérêts, c'est à dire l'*abandon du navire et du fret*.

Il termina enfin par quelques considérations sur la compétence des tribunaux en matière d'abordage.

M. François Morelle, qui succéda à M. Jans, entreprit à son tour de discuter un point de droit civil très controversé : *Les droits héréditaires de l'adopté vis-à-vis de l'adoptant sont-ils transmissibles à ses descendants?* en d'autres termes, « les enfants légitimes et les enfants naturels d'un adopté peuvent-ils oui ou non venir à la succession de l'adoptant? »

Ecartons tout d'abord, avec M. Morelle, une

distinction erronnée, qui a été faite à ce propos. Il n'y a pas lieu de faire une différence, comme le fait Marcadé et d'autres encore, entre les droits que ces descendants de l'adopté tiendraient de leur chef et ceux qu'ils auraient acquis par représentation. La représentation en effet ne crée pas des droits; elle règle simplement le mode de les exercer.

Cela posé, la question unique à résoudre est celle ci : « Les descendants de l'adopté sont-ils les héritiers de l'adoptant? Nulle part l'on ne rencontre de vocation explicite. Toutefois, remarque M. Morelle, l'on aurait mauvaise grâce de refuser à ces descendants les droits héréditaires, si on leur étend les rapports fictifs de parenté et de filiation établis entre l'adoptant et l'adopté. Cette extension existe t-elle dans la loi? Bref, comme dit Merlin, « les enfants de l'adopté sont-ils les petits-fils civils de l'adoptant? » Tout est là.

Et tout d'abord, il faut écarter la tradition, le législateur ayant modifié jusqu'à huit fois ses propres conceptions sur ce point et s'étant de plus séparé du système des législations antérieures. L'ancien principe : *adoptio imitatur naturam*, n'a plus été consacré par le Code civil de 1804.

Quant aux discussions, elles sont muettes sur le point à examiner. C'est donc dans les textes et dans les principes du Code civil que l'on doit trouver les éléments de la controverse.

On a cherché à prouver qu'aux articles 347, 348, 351, 352, le Code civil avait établi entre l'adoptant et les descendants de l'adopté des relations qui impliquaient la parenté, mais vainement. Tout au contraire, il y a des dispositions de la loi qui ne sauraient s'expliquer, si le législateur avait eu en vue de faire participer les enfants de l'adopté à la parenté civile de leur auteur.

En présence de cet oubli manifeste de la loi, que faut-il décider? L'unique solution rationnelle, pense M. Morelle, ne peut se trouver que dans les principes généraux du droit. L'adoption est un régime exceptionnel, elle crée une fiction. On ne peut donc en aucune façon l'étendre, car les principes de cette institution n'imposent pas l'hérédité du régime juridique qui la constitue.

Il y a donc lieu de rentrer dans le droit commun qui est la succeptibilité *exclusive* des héritiers naturels où des successeurs irréguliers de l'adoptant.

Il me tarde beaucoup, Messieurs, de vous parler d'un travail très apprécié et fort intéressant que nous lut M Eugène Standaert sous le titre : *Du maintien de l'acte d'accusation en cour d'assises.* Je regrette de ne pouvoir vous le présenter sous la forme originale et pleine de charmes qu'il avait su lui donner.

On poursuit beaucoup de toute part, la suppression de l'acte d'accusation en cour d'assises.

Les arguments en faveur de cette suppression ont été admirablement reproduits, à côté d'arguments neufs et originaux, dans une savante et remarquable étude de M. le professeur Van den Heuvel : *De la réforme de la procédure devant la cour d'assises*. M. Standaert s'était proposé de rencontrer cette étude.

Pourquoi attaque-t-on l'acte d'accusation? On lui reproche d'être contraire aux principes généraux de la procédure, d'ouvrir le champ à une foule de dangers et de constituer un privilège injuste en faveur du ministère public. Ces griefs sont-ils fondés?

M. Standaert ne le pense pas. En ce qui concerne le plus grand reproche qu'on oppose à l'acte d'accusation, celui de constituer un abus et un privilège injuste pour le ministère public, M. Standaert répond hardiment : Si l'acte d'accusation donne lieu à des abus, supprimez ceux ci et laissez celui-là qui n'en peut mais, et dites aux magistrats qu'ils fassent un récit et non un réquisitoire! Il va même plus loin et demande le maintien avec ces soi-disant abus, parce que loin de constituer un privilège pour le ministère public, ils sont tout bénéfice pour la défense. Le ministère public en effet dévoile sa tactique, son système; plus l'acte d'accusation est sévère et développé, plus l'avocat s'en réjouit, parce qu'il peut se préparer en silence, élaborer sa réfutation pour confondre l'accusation. Voilà

pourquoi *au nom de la défense* M. Standaert réclame le maintien de l'acte d'accusation.

D'ailleurs, ajoute-t-il, l'acte d'accusation est un exposé nécessaire au début de la procédure en Cour d'assises pour l'intelligence du jury, pour préparer l'audition des témoins. L'argument tiré de ce qui se passe au tribunal civil est inadmissible. L'orateur le rejette, de même que le système anglais et le système allemand. Il termine enfin par indiquer deux réformes : I. Défense d'imprimer l'acte d'accusation et de le distribuer au jury ; II. Prohibition faite à la presse de le reproduire avant la fin des débats.

L'ordre du jour de la dernière séance portait encore la mention d'une thèse de M. Cornille de Thier, intitulée : *Du droit qu'ont les étudiants de renoncer à leur quartier*. La question toute pratique, qu'il se proposait de traiter, promettait d'intéresser. Le manque de temps ne lui permit pas d'y donner suite. Un sujet plus impérieux réclamait exclusivement désormais notre attention et notre étude, et mit inopinément fin à l'ardeur laborieuse de notre Société.

Tel fut, Messieurs, l'ensemble des travaux, qui remplirent nos séances de cette année. « Je voudrais, disait Mgr Namèche en 1880, je voudrais voir cette étude du droit prendre un peu plus de place dans le travail libre de nos étudiants, dans l'emploi de ces heures que l'on dérobe à sa tâche quotidienne et obligée, pour-

se livrer à une occupation de son choix et répondant aux aspirations de son propre esprit. Pourquoi n'avons nous pas une Société de Droit comme nous avons des Sociétés de Médecine, de Littérature, de Science? L'histoire du droit, l'étude comparée des législations, le droit public, le droit criminel, l'économie sociale, ne sont ce pas là des matières éminemment intéressantes, des sources d'une fécondité inépuisable? Ce vœu j'en confie la réalisation à tous ces jeunes gens distingués et laborieux, que grâce à Dieu, la Faculté de Droit compte si nombreux en son sein. » Ces paroles furent entendues, elles trouvèrent écho dans un certain nombre de cœurs généreux et travailleurs. La Société juridique ne tarda pas à être fondée!... Aujourd'hui elle compte cinq ans d'existence prospère! Il dépend de vous, Messieurs, que la sixième le soit aussi!

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Présidents d'honneur, Mgr NAMÈCHE, recteur émérite, et Mgr PIERAERTS, recteur de l'Université.

Commission directrice.

Président, M. F. Lefebvre, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

1r *Vice Président*, M. L. de Monge, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

2d *Vice Président*, M. E. Dijon, étudiant en droit.

Secrétaire, M. G. Vanden Gheyn, étudiant en théologie.

Trésorier, M. De Craene, étudiant en philosophie et lettres.

Bibliothécaire, M. E. Gilbert, étudiant en droit.

Membre, M. D. Mercier, professeur à la Faculté de théologie.

—

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE de l'Université catholique de Louvain, pendant l'année académique 1884-1885, fait au nom de la Commission directrice (1) par l'abbé G. VAN DEN GHEYN, secrétaire.

—

Messieurs,

Lorsqu'au retour de ses voyages, le touriste reporte sa pensée sur les merveilles qui se sont déroulées à ses regards, et sur les incidents qui ont marqué ses pas, n'est-il pas vrai qu'il éprouve en y songeant un charme nouveau, et que le temps qui a fui, lui semble revenir ramenant avec lui les joies et les plaisirs passés? Ainsi je me plais à croire qu'en vous montrant la route que nous venons de parcourir dans le domaine de la littérature et de la science, je pourrai évoquer quelque agréable souvenir et peut-être, au seul titre de vos travaux, réveiller les satisfactions qu'ils vous ont procurées.

(1) La commission était composée comme suit :

M. le professeur F. M. E. Lefebvre, président; M. le professeur L. de Monge, 1r vice-président, M. E. Standaert, 2e vice-président; M. G. Van den Gheyn, secrétaire; M. E. Dijon, trésorier; M. E. Gilbert, bibliothécaire; M. le professeur Mercier, membre.

S'il est vrai que la variété a l'éternel don de plaire, sans aucun doute l'année 1884-1885 aura loin de vous chassé l'ennui, qu'on dit être né de l'uniformité; car cette année a amené des changements d'une réelle importance.

En revenant à des traditions, tombées jadis en désuétude, la Société Littéraire a vu de rechef les membres *assistants* se joindre à ceux qui doivent à leur ardeur au travail — ou peut-être au zèle de leurs devanciers — le titre de membres *actifs*. Les membres assistants ont-ils réalisé toutes les espérances qu'on avait fondées sur eux? je n'oserais l'affirmer. Assurément c'est le premier pas qui coûte; mais, à mon sens, une étude plus approfondie de la valeur étymologique du nom qu'ils portent, leur apprendrait et nos désirs et leurs devoirs.

Cependant pour rendre l'assistance aux réunions facile et agréable, la commission directrice avait cru répondre aux vœux de tous, en choisissant pour les séances une heure plus favorable; et, s'inspirant de la devise *Utile dulci*, elle a renoncé à la généreuse hospitalité que vous offrait, Messieurs, depuis une douzaine d'années, au collège du Pape, M. le professeur Jacops, pour vous rassembler dans un local plus spacieux, et dont l'élégance et le confort auraient pu offrir un nouvel attrait.

Cette dernière modification surtout nous a permis de poursuivre plus efficacement la réor-

ganisation du cabinet de lecture. Tous les obstacles qui en rendaient l'accès difficile ont été écartés. Aussi l'intérêt, que déjà il présentait, s'est-il considérablement accru par les nouvelles revues qui se sont ajoutées aux anciennes et par l'abonnement à quatre journaux quotidiens

Des journaux à la Société Littéraire, dira t on! Mais sans doute; car le journaliste peut être à la fois littérateur, comme l'a prouvé M. Gilbert dans son *Etude sur Beslay.*

Ancien rédacteur en chef du journal parisien *Le Français*. François Beslay, que trop tôt hélas, la mort vînt enlever à la France et à l'Église, fut un journaliste consommé, un littérateur de mérite, un économiste distingué. Intrépide champion de la cause catholique et conservatrice, il eut dès ses débuts à soutenir la grande lutte du bien contre la révolution triomphante et athée. Seule la vérité eut assez d'attraits pour cette âme franche et loyale, et à sa défense, il consacra son temps, ses talents, sa plume et sa vie.

Admirateur sincère de sa patrie, il sut, pendant l'année terrible et néfaste de 1870, lui prouver un amour ardent, mais éclairé. Aux qualités du cœur, se joignaient celles d'un esprit clair et juste, capable d'embrasser la situation d'un seul coup d'œil, et de la juger impartialement. Son style était vif, net, original, incisif, et dans ses pages, l'ironie coudoyait le plus aimable enjoue-

ment. Les loisirs que lui laissait la politique, il les employa à composer plusieurs ouvrages, et un grand nombre d'articles publiés dans la *Revue contemporaine* et dans le *Correspondant*. Beslay s'y révéla comme littérateur, sinon de la plus haute envergure, du moins d'un réel talent.

Ses aptitudes vraiment universelles lui ont fait aborder presque tous les genres et y réussir. Il sut à son heure, être romancier et écrire la nouvelle ; historien de mérite et critique sérieux, il fut en même temps philosophe et moraliste.

François Beslay nous apparaît enfin sous un troisième aspect celui d'économiste, et l'on sait comment le célèbre congrès de Malines sut apprécier ses talents. Ami véritable et éclairé de l'ouvrier, il s'imposa la tâche de détruire en lui les aspirations mauvaises, en lui faisant chercher le vrai remède à ses maux et à ses douleurs dans l'amour du travail et l'attachement à la foi chrétienne. Ses vues étaient justes et droites, mais le mal est profond, et dans la situation que nous fait le malheur des temps, les moyens pratiques qu'il préconisait manquaient peut-être d'opportunité.

Restant dans le domaine de la Littérature, M. Lambrechts nous a fait juger *Octave Feuillet* par l'analyse de ses œuvres. C'est aux *Scènes et Comédies* et aux *Comédies et Proverbes* qu'il a consacré la première partie de son étude. A son avis, le but principal que se propose le charmant

écrivain, c'est de peindre des caractères de femmes, et comme le disait M. Lambrechts : « s'il est possible de relever quelques lacunes dans les caractères isolés, certes la réunion des divers caractères, si variés dans certaines notes, si ressemblants pour certaines autres, accuse en Octave Feuillet, une connaissance profonde du cœur humain et un talent d'observation bien délicat. »

Ce sont les romans qui ont fait l'objet de la seconde partie du travail. Ont-ils ou non subi l'influence des événements politiques? Telle est la question qui a surtout préoccupé M. Lambrechts. Il y a répondu affirmativement, mais non sans quelque restriction; car pour se prononcer en connaissance de cause, il faudra attendre le moment où certaines époques de la vie privée de l'écrivain appartiendront à la critique.

Dans une autre de nos réunions, notre confrère s'est plu à comparer *Hernani* de V. Hugo à *Britannicus* de J. Racine. La donnée des deux tragédies étant la même, il semblait qu'un parallèle devenait possible, et devait établir lequel des deux poëtes l'emportait dans la joûte littéraire. M. Lambrechts n'eut pas de peine à se décider. Racine obtint la palme, et V. Hugo fut même jugé à son tribunal avec rigueur. Peut-être, Messieurs, n'avons nous pas tous souscrit aux sévérités du conférencier : la discussion qu'a soulevé ce travail donnerait lieu de le croire.

D'ailleurs, n'est-ce pas ici le cas de rappeler l'adage si banal : *de gustibus non disputandum ?*

Car qui fera s'accorder entre eux les amis du beau ? Qui mettra fin à cette querelle qui, plus longue et plus ardente que la guerre de cent ans, semble devoir se perpétuer longtemps encore ? *La théorie d'Alfred Tonnellé*, que M. Van Hove nous a exposée, sans toutefois prétendre la justifier dans tous ses détails, aurait-elle cet avantage sur celles qui l'ont précédée ?

S'occupant avant tout du langage dont il recherche l'origine, Alfred Tonnellé pose ces deux lois fondamentales :

« L'esprit de l'homme est assujetti à se servir de la matière dans tous ses développements et dans toutes ses manifestations. — La matière a pour fonction et pour rôle unique de manifester et de servir l'esprit, qui ne peut se passer d'elle. »

Chercher l'esprit dans la lettre et l'idée dans le signe, c'est toute la théorie de l'art. « Les arts, continue le jeune écrivain, sont des langues; leurs éléments, c'est à dire les sons, les formes, les couleurs, sont des signes d'idées. Tout est là. Il ne faut pas oublier que tout dans l'art est *signe* et jamais *objet vu.* » Et passant aux différentes formes sous lesquelles l'art nous apparaît, il applique ses principes successivement à la peinture, à la sculpture et à la musique. Dans la musique surtout on comprend mieux, que les sons ne soient pas autre chose que des signes,

puisque d'avance, ils ne sont rien en eux-mêmes.

C'est encore de la musique, Messieurs, que j'ai eu l'honneur de vous entretenir, mais cette fois à un point de vue différent, en essayant de vous retracer *l'histoire de la musique religieuse pendant les premiers siècles de l'Eglise.* A titre d'introduction, nous nous sommes occupés du chant sacré chez les Juifs, et nous vous en avons fait remarquer le caractère éminemment religieux. L'Ecriture Sainte, en effet, nous rappelle à ce propos les ordonnances de David sur le choix des chantres, la haute idée que se faisait le peuple de cette importante fonction, et la place prépondérante qu'occupait la musique dans les cérémonies religieuses et les solennités juives.

Nous avons ensuite écouté les chants des premiers chrétiens, qui, après avoir appris des Juifs à célébrer les louanges du Seigneur, ont continué, après la chute de la Synagogue, à répéter dans leurs églises les psaumes du roi-prophète. Bien loin donc d'avoir une origine païenne, comme d'aucuns le prétendent, les chants de nos pères dans la foi ont toujours été empreints d'un cachet divin. Plus tard ils surent, au témoignage de Tertullien, en composant eux-mêmes des hymnes nouveaux, augmenter leur répertoire. Bientôt aussi les simples fidèles furent privés de l'honneur de chanter à l'église, et différents Conciles, en déterminant

les fonctions de chantres, donnèrent lieu à la fondation d'écoles de chant, connues sous le nom d'*orphanotrophia*. Mais c'est à S. Ambroise que revient l'honneur d'avoir le premier organisé la musique chrétienne. En étudiant sa réforme, nous avons cru pouvoir la réduire aux points suivants :

S. Ambroise a tenu la main à une excellente exécution du chant dans son église de Milan ; il y a introduit une certaine manière de psalmodier, empruntée à l'Orient ; enfin il a donné une grande impulsion à l'hymnodie et en a fourni des modèles. En terminant, nous avons jeté un coup d'œil rapide sur l'Orient où nous avons trouvé la musique religieuse dans un état déplorable.

Si l'on peut se demander, quelle influence exerce sur nous le beau — quel que soit d'ailleurs son mode d'expression — n'y a-t-il pas la question philosophique préalable : « Comment nos sens perçoivent-ils ce qui est beau? » C'est le problème qu'a résolu M. Fontaine, dans son étude sur la *nature de la sensation*

A l'encontre du Positivisme, qui ne voit dans la sensation qu'un ébranlement nerveux envisagé sous un aspect particulier, vu par le dedans, comme ils disent, le conférencier s'est attaché à démontrer que, dans la sensation il y a autre chose que le déploiement des forces physico-chimiques : une substance distincte de la ma-

tière, constitue, par son union substantielle avec l'organisme, le moi sensitif et l'activité, que ce moi manifeste en ses sensations, a sa source non au dehors, mais dans la substance même de l'être sentant.

Mais le moi, comment sent-il? C'est un ébranlement nerveux, dit le physiologiste, qui est cause de la sensation. Fort bien! Et cet ébranlement, est-ce une simple modification physique? Evidemment non, car en dehors même de toute intervention du principe sensitif il offre un caractère particulier qu'il tient de la vitalité de l'organe.

C'est la vie qui permet au mouvement mécanique, transmis directement ou à travers un milieu, d'être perçu dans la sensation. La sensation suppose donc une réaction vitale et à ce titre elle est active; bien plus, comme l'impression déterminée dans les organes n'est pas connue par le principe sensitif comme si elle restait totalement distincte de la faculté, la sensation n'est en définitive qu'une manière d'être de la faculté, comme l'accident est une manière d'être de la substance.

Si l'on recherche dans quelle partie des organes la sensation s'accomplit, doit-on avec la plupart des physiologistes défendre l'opinion qu'elle a lieu dans les centres, parce qu'elle ne se produit que si l'ébranlement nerveux est transmis jusqu'au cerveau? M. Fontaine trouve

cette conclusion exagérée. Tout au plus est-on en droit de conclure que l'action des centres est nécessaire aussi bien que celle des extrémités. D'où naissent d'ailleurs certaines illusions qui semblent à premier vue renverser la théorie scolastique? Elles sont dues uniquement à une association d'images sensibles, produite dans les centres par les mouvements réflexes. Ainsi en est-il chez les amputés; l'image qui situait primitivement la sensation dans le membre intact, à l'endroit où elle se produisait en réalité, persiste, et après la perte de leur membre, ils continuent à juger comme ils jugaient à l'état normal.

Reste encore à savoir si nos sensations ont une valeur objective. Écoutons la réponse :

« Entre les cas dit M. Fontaine où la conscience atteste que la cause de la sensation est intérieure et ceux où nous affirmons qu'elle est extérieure, il y a une différence très saisissable. Or, cette différence ne peut s'expliquer que si nous percevons réellement l'objet, en tant qu'il est en dehors de nous. »

Mais, dira-t-on, les hallucinations ne vont-elles pas directement à l'encontre de cette thèse? L'objection aurait sa valeur, si les phénomènes hallucinatoires pouvaient s'identifier avec les actes de perception. Or, l'hallucination n'est autre chose qu'un état d'irritation opiniâtre des centres nerveux, au point que l'excitation venue

du dehors ne peut plus corriger l'action des centres, ni réprimer le mouvement excessif qui s'y détermine.

Quittons, si vous le voulez bien, ces sommets élevés de la philosophie et rentrons dans la vie pratique, où nous appelle l'étude de M. De Groote sur *Edmond Picard*. Pamphlétaire mordant et railleur dans les journaux, artiste enamouré du beau dans ses fragments d'arts, c'est encore et surtout comme juriste distingué que nous a été présenté l'auteur des *Scènes judiciaires*.

La lecture de ces *scènes*, disait notre confrère, laisse une impression bien étrange, mêlée d'enthousiasme et de scepticisme : d'enthousiasme, parce que partout on sent une telle foi dans le droit, une telle passion pour le barreau, que, malgré soi, on s'en éprend ; — de scepticisme, parce que l'auteur ne remonte pas au principe, et derrière le droit tangible, derrière l'étude juridique, il y a quelque chose dont il doute : la justice et le droit divins, sans lesquels le droit humain manque de base et s'écroule.

Reprenant l'analyse des œuvres de M. Picard, M. De Groote expose la solution qu'il trouve, dans le *Paradoxe sur l'avocat*, à plusieurs questions parallèles : Comment peut-on avec la même conviction soutenir deux thèses contraires? Quelle est la mission du droit? Quelles sont les qualités nécessaires à cette mission?

Quel est le rôle du stage dans le barreau? Le conférencier admet et défend les idées du maître; il croit ne devoir s'en séparer que sur un point : celui de savoir si oui ou non la jeune génération est la génération des minces.

Dans la *Forge Roussel*, l'éminent juriste expose le fondement du droit qu'il dit être « la lutte » du bien-être humain contre les forces con- » traires de la nature; l'expression codifiée de » l'insurrection de l'homme contre ses passions. » Cette théorie n'a qu'un défaut, celui d'oublier que le droit n'est la résistance contre nos penchants que par suite de la chute originelle, qui, bouleversant notre nature, a rompu l'équilibre entre les tendances de l'homme et les règles supérieures qui les devaient guider.

Incomplète encore est la démonstration que donne l'*Amiral* de l'urgence qu'il y a à s'occuper de la législation ouvrière. Sans doute, la vie du marin, telle que nous la décrit M. Picard, est pleine de privations; mais n'a-t-elle pas d'ailleurs ses joies et ses douceurs? Personne ne niera que les devoirs du matelot sont pénibles, mais ne faut-il pas étendre cette peine à toutes les professions, à la société entière? Suffit-il donc de consacrer par la loi les droits de l'ouvrier pour adoucir son sort, assurer son bonheur et le sauvegarder contre les abus provenant de l'avidité des classes dirigeantes, qui l'exploitent à leur profit, et de la rapacité des intermédiaires

qui caressent ses défauts pour sucer sa paie?

C'est plus loin qu'il faut aller, et rétablir en bas le respect, en haut la charité!

Dans son dernier ouvrage, qui a nom : *Mon oncle le jurisconsulte*, M. Picard traite de l'enseignement du droit, qu'il voudrait voir donner non plus par les théories seules, mais par la pratique aussi.

Cette innovation, à coup sûr, serait d'une réelle utilité, mais ne viendrait-elle pas se heurter à mille obstacles et à de sérieuses difficultés?

M. De Groote, en terminant, considère les *Scènes* au point de vue littéraire, et ne peut se défendre d'une véritable admiration. « La mise en scène, dit il, majestueuse, mais simple, les charmes du style, un rendu admirable de l'homme et de la nature, des échappées profondes vers les régions supérieures de l'art et l'humanité, et pour nous spécialement, cette vie de la patrie, contribuent à rendre cette impression plus saisissante. »

Après avoir entendu développer ces principes généraux du Droit, nous sommes entrés avec MM. Dijon et Standaert dans quelques questions spéciales. Dans une étude sur le *Partage forcé des successions*, M. Dijon défendit avec vigueur le droit de tester qui se base sur le droit de propriété. Si je puis détruire ma chose, à plus forte raison puis-je la laisser à autrui. La liberté testamentaire se recommande par des avantages sérieux au

point de vue de l'équité d'abord : — Le père est maître de ce qu'il possède : ses bienfaits ne peuvent lui créer une nouvelle obligation, celle de laisser ses biens par parts égales à ses enfants; — au point de vue moral ensuite : car priver le père du droit de déshériter ses enfants, c'est lui enlever la principale garantie de son autorité. Le partage forcé d'ailleurs n'a-t-il pas comme suites inévitables les mariages d'argent et la décroissance de la population? Ne produit-il pas la division, n'est-il pas une cause d'interminables querelles et, par la vente de la maison paternelle foyer des traditions de famille, ne relâche-t-il pas les liens d'amitié entre parents? Enfin au point de vue social, le partage forcé rend impossible le patronage, qui se perpétue dans la famille, car un jour vient et la propriété maîtresse est ou vendue, ou partagée.

Une deuxième question fut agitée devant nous. Faut-il, comme le veulent aujourd'hui certains juristes, dont le nom et la science sembleraient assurer le succès de cette thèse, faut-il dans les causes criminelles supprimer l'acte d'accusation? Ennemi déclaré de la révision, M. Standaert, dans *ses déboires du stagiaire*, se place résolument du côté des conservateurs et demande le maintien pur et simple.

Il est à regretter que nous n'ayons pu entendre que la première partie de cette étude, où sont décrits en quelques traits les tiraillements, les

incertitudes, les ennuis d'un début dans la carrière d'avocat.

Sorti de l'Université, le cœur ouvert à l'espérance et l'esprit doucement carressé par les plus aimables illusions, le jeune avocat regarde en face l'avenir, qui bientôt l'effraie et le déroute. Sur sa porte, il a depuis un mois déjà, vissé cette plaque de cuivre bien poli, objet de ses convoitises et qui lui a coûté cinq longues années d'étude : hélas, jusqu'à cette heure la veuve et l'orphelin, dont il s'est constitué le défenseur désintéressé, se sont passés de ses services. Mais dira-t-on, le stage aura occupé sans aucun doute les moments, que le client n'a pas osé prendre au jeune avocat? Écoutez l'histoire de notre stagiaire, c'est celle de bien d'autres. Avant tout, il lui fallut se mettre en quête d'un patron et partant faire jouer cette mécanique d'invention moderne, qu'on nomme les influences. L'affaire réussit et la présentation est faite. Rentré dans son bureau il médite la parole du maître : « Jeune homme il faut travailler » Oui, mais à quoi? Grave question!... la poser, ce n'est pas la résoudre! Encore si le patron lui venait en aide, en lui confiant la défense d'une cause.

Le temps s'écoulait en ces tristes réflexions, quand un matin on vient lui annoncer qu'il est nommé d'office pour plaider, en cour d'assise, une affaire d'assassinat épouvantable. En toute hâte on court chez le patron demander conseil...

mais le bon vieux n'a pas le temps de s'occuper de si peu de chose. C'est alors que secouant sa torpeur, notre jeune homme se décide à voler de ses propres ailes. Mais qu'on ne dise plus, s'écrie M. Standaert en terminant que les jeunes ne savent plus apprendre, puisque les vieux ne veulent plus enseigner.

Nous avons entendu notre confrère développer dans un autre travail une thèse qui appartient à la fois aux sciences naturelles et au droit.

Il y a, disait-il, trois éléments caractéristiques qui distinguent les peuples civilisés : le sentiment de la nationalité, l'organisation politique et le développement de l'industrie et des arts. Nous les retrouvons sans peine chez ce peuple minuscule, vrai lilliputien, qui s'appelle les fourmis.

Non seulement les fourmis vivent en société, — personne n'en doute, — mais encore elles devisent entre elles, au moyen du langage antennal. Bien plus, chaque fourmillière a sa langue propre, sa langue nationale, et parfois la guerre est déclarée entre les différentes nations qui composent ce monde microscopique.

Si Platon avait connu les fourmis, il les aurait, à coup sûr, données en exemple à l'humanité, car elles ont pour leur organisation politique choisi la forme qu'il dit être la meilleure : une république où la justice gouverne. Tous les habitants d'une fourmillière dépensent leur acti-

vité pour le bonheur commun. Personne n'y règne et chacun y est roi : les luttes intestines. la discorde sanglante leur sont inconnues; la patrie est-elle en danger, toutes les fourmis s'enrôlent sous les drapeaux.

Enfin un dernier trait de ressemblance, c'est leur industrie et surtout leurs mœurs pastorales. Elles ont, au dire des savants, de vraies étables, et leur bétail ce sont les pucerons des rosiers. Leur architecture aussi mérite notre attention; nous montrons avec orgueil les pyramides d'Egypte, qui ont en moyenne 90 fois la taille de l'homme; les fourmis bâtissent des palais, qui sont 300 fois plus élevés qu'elles. Ce n'est donc pas sans raison qu'on nous a recommandé le respect pour ces intelligents petits insectes : ne les écrasez donc pas sur le chemin; pourquoi leur feriez vous du mal, le monde est assez grand pour vous deux!

M. Hoyois suivit M. Standaert sur le terrain scientifique. Appliquant aux sciences le vœu qu'exprimaient jadis Leibnitz et Descartes, il réclame pour celles-ci l'unité de langage. Il faudrait donc retourner de quelques siècles en arrière et imiter l'exemple du moyen-âge, qui admettait le latin comme seule langue scientifique. La négligence et le dégoût de « l'antique », comme aussi la haine de la religion et de tout ce qui s'y rattache, ont fait abandonner cet usage qui, somme toute, avait ses avantages.

D'abord il dispensait de l'étude des langues étrangères, véritable cauchemar pour les uns, et pour tous perte de temps, au point de vue des sciences. Ensuite le latin, langue morte, n'avait plus à craindre les altérations qui augmentent les difficultés des recherches dans les ouvrages relativement anciens. On a de plus, en renonçant au principe établi, fait perdre à la science son universalité, car désormais on ne peut plus dire comme aux temps passés, que la fortune scientifique de chacun est le patrimoine de tous. Les progrès merveilleux d'ailleurs accomplis depuis un siècle dans toutes les branches, ne parviennent pas à cacher les lacunes du système actuel. Quelle conclusion allons-nous tirer? M. Hoyois défend celle que proposait naguère la *Civilta Cattolica :* Revenir à l'usage antique et solennel de la langue de Cicéron et de saint Thomas; car aux grands maux, il faut les grands remèdes.

Vous n'aurez pas oublié, Messieurs, la brillante conférence qui clôtura notre année littéraire. En voulant bien aborder notre tribune, M. le professeur Proost nous a donné une preuve évidente d'estime et un gage très précieux de sympathie, en même temps il a fait naître chez tous l'espoir que cet exemple ne restera pas sans imitateurs.

M. le professeur Proost a traité devant nous la question de *l'intelligence et de l'instinct dans*

la série animale, et particulièrement chez les insectes. En cette matière le vrai terrain de la discussion n'appartient pas au domaine des sciences de l'organisation, mais bien à celui de la psychologie comparée. L'école évolutioniste elle-même s'est chargée de ramener à des « intégrations progressives de mouvements, » c'est à dire à des séries d'actions réflexes, les phénomènes de l'instinct et de la soi-disante intelligence des animaux. En obéissant aveuglement aux suggestions de cet instinct, l'animal réalise admirablement et infailliblement les fins de son espèce, tandis que l'homme n'aboutit qu'à la dégradation physique et morale, s'il n'oppose aux suggestions de l'instinct les commandements de la raison et les inspirations du sentiment.

C'est là un *fait* d'observation auquel les positivistes ont soin de ne pas toucher. D'ailleurs, disons-le en passant, cette prudente réserve est traditionnelle chez eux. Qu'on en juge : depuis plus d'un an, la presse scientifique de France a ouvert une enquête sur les manifestations de l'intelligence chez les animaux; mais s'agit-il des faits appartenant à l'ordre surnaturel, quand bien même ils s'accompliraient au grand jour et devant des milliers de témoins, elle se refuse à tout examen. C'est avec un souverain dédain qu'elle affecte de traiter les gens assez crédules pour ajouter foi à ces phénomènes extraordinaires; et nonobstant,

chaque semaine elle enregistre sans sourciller une série de témoignages qui font sourire tout observateur rompu aux méthodes scientifiques. Il n'est pas de récit de bonne femme sur les miracles de savoir faire d'une chatte ou d'un roquet, qui ne trouve bon accueil dans ses colonnes et qui ne soit relevé comme une preuve en faveur de l'existence de la pensée, du jugement, de la raison, voire même du sens moral, dans le règne animal.

Où donc faut-il chercher l'explication de certains actes posés par la bête? Les animaux ont-ils, avant de les poser, déduit régulièrement leur conclusion d'une majeure et d'une mineure? Vous vous rappellerez, Messieurs, — pardonnez-moi cette parenthèse,— avec quelle verve et quel esprit, M. le professeur Proost nous raconta l'histoire du moineau ravisseur châtié par les hirondelles, dont il avait violé le domicile, du chimpanzé qui, pour sortir de la chambre où son maître l'avait enfermé, eut l'heureuse inspiration de monter sur une chaise, pour atteindre au loquet de la porte. Quand à sa conclusion, la voici : « A mon avis, disait-il, il résulte de l'examen » des manifestations psychiques dans les différentes classes du règne animal, même les plus » rapprochées du genre humain au point de vue » de l'organisation physique, que ces phénomènes peuvent se réduire aux lois du déterminisme si magistralement formulées par » Claude Bernard ».

En terminant, M. le professeur nous faisait remarquer la différence capitale qui existe entre l'homme et les êtres privés de raison. Chez l'homme seul se manifeste expressément un autre ordre de phénomènes, irréductibles aux lois que nous venons d'établir. Les forces nécessaires de la matière, par un mystère impénétrable, entrent en révolte ouverte contre nous. Une puissance nouvelle apparaît, le libre arbitre, émanation de l'âme appelée à dompter la bête. Le progrès intellectuel et moral de notre espèce est complètement subordonné au triomphe de cette force sur les forces fatales des atômes, qui président dans le règne animal au progrès de l'organisation. La Providence a départi à l'homme seul cette puissance sublime et redoutable : le libre arbitre, qui entraîne la responsabilité, le devoir de chercher la vérité et de maîtriser la bête grondant en chacun de nous.

Messieurs, en parcourant nos archives, j'ai constaté que souvent mes devanciers croyaient devoir clore leurs rapports, par quelques conseils nés du désir bien légitime de voir la Société Littéraire maintenir ses glorieuses traditions. En acceptant de s'inscrire parmi nos membres d'honneur, M. le ministre Thonissen, M. le comte de Mun et M. Verspeyen ont semblé nous dire que nous n'avons pas trop dégénéré d'un brillant passé. Ce serait donc le cas de répéter : « noblesse

oblige. » Mais vous me pardonnerez, Messieurs, de ne pas aller plus avant dans cette voie des avis salutaires. Seulement, laissez moi penser et vous dire que si vous aviez eu quelque La Fontaine pour se charger de ce rapport, il l'eût peut-être achevé sur ces mots :

« Travaillez, prenez de la peine,
C'est le fonds qui manque le moins. »

Société de SAINT-VINCENT DE PAUL.

—

Président d'honneur, Mgr C. PIERAERTS, recteur magnifique de l'Université catholique.

Ancien Président d'honneur, Mgr NAMÈCHE, recteur émérite de l'Université catholique.

CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.

Président, F. Lefebvre, professeur à la Faculté de médecine.

Vice-Président, G. Cappellen-Smolders, avocat, conseiller provincial.

Secrétaire, Ch. Baguet, docteur en droit, receveur des Faculiés de l'Université.

Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine, conseiller provincial.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.

Président d'honneur, M. De Ridder, curé-doyen de Saint-Pierre.

Président, G. Cappellen-Smolders, avocat, conseiller provincial

1r *Vice-Président*, Ch. Delcour, membre de la Chambre des représentants, ancien ministre de l'Intérieur.

2d *Vice-Président*, J. B. Boine, rentier.

Secrétaire, Ch. Baguet, receveur des Facultés de l'Université.

Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine, conseiller provincial.
Gardien du vestiaire, G. Jacqmotte, négociant.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.

Président, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, L. Debougnie, étudiant en médecine.
Secrétaire, E. Isaac, étudiant en médecine.
Trésorier, J. Helsmortel, id.
Gardien du vestiaire, J. Godeau, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.

Président, V. Brants, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.
Vice Président, P. Deckers, étudiant en droit.
Secrétaire, A. Cols, id.
Trésorier, P. Van Cutsem, id.
Gardien du vestiaire, G. De Cock, étudiant en philosophie.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-GERTRUDE.

Président, L. Henry, professeur à la Faculté des sciences.
1r *Vice-Président*, H. Bragard, étudiant en médecine.
2d *Vice-Président*, F. Morelle, étudiant en droit.
Secrétaire, J. Vuylsteke, étudiant aux Écoles spéciales.
Trésorier, J. Nys, étudiant en théologie.

Gardien du vestiaire, L. Landmeters, étudiant en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-QUENTIN.

Président, E. Descamps, professeur à la Faculté de droit.

Vice Président, Bn H. Coppens, étud. en droit.

Secrétaire, F. Vandersmissen, étud. en notariat.

Trésorier, C. Jorion, étudiant en droit.

Gardien du vestiaire, M. Bodeux, étud. en droit.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-ALBERT.

Président, Fr. de Monge, professeur à la Faculté de droit

Vice-Président, A. Vangehuchten, étudiant en médecine.

Secrétaire, C. Moereels, id.

Trésorier, G. Fortemps, id.

Gardien du vestiaire, F. Hymans, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JACQUES.

Président, F. Lefebvre, professeur à la Faculté de médecine.

Vice-Président, A. Van Hoonacker, étudiant en théologie.

Secrétaire, Em. Pattyn, étudiant en médecine.

Trésorier, G. Mostaert, id.

Gardien du vestiaire, A. Laporta, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-CHARLES-BORROMÉE.

Président, M. J. Van Biervliet, professeur à la Faculté de droit.
Secrétaire, G. Jacqmotte, négociant.
Trésorier, J. Boine, docteur en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-LAMBERT. (HÉVERLÉ LEZ-LOUVAIN.)

Protecteur, Son Altesse Sérénissime le jeune Duc régnant d'Arenberg, et, en son nom, Madame la duchesse douairière d'Arenberg, à Héverlé.
Président, Chevalier X. van Elewyck, docteur en sciences politiques et administratives, à Louvain.
Secrétaire, G. Tombeur, conseiller communal, à Héverlé.
Trésorier, A. Ruelens, curé à Héverlé.
Gardien du vestiaire, G. Vanderborght, fermier, à Héverlé.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH. (COLLÈGE DE LA SAINTE TRINITÉ.)

Président d'honneur, M. le supérieur du collège.
Président, A. Houyoux, étudiant.
Secrétaire, G. Brion, id.
Trésorier, P. Dumortier, id.
Gardien des jeux, V. Vertongen, id.
Gardien du vestiaire, D. Spitaels, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-BARBE.
(SOCIÉTÉ DES OUVRIERS.)

Président, J. de Trooz-van Elewyck, conseiller provincial.

Vice Président, F. Schollaert, avocat, conseiller provincial.

Secrétaire, P. De Becker, avocat.

Trésorier, l'abbé Kennis.

Membres : J. B. Boine, rentier; M. Boon, rentier; Deckers, vicaire de Ste-Gertrude; J. Novent, professeur; Van Olmen, vicaire de St-Pierre.

ÉCOLE DOMINICALE ET PATRONAGE.

1re *subdivision (rue des Orphelins)*.

Président, F. Schollaert.

Vice-Président, ***

Secrétaire-trésorier, abbé Kennis.

Aumônier, Van Olmen, vicaire.

Membres : M. Boon; G. Jacqmotte, négociant; Ch. Peeters; Jos. Peeters; F. Pels, employé; Lambrechts; Van Hoorenbeke, frères; E. Van Tricht, L. Van Tricht, Vande Wouwer, Van Emelen, Voss, étudiants.

2e *subdivision* (*Rattemanspoort*).

Vice-Président, P. De Becker.

Aumônier, abbé Verhaegen, aumônier adjoint au pénitencier.

Secrétaire-trésorier, Peeters, vicaire de N.-D. aux Dominicains.

Membres : Janssens, aumônier de la maison d'arrêt, et Van Hoorenbeek, vicaire de Sainte-Gertrude.

Grande section (adultes).

Président, J. de Trooz.

Vice-Président, J. Novent.

Aumônier : Deckers, vicaire.

Secrétaire-trésorier, ***

Membres : A. Peeters, avocat; baron van Oldeneel tot Oldenzeel; C. Goffaerts. étudiant.

—

RAPPORT

présenté au nom du Conseil sur les travaux des Conférences pendant l'année académique 1884-1885.

—

Monseigneur,
Messieurs,

Associés pour pratiquer, dans une confraternité toute chrétienne, la charité envers les pauvres; et réunis en ce moment, pour refaire l'histoire de notre œuvre pendant la dernière année académique, nous devons notre première pensée à ceux de nos collaborateurs, de nos frères, que la mort nous a enlevés.

Cette année, nos membres actifs paraissent avoir été épargnés; mais il s'est fait des vides bien douloureux dans les rangs de nos membres souscripteurs : car ceux que nous avons perdus figuraient parmi nos meilleurs auxiliaires, souvent aussi parmi les plus anciens. — Il y avait longtemps en effet que l'on pouvait compter sur le concours généreux de MM. Thobois, de Troostembergh-de Moreau, Isidore Crombecq et Martin Van Hauw. — Avant de prendre place à leurs côtés dans la réserve de notre petite armée, M. J. B. Ectors avait fait aussi un service actif bien long au sein de la Conférence St-Pierre, et il y avait été un modèle d'assiduité et

de dévouement. — Et pour n'être point resté si longtemps parmi nous, M. l'abbé Aerts n'a pas moins de droit à nos regrets et à notre souvenir reconnaissant, car il faisait partie de ce clergé de la ville, à la bienveillance duquel nous sommes journellement redevables de tant d'utiles renseignements.

A cette liste de membres décédés, il convient d'ajouter le nom d'un homme qui fut jadis un des chefs les plus zélés de la Société St-Vincent de Paul et qui resta toujours pour elle un généreux donateur. — Pendant tout le temps qu'il habita Louvain, M Henri de Kerckhove mit au service de toutes les institutions catholiques, et particulièrement de notre œuvre, la charité et le dévouement les plus actifs. Fondateur de la Conférence St-Charles Borromée, il fut encore appelé à la présidence de la Conférence St-Pierre, en 1855, l'année même où cette Conférence fut constituée. Pendant les onze ans qu'il en conserva la direction, il se fit chérir de ses pauvres et vénérer de ses confrères Plus tard, quand il transféra sa résidence à Gand, il ne perdit point de vue les œuvres louvanistes auxquelles il avait donné le meilleur de sa vie, et chaque année, il leur envoya une abondante aumône.

Le Conseil n'a fait qu'accomplir un devoir de reconnaissance, lorsqu'il a décidé de faire célébrer prochainement une messe pour cet ancien et fidèle bienfaiteur — appliquant ainsi

une des règles de notre culte traditionnel envers nos morts. Chaque fois en effet que nous avons la douleur de perdre un de nos confrères, les Conférences sont prévenues du jour où une messe sera dite pour le repos de son âme; ce service a lieu à l'église primaire de St-Pierre, à 7 heures et demie du matin, immédiatement avant l'ouverture des cours : à l'heure donc qui conviendrait le mieux aux étudiants. — Et cependant — il faut bien en convenir — les services funèbres de la Société sont encore trop peu suivis.

Du moins, les rares confrères qui y assistent régulièrement n'ignorent pas que, depuis plusieurs années, le même prêtre nous a toujours accordé son généreux ministère. Et c'est un devoir pour votre rapporteur de présenter, une fois de plus, à Monsieur le chanoine Carnoy l'expression de notre reconnaissance.

Il m'appartiendra encore de vous apprendre que M. Stasse a abandonné la direction de la Conférence St-Pierre au sein de laquelle il donna, pendant bien des années, l'exemple des vertus du visiteur et du président. — Le souvenir de sa charité pour le pauvre, vivra longtemps parmi ses confrères, car ce souvenir demeure attaché à une œuvre bien sympathique : celle de la St-Nicolas des enfants pauvres, dont M. Stasse fut le plus dévoué promoteur au sein de la Conférence St Pierre. Ceux qui connurent son admi-

nistration n'oublieront pas non plus avec quel zèle scrupuleux il présida à leurs travaux. Il sera donc permis à l'un des plus jeunes de se faire l'écho de tous, des aînés en particulier, et d'assurer au président démissionnaire qu'il emporte, avec la reconnaissance des pauvres, l'affectueuse estime des confrères qu'il eut mission de diriger.

Après avoir ainsi rendu un légitime hommage à la gestion du passé, il est juste de dire les espérances que suggère la gestion de demain et de souhaiter la bienvenue au nouveau chef de la Conférence bourgeoise. Depuis longtemps, M. Cappellen-Smolders, avocat et conseiller provincial, compte parmi les membres les plus dévoués de la Conférence St-Pierre qu'il est maintenant chargé de présider. Aussi, en le présentant unanimement aux suffrages du Conseil particulier, ses confrères ont été heureux de lui témoigner leur estime et leur sympathie : jamais, du reste, elles ne parurent mieux méritées.

La bienvenue, je voudrais aussi pouvoir la souhaiter sans aucune arrière-pensée, aux pauvres qui, l'an passé, sont venus augmenter de 14 % et porter à 306 le nombre des familles que nous avons protégées. Et certes, si ce chiffre qui n'avait jamais été atteint depuis la fondation à Louvain de la Société St-Vincent de Paul, devait être jamais réalisé, c'était bien pendant la crise intense que nous traversons. — Mais il

faut avoir le courage de l'avouer : nos ressources normales ne nous permettent pas de secourir un nombre de ménages aussi élevé que celui que je viens de signaler. — Il paraît donc douteux que l'augmentation actuelle puisse se maintenir, à moins toute fois que le spectacle de familles nécessiteuses auxquelles nous serions contraints de refuser des secours, n'inspire de nouvelles et bien nécessaires générosités

Et peut être serions nous autorisés à trouver un indice de ce développement parallèle de la misère et de la charité, dans le grand nombre de recrues que nous avons faites, depuis un an, dans la population universitaire : de 382 le chiffre de nos membres actifs s'est élevé à 429 ; ici encore nous devons constater que nous avons atteint notre maximum.

Cet accroissement du nombre de nos membres actifs devait avoir d'heureuses conséquences financières : le produit de nos quêtes ordinaires s'est relevé de 20 % et a été ainsi porté à 1849 fr. 78 centimes. En constatant cette augmentation de la recette globale, nous pourrions encore nous féliciter de ce qu'elle coïncide avec une augmentation de la part contributive de chaque visiteur. Toutefois — il convient de le remarquer — cette part contributive varie notablement de conférence à conférence et parfois s'abaisse étrangement. Le Conseil particulier a donc pensé que l'on ne devait pas examiner des

apports si peu proportionnels, en les réunissant dans une masse commune. Pour éviter qu'on ne mît au compte de tous, les progrès ou les relâchements de quelques uns, il a exigé que chacune de nos sections nous fît aujourd'hui son rapport particulier. Cette comparaison instructive des divers résultats nous apprendra de quel côté il serait surtout facile d'augmenter le produit des quêtes ordinaires; et il ne sera pas hors de propos de rappeler qu'à ce poste de notre budget sont inscrites les sommes que nos visiteurs ont remboursées, après avoir obtenu, pour leurs familles, des secours dépassant le maximum réglementaire. Il sera sans doute intéressant de constater si les conférences, qui ont distribué en nature le plus de ces subventions anormales, ont aussi opéré le plus grand nombre de remboursements.

De même encore, il serait présomptueux de trop nous prévaloir d'une augmentation d'environ 800 francs qui a élevé à 1014 francs 74 centimes le produit de nos quêtes extraordinaires. Ces quêtes n'ont pas été faites seulement au cours des assemblées générales de la société : quelques-unes eurent lieu — et ce ne furent pas les moins fructueuses — dans des réunions profanes tout exceptionnelles. Aussi c'est aux organisateurs de ces réunions que nous devons sur tout et que nous voudrions adresser ici nos plus vifs remerciments.

D'abord à la commission de la Société générale des Étudiants : comprenant que les bonnes paroles sont avant tout celles qui mènent aux bonnes actions, elle nous a permis de tendre notre sébile à l'issue de la conférence de M. le comte de Mun. Le produit de cette quête se ressent de l'enthousiasme que souleva à Louvain l'éloquent apôtre de la rédemption sociale par la charité chrétienne; ce produit s'élève à près de 540 fr.

Ensuite au directeur et au Conseil de la Sodalité, qui nous ont convié à faire, après le banquet du Centenaire, une quête qui rapporta environ 115 fr.; bien des pauvres auront vécu des miettes ainsi ramassées à la table des riches.

— Le souvenir des fêtes de la Sodalité est lié à celui de l'orateur qui, après avoir fait les prédications du Triduum jubilaire, a bien voulu mettre au service de notre œuvre les ressources d'une parole toujours éloquente. L'enthousiasme de ses nombreux auditeurs fut déjà pour le P. Félix une légitime récompense. Je voudrais encore l'assurer de la reconnaissance de nos pauvres à qui le sermon de charité rapporta cette année une recette brute de fr. 719-86.

— Déduction faite du subside extraordinaire que nous accorda alors l'Université pour célébrer le cinquantième anniversaire de sa restauration, nos dons particuliers s'étaient élevés l'an passé à 1311 fr.; leur total est, cette année,

de 1224 fr. et il n'y a pas à s'étonner d'une diminution, d'ailleurs peu considérable, à cette partie de nos ressources d'un import toujours aléatoire.

Comme par le passé, il faut attribuer plusieurs de ces dons à la « sainte et salutaire pensée de prier et de faire prier pour les morts ». C'est ainsi que madame de Feyter et madame Ocreman, éprouvées dans leurs affections les plus vives et les plus intimes, nous ont envoyé la première, 200, la seconde, 100 francs. Tout récemment encore (1), après la mort de son aïeul, le vénérable et regretté M. De Zangré, M. l'avocat Alfred Orban nous faisait parvenir une somme de 200 francs. C'est à ces pieux bienfaiteurs que la Société doit ses plus sympathiques remercîments : je suis heureux de les leur offrir en son nom.

En tête de nos autres donateurs, le corps professoral de l'Université est représenté par deux de ses membres : MM. Henry et Hairion, qui nous ont fait remettre le premier, 200 et le second, 100 francs. Nous sommes pareillement redevables de 100 francs à la générosité de M. le sénateur Willems. Un étudiant, M. Daniel de Pret, est aussi inscrit sur la liste de nos bienfaiteurs pour une somme de 50 frs; une somme égale, représentant le boni par lequel se sont

(1) Le don de M. Orban nous est parvenu après la clôture de l'exercice 1884-85; il figurera aux comptes de 1885-86.

apurés les comptes du bal des jeunes gens, nous a été gracieusement abandonnée par les organisateurs de cette fête. La gradation de cette nomenclature rapproche assez bizarrement leur souvenir de celui du P. Ildefonse, des Carmes déchaussés, au nom duquel un bienveillant intermédiaire a versé 25 francs dans notre caisse sociale. Enfin il est peu d'exercices où nous n'ayons à nous féliciter d'une aumône anonyme parfois abondante. Cette année, notre trésorier a trouvé, dans sa boîte aux lettres, un pli de 100 francs qu'un inconnu était venu y déposer à l'adresse de la Société. Que, dans le secret dont il s'entoure, ce généreux bienfaiteur reçoive en même temps que les autres, des remercîments qui ne seront jamais que la moins bonne part de leur récompense.

— Pour compléter le tableau de nos recettes, il me faut encore parler du produit de nos souscriptions : il s'est élevé cette année à 1933 fr., dépassant ainsi de 144 fr. les ressources similaires de l'exercice antérieur. — Cette augmentation n'est pas la seule dont soit susceptible cette partie de nos ressources : pour s'en convaincre, il suffira de songer que 50 étudiants seulement figurent sur les listes des membres souscripteurs : en ajoutant leurs noms à ceux des 360 membres actifs que peuvent compter les six Conférences universitaires, nous devons constater que les deux tiers des élèves de l'Uni-

versité habitant Louvain sont encore étrangers à notre œuvre. — N'en doutons pas : il ne faudrait pas faire de grands efforts pour éveiller d'efficaces sympathies parmi ces jeunes gens religieux et appartenant à la classe aisée. Notre propagande paraît donc devoir être facile : le tableau de nos dépenses nous démontrera bientôt qu'elle est nécessaire.

D'ailleurs vous dire que le nombre de nos protégés a augmenté n'était-ce déjà pas vous faire prévoir une notable progression de nos aumônes ? — Ainsi, nous avons distribué 1510 pains en plus que l'année dernière ; 14,870 au total. Néanmoins, et par suite de la baisse, jusqu'ici constante, du prix du blé, nos dépenses de ce chef ont diminué et elles n'ont plus atteint 3500 fr.

Il y a encore à constater une diminution, de 500 fr. cette fois, dans nos achats de vêtements. En exposant cette partie de nos comptes, notre rapporteur de l'année dernière croyait utile de nous rappeler que l'on ne peut normalement attribuer à chaque ménage pour plus de 6 fr. d'effets d'habillement. Depuis lors, cette règle a été observée un peu mieux ; pas assez cependant pour qu'il soit inutile de la répéter : d'après les calculs de notre trésorier, nos distributions de vêtements ne pourront se maintenir au chiffre actuel de 2546 fr. que moyennant une augmentation de 500 fr. au produit de nos quêtes ordinaires.

Une brusque augmentation de nos achats de

combustible (de 187 fr., ils s'élèvent à 453) me fournit l'occasion de vous remettre en mémoire une autre décision du Conseil particulier : les distributions de coke ne peuvent être faites qu'aux familles éprouvées par la maladie d'un de leurs membres. — Il eût été bon de ne pas l'oublier pendant l'hiver dernier qui, sans être rigoureux, fut cependant moins clément que les hivers précédents : il sera toujours utile de se le rappeler pour l'année courante.

Dans l'exposé de notre passif, il me reste une observation à faire : elle tendra à justifier l'augmentation de plus de 300 fr. qui a porté à 650 fr., le total de nos dépenses diverses. — Partie de cette augmentation n'est qu'apparente et résulte seulement d'un procédé de notre comptabilité : il est, en effet, tels postes de nos recettes de l'année où l'on aima mieux inscrire, dans son ampleur un peu trompeuse, le produit brut, que de faire connaître le bénéfice net, dans sa modeste sincérité. Dès lors, il a bien fallu comprendre sous la rubrique complaisante des dépenses diverses les faux frais que l'on avait négligé de déduire de notre actif. — Il y a toutefois eu, cette année, une aggravation bien réelle de nos dépenses d'administration toujours restreintes cependant à leur plus strict minimum. Hâtons-nous de le dire : cette aggravation n'est pas à regretter, elle résulte de la publication, d'une brochure dont la préface dit déjà toute

l'utilité. Après avoir rappelé que la Société St-Vincent de Paul a pour but de donner aux pauvres l'aumône spirituelle au même point que l'aumône corporelle, les auteurs de cet opuscule se demandent si l'influence de nos courtes visites — celles-ci fussent-elles répétées trente ou quarante fois par an — n'est pas condamnée à demeurer éphémère et stérile. Cette question doit surtout se poser à l'égard des six Conférences, exclusivement composées d'étudiants. — Car il est douteux que des jeunes gens, résidant seulement pendant la période académique de leurs années d'université, dans une ville dont ils ignorent les mœurs et souvent aussi la langue, puissent y acquérir un grand ascendant sur les pauvres qu'ils visitent. — A la vérité, il existe, à Louvain, bien des œuvres qui se chargeraient de procurer aux classes laborieuses l'éducation morale que nous ne saurions leur donner, nous-mêmes, d'une façon suffisante. Telle sont l'œuvre « des Blouses »; la Société des ouvriers; celle des Xavériens, etc. — Mais trop souvent ces institutions charitables sont ignorées de ceux qui pourraient les recommander, et c'est à les faire connaître que s'attache la brochure, dont je viens de vous entretenir, — destinée dans la pensée de ses auteurs, à devenir le *Manuel du visiteur de la Société St-Vincent de Paul* —

Nos dons de paille, les réparations et les achats de poëles que nous avons faits, viennent encore

grossir, de leurs chiffres habituels, le total de notre passif (1) qui se trouve ainsi porté pour cette seule année à 7605 fr. 74 cent.

Enfin, la récapitulation de nos comptes accuse un mali de 1734 fr. 4 cent., se répartissant à peu près également entre les deux derniers exercices.

Le Conseil a pris des mesures dans le but de combler le déficit actuel; il en a arrêté d'autres, destinées à empêcher que ce déficit ne reparaisse à l'avenir. — C'est avec confiance que l'on peut attendre de la générosité de nos souscripteurs, le succès des premières, — et espérer la réussite des secondes, du zèle et de la prudence de nos

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Quêtes ordinaires :	1,849 78	Déficit de l'année antérieure :	870 58
Quêtes extraordinaires :	1,014 74	Pains (14,870) :	3,497 89
Souscriptions :	1,933 00	Vêtements :	2,346 70
Dons particuliers :	1,224 70	Poêles :	125 75
Sermon	719 86	Coke :	453 60
		Paille :	517 10
		Dépenses diverses :	666 70
Total : fr.	6,742 08	Total fr.	8,476 12

BILAN.

Dépenses : fr.	8,476 12
Recettes :	6,742 08
Déficit : fr.	1,734 04

membres actifs. — Dirigés par leurs bureaux respectifs, ceux-ci comprendront, mieux que par le passé, l'obligation de restreindre nos dépenses dans leurs limites règlementaires. — Et sentant mieux aussi la nécessité de nous créer des ressources nouvelles, ils contribueront, de tout leur pouvoir, au succès du concert qui sera donné, cette année, au profit de notre œuvre, conformément du reste à d'anciennes traditions malheureusement oubliées pendant deux ans.

D'ailleurs, il est une circonstance qui favorisera la réussite de nos communs efforts : dans ce concours d'œuvres qui toutes sollicitent pour l'amour de Jésus-Christ et de ses pauvres, nous n'aurons pas à redouter une concurrence bien âpre de la part des conférences affiliées. Aucune d'elles, en effet, n'est forcée, au même point que la Société-mère, de lutter pour l'existence : toutes se trouvent dans une situation financière prospère.

Établie au collège de la Ste-Trinité dans le but de faire compléter, par leurs aînés plus riches, l'éducation chrétienne des enfants pauvres, la Conférence St-Joseph poursuit, avec un succès toujours grandissant (1), le cours de ses opéra-

(1) Bilan de la Conférence St-Joseph :

Total des recettes :	fr.	2,606 14
Total des dépenses :	»	2,581 54
Boni :	fr.	24 60

Le produit de la représentation de *Polyeucte* figure aux recettes pour fr. 913-94.

tions charitables. Après avoir largement supporté les charges de leur patronage immédiat, nos jeunes confrères ont enrichi d'un apport de 900 francs leur œuvre secondaire : celle de l'institution de bourses pour la propagation de l'enseignement catholique moyen ; cependant, la Conférence St-Joseph avait dû, pendant l'exercice 1884-85, augmenter le capital fixe d'une de ses petites industries et distraire de ses ressources ordinaires une somme de 500 francs, pour le payement d'un billard nouvellement acheté.

En secourant, avec la protection constante de la Sérénissime Maison d'Arenberg, les pauvres de la paroisse d'Héverlé, — la Conférence St-Lambert n'a pas été forcée de dépasser les ressources d'un budget (1) qui, à toute époque, fut parfaitement équilibré. — Le nombre des familles qu'elle

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la Conférence Saint-Lambert :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Don de la Sérénissime Maison d'Arenberg :	300 00	Combustible :	362 00
Souscriptions particulières :	181 00	Perte d'animaux :	30 00
Intérêts sur fonds publics :	18 00	Habillements de 1re communion :	75 00
Boni de l'exercice précédent :	30 56	Pains :	8 00
		Secours en argent :	11 60
		Habillements :	15 50
Total : fr.	529 56	Total : fr.	502 10

a visitées n'a guère varié non plus. Et quand je vous aurai dit que nos confrères se sont adjoint deux nouveaux membres, je n'aurai plus rien à vous apprendre sur l'état de cette Conférence modestement aisée et sagement économe : heureuse sans doute de ne pas avoir une plus longue histoire.

Comme par le passé, la Conférence Sainte Barbe a été divisée en deux sections. — La première, spécialement désignée sous le nom de Patronage, a recueilli, l'année dernière, 135 jeunes ouvriers. Un comité de vingt membres où le jeune clergé de la ville se trouve largement représenté, s'attache à donner à ces jeunes apprentis la direction qui leur est si nécessaire à ce moment périlleux de la vie, où l'âme ne se trouve plus protégée par les candeurs de l'enfance et n'a pas encore acquis les forces de la virilité.

La section des adultes a été fréquentée par 100 membres environ. C'est à Anvers — on pouvait facilement le prévoir — qu'elle a fait cette année son excursion traditionnelle. Les attractions de l'Exposition, pourtant si captivantes pour les foules, n'ont pas empêchée nos ouvriers

---

BILAN.

Recettes	fr.	529 56
Dépenses	»	502 10
Boni : fr		27 46

de visiter aussi, dans ses parties les plus intéressantes, notre métropole commerciale. — Un comité de sept personnes a continué à diriger cette section avec un zèle et une charité que la reconnaissance de leurs protégés a toujours éloquemment attestés. Cette année encore, lors de la nomination à la cure de Wesemael de M. le vicaire Wilryckx, qui avait été pendant sept ans leur aumônier, les membres de la Société ouvrière ont donné une nouvelle marque de leur gratitude constante envers ceux qui s'intéressent à leur sort.

Enfin un comité central composé des délégués des deux sections assume la direction générale de la Conférence : c'est à lui surtout que revient l'honneur d'avoir pu, à l'aide des ressources d'un budget de 3000 fr. (1), faire disparaître à peu près complètement un déficit de plus de 1050 fr.

—

Dans la période de crise que traverse leur œuvre principale, cette prospérité de leurs œuvres secondaires et particulièrement de cette Conférence Ste-Barbe, qui a aussi connu les jours de l'épreuve, sera pour les membres de la Société St-Vincent de Paul une consolation ; peut-être aussi un utile enseignement.

(1) Bilan de la Conférence Ste-Barbe :

Dépenses	»	3,051 76
Recettes	fr.	3,038 11
Déficit	fr.	13 65

—

SOCIÉTÉ MÉDICALE
de l'Université catholique de Louvain.

—

ANNÉE ACADÉMIQUE 1885-1886.

Président d'honneur, Mgr PIERAERTS, recteur magnifique de l'Université.
Président émérite, M. le professeur Van Kempen.

Composition du bureau.

Président, M. le professeur Debaisieux.
1er *Vice-Président*, M. le professeur Verriest.
2d *Vice-Président*, M. le professeur Dandois.
Secrétaire, M. Brusselmans, étudiant en médecine.
Membres : MM. Wibin, Giele et Roose, id.

Membres actifs.

MM. les professeurs Craninx, Michaux, Hairion, Haan, Van Kempen, Lefebvre, Hayoit, Masoin, Debaisieux, Hubert, Ledresseur, Verriest, Blas, Venneman, Bruylants, Dandois et Denys.
MM. les docteurs G. Van Roeckhoudt, Boine, L. Derode et Vander Straeten.
MM. les étudiants en médecine Wéry, Stroobant, Derroitte, Tamine, Bricard, Giele, Heymans, Haers, Valentin, Mortiaux, Martin, Burton, Roose, Wibin, Thévelin, De Mesmaecker,

Stubbe, Laenen. Moereels, Gids, Deleyn, Praat Em., Castelain, Wouters, Schepens, De Corte, Van Gehuchten, Smets, Rombauts, De Naeyer, Stryckers, De Marbaix, Glorieux H., Leuridan, Vanvelsen P , Wynants, Pattyn C., Debie, Bodart, Vranckx, Bovy, Strauven, Piret J., Alesch, Faucon, Franck, Vilain, Laruelle, Hupin, Borremans, Lemaître Ed., Louveaux, Bodson, Vander Haegen J. B., Charlier, Dutilleux, Willems, Laurent L., Thoné, Vankrunkelsven, Van Geersdael, Hottlet et Brusselmans.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ MÉDICALE pendant l'année 1884-1885, fait, au nom de la Commission directrice (1), dans la séance du 4 novembre 1885, par M. J. BRUSSELMANS, secrétaire.

—

Messieurs,

La sincérité devant être le premier devoir d'un rapporteur, je n'essaierai pas de dissimuler que, pendant l'année qui vient de finir, les réunions de la Société médicale ont été un peu moins nombreuses et moins fréquentées que pendant les années précédentes. Par contre, un redoublement de zèle s'est manifesté dans le cercle plus restreint de nos membres, et il s'est traduit par la production de travaux dont l'importance et le mérite ne le cèdent en rien, à ceux des années les plus brillantes de notre existence. De plus, un de nos membres les plus actifs, M. Stubbe, a

---

(1) La Commission directrice pour l'année académique 1884-1885 était composée comme suit :

Président, M. le professeur Masoin ; 1r Vice-Président, M. le professeur Debaisieux; 2d Vice-Président, M. Vanderstraeten, étudiant; Secrétaire, M. Brusselmans, id., Membres, MM. Butaye, Giele et Wibin, id.

inauguré un genre de communications inconnu de nos prédécesseurs. Placé à la tête d'un établissement de nécropsie continuelle, il nous a présenté d'abondantes pièces anatomo-pathologiques, les plus intéressantes parmi celles que le hasard met journellement sous ses yeux. Il a joint à ses démonstrations pratiques, des exposés théoriques d'un très grand intérêt. Aussi, les félicitations multiples qui lui ont été adressées de ce chef, et par les maîtres qui nous dirigent, et par ses condisciples, lui ont-elles témoigné plus que ne le pourraient faire mes paroles, combien la Société médicale apprécie l'utilité de pareils entretiens.

Le 26 novembre 1884, M. Stubbe inaugura la série de nos réunions par une communication sur l'*actynomycose*, maladie infectieuse, connue depuis un petit nombre d'années seulement. L'historique de la maladie nous la montre d'abord chez les animaux domestiques, sous la forme d'abcès multiples ou de tumeurs sarcomateuses. L'agent qui la produit est un champignon parfaitement reconnaissable sous le microscope. Récemment elle fut décrite dans l'espèce humaine, où elle s'est révélée sous trois formes principales : abcès du cou, abcès du thorax, abcès de la région lombo-sacrée. L'auteur du travail regarde l'affection comme primitivement locale et susceptible de guérison par le raclage.

La discussion occupa plusieurs séances. Entre autres points combattus, signalons la variété sarcomateuse de l'actinomycose, dont l'existence est contestée par la plupart des membres. Cette opinion devint absolument générale après quelques remarques de M. le professeur Debaisieux sur les caractères de la tumeur connue sous le nom de sarcôme : néoplasme de tissu embryonnaire, n'évoluant jamais vers le tissu adulte, ni vers la suppuration.

Dans la séance du 3 décembre, M. Stubbe soumet à la Société un certain nombre de pièces anatomo-pathologiques provenant de divers animaux domestiques : cals osseux, kystes hydatiques, etc.

M. De Bry nous donne ensuite lecture d'une analyse résumant l'état actuel de nos connaissances sur le *lupus*. Cette analyse tend à prouver que le *lupus*, dans toutes ses variétés, est une lésion tuberculeuse. En effet : 1° il mène souvent à la phthisie; 2° les expérimentations sur les animaux établissent qu'il est inoculable; 3° les recherches microscopiques y ont fait découvrir le bacille de la tuberculose Comme conclusion pratique de son travail, M. De Bry établit qu'il y a lieu de réformer le traitement du *lupus*. Les méthodes sanglantes comme le raclage, les scarifications, l'excision, doivent être proscrites parce que, indépendamment des réinoculations locales, elles favorisent et activent

l'infection générale. La cautérisation ponctuée ou linéaire, avec le thermo- ou le galvano-cautère, constitue le moyen thérapeutique par excellence. Par ce traitement, en effet, on produit le minimum de destruction, on répare le plus rapidement possible la lésion, et on réalise la prophylaxie la plus sûre contre l'infection générale. La discussion que souleva la communication de M. De Bry, fit admettre comme rationnelles les modifications récemment introduites dans le traitement du *lupus*, tout en montrant qu'il y a peut être bien un peu d'exagération dans les trois propositions capitales du travail.

Dans la séance du 1er décembre, M. Butaye donne lecture d'un très-intéressant mémoire sur l'étiologie et le traitement des *conjonctivites purulentes*. Il en admet quatre variétés, savoir : 1° la conjonctivite purulente des adultes, dont la cause réside tantôt dans un microbe spécial, tantôt dans un ferment jouissant de propriétés phlogogènes; 2° la conjonctivite blennorrhagique; 3° la conjonctivite leucorrhéique; 4° la conjonctivite purulente des nouveau-nés. Les règles du traitement sont les mêmes pour toutes les variétés. La prophylaxie se résume dans les précautions suivantes : 1° l'occlusion de l'œil sain; 2° les injections antiseptiques avant la parturition; 3° après la naissance, le traitement de Crédé, qui a donné à son auteur les résultats les plus concluants. Quant au traitement curatif,

il doit avoir pour but de supprimer la cause et d'empêcher la stagnation du pus, chargé de principes virulents ou phlogogènes, sur la conjonctive.

La séance du 14 janvier fut presque entièrement remplie par la lecture d'une étude très complète de M. Vander Straeten sur la *coca* et la *cocaïne*. A l'occasion des applications récentes de ce médicament en oculistique, l'auteur nous en fait l'histoire thérapeutique générale. Son travail se divise en quatre parties.

La première partie comprend quelques notions historiques et pharmacologiques. Elle nous fait connaître l'usage que les Indiens font, depuis un temps immémorial, des feuilles de l'*erythroxylon coca*, dans le but de supporter sans souffrance la faim et la fatigue. Elle nous apprend en outre la composition de ces feuilles, dont le principe le mieux étudié est un alcaloïde auquel on a donné le nom de *cocaïne*.

Dans la seconde partie, M. Vander Straeten étudie l'action physiologique du médicament. Il expose d'abord les effets que produit la coca en nature sur les voies digestives, et insiste particulièrement sur l'anesthésie de la langue et des parois buccales; il nous fait connaître ensuite l'action stimulante qu'elle exerce sur la nutrition, la respiration, la circulation et la température; il signale enfin ses effets sur le système nerveux. L'auteur met en relief les remarquables

propriétés anesthésiques du nouvel alcaloïde, propriétés révélées par ses applications sur la peau, sur les muqueuses en général et sur l'organe visuel en particulier.

La troisième partie du travail est consacrée aux usages thérapeutiques de la coca. Elle peut servir comme stomachique, comme stimulant du système nerveux et comme élément d'oxydation. Les services qu'elle a rendus dans les maladies douloureuses et dans la pratique de l'oculistique sont absolument remarquables.

L'examen des doses et du mode d'administration fait l'objet de la quatrième partie.

Dans la séance du 21 janvier, M. Heymans nous fait part de ses recherches sur la physiologie pathologique de la *glycosurie*. L'auteur a le mérite de nous apporter des analyses et des investigations expérimentales absolument personnelles. Il croit pouvoir en déduire les conclusions suivantes : 1° l'urine normale ne contient pas de glycose; 2° le sang en contient, c'est à dire que la glycémie est un fait physiologique; 3° la glycogénie hépatique est une fonction normale de l'organisme; 4° cette formation de glycose se fait, au moins chez les carnivores, aux dépens des matières albuminoïdes.

Le 28 janvier, M. Thévelin fait le procès d'une opération obstétricale : *la rupture artificielle des membranes*. Son travail est divisé en deux parties : dans la première, il fait connaître le

rôle qui doit être attribué aux membranes et au liquide amniotique, ainsi que les conséquences et inconvénients que peut entraîner l'écoulement prématuré de ce dernier; dans la seconde, il établit les indications et les contre-indications de la rupture artificielle.

Dans la séance du 11 février, M. Roose nous donne lecture de quelques observations qu'il lui a été donné de faire à la clinique interne au sujet de l'*antipyrine*. L'auteur expose les propriétés physiques et l'action physiologique de ce médicament; il nous en fait connaître ensuite les applications thérapeutiques. 1° Comme antithermique, l'antipyrine lui a donné des résultats dans la fièvre hectique, le typhus, le rhumatisme articulaire, l'érysipèle. 2° Se basant sur l'action hémostatique attribuée à cette substance employée topiquement, M. Roose l'a essayée comme hémostatique interne. 3° Il en a constaté les vertus antiseptiques, du moins en ce qui concerne la putréfaction de l'urine. Du reste, c'est par la voie rénale qu'a lieu certainement son élimination hors de l'économie.

M. Stubbe, dans une improvisation intéressante, nous montre, avec pièces pathologiques à l'appui, les principaux stades du processus tuberculeux. A la séance suivante, le 4 mars, il nous fait voir une énorme tumeur mélanique trouvée dans le canal rachidien d'un cheval. La néoplasie a comprimé la moëlle au niveau de la région

lombaire, produisant des symptômes analogues à ceux que l'on observe chez l'homme à la suite d'une compression spinale. M. le professeur Debaisieux, président de la séance, prend la parole pour indiquer la pathogénie de ces sortes de tumeurs. Il fait observer que, chez l'homme, celles que l'on observe dans les os et les tissus profonds sont le plus souvent des productions métastatiques ayant pour point de départ la peau ou le pigment de la choroïde.

M. Debry lit une notice sur un cas de *paraplégie incomplète* qu'il a eu l'occasion d'observer. Un appareil à la fois simple et ingénieux, permet au malade de marcher avec des béquilles, grâce sans doute à l'intégrité de certains muscles de la ceinture pelvienne.

Dans la même séance, votre secrétaire vous a donné lecture d'un travail sur *la température du corps*. Après avoir fait connaître le rôle considérable que joue le système nerveux, comme régulateur de la chaleur animale, il aborde le point le plus important de sa communication, c'est à dire l'étude de la température fébrile. Quelle est la cause de la fièvre? Quel rapport existe-t-il entre la fièvre et l'inflammation? Il n'est pas téméraire, à l'heure qu'il est, d'avancer que la fièvre suppose une altération du sang par un élément de nature organique (Cohnheim). Cette altération peut avoir des origines diverses : c'est tantôt un schizomycète, comme dans la

fièvre essentielle, tantôt un produit d'inflammation primitivement locale, comme dans la fièvre symptomatique, tantôt un débris de la mort rapide des tissus, etc. Tous ces points sont mis aujourd'hui hors de doute par l'observation clinique et par l'expérimentation. Mais une autre question se présente, celle de savoir comment s'engendre le symptôme capital de la fièvre, la température élevée? L'auteur répond en disant qu'il y a accroissement de la combustion interne, en d'autres termes accroissement de la production de chaleur, ainsi que cela résulte de l'examen de l'agent comburant, l'oxygène et des produits terminaux de la combustion, l'acide carbonique et l'eau. Il est vrai que, de son côté la perte est augmentée, mais d'une façon insuffisante pour compenser l'accroissement de la production. Quant aux modifications survenues dans les deux facteurs de la chaleur animale, elles paraissent dépendre à leur tour d'une aberration de la fonction nerveuse. En terminant, l'auteur applique les données de pathologie générale qui précèdent à l'interprétation des effets thérapeutiques d'une nouvelle substance antithermique, la *kairine*.

Dans la séance du 11 mars, M. Giele nous entretient des caractères des *mouvements réflexes* dans les maladies de la moelle épinière.

La première partie du travail renferme des considérations sur les mouvements réflexes en général. Tout mouvement réflexe se compose

de trois phases : 1° l'excitation initiale d'un nerf sensitif ; 2° l'excitation des centres réflexes ; 3° le mouvement lui-même, dont le caractère essentiel est d'être nécessaire, par conséquent involontaire. Ces mouvements peuvent être simples ou composés, résulter d'un ensemble de réflexes simultanés ou successifs, coordonnés ou non. L'excitabilité réflexe est augmentée par certaines substances, comme la strychnine, la caféine, etc ; elle est diminuée par d'autres, comme l'éther, le chloral, etc , de même que par l'irritation de certaines parties du système nerveux auxquelles on a donné le nom de *centres d'arrêt*. Si l'existence de ces centres, dit l'auteur, est loin d'être démontrée, il n'en est pas moins vrai que chaque tronçon de la moelle épinière exerce une influence modératrice sur les parties situées plus bas. La voie de transmission entre les centres sensitifs et moteurs est indiquée par la structure de la moelle. La colonne centrale de substance grise et les fibres antéro-postérieures, appelées fibres réflexes de Wagner, transmettent les impressions centripètes reçues des racines postérieures aux cellules des cornes antérieures.

Dans la seconde partie de son travail, M. Giele étudie les réflexes dans les diverses maladies de la moelle épinière. Il insiste particulièrement sur la myélite chronique. Ici les caractères des réflexes fournissent des renseignements précieux

sur la nature et le siège de la lésion; ils sont nombreux et variés : réflexe rotulien, clonus, etc. Dans la sclérose des cordons postérieurs, les réflexes cutanés n'offrent pas de symptômes constants. Le phénomène le plus important est assurément l'abolition du réflexe patellaire. Il appartient à la période préataxique. Est ce à dire qu'il soit pathognomonique? Non, car il n'est pas constant et il faut, pour qu'il se produise, que le segment lombaire soit envahi par la lésion. Il apparaît encore dans l'atrophie musculaire progressive, dans la paralysie spinale générale subaiguë, dans la paralysie infantile et dans certains cas de diabète sucré. On dit même l'avoir rencontré chez des individus sains, mais les observations sous ce rapport sont contradictoires.

En terminant, l'auteur prouve la nature réflexe du clonus du genou. Il démontre que les deux arcs, centripète et centrifuge, se trouvent dans le muscle et que leur lien est situé dans le segment dorso-lombaire de la moelle.

Arrivé au terme de ma tâche, je jette un dernier regard sur l'ensemble de nos travaux et je constate que nous avons lieu de nous féliciter de la vitalité dont a fait preuve la Société médicale pendant l'année écoulée. Aussi, est ce avec confiance que je présente ce pâle rapport au public universitaire, persuadé qu'un grand nombre de nos condisciples, désireux de s'in-

struire, se joindront à nous pour augmenter encore l'attrait et l'animation de nos séances. Grâce à eux, et grâce au concours des maitres sympathiques dont le dévouement nous est acquis, nous verrons la Société médicale s'élever, plus prospère que jamais, et vraiment digne de la grande École de Médecine dont elle est une des plus utiles créations.

—

CERCLE AGRONOMIQUE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Président d'honneur, Mgr PIERAERTS, recteur magnifique de l'Université.

Composition du bureau 1884-1885.

Président, M. le professeur J. Cartuyvels.
1er *Vice-Président*, M. le professeur de Marbaix.
2me *Vice Président*, M. Alexis Deseille, étudiant.
Secrétaires, MM. Hancart et François.
Trésorier, M. J. Cézar.
Bibliothécaire, M. Stroobants.
Membres : MM. Boulvin et Gilliart.

Membres effectifs.

MM. les étudiants : H. Fransen, A. Fransen, I. Van de Reyst, L. Bois d'Enghein, L. Beaulieu, C. Colin, L. Courtois, Cte Raymond du Val de Beaulieu, Joseph Delcorde, J. B. Fichefet, P. Hardy, S. Jimenez, C. Lohest, G. Dereuser, A. Montens, Michiels, A. Moretus, M. Niset, G. Stasse, M. Rattes, F. Rigaux, E. Dereuser, Laval, Jaminet, Langrand, Coppée, A. Porlier, Anciaux, Dandoy, François, de Clippel, de Vuyst.

—

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE AGRONOMIQUE, pendant l'année académique 1884-1885, fait au nom du bureau directeur par M. J. CÉZAR.

—

MESSIEURS,

Je viens vous rendre compte de la situation actuelle du Cercle Agronomique et des travaux qui y ont été présentés pendant l'année académique qui vient de s'écouler.

Cette Société fondée par nos devanciers en 1879, s'était laissée aller à un sommeil léthargique après plusieurs années de succès; mais à votre heureuse instigation, elle a secoué sa torpeur et s'est remise à l'œuvre avec toute l'ardeur d'autrefois.

Sa réapparition a été accueillie favorablement par les autorités académiques et particulièrement par MM. les professeurs Cartuyvels et de Marbaix, qui l'ont prise sous leur protection et ont bien voulu en accepter la présidence.

Dans la première assemblée générale qui eut lieu le 4 décembre, M. le professeur Cartuyvels fit ressortir l'importance et la nécessité d'une telle association, qui est le complément indispensable d'un Institut agronomique. « L'ingénieur agricole, dit-il, doit être à la fois un

homme de science et un homme d'application. En ces temps de crise il a une grande mission à remplir; c'est à lui qu'incombe la tâche de vulgariser la science agricole dans les campagnes, de substituer petit à petit à l'empirisme qui préside encore à la culture des champs, les applications raisonnées de la science. » Au cours, l'étudiant en agriculture amasse des notions scientifiques, mais c'est au Cercle Agronomique, dans des causeries sérieuses et amicales qu'il apprendra à discuter la science et à l'appliquer à la pratique.

C'est ce que vous avez tous compris, Messieurs, et vous vous êtes pressés plus nombreux au sein de notre Société; vous avez travaillé avec une noble ardeur, et jamais le Cercle Agronomique ne s'est enrichi d'autant d'intéressantes causeries sur les sujets les plus variés.

Je ne veux pas vous faire l'éloge de chaque travail en particulier, vous les avez tous acclamés et ils le méritaient tous; les uns se faisaient remarquer par la façon simple et sérieuse dont ils étaient traités, c'étaient des morceaux de fond. D'autres plus superficiels peut-être, mais présentés avec une élégance et une supériorité remarquables, n'en étaient pas moins bien accueillis. Les travaux de pure science ont aussi alterné avec ceux où le conférencier envisageait principalement le côté pratique des choses, et chacune des branches qui composent notre

programme a été exploitée par votre activité : Ainsi nous avons eu les intéressantes causeries agronomiques de MM. Deseille, Boulvin et Hubert Fransen Le premier nous a parlé de la situation agricole de la Famenne, son pays, et les autres nous ont donné de curieux détails sur les prairies naturelles, leur formation et leur conservation. Dans le même ordre d'idées, M. Prosper François nous a tracé l'histoire de l'art d'irriguer, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. M. Joseph Delcorde nous a dit quelques mots sur l'ensilage, et M. Hardy a présenté au Cercle un assolement type, convenable à une ferme du limon hesbayen. Le 4 février M. Martinho Rattes nous fit passer une agréable soirée en nous entretenant de la culture du maïs au Brésil, sa patrie.

MM. Collin, Lohest et Hancart ont abordé des sujets d'économie rurale d'un grand intérêt. Leurs différentes études sur les engrais de ferme, les bœufs de travail et la question des blés étrangers ont été traitées avec beaucoup d'à propos.

La Zootechnie a pris également une bonne part de votre activité. Voici les sujets qui ont été successivement traités :

La race ovine, par M. Bois d'Enghien.
L'élevage du cheval, par M. Montens.
L'obstétrique, par M. Van le Reyst.
La race chevaline, par M. Moretus.

Et *les vices redhibitoires des chevaux*, par M. Niset.

L'industrie laitière a eu deux intéressants interprètes en MM. le comte du Val de Beaulieu et De Reuser qui ont parlé de la production du lait et de la fabrication du fromage.

Et enfin viennent les travaux d'ordre purement scientifique. — Avec M. Fichefet et Courtois vous avez passé en revue les différents terrains belges. J'ai eu l'honneur de vous décrire les propriétés du sel marin et ses emplois en agriculture. Messieurs Beaulieu et Armand Fransen, dans des causeries sérieuses nous ont entretenu de l'encéphale et de la circulation du sang. La question des ferments organisés a été présentée par M. Jimenez et M. Georges Stasse nous a fait une conférence pleine de charmes sur l'échelle zoologique.

Mais le zèle de la Société ne s'est pas arrêté à ces seules études, la création de la bibliothèque, qui est un point important du programme que nous nous sommes imposé, a ouvert un autre champ à son activité. Cette bibliothèque, il est vrai, n'est encore qu'à l'état naissant et les volumes qui garnissent ses rayons sont dus pour la plupart à la générosité de Messieurs les Professeurs qui ont bien voulu également mettre à notre disposition les journaux et les revues qui traitent des différentes branches de l'agronomie.

Vous le voyez, Messieurs, l'état de notre jeune

Société est des plus prospères et en finissant ce rapport j'exprime le vœu de la voir se continuer et s'étendre vigoureuse dans son utilité et son charme, grâce à votre union et à vos efforts continus.

—

CERCLE INDUSTRIEL
des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines de l'Université catholique.

—

Bureau directeur (1885-1886).

Présidents d'honneur, MM. les professeurs A. Devivier et L. Cousin.

Président effectif, M. le professeur Fr. De Walque.

Vice-Président, M. G. De Ridder.

Secrétaire, M. J. Pepinster.

Bibliothécaire, M. J. Degand.

Trésorier, M. J. Steylaers.

—

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE INDUSTRIEL pendant l'année académique 1884-1885, fait au nom du comité directeur (1) par A. LIMELETTE, vice-président.

—

Messieurs,

Lorsqu'au commencement de l'année académique écoulée vos suffrages m'appelèrent à prendre place à côté de notre cher président, M. le professeur De Walque, je n'ignorais pas les charges que cet honneur entraînait avec lui. Je viens aujourd'hui remplir ma dernière tâche en vous présentant le rapport annuel sur nos travaux.

Je n'ai pas la mission d'en rappeler les détails, encore moins de les apprécier. Vos souvenirs suppléeront à l'insuffisance des analyses écourtées auxquelles j'ai dû me borner.

Par l'énumération succinte qui va suivre vous pourrez constater que le Cercle industriel a continué de répondre aux vœux de ses fondateurs et est en pleine voie de prospérité.

Comment, du reste, pourrait-il en être autre-

---

(1) Le Bureau était composé de MM. les professeurs Devivier et Cousin, *présidents d'honneur*; le professeur De Walque, *président effectif*; A. Limelette, *vice-président*; G. François, *secrétaire*; C. Crimont, *bibliothécaire*, et J. Lemaitre, *trésorier*.

ment. Nous recevons de toutes parts les marques de la plus grande sympathie. Sur la demande de notre président, Mgr Pieraerts, notre vénéré recteur nous a accordé, cette année, outre un subside pécuniaire, une salle de l'Université où nous avons pu établir spécialement le service de notre bibliothèque. Que nos remercîments sincères soient donc acquis à l'auguste chef de l'Université.

L'Union des ingénieurs a mis gracieusement à notre disposition tous les ouvrages de ses collections.

Durant le courant de cette année, vous avez été appelés à réviser les statuts et le règlement du Cercle. Les soins que vous avez apportés à ce travail prouvent assez combien vous vous intéressez à la prospérité de notre Société.

Comme les années précédentes, nos séances ont été occupées par des travaux originaux de nos membres et par des rapports sur divers articles extraits de publications scientifiques.

Les premiers de ces travaux surtout laissant un plus vaste champ à l'initiative de l'orateur sont d'un plus grand mérite pour lui et offrent aux auditeurs un plus grand intérêt.

En voici l'énumération dans l'ordre chronologique où ils ont été présentés :

M. Hill. *Les ponts américains.*

M. Vanden Bosch. *La diastase.*

M. Roisin. *Assainissement des villes.*

M. Hoho. *Progrès réalisés pendant le XIXe siècle ; considérations économiques.*

M. Dessery. *Le Bélier hydraulique.*

M. G. François. *La déphosphoration des fontes et le métal Thomas.*

M. E. Dor. *Les presses hydrauliques.*

Les discussions auxquelles ces travaux furent soumis permirent aux auteurs de réfuter les objections en approfondissant certaines parties de leur sujet.

Ces discussions courtoises ont présenté le plus vif intérêt ; elles ont le singulier avantage d'accoutumer l'orateur à la défense orale d'opinions largement étudiées et à la critique des avantages et des inconvénients des systèmes en présence.

Aussi je crois répondre à votre désir, Messieurs, en exprimant ici aux auteurs de ces travaux toutes nos félicitations et nos sentiments de gratitude. Ils ont beaucoup contribué à rendre nos séances utiles et intéressantes.

MM. Vanden Bosch, Roisin, Hoho, Dessery, Limelette, Dor, Thibaut, Crimont, Lemaitre, Moreels, G. François, Steylaers, Marot, Pépinster, Degand, De Ridder, Vander Meulen, Fréson nous ont donné d'intéressants comptes-rendus des revues industrielles les plus importantes. Ils en ont extrait, avec un soin judicieux, les articles les plus intéressants et en ont exposé le résumé.

Voici la nomenclature des sujets traités :

— Télégraphie et Téléphonie simultanées, système Van Rysselberghe.

— Construction du tunnel sous le Hudson.
— Emploi des huiles végétales pour le graissage des machines.
— Projet de canalisation d'Amsterdam à la mer du Nord.
— Lampes à incandescence.
— Concordance entre les formules et lois régissant les courants électriques et celles des liquides s'écoulant dans une conduite.
— Construction des chemins de fer dans les terrains glissants.
— Étude sur la maltose.
— Les paratonnerres (rapport sur l'exposition d'électricité de Paris 1881).
— Traitement des minérais d'argent en Bolivie par le procédé Francke.
— Divers procédés de désétamage des fers blancs.
— Les soupapes.
— Attache des ardoises par crochets.
— Bouchon de sûreté fusible.
— Consommation du combustible dans les locomotives.
— Enfoncement des puits par la congélation, par le procédé Poetsch; extension de ce système aux fondations des piles de ponts et au percement des tunnels.
— Projet de M. Garnier pour la construction d'un chemin de fer métropolitain à Paris.
— Pavage en briques.
— Comparaison au point de vue hygiénique des différents systèmes d'éclairage.

— Siphon continu, système Falconetti.
— Participation des ouvriers aux bénéfices du patron, exposé du système Leclaire.
— Les usines à gaz à Rotterdam.
— Traitement des minerais pauvres argentifères, procédé Russel.
— Fabrique de produits chimiques à Chester.
— Rapport sur une tuilerie.
— Chauffage et ventilation des locaux habités.
— Projet de chemin de fer à voie suspendue de M. Angely.
— Influence des mortiers et ciments sur les métaux.
— Construction du chemin de fer funiculaire du Righi-Vaudois.
— Abattage de la houille par la chaux dans les mines à grisou.
— Construction du chemin de fer et du tunnel de l'Arlberg.
— Cubilot à courant d'eau pour la fusion des métaux.
— Produits secondaires de la distillation de la houille.
— Extraction du cuivre par l'électrolyse.
— Rôle exercé par la poussière de charbon dans les coups de grisou.
— Construction du viaduc de Garabit.
— Considérations sur les traverses des voies ferrées, en bois et métalliques.
— Frein continu à air comprimé, système Wenger.

— Four de Frédéric Siemens, à chaleur rayonnante.
— Description des écluses du canal de St-Dizier à Wassy.

Outre ces travaux de nos membres, il nous a été donné d'entendre une intéressante conférence sur les verreries par un de nos devanciers, M. l'ingénieur Guille. Il me suffira de la mentionner pour vous faire revenir à l'esprit les questions qu'il a traitées avec tant de clarté. Il a prouvé par là combien il avait étudié cette branche importante de notre industrie nationale.

J'ai terminé, Messieurs, le compte rendu trop court et trop pâle, sans doute, des séances du Cercle industriel.

Il me tarde de payer en votre nom un tribut de reconnaissance à notre dévoué Président. Les étudiants de Louvain ne sont pas des ingrats; aussi est-ce du fond du cœur que nous lui disons merci. Le Cercle industriel est heureux et fier d'avoir Monsieur De Walque à sa tête. Aussi, c'est avec un sentiment du plus légitime orgueil que nous verrons désormais briller sur sa poitrine la croix de Chevalier que notre Roi a daigné lui donner en récompense des services rendus au pays. Il restera dans notre carrière, comme il l'a été à Louvain, notre modèle à tous.

Docteurs ad honores.

1 Johan Bohl, avocat à Amsterdam, docteur en philosophie et lettres.
2 H. Van den Berghe, professeur à l'Université, docteur en droit canon.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS
admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1884-1885.

—

BACHELIERS EN THÉOLOGIE (1).

1 Caïmo, Servais, de Maeseyck, prêtre du diocèse de Liège et sous-régent au collège Juste-Lipse; 20 juillet.
2 De Coster, Jean, d'Opwyck, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
3 Delafontaine, Victor, de Lichtervelde, prêtre du diocèse de Bruges; id.
4 Mierts, Louis-Joseph, de Casterlé, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
5 Nys, Désiré, de St-Léger, prêtre du diocèse de Tournai; id.
6 O'Keeffe, David, de Kilphilibeen, prêtre de l'archidiocèse de New-York; id.
7 Oomen, Corneille, de Ginneken, prêtre du diocèse de Breda; id.
8 Regibo, Othon, de Renaix, prêtre du diocèse de Gand; id.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires*.

9 Van den Gheyn, Gabriel, de Gand, prêtre du diocèse de Gand ; id.
10 Van Wesemael, Honoré, de Schoonaerde, prêtre du diocèse de Gand ; id.

BACHELIERS EN DROIT CANON.

1 Bauduin, Guillaume, de Maestricht, prêtre du diocese de Ruremonde ; 20 juillet.
2 Van Olmen, Jean-François, de Baelen, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; id.

LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

1 Hebbelynck, Adolphe, de Meirelbeke, prêtre du diocèse de Gand, bachelier en théologie et sous-régent au collège Marie-Thérèse ; 20 juillet.
2 Iles, Daniel, de Kempsford (Angleterre), prêtre du diocèse de Clifton, bachelier en théologie ; id.
3 Ostyn, Gaspard, de Wervicq, prêtre du diocèse de Bruges, bachelier en théologie et sous-régent au collège du Pape Adrien VI ; id.

LICENCIÉ EN DROIT CANON.

Bouzin, Léopold, de Beclers, prêtre du diocèse de Tournai, bachelier en droit canon ; 20 juillet.

CANDIDATS EN DROIT.

1 Brentani, Laurent, de Lugano (Suisse) ; 14 juillet.
2 Ackerman, Joseph, de Guin (Suisse) ; id.

DOCTEUR EN DROIT (1re ÉPREUVE).

Rossi, Louis, de Castelrotto ; 21 octobre.

ÉPREUVE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

1 d'Udekem d'Acoz, Arnold, de Louvain ; 18 février.
2 Walchnowski, André, de Niziny (Pologne) ; id.
3 Biesiekirski, Joseph, de Plowec (Pologne) ; id.
4 Chludzinski, Ladislas, de Mohilew (Pologne) ; id.
5 Staes, Auguste, de Louvain ; 14 juillet.

DOCTEURS EN SCIENCES
POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

Avec distinction.

1 Walchnowski, André, de Niziny (Pologne). 14 juillet.

D'une manière satisfaisante.

2 de Bousies, cte Constantin, de Mons; 14 juillet.
3 Biesiekirski, Joseph, de Plowec (Pologne); 21 octob.

DOCTEUR EN SCIENCES DIPLOMATIQUES (1re ÉPREUVE).

de Buisseret, cte Conrad, de Bruxelles; 21 octobre.

DOCTEUR EN MÉDECINE.

Perrey, Jean-Charles, de Langres (France); 27 févr.

CANDIDAT EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

Avec distinction.

Hilt, Franz, d'Aix-la-Chapelle; 13 juillet.

LICENCIÉS EN PHILOSOPHIE SELON SAINT THOMAS.

Avec la plus grande distinction.

1 de Lantsheere, Léon, de Bruxelles: 13 mai.

Avec distinction.

2 Wilmart, Fernand, de Liége: 21 juillet.

D'une manière satisfaisante.

3 Demaret, Alfred, d'Aubel: 30 octobre.

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE SELON SAINT THOMAS.

Avec la plus grande distinction.

Fontaine, Théodore, de Tirlemont; 14 juillet (1).

---

(1) Les thèses de M. Fontaine avaient pour titre: *De sensitiva et intellectuali cognitione.*

ÉCOLE NORMALE

pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

—

BACHELIERS EN SCIENCES PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES.

1 Cremers, Joseph, de Gheel, prêtre de l'archidiocèse de Malines; 18 juillet.
2 Van Hove, Joseph, de Thielt, prêtre du diocèse de Bruges; id.

LICENCIÉS EN SCIENCES PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES.

1 Cordonnier, Ignace, de Baelen, prêtre du diocèse de Liège; 18 juillet.
2 Dassonville, Alphonse, de Heule, prêtre du diocèse de Bruges; id.
3 Delanote, Théophile, de Haringhe, prêtre du diocèse de Bruges; id.
4 Depoorter, Camille, de Caster, prêtre du diocèse de Bruges; id.

—

INSTITUT AGRONOMIQUE.

—

Élèves réguliers.

EXAMENS D'ADMISSION.

1 Fabry, Victor, de Jamagne.
2 Melckenbeek, Léon, de Lede.
3 Pieraerts, François, de Malines.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec distinction.

1 Jadoul, Arthur, de Velm.
2 Laval, Armand, d'Ocquier.
3 Estienne, Léon, de Féluy.
4 Fabry, Victor, de Jamagne.

D'une manière satisfaisante.

5 Pieraerts, Joseph, de Malines.
6 Paquet, Adolphe, d'Erpion.
7 Vandervorst, Paul, de Tervueren.
8 Bessemans, Lambert, de Metsteren.
9 Vandevelde, Honoré, de Landscauter.
10 Dereuser, Ernest, de Fleurus.
11 Salmon, Désiré, de Temploux.
12 Souski, Lucien, de Warpesy (Pologne).
13 Rattes, Martinho, de Bagagem (Brésil).
14 Ansiaux, Léon, de Huy.
15 François, Auguste, d'Ixelles.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec distinction.

1 Cézar, Joseph, de Perwez.
2 Bois d'Enghien, Lucien, de Rœulx.

D'une manière satisfaisante.

3 Trouet, Jules, de Namur.
4 Courtois, Louis, de Habay-la-Neuve.
5 Lohest, Charles, de Liège.

6 Stasse, Georges, de Louvain.
7 Swéron, Emile, d'Ixelles.
8 Hardy, Paulin, de Chapelle lez-Herlaimont.
9 Niset, Michel, de Bodegnée.
10 Thiéfry, Edmond, d'Anvers.
11 Hancart, Nestor, de Dampremy.
12 Fichefet, Jean-Baptiste, de Velaine.
13 Beaulieu, Louis, de Namur.
14 Michiels, Alphonse, de Berlaere.
15 Moretus de Bouchout, d'Anvers.
16 Montens, Augustin, de Massenhoven.
17 Blavier, Henri, d'Aywaille.

EXAMENS DE SORTIE ET ONT OBTENU LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR AGRICOLE.

Avec grande distinction.

1 Roure y Rovirola, Paul, de Damas (Syrie).
2 Vanderyst, Hyacinthe, de Tongres.

D'une manière satisfaisante.

3 Pechon, Léon, de St-Léger.
4 Delvaux, Eugène, de Bonsin.
5 Franssen, Armand, de Liège.

ÉPREUVES SUR DIVERSES BRANCHES.

Avec grand succès.

1 Lohest, Charles, de Liège.

Avec succès.

2 Souski, Ladislas, de Warfesy (Pologne).
3 David, Eugène, de Moustier-sur-Sambre.
4 Arevalo, Stanislas, de Buenos-Ayres.
5 Franssen, Hubert, de Liège.
6 Dereuser, Georges, de Fleurus.
7 Collin, Charles, de Tirlemont.
8 Dandoy, Jules, d'Embresin.

—

ÉCOLES SPÉCIALES
des arts et manufactures, du génie civil et des mines

—

1° Élèves ordinaires.

I. *Examens d'admission.*

1 Absolonne, Auguste, de Givet (France).
2 Berger, Jules, de Jambes.
3 Boine, Jean, de Louvain.
4 Carton, Léonard, de Tournai.
5 Coen, Albert, de Louvain.
6 Colin, Félix, de Fléron.
7 Collart, Charles, de Steinfort (G.-D. de Luxemb.).
8 Crèvecœur, Félix, de Lathuy.
9 De Blicquis, Joseph, de Roucourt.
10 de la Vallée Poussin, Charles, de Louvain.
11 Delvigne, Maurice, de Spy.
12 D'Hainaut, Jules, de Baudour.
13 Diderrich, Norbert, de Vielsalm.
14 Duvigneaud, Albert, de Gennevaux.
15 Erneste, Auguste, d'Ixelles.
16 Fontaine, Albert, de Haine-St-Pierre.
17 Fournelle, François, de Rodange (G.-D. de Luxemb.).
18 Gobert, Joseph, de Suarlée.
19 Halewyck, Eugène, d'Ostende.
20 Jimenez Ulibarri, François, d'Ameria (Espagne).
21 Luyckx, Léon, de Bruxelles.
22 Mitkiewicz, César, de Bruxelles.
23 Moulart, Edouard, de Bruxelles.
24 Peeters, Ernest, de Gand.
25 Poncelet, Camille, d'Orsinfaing.
26 Poncelet, Théodore, d'Orsinfaing.
27 Prudhomme, Emile, de Gand.
28 Prudhomme, Hector, de Gand.

29 Rodberg, François, de Bruxelles.
30 Soler y Puigdollers, Franç., de Tarrasa (Espagne).
31 Therasse, Charles, de Bioulx.
32 Tilman, Firmin, de Virton.
33 Tonglet, Camille, de Gesves.
34 Triaille, Louis, de Péronne lez-Antoing.
35 Van Bastelaer, Léonce, de Charleroi.
36 Vandenbroucke, René, de Kemmel.
37 Van Opstal, Charles, de Malines.
38 Vercraeye, Jules, de Caprycke.
39 Vuylsteke, Arthur, de Moorslede.

II. *Ingénieurs des arts et manufactures, du génie civil et des mines.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec grande distinction.

1 Busschodts, Alphonse, de Lierre.

Avec distinction.

2 Bleyenheuft, Auguste, de Bruxelles.
3 Bournonville, Victor, de Spy.
4 Colson, Léon, de Buissonville.
5 Guiot, Joseph, de Forzée.
6 Linard, Firmin, de Wauthier-Braine.
7 Schepens, Henri, de Bulscamp.
8 Schlögel, Emile, de Ciney.
9 Schuler, Aloys, de Mertert (G.-D. de Luxembourg).

D'une manière satisfaisante.

10 Baguette, Léonard, de Herve.
11 De Groote, Victor, d'Aardenburg (Hollande).
12 De Wilde, Arthur, de Tirlemont.
13 De Zutter, François, de Ninove.
14 Fournelle, François, de Rodange (G.-D. de Luxemb.).
15 Grapin, Auguste, de La Louvière.
16 Neut, Georges, de Gand.
17 Pignolet, Louis, de Warmifontaine.

18 Stasse, Ernest, de Liège.
19 Timmermans, Benoît, de Gamménages.
20 Tonglet, Camille, de Gesves.
21 Wouters, Emile, de Malines.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec la plus grande distinction.

1 Doutrepont, Léon, de Herve.
2 Renders, Gustave, de Schaerbeek.
3 Tasiaux, Alexis, de Schaltin.
4 Vuylsteke, Jules, de Menin.

Avec grande distinction.

5 Van den Eynde, Hector, de Voorde.

Avec distinction.

6 Bauwens, Louis, de Lierre.
7 de Liedekerke, comte Florimond, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

8 Blondieau, Etienne, de Peer.
9 Cornu, Florent, de Bernissart.
10 Liesens, Mathieu, de Tongres.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec grande distinction.

1 Pepinster, Joseph, de Herve.

Avec distinction.

2 Degand, Jules, d'Hellebecq.
3 De Ridder, Georges, de Louvain.
4 Marot, Fortuné, de Rochefort.
5 Moreau, Félicien, d'Ellezelles.
6 Steylaers, Joseph, de Bruges.

D'une manière satisfaisante.

7 Crimont, Charles, de Bernissart.
8 De Lannoy, Louis, de Messines.

9 Dewerpe, Auguste, de Chimay.
10 François, Alexandre, de Silenrieux.
11 Fréson, Léon, de Marbais.
12 Grognard, Emile, de Baranzy.
13 Hoffer, Henri, de Mons.
14 Michiels, Josse, de Berchem-Ste-Agathe.
15 Poncelet, Paul, d'Orsinfaing.
16 Vandermeulen, Jean, de Brée.

EXAMENS DE SORTIE.

Avec grande distinction.

1 Dor, Emile, d'Ampsin.

Avec distinction.

2 Croisieaux, Eugène, de Stambruges.
3 Dessery, Nestor, de Paliseul.

D'une manière satisfaisante.

4 Bihain, Firmin, de Strainchamps.
5 De Beer, Edgar, de Leeuwergem.
6 De Beer, Herman, de Leeuwergem.
7 Denies, Pierre, de Bruxelles.
8 Lemaître, Jules, de Marcinelle.
9 Massart, Louis, de Meux.
10 Moreels, Constant, de Burst.
11 Roisin, Louis, de Châtelineau.
12 Thibaut, Maurice, de Mont-sur-Marchiennes.
13 Van den Bossche, Alphonse, d'Opdorp.
14 Wautier, Joseph, d'Ittre.

III. *Ingénieurs des constructions civiles et des constructions mécaniques.*

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec distinction.

Jimenez Ulibarri, François, d'Ameria (Espagne).

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e

D'une manière satisfaisante.

Delin, Joseph, de Louvain.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

D'une manière satisfaisante.

1 Laminne, Paul, de Tongres.
2 Pel, Camille, de Bruxelles.

EXAMENS DE SORTIE.

Avec distinction.

1 Lopez Doriga, Joseph Marie, de Santander (Espagne).

D'une manière satisfaisante.

2 Barboza, Joseph, de Rio de Janeiro (Brésil).
3 Bodinar, Antoine, de Londres.
4 Canga Argüelles, Joachim, de Madrid (Espagne).
5 Chabot, Victor, de Ciney.
6 De Rode, Laurent, de Louvain.
7 De Smeth, Maximilien, de Laeken.
8 De Volder, Hippolyte, de Thielt.
9 Henriquez, Edouard, de Curaçao (Antilles).
10 Hill, Harry, de la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis de l'Amérique).
11 Hoho, Paul, de Wittem (Hollande).
12 Magalhaes, Dominique, de Juiz de Fora (Brésil).
13 Smits, Joseph, de Louvain.
14 Tuyls, Désiré, de Louvain.
15 Van Wassenhove, Auguste, de Meerendré.

IV. *Ingénieurs des arts chimiques.*

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec distinction.

Soler y Puigdollers, François, de Tarrasa (Espagne).

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

D'une manière satisfaisante.

Derneden, Félix, de Doncols (G.-D. de Luxembourg).

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

D'une manière satisfaisante.

1 Limelette, Arthur, de Gosselies.
2 Ouwerx, Charles, de Velm.
3 Van Lierde, Camille, d'Everbecq.

EXAMENS DE SORTIE.

D'une manière satisfaisante.

1 De Vos, François, de Grammont.
2 Limelette, Arthur, de Gosselies.
3 Six, Emile, de Warneton.

V. *Ingénieurs-architectes.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

D'une manière satisfaisante.

1 Salmon, Clément, de Bruxelles.
2 Swéron, Oscar, de Haecht.

EXAMENS DE SORTIE.

D'une manière satisfaisante.

1 Christiaens, Mathieu, de Tongres.
2 Mélotte, Emile, de Wyck-Maestricht (Hollande).

2° Elèves libres.

EXAMEN SUR DES COURS DE LA 2e, DE LA 3e ET DE LA 4e ANNÉE.

Avec succès.

Michel, Amédée, de Marseille (France).

EXAMEN SUR DES COURS DE LA 3e ET DE LA 4e ANNÉE.

Avec succès.

Ciantar, Henri, de Malte (île de Malte).

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par les Commissions d'examen de l'Université, en exécution de la loi du 20 mai 1876, dans les deux sessions ordinaires et la session supplémentaire de 1885

—

FACULTÉ DE DROIT.

EXAMEN DE CANDIDAT.

Avec la plus grande distinction.

1 Dumortier, Henri, de Meerendré (Gand).
2 de Brabandere, Gaston, d'Ixelles.

Avec grande distinction.

3 Ernst, baron Alexandre, de Louvain.
4 Bribosia, Henri, de Namur.
5 De Becker, Emile, de Louvain.
6 De Necker, Louis, de Courtrai.
7 Voisin, Henri, de Wodecq.
8 de Villermont, comte Charles, de Bruxelles.
9 De Haene, Joseph, de Furnes.
10 De Kinder, Ernest, d'Anvers.

Avec distinction.

11 Muuls, Charles, de Bruges.
12 de Buisseret, comte Conrad, de Bruxelles.
13 Vandersmissen, Edouard, d'Alost.
14 Piret, Arthur, de Tarciennes.
15 Gilbert, Eugène, de Louvain.
16 Hap, Félix, d'Etterbeek.
17 De Preter, Jean, d'Anvers.
18 Vanden Rydt, Georges, de Nivelles.
19 Vanderborght, Victor, de Tournai.
20 Verhees, Emile, de Louvain.
21 Lechevin, Fernand, de Tournai.
22 Van Mol, Emile, de Tirlemont.

D'une manière satisfaisante.

23 van Elewyck, Arnold, de Louvain.
24 Denis, Léon, de Namèche.
25 Michiels, Joseph, de Berlaere.
26 Dremel, Albert, de Bruxelles.
27 Vincent, Edgar, d'Acoz.
28 De Haan, David, d'Ixelles.
29 Singelée, Charles, de Bruxelles.
30 Hannecart, Camille, de Souvret.
31 Van Reeth, Edouard, de Boom.
32 Ramlot, Henri, de Perwez.
33 de Wouters d'Oplinter, chev. Emm., de Bruxelles.
34 Ravelli, Albert, d'Ixelles.
35 David, Adolphe, de Moustier-sur-Sambre.
36 Van Kerckhoven, Jules, de Louvain.
37 Van Huffel, Paul, de Seeverghem.
38 Félix, Léonard, d'Audenarde.
39 Francq, Adrien, de Velaine-sur-Sambre.
40 Aldernaght, Léon, d'Anvers.
41 Vanderdonckt, Edmond, d'Etichove.
42 Georis, Edgar, de Marcinelle.
43 Rotsart de Hertaing, Richard, de Bruges.
44 Vande Put, Albert, d'Anvers.
45 Aelbrecht, Arnold, de Louvain.
46 Neven, Corneille, de Mettecoven.
47 Pauwels, Adolphe, de Berchem.
48 Dinon, Waldor, de Ciney.
49 de Limburg Stirum, c[te] Henri, de Mettecoven.
50 Tubbax, Joseph, de Turnhout.
51 Raemdonck, Auguste, de Lokeren.
52 De Roeck, Henri, de Bruxelles.
53 Vande Walle, Maurice, de Schaerbeek.
54 De Somer, Clément, de Turnhout.
55 Rouchet, Louis, de Melckwezer.
56 Stouffs, Louis, d'Ohain.
57 de Waepenaert, Charles, d'Anvers.
58 Van Cutsem, Paul, de Bruxelles.

59 de Faudeur, René, de Bruxelles.
60 Allard, Gustave, de Baileux.
61 Deleboye, Victor, de Bruxelles.
62 Cols, Alphonse, d'Anvers.
63 Dierckx, Henri, de Turnhout.
64 Duquesne, Léon, de Merbes-le-Château.
65 Tyrell, Fernand, d'Anvers.
66 van der Stegen de Schrieck, cte Philippe, de Louvain.
67 Maquinay, Henri, de Verviers.
68 Deploige, Florent, de Tongres.
69 Lannoy, Gustave, de Comines.
70 Palmans, Arthur, de Louvain.
71 Claes, Raoul, de Bruxelles.
72 Hanquet, Emile, de Tourinnes-St-Lambert.
73 de Fierlant, bon Goswin, d'Ixelles.
74 Geron, Victor, de Montzen.
75 Bourlart, Edmond, de St-Ghislain.
76 de Limbourg Stirum, cte Adolphe, de Zetrud-Lumay.
77 Ketelers, Henri, de Pervyse.
78 Hap, Joseph, d'Etterbeek.
79 de Nieulant, Charles, de Gand.

PREMIER EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec la plus grande distinction.

1 Morelle, François, de Gosselies.

Avec grande distinction.

2 Pecquereau, Gustave, de Pottes.
3 Dijon, Eugène, de Huy.
4 Lebon, Hector, de Sottegem.
5 Vermeer, Sylvain, d'Anvers.
6 Verwilghen, Alphonse, de St-Nicolas.

Avec distinction.

7 Demaret, Alfred, d'Aubel.
8 Bethune, bon Léon, d'Alost.
9 Raes, Joseph, de Hougaerde.
10 De Visschere, Emile, de Ruddervoorde.

11 Janssens, Edouard, d'Anvers.
12 Dujardin, Narcisse, de Bastogne.
13 De Voghel, François, de Lennick-St-Quentin.
14 Bolle, Fernand, de Louvain.
15 Schepens, Louis, de Bulscamp.
16 Jacobs, Emile, de Louvain.
17 Simons, Henri, d'Ixelles.
18 Smits, Jules, de Louvain.
19 De Brie, Alphonse, de Courtrai.
20 Deckers, Paul, d'Anvers.
21 Dom, Henri, de Liège.
22 Bauwens, Léon, d'Oostmalle.
23 De Néeff, Albert, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

24 Butaye, Emile, de Messines.
25 Baus, Hector, d'Ypres.
26 Delfosse, Paulin, de Manage.
27 Lemaire, Jean, de Mons.
28 Lauwers, Jean, d'Ostende.
29 Ermel, Charles, de Frasnes lez-Gosselies.
30 d'Udekem, Ferdinand, de Bossut-Gottechain.
31 Duboisdenghien, Arthur, de Seneffe.
32 de Pret, Daniel, d'Anvers.
33 Vincent, Hector, d'Acoz.
34 Petit, Ferdinand, d'Auvelais.
35 Malherbe, Paul, d'Andenne.
36 de Pierpont, Albert, de Namur.
37 Claes, Pierre, de Tongres.
38 Dailly, Jules, de Schaerbeek.
39 Siderius, Arthur, de Baillonville.
40 Leduc, Octave, de Velaines.
41 Bosquet, Hervey, de St-Nicolas.
42 Vander Meersch, Eugène, de Schaerbeek.
43 Goossens, Hubert, de Laer.
44 Seghin, Eugène, de Binche.
45 Noterdaeme, Jérôme, de Loo.
46 Petit, Louis, d'Auvelais.

47 Thienpont, Alphonse, de Hoorebeke-Ste-Marie.
48 Borel, Jules, de Bruxelles.
49 Van den Wouwer, Arthur, d'Anvers.
50 Berrewaerts, Alfred, de Louvain.
51 Le Tellier, Pol, d'Ath.
52 Buisseret, René, de Wavre.
53 Vico, Louis, de Maubrai.
54 Maenhout, Jules, de Gand.
55 Delvenne, Joseph, de Stavelot.
56 Hannotte, Alphonse, de Battice.
57 Donnez, Alfred, de Gand.
58 de Troostembergh, Louis, de Louvain.
59 Van Winckel, Georges, de Lokeren.
60 Roelants, Aimé, de Wacken.
61 Wyseur, Ferdinand, de Menin.
62 Quirini, Jules, de Velaines-sur-Sambre.
63 Wilmart, Adolphe, de Gosselies.
64 Hulin, Adrien, d'Estinnes-au-Val,
65 Lambert, Zacharie, de Montigny-sur-Sambre.
66 Michiels, Joseph, de Berlaere.
67 Balot, Victor, de Charleroi.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec la plus grande distinction.

1 Jonnart, Omer, de Masnuy-St-Jean.

Avec grande distinction.

2 Dumont, Guillaume, de Sart-Dames-Avelines.
3 Dupriez, Léon, de Péruwelz.
4 Jans, Jean, de Sichen.
5 Mineur, Emile, de Charleroi.
6 de Lantsheere, Léon, de Bruxelles.
7 Van Caster, Joseph, d'Anvers.

Avec distinction.

8 Abrassart, Alfred, de Louvain.
9 Verstraeten, Charles, de Wetteren.
10 Dailly, Eugène, de Bruxelles.

11 Bartholomeeussen, Alphonse, d'Anvers.
12 de Briey, cte Camille, de Bruxelles.
13 Tibbaut, Emile, de Calken.
14 Derroitte, Nestor, de Ciney.
15 Kumps, Auguste, de Limal.
16 Nagels, Charles, de Hasselt.

D'une manière satisfaisante.

17 Devos, Michel, d'Audenarde.
18 Théry, Léon, de Tournai.
19 Wéry, Eugène, de Mons.
20 Van Lierde, Hubert, de Sottegem.
21 de Patin de Langemarck, vte Carlos, de Langemarck.
22 Anthony, Joseph, d'Anvers.
23 Duguet, Paul, de Liège.
24 De Vuyst, Paul, de Borsbeke.
25 Guelton, Georges, de Namur.
26 Cambresy, Léon, de Gand.
27 D'Heygere, Camille, de Courtrai.
28 Kieckens, Joseph, de Ninove.
29 Dewinter, Joseph, d'Anvers.
30 Gravis, Omer, de Peronne lez-Binche.
31 De Groote, Eugène, de Dixmude.
32 Standaert, Eugène, de Bruges.
33 Kempynck, Auguste, de Nieuport.
34 Roberti, Max, de Louvain.
35 du Moulin, Edouard, de Herenthals.
36 Leemans, Albert, de Schaerbeek.
37 Maffei, Honoré, de Malines.
38 Baeten, Ernest, de Nieuwerkerken.
39 Goossens, Edmond, de Vilvorde.
40 Beauloye, Eusèbe, de Rhisnes.
41 Boeyé, Aimé, de St-Nicolas.
42 Butaye, Emile, de Messines.
43 de Pret Roose de Calesberg, Daniel, d'Anvers
44 Lambert, Camille, d'Anseremme.
45 Fontaine de Ghélin, Edouard, de Horrues.
46 Inghelram, Auguste, de Slype.

47 Vanden Staepele, Albert, de Louvain.
48 Van Zuylen, Armand, d'Anvers.
49 Drion, Adolphe, de Gosselies.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT-NOTAIRE.

Avec grande distinction.

1 Dochy, François, de Barry.

Avec distinction.

2 Vandersmissen, Félix, de Genenbosch.
3 Vande Lanoitte, Evariste, d'Ypres.
4 Dewitte, Alfred, de Velsicque.
5 Loridan, Alfred, de Ploegsteert.
6 Aerts, Achille, de Lierre.
7 Vandersmissen, Léon, de Genenbosch.
8 Tielens, Charles, de Maestricht.
9 Burie, Eugène, de Grammont.

D'une manière satisfaisante.

10 Vanhove, Joseph, de Londerzeel.
11 Christman, Prosper, de Clermont.
12 Van Landuyt, Achille, de Nieuwerkerken.
13 Goffaerts, Camille, de Louvain.
14 Vandenbossche, Hector, d'Essche-St-Liévin.
15 Claes, Julien, de Castre.
16 Ruys, Léon, d'Anvers.
17 Indekeu, Jacques, de Neeroeteren.
18 Lemaître, Emile, de Courcelles.
19 Mertens, Alfred, de St-Anne (Hamme).
20 Demoor, Théodore, d'Oombergen.
21 Van Hoof, François, de Koningshoyckt.
22 Philippart, Paul, de Daussoulx.
23 Belloy, Joseph, d'Anvers.
24 Coopman, Victor, de Verviers.
25 De Smeth, Ferdinand, de Nosseghem.
26 Le Corbisier, Albéric, d'Aerschot.
27 Lanen, Jules, de Gheel.
28 Berquin, Louis, d'Ostende.

29 Demarbaix, Théodore, d'Eynthout.
30 De Bleeckere, Paul, d'Audenarde.
31 Derbaix, Emile, de Lobbe.
32 Vanden Broeck, Jean, de Jette-St-Pierre.
33 Torsin, Antoine, de Léau.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT-NOTAIRE.

Avec la plus grande distinction.

1 Wins, Albert, de Bernissart.

Avec grande distinction.

2 Van Cayzeele, Frédéric, de Watou.

Avec distinction.

3 Goeminne, Alexandre, d'Aeltre.
4 Decot, Gabriel, de Jumet.
5 Depratere, Aimé, de Ruyen.
6 Goossens, Jules, de Laer.
7 Therry, Prosper, de Neuve-Eglise.
8 Roose, Alfred, de Courtrai.
9 Claes, François, de Brasschaet.
10 Eeman, Edouard, d'Idderghem.
11 Mauvisin, Charles, de Wavre.

D'une manière satisfaisante.

12 Lambert, Louis, de Tournai.
13 De Beule, Léonce, de Lokeren.
14 Joos, Alfred, de Waesmunster.
15 Massart, Jean, de Meux.
16 Debruyne, Eugène, de Maeseyck.
17 Van Cleemputte, Odilon, de Gand.
18 Masureel, Hector, de Bavichove.
19 Hooghe, Aloïs, de Merckem.
20 Degrave, Pamphile, de Keyem.
21 Cambier, Georges, de Lens.
22 Xhaflaire, Auguste, de Charneux-Herve.
23 Bové, Philogène, de Wetteren.

EXAMEN DE CANDIDAT-NOTAIRE
(DOCTEURS EN DROIT).

Avec la plus grande distinction.

1 Tibbaut, Jules, de Calcken.
2 Caprasse, Edmond, de Cherain.

Avec grande distinction.

3 Kieckens, Joseph, de Ninove.
4 Verstraeten, Charles, de Wetteren.

Avec distinction.

5 Verbrugghen, Emile, de Gheel.
6 Thery, Léon, de Tournai.
7 Vergote, Louis, de Bruxelles.
8 De Decker, Théodore, de St-Nicolas.
9 De Vuyst, Paul, de Borsbeke.

D'une manière satisfaisante.

10 Debert, Félix, d'Alost.
11 Verbiest, Georges, de St-Nicolas.
12 Bouckaert, Auguste, d'Oosterzele.
13 Deville, Félix, de Huy.
14 Leroux, Gaston, de Wervicq.
15 de Patin de Langemarck, vte Carlos, de Langemarck.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

Avec grande distinction.

1 Tellier, Arthur, de Barbençon.
2 Bauwens, François, de Viersel.
3 Feys, Victor, de Thielt.

Avec distinction.

4 Van Biervliet, Jules, de Bruges.
5 Plancquaert, Cyrille, de Mouscron.
6 Van Eynde, Henri, de Moll.
7 Carlier, Emile, de Meerbeke.

8 Brebant, Adhémar, de Warquignies.
9 Dusollier, Cyrille, de Luingne.
10 Xhonneux, Jacques, de Lontzen.
11 Rubbens, Emile, de Zele.
12 Deschamps, Alfred, de Châtelineau.
13 Helsmoortel, John, d'Ostende.
14 Deleval, Remi, d'Aubel.
15 Boigelot, André, de La Louvière.

D'une manière satisfaisante.

16 Vanden Wouwer, Louis, d'Iteghem.
17 Claes, François, d'Oetinghen.
18 Rooryck, Emile, de Hoogstaede.
19 Butaye, Désiré, de Stavele.
20 De Becker, Raimond, d'Aerschot.
21 Pelgrims, Albéric, de Louvain.
22 Mahaux, Léon, de Boignée.
23 Flahou, Camille, de Wulveringhem.
24 Jullien, Albert, de St-Hubert.
25 Kerkhofs, Pierre, de Veldwezelt.
26 Mahieu, Albert, de Rumbeke.
27 Claes, Alphonse, de Herent.
28 Gielis, François, de Liège.
29 Van Holder, Auguste, de Herinnes.
30 Fauconnier, Edmond, de Mignault.
31 Hertsens, Pierre, de Stekene.
32 Hoyois, Jean, de Tournai.
33 de Lantsheere, Joseph, d'Assche.
34 Van Gorp, Eugène, de Boortmeerbeek.
35 Van Daele, Achille, de Thielt.
36 De Ryck, Léon, de Tamise.
37 Maeyens, Eugène, de Knesselaere.
38 D'Hauwer, Pierre, de Castre.
39 Drousie, Jules, de Hornu.
40 Lamal, Louis, de Ninove.
41 Eeckman, Jean, de Tournai.
42 Mostaert, Georges, de Watou.
43 Laporta, Auguste, de Lierre.

44 De Ridder, Joseph, de Deurne.
45 Kuyl, Clément, de Vilvorde.
46 Devaux, Léon, de Philippeville.
47 Van Baelen, Adolphe, de Louvain.
48 Billouez, Antoine, de Maulde.
49 Lebrun, Nestor, de Seloignes.
50 Cornelis, Emile, d'Ostende.
51 Plancquart, Godefroid, de Mouscron.
52 Verstappen, Henri, de Diest.
53 Delchevalrie, Jules, de Temploux.
54 Sonnet, Octave, de Leugnies.
55 Hollebecq, Jules, d'Ooteghem.
56 Van Tricht, Emile, de Louvain.
57 Goossens, Edmond, de Malines.
58 Leemans, Charles, de Malines.
59 Baivier, Louis, de Momignies.
60 Reusens, Georges, de Malines.
61 Nanson, Jean, de Verviers.
62 Stiernet, Jean Baptiste, d'Ottignies.
63 Allard, Eloi, de Châtelineau.
64 Thielemans, Ferdinand, de Hingene.
65 De Bock, Louis, de Saffelaere.
66 Parent, François, d'Oeudeghien.
67 Janssens, Alexandre, de Lillo.
68 Lemmens, Henri, de Berlaere.
69 Dubois, Charles, de Graty.
70 Theunis, Jules, de Wygmael.
71 Fostie, Antoine, de Signeulx.
72 Gevaert, Charles, d'Eyne.
73 Demeyst, Paul, de Lessines.
74 Duchâteau, Alphonse, de Malines.
75 Van Meirhaeghe, Jules, de Mullem.
76 Leroy, François, de Verviers.
77 D'Hainaut, Alphonse, de Baudour.
78 Moens, Evence, de Lombeek-Ste-Cathérine.

2me ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

Avec la plus grande distinction.

1 Van Gehuchten. Arthur, d'Anvers.
2 Laruelle, Léopold, de Forville.

Avec grande distinction.

3 Smets, Henri, de Malines.
4 Debrun, Octave, d'Andenne.
5 Leto, Hyacinthe, de Baudour.
6 Bernard, Théophile, de Mons.

Avec distinction.

7 Vandermeulen, Gérard, de Brée.
8 Van Ongevalle, René, de Lierde-Ste-Marie.
9 De Man, Jacques, de Lierre.
10 De Boeck, Joseph, de Hofstade.
11 Wuyts, François, d'Anvers.
12 Lecomte, Fernand, de Nalinnes.
13 De Bongnie, Léon, de Tournai.
14 Cakembergh, Marcel, de Silly.
15 Henrard, Florimond, de Namur.
16 Sterpin, Edmond, de Bruxelles.
17 Allard, Léon, de Boussu-en-Fagne.
18 Morren, Emile, de Malines.
19 Dams, Robert, de Pael.
20 Charlier, Ernest, de Gembloux.
21 Wilmaers, Léon, de Duffel.
22 Hupin, Herman, de Binche.
23 Sevrin, Félix, de Namur.
24 Chantraine, Henri, de Namur.
25 Dethier, Auguste, de Namur.
26 Nothelier, Jean-François, de Chiny.
27 Wullaert, Victor, de Courtrai.

D'une manière satisfaisante.

28 Léonard, Edouard, de Silenrieux.
29 Buyle, Alphonse, d'Exaerde.
30 Cordier, Herman, de Rixensart.

31 Brieven, Gustave, de Wasseiges.
32 De Ruyter, Joseph, de Lovendeghem.
33 Laloyaux, Paul, de Gosselies.
34 Keyaert, Félix, de Hoeylaert.
35 Linard, Libert, de Wauthier-Braine.
36 Isaac, Edmond, de Quaregnon.
37 Crochelet, Hector, de Gourdinnes.
38 Pattyn, Camille, de Hooglede.
39 Willems, Jean, de Louvain.
40 Warsage, Lucien, de Verviers.
41 Vermeren, Franz, de Denderwindeke.
42 Henault, Ernest, de Pontillas.
43 Willockx, Gustave, de Merchtem.
44 Vanderhoeydonck, Louis, de Heusden.
45 Rombauts, Jean, de Malderen.
46 Royer, Emile, de Lens-St-Remy.
47 Dayez, Albert, de La Bouverie.
48 Hachez, Victor, d'Epinois.
49 Franck, Léopold, d'Eeckeren.
50 Ameels, Charles, de Renaix.
51 Balot, Charles, de Charleroi.
52 Cousinne, Oscar, de Velaines.
53 Van Velsen, Prosper, de Malines.
54 Verbraeken, Henri, de Zwyndrecht.
55 Colsaerts, Henri, d'Anvers.
56 Laurent, Adelin, de Dinant.
57 Bodson, Hubert, de Marchienne-au-Pont.
58 Mahieu, Cyrille, de Villerot.
59 Veys, Eugène, de Bruges.
60 De Herdt, Ernest, de Lebbeke.
61 Donny, Frédéric, de Velthem.
62 Opdebeeck, Philémon, de Wavre-N.-Dame.
63 Meert, Alfred, de Moorsele.
64 Van Lierde, Aimé, de Sottegem.
65 Nieles, Jean-Pierre, de Dudelange.
66 Van Geersdaele, Eugène, de Dampremy.
67 Luysterborghs, Louis, de Lichtaert.

68 Philippe, Emile, de Trazegnies.
69 Borremans, Charles, d'Alost.
70 Tellier, Emile, de Peruwelz.
71 Luyckx, Eugène, de Casterlé.
72 Laurent, Louis, d'Irchonwelz.
73 Ciovini, Jean, de Buénos-Ayres.
74 Butaye, Désiré, de Stavele.
75 Gosse, Charles, de Gand.
76 Govaerts, Adrien, de Bar-le-Duc.
77 Vereertbrugghen, Joseph, d'Opwyck.
78 Heugebaert, Aloïs, de Dickebusch.
79 Devers, Eugène, de Dixmude.
80 Laduron, Octave, de Warfusée.
81 Crabbe, Cyrille, de Locres.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE
CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Mortiaux, Henri, d'Andenne.
2 Rubbens, Armand, de Zele.
3 Giele, Frédéric, de Louvain.
4 Brusselmans, Jules, de Puers.

Avec grande distinction.

5 De Naeyer, Théodore, d'Alost.
6 Leuridan, Aimable, de Nieppe.
7 Verwilghen, Alphonse, de Roosendael.
8 Aerts, Florent, de Marlinne.
9 Sacré, Edmond, d'Yves-Gomzée.
10 Haers, Honoré, de Bassevelde.
11 Marot, Jules, de Rochefort.
12 Morciaux, Alfred, de Jodoigne.

Avec distinction.

13 Lefebvre, Edmond, d'Ohey.
14 Thoné, Michel, de Reckheim.
15 De Mesmaecker, Pierre, de Steenhuffel.
16 Maubille, René, de Loupoigne.

17 Schelfaut, Léon, de Sinay.
18 Wibin, Benjamin, de St-Georges (Liège).
19 Hiernaux, Emile, de Marchienne-au-Pont.
20 Schepens, Auguste, de Bulscamp.
21 De Leyn, Emile, de Foëcy.
22 Le Jeune, Camille, d'Estinnes-au-Val.
23 Glorieux, Henri, de Bruges.
24 Bragard, Henri, de Charneux.
25 Evrard, Léon, d'Acoz.
26 Bodart, Charles, de Namur.
27 Claes, Jean-Bte, d'Oetinghen.
28 Volt, Victor, de Beauvechain.
29 Ingebos, Jean, de Nethen.
30 Vanderhaegen, Cyrille, de Sulsique.
31 Delbeke, Jules, de Thourout.
32 Thévelin, Arthur, de Kemmel.
33 Lucq, Louis, de Templeuve.
34 Iserbyt, Alphonse, de Cuerne.

D'une manière satisfaisante.

35 Van Krunkelsven, François, de Quaedmechelen.
36 Wéry, Auguste, de St-Georges (Liège).
37 Pourbaix, Henri, de Courcelles.
38 Strauven, Hippolyte, d'Engelmanshoven.
39 Bergen, Louis, de Langdorp.
40 Caucheteux, Anatole, de Thumaide.
41 Burton, Cyprien, de Foy-Notre-Dame.
42 Dalne, Alfred, de Beaumont.
43 Smet, Auguste, de St-Nicolas.
44 Hottlet, Alfred, de Bioul.
45 Pasquasy, François, de Beirendrecht.
46 Roeder, Mathias, de Breidweiler.
47 Valvekens, Andronie, de Rillaer.
48 Carlier, François, de Haine-St-Pierre.
49 Pratte, Auguste, de Quartes.
50 Verhoeven, Louis, de Nieuwrode.
51 Stubbe, Lambert, de Bruxelles.
52 Martin, Aimé, de Niverlée.

53 Derroitte, Nestor, de Ciney.
54 Dupagne, Jules, de Pontillas.
55 Devos, Maurice, d'Eecloo.
56 Debandt, Emile, de Boesinghe.
57 Vanderhaegen, Jean-Baptiste, de Tourneppe.
58 Laurent, Edmond, de Daussois.
59 Luyten, Louis, de Beggynendyck.
60 Lodewyckx, Jules, de Hougaerde.
61 Godeau, Jules, d'Ittre.
62 Guyaux, Emile, de Ham-sur-Sambre.
63 Muls, Charles, de Herent.
64 Vranckx, Richard, de Suerbempde.
65 De Vos, Victor, d'Ath.
66 Coulon, Joseph, de Paliseul.
67 Pattyn, Emile, de Handzaeme.
68 Goedertier, Polydore, de Munte.
69 Courtoy, Auguste, de Herve.
70 Van Pevenage, Henri, de Nederbrakel.
71 Michiels, Victor, de Keerbergen.
72 Godeau, Charles, de Virginal.
73 Thiernagant, Adolphe, de Lambermont.
74 De Wulf, Camille, d'Ingelmunster.
75 Pergens, Edouard, de Maeseyck.
76 Roosens, Joseph, de Maffe.
77 Roland, Joseph, de Grosage.
78 Grard, Louis, de Brasménil.
79 Leroy, Alfred, de Tirlemont.
80 Bernard, Fernand, de Farcienne.
81 Dessy, Ernest, de Dion-le-Val.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Compeeren, Emile, d'Anvers.
2 De Clercq, Léon, d'Erembodegem.
3 Butaye, Edouard, de Noordschote.
4 Vanderstraeten, Anatole, de Nethen.

5 Peeters, Charles, d'Anvers.
6 Scohy, François, de Mont-sur-Marchiennes.

Avec grande distinction.

7 Clerfayt, Albert, de St-Symphorien.
8 Goreux, Henri, de Fallais.
9 Van Sande, Victor, d'Erpe.
10 Diegerick, Victor, d'Audenarde.
11 Gaudissart, Adolphe, de Court-St-Etienne.
12 Beauloye, Alfred, de St-Martin-Balâtre.
13 Verhagen, Charles, de Bruxelles.
14 Robinet, Théophile, de Graide.
15 Roose, Arthur, de Courtrai.
16 Schepens, Auguste, de Bulscamp.

Avec distinction.

17 Goetschalckx, Emile, de Hoogstraeten.
18 Cooreman, François, de Lebbeke.
19 Desbonnet, Georges, de Tournai.
20 Vanthier, Alfred, de Philippeville.
21 Moyart, Henri, de Celles.
22 Croquet, Frédéric, d'Ohain.
23 Debry, Arthur, de Denée.
24 Le Jear, Jean, de Dison.
25 De Feyter, Joseph, de Bambrugge.
26 De Becker, Alfred, d'Aerschot.

D'une manière satisfaisante.

27 Lyssens, Joseph, de Tamise.
28 de Greny, Fernand, d'Arlon.
29 Vande Walle, Cyrille, d'Iseghem.
30 Rossignol, Eugène, d'Yves-Gomezée.
31 Vanderwaeter, Georges, de Nivelles.
32 Vanderdonckt, Victor, de Segelsem.
33 Baivy, Zénon, d'Annevoie.
34 De Keersmaecker, Joseph, d'Anvers.
35 Blondeel, Hector, de Meulebeke.
36 Van Coppenolle, Jean-Bte, de Volkegem.
37 Vandewalle, Ferdinand, de Pitthem.

38 Ghion, Charles, d'Opprebais.
39 Bastin, Albert, de Luttre.
40 Caufriez, Aristide, de Blaugies.
41 De Jaeger, Charles, de Knesselaere.
42 Verschuere, Alphonse, de Moersele.
43 Fontaine, Max, de Béclers.
44 Devezon, Hector, de Chièvres.
45 Dewael, Alphonse, de Lubbeek.
46 Van Hemelryck, Pierre, de Humbeek.
47 Wauters, Joseph, de Winghe-St-Georges.
48 Bricard, Ernest, de Falmagne.
49 Yernaux, François, de Villers-la-Ville.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (3e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Compeeren, Emile, d'Anvers.
2 Butaye, Edouard, de Noordschote.
3 Vanderstraeten, Anatole, de Nethen.
4 De Clercq, Léon, d'Erembodegem.
5 Peeters, Charles, d'Anvers.
6 Scohy, François, de Mont-sur-Marchiennes.

Avec grande distinction.

7 Goetschalckx, Emile, de Hoogstraeten.
8 Diegerick, Victor, d'Audenarde.
9 Clerfayt, Albert, de St-Symphorien.
10 Robinet, Théophile, de Graide.
11 Moyart, Henri, de Celles.
12 Beauloye, Alfred, de St-Martin-Balâtre.
13 Verhagen, Charles, de Bruxelles.
14 Gaudissart, Adolphe, de Court-St-Etienne.

Avec distinction.

15 Goreux, Henri, de Fallais.
16 Belvaux, Alzire, de Surize.
17 Van Sande, Victor, d'Erpe.
18 Cooreman, François, de Lebbeke.

19 Desbonnet, Georges, de Tournai.
20 Le Jear, Jean, de Dison.
21 Vauthier, Alfred, de Philippeville.
22 Baivy, Zénon, d'Annevoie.
23 Debry, Arthur, de Denée.
24 Croquet, Frédéric, d'Ohain.
25 De Becker, Alfred, d'Aerschot.

D'une manière satisfaisante.

26 Vande Walle, Cyrille, d'Iseghem.
27 Lyssens, Joseph, de Tamise.
28 Rossignol, Eugène, d'Yves-Gomezée.
29 Vanderwaeter, Georges, de Nivelles.
30 de Greny, Ferdinand, d'Arlon.
31 De Keersmaecker, Joseph, d'Anvers.
32 Van Coppenolle, Jean-Baptiste, de Volkegem.
33 Caufriez, Aristide, de Blaugies.
34 Fontaine, Max, de Béclers.
35 Vandewalle, Ferdinand, de Pitthem.
36 Ghion, Charles, d'Opprebais.
37 De Feyter, Joseph, de Bambrugge.
38 De Jaeger, Charles, de Knesselaere.
39 Verscheure, Alphonse, de Moorsele.
40 Vanderdonckt, Victor, de Segelsem.
41 Blondeel, Hector, de Meulebeke.
42 Van Hemelryck, Pierre, de Humbeek.
43 Dewael, Alphonse, de Lubbeek.
44 Wauters, Joseph, de Winghe-St-Georges.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN.

Avec la plus grande distinction.

1 Bouillart, Charles, de Trazegnies.

Avec grande distinction.

2 Vansteen, Florimond, d'Anvers.

Avec distinction.

3 Milcamps, Léon, de Châtelet.
4 Huart, Louis, de Bouvignes.

D'une manière satisfaisante.

5 Mahy, Alfred, de Louvain.
6 Vanderyst, Henri, de Tongres.
7 Verlaine, Louis, d'Andenne.
8 Bertrand, Alphonse, de Dinant.
9 Slootmans, Auguste, de Duffel.
10 Helsmoortel, Philippe, d'Anvers.
11 Drousie, Louis, de Hornu.
12 Van Meensel, Florimond, d'Anvers.
13 Van Sull, Georges, de Gand.
14 Godeau, Louis, d'Ittre.
15 Cousinne, Jean-Baptiste, de Velaines.
16 Everaert, Hector, de Nivelles.
17 François, Augustin, de Silenrieux.
18 Broutoux, Augustin, de Boussu lez-Mons.
19 Enckels, Emile, de Haelen.
20 Brasseur, Alphonse, de Namur.
21 Van Eyndhoven, Auguste, de Weelde.
22 Collet, Joseph, de Rendeux.
23 Siroe, Constant, de Malines.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN.

Avec grande distinction.

1 Vansteen, Florimond, d'Anvers.
2 Créteur, Armand, de Renaix.

Avec distinction.

3 Milcamps, Léon, de Châtelet.
4 Huart, Louis, de Bouvignes.
5 Enckels, Emile, de Haelen.

D'une manière satisfaisante.

6 Thans, Jean, de Kesselt.
7 Genotte, Anatole, de Havelange.
8 Mahy, Alfred, de Louvain.
9 Vanderyst, Henri, de Tongres.
10 Verlaine, Louis, d'Andenne.
11 Everaert, Hector, de Nivelles.

12 Helsmoortel, Philippe, d'Anvers.
13 Van Meensel, Florimond, d'Anvers.
14 Van Sull, Georges, de Gand.
15 Cousinne, Jean-Baptiste, de Velaines.
16 François, Augustin, de Silenrieux.
17 Slootmans, Auguste, de Duffel.
18 Drousie, Louis, de Hornu.
19 Bouillart, Charles, de Trazegnie.
20 Bertrand, Alphonse, de Dinant.
21 Brasseur, Alphonse, de Namur.
22 Godeau, Louis, d'Ittre.
23 Broutoux, Augustin, de Boussu.
24 Collet, Joseph, de Rendeux.
25 Van Eyndhoven, Auguste, de Weelde.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES).

Avec la plus grande distinction.

1 Vermeersch, Oscar, d'Eertvelde.
2 Simonis, André, de Verviers.
3 Dewulf, Maurice, de Poperinghe.
4 Poullet, Prosper, de Louvain.
5 Houtart, Maurice, de Tournai.
6 Denyn, Victor, de Malines.

Avec grande distinction.

7 Dubois, Ernest, de Verviers.
8 Bossaers, Gérard, d'Anvers.
9 du Bus, Léon, de Roubaix.
10 Martens, Charles, de Louvain.
11 Van Malleghem, Octave, de Nukerke.

Avec distinction.

12 Van Bortel, David, d'Anvers.
13 Deploige, Simon, de Tongres.
14 Slegers, Joseph, de Tongres.
15 Plessers, Louis, de Niel, près d'Asch.

16 van Elewyck, chr Théodore, de Louvain.
17 Van Overbergh, Cyrille, de Courtrai.
18 Ruzette, Albéric, de Louvain.
19 Auwers, Albert, de Petit-Enghien.
20 Camerlynck, Remi, de Reninghelst.
21 Dierckx, Louis, de Casterlé.
22 de Lannoy, cte Philippe, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

23 Coopman, Joseph, de Heusy.
24 von Haeften, baron Gustave, d'Anvers.
25 Wattecamps, Ide, de Thieulain.
26 Smits, Alfred, de Couillet.
27 Depla, Arthur, de Ruddervoorde.
28 Van Vuuren, Adrien, de Montfort (Hollande).
29 Schiltz, Emile, d'Anvers.
30 Buysse, Alphonse, de Velsicque.
31 Cabaret, Philippe, de Gand.
32 Stille, Théodore, de Maestricht.
33 Carbon, Jules, d'Ostende.
34 Coulon, Georges, de Sirault.
35 Ooms, Louis, de Tessenderloo.
36 Castiaux, Arthur, de Leuze.
37 Smets, Emile, de Brée.
38 Francq, Olivier, de Jumet.
39 Havenith, Maurice, d'Anvers.
40 Otto de Mentock, Paul, de Bruges.
41 de Thomaz de Bossierre, Fernand, de Louvain.
42 Linssen, Albert, d'Anvers.
43 Roest, Jean, de Turnhout.
44 Verachtert, Joseph, de Norderwyck.
45 Lahaye, Edmond, de Fontaine-l'Evèque.
46 Surmont de Volsberghe, Théodore, d'Ypres.
47 de Cock, Georges, d'Anvers.
48 Hertoghe, Charles, d'Anvers.
49 d'Anethan, baron Paul, de Paris.
50 Elleboudt, Maurice, de Langemarck.
51 Berckmans, Charles, de Bruxelles.

52 Opsomer, Achille, de St-Genois.
53 Georges, Fernand, de Charleroi.
54 Smets, Eugène, de Nederpelt.
55 Lefebvre, Charles, de Bastogne.
56 De Brabant, Alphonse, de Roulers.
57 Wilsens, Sylvain, de Peer.
58 Cruls, Albert, de Liège.
59 De Clercq, Arthur, de St-Nicolas.
60 De Smeth, François, d'Anvers.
61 Vanden Haute, Jean, d'Anvers.
62 Begerem, Georges, d'Ypres.
63 Godineau, Emile, de Wiers.
64 de Schouteete de Tervarent, chev^r Romain, de St-Nicolas.
65 Desclée, René, de Tournai.
66 Schellekens, Joseph, de Lierre.
67 du Chastel, Maurice, de Bruxelles.
68 Theunis, Léopold, de Wygmael.
69 Visart de Bocarmé, c^te Etienne, de Bruxelles.
70 Croonenberghs, Léon, de Hasselt.
71 Paulus, Jean-Pierre, d'Esch-sur-Alzette.
72 Leplae, Alfred, de Furnes.
73 Simonis, Iwan, de Verviers.
74 Struelens, Emile, de Grammont.
75 Fischer, Mathieu, de Verviers.
76 Dehon, Emile, de Châtelineau.
77 Dewit, Hippolyte, de Louvain.
78 Lemaître, Joseph, de Marcinelle.
79 Gesché, Adolphe, de Molenbeek-St-Jean.
80 Peeters, Louis, de Neeroeteren.
81 Berckmans, Gustave, d'Anvers.
82 van Eyll, baron Edgar, de Liège.
83 de Sant'Anna, Emmanuel, de Turin.
84 Iweins, Henri, d'Ypres.
85 Vandevelde, Arthur, de Renaix.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 8 BRANCHES).

Avec distinction.

1 Bergeret, Victor, de Soignies.

D'une manière satisfaisante.

2 Schramme, Victor, d'Ostende.
3 Van Neste, Paul, d'Oostcamp.
4 Kayser, Simon, d'Esch-sur-Alzette.
5 Thimus, Edgar, de Battice.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec la plus grande distinction.

1 Golesco, Georges, de Spa.

Avec grande distinction.

2 de la Vallée-Poussin, Joseph, de Louvain.
3 Corbiau, Jean, de Bouillon.
4 Lambrechts, Hector, de Louvain.
5 Damoiseaux, Maurice, de Mons.
6 Jorion, Charles, d'Ath.

Avec distinction.

7 Bosmans, Jules, de Louvain.
8 De Ridder, Alfred, de Louvain.
9 Dullaert, Maurice, de Bruges.
10 Rossay, Emile, de Glons.
11 Desclée, Paul, de Tournai.

D'une manière satisfaisante.

12 Delacroix, Léonard, de Wasmes.
13 Heyvaert, Charles, de Bruxelles.
14 Maquinay, Henri, de Verviers.
15 Allart, Armand, de Wavre.
16 Gesché, Alphonse, de Molenheek-St-Jean.
17 Duquesne, Léon, de Merbes-le-Château,
18 Tyrell, Fernand, d'Anvers.
19 Stadnicki, Ladislas, de Lublin.

20 Walschot, Firmin, de Bruxelles.
21 Bodeux, Michel, de Spa.
22 Materne, Alphonse, de Charleroi.
23 Verstraeten, Jean, de Malines.
24 Gorlia, Emile, d'Ath.
25 Malherbe, Louis, de Liège.
26 Marchant, Pierre, de Bruxelles.
27 Poisket, Léopold, de Glons.
28 Bernaerts, Georges, d'Assche.
29 del Marmol, b^{on} André, d'Ensival.
30 Uyttebroeck, Jules, de Tirlemont.
31 Rousseau, Aimé, de Dour.
32 Guillemin, Paul, de Grammont.
33 Laurent, Paul, de Dinant.
34 Lemaître, Joseph, de Charleroi.
35 Ernotte, Lambert, de Bruxelles.
36 Dijon, Paul, de Huy.
37 Jacquemin, Emile, de Paris.
38 Duquesne, Louis, de Vaulx.
39 Francq, Olivier, de Jumet.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FLAMANDE.

Avec grande distinction.

1 Opsomer, Georges, de St-Genois.

Avec distinction.

2 Couwenbergh, Adrien, de Hoeven.
3 Vanden Berghe, Arthur, de Poperinghe.
4 du Parc, v^{te} Gustave, de Vlamertinghe.
5 van Doorslaer de ten Ryen, Charles, d'Elversele.

D'une manière satisfaisante.

6 Aelbrecht, Ulmar, de Louvain.
7 Meyers, Emile, de Tongres.
8 de la Brassine, Charles, de Stockheim.
9 de Clippele, Paul, de Grammont.
10 Mommen, Edmond, de Boom.

11 Van Cutsem, Paul, d'Anvers.
12 Cambier, Jean, de Renaix.
13 Deploige, Simon, de Tongres.
14 Goemaere, Clément, de Courtrai.
15 Camerlynck, René, de Reninghelst.
16 Van Malleghem, Octave, de Nukerke.
17 Van Vuuren, Adrien, de Montfort.
18 Plessers, Louis, de Niel près d'Asch.
19 Dewilde, Albert, de Tirlemont.
20 Vandereycken, Albert, de Herck-la-Ville.
21 Buysse, Alphonse, de Velsicque.
22 Van Bortel, David, d'Anvers.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS L'HISTOIRE MODERNE).

D'une manière satisfaisante.

1 Misonne, Etienne, de Gilly.
2 Gourdet, Paul, de Neufchâteau.
3 de Caraman Chimay, Pierre, de Paris.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 2 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec grande distinction.

1 Bergeret, Victor, de Soignies.

Avec distinction.

2 Schramme, Victor, d'Ostende.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 2 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec distinction.

Van Neste, Jules, d'Oostcamp.

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE SUR LE GREC.

Avec la plus grande distinction.

1 De Craene, Georges, de Courtrai.

D'une manière satisfaisante.

2 Piette, Léopold, de Denée.

EXAMEN DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Avec la plus grande distinction.

1 Roegiers, Alphonse, de Termonde.

D'une manière satisfaisante.

2 Bertrand, Auguste, de Noirefontaine (Bouillon).
3 Herbecq, Eugène, de Dinant.

—

FACULTÉ DES SCIENCES.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

Avec la plus grande distinction.

1 Louveaux, Léon, de Malines.
2 Bastin, Albert, d'Aulnoye.

Avec grande distinction.

3 Van Emelen, François, de Louvain.
4 De Bruyn, Dominique, de Berchem (Anvers).
5 Godts, Léon, de Louvain.
6 Van Haeren, Oscar, de Haine-St-Pierre.

Avec distinction.

7 Cailliau, Henri, de Leffinghe.
8 Ide, Manille, de Wervicq.
9 Bouzin, César, de Béclers.
10 François, Gaston, de St-Ghislain.
11 Schelfhout, Jean-François, de Liedekerke.
12 Erens, Alphonse, de Fauquemont (Pays-Bas).
13 de Posch, Georges, de Gand.
14 Liesens, Alphonse, de Tongres.
15 Lebas, Alfred, de Mons.
16 Ectors, Gustave, de Herck-la-Ville.
17 Brahy, Joseph, de Herve.
18 De Haene, Alphonse, de Haringhe.
19 Courtoy, Jules, de Branchon.
20 Gailly, Albert, de Nivelles.

21 Ost, Emile, de St-Pierre-Cappelle.
22 Van Clooster, Henri, de Lichtervelde.
23 Depoorter, Henri, d'Emelghem.
24 Maes, Edouard, de Malines.
25 Meessen, Wilhelm, d'Etterbeek.

D'une manière satisfaisante.

26 Verbeke, Charles, de St-Gilles.
27 Verrees, Aloïs, de Turnhout.
28 Jeanty, Arthur, de Strainchamps.
29 Mahy, Louis, de Solre-St-Gery.
30 Bertrand, Joseph, de Chardeneux.
31 De Dycker, Pierre, de Tamise.
32 Gits, Jules, d'Iseghem.
33 Bouton, Eugène, de Chapelle-à-Wattines.
34 D'Haenens, Jules, de Cruyshautem.
35 Vermeire, Jean, de Welkenraedt.
36 Muys, Léon, de Lokeren.
37 Simonart, Léopold, de Quiévrain.
38 Morelle, Aimé, de Gosselies.
39 Goossens, Louis, de Campenhout.
40 Goffart, Désiré, de Thisnes.
41 Huybreghts, Henri, de Turnhout.
42 De Voldre, Alphonse, de Gulleghem.
43 Petit, Maurice, de Bruxelles.
44 Boonen, Frédéric, de Louvain.
45 Lebrun, Xavier, de Villers-la-Tour.
46 Guelton, François, de Taintegnies.
47 Jeanson, Louis, de Villers-Deux-Eglises.
48 Stroobants, Léon, de Huldenberg.
49 Depoorter, Victor, de Caster.
50 Vanderweghe, Camille, de Ruddervoorde.
51 Vandenbruel, Charles, de Huldenberg.
52 Vanden Abeele, François, de Bruges.
53 Genot, Nicolas, de Fize-le-Marsal.
54 Varendonck, Alphonse, de Kieldrecht.
55 D'Hoogh, Louis, de Rymenam.
56 Pelfvliet, Charles, de Bruxelles.

57 Crols, Albert, de Bruxelles.
58 Deleener, Louis de Castre.
59 Robert, Léon, de Marbais.
60 Demeyer, Arthur, de Hamme.
61 Van Hoof, Charles, de Heyst-op-den-Berg.
62 Lescrenier, Nicolas, d'Othée.
63 Reynders, Joseph, de St-Trond.
64 Van Rossum, Pierre, de Rhode-Ste-Genèse.
65 Reynaert, Alphonse, de Lichtervelde.
66 Paul, Tibère, de Warcoing.
67 Meulders, Théophile, de Rethy.
68 Van Damme, René, de Roulers.
69 Delviesmaison, Victor, de Flobecq.
70 Van Wynendaele, Cyrille, de Deftinge.
71 Coenen, Emile, de Tirlemont.
72 Savoir, Léon, de Merchtem.
73 Nelo, Jean, de Merxplas.
74 Van Neste, René, de St-André lez-Bruges.
75 Toen, François, d'Anvers.
76 De Coster, Armand, de Duysbourg.
77 Lamal, Albert, de Meerbeek.
78 Schepens, Philippe, de Bulscamp.
79 Dutillieux, Ernest, d'Ohey.
80 Kockerols, Charles, d'Anvers.
81 Mahieu, Pierre, de Clercken.
82 Alday, Fernando, de Campêche (Mexique).
83 Robyns, Albert, de Gelinden.
84 Boodts, Emile, de Rupelmonde.
85 De Dobbeleer, Ferdinand, de Rhode-Ste-Génèse.
86 Vandermensbrugghe, François, de Gand.
87 Loos, Emile, d'Esschen.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

Avec grande distinction.

1 Van Waesberghe, Edouard, d'Eecloo.
2 Pouillon, Henri, d'Estinnes-au-Mont.
3 Somers, Emile, de Gierle.

Avec distinction.

4 Renoirte, Adhémar-Marius, de St-Ghislain.
5 Vercruysen, Clément, de Westdorp.
6 Scruel, Vincent, d'Anvers.
7 Haelewyck, Aimé, de Charleroi.
8 Compagnion, Jean, de Roubaix.
9 Lecouturier, Edmond, de Walhain-St-Paul.
10 Asselberghs, Jean, de Bruxelles.
11 Verhoef, Léon, de Bruges.
12 Demade, Pol, de Comines.
13 Charlier, Jean-Baptiste, de Montigny-sur-Sambre.
14 Huriaux, Pierre, de Hantes-Wiheries.
15 Van Hoonacker, Pierre, de Bruges.
16 Beaulieu, Léon, de Namèche.

D'une manière satisfaisante.

17 Van Meerhaeghe, Jules, de Mullem.
18 Brehain, Clovis, de Thieulain.
19 Buyse, Henri, de Menin.
20 Boucquey, Hilaire, de Poperinghe.
21 Gabriels, Raymond, de Munckzwalm.
22 Derême, Alfred, de Grand-Reng.
23 Céa, Emile, de Horrues.
24 Feys, Odilon, d'Eggewaertscapelle.
25 De Braekeleer, Xavier, d'Ophasselt.
26 Vanhoutte, Alidor, de Desselghem.
27 Goemaere, César, de Wytschaete.
28 Vermeersch, Emile, de Houthem.
29 Wauters, Emile, de Grobbendonck.
30 Moulaert, Théodule, de Bruges.
31 Beurskens, Antoine, de Neer.
32 Moulin, Jules, d'Oeudeghien.
33 Van Horenbeeck, Pierre, de Malines.
34 Laenen, Joseph, de Heyst-op-den-Berg.
35 Lox, Basile, de Neerlinter.
36 Collot, Joseph, de Lustin.
37 Mahieu, Emile, de Comines.
38 Van Egroo, Alphonse, de Stavele.

39 Ameye, Emile, de Roulers.
40 Wicot, Jules, d'Ixelles.
41 Blerot, Edmond, d'Ixelles.
42 Devos, Michel, de Melle lez-Gand.
43 Van Doorslaer, Georges, de Malines.
44 Cambron, Charles, d'Ath.
45 Janssens, Emile, de Lenth.
46 Verbelen, Charles, de Buggenhout.
47 De Bisschop, Emile, d'Etichove.
48 Witvrouwen, Isidore, de Bouwel.
49 Van Noyen, Louis, de Wilryck.
50 Custers, Michel, de Groote-Brogel.
51 Jacobs, Albert, d'Anvers.
52 Ortegat, Lucien, de Malines.
53 Vendrickx, François, de Bruxelles.
54 Mahy, Louis, de Solre-St-Géry.
55 Aleuus, Gustave, de Baelen-sur-Nethe.
56 Reners, Louis, de Hasselt.
57 Seghin, Emile, de Ste-Marie-d'Oignies.
58 Lefevre, Lubin, de Wanfercée-Baulet.
59 Spillemaeckers, François, de Boom.
60 Lefèvre, Théophile, de Louvain.
61 Haveau, Jules, de Chapelle lez-Herlaimont.
62 Stasse, Georges, de Liege.
63 Ancot, Désiré, de Bruges.
64 Verhulst, Raphael, de Wevelghem.
65 Jeanty, Arthur, de Strainchamps.
66 Lebas, Alfred, de Mons.
67 Byl, Jean, de Perck,
68 Pousseur, Emile, de Gelinne.
69 Vuylsteke, Arthur, de Moen
70 Verrees, Alois, de Turnhout.
71 Petit, Arthur, de Bruxelles

ÉPREUVE UNIQUE SUPPLÉMENTAIRE.

D'une manière satisfaisante.

72 Van le Weyer, Etienne, d'Anvers.

EXAMEN DE CANDIDAT EN PHARMACIE.

Avec la plus grande distinction.

1 Lemaitre, Alphonse, d'Escanafles.

Avec grande distinction.

2 Burghgraeve, Pierre, de Molenbeek-St-Jean.
3 Rauwez, Fernand, de Morialmé.
4 Bourgeois, Paul, de Binche.

Avec distinction.

5 Hanssens, Guillaume, de Huyssinghen.
6 Lermusieaux, Gaston, de Frameries.
7 Vincx, Richard, d'Oplinter.
8 Froidbise, Ernest, de Sorée.
9 De Rycke, Nestor, de Petit-Enghien.
10 Dewit, Féiix, de Tirlemont.
11 Carpentiers, Franz, de Maline s.

D'une maniere satisfaisante.

12 Vandenbroeck, Jules, de Berchem (Anvers).
13 Deneef, Joseph, de Louvain.
14 Servais, Elie, de Tourinnes-la-Grosse.
15 Collin, Joseph, de Borlez.
16 Janssens, Edouard de Borgerhout.
17 Van Vlasselaer, Emile, de Louvain.
18 Dambrin, Léopold, de Roucourt.
19 Roland, Oscar, de Grosage.
20 Haelewyck, Louis, de Charleroi.
21 Woltèche, Eugène, de Frasnes lez-Couvin
22 Decorte, Louis, de Genappe.
23 Etienne, Camille, d'Annevoie.
24 Cambron, Fernand, d'Ath.
25 Decant, Adolphe, d'Ath.
26 Servais, Emile, de Bossut-Gottechain.
27 Rochez, Eugène, de Thuin.
28 Van Camp, Louis, d'Edeghem.
29 Sapart, Edmond, de Châtelet.
30 Henault, Louis, de Pontillas.

31 Rosseels, Arthur, de Louvain.
32 Geunis, Jules, de Louvain.
33 Hanappe, Gustave, d'Oignies.
34 De Schepper, Camille, d'Oedelem.
35 Dehoust, Gratien, de Horrues.
36 Bonner, Gustave, d'Alost.
57 Siraux, Jules, de Marchienne-au-Pont.
38 Henquin, Alfred, de Casteau.
39 Vanderhegghen, Jules, de Tirlemont.
40 Jacquet, Henri, de Bruxelles.
41 Van Deuren, François, de Hulshout.
42 Cavenaile, Victor, de Dour.
43 Van Aerschodt, Théophile, de Wyneghem.
44 Vandervennet, J.-Jos., de Bruxelles.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES.

Avec grande distinction.

Fourez, Joseph, de Wasmuël.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES.

Avec la plus grande distinction.

1 Smets, Gérard, de Hombourg (Liège).
2 Meunier, Alphonse, de Lessines.

1re ÉPREUVE DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Avec grande distinction.

1 Demanet, Stanislas, de Fénal.
2 Grisar, Armand, d'Anvers.

—

STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL.
1836	7	»	»	»	»	»	7
1837	10	2	2	»	»	»	14
1838	8	4	4	1	»	»	17
1839	4	1	1	1	»	»	7
1840	1	»	1	»	»	»	2
1841	7	2	»	»	»	1	10
1842	6	1	1	3	»	»	11
1843	4	2	»	1	»	»	7
1844	3	»	2	»	»	»	5
1845	5	1	»	2	»	»	8
1846	8	»	2	1	»	»	11
1847	6	»	3	»	1	1	11
1848	4	3	»	»	»	1	8
1849	9	1	3	»	1	»	14
1850	3	»	2	»	»	»	5
1851	7	1	3	»	1	»	12
1852	4	1	»	1	»	»	6
1853	4	2	2	»	»	1	9
1854	5	3	1	»	»	»	9
1855	3	2	2	»	»	»	7
1856	9	1	4	3	»	»	17
1857	6	»	2	1	1	»	10
1858	3	3	2	»	»	»	8
Totaux	126	30	37	14	4	4	215

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
	126	30	37	14	4	4	215
1859	9	3	3	»	1	»	16
1860	7	2	2	1	1	»	13
1861	3	»	2	2	»	1	8
1862	9	»	1	»	1	1	12
1863	8	3	1	1	»	1	14
1864	5	1	4	»	2	1	13
1865	6	1	3	»	1	»	11
1866	6	1	3	»	»	»	10
1867	7	4	2	1	1	»	15
1868	6	1	3	»	»	»	10
1869	5	2	2	2	1	»	12
1870	3	3	1	»	»	»	7
1871	8	3	2	»	1	»	14
1872	3	3	1	2	»	»	9
1873	9	1	4	1	»	1	16
1874	5	3	1	»	»	1	10
1875	4	2	4	1	1	»	12
1876	6	2	2	1	»	»	11
1877	10	2	2	1	1	1	17
1878	7	2	3	»	»	»	12
1879	10	1	4	2	»	1	18
1880	7	2	3	1	2	»	15
Totaux	269	72	90	30	17	12	490

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
	269	72	90	30	17	12	490
1881	5	1	6	»	1	»	13
1882	4	2	4	1	1	»	12
1883	9	2	2	1	3	»	17
1884	8	2	4	3	1	»	18
1885	10	2	3	1	»	»	16
Totaux	305	81	109	36	23	12	566

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Medecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
Totaux	1069	1176	1487	515	4247

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL.
	1069	1176	1487	515	4247
1857	104	85	58(1)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
1873	157	162	61	97	477
1874	173	147	46	71	437
1875	187	163	59	80	489
1876	178	193	37	76	484(2)
Totaux	3729	3655	2378	1794	11556

(1) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

(2) Dans ces chiffres sont compris les résultats de la session extraordinaire de décembre 1876, la première qui se soit faite d'après la loi du 20 mai 1876.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
	3729	3655	2378	1794	11556
1877	207	267	64	104	642 (1)
1878	197	292	123	163	775
1879	189	284	138	186	797
1880	201	335	146	214	896
1881	247	335	158	210	950
1882	270	291	168	208	937
1883	252	378	177	233	1040
1884	243	367	165	207	982
1885	266	323	161	207	957
Totaux	5801	6527	3678	3526	19532

(1) Il est à remarquer que le nombre des épreuves dans les différentes Facultés a été considérablement augmenté à la suite de la loi du 20 mai 1876.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satis-faisante	Distinc-tion	Grande distinc-tion (2)	La pl. gr. distinc-tion	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
Totaux	2451	822	474	160	3907

(1) V. la note, p. 260.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1er mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE.	Manière satis-faisante	Distinc-tion	Grande distinc-tion	La pl. gr. distinc-tion	TOTAL
	2451	822	474	160	3907
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	(1) »	16	363
1859	216	92	»	17	325
1860	218	66	»	13	297
1861	247	93	»	16	356
1862	211	88	»	19	318
1863	234	93	»	22	349
1864	213	95	»	17	325
1865	232	102	»	31	365
1866	208	90	»	18	316
1867	198	93	»	23	314
1868	208	83	»	24	315
1869	216	97	»	31	344
1870	205	88	»	35	328
1871	260	125	»	39	424
1872	235	118	»	29	382
1873	283	146	»	48	477
1874	278	117	»	42	437
1875	297	141	»	51	489
1876	319	126	»	39	484
Totaux	7396	2931	510	719	11556

(1) Voyez note 2, p. 265.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction	La pl. gr. distinction	TOTAL
	7396	2931	510	719	11556
1877	389	179	(1) 28	46	(2) 642
1878	472	180	70	53	775
1879	492	180	67	58	797
1880	534	210	81	81	906
1881	582	221	82	65	950
1882	596	208	89	44	937
1883	666	226	75	73	1040
1884	633	225	81	43	982
1885	644	192	81	40	957
Totaux	12404	4752	1164	1222	19542

(1) Le grade de la *grande distinction* a été rétabli à la suite de la loi du 20 mai 1876.

(2) Voyez note p. 260.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 a 1884—85

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
1834-35 [1]	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39 [2]	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
Totaux	1893	1932	1178	1109	1163	1883	778	9936

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

(2) Le collège des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225). Les 1893 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions p. 268.

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1884—85.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit	Théol.	TOTAL
	1893	1932	1178	1109	1163	1883	778	9936
1850-51 [1]	»	»	132	113	112	202	56	615
1851-52	»	»	106	110	142	231	58	647
1852-53	»	»	91	127	134	222	55	629
1853-54	»	»	65	143	126	214	54	602
1854-55	»	»	49	144	150	204	53	600
1855-56	»	»	67	194	144	169	57	631
1856-57	»	»	96	186	145	200	66	693
1857-58	»	»	167	105	155	220	75	722
1858-59	»	»	161	92	192	227	82	754
1859-60	»	»	158	107	205	239	84	793
1860-61	»	»	179	113	215	257	79	843
1861-62	»	»	106	119	245	245	98	813
1862-63	»	»	91	128	246	218	111	794
1863-64	»	»	111	102	230	204	121	768
1864-65	»	»	133	100	213	206	112	764
1865-66 [2]	»	»	126	86	199	197	118	768
Totaux	1893	1932	3016	3078	4016	5338	2057	21372

(1) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par la loi du 15 juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complètement séparées les unes des autres.

(2) En organisant les Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834-35 à 1884-85.

ANNÉE ACADÉMIQUE.	Écoles spéciales	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	42	1932	3016	3078	4016	5338	2057	21372
1866-67	71	»	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	»	133	81	210	199	125	838
1868-69	92	»	133	77	211	213	123	849
1869-70	125	»	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	»	165	106	227	207	142	986
1871-72	144	»	182	107	245	251	116	1045
1872-73	140	»	187	103	255	245	125	1055
1873-74	160	»	178	113	277	247	125	1100
1874-75	187	»	179	112	282	258	142	1160
1875-76	225	»	183	92	290	275	135	1200
1876-77	217	»	200	110	304	341	139	1311
1877-78	214	»	263	157	271	286	70	1261
1878-79	225	»	297	193	275	286	64	1340
1879-80	204	»	351	209	307	320	60	1451
1880-81	194	»	331	212	340	377	58	1512
1881-82	206	»	343	205	380	401	57	1592
1882-83	193	»	325	202	402	374	62	1558
1883-84	184	»	342	206	414	350	59	1555
1884-85	218	»	342	216	435	376	51	1638
Totaux	3270	1932	7406	5762	9563	10746	3942	44514

années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Écoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

STATISTIQUE DES ÉLÈVES INSCRITS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1884-1885 ET RÉPARTIS D'APRÈS LEUR PAYS D'ORIGINE.

—

Des 1638 élèves inscrits pendant l'année 1884-85 1541 sont Belges; 97, étrangers.

Les étudiants belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

Province d'Anvers	212
— de Brabant	347
— de Flandre occidentale	178
— de Flandre orientale	167
— de Hainaut	306
— de Liège	102
— de Limbourg	70
— de Luxembourg	29
— de Namur	130
Total	1541

Les étudiants étrangers se classent comme suit d'après leurs nationalités respectives :

Afrique méridionale	1
Allemagne	6
Angleterre	3
Antilles	1
Brésil	3
Costarica	1
Chili	3

Espagne	6
États-Unis	7
France	8
Irlande	1
Luxembourg (grand-duché)	16
Malte	1
Mexique	3
Pays-Bas	17
Pologne	8
République Argentine	2
Suisse	8
Turquie	2
Total	97

TABLEAU DES INSCRIPTIONS DES DEUX PREMIERS MOIS COMPARÉES AVEC LE TOTAL DE CHAQUE ANNÉE ACADÉMIQUE (1).

—

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collège des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus p. 266-267.

Années	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année*
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	1045
1872—73	1024	1055
1873—74	1064	1100
1874—75	1111	1160
1875—76	1147	1200
1876—77	1257	1311

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1877—78	1201 (1)	1261
1878—79	1267	1340
1879—80	1375	1451
1880—81	1408	1512
1881—82	1451	1592
1882—83	1427	1558
1883—84	1438	1555
1884—85	1502	1638
1885—86	1550	

(1) Cette diminution du chiffre provient de la suppression des cours élémentaires dans la Faculté de Théologie, suppression qui a eu pour effet de réduire de moitié le nombre des étudiants de cette Faculté.

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1885-86 (1).

Théologie	53
Droit	319
Médecine	424
Philosophie et lettres	207
Sciences	339
Écoles spéciales	124
Agronomie	84
Total	1550

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les tableaux pp. 271, 272 et 273 donnent le chiffre total de chaque année.

NÉCROLOGE.

—

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur.

II MACHAB. XII, 15.

—

15 janvier 1885 AUGUSTINUS, Jean, appariteur, né à Louvain le 14 août 1814, y décédé.

janvier. LIZON, Aimé, étudiant en sciences, né à Rebaix le 21 janvier 1864, y décédé.

22 mars. VANDERPLANCKEN, Louis, étudiant en médecine, né à Lierre le 26 août 1863, y décédé.

25 mars. DE MOOR, Hector, étudiant en sciences, né à Schoonaerde le 5 avril 1865, décédé à Louvain.

4 avril. VAN HOORDE, Jean, étudiant en philosophie, né à Bruxelles le 24 novembre 1866, y décédé.

14 mai. CARBON, Charles, étudiant en droit, né à Ostende le 1r septembre 1862, y décédé.

29 mai. BALOT, Charles, étudiant en médecine, né à Charleroi le 15 mars 1863, y décédé.

28 juin. De Wolf, Edmond, étudiant en philosophie, né à Alost le 4 décembre 1867, y décédé.

29 août. Fenendael, Antoine, appariteur, né à Piétrebais le 14 mars 1824, décédé à Louvain.

4 septembre. Coopman, Jules-Victoire-Marie, étudiant en droit, né à Verviers le 30 janvier 1864, y décédé.

8 septembre. Van Humbeeck, Adolphe-A.-C.-L.-M., étudiant en notariat, né à Malines le 24 septembre 1862, y décédé.

9 octobre. Deleener, Louis, étudiant en sciences, né à Castre le 26 janvier 1865, y décédé.

21 octobre. Melchisedechian, Georges, étudiant du dernier doctorat en médecine, né à Erzeroum (Arménie) le 16 août 1859, décédé à Louvain.

R. I. P.

—

DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général de l'Université.

Titre I^r.

De l'Inscription et du Recensement.

ARTICLE I^r.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier qu'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription, et la même somme pour le recensement ou renouvellement de l'inscription (1). Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

---

(1) Cet article a été modifié au commencement de l'année 1872-1873. L'étudiant paye, de plus, une cotisation de cinq francs pour l'usage de la Bibliothèque.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration, peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre les grades académiques ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires.

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement les étudiants promettent d'observer le règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des Autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des collèges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des collèges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences;

Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres;

Le mercredi, Faculté de Médecine;

Le jeudi, Faculté de Droit;

Le vendredi. Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la Discipline académique en général

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux

offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie (1).

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

---

(1) Ce cours est également obligatoire pour les élèves de la première année des Sciences, des Écoles spéciales et du Notariat.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collège.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des Peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;

2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux.

3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire.

4. Le *consilium abeundi*, ou renvoi simple, mais illimité ;

5. L'exclusion de l'Université, ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants.

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des Moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collège et par le Doyen de la Faculté.

Titre VI.

De la Distribution et des Rétributions des cours

ART. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.

ART. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année. — Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la Médecine : l'introduction à la Philosophie et la Logique, l'Anthropologie philosophique, la Philosophie morale, l'histoire de la Philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : l'introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du moyen âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des Littératures modernes, l'Économie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique

---

(1) Plusieurs dispositions de cet article et des articles suivants ont dû être modifiées pour être mises en rapport avec nos lois successives sur l'enseignement supérieur, et en dernier lieu avec la loi du 20 mai 1876. Voir le programme annuel des cours.

expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique, la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres : la Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande.

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'introduction aux Mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des Probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie.

Les étudiants qui se proposent de suivre un ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (1).

Les rétributions pour les cours ordinaires et extraordinaires de chacune des deux années

---

(1) Cet article et les suivants ont dû être modifiés d'après les exigences de la loi du 20 mai 1876

dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

ART. 35.

Les cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique (1) embryologie), la Physiologie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale.

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'Histoire de la Médecine.

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1856.

ART. 36 (1).

Tous les cours de la Faculté de Médecine, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter les cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les institutes du Droit romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les éléments du Droit civil moderne.

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'His-

---

(1) Voir la note à l'art. 34.

toire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

ART. 38 (1).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires.

Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique, et le cours d'Histoire politique moderne paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

---

(1) Voir la note à l'art. 34.

ART. 40.

Les rétributions fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur, qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la Fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus ; personne

ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits, doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collège.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie sont empêchés d'assister aux leçons, doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du Professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre Ir, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain, le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ.
P. F. X. DE RAM.

L. † S *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines, le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*

—

Règlement du doctorat en philosophie selon S. Thomas.

—

ARTICLE Ier.

Le *cours* de Philosophie selon S. Thomas est *obligatoire* et *gratuit* :

1° Pour Messieurs les étudiants ecclésiastiques, pendant toute la durée de leurs cours universitaires.

2° Pour les aspirants au Doctorat en Philosophie et Lettres, pendant deux années.

3° Pour les aspirants au Doctorat en Sciences politiques et administratives, pendant deux années.

4° Pour les étudiants qui se préparent aux examens diplomatiques, pendant deux années.

ART. 2.

1° Messieurs les étudiants *ecclésiastiques* qui n'ont pas encore passé leur Baccalauréat en Théologie, auront à subir *chaque année un examen par écrit*, sur les matières expliquées dans le courant de l'année académique.

2° Les *examens ordinaires* du Doctorat en Philosophie et Lettres, du Doctorat en Sciences politiques et administratives et des Sciences diplomatiques comprendront les matières expli-

quées pendant *deux années* au cours de Philosophie selon S. Thomas.

ART. 3.

Un *Doctorat spécial* en Philosophie de S. Thomas est institué aux conditions suivantes :

1° Ce Doctorat ne pourra être conféré qu'aux étudiants ayant déjà obtenu le grade de bachelier, s'ils appartiennent à la Faculté de Théologie, ou celui de Docteur, s'ils appartiennent aux Facultés de Droit, de Médecine, de Philosophie ou des Sciences.

Le Recteur peut, pour des raisons exceptionnelles, dispenser de cette condition.

2° Les Docteurs en Droit, en Médecine ou en Sciences, qui, sans avoir eu à subir les examens dont il est fait mention à l'art. 2, voudraient néanmoins obtenir ce Doctorat, devront témoigner d'avoir suivi *avec fruit*, pendant deux ans, le cours de Philosophie selon S. Thomas.

3° Ce Doctorat spécial comportera, outre les conditions indiquées à l'art. 2 et à l'art. 3, 1° et 2°, une épreuve orale spéciale sur les matières de deux années, devant les Professeurs de Philosophie et tous les membres de la Faculté de Philosophie et Lettres, sous la présidence du Recteur.

Les étudiants qui auront subi cette épreuve avec succès, recevront le titre de *Licencié* en Philosophie selon S. Thomas.

Ceux qui l'auront subie *avec distinction* seront admis à se présenter au Doctorat. A cet effet, ils auront à écrire un mémoire de Philosophie qui sera soumis au jury d'examen.

Ce mémoire devra être de soixante à quatre-vingts pages minimum.

Le récipiendaire ne pourra recevoir les honneurs d'une promotion solennelle que s'il a été admis à soutenir publiquement au minimum vingt thèses choisies dans les matières du cours.

Louvain, 14 *octobre* 1885.

Vu et approuvé,

(signé) C. PIERAERTS,

Rect. Univ.

—

Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.

—

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain;* 25 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

7. *Cérémonial de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum*; 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837 et de 1857.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de droit*; 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques*; 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine*; 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection*; 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de philosophie et lettres*; 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des sciences*; 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864, de 1873 et de 1879.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque*; 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865, de 1870, de 1873 et de 1884.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société littéraire*; 8 décembre 1839. — V. les Annuaires de 1841 et de 1875.

26. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit*; 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société médicale de l'Université;* 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil, et des mines.* — V. les Annuaires de 1872, 1873, 1874, 1879 et de 1880.

29. *Statuts du Cercle industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1875.

30. *Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. — Attributions de la commission exécutive, et Règlement d'ordre intérieur*; 19 novembre 1873. — V. l'Annuaire de 1875.

31. *Loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.*—V. l'Annuaire de 1877.

32. *Règlement organique pour la collation des grades académiques, adopté principalement en exécution de la loi du* 20 *mai* 1876. — V. les Annuaires de 1878 et de 1881.

33. *Concours de l'enseignement supérieur organisé en vertu de l'article* 44 *de la loi du* 20 *mai* 1876. (Arrêté royal du 11 octobre 1877.)— V. l'Annuaire de 1878.

34. *Programme de l'École supérieure d'agriculture.* —V. les Annuaires de 1879 et de 1880.

35. *Instructions ministérielles concernant les bourses de voyage.* — V. l'Annuaire de 1881.

36. *Statuts de la Société juridique.* — V. l'Annuaire de 1881.

37. *Bourses de voyage. — Règlement. — Modifications.* (Arrêté royal du 25 juillet 1882.) — V. l'Annuaire de 1883

—

Le Séminaire américain de Louvain.

—

En 1857, plusieurs évêques d'Amérique, mus par la considération des avantages que présente Louvain, y ont établi, avec le consentement et l'approbation de S. Em. le Cardinal Archevêque de Malines, sous le patronage des Évêques de la Belgique et sous les auspices de personnes charitables, un Séminaire américain. Il a pour objet de procurer aux jeunes gens de la Belgique et des pays limitrophes, désireux de se consacrer à la belle œuvre des missions de l'Amérique du Nord, un moyen sûr et facile de suivre leur sainte vocation.

La lettre pastorale des illustres Prélats réunis, le 28 avril 1861, dans le concile provincial de Cincinnati contient le passage suivant par rapport à ce séminaire : « C'est aussi avec une joie » profonde que nous remercions nos vénérables » Frères, le Cardinal Archevêque et les Évêques » de la catholique Belgique, pour le zèle si noble » et si chrétien avec lequel ils ont coopéré à » l'établissement du Séminaire américain de » l'Immaculée Conception dans la ville de Lou» vain, siège de cette ancienne et célèbre Uni» versité catholique, qui a répandu tant de lustre » sur la sainte Église notre Mère. Ce Séminaire,

» fondé avec le louable concours de quelques » Évêques de notre province, a déjà envoyé » onze missionnaires pleins de zèle et de pru- » dente activité. Son existence prospère nous est » un sûr garant de tout le bien qu'il est appelé » à rendre à notre sainte Religion; c'est là le » résultat que nous en attendions. Nous prions » les Prélats belges de daigner lui continuer » leur bienveillant appui. »

Et le second concile de Baltimore, tenu en 1866, où étaient présents trente sept Évêques et sept Archevêques, s'exprime en ces termes :

« Nous devons aussi faire mention du collège » établi pour les missionnaires de ce pays près » l'Université de Louvain, ce très célèbre siège » des lettres et des sciences, par les Évêques de » Belgique, et dont nous avons déjà recueilli des » fruits fort nombreux et très salutaires. Car, » depuis neuf ans que ce collège est fondé, il » nous a envoyé plus de cinquante missionnaires » pour travailler à la culture de la vigne du » Seigneur. »

Au Concile actuel de Baltimore assistent deux archevêques et six évêques sortis du Collège américain de Louvain.

Les vastes bâtiments de l'ancien collège d'Alne ou Aulne, fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Alne, près de Thuin en Hainaut, ont été acquis et appropriés pour le Collège américain et sont devenus ainsi une nouvelle pépinière de missionnaires.

Pour les conditions d'admission comme élève, on doit s'adresser à Mgr J. De Nève, prélat domestique de Sa Sainteté, vicaire général de l'évêché de Détroit et président du collège, rue de Namur, n° 110.

—

APPENDICE.

—

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

1884-85.

Publications.

—

Voir la *Bibliographie académique* dans le *Liber memorialis*.

La bibliographie sera désormais continuée régulièrement dans l'*Annuaire*.

—

Nominations et distinctions scientifiques.

—

P. J. VAN BENEDEN. — Le *prix Cuvier* à l'Institut de France.

T. J. LAMY. — Élu membre de l'*Académie de la religion catholique* à Rome.

L. HENRY. — Diplôme d'honneur à l'Exposition universelle d'Anvers.

E. REUSENS. — Nommé membre honoraire du *Corps académique d'Anvers*, le 11 août 1885.

A. NYSSENS. — Nommé, par arrêté royal du 27 février 1885, secrétaire-général de la *Commission instituée pour l'organisation d'un congrès international de droit commercial.*

Élu, le 27 septembre 1885, secrétaire-général du dit congrès réuni à Anvers.

G. Helleputte. — Nommé membre effectif de la *Commission royale des monuments*.

J. Vanden Heuvel — Nommé, par arrêté royal du 15 novembre 1884, membre de la *Commission chargée de préparer les modifications et améliorations à introduire dans le Code civil.*

C de Harlez. — Nommé membre de la *Société Américaine de France* et de la *Société des études chinoises, japonaises*, etc.

C. L. J X. de la Vallée Poussin. — Élu membre associé de l'*Académie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique*.

—

300e ANNIVERSAIRE de la SODALITÉ DES ÉTUDIANTS à l'Université catholique.

—

Le 300e anniversaire de la fondation de la Sodalité des Étudiants à l'Université catholique a été célébré avec un brillant éclat et, — ajoutons le immédiatement à l'honneur de la jeunesse universitaire, — avec un sentiment religieux qui a remué profondément le cœur de tous ceux qui ont été témoin de ces admirables fêtes. Après avoir payé un juste tribut d'hommage à la Commission organisatrice et spécialement au R. P. Castelein, directeur de la Sodalité, qui n'a rien épargné pour donner aux solennités jubilaires un caractère aussi grandiose que touchant, rassemblons les souvenirs les plus mémorables qui se rattachent aux jours bénis qui viennent de s'écouler.

I. *Les fêtes religieuses.*

Et d'abord, au Seigneur tout honneur! Parlons des cérémonies religieuses et transportons-nous un instant en l'église des RR. PP. Jésuites Le 3 février, à 5 heures, les fêtes s'ouvrent par un salut solennel célébré par S. G. Mgr Doutreloux, évêque de Liège. Une assistance d'élite, composée des étudiants, de professeurs, de notabi-

lités de la ville, a rempli les nefs de l'église, ornées avec goût et resplendissantes de mille lumières. Un chœur nombreux, d'où se détache, par moments, la voix mâle et puissante de M. Fobbes, entonne les hymnes religieux. Quelle ferveur au sein de cette foule prosternée dans le sanctuaire, devant l'autel dominé par la Croix et par l'image de la Mère de Dieu! Et lorsque les chants cessent, quel recueillement autour de cette chaire où vient de monter l'orateur de Notre-Dame de Paris, le successeur des Lacordaire et des Ravignan, le grand apologiste qui, voulant apporter sa pierre à l'édifice de la science, de la foi et de l'éloquence chrétienne, grandissant à travers les siècles sous le regard de Dieu, a inscrit fièrement sur cette pierre, en lettres d'or, ces mots auxquels le nom du Père Félix restera attaché : Le Progrès par le Christianisme!

La haute attente, que faisait concevoir à tous le nom du R. P. Félix, a été pleinement remplie. L'éminent orateur avait choisi pour sujet : *l'Antichristianisme, ses erreurs et ses conséquences.* Il a été admirablement inspiré durant cette station de trois jours, prêchée à la jeunesse universitaire de Louvain. La dernière conférence surtout, — sur la Divinité de N.-S. J. C., — a été, si l'on peut s'exprimer ainsi, *enlevée* par l'orateur avec une vigueur de dialectique, une richesse de pensée et une chaleur de diction

qui ont enthousiasmé son auditoire et ont montré à tous, dans un vivant exemple, que « chez les âmes bien nées

« L'esprit sait triompher du nombre des années. »

Les autres solennités religieuses, célébrées en l'église des R. P. Jésuites, n'ont pas été moins brillantes ni moins édifiantes que la première. Le second jour des fêtes, à 5 heures, un salut solennel a été chanté par Mgr Pieraerts, recteur magnifique.

Le troisième jour, à 7 heures du matin, a eu lieu la messe de communion, dite par Mgr Cartuyvels, vice-recteur de l'Université. L'église était littéralement remplie d'étudiants et d'anciens membres de la Sodalité venus pour prendre part au banquet eucharistique. A l'évangile, une courte et touchante allocution du R. P. Félix sur l'amour divin a préparé tous les cœurs à l'ineffable et mystérieuse union du Ciel avec la Terre, de la créature avec son Créateur, de l'humanité régénérée avec son Sauveur.

Le même jour à 11 heures, nous avons assisté à la messe pontificale, célébrée par S. G. Mgr Goossens, archevêque de Malines, primat de Belgique. L'exécution de l'œuvre de Gounod dite « messe de Sainte Cécile, » a été remarquable d'ensemble et de justesse.

La série des cérémonies religieuses jubilaires a été clôturée par un troisième salut solennel,

célébré par Mgr Du Roussaux, évêque de Tournai. La dernière partie de cette solennité a été marquée par le renouvellement de l'acte de consécration, dit par le R. P. Castelein, directeur de la Sodalité, et par un magnifique *Te Deum* final, sur les larges ailes duquel les cœurs de tous les assistants, pleins d'adoration, de reconnaissance et d'enthousiasme, se sont élevés à Dieu.

II. *Le grand Concert historique de musique sacrée.*

Le jubilé de la Sodalité des étudiants n'a pas seulement été marqué par d'admirables fêtes religieuses. Une solennité musicale de premier ordre et remarquable en tous points a eu lieu le premier jour des fêtes, à la *Société Générale des Étudiants*. Elle était présidée par Mgr Doutreloux, évêque de Liège, ayant à sa droite Mgr Pieraerts, recteur magnifique de l'Université, le R. P. Janssens, recteur du collège des Jésuites, Mgr Cartuyvels, vice-recteur, et M. Tibbaut, président de la *Société générale des Étudiants;* à sa gauche le R. P. Félix, le R. P. Castelein, directeur de la Sodalité, et M. le professeur Descamps, président d'honneur de l'*Union chorale des Étudiants*.

Un grand nombre de notabilités du monde musical de Louvain et de l'étranger, parmi lesquelles nous avons remarqué M. Ghymers, pro-

fesseur au Conservatoire de Liège et M. E. Mathieu, avaient tenu à assister à ce *concert historique de musique sacrée* qui a eu un immense succès.

Étudier et connaître en trois ou quatre semaines un programme ne comprenant pas moins de *onze* chœurs de styles différents, tel est le tour de force accompli par l'*Union chorale des Étudiants de Louvain* sous la direction de M. Fischer, l'infatigable maître de chapelle de Ste-Gudule, avec le concours de ses enfants de chœur.

C'est à un vrai *panorama historique de la musique religieuse* que nous avons été conviés par les organisateurs de la splendide fête musicale de mardi. Toute la musique sacrée des trois derniers siècles a été passée en revue, depuis le solennel contrepoint unitonique où Pierluigi da Palestrina et ses patients adeptes s'appliquaient ingénieusement à masquer le vague des modulations et des cadences par le continuel mouvement des voix et la richesse de l'ornementation, jusqu'à la sensibilité harmonique aigüe, presque douloureuse de ce pauvre et grand Schuman !

Parmi les œuvres anciennes, mentionnons le *O filii et filiæ* de Lisering avec son chœur caché répondant comme un écho céleste aux voix du chœur principal.

Un jeune ténor, M. Suy, que nous avons en-

tendu quelques jours auparavant au concert du Conservatoire, dans la *Cantate d'Église* de Bach, était chargé des soli. Il s'est fort dignement acquitté de sa tâche, principalement dans la *Mélodie religieuse* de Beethoven et dans le *Paulus* de Mendelssohn. Disons cependant que nous n'aimons pas le changement apporté aux paroles dans la traduction du célèbre air de Stradella : *Pieta Signore*, dont la sévérité s'accorde mal avec la douceur confiante que doit exprimer une prière à la Vierge.

Que dire maintenant du succès enthousiaste fait à l'éminent maître de notre école nationale d'orgue, à M. Alphonse Mailly. L'éloge de M. Mailly n'est plus à faire tant comme virtuose de l'harmonium que comme compositeur. Il a successivement charmé et émerveillé son auditoire par l'exécution d'une série d'œuvres de Bach, de Schubert, de Couperin, et s'est livré, pour finir, à une ravissante et fraiche improvisation sur un thème fourni séance tenante par M. Fischer. L'auditoire lui a fait une ovation indescriptible.

On le voit, l'*Union Chorale des Étudiants* a offert au nombreux public d'élite qui se pressait à la *Société Générale*, une fête splendide sur toute la ligne. Que son Président d'honneur, son vaillant directeur, les membres de la Commission organisatrice, MM. De Néeff, Van den Staepele, Misonne, Robinet, Félix, Laurent et

Caffet, ainsi que tous les exécutants, reçoivent ici nos remerciements et nos plus chaleureuses félicitations !

III. *Le Banquet.*

Il n'est pas de fête complète sans banquet. La Sodalité a tenu à avoir le sien, un splendide banquet de plus de 300 couverts, servi dans la belle salle gothique de la *Maison des Étudiants*, construite par M. le professeur Helleputte, il y a quelques années.

En l'absence de Mgr Goossens, archevêque de Malines, empêché par un récent deuil de famille, la présidence était occupée par Mgr Du Rousseaux, évêque de Tournai, ayant à sa droite Mgr Pieraerts et à sa gauche Mgr Cartuyvels.

Nous ne pouvons citer toutes les notabilités présentes à la table d'honneur, qui seule comptait 80 couverts.

Signalons à la volée, outre le R. P. Félix, accompagné des RR. PP. Castelein et Verbeke, directeurs des Sodalités de Louvain et de Bruxelles, MM. les sénateurs Michaux et Orban de Xivry, les représentants Delcour et De Néeff, nos conseillers provinciaux, MM. Roberti, Jacobs, Schollaert, Boine, de Trooz et Cappellen ; un grand nombre de professeurs de l'*Alma Mater*, notamment les doyens des facultés, MM. Van Beneden, Mercier, de Monge, Ferd. Lefebvre, Ledresseur et les présidents des col-

lèges universitaires MM. Lamy, Jacops, Hemeryck et Vandermoeren ; dans la députation de Bruxelles : MM. Beckers, président du *Cercle catholique*, de Penaranda, comte Martini, vicomte d'Hendicourt, Jourdain, rédacteur du *Patriote*, Papeians de Morchoven, de Barros Moreira, attaché de légation ; dans la députation de Gand : MM. de Kerkhove Borluut, les avocats Claeys et Goethals, baron Dons ; dans la députation de Bruges : baron E. Van Caloen, Anatole Vande Walle; dans la députation d'Anvers : MM. Ludovic Moretus de Bouchout, Alexandre Baguet, F. Cogels, Ch. de Villers, Gilliots, baron Armand d'Espierres, etc.

Commencé à une heure, le banquet, fort bien servi, s'est terminé vers 4 heures et demie, au milieu de la plus franche gaieté et de la plus chrétienne cordialité.

Voici la liste des toasts qui ont été successivement portés au dessert :

Mgr Pieraerts : A Sa Sainteté Léon XIII.

Le R P. Castelein : A l'Épiscopat belge.

Mgr Du Roussaux : Réponse et toast au R. P. Castelein.

Mgr Cartuyvels : Au R. P. Félix.

R. P. Félix : A l'Université catholique.

M. le professeur Descamps : Réponse au R P. Félix et Poésie sur « *la Maison des Étudiants.* »

M. le professeur Lefebvre : Toast à la Sodalité.

M. le professeur Hubert : Toast aux Députations étrangères.

M. Guillaume Verspeyen : Réponse au nom des Députations étrangères.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici l'admirable toast porté à Sa Sainteté Léon XIII par Mgr Pieraerts :

« MONSEIGNEUR,

MESSIEURS,

Un professeur de l'ancienne *Alma Mater* celui-là même qui se faisait gloire de ne jamais manquer à aucune réunion de la Sodalité, a dit, dans un chronogramme célèbre : *Omnia cadunt.*

Et, de fait, tout ce que l'homme élève, tôt ou tard s'écroule : monuments et institutions.

Il n'en est pas ainsi des œuvres de Dieu. Contre celles-là rien ne prévaut, *non prævalebunt* : témoin l'Église catholique, qui est l'Église de Dieu, et pour emprunter le mot du comte de Maistre, témoin « le vieux Pape qui revient toujours. »

Au représentant aujourd'hui régnant de cette Papauté immortelle! Au vicaire de celui que nos Livres sacrés nomment « le Prince de la Paix! » (*Applaudissements*).

C'est « la tranquillité de l'ordre, » et par conséquent la paix, que Léon XIII poursuit partout et en tout.

La paix de l'intelligence, par la vérité : vérité religieuse et vérité scientifique.

La paix des cœurs, par la restauration des mœurs chrétiennes au sein de la famille et par le règne de la piété.

Et enfin, la paix sociale par l'union en Jésus-Christ, et par le salut offert et cherché là où il se trouve, dans la civilisation chrétienne, *non est in aliquo alio salus.*

Qu'il soit donné au grand Pontife de voir le couronnement de son œuvre! Puisse le XIXe siècle si agité, s'achever dans la paix! Et puisse le XXe siècle, dont vous serez, jeunes gens, les acteurs et les artisans, être le siècle de la paix et de la concorde universelles!

Ce siècle, nous l'espérons, le Pape l'inaugurera et le proclamera du haut de la Loge de St-Pierre, dans sa pleine liberté et dans la totale jouissance de ses droits (*Bravos*), tandis que la Ville et le Monde l'acclameront au cri mille fois répété de :

Vive Léon XIII! »

De longues et unanimes acclamations ont accueilli ces belles paroles.

∴

Terminons ce rapide coup d'œil sur les fêtes de la Sodalité par quelques souvenirs religieux. Sa Sainteté Léon XIII a bien voulu accorder à tous les membres actuels et futurs de la Sodalité une indulgence plénière à gagner chaque année

dans les conditions déterminées par le bref pontifical qu'Elle a daigné adresser au directeur de la Sodalité, le R. P. Castelein.

Sa Grandeur Mgr Goossens a également daigné accorder avec les bénédictions du ciel une faveur spéciale à la Sodalité.

De son côté le R. P. Félix n'a pas voulu quitter Louvain sans mettre son éloquence au service des déshérités de la fortune. Un sermon de charité a été prêché par lui, en la collégiale de Saint-Pierre, le vendredi 6 février, au bénéfice de la société de Saint-Vincent de Paul. La quête faite à l'issue de cette conférence a rapporté plus de sept cents francs.

Nos meilleurs remerciements, au nom des pauvres, au grand orateur, au saint prêtre, au religieux persécuté, qui est venu semer la parole de Dieu parmi nous, avec un éclat dont le souvenir ne s'effacera point.

⁂

La Commission organisatrice des fêtes de la Sodalité se composait de : Mgr Pieraerts et professeur Lefebvre, ancien préfet de la Sodalité, présidents d'honneur; R P. Castelein et Ch. Peeters, préfet actuel de la So latité, présidents; Em. Tibbaut et F. Wyseur, vice-présidents; Alb. De Néeff et Th. Fontaine, secrétaires; A. Cols, trésorier.

(Extrait de la Gazette de Louvain).

Dates mémorables du premier siècle (1585-1685) de la SODALITÉ.

—

Le 5 décembre 1584 parut la bulle de Grégoire XIII *Omnipotentis Dei*, exaltant l'œuvre des congrégations, et permettant à la congrégation primaire de Rome de s'en affilier d'autres et de les rendre participantes de toutes les grâces, privilèges et faveurs que le saint-Siège avait accordés ou accorderait dans la suite des temps.

∴

1585. Fondation de la Sodalité en faveur des étudiants de l'Université de Louvain.

∴

1591 92. Fondation, parmi la jeunesse de l'Université et de la ville, de la Congrégation militaire du très Saint Sacrement, qui contribua puissamment par sa valeur à repousser une tentative des Gueux contre la ville de Louvain. Voici le récit de ce fait, tiré de *l'Imago primi sæculi* (Antverpiæ, 1639, p. 774) :

« La Congrégation militaire du très Saint-Sacrement ne fut pas inutile l'an 1592. L'ennemi menaçait Louvain. Un grand nombre d'étudiants et même des bourgeois s'étaient retirés de la ville. Les jésuites formèrent une

Sodalité des jeunes gens qui étaient demeurés. Leur but était de défendre la foi catholique et la ville. Ceux qui avaient 18 ans y étaient inscrits, après avoir fait une profession publique de la foi. Ils firent tous, sans exception, le serment de verser leur sang pour la défendre. Tous les jours ils se trouvaient sous les armes. Ils accompagnaient, armés, la Sainte Eucharistie, quand on la portait en procession. Une si grande piété engagea Clément VIII à enrichir de nombreuses indulgences cette sainte légion : leur ardeur s'en accrut : à la première alarme, sonnée par les guetteurs du haut des tours, ils volaient aux portes de la ville et repoussaient l'ennemi en lui faisant presque toujours subir de grandes pertes. »

* * *

1595. Fondation d'une Sodalité distincte pour les philosophes. Il y eut alors trois Sodalités universitaires : la principale, sous le titre de la *Purification*, pour le droit et la médecine ; une pour les théologiens, sous le titre de l'*Immaculée Conception*, et une pour les philosophes, sous le titre de l'*Annonciation*.

* * *

1606. Mort de Juste-Lipse, un des plus illustres professeurs de l'Université et un des plus fidèles membres de la Sodalité. Il se faisait

scrupule de manquer aux assemblées de la Congrégation. On le vit plus d'une fois se lever de table, longtemps avant la fin du repas, pour donner l'exemple de l'assiduité à ces salutaires réunions. Sur sa couche funèbre, il déclara que l'action de sa vie que lui donnait le plus de joie, était de « s'être fait recevoir dans la Congrégation de la très Sainte Vierge. »

∴

1609. Nos annales disent que durant cette année, le Recteur magnifique de l'Université daigna remplir lui-même la charge de préfet dans la Sodalité.

∴

1624. A cette date, il y avait quatre Congrégations universitaires. Celles de droit et de phisophie comptaient 612 membres.

∴

1640. Ferdinand III, empereur d'Autriche, fut reçu membre de la Sodalité de la *Purification*. Il se fit envoyer les fastes de la Sodalité, la veille de la Purification, et il signa de sa main une formule latine, par laquelle il consacrait à Marie sa personne, son illustre famille, ses armées et tout son peuple.

Voici cette belle formule avec sa traduction :

ILLIUS EGO CŒTUS SUB INVOCATIONE TUA CONGREGATI,
AUGUSTISSIMA MARIA,
ME LIBENS ET MERITO UNUM PROFITEOR
TIBI EGO ME MEOSQUE, CONJUGEM AC LIBEROS,
TIBI ROMANUM IMPERIUM, CUI DEUS ME PRÆFECIT,
TIBI REGNA A MAJORIBUS ACCEPTA,
TIBI TUTELÆQUE TUÆ POPULUM ET EXERCITUS MEOS,
TIBI TUOQUE FILIO MILITANTES,
COMMITTO.
TU ME IN TUUM ADMITTE,
QUI FILIO TUO, QUI TIBI, QUI UTRIUSQUE HONORI
VIVO, REGNO, PUGNO.
TUUS IGITUR EGO ERO,
MARIA,
TUI ERUNT QUICUMQUE MEI,
TUA ERUNT DITIONES ET REGNA MEA ET IMPERIUM,
TUI POPULI ET EXERCITUS.
TU EOS PROTEGE, TU EIS VINCE
TU IN EIS REGNA ET IMPERA.
ITA VOVEO.
MDCXL.
TUUS PIETATE ET JUSTITIA,
FERDINANDUS.

Je me déclare avec joie et amour membre de la Congrégation réunie sous Vos auspices, très auguste Marie. Je vous confie ma personne, mon épouse et mes enfants, l'empire romain, dont Dieu m'a fait le chef, et les royaumes que j'ai reçus de mes aïeux. Sous Votre égide, je remets mon peuple et mes armées, qui combattent pour Vous et pour Votre Fils. Recevez-

moi pour Votre serviteur, moi qui pour Votre Fils, pour Vous, pour l'honneur de l'un et de l'autre, vis, règne et combats. Je serai donc à Vous, Marie : à Vous seront tous les miens, à Vous seront mes domaines, mes royaumes et l'empire, à Vous mes peuples et mes guerriers. Protégez-les, triomphez pour eux, régnez sur eux en souveraine. Tel est mon vœu. 1640. A Vous par la piété et la justice. FERDINAND.

Cet acte de consécration fut lu, au nom de l'empereur, par l'abbé de Sainte-Gertrude, dans une réunion solennelle de la Sodalité.

Puis une magnifique lettre, dont le texte est resté, fut envoyée à l'empereur, au nom de la Sodalité, pour le remercier de la faveur dont il l'honorait.

∴

1640, 24 mars. A cette date, nous trouvons l'inscription, comme membre de la Sodalité, de Ferdinand, archevêque de Cologne, prince-électeur et duc de Bavière.

∴

1640, 10 juin. Inscription, comme membre de la Sodalité, de Ladislas IV, roi de Pologne.

∴

1641, 19 mars. Inscription, comme membre de la Sodalité, d'Anselme-Casimir, archevêque de Mayence, et prince-électeur.

∴

1641, 27 juin. L'empereur Ferdinand III accepta la charge de préfet, nous accordant ainsi, — dit le livre des fastes, imprimé cette année pour célébrer ce grand événement, — par un illustre exemple de sa piété, une faveur que jamais aucune congrégation n'a obtenue. « *Augustissimus Cæsar, illustri pietatis exemplo et beneficio nulli hactenus Congregationi concesso, dignatus est pro sua modestia admittere præfecturam.* »

L'empereur désigna lui-même pour se faire représenter dans cette charge, le Chancelier de l'Université, Monseigneur François Jean de Robles, comte d'Annapes, prévôt de Saint-Pierre et protonotaire apostolique.

Monseigneur le Chancelier, en revêtant la charge de préfet comme représentant de l'empereur, prononça un magnifique discours, où il célébra, dans les termes les plus enthousiastes, l'insigne honneur accordé par Ferdinand III à la Sodalité.

Tel était alors l'état de l'Université et de la Sodalité qu'on put adjoindre, dans le Conseil, à l'Empereur Ferdinand III, sept gentilshommes nés à Vienne et suivant les cours de l'Université de Louvain.

Voici donc, selon le texte authentique, comment était composé le conseil de cette année 1641 :

Præfectus :

AUGUSTISSIMUS CÆSAR
FERDINANDUS III
CUJUS SUFFRAGIO ELECTUS EST
EJUSDEM IN MAGISTRATU

Vicarius :

ILLUSTRISSIMUS DOMINUS
D. FRANCISCUS JOANNES
DE ROBLES
E COMITIBUS D'ANNAPPES,
ACADEMIÆ LOVANIENSIS
CANCELLARIUS,
AD D. PETRUM LOVANII
PRÆPOSITUS,
S. ROMANÆ ECCLESIÆ
PROTONOTARIUS.

Assistentes :

ILLUSTRISSIMUS D. CLAUDIUS COMES DE COLLE ALTO VIENNENSIS.
PERILLUSTRIS D. GODEFRIDUS SCHROTTENBACH, BARO DE HEGGENBERG ET OSTERWITS, VIENNENSIS

Consultores :

PERILL. D. BARO DE BRANDIS, VIENNENSIS.
PERILL. D. W. J. UNVERSACHT, BARO DE EBENFORT, VIENNENSIS.
PERILL. D. J. ECKKESTAIN AB EKRENEGG, VIENNENSIS
NOBIL. D. J. WIDMAR, VIENNENSIS.

NOBIL D. F. SCHWABEL A SCHWABBENVELDT, PRAGENSIS.
NOBIL. D. J. J. DE PANNDT, VIENNENSIS.

.˙.

1642. L'Archiduc Léopold entre dans la Sodalité comme l'empereur son père.

L'archevêque Prince-Électeur de Mayence accepte la charge de préfet.

.˙.

1646. L'Archiduc Léopold est nommé et accepte d'être préfet.

.˙.

1651. Relevé du nombre des congréganistes universitaires : 909 en y comprenant la Sodalité des théologiens, qui comptait 130 membres, et une Sodalité *Sanctorum omnium*, réservée à une quarantaine de membres d'élite.

.˙.

1654. Le Jeudi Saint, 12 gentilshommes de la Sodalité lavent les pieds à 12 pauvres et les servent à table. Cet exemple édifia beaucoup et s'étendit.

.˙.

1657. Telle était la ferveur et la piété, qui caractérisaient alors les congréganistes universitaires, que durant le cours de cette année. 68 congréganistes entrèrent dans la vie religieuse.

.˙.

1660 L'Empereur Léopold I, fils de Ferdinand III, s'inscrit dans la Sodalité. François, comte de Mansfeld, apporte sa signature.

⁂

1661. L'Empereur Léopold I accepte d'être préfet; il se fait représenter par le prince d'Eggenbergh. Une grande solennité célébra ce glorieux événement.

⁂

1662. Antoine Perez, célèbre docteur de l'Université, célèbre son jubilé de 50 ans, comme membre de la Congrégation.

⁂

1682. Mort du Père Becanus, théologien et poète latin, qui avait été, durant 30 ans, directeur de la Congrégation des théologiens.

⁂

Au delà de cette époque, les archives font presque complètement défaut, par suite de la destruction ou de la dispersion dont, au siècle passé, la bibliothèque de la Compagnie de Jésus à Louvain fut l'objet.

Ajoutons toutefois à cette nomenclature deux souvenirs heureusement sauvés de l'oubli des temps qui ont suivi.

⁂

En 1700, le 2 mai, Joseph I, Roi des Romains et de Hongrie, qui succéda, en 1705, à son pere, sur le trône impérial d'Autriche, accepta la préfecture d'honneur dans la Sodalité de la *Purification*. Cet événement fut célébré dans une magnifique solennité.

A son exemple, quelques années après, l'Archiduc Charles d'Autriche, son frère, honora la Sodalité en y acceptant la même dignité.

∴

En 1739, sur la recommandation du Général de la Compagnie de Jésus, on inaugura la retraite pour les étudiants membres de la Sodalité. Cette retraite, prêchée dans l'« Aula » de la Sodalité, eut un plein succès. Le *pro-prætor*, plusieurs présidents des collèges universitaires et un grand nombre de professeurs de l'Université s'ajoutèrent au nombreux auditoire, formé par les étudiants. Ces retraites se prêchèrent les années suivantes avec un succès croissant.

ADRESSE

de l'Université catholique à Sa Majesté Léopold II, à l'occasion de l'heureuse issue de la Conférence de Berlin relativement à l'Œuvre du Congo.

—

SIRE,

Le succès glorieux qui vient de couronner l'initiative intelligente prise par Votre Majesté nous inspire une admiration d'autant plus légitime et une joie d'autant plus sincère qu'il élève au-dessus de toutes les questions qui nous divisent la grande cause de la civilisation et du salut des peuples, dans laquelle tous les Belges sont heureux de se rallier sans réserve autour de Votre Majesté.

Ce n'est pas, Sire, sans une émotion de fierté nationale que nous avons vu la Conférence de Berlin apprécier si dignement les intentions de Votre Majesté, et s'unir dans l'unanime expression, d'un hommage rendu à la hauteur de ses vues et à la générosité des sacrifices qu'Elle s'impose depuis dix ans pour la délivrance de l'Afrique. A voir ce continent immense ouvert par les soins de notre Roi à la civilisation chrétienne, la barbarie et l'esclavage menacés dans leur sanglant foyer par l'invasion d'un ordre pacifique; à voir ce débouché inépuisable pré-

paré à l'exubérante activité du peuple belge au moment même où sa population croissante, où ses industries encombrées de produits, où sa prospérité agricole menacée lui font désirer plus vivement des horizons moins circonscrits : nous comprenons que les Rois, pères des peuples, ont des intuitions providentielles, et que la grande responsabilité qui charge leurs couronnes leur inspire au moment donné une élévation de vues, une générosité, une persévérance bien faites pour leur mériter de la part des peuples une éternelle reconnaissance.

Sire, l'Université de Louvain n'a pas attendu jusqu'à ce jour pour s'intéresser activement à l'œuvre civilisatrice patronnée par Votre Majesté. Plusieurs de ses fils ont pris rang parmi les intrépides explorateurs du continent mystérieux; plusieurs même, dont les ossements reposent aux solitudes africaines, ont payé de leur vie leur dévouement aux intentions généreuses de Votre Majesté. En mourant ainsi pour l'extension de la civilisation chrétienne et pour la prospérité de leur patrie, ils ont laissé parmi nous un souvenir ému qui leur suscitera des imitateurs.

Il ne nous reste, Sire, qu'à former des vœux pour que l'œuvre inaugurée par Votre Majesté, aux applaudissements de l'Europe entière, porte pour notre pays et pour l'Afrique elle-même les résultats bienfaisants attendus par Votre sollici-

tude; et que Dieu récompense, en donnant la gloire et la paix à Votre règne, ce que vous avez fait pour le seul bien de l'humanité!

De Votre Majesté.

Les sujets très respectueux et très dévoués.

(Signé.) C. PIERAERTS, Recteur magnifique de l'Université.

" CH. CARTUYVELS, Vice-Recteur.

" P. WILLEMS, Secrétaire.

" D. MERCIER, doyen de la Faculté de Théologie.

" J. VAN BIERVLIET, doyen de la Faculté de Droit.

" C. LEDRESSEUR, doyen de la Faculté de Médecine.

" F. LEFEBVRE, doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres.

" P. J. VAN BENEDEN, doyen de la Faculté des Sciences.

Louvain, le 9 mars 1885.

—

Bref de Sa Sainteté à Mgr Pieraerts, recteur magnifique de l'Université catholique.

—

LEO PP. XIII.

Dilecte Fili, Salutem et apostolicam Benedictionem. Si magnam olim delectationem experti sumus, cum in ista illustri academia philosophicarum disciplinarum magisterium, juxta mentem et doctrinam S. Thomæ Aquinatis, obsequente votis Nostris auctoritate ac studio Antistitum istius Regni, constitutum cognovimus, non minori nunc certe jucunditatis sensu afficimur, cum videamus lætos ac salutares fructus, qui ex opera vestra in desideriis Nostris explendis posita, feliciter dimanant. Grata enim cum consolatione intelleximus a Germano Fratre Nostro S. E. R. Cardinali studiis regundis Præfecto, publicam istic in re philosophica disputationem elapso mense a D. F. Fontaine, diæcesis Namurcensis, in magna clarissimorum virorum frequentia habitam esse, in qua memoratus

LEON XIII, PAPE.

Cher Fils, Salut et Bénédiction apostolique. Si elle a été grande la satisfaction que Nous avons éprouvée jadis en apprenant que, déférant a Nos vœux, les Évêques de Belgique s'étaient empresses de créer dans l'illustre Université de Louvain une chaire où la Philosophie serait enseignée d'après les idées et les doctrines de St-Thomas d'Aquin, il n'est certes pas moindre le sentiment de plaisir que nous goûtons en ce moment où nous voyons les fruits abondants et salutaires, résultats heureux de vos efforts à combler Nos désirs. Elle Nous a été agréable, en effet, et elle Nous a consolé la nouvelle que Nous a communiquée Notre frère, Cardinal de la Sainte Église Romaine et Préfet des études, la nouvelle disons-nous, des disputes philosophiques publiques soutenues, le mois dernier, au

Academiæ vestræ alumnus doctrinas haustas ex splendidis fontibus Angelici Doctoris explicuit, suorumque studiorum experimento propositum habuit, filialis Nobis obsequii pignus exhibere. Dum Nos magnopere gratulamur de hac re, quæ ad laudem et decus istius scientiarum domicilii pertinet, vota etiam facimus, Dilecti Fili, ut Academia vestra optimorum alumnorum fetu in dies magis abundet et faustis gloriæ incrementis ad Ecclesiæ bonum et societatis humanæ utilitatem efflorescat. Quo vero vestrum erga Angelici Doctoris sapientiam, studium ac vestra erga sanctissima ejus virtutum exempla veneratio confirmetur, constanterque vigeat, dono mittimus isti Academiæ imaginem Nostram ea occasione in hac Alma Urbe depictam, qua Nos votis annuentes multorum Antistitum ac fidelium, sanctum illum cœlitem, optimorum studiorum Patronum Pontificio Decreto designavimus.

milieu de l'affluence des hommes les plus illustres, par M. F. Fontaine, du diocèse de Namur, dans lesquelles cet élève de votre Université a exposé lés doctrines puisées aux sources si pures du Docteur angélique et a voulu, par cette épreuve, Nous donner un gage de sa soumission filiale.

Tout en Nous félicitant grandement d'une chose qui contribue à la renommée et à l'honneur de votre Université Nous faisons des vœux, cher Fils, pour que cet asile des sciences produise en plus grand nombre, de jour en jour, d'excellents disciples et que sa gloire prenne d'heureux accroissements pour le bien de l'Église et pour l'avantage de la société civile. D'autre part, afin de confirmer et d'assurer à jamais votre zèle à tous pour les sages enseignements du Docteur angélique et votre vénération pour les saints exemples de vertu qu'il a laissés, Nous envoyons en présent à votre Université, Notre portrait, peint dans Notre ville de Rome à l'occasion

Filiali vestro erga Nos obsequio, hoc testimonium paternæ Nostræ dilectionis ultro tribuendum censuimus, et impense cupimus auspicem vobis esse omnis cælestis præsidii, omnisque prosperitatis Apostolicam Benedictionem, quam Tibi, Dilecti Fili, et memorato Academiæ istius alumno, qui suam scientiam publico experimento probavit, necnon universis Doctoribus et Auditoribus istius Athenæi, peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die IV augusti an. MDCCCLXXXV. Pontificatus Nostri octavo.

LEO PP. XIII.

où, accédant aux vœux de beaucoup d'Évêques et de fidèles, Nous avons, par un décret Pontifical, déclaré ce saint habitant des cieux Patron des hautes études.

C'est votre filiale soumission envers Nous que Nous avons voulu de tout cœur reconnaître par ce témoignage de Notre paternelle affection et Nous désirons vivement que vous trouviez un gage de la protection céleste et de toute sorte de prospérités dans la Bénédiction apostolique que nous vous donnons avec beaucoup d'affection dans le Seigneur, à vous, cher Fils, à cet élève de votre Université qui a fait preuve de sa science dans un examen public, de même qu'à tous les Professeurs et à tous leurs disciples.

Donné à Rome, près de St-Pierre, le 4 août 1885, la 8e année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

A Notre cher Fils, C. F. J. PIERAERTS, Prélat de Notre maison, Recteur de l'Université de Louvain,

à Louvain.

Le grand portrait peint de Sa Sainteté LÉON XIII.

—

S. S. Léon XIII a donné à l'Université catholique de Louvain, le témoignage le plus touchant et le plus précieux de l'intérêt qu'il lui porte et de l'affection dont il l'honore. Il lui a envoyé son portrait, peint par Durani, et cette grande toile (1), dans son cadre d'or aux si fines sculptures, fait aujourd'hui le plus bel ornement des Halles universitaires (2).

L'artiste a représenté le Pape au moment où celui-ci se lève du siége pontifical et où, s'adressant au monde chrétien, il désigne St-Thomas d'Aquin comme le patron des hautes études. L'œuvre est saisissante et elle écrase véritablement par le rayonnement de son coloris tous les portraits qui l'environnent. Nous sommes peu habitués aux vivacités de lumière que projette le ciel d'Italie; et le premier effet qu'a produit sur nous cette toile si chaudement ensoleillée, a ressemblé à de l'éblouissement. Léon XIII est debout, en pleine lumière et il est impossible de n'être pas frappé de l'énergie et de l'intelligence qui éclatent dans cette fière figure, la plus haute

(1) Elle mesure 4 mètres de hauteur, sur 3 de largeur.

(2) En face du grand escalier, à côté de la salle des Promotions.

du siècle. La tête se détache avec un rayonnement d'auréole des rouges intenses que font éclater les draperies du fond et le velours du camail. Plus bas les rouges vifs du fauteuil et de la marche du trône font merveilleusement ressortir la moire blanche de la soutane et les ors des ornements sacrés. Ce portrait d'une grande allure est assurément l'un des plus puissants et des plus vivants qu'on puisse voir. Mais ce qui, plus encore que sa valeur artistique, le rendra toujours précieux à l'Université, c'est le témoignage de vive sympathie et de paternelle affection qu'il lui apporte. C'est le sourire et la bénédiction qu'au milieu des préoccupations du gouvernement de l'Église et du monde, le grand Pape envoie à ses fils de Belgique pour récompenser leur fidélité et soutenir leur vaillance.

Dr HUBERT.

—

Le Livre d'or de l'Université catholique (1834-1884).

—

Le Livre d'or, publié chez M. Aug. Peeters-Ruelens (rue de Namur, 11), contient les noms de tous les membres du corps académique et de tous les étudiants *qui ont pris leurs grades* à l'Université catholique de Louvain depuis 1834. On y indique la date de l'octroi du diplôme et la résidence actuelle de tous les anciens docteurs, licenciés, etc., ainsi que l'état biographique des Recteurs, Vice-Recteurs et Professeurs.

Les renseignements sont empruntés aux livres officiels les plus complets. Sans doute, il se rencontre dans *le Livre d'or* des omissions même importantes. C'était inévitable.

Tous les fils de l'*Alma Mater* sont invités à signaler les lacunes ou erreurs qu'ils constateront. On en tiendra compte, et l'on arrivera ainsi à faire un Livre d'or aussi complet que possible.

La publication est divisée par Facultés; les noms sont rangés par ordre alphabétique, sauf pour MM. les Professeurs, pour lesquels on a préféré l'ordre de nomination.

Une croix précède les noms des personnes décédées.

—

La Médaille et l'Album commémoratifs du grand cortège historique de 1884.

—

La *Médaille*, de beau module, que le comité organisateur a fait frapper pour rappeler le grand cortège historique, a été exécutée par M. Würder, le graveur bien connu de Bruxelles, d'après les dessins fournis par M. Van Even, le savant archiviste de la ville de Louvain et l'un des principaux organisateurs du cortège. A l'avers, la Sainte-Vierge, Patronne de l'Université, occupe tout le champ. Elle est copiée de de la statue miraculeuse de Saint-Pierre à Louvain : assise sur un trône dans une auréole de rayons, elle tient l'Enfant Jésus sur ses genoux. On lit tout autour :

AD . CELEBRANDUM . ANNUM . QUINQUAGESIMUM . AB . UNIVERSITATE . CATH. . LOVAN. . RENOVATA.

En exergue, les dates MDCCCXXXIV-MDCCCLXXXIV, sous lesquelles se trouve l'écusson de Louvain.

Le revers est occupé par le magnifique char de l'Apothéose de l'Université qui clôturait le cortège. Tout autour, l'inscription :

PROCESSUS . TRIOMPHALIS . HISTORICUS . EXIIT . XII . XIII . XVIII . MAII . MDCCCLXXXIV.

En exergue, les armes de l'Université catholique.

. . .

L'*Album* commémoratif fait repasser le spectacle de toutes les richesses qui se déployèrent dans les rues de la vieille cité brabançonne, le 12, le 13 et le 18 mai 1884. C'est un superbe recueil, où, sur dix grandes planches, l'on retrouve les différents chars et les groupes de ce mémorable cortège dont la partie sculpturale et artistique avait été confiée à M. F. Vermeylen, fils, l'artiste aussi modeste qu'habile que la ville de Louvain s'honore de compter parmi ses enfants.

Chaque planche, pittoresquement arrangée, reproduit comme fond un des bâtiments universitaires ou quelqu'autre célèbre monument de la ville.

Une planche-titre et une intéressante notice historique, relative aux chars et aux groupes du cortège, forment le complément de l'Album. Cette notice est l'œuvre de M. Van Even.

L'éditeur M. A. Peeters-Ruelens de Louvain et la maison Desclée de Tournai, ont mis tous leurs soins à l'exécution de l'Album, dont ils ont fait, on peut le dire, un véritable chef-d'œuvre.

—

Liber memorialis.

—

Le LIBER MEMORIALIS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1834-1884), imprimé chez Ch. Peeters, rue de Namur, 22, comprend deux parties.

La 1re relate LES FÊTES JUBILAIRES CÉLÉBRÉES A L'OCCASION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE.

Après une préface de M. le professeur Descamps et la liste des membres du corps académique depuis la restauration de l'Université, cette 1re partie donne le compte rendu des fêtes en cinq chapitres intitulés :

I. L'annonce des fêtes jubilaires.
II. La veille.
III. La première journée.
IV. La seconde journée.
V. La clôture.

On y trouve insérés tous les documents officiels : l'invitation rectorale, le programme des fêtes, l'ordre détaillé du cortège historique, les adresses de l'Université à Sa Sainteté Léon XIII, à Sa Majesté Léopold II et à Nosseigneurs les Évêques de Belgique, le Bref du Saint-Père à l'Université, la lettre des étudiants à Sa Sainteté et la réponse Pontificale, la lettre des Évêques belges au corps académique, le rapport du Rec-

teur sur les cinquante premières années de l'Université catholique, l'allocution de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Malines, le discours de M. le Président des anciens étudiants, le discours de M. le Président des étudiants actuels, la liste des docteurs *honoris causa* proclamés dans la séance académique du 12 mai, et enfin les proclamations du Recteur et du Comité général du cortège historique aux habitants de Louvain, ainsi que la proclamation rectorale à la jeunesse universitaire, le lendemain des fêtes.

Les toasts prononcés et les réponses faites aux toasts, tant au grand banquet universitaire qu'au banquet offert par le corps académique aux autorités, ont été également reproduits avec la cantate jubilaire et les poésies de circonstance.

La 2e partie du LIBER MEMORIALIS renferme la BIBLIOGRAPHIE ACADÉMIQUE :

1° Les publications officielles de l'Université;

2° Les thèses et dissertations des différentes Facultés;

3° La bibliographie proprement dite, ou publications faites par les Professeurs avec notice biographique sur chacun d'eux.

Une bibliographie, pour être digne d'un corps savant, doit être minutieuse et de tous points rigoureusement exacte et complète. C'est une œuvre qui demande de longues recherches et un patient travail. On met en ce moment la dernière main à cette partie si importante du

Liber memorialis, lequel sera achevé dans quelques jours. Ce sera avant tout l'histoire de la vie intellectuelle de l'*Alma Mater* pendant le demi-siècle écoulé.

—

DISCOURS

prononcé à la salle des Promotions de l'Université catholique de Louvain, le 14 octobre 1885, jour de l'ouverture des cours après la messe du Saint-Esprit, par Mgr PIERAERTS, Recteur Magnifique de l'Université.

—

MESSIEURS LES PROFESSEURS,
MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

Rendons gloire à Dieu! L'année 1884-85 a inauguré avec distinction le second demi-siècle de notre rénovation universitaire. Nous avons inscrit 1638 étudiants, au sein desquels les bonnes traditions de l'*Alma Mater* se sont fidèlement conservées et heureusement développées. — Le glorieux jubilé, à la fois si pompeux et si émouvant, célébré, en février dernier, par la *Sodalité*, a montré jusqu'à quel point nos jeunes gens, à côté de ce qu'ils doivent à la science, comprennent ce qu'ils doivent à la piété, ce fonds solide de la vie et ce refuge assuré de l'avenir. — Les examens, qui sont la démonstration et l'épreuve du travail, ont donné, dans toutes les Facultés, dans les Écoles spéciales, dans l'Institut agronomique et dans l'École normale des humanités, les résultats les plus encourageants. — Deux de nos étudiants, par leurs mémoires sur les sciences médicales proprement dites et sur

les sciences biologiques, ont remporté le prix au concours de l'enseignement supérieur pour les bourses de voyage (1); et un de nos maîtres les plus méritants, M. Louis Henry, en obtenant le diplôme d'honneur à l'exposition universelle d'Anvers, a enrichi d'un nouveau fleuron notre couronne scientifique. Au savant professeur de chimie générale nos vives et unanimes félicitations!

Le cours de philosophie selon Saint Thomas a vu son premier docteur recueillir d'une manière éclatante les palmes académiques, en présence du vénéré chef de l'Épiscopat belge. Par une faveur spéciale et absolument exceptionnelle, le Saint-Père a daigné, dans sa bonté suprême, accepter la dédicace de la dissertation doctorale sur *la sensation et la pensée;* et, comme marque évidente de sa satisfaction particulière, Il a bien voulu accorder au jeune docteur une haute distinction honorifique (2), en même temps qu'Il faisait parvenir à l'Université le grand portrait peint exécuté à Rome et offert à Sa Sainteté, lorsque, par un Bref pontifical, Elle donna Saint Thomas d'Aquin comme patron aux études et aux écoles supérieures. Un tel honneur fait à nos humbles efforts par le représentant de Jésus Christ, tient

---

(1) MM. Zénon Glorieux et Louis Heymans.

(2) M. Fontaine a été nommé chevalier de l'ordre de Pie IX.

lieu de lettres de noblesse; il nous oblige tous à persévérer dans notre « zèle pour les sages enseignements du Docteur angélique, » et à veiller à ce que « cet asile des sciences produise en plus grand nombre de jour en jour d'excellents disciples, afin que notre gloire prenne d'heureux accroissements destinés à procurer le bien de l'Église et de la société civile » (1).

Par là nous continuerons à mériter la confiance dont l'illustre Pontife nous a donné tout récemment une autre preuve manifeste, en désignant l'Université de Louvain comme une des écoles auxquelles les Pères du Concile de Baltimore pouvaient sans crainte envoyer l'élite de leurs sujets.

Notre incessante vigilance à garder les saines doctrines philosophiques et religieuses, n'arrête en rien le soin jaloux que nous mettons à ce que l'Université catholique soit pourvue matériellement de tout ce qui lui est nécessaire pour les travaux et pour les progrès scientifiques ; et en cela encore nous sommes sûrs de nous conformer aux vues et aux désirs du Saint Père, juste appréciateur du mouvement des sciences. Un laboratoire de chimie et un cabinet de physique ont été annexés à la clinique interne; la salle qui doit servir aux études pratiques de l'anato-

---

(1) Bref adressé par Sa Sainteté Léon XIII, en date du 4 août 1885, au Recteur de l'Université.

mie humaine, vient de recevoir son installation définitive; une installation séparée requise pour les manipulations physiques a été organisée au collège des Prémontrés ; c'est dans le même collège que nous élevons en ce moment la vaste construction qui sera affectée à l'électricité appliquée; et nous comptons doter prochainement de plusieurs locaux notre Institut agronomique, lequel a donné des preuves manifestes de sa vitalité et fourni au pays des résultats désormais incontestables. Les ressources requises pour les multiples services d'un enseignement universitaire complet ne nous feront jamais défaut : car nous pouvons compter sur l'appui généreux des évêques et des catholiques belges, qui considèrent l'*Alma Mater* — il m'est permis de le répéter après eux — comme leur œuvre capitale et comme leur plus grand mérite devant Dieu et devant les hommes.

Les circonstances et les besoins de l'enseignement ont amené plusieurs modifications dans le personnel académique ainsi que des promotions ou des nominations nouvelles.

MM. les professeurs Thonissen et Feye ont été admis à l'éméritat. Nous ne pouvons nous empêcher de dire quels regrets la retraite de ces deux hommes vraiment éminents inspire à nous tous. M. Thonissen avait — on peut l'affirmer — attiré sur son enseignement l'attention de l'Europe entière, qui lui réserve toujours une place

d'honneur dans les congrès où se discutent les principes et les applications du droit criminel. Et quant à Mgr Feye, nul de nous n'a oublié jusqu'à quel point les Pères du Concile œcuménique ont distingué notre professeur de droit canon dans les mémorables travaux qui ont préparé et marqué les solennelles assises de l'Église universelle. L'*Alma Mater* mettra MM. les professeurs Thonissen et Feye au rang de ses premiers maîtres. L'un et l'autre ont fait école et laisseront après eux un nom ineffaçable.

Les cours de M. Thonissen ont été partagés entre MM. les professeurs Nyssens et Vanden Heuvel. Le premier s'est chargé du droit pénal; le second a pris sur lui la procédure criminelle M. Thonissen s'est hautement félicité d'avoir des successeurs qui marcheront sur ses traces et s'inspireront de ses exemples.

Mgr Feye a été remplacé par un de ses élèves de prédilection, M. le docteur Vanden Berghe, qui a occupé avec un réel mérite, pendant l'espace de dix ans, la chaire de droit canon au séminaire de Bruges. Cette branche importante de notre enseignement théologique se trouve donc remise entre des mains expérimentées et sûres

M. Vanden Berghe, qui connaît d'ancienne date la jeunesse universitaire et qui possède toutes les qualités requises pour vivre au milieu d'elle, joindra à ses fonctions de professeur

ordinaire à la Faculté de théologie, celle de président du collège du Pape, en remplacement de M. le professeur Jacops déchargé, sur sa demande, de cette partie de ses attributions. NN. SS. les Évêques n'ont pu refuser à M. Jacops ce légitime soulagement; mais ils ont exprimé la vive peine qu'ils en éprouvent et m'ont chargé de remercier en leur nom l'homme dévoué et actif dont la direction éclairée et la sage administration ont été véritablement au-dessus de tout éloge.

M. le chanoine Hemeryck, l'excellent président du collège Juste-Lipse, a été promu au rang de professeur ordinaire.

Trois de nos anciens docteurs, MM. Gilson et Denys, dont les mémoires pour les bourses de voyage ont été couronnés, et M. Dandois, lauréat du concours universitaire, qui tous les trois ont montré, en qualité de chargés de cours, ce que l'on peut attendre d'eux, ont reçu le titre de professeur agrégé. MM. Dandois et Denys appartiendront à la Faculté de médecine, M. Gilson à la Faculté des sciences. Le corps académique souhaite la bienvenue à ces jeunes collègues qu'il est heureux d'accueillir et qui sauront — nous en avons acquis la certitude — rendre de signalés services à la science et à l'Université.

A son cours d'*anatomie pathologique*, M. Denys ajoutera dorénavant les *éléments de bactériologie*, avec les cultures et démonstrations à l'appui.

Il vous souvient, Messieurs, de la brillante dissertation et des discussions publiques, dans lesquelles M. l'abbé Forget déploya une connaissance déjà approfondie des langues orientales. Cette connaissance, il est allé depuis la compléter successivement à Rome et à Beyrouth. C'est dans cette dernière ville que M. Forget a reçu sa nomination de professeur extraordinaire à notre Faculté de Théologie, avec mission d'enseigner l'arabe, cette langue si riche en monuments littéraires, si utile à l'exégèse et à l'histoire, et destinée à jouer un rôle si important dans l'action mystérieuse qui tourne vers l'Orient les préoccupations du monde. M. Forget a eu deux éminents devanciers, il emploiera à se rendre digne d'eux tout son zèle et tous ses talents.

Des cours devenus indispensables ont été ajoutés par le corps épiscopal au vaste réseau des branches universitaires : le cours de manipulations physiques pour les étudiants de la première année de la candidature en sciences, et le cours de droit social dans ses rapports avec la question ouvrière pour les étudiants de la dernière année des Écoles spéciales et de l'Institut agronomique. Les services que les manipulations physiques sont appelées à rendre dans la médecine moderne, et le poids immense de la question ouvrière, recommandée par Léon XIII aux vives sollicitudes des catholiques,

parce qu'à cette question se rattache le sort de la société contemporaine, ont décidé NN. SS. les Évêques à créer deux chaires nouvelles et à les confier à deux chargés de cours, M. Van Biervliet, docteur en sciences physiques et mathématiques, et M. Fontaine, docteur en droit et docteur en philosophie selon saint Thomas.

En terminant le compte-rendu de l'année académique, il me reste, Messieurs, à exprimer un vœu. Notre ancienne Revue Catholique, interrompue momentanément pour être établie sur des bases nouvelles, ne tardera pas à reparaître. Le vœu que je voulais exprimer, c'est que cette Revue réorganisée laisse une place notable aux Lettres et attache un prix particulier à tout ce qui regarde la forme littéraire, aujourd'hui fort négligée, et qui est pourtant l'achèvement obligé de la haute culture intellectuelle et l'honneur distinctif des grands siècles de l'histoire.

Il n'y a que les œuvres bien écrites qui se répandent, qui exercent une action visible, décisive, permanente, qui réussissent à survivre dans l'estime de l'humanité. Un livre auquel manque la forme littéraire, ne remuera jamais les peuples. « Rien n'est plus noble — écrivait Sa Sainteté Léon XIII au cardinal Parocchi — rien n'est plus noble que la gloire littéraire. On regarde ceux qui en sont revêtus comme pourvus d'un avantage considérable... Une façon de dire naturelle et soignée, invite les hommes à

écouter et à lire : la vérité éclairée par la splendeur du langage, pénètre avec moins de peine dans l'esprit et s'y maintient plus longtemps. Il en est quelque peu de cela comme du culte extérieur de Dieu, qui présente cette grande utilité d'amener les esprits, à travers les magnificences extérieures, jusqu'à la pensée de la Divinité elle-même. Saint Basile, saint Augustin, pour ne nommer qu'eux, ont vanté ces fruits de la culture intellectuelle. Tous les saints Pères ont été lettrés dans la mesure où leur époque le permettait. On en voit parmi eux d'un génie et d'un art si remarquables qu'ils ne le cèdent guère aux plus célèbres d'entre les Romains et les Grecs... Des Pontifes romains plusieurs se sont distingués par cette habileté dans les belles lettres qui assure le renom du savoir. »

Il semble vraiment aux yeux de quelques hommes, que la beauté du langage recouvre nécessairement l'indigence de la pensée. Quoi de plus erroné ? Quoi de plus formellement contredit par la seule nomenclature des grands écrivains et par la simple inspection d'une bibliothèque ?

Non ! non ! aucune partie des connaissances humaines n'est antipathique à la forme ; toutes les branches de l'esprit comptent des écrivains célèbres, et la géométrie n'a pas empêché Pascal d'être un maître dans l'art d'écrire.

Aujourd'hui chacun prétend tenir une plume,

nulle époque n'a compté autant de livres et d'écrits de tout genre. Jeunes gens qui aspirez à jouer un rôle au sein de la société contemporaine, apprêtez-vous à devenir tous dans une certaine mesure des écrivains. Et comme on ne naît pas écrivain, mais qu'on le devient, vous ne pouvez vous dispenser d'employer les moyens qui mènent à ce but, c'est-à-dire l'exercice de la composition littéraire, une conversation toujours châtiée, choisie, élevée, le commerce des hommes de goût, enfin et surtout la lecture des modèles.

Tout le monde en ce siècle veut lire et sait lire. Ce n'est pas nous qui nous en plaindrons. Ne sommes-nous pas en grande partie les fils d'un livre, d'un livre divin, que l'Église garde avec fidélité et dont elle est l'infaillible interprète? Qui plus que nous s'est servi de l'imprimerie? Le pape Léon X, parlant de l'imprimerie, ne s'est il pas hautement félicité d'une invention « qui doit contribuer à la gloire de Dieu, à l'accroissement de la foi et à la propagation des belles lettres? »

C'est donc répondre aux intentions de l'Église que de vous engager, Messieurs les Étudiants, à lire les bons livres; et nous n'entendons pas désigner sous ce nom des compositions faibles et ennuyeuses qui se recommandent uniquement par les intentions droites de leurs auteurs, mais des ouvrages bien conçus, bien conduits, où se réunissent l'utile et l'agréable, qui instruisent,

intéressent, entraînent, sans blesser les consciences, et qui ne séparent point ce qui est naturellement uni, le vrai, le beau, le bien De tels livres reposent l'esprit, épurent l'imagination et la mémoire, touchent le cœur, portent l'homme vers les regions supérieures de l'idéal, et méritent mieux que les bibliothèques de l'antique Égypte, d'être appelés « le trésor des remèdes de l'âme. »

Le nombre des bons livres est considérable, le temps manque pour les lire; nous sommes condamnés à faire un choix, si nous voulons retirer des fruits de nos lectures et nous les assimiler. « Nous devons — dit Senèque — imiter les abeilles, qui vont sucer sur les fleurs uniquement ce qui est propre à faire leur miel, puis le rapportent dans leurs ruches et le rangent par rayons » (1).

C'est aux modèles qu'il nous faut accorder notre préférence, à ceux que Cicéron nomme les *patricii*, à ceux qui constituent l'élite, la tribu élue, la haute classe des écrivains de tous les siècles.

« Assurément — au sentiment de Quintilien — c'est dans les écrits de nos grands auteurs qu'il importe de chercher cette noblesse de sentiments et ce caractère mâle que l'on ne trouve presque plus parmi nous, depuis que la fausse délicatesse

(1) Senèque. Epist. LXXXIV.

et le raffinement de toute sorte de voluptés ont corrompu notre littérature avec nos mœurs. »

Parmi les modèles anciens, le Saint-Père dans le document déjà cité, recommande « les lettres romaines, » regrettant « qu'en cette matière les esprits s'exercent en trop petit nombre ou trop négligemment. » Sa Sainteté recommande également et avec instance « les auteurs grecs : » les modèles de la Grèce — ce sont les propres paroles de Léon XIII — brillent et l'emportent tellement en tous les genres, qu'on ne saurait rien imaginer de plus poli et de plus parfait.

Et relativement aux modèles chrétiens, écoutez le temoignage peu suspect et le conseil désintéressé d'un homme que vous vous étonnerez peut-être d'entendre citer en cette circonstance. Jules Janin écrivait, le 9 août 1841, à un jeune séminariste d'Evreux qui, se trouvant porter le même nom que lui, avait imaginé de lui envoyer quelques lignes de prose fort laudatives et très enthousiastes : « La vie est chose grave et sérieuse, la jeunesse passe vite, il la faut employer non pas à admirer des écrivains inutiles comme moi, mais à étudier les maîtres de la pensée et de la conscience, les grands orateurs de l'Orient et de l'Occident, saint Augustin, saint Jérôme, saint Grégoire et saint Ambroise, saint Jean-Chrysostome surtout, de Maistre et Bossuet. Lisez Bossuet. Voilà un maître. Il appartient à Homère aussi bien qu'à Louis XIV. Lisez-le. Ses

sermons sont peut être le chef-d'œuvre de l'éloquence humaine. Son *Histoire des Variations* a rendu autant de services à la religion catholique que les épîtres de saint Paul, le grand organisateur. Je ne connais rien de plus touchant dans aucun livre que les *Oraisons funèbres* de Bossuet. Avez-vous lu ses lettres? Tout l'ensemble du catholicisme se trouve dans ces papiers détachés, adressés au hasard à quiconque avait besoin de cette féconde et nerveuse parole. »

Sans doute, il y a d'autres modèles encore à citer, et gardons-nous à cet égard d'un étroit exclusivisme. La littérature ne proscrit aucun genre : si elle laisse une place aux œuvres sérieuses, elle en laisse une autre aux œuvres enjouées. Le christianisme n'y répugne aucunement, il admet volontiers ce qui chasse l'ennui, ce qui relève l'humeur et le courage, il se souvient que saint Paul a insisté, dans ses lettres, sur la gaieté chrétienne, *gaudete, iterum dico gaudete... tantum in Domino.*

Les bons auteurs, les modèles se rencontrent, grâces à Dieu, dans toutes les langues. Voilà pourquoi il est juste de réserver une partie de notre temps à lire nos écrivains nationaux, ceux qui ont vécu au milieu de nous et écrit dans notre langue : que cette langue nous soit commune avec d'autres peuples, ou qu'elle nous soit propre, et qu'elle nous ait donné, par exemple,

les poésies de Ledeganck, les romans de Conscience, l'histoire de Belgique de David, nom populaire et aimé qui appartient à l'*Alma Mater* et qu'un vaste mouvement littéraire a pris, si j'ose m'exprimer ainsi, comme drapeau et comme devise. Un peuple s'honore en honorant ses écrivains. « Il est honteux — a dit Bossuet — d'ignorer le genre humain; » à plus forte raison, d'ignorer son propre pays et les hommes d'élite qui en ont été une des plus pures gloires. Telle est aussi la pensée de Léon XIII, qui, après nous avoir engagé à lire les œuvres latines, prescrit avec non moins de soin la lecture des ouvrages en langue italienne, sa langue nationale à Lui, illustrée par tant d'immortels chefs-d'œuvre.

Il est donc nécessaire de lire, de lire les modèles, non pas précipitamment et par fragments détachés, mais dans des lectures suivies et méditées, de manière à acquérir des vues d'ensemble, à saisir le fond et la forme, à comprendre l'unité, la proportion, le caractère soutenu, en un mot le plan et le travail tout entier du génie. Personne n'a mieux indiqué que l'orateur romain, dans un passage connu, les multiples avantages des lectures ainsi faites.

Vous êtes jeunes, chers Étudiants, votre esprit a besoin d'aliments qui le fortifient : les lectures sont cette forte nourriture de votre âge, *hæc studia adolescentiam alunt.* Elles sont le complément obligé de l'enseignement; elles font

mieux saisir les idées et leurs mutuelles relations, en nous présentant les choses sous les multiples aspects sous lesquels les penseurs les ont considérées; elles éveillent la réflexion, elles enrichissent la mémoire; les pensées deviennent plus vives et les vues plus larges. — Tous vous n'atteindrez pas les sommets glacés de la vieillesse; mais dans l'incertitude où Dieu vous laisse sur les limites de votre existence, préparez du moins au déclin mélancolique de vos jours un agrément qui les récrée : les lettres sont à la vieillesse cet agrément souverain, *senectutem oblectant.* — Le bonheur, un bonheur sans soucis, a été jusqu'ici votre unique partage; apprenez, jeunes gens, qu'on n'est complètement heureux — c'est une vérité d'expérience — qu'à condition de posséder ce qui fait l'ornement de la prospérité, je veux dire le beau savouré dans l'étude des lettres, *secundas res ornant.* — Et si vous voulez ménager à vos âmes des lumières pour l'heure de la souffrance — elle sonnera tôt ou tard cette heure assombrie — ce sont encore les lettres qui vous offriront un refuge et un asile éclairé d'en haut, *adversis refugium ac solatium præbent.* — A ceux d'entre vous dont l'actif dévoûment devra se concentrer entièrement sur la famille et sur les soins nécessaires du foyer domestique, les lettres procureront un doux délassement, une délectation intime et pleine d'attraits, *delectant domi.* — Pour ceux qui

marchant sur les traces d'illustres maîtres, se consacreront généreusement à la chose publique, pour ceux là non plus les lettres ne seront pas un obstacle, *non impediunt foris* : là ils verront les exemples à imiter, là ils recueilleront les leçons de l'expérience, et ils rapporteront de ce commerce la rectitude de jugement, la calme raison, la prudence, la sagesse et l'élévation de caractère indispensables à quiconque administre les états et gouverne les peuples. — Quand le poids des affaires troublera vos nuits et empêchera votre sommeil, les lettres veilleront avec vous, calmeront vos soucis, reposeront délicieusement vos sens agités, *pernoctant nobiscum.* — Et, lorsque, pour céder au goût devenu un besoin du siècle, vous irez vous refaire dans de lointains voyages, au delà des monts, ou dans la solitude embaumée des champs, ou sur les plages harmonieuses de la mer, les lettres vous accompagneront partout, elles empêcheront les ennuis et rendront vos loisirs plus profitables, *peregrinantur, rusticantur.*

Méditez, chers Étudiants, ces lignes substantielles que vous avez entendu expliquer naguère; n'hésitez pas, je vous en prie, à les mettre largement en pratique : lisez; lisez, malgré le mouvement précipité dont le cours entraîne notre époque vers les soins matériels, et à raison même de cette agitation et de ces soins, qui requièrent un contrepoids du côté de l'âme;

lisez, malgré les préférences manifestes accordées par le siècle où nous vivons aux travaux purement scientifiques, et souvenez-vous que si les lettres n'ont pas hésité à reconnaître les sciences dans la personne d'un savant ingénieur accueilli récemment au sein de l'Académie française parmi les maîtres de la plume et de la parole, il est naturel et équitable que les sciences à leur tour ne craignent pas de reconnaître les lettres, auxquelles d'ailleurs les sciences elles-mêmes empruntent je ne sais quel éclat qui les fait briller aux yeux d'un plus grand nombre et qui les présente plus vivement au respect et à l'admiration de toute la terre.

L'existence simultanée de plusieurs sociétés scientifiques et littéraires, toutes également florissantes et souvent composées des mêmes membres, me semble réaliser pleinement à notre Université cette heureuse entente.

Si je vous ai entretenus des lettres, chers Étudiants, si je vous ai pressés vivement à lire, il doit m'être permis de vous mettre en garde contre les lectures dangereuses ou mauvaises. Oh! n'acceptez jamais dans votre intimité des livres dont vous rougiriez de fréquenter les auteurs. Mon devoir est de vous signaler ce funeste écueil; car le dévergondage de la presse ne connaît plus de bornes. On en est venu à vanter le réalisme comme un immense progrès accompli. Le réalisme, c'est le positivisme en litté-

rature. Ne lui parlez plus d'idéal, ni d'autres réalités que des réalités corporelles, ni d'autres faits que des faits tombant sous l'observation des sens : et souvent quels faits, grand Dieu ! « Quoi ! serait-il possible que le réel fût ce qu'ils disent ! Quoi ! voilà tout ce qu'ils possèdent pour consoler votre âme des spectacles vulgaires du monde et de sa triste monotonie ! Voilà tout ce qu'ils connaissent pour relever votre cœur, le fortifier contre l'épreuve et l'ennoblir ! Voilà tout ce qu'ils inventent pour captiver et charmer votre esprit ! Quand nos pères décrivaient le héros de leurs romans, ils parlaient du moins de ses vertus : ceux d'aujourd'hui ne décrivent que son fumier (1). » Le mot n'est pas de moi, Messieurs, il est d'un ancien professeur de la Sorbonne, âme tendre et délicate, qui a laissé aux jeunes gens un si doux et si pieux souvenir.

Je n'ai pas l'intention de m'appesantir sur les réalités justement flétries par l'abbé Perreyve. L'Apôtre m'interdit jusqu'au nom de pareilles turpitudes, *nec nominentur in vobis.*

« Fuyez — m'écrierai-je avec le même écrivain — fuyez ces pitoyables livres qui ne semblent pas s'adresser à l'âme, mais au sang et aux nerfs, et ne point ambitionner de meilleur succès que de donner la fièvre. »

« Une parole fugitive — ajouterai-je à la suite

---

(1) Perreyve. *La journée du malade.*

du cardinal Giraud — ne laisse pas toujours dans l'esprit des traces profondes; mille distractions affaiblissent en nous l'effet des coupables maximes débitées sur nos théâtres : mais des tableaux médités à loisir, dont l'imagination s'empare, qu'elle rapproche, qu'elle grossit, qu'elle rend présents et sensibles; mais des images criminelles dont tout sert à la fois à favoriser l'impression : le silence, la solitude, l'attention et le recueillement, le soin même qu'on prend d'éviter tous les regards : quels troubles, quels bouleversements pensez vous que tous ces objets doivent causer dans une âme! » (1). De là, Messieurs, ces souvenirs abominables qui souillent la mémoire et l'importuneront jusqu'au dernier jour, sans que tous les efforts d'oubli parviennent à les effacer. C'est à l'école de ces livres infâmes — des aveux non équivoques l'ont constaté devant les cours d'assises — oui c'est là que se forment les monstres de crime dont la scélératesse répand à certaines heures la consternation parmi les peuples.

Ah! qu'elle est effroyable la responsabilité que les auteurs des livres licencieux portent devant l'histoire! de Maistre avait raison : « Le plus grand crime qu'on puisse commettre, c'est la composition d'un mauvais livre, puisqu'on ne

(1) Œuvres completes. Édition Lefort, p. 658.

peut cesser de le commettre » (1). Et d'autre part : « Que les écrivains y prennent garde, disait de Bonald : tous les ouvrages où les principes de l'ordre sont niés ou combattus, disparaîtront de la mémoire des hommes, quelque bruit qu'ils aient pu faire parmi les contemporains; et il n'y aura que ceux où ils seront défendus ou respectés, qui passeront avec gloire à la postérité, et quelquefois mériteront l'honneur, le plus grand de tous, d'être comptés parmi les livres classiques qui servent à former l'homme pour la société. »

Le réalisme n'est pas la seule plaie qui infecte la littérature contemporaine. Comme le style, c'est l'homme, ainsi la littérature, c'est la société. Or, la société aujourd'hui, si réaliste, ou, si vous l'aimez mieux, si matérialiste, souffre d'un autre mal, non moins dangereux, non moins funeste, j'entends le scepticisme froidement calculé, ou l'indifférentisme religieux et philosophique volontairement et systématiquement poursuivi, qu'on prétend faire passer pour l'état naturel de l'homme et pour une conquête de la science. L'humanité autant que la conscience individuelle protestent contre ce triste attentat à notre nature et contre cette lamentable aberration de la science, qui, privée d'une de ses ailes et retenue captive sur la terre, s'imagine en son délire

(1) Lettre au Vᵉ de Bonald, 10 juillet 1818.

avoir accompli un pas en avant dans la marche progressive de l'esprit humain. Ah! je comprends les mortelles angoisses qui étreignent tôt ou tard l'âme du sceptique et qui arrachaient à Théodore Jouffroy, à lord Byron, à Frédéric Schiller, à tant d'autres, des accents désespérés. Alfred de Musset a traduit ce délabrement intérieur d'une manière inoubliable dans des vers fameux que l'on ne saurait rappeler assez souvent :

« Je ne puis, malgré moi l'infini me tourmente,
» Je n'y saurais songer sans crainte et sans espoir,
» Et, quoi qu'on en ait dit, ma raison s'épouvante
» De ne point le comprendre et pourtant de le voir.
» Qu'est-ce donc que ce monde et qu'y venons-nous faire,
» Si pour qu'on vive en paix, il faut voiler les cieux,
» Passer comme un troupeau, les yeux fixes en terre,
» Et renier le reste : est-ce donc être heureux?
» Non, C'EST CESSER D'ÊTRE HOMME ET DÉGRADER SON AME... »

O mes amis, entendez ce sinistre avertissement qui retentit ainsi qu'un clairon d'alarme dans la nuit obscure. Je vous en supplie, *ne cessez pas d'être hommes et ne dégradez pas vos âmes*

Avant de mettre fin à ce discours, je voudrais, Messieurs les Étudiants, vous poser une question : Avez vous dans votre bibliothèque le Livre par excellence, la Bible? Vous qui avez lu la parole des hommes, avez vous lu la parole de Dieu? Les juifs s'appliquaient à connaître l'Ancien Testament; et nos frères séparés font du Nou-

veau Testament, mutilé hélas! et altéré, leur lecture quotidienne. Quelles leçons pour nous et quels exemples!

Est-ce le style que vous recherchez en lisant? Les interprêtes divins n'ont pas dédaigné la forme littéraire; rien n'est comparable aux accents inspirés des prophètes. Est ce le fond qui captive surtout votre âme? L'Évangile est la mine des « profondeurs de Dieu, » le trésor où sont renfermées les idées nouvelles qui ont changé la face de la terre, la source intarissable où, depuis bientôt dix-neuf siècles, les génies sont allés puiser d'âge en âge leurs plus nobles élans.

L'Évangile! Pouvez-vous lire quelque chose de plus vrai, de plus beau, de meilleur, que la Parole même ou le Verbe? En le lisant, il vous arrivera de redire avec l'apôtre Pierre : « Vous avez, Seigneur, des paroles vivantes »; ou avec les disciples d'Emmaus : « N'est-ce pas que notre cœur devenait ardent, quand le Maître nous parlait! »

Sans doute, vous n'éprouverez pas immédiatement cette chaude influence. Ce n'est pas dès la première heure que vous pourrez apprécier la manne cachée; mais quand vous vous y serez habitués peu à peu, quand vous serez suffisamment pénétrés de cette riche et profonde substance, oh! alors, j'en suis sûr, comme tant d'autres, émus et ravis, vous répéterez le mot

des Juifs : « Jamais homme n'a parlé comme Celui-là. »

Au nom du corps épiscopal, je déclare ouverte l'année académique 1885 86 et je la place avec confiance sous la protection de Celle que l'Université catholique vénère, honore et aime comme sa Patronne et sa Mère.

—

Laboratoire d'études pratiques d'anatomie.

—

L'Université catholique de Louvain tient à honneur de perfectionner chaque année son outillage scientifique. Chaque année en effet voit éclore quelque œuvre nouvelle destinée à augmenter ou à perfectionner les moyens d'étude et de recherche pour les nombreux élèves qui se pressent dans ses instituts. Le laboratoire d'histologie normale et pathologique trop à l'étroit dans son local de l'Institut Vésale, s'est installé dans un bâtiment plus vaste où il peut s'épanouir à l'aise. La salle qu'il a laissée vacante vient de recevoir une destination nouvelle. Mgr Pieraerts, toujours prêt à encourager les idées et les œuvres qui peuvent être utiles à l'enseignement, a permis d'y installer une sorte de musée d'études pratiques d'anatomie. L'anatomie descriptive est avant tout science d'observation. C'est en fouillant le corps humain, c'est en cherchant, découvrant et observant avec attention ses organes divers que l'on peut apprendre à connaître sa structure. La dissection est donc et doit rester le mode d'étude principal et nécessaire de l'anatomie humaine. Mais après ces recherches et ce travail personnel, il est utile que l'étudiant revoie tout préparés les organes qu'il

a lui-même déjà recherchés. L'on ne connait bien un pays qu'après l'avoir parcouru et étudié sur place. C'est en cheminant lentement, en observateur tenace à travers ses champs et ses villes, c'est en escaladant ses montagnes et en franchissant ses vallées, que l'on peut seulement se faire une idée exacte de sa topographie. Mais, après ces excursions intéressantes et laborieuses, le voyageur aime à se rappeler ses propres observations, à se le graver plus profondément dans la mémoire, à revoir par la pensée les beautés naturelles qu'il a admirées, à contempler de nouveau les spectacles qui l'ont charmé dans la lecture de descriptions écrites par d'autres ou dans l'observation d'images reproduites par la gravure ou la photographie. Les étudiants du cours d'anatomie, comme des excursionnistes observateurs, retrouveront dans la nouvelle salle dont l'Université leur ouvre les portes, l'image réelle, photographiée ou gravée des organes qu'ils ont déjà explorés par eux-mêmes. Ils y trouveront des préparations toutes faites qui leur permettront de revoir les diverses régions du corps qu'ils ont déjà parcourues par la dissection. Ils y trouveront des gravures, des tableaux qui leur rappeleront des vues déjà contemplées en réalité. Ils y trouveront enfin des pièces artificielles imitant en grand ou en abrégé les éléments variés de l'organisme et leur agencement.

Le nouvel établissement comprend trois salles successives. La plus grande est occupée dans toute sa longueur par une table d'étude, autour de laquelle peuvent se ranger vingt étudiants. Elle présente de chaque côté une surface couverte de zinc et légèrement inclinée, et, au milieu, une longue armoire vitrée à coulisses, dans laquelle s'accumuleront les préparations anatomiques. Les murs sont partout tapissés de gravures anatomiques.

La deuxième salle plus petite servira de laboratoire. C'est là que se préparera le matériel d'étude et que les principales préparations seront reproduites par le dessin. C'est là aussi que sera établie la bibliothèque de la nouvelle institution. On y rassemblera les ouvrages d'anatomie et les atlas dont l'acquisition sera reconnue avantageuse. On y trouve déjà le grand *atlas* de Bonamy, Broca et Beau, l'ouvrage de Gavoy sur le cerveau, l'atlas du système nerveux par Hirschfeld, l'atlas d'anatomie iconoclastique de Witkovvski, l'atlas d'anatomie topographique de W. Henke, l'atlas d'anatomie de Obst, etc., etc.

Enfin les étudiants y rencontreront encore des pièces anatomiques artificielles, entre autres le magnifique appareil d'Oeby pour la démonstration de la structure des centres nerveux.

Une troisième salle a été transformée en chambre noire pour la photographie. On y joindra bientôt un petit atelier vitré et l'on

pourra ainsi photographier chaque préparation nouvelle, avant de la livrer à l'étude. Les photographies serviront de modèle pour la production de dessins schématiques plus grands qui seront affichés à côté des préparations. Les étudiants seront invités à en prendre copie et pourront ainsi rentrer chez eux avec l'image des pièces anatomiques étudiées et posséder en peu de temps un véritable atlas d'anatomie, le plus profitable de tous, un atlas dessiné par eux-mêmes.

Dr C. LEDRESSEUR.

—

Notice
sur l'Institut de physique pratique.

—

La création du cours de manipulations de physique remonte au mois de mai 1885.

L'Université de Louvain en prenant l'initiative de cette mesure en Belgique a voulu continuer ses glorieuses traditions et montrer une fois de plus qu'elle sera toujours la première dans la voie des véritables progrès.

C'est peut-être le moment de remercier Monseigneur le recteur Pieraerts de la liberté entière avec laquelle il nous a permis d'organiser cet enseignement nouveau.

Nous réservons pour le prochain numéro de l'*Annuaire* un rapport détaillé sur le fonctionnement du cours et sur le matériel spécial mis entre les mains des élèves. Nous nous contenterons aujourd'hui de dire quelques mots de l'aménagement des locaux.

Nous demandons pardon au lecteur d'attirer son attention sur des détails qui pourront lui sembler insignifiants; il voudra bien nous excuser en se rappelant qu'un illustre savant comme Wurtz ne dédaigna pas de revêtir la blouse de l'ouvrier pour procéder de ses propres mains à la toilette de son premier laboratoire.

L'Institut de physique pratique est établi au

collège des Prémontrés au premier étage où il occupe le centre et la majeure partie de l'aile gauche.

Nous décrirons successivement les deux laboratoires qu'exige un enseignement pratique : le laboratoire de manipulations et le laboratoire de recherches.

Le laboratoire de manipulations est réservé aux démonstrations faites par le professeur et aux travaux personnels des élèves.

C'est une pièce de vastes dimensions largement éclairée par six hautes fenêtres.

Au fond de la salle sur une estrade élevée se dresse la table du professeur. Massive et calée avec le plus grand soin, pourvue de nombreux et vastes tiroirs, entourée d'un véritable réseau de prises d'eau, de prises de gaz et de communications électriques, elle offre toute commodité à l'expérimentateur.

Remarquons à l'arrière-plan le tableau noir, à droite, une crédence scellée au mur destinée à recevoir les instruments dont le bon fonctionnement exige une stabilité absolue; à gauche, une hotte vitrée ventilée par une cheminée de puissant tirage : c'est là que nous montons la pile de Bunsen que rien n'a pu remplacer jusqu'ici pour l'usage courant des laboratoires (1).

(1) En purifiant l'acide sulfurique du commerce par la méthode aussi simple qu'ingénieuse de M. D'Arsonval, nous pouvons monter nos éléments le matin et les abandonner sans crainte jusqu'au soir, le travail en circuit ouvert étant entièrement négligeable.

Les démonstrations de physique, comme d'ailleurs toutes les démonstrations expérimentales faites devant un nombreux auditoire, exigent impérieusement l'emploi de la méthode des projections lumineuses. Cette méthode à son tour demande que l'on puisse régler à volonté l'éclairage de la salle.

Des dispositions fort simples nous permettent de satisfaire à toutes les exigences tant en plein jour que le soir. D'une part, six paires de rideaux noirs épais glissant sur des tringles et commandés par une corde commune qui aboutit sur l'estrade, nous permettent d'intercepter la lumière du jour; la légèreté de ces engins en rend la manœuvre prompte et facile. D'autre part, la conduite qui alimente les becs d'éclairage du laboratoire vient à l'origine passer derrière la chaire où elle rencontre un système de deux robinets juxtaposés : l'un à grande section, qui s'ouvre ou se ferme en entier sans précautions; l'autre plus petit, qui se règle une fois pour toutes et maintient les becs en veilleuses.

Nous avons hâte de le dire, l'enseignement proprement dit, quelque démonstratif qu'il soit, avec quelque vivacité qu'il s'adresse aux sens, ne saurait produire de résultats vraiment durables; le travail personnel des élèves est d'une nécessité absolue.

Douze grandes tables, dressées au niveau et solidement fixées au plancher, sont disposées

en six rangées parallèles; chacune d'elles est affectée à un petit groupe d'élèves qui y travaillent en commun. Une canalisation de gaz dissimulée sous le parquet vient alimenter toutes les tables, tandis que des prises d'eau et des bassins de décharge sont disposés le long des deux murs principaux du laboratoire à portée de tous les opérateurs; enfin, une case spéciale est réservée aux instruments de chaque table. En résumé, chaque groupe d'élèves trouve en quelque sorte son petit laboratoire particulier, indépendant et complètement outillé.

Passons au laboratoire de recherches. Ses dimensions sont en rapport avec sa destination; tout y est plus concentré, tout y révèle un enseignement plus intime et par le fait même plus pénétrant. C'est là que le professeur travaille entouré de ses assistants; c'est là qu'on ne craint pas d'aborder de front des difficultés qui rebuteraient infailliblement les commençants, mais qui deviennent autant de stimulants pour l'élève déjà aguerri, en le rendant peu à peu maître des méthodes et des instruments.

C'est le secret des grands travailleurs, non seulement d'éviter avec un soin jaloux tout ce qui pourrait rebuter, mais encore de se prodiguer à eux-mêmes tout ce qui facilite les recherches. Nous connaissons des expérimentateurs éminents qui étudient et préparent pendant six mois des recherches, lesquelles sont exécutées et

jugées en quelques heures. Multiplier les ressources, telle est l'idée qui a présidé à l'aménagement du laboratoire de recherches.

Au centre de la pièce se dresse un fort pilier de maçonnerie appuyé sur deux gros murs de l'étage inférieur et indépendant des vibrations du parquet. Des tables et des crédences de toutes hauteurs permettent de se servir commodément des instruments les plus divers. Citons particulièrement la table d'émailleur dont le chalumeau habilement manié permet de construire tant d'appareils nécessaires à l'étude des gaz. Un circuit électrique de résistance négligeable passant par la chambre aux piles et par les dynamos de l'institut électro technique vient alimenter de nombreuses prises de courant; enfin, une pompe à double effet mue par un moteur à gaz, système Bisschop (1), forme le point central d'un réseau de conduites qui s'en vont au loin faire le vide ou comprimer l'air à volonté. La photographie qui occupe aujourd'hui une si large

(1) Ce petit moteur qui fait aujourd'hui partie de l'outillage de tous les grands laboratoires, nous donne pleine satisfaction par la douceur et la regularité de sa marche. Des mesures au frein nous ont accusé un travail do 7,5 kilogrammètres (6 kilogrammètres representent la force moyenne d'un homme travaillant toute la journee sans arrêts) pour une dépense de 400 litres de gaz par heure. — Ajoutons que le refroidissement du cylindre est obtenu sans eau : avantage précieux pour les localités dépourvues d'un service public des eaux.

place dans les recherches scientifiques ne pouvait être oubliée; une pièce spéciale est affectée à ces délicates manipulations; on y peut intercepter jusqu'au dernier rayon de lumière extérieure et pratiquer en toute sécurité l'admirable méthode au gelatino-bromure d'argent.

Monseigneur le Recteur, qui ne perd aucune occasion de montrer sa haute sollicitude pour l'enseignement pratique, n'a pas voulu que notre institut fût incomplet. Il vient d'y annexer un atelier de mécanique outillé pour les travaux si divers qui se rencontrent au cours des recherches physiques. Suprême desideratum de l'expérimentateur, l'atelier centuple les ressources du laboratoire; nous ne croyons pas exagéré de dire qu'un physicien sera d'autant plus digne de ce nom qu'il sera plus près d'être son propre constructeur; nous pourrions citer à l'appui de cette assertion nombre d'illustres exemples.

A. Van Biervliet.

TABLE DES MATIÈRES.

—

PRÉLIMINAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE.

—

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1887.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1887.

CINQUANTE-UNIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,

TYP. DE VANLINTHOUT FRÈRES,

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Correspondance
des ères anciennes avec l'ère vulgaire.

Année de l'ère chrétienne 1887

L'année 2663 des Olympiades, ou la 3e année de la 666e Olympiade, commence en juillet 1887.

L'année 1304 des Turcs ou de l'Hégire commence le 30 septembre 1886; et l'année 1305 commence le 19 septembre 1887, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

Éclipses en 1887.

Il y aura dans l'année quatre éclipses :

I. Le 8 février, éclipse de lune.

II. Le 22 février, éclipse annulaire de soleil, invisible à Louvain.

III. Le 3 août, éclipse de lune.

IV. Le 19 août, éclipse totale de soleil, à peine visible à Louvain, au lever du soleil.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	7
Épacte	VI
Cycle solaire	20
Indiction romaine	15
Lettre dominicale	B

Fêtes mobiles.

Septuagésime.	6 février.
Les Cendres	23 février.
Pâques	10 avril.
Les Rogations	16, 17 et 18 mai.
L'Ascension	19 mai.
La Pentecôte	29 mai.
La Sainte Trinité	5 juin.
La Fête-Dieu	9 juin.
Le premier dimanche de l'Avent	27 novembre.

Fêtes de commandement.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

Jours de Jeûne d'obligation.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-Temps, la veille de la Pentecôte, de la solennité

des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quatre-Temps.

Les 2, 4 et 5 mars. — Les 1, 3 et 4 juin. — Les 21, 23 et 24 septembre. — Les 21, 23 et 24 décembre.

Indulgences.

Sa Sainteté GRÉGOIRE XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté PIE IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la Faculté de théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiæ*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collège du Saint-Esprit le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

—

Faveur accordée par le Saint-Père aux élèves du collège du Saint-Esprit.

—

PIUS PP. IX.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Supplicatum nuper Nobis fuit nomine dilecti filii hodierni Præsidis Collegii S. Spiritus in Universitate Studiorum Lovaniensi Mechliniensis diœcesis existentis, ut sibi, professoribus et alumnis in Collegio commorantibus facultatem concedere dignaremur illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesia aliqua vel Oratorium publicum visitandum esset, facta ad Sacellum ejusdem Collegii visitatione consequendi. Nos autem Fidelium bono et commoditati, quantum in Domino possumus, consulere volentes, piis hujusmodi precibus annuendum esse censuimus. Quamobrem omnibus et singulis Christi fidelibus in præfato Collegio Universitatis studiorum Lovaniensis nunc et pro tempore commorantibus, ut illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesiæ alicujus aut Oratorii publici Lovaniensis visitatio præscripta est, proprium ipsius Sacellum visitando, dummodo cetera quæ injuncta sunt pietatis opera rite præstiterint, consequi possint, auctoritate Apostolica tenore præsentium concedimus et elargimur. In con-

trarium facientibus non obstantibus quibuscumque. Præsentibus, perpetuis, futuris temporibus valituris. Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXI januarii MDCCCLXXVI, Pontificatus Nostri anno trigesimo.

F. CARD. ASQUINIUS.

Concordantiam cum autographo testor,

A. J. NAMÈCHE,
Rector Universitatis.

—

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 13 *minutes.*

☽ P. Q. le 2, à 0 h. 39 m. du soir.
🌕 P. L. le 9, à 10 h. 51 m. du soir.
☾ D. Q. le 16, à 3 h. 40 m. du soir.
🌑 N. L. le 24, à 3 h. 19 m. du matin.

—

1 Sam. CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR.
2 DIM. s. Adélard, abbé de Corbie.
3 Lund. ste Geneviève, vierge. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*
4 Mard. s. Tite, évêque; ste Pharaïlde, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Fac. de Médecine, et de l'Institut agronomique.*
6 Jeud. ÉPIPHANIE*.
7 Vend. ste Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. ste Gudule, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 DIM. SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE, s. Marcellin, évêque.
10 Lund. s. Agathon, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Hygin, pape.

12 Merc. s. Arcade, martyr.
13 Jeud. ste Véronique.
14 Vend. s. Hilaire, évêque de Poitiers.
15 Sam. s. Paul, ermite.
16 Dim. *Saint Nom de Jésus*, s. Marcel, pape.
17 Lund. s. Antoine, abbé.
18 Mard. Chaire de s. Pierre à Rome.
19 Merc. s. Canut, roi de Danemark.
20 Jeud. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Vend. ste Agnès, vierge et martyre.
22 Sam. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Dim. Épousailles de la très sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Lund. s. Timothée, évêque d'Éphèse.
25 Mard. Conversion de s. Paul.
26 Merc. s. Polycarpe, évêque et martyr. — *A 7 1/2 heures, à la chapelle du collège du Saint-Esprit, Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr Laforet, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le* 26 *janvier* 1872.
27 Jeud. s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Vend. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Sam. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Dim. ste Martine, vierge et martyre.
31 Lund. s. Pierre Nolasque.

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 18. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 41 *minutes.*

☽ P. Q. le 1, à 8 h. 45 m. du matin.
○ P. L. le 8, à 10 h. 33 m. du matin.
☾ D. Q. le 15, à 1 h. 50 m. du matin.
● N. L. le 22, à 9 h. 59 m. du soir.

—

1 Mard. s. Ignace, évêque et martyr. — *Ouverture de la première session ordinaire des Commissions d'examens.*

2 Merc. PURIFICATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. *Fête patronale de l'Université. Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière. — Réunion de l'Institut agronomique.*

3 Jeud. s. Blaise, évêque et martyr.

4 Vend. s. André Corsini, évêque; ste Jeanne, reine.

5 Sam. ste Agathe, vierge et martyre.

6 DIM. *Septuagésime.* ste Dorothée, vierge et martyre; s. Amand, évêque.

7 Lund. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

8 Mard. s. Jean de Matha. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

9 Merc. s. Cyrille d'Alexandrie, évêque; ste Apolline, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

10 Jeud. ste Scolastique, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

11 Vend. s. Séverin, abbé. — *Réunion de la Fac. de Theologie.*

12 Sam. ste Eulalie, vierge et martyre.

13 DIM. *Sexagésime.* ste Euphrosine, vierge.

14 Lund. s. Valentin, prêtre et martyr. — *Réunion du Conseil rectoral. — Commencement du second semestre de l'année académique* 1886-1887.

15 Mard. ss Faustin et Jovite, martyrs.

16 Merc. ste Julienne, vierge.

17 Jeud. ss. Théodule et Julien, martyrs.

18 Vend. s. Siméon, évêque et martyr.

19 Sam. s. Boniface de Lausanne.

20 DIM. *Quinquagésime.* s. Éleuthère, évêque de Tournai. — *Indulgence plénière.*

21 Lund. b. Pepin de Landen.

22 Mard. Chaire de s. Pierre à Antioche.

23 Merc. *Les Cendres.* s. Pierre Damien, évêque et docteur.

24 Jeud. s. Mathias, apôtre.

25 Vend. ste Walburge, vierge.

26 Sam. ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.

27 DIM. *Quadragésime.* 1r *dim. du Carême* s. Alexandre, évêque d'Alexandrie. — *Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*

28 Lund. ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.

—

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier (commencement du Printemps) le 20, à 10 heures 37 minutes du soir. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 59 minutes.

☽ P. Q. le 3, à 1 h. 26 m. du matin.
🌕 P. L. le 9, à 8 h. 52 m. du soir.
☾ D. Q. le 16, à 2 h. 0 m. du soir.
🌑 N. L. le 24, à 4 h. 28 m. du soir.

—

1 Mard. s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Merc. *Quatre-Temps.* s. Simplice, pape. — *Réunion de l'Institut agronomique.*
3 Jeud. ste Cunégonde, impératrice.
4 Vend. *Quatre-Temps.* s. Casimir, roi.
5 Sam. *Quatre-Temps.* s. Théophile.
6 Dim. *Reminiscere.* ste Colette, vierge.
7 Lund. s. Thomas d'Aquin. — *Indulgence plénière et exposition du Saint Sacrement à la chapelle du collége du Saint-Esprit. — Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Mard. s. Jean de Dieu. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
9 Merc. ste Françoise, veuve. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
11 Vend. s. Vindicien, évêque. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

12 Sam. s. Grégoire le Grand, pape.
13 Dim. *Oculi.* ste Euphrasie, vierge.
14 Lund. ste Mathilde, reine. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Mard. s. Longin, soldat.
16 Merc. ste Eusébie, vierge.
17 Jeud. ste Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Vend. s. Gabriel, archange; s. Cyrille de Jérusalem, évêque.
19 Sam. s. Joseph. patron de la Belgique.
20 Dim. *Lætare.* s. Wulfran, évêque de Sens.
21 Lund. s. Benoît, abbé.
22 Mard. s. Basile, martyr.
23 Merc. s. Victorien, martyr.
24 Jeud. s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Vend. ANNONCIATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. s. Humbert, évêque.
26 Sam. s. Ludger, év. de Munster.
27 Dim. *La Passion.* s. Rupert, évêque de Worms.
28 Lund. s. Sixte III, pape.
29 Mard. s. Eustase, abbé.
30 Merc. s. Véron, abbé.
31 Jeud. s. Benjamin, martyr.

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 51 *minutes.*

☽ P. Q. le 1, à 2 h. 11 m. du soir.
☺ P. L. le 8, à 5 h. 57 m. du matin.
☾ D. Q. le 15, à 4 h. 22 m. du matin.
● N. L. le 23, à 9 h. 12 m. du matin.
☽ P. Q. le 30, à 11 h. 19 m. du soir.

—

1 Vend. *Notre-Dame des Sept-Douleurs.* s. Hugues, abbé.
2 Sam. s. François de Paule.
3 Dim. *Les Rameaux.* s. Richard, évêque de Chicester.
4 Lund. s. Isidore de Séville.
5 Mard. ste Julienne de Cornillon; s. Vincent Ferrier. — *Commencement des vacances académiques.*
6 Merc. s. Célestin, pape.
7 Jeud. *Jeudi saint.* s. Albert, ermite.
8 Vend. *Vendredi saint.* s. Perpétue, évêque de Tours.
9 Sam. ste Waudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M.* Léopold II, *Roi des Belges, né à Bruxelles le* 9 *avril* 1835.
10 Dim. PAQUES. s. Macaire, évêque.
11 Lund. Second jour de Paques'. s. Léon le Grand, pape.
12 Mard. s Jules I, pape.

13 Merc. s. Herménégilde, martyr.
14 Jeud. s. Justin, philosophe et martyr; ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.
15 Vend. stes Anastasie et Basilise, martyres.
16 Sam. s. Benoît-Joseph Labre, confesseur; s. Drogon, ermite.
17 Dim. *Quasimodo*. s. Anicet, pape et martyr.
18 Lund. s. Ursmer, évêque, abbé de Lobbes.
19 Mard. s Léon IX, pape.
20 Merc. ste Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Jeud s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.
22 Vend. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Sam. s. Georges, martyr.
24 Dim. *Misericordia*. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Lund. *Rogations*. s. Marc, évangéliste.
26 Mard. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs. — *Fin des vacances académiques.*
27 Merc. s. Antime, évêque et martyr.
28 Jeud. s. Paul-de-la-Croix; s. Vital, martyr.
29 Vend. s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collège du Saint Esprit, pour le repos de l'âme de M. F.-T. Becqué, curé de Saint-Michel à Louvain, décédé le* 29 *avril* 1835.
30 Sam. ste Catherine de Sienne, vierge.

—

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 21. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 28 minutes.

☺ P. L. le 7, à 2 h. 20 m. du soir.
☾ D. Q. le 14, à 8 h. 36 m. du soir.
● N. L. le 22, à 11 h. 24 m. du soir.
☽ P. Q. le 30, à 5 h, 38 m. du matin.

—

1 Dim. *Jubilate.* ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Lund. s. Athanase, évêque et docteur. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
3 Mard. s. Alexandre. Invention de la ste Croix. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. ste Monique, veuve. — *Réunion de la Fac. de Médecine, et de l'Institut agronomique.*
5 Jeud. s. Pie V, pape. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. s. Jean devant la Porte Latine. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
7 Sam. s. Stanislas, évêque et martyr.
8 Dim. *Cantate.* Patronage de s. Joseph. Apparition de s. Michel.
9 Lund. s. Grégoire de Nazianze, docteur. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. s. Antonin, archevêque de Florence.

11 Merc. s. François de Hiéronymo.
12 Jeud. ss. Nérée et Achillée, martyrs.
13 Vend. s. Servais, évêque de Tongres.
14 Sam. s. Pacôme, abbé de Tabennes. — *A 10 heures, à l'église de Saint-Pierre, Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier recteur de l'Université catholique, décédé le* 14 *mai* 1865.
15 Dim. *Vocem.* ste Dymphne, vierge et martyre.
16 Lund. *Rogations.* s. Jean Népomucène, martyr.
17 Mard. *Rogations.* s. Pascal Baylon.
18 Merc. *Rogations.* s. Venance, martyr.
19 Jeud. ASCENSION, s. Pierre Célestin, pape.
20 Vend. s. Bernardin de Sienne.
21 Sam. ste Itisberge, vierge.
22 Dim. *Exaudi.* ste Julie, vierge et martyre.
23 Lund. s. Guibert, fondateur de Gembloux.
24 Mard. Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Merc. s. Grégoire VII, pape.
26 Jeud. s. Philippe de Néri.
27 Vend. ste Marie-Madeleine de Pazzis ; s. Jean I, pape.
28 Sam. s. Augustin, apôtre de l'Angleterre ; s. Germain, évêque de Paris. *Jeûne.*
29 Dim. PENTECOTE. — *Indulgence plénière.* s. Maximin, évêque de Trèves.
30 Lund. Second jour de Pentecôte*. s. Ferdinand III, roi.
31 Mard. ste Angèle de Merici ; ste Pétronille, vierge.

—

Juin.

Le soleil entre dans l'Écrevisse (commencement de l'Été) le 21, *à* 6 *heures* 45 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours croissent de* 24 *minutes jusqu'au* 21, *et décroissent ensuite de* 6 *minutes jusqu'au* 30.

☺ P. L. le 5, à 10 h. 57 m. du soir.
☾ D. Q. le 13, à 1 h. 53 m. du soir.
● N. L. le 21, à 11 h. 11 m. du matin.
☽ P. Q. le 28, à 10 h. 19 m. du matin.

—

1 Merc. *Quatre-Temps.* s. Justin; s. Pamphile, martyr. — *Réunion de l'Institut agronomique.*
2 Jeud. ss. Marcellin, Pierre et Erasme, mart.
3 Vend. *Quatre-Temps.* ste Clotilde, reine.
4 Sam. *Quatre-Temps.* s. Optat, év. de Milève.
5 Dim. La Sainte Trinité. s. Boniface, apôtre de l'Allemagne.
6 Lund. s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. s. Médard, évêque de Noyon. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. Fête-Dieu*. ss. Prime et Félicien, mart.
10 Vend. ste Marguerite, reine. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

11 Sam. s. Barnabé, apôtre; s. Aleydis de Schaerbeek. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
12 Dim. Solennité de la Fête-Dieu. s. Jean de Sahagun — *Procession générale.*
13 Lund. s. Antoine de Padoue. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. s. Basile le Grand, archevêque de Césarée.
15 Merc. s. Guy, s. Modeste et ste Crescence, martyrs.
16 Jeud. ste Lutgarde, vierge; s. Jean François Régis.
17 Vend. ste Alène, vierge et martyre.
18 Sam. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Dim. ste Julienne de Falconiéri, vierge. — *Fête du Sacré-Cœur de Jésus. — Fête du Saint Sacrement de Miracle à Louvain.*
20 Lund. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Mard. s. Louis de Gonzague.
22 Merc. s. Paulin, évêque de Nole.
23 Jeud. ste Marie d'Oignies.
24 Vend. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Sam. s. Guillaume, abbé.
26 Dim. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Lund. s. Ladislas, roi de Hongrie.
28 Mard. s. Léon II, pape.
29 Merc. ss. Pierre et Paul*, apôtres. — *Indulgence plénière.*
30 Jeud. ste Adile, vierge.

—

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 3 minutes.

☺ P. L. le 5, à 8 h. 53 m. du matin.
☾ D. Q. le 13, à 7 h. 15 m. du matin.
● N. L. le 20, à 9 h. 8 m. du soir.
☽ P. Q. le 27, à 2 h. 49 m. du soir.

—

1 Vend. s Rombaut, évêque, patron de Malines.
2 Sam. Visitation de la Ste-Vierge. *Jeûne.*
3 Dim. Solennité des ss. Pierre et Paul. — *Indulgence plénière.* s. Euloge, martyr.
4 Lund. s. Théodore, évêque; ste Zoé, vierge et martyre.
5 Mard. ss. Cyrille et Methodius, apôtres des Slaves.
6 Merc. ste Godelive, martyre.— *Ouverture de la seconde session ordinaire des Commissions d'examens.*
7 Jeud. s. Willebaud, évêque d'Eichstadt.
8 Vend. ste Elisabeth, reine de Portugal.
9 Sam. ss. Martyrs de Gorcum.
10 Dim. Les sept Frères Martyrs.
11 Lund. s. Pie I, pape.
12 Mard. s. Jean Gualbert, abbé.
13 Merc. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Jeud. s. Bonaventure, évêque et docteur.

15 Vend. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 Sam. Notre-Dame du Mont-Carmel; ste Renilde.
17 Dim. *Fête du Saint Sacrement de Miracle à Bruxelles.* s. Alexis, confesseur.
18 Lund. s. Camille de Lellis.
19 Mard. s. Vincent de Paul.
20 Merc. s. Jérôme Émilien.
21 Jeud. ste Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'inauguration de* S. M. Léopold I, *Roi des Belges.*
22 Vend. ste Marie-Madeleine.
23 Sam. s. Apollinaire, évêque de Ravenne.
24 Dim. ste Christine, vierge et martyre.
25 Lund. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Mard. ste Anne, mère de la très sainte Vierge Marie.
27 Merc. s. Pantaléon, martyr.
28 Jeud. ss. Nazaire et Celse, martyrs; s. Victor, martyr.
29 Vend. ste Marthe, vierge.
30 Sam. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Dim. s. Ignace de Loyola.

—

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 23 Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 48 minutes.

☺ P. L. le 3, à 8 h. 58 m. du soir.
☾ D. Q. le 11, à 11 h. 55 m. du soir.
● N. L. le 19, à 5 h. 57 m. du matin.
☽ P. Q. le 25, à 8 h. 40 m. du soir.

—

1 Lund. s. Pierre ès Liens. — *Commencement des vacances académiques.*
2 Mard. *Portiuncule.* s. Alphonse de Liguori: s. Étienne, pape.
3 Merc. Invention du corps de s. Étienne.
4 Jeud. s. Dominique, confesseur.
5 Vend. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Sam. Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
7 Dim. s. Gaëtan de Thiennes; s. Donat, évêque et martyr.
8 Lund. s. Cyriaque, martyr.
9 Mard. s. Romain, martyr.
10 Merc. s. Laurent, martyr.
11 Jeud. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Vend. ste Claire, vierge.
13 Sam. s. Hippolyte, martyr; b. Jean Berchmans, de Diest, confesseur. *Jeûne.*
14 Dim. s. Eusèbe, martyr.

15 Lund. ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Arnould, évêque de Soissons.
16 Mard. s. Hyacinthe, confesseur; s. Roch, confesseur.
17 Merc. s. Joachim, père de la très sainte Vierge Marie; s. Libérat, abbé.
18 Jeud. ste Hélène, impératrice.
19 Vend. s. Jules, martyr; b. Urbain II, pape; b. Louis Florès, d'Anvers, martyr.
20 Sam. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Dim. ste Jeanne Françoise Frémiot de Chantal, veuve.
22 Lund. s. Timothée, martyr.
23 Mard. s. Philippe Béniti.
24 Merc. s. Barthélemi, apôtre.
25 Jeud. s. Louis, roi de France.
26 Vend. s. Zéphyrin, pape et martyr.
27 Sam. s. Joseph Calasance.
28 Dim. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Lund. Décollation de s. Jean-Baptiste.
30 Mard. ste Rose de Lima, vierge.
31 Merc. s. Raymond Nonnat.

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance (commencement de l'Automne) le 23, à 9 heures 12 minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 54 minutes.

☺ P. L. le 2, à 11 h. 31 m. du matin.
☾ D. Q. le 10, à 3 h. 22 m. du soir.
● N. L. le 17, à 2 h. 18 m. du soir.
☽ P. Q. le 24, à 5 h. 22 m. du matin.

—

1 Jeud. s. Gilles, abbé.
2 Vend. s. Etienne, roi de Hongrie.
3 Sam. s. Remacle, évêque de Maestricht.
4 DIM. *ss. Anges Gardiens.* ste Rosalie, vierge.
5 Lund. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Mard. s. Donatien, martyr.
7 Merc. ste Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V (9 *décembre* 1425).
8 Jeud. NATIVITÉ DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. s. Adrien, martyr
9 Vend. s. Gorgone, martyr.
10 Sam. s. Nicolas de Tolentino.
11 DIM. *S. Nom de Marie.* ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Lund. s. Guy d'Anderlecht.
13 Mard. s. Amé, évêque de Sion en Valais.

14 Merc. Exaltation de la ste Croix.
15 Jeud. s. Nicomède, martyr.
16 Vend. ss Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Sam. s. Lambert, évêque de Maestricht.
18 Dim. s. Joseph de Cupertino. — *Commémoration des douleurs de la très sainte Vierge Marie.*
19 Lund. s. Janvier, martyr.
20 Mard. s. Eustache, martyr.
21 Merc. *Quatre-Temps.* s. Mathieu, apôtre.
22 Jeud. s. Thomas de Villeneuve, évêque; ss. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Vend. *Quatre-Temps.* ste Thècle, vierge et martyre.
24 Sam. *Quatre-Temps.* Notre-Dame de la Merci.
25 Dim. s. Firmin.
26 Lund. s. Cyprien et ste Justine, martyrs.
27 Mard. ss. Côme et Damien, martyrs.
28 Merc. s. Wenceslas, duc de Bohème, martyr
29 Jeud. s. Michel, archange.
30 Vend. s. Jérôme, docteur.

—

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 *heure* 55 *minutes.*

☺ P. L. le 2, à 4 h. 6 m. du matin.
☾ D. Q. le 10, à 5 h. 16 m. du matin.
● N. L. le 16, à 10 h. 53 m. du soir.
☽ P. Q. le 23, à 6 h. 4 m. du soir.
☺ P. L. le 31, à 9 h 49 m. du soir.

—

1 Sam. s. Remi; s Bavon, patron de Gand.
2 Dim. *Solennité du Saint-Rosaire.* s. Léodegaire, évêque d'Autun.
3 Lund. s. Gérard, abbé. — *Ouverture de la session supplémentaire des Commissions d'examens.*
4 Mard. s. François d'Assise.
5 Merc. s. Placide, martyr.
6 Jeud. s. Brunon, confesseur.
7 Vend. s. Marc, pape.
8 Sam. ste Brigitte, veuve.
9 Dim. s. Denis et ses compagnons, martyrs.
10 Lund. s. François de Borgia. — *Les inscriptions et les recensements se font à partir de ce jour jusqu'au samedi 22 octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à midi, et de trois à cinq heures.*
11 Mard. s. Gommaire, patron de Lierre. — *Fin des vacances académiques.*

12 Merc s. Wilfrid, évêque d'York. — *Messe solennelle du St-Esprit pour l'ouverture des cours académiques, en l'église primaire de St Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique* 1887-1888.
13 Jeud. s. Edouard, roi d'Angleterre.
14 Vend. s. Calliste, pape et martyr.
15 Sam. ste Thérèse, vierge.
16 Dim. s. Mummolin, évêque de Noyon et de Tournai. — *Les demandes qui se rapportent aux art.* 41, 42 *et* 45 *du règlement général doivent être adressées aux Facultés avant les réunions de cette semaine.*
17 Lund. ste Hedwige, veuve. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
18 Mard. s. Luc, évangéliste. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
19 Merc. s. Pierre d'Alcantara. — *Réunion de la Fac. de Médecine, et de l'Institut agronomique.*
20 Jeud. s. Jean de Kenti. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
21 Vend. ste Ursule et ses compagnes, martyres. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
22 Sam. s. Mellon, évêque. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que si le retard de l'inscription est dû à des motifs légitimes.* (Règl. gén. art. 6)

23 Dim. s. Jean de Capistran.
24 Lund. s. Raphaël, archange. — *Réunion du Conseil rectoral.*
25 Mard. s. Crépin, s. Crépinien, s. Chrysante et ste Darie, martyrs.
26 Merc. s. Évariste, pape et martyr.
27 Jeud. s. Frumence, apôtre de l'Éthiopie.
28 Vend. ss. Simon et Jude, apôtres.
29 Sam. ste Ermelinde, vierge.
30 Dim. s. Foillan, martyr.
31 Lund. s. Quentin, martyr. *Jeûne.*

—

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 28 minutes.

☾ D. Q. le 8, à 5 h. 20 m. du soir.
● N. L. le 15, à 8 h. 27 m. du matin.
☽ P. Q. le 22, à 11 h. 1 m. du matin.
○ P. L. le 30. à 3 h. 38 m. du soir.

—

1 Mard. TOUSSAINT. — *Indulgence plénière.*
2 Merc. Les Fidèles Trépassés.
3 Jeud. s. Hubert, évêque de Liége.
4 Vend. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITE CATHOLIQUE A MALINES (1834) ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière.*
5 Sam. ste Odrade, vierge; s. Zacharie et ste Élisabeth, parents de s. Jean-Baptiste.
6 DIM. s. Winoc, abbé — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures.*
7 Lund. Patronage de la sainte Vierge. s. Willibrord, évêque d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

8 Mard. s. Godefroid, évêque d'Amiens. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres.*
9 Merc. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome. s. Théodore, martyr. — *Réunion de la Fac. de Médecine, et de l'Institut agronomique.*
10 Jeud. s André Avellin. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
11 Vend. s Martin, évêque de Tours. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
12 Sam. s. Liévin, évêque et martyr.
13 Dim. DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES. s. Stanislas Kostka.
14 Lund. s. Josaphat, évêque et martyr; s. Albéric, évêque d'Utrecht. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Mard. ste Gertrude, vierge; s. Léopold, confesseur. — *Fête patronale de Sa Majesté le Roi* LÉOPOLD II.
16 Merc. s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.
17 Jeud. s. Grégoire Thaumaturge.
18 Vend. Dédicace des basiliques de s. Pierre et de s. Paul à Rome.
19 Sam. ste Élisabeth, duchesse de Thuringe.
20 Dim. s. Félix de Valois.
21 Lund. Présentation de la très sainte Vierge.
22 Mard. ste Cécile, vierge et martyre.
23 Merc. s. Clément I, pape et martyr.
24 Jeud. s. Jean de la Croix.
25 Vend. ste Catherine, vierge et martyre.

26 Sam. s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.
27 DIM. *Avent*. s. Acaire, évêque de Noyon.
28 Lund. s. Rufe, martyr.
29 Mard. s Saturnin, martyr.
30 Merc. s. André, apôtre.

—

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne (commencement de l'Hiver) le 22, à 3 heures 23 minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de 26 minutes jusqu'au 22, et croissent ensuite de 4 minutes jusqu'à la fin du mois.

☾ D. Q. le 8, à 3 h. 29 m. du matin.
● N. L. le 14, à 7 h. 40 m. du soir.
☽ P. Q. le 22, à 7 h. 20 m. du matin.
☺ P. L. le 30, à 8 h. 33 m. du matin.

—

1 Jeud. s. Éloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN (1835).
2 Vend. ste Bibienne, vierge et martyre.
3 Sam. s. François-Xavier.
4 DIM. ste Barbe, mart.; s. Pierre Chrysologue.
5 Lund. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. s. Nicolas, évêque de Myre. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Ambroise, évêque et docteur. — *Réunion de la Fac. de Médecine, et de l'Institut agronomique.*
8 Jeud. IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. — *Indulgence plénière.*
9 Vend. ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

10 Sam. s. Melchiade, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

11 Dim. s. Damase, pape.

12 Lund. s. Valérie, abbé en Picardie. — *Réunion du Conseil rectoral.*

13 Mard. ste Lucie, vierge et martyre.

14 Merc. s. Nicaise, évêque.

15 Jeud. s. Adon, archevêque de Vienne.

16 Vend. s. Eusèbe, évêque de Verceil.

17 Sam. ste Begge, veuve; ste Wivine. — *Anniversaire de l'inauguration de* S. M. Léopold II, *Roi des Belges.*

18 Dim. Expectation de la très sainte Vierge.

19 Lund. s. Némésion, martyr.

20 Mard. s. Philogone, évêque.

21 Merc. *Quatre-Temps.* s. Thomas, apôtre. — Messe d'or

22 Jeud. s. Hungère, évêque d'Utrecht.

23 Vend. *Quatre-Temps.* ste Victoire, vierge et martyre.

24 Sam *Quatre-Temps.* s. Lucien. *Jeûne.*

25 Dim. NOËL. — *Indulgence plénière.*

26 Lund. Second jour de Noël. s. Étienne, premier martyr.

27 Mard. s. Jean, apôtre et évangéliste.

28 Merc. ss. Innocents.

29 Jeud. s. Thomas de Cantorbéry.

30 Vend. s. Sabin, évêque et martyr.

31 Sam. s. Silvestre, pape.

—

Planètes principales.

Moment du passage au méridien à Louvain, le 15 *de chaque mois.*

—

VÉNUS.

Le 15 janvier	à 0 h. 54 m.	du soir.
— février	à 1 h. 23 m.	du soir.
— mars	à 1 h. 40 m.	du soir.
— avril	à 2 h. 3 m.	du soir.
— mai	à 2 h. 38 m.	du soir.
— juin	à 3 h. 7 m.	du soir.
— juillet.	à 3 h. 8 m.	du soir.
— août	à 2 h. 26 m.	du soir.
— septembre . . .	à 0 h. 17 m.	du soir.
— octobre	à 9 h. 43 m.	du matin.
— novembre . . .	à 8 h. 51 m	du matin.
— décembre . . .	à 8 h. 47 m.	du matin.

MARS.

Le 15 janvier	à 1 h. 42 m.	du soir.
— février	à 1 h. 14 m.	du soir.
— mars	à 0 h. 44 m.	du soir.
— avril	à 0 h. 9 m.	du soir.
— mai	à 11 h. 36 m.	du matin.
— juin	à 11 h. 6 m.	du matin.
— juillet.	à 10 h. 37 m.	du matin.
— août	à 10 h. 4 m.	du matin.
— septembre . . .	à 9 h. 24 m.	du matin.
— octobre	à 8 h. 38 m.	du matin.
— novembre . . .	à 7 h. 44 m.	du matin.
— décembre . . .	à 6 h. 46 m.	du matin.

JUPITER.

Le 15 janvier	. . . . .	à 6 h. 31 m. du matin.
— février	. . . . .	à 4 h. 36 m. du matin.
— mars	. . . . . .	à 2 h. 43 m. du matin.
— avril	. . . . . .	à 0 h. 20 m. du matin.
— mai	. . . . . .	à 10 h. 13 m. du soir.
— juin	. . . . . .	à 8 h. 3 m. du soir.
— juillet	. . . . . .	à 6 h. 8 m. du soir.
— août	. . . . . .	à 4 h. 18 m. du soir.
— septembre	. . . .	à 2 h. 35 m. du soir.
— octobre	. . . . .	à 1 h. 1 m. du soir.
— novembre	. . . .	à 11 h. 25 m. du matin.
— décembre	. . . .	à 9 h. 53 m. du matin.

SATURNE.

Le 15 janvier	. . . . .	à 11 h. 40 m. du soir.
— février	. . . . .	à 9 h. 29 m. du soir.
— mars	. . . . . .	à 7 h. 35 m. du soir.
— avril	. . . . . .	à 5 h. 37 m. du soir.
— mai	. . . . . .	à 3 h. 48 m. du soir.
— juin	. . . . . .	à 2 h. 0 m. du soir.
— juillet	. . . . .	à 0 h. 18 m. du soir.
— août	. . . . . .	à 10 h. 33 m. du matin.
— septembre	. . . .	à 8 h. 46 m. du matin.
— octobre	. . . . .	à 6 h. 58 m. du matin.
— novembre	. . . .	à 5 h. 0 m. du matin.
— décembre	. . . .	à 3 h. 0 m. du matin.

PREMIÈRE PARTIE.

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université (1).

—

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit-Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre

(1) Nosseigneurs le Cardinal-Archevêque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très miséricordieuse, ô très bonne et très douce Vierge Marie! — Ave, Maria.

Corps épiscopal de Belgique.

—

Archevêque de Malines, S. G. Mgr Pierre-Lambert Goossens, né à Perck le 18 juillet 1827, nommé évêque d'Abdère et coadjuteur de Mgr Gravez, évêque de Namur, avec droit de succession le 1r juin 1883, sacré le 24 juin 1883, entré en possession du siège de Namur le 16 juillet 1883, et du siège archiépiscopal de Malines le 12 avril 1884, commandeur de l'ordre de Léopold.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr Jean-Joseph Faict, né à Leffinghe le 22 mai 1813, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Bruges le 18 octobre 1864, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Gand, S. G. Mgr Henri-François Bracq, né à Gand le 26 février 1804, docteur en théologie, sacré à Gand le 1r mai 1865, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Liége, S. G. Mgr Victor-Joseph Doutreloux, né à Chênée le 20 mai 1837, nommé évêque de Gerrum et coadjuteur de Mgr de Montpellier avec droit de succession le 5 juillet 1875, sacré à Liége le 1er août suivant, entré en possession du siège épiscopal de Liége le 24 août 1879.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr Isidore-Joseph Du Roussaux, né à Hal le 19 janvier 1826, nommé le 1er décembre 1879 administrateur apostolique du diocèse de Tournai, le 27 février 1880 évêque d'Euménie et sacré à Malines le 14 mars suivant; préconisé évêque de Tournai le 14 novembre 1880.

Évêque de Namur, S. G. Mgr Edouard-Joseph Belin, né à Obigies en 1821, sacré à Namur le 14 avril 1884.

ÉVÊQUE COADJUTEUR

De S. G. Mgr l'Évêque de Gand :

S. G. Mgr Henri-Charles-Camille Lambrecht, né à Welden, le 26 janvier 1848, docteur en théologie de l'Université catholique de Louvain, évêque de Gerra, sacré à Malines le 4 avril 1886.

—

Personnel de l'Université.

—

RECTEUR MAGNIFIQUE.

C. F. J. Pieraerts, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de François-Joseph d'Autriche et commandeur de l'ordre du Christ du Brésil, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Montagne du Collège, 2.

RECTEUR ÉMÉRITE.

A. J. Namèche, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, officier de l'ordre de Léopold, etc., professeur émérite à la Faculté de philosophie et lettres. Abbaye de Parc.

VICE-RECTEUR.

C. P. E. Cartuyvels, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, licencié en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Rue des Récollets (cour St-François).

1.

SECRÉTAIRE.

P. G. H. Willems, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, docteur en droit *honoris causa* de l'université de Heidelberg, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et de l'académie royale flamande de langue et de littérature, membre étranger de l'académie royale des sciences des Pays-Bas à Amsterdam, correspondant de l'académie royale des sciences de Turin, de l'institut royal Lombard à Milan, de l'académie royale d'histoire d'Espagne et de l'académie royale de législation et de jurisprudence de Madrid, de l'institut royal Grand Ducal du Luxembourg, président de la société « *Zuid-Nederlandsche maatschappij van Taalkunde* », professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Rue de Bruxelles, 192.

CONSEIL RECTORAL.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur.

H. Van den Berghe, doyen de la Faculté de théologie.

L. Mabille, doyen de la Faculté de droit.

G. Verriest, doyen de la Faculté de médecine.

L. C. de Monge, doyen de la Faculté de philosophie et lettres.

L. Henry, doyen de la Faculté des sciences.

P. G. H. Willems, secrétaire de l'Université.

ASSESSEURS DU VICE-RECTEUR.

J. de Groutars, camérier secret de Sa Sainteté, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et lettres, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold, directeur de l'école normale ecclésiastique des humanités.

D. Mercier, professeur ordinaire de la Faculté de théologie, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, H. Van den Berghe.
Secrétaire, M. Reusens.

H. J. Feye, professeur émérite, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie et en droit canon, consulteur du concile du Vatican et secrétaire de la députation de discipline ecclésiastique. Rue Ste-Anne, 7.

J.-B. Lefebve, professeur émérite, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur. A Sclayn (Namur).

F. J. Ledoux, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége; la théologie dogmatique générale. Rue de Namur, 161.

T. J. Lamy, professeur ordinaire, prélat do-

mestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, membre de la société d'archéologie biblique de Londres, président du collège Marie-Thérèse; l'Écriture Sainte et les langues sémitiques.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, bibliothécaire de l'Université, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, membre titulaire de l'académie d'archéologie de Belgique, membre de la commission de surveillance du musée royal d'antiquités et d'armures, membre effectif de la commission royale des monuments et membre correspondant de l'académie pontificale d'archéologie, membre honoraire du corps académique d'Anvers; les antiquités chrétiennes, l'archéologie et la paléographie. Rue Neuve, 22.

F. J. Moulart, professeur ordinaire, docteur en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai; le droit civil ecclésiastique. Rue des Bogards, 76.

A. J. J. F. Haine, professeur ordinaire honoraire, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines. Rue de Namur, 108.

B. Jungmann, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges; l'histoire ecclésiastique et la patrologie. Collège Marie Thérèse.

A. H. H. Dupont, professeur ordinaire, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége; la théologie dogmatique spéciale — la métaphysique générale et spéciale (cours de la Faculté de philosophie). Collège du Pape.

A. B. Van der Moeren, professeur ordinaire, docteur en théologie, président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand; la théologie morale.

D. Mercier, professeur ordinaire, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, assesseur du vice-recteur, membre de l'académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin; le cours de philosophie supérieure selon saint Thomas d'Aquin. Collège du Saint-Esprit.

H. Van den Berghe, professeur ordinaire, docteur en droit canon, président du collège du Pape Adrien VI; le droit canon.

J. Forget, professeur extraordinaire, docteur en théologie, président du Séminaire africain; le cours d'arabe. Rue de Namur, 229.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, M. Mabille.
Secrétaire, M. Van den Heuvel.

T. J. C. Smolders, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, ancien membre de la Chambre des représentants et du conseil provincial du Brabant, ancien bourgmestre de Louvain. Rue de Bériot, 22.

J. B. C. G. Delcour, professeur émérite, commandeur de l'ordre de Léopold, grand cordon de l'ordre du Lion et du Soleil de Perse, grand-croix de l'ordre du Christ de Portugal, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, membre de la Chambre des représentants, ancien ministre de l'intérieur. Rue Marie-Thérèse, 27.

J. J. Thonissen, professeur émérite, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, ministre d'État, grand officier de l'ordre de Léopold, grand-croix de l'ordre de la couronne de Roumanie, grand cordon de l'ordre du Medjidié, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, chevalier de 1re classe de la Branche Ernestine de Saxe, commandeur de nombre de l'ordre du Christ, commandeur de l'ordre royal de Notre-Dame de Villa-Viçosa, grand officier de l'ordre de St-Stanislas (Russie), membre de la Chambre des représentants, de l'académie royale des sciences, des

lettres et des beaux arts de Belgique, de l'institut de France, de l'académie des sciences morales et politiques de Madrid, de l'académie de législation et de jurisprudence de la même ville, de l'académie de législation de Toulouse, de l'académie d'archéologie d'Anvers, de la société générale des prisons de France, de la société pour l'amélioration des prisons d'Espagne, de la société de statistique de Paris, officier d'académie de l'université de France, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, membre de la commission centrale de statistique, membre de la commission de surveillance du pénitencier central de Louvain. Rue de la Station, 88.

E. E. A. De Jaer, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold ; le droit civil approfondi. Rue de la Station, 152.

C. H. X. Périn, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre correspondant de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, officier d'académie de l'université de France, membre honoraire de l'académie de législation de Madrid et de la compagnie des avocats de St-Pierre à Rome. A Ghlin (Mons).

A. Thimus, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold. Place St-Jacques, 8.

H. J. P. A. Staedtler, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold; l'histoire et les institutes du droit romain. Rue Léopold, 3.

J. Van Biervliet, professeur ordinaire; le droit civil approfondi, l'organisation et les attributions judiciaires, et la procédure civile. Rue St-Hubert, 1.

L. Mabille, professeur ordinaire; le droit civil approfondi. Rue de Marengo, 24.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire; l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au cours de droit civil, le droit naturel, le droit administratif, le droit international et la législation consulaire. Rue de la Station, 114.

F. de Monge vicomte de Franeau, professeur ordinaire, bourgmestre d'Ohey; les pandectes. Rue de l'Abreuvoir, 9.

A. Nyssens, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre de la Couronne de chêne, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, secrétaire général du Congrès international de droit commercial, membre de la commission de surveillance du pénitencier central de Louvain; le droit commercial et le droit criminel. Rue de la Station, 115.

J. Van den Heuvel, professeur ordinaire; le droit public. Rue des Joyeuses Entrées, 20.

A. Maton, professeur extraordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en droit *ad honores* de l'Université catholique de Louvain, fondateur de l'ex-école de pratique notariale de Bruxelles, directeur de la *Revue pratique du notariat belge*; le droit fiscal, le droit notarial

et la pratique notariale. Rue Juste-Lipse, 37, à Bruxelles.

Th. Fontaine, professeur agrégé, docteur en droit et docteur en philosophie selon saint Thomas, chevalier de l'ordre de Pie IX; le droit social dans ses rapports avec la question ouvrière. Rue des Orphelins, 14.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, M. Verriest.
Secrétaire. M. Denys.

P. J. E. Craninx, professeur émérite, commandeur de l'ordre de St-Grégoire le Grand, commandeur de l'ordre de Léopold et chevalier de la Légion d'honneur, membre et ancien président de l'académie royale de médecine, membre de la commission médicale provinciale du Brabant, président de la commission médicale de Louvain. Rue Léopold, 1.

Le Baron M. R. M. Michaux, professeur ordinaire, sénateur, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de 3e classe (officier) de la Couronne royale de Prusse, membre et ancien président de l'académie royale de médecine de Belgique, membre associé de l'académie nationale et de la société de chirurgie de Paris, etc.; la clinique externe. Marché-aux-Grains, 16.

F. Hairion, professeur émérite, commandeur de l'ordre de Léopold, décoré de la croix mili-

taire, ex-directeur de l'institut ophtalmique de l'armée, membre et ancien président de l'académie royale de médecine de Belgique, membre correspondant de l'académie impériale de Rio-Janeiro, etc. Boulevard de Tirlemont, 9.

P. J. Haan, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la société des sciences médicales de Lisbonne. Rue de Tirlemont, 127.

E. M. Van Kempen, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine. Rue de Bruxelles, 182.

F. J. M. Lefebvre, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de François-Joseph d'Autriche, commandeur de l'ordre de Pie IX, président de l'académie royale de médecine de Belgique, de la société de statistique de Paris, etc.; la pathologie générale et la thérapeutique générale. Rue de Bériot, 36.

E. Hayoit, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes y compris les maladies des enfants, et la médecine légale. Rue de Namur, 66.

E. Masoin, professeur ordinaire, membre titulaire de l'académie royale de médecine, associé étranger de la société médico-psychologique de Paris, membre et ancien président de la société de médecine mentale de Belgique, médecin prin-

cipal des établissements d'aliénés de la ville de Louvain; la physiologie humaine, y compris la physiologie comparée, leçons théoriques et cliniques de médecine mentale. Marché Ste-Anne, 15.

E. Hubert, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; le cours théorique des accouchements, la clinique obstétricale et la gynécologie. Rue Léopold, 13.

C. Ledresseur, professeur ordinaire; l'anatomie descriptive, l'anatomie des régions et la policlinique obstétricale. Voer des Capucins, 75.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; la pathologie chirurgicale et la médecine opératoire. Rue Léopold, 14.

G. Verriest, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; la clinique interne, l'hygiène. Rue du Canal, 40.

G. Bruylants, professeur ordinaire, pharmacien, docteur en sciences chimiques, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; la chimie physiologique et la chimie médicale, la pharmacie théorique (partie organique), la pharmacie pratique et l'urologie. Rue des Récollets, 28.

E. Venneman, professeur ordinaire; la théorie et la clinique des maladies oculaires, l'histologie

et les exercices d'anatomie microscopique. Rue du Canal, 35.

J. Denys, professeur agrégé; l'anatomie pathologique et les éléments de bactériologie, la clinique propédeutique. Rue des Joyeuses-Entrées, 20.

L. Dandois, professeur agrégé, chef de clinique chirurgicale. Rue du Mayeur, 7.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, M. de Monge.
Secrétaire, M. Bossu.

C. F J. Pieraerts, recteur de l'Université, professeur ordinaire.

A. J. Namèche, ancien recteur de l'Université, professeur émérite.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur, professeur ordinaire; l'explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion.

F. J.-B. J. Nève, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant de l'académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie arménienne de Saint-Lazare à Venise, correspondant de la société asiatique de Londres, de la société des sciences et des arts

de Lille, correspondant étranger de l'académie de Stanislas de Nancy, etc. Rue des Orphelins, 52.

E. Nève, professeur ordinaire honoraire, ancien bibliothécaire de l'Université. A Hauthem-Saint-Gerlac, près Maestricht.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres; l'histoire générale, les antiquités grecques et l'histoire politique contemporaine. Rue de la Station, 120.

L. C. de Monge vicomte de Franeau, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold; l'histoire de la littérature française et l'histoire comparée des littératures européennes modernes. Rue des Joncs, 3.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire, secrétaire de l'Université; la littérature latine, les antiquités romaines, la grammaire générale et l'encyclopédie de la philologie.

L. Bossu, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, docteur en philosophie et lettres; le cours de religion, l'histoire de la philosophie et le cours de philosophie générale. Rue de Bériot, 38.

C. de Harlez, professeur ordinaire, camérier de Sa Sainteté, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, membre correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de la *Roya asiatic Society* de Londres, de la société asia-

tique et de la société linguistique de Paris, de la société orientale allemande, de l'institut ethnographique de France, de l'académie indo-chinoise, de la société des textes pâlis, de la société américaine de France, etc.; les langues et les littératures sanscrites et éraniennes, chinoises et mandchoues. Rue au Vent, 8.

P. P. M. ALBERDINGK THIJM, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand, membre titulaire de l'Académie royale flamande ; l'histoire de la littérature flamande. Rue des Récollets, 5.

J. JACOPS, professeur ordinaire, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; l'introduction à la philosophie, la logique, la psychologie et la philosophie morale. Collège du Saint-Esprit.

F. L. G. COLLARD, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de 1re classe de l'ordre d'Albert le Valeureux de Saxe, chevalier de 3e classe de l'ordre de la Couronne royale de Prusse; les exercices pratiques sur la langue latine et la traduction à livre ouvert, l'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine, les exercices philologiques sur la langue grecque (cours du doctorat), les exercices pratiques et didactiques sur la langue grecque (école normale des humanités). Rue Léopold, 22.

J. DE GROUTARS, professeur ordinaire, asses-

seur du vice-recteur; la pédagogie et la méthodologie, la philologie romane, la grammaire comparée des langues grecque, latine et française, la littérature grecque et le grec moderne. Rue des Récollets, 55.

F. M. E. LEFEBVRE, professeur ordinaire, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; la logique. la psychologie et la philosophie morale, pour les élèves de la Faculté des sciences. Rue de Bériot, 34.

Is. HEMERYCK, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, président du collège Juste-Lipse; la langue et la littérature latine, les antiquités romaines, les langues allemande et flamande à l'école normale ecclésiastique des humanités.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres et en droit; l'économie politique et la statistique, l'histoire de Belgique, l'histoire politique moderne et le droit rural. Place du Manège, 17.

A. J. A. TIELEMANS, professeur agrégé, bibliothécaire-adjoint; le cours de religion, de géographie et de littérature à l'Institut préparatoire, aux Écoles spéciales. Rue Notre-Dame, 54.

Ph. COLINET, professeur agrégé, docteur en langues orientales; le sanscrit et le pâli, les langues germaniques anciennes, la langue gothique. Collège du Saint-Esprit.

—

FACULTÉ DES SCIENCES, ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES, ET INSTITUT AGRONOMIQUE.

Doyen, M. Henry.
Secrétaire, M. Pasquier.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa, commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, commandeur de l'ordre de la Couronne d'Italie, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, docteur en médecine et en sciences, docteur en droit de l'université d'Édimbourg, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre honoraire de l'académie royale de médecine de Belgique, de l'Institut de France, de la société royale de Londres, de l'académie royale des sciences de Stockholm, de l'académie de Boston, de Madrid et d'Édimbourg, de l'académie de médecine de Paris, correspondant de l'académie voldarnese del Poggio, membre honoraire de l'Institut de Bologne, de l'académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, de l'institut royal des sciences, lettres et arts de Venise, des académies royales de Lisbonne, de Berlin et de Munich, de l'académie des sciences naturelles de Philadelphie et de Californie, de la société impériale des sciences naturelles à Moscou, de la société d'histoire naturelle de Boston,

de l'Institut des Pays Bas, de l'académie des sciences de Montpellier, de la société Linnéenne, de la société royale de microscopie et de la société géologique de Londres, de la société des sciences des Indes néerlandaises à Batavia, de la société philomatique de Paris, de la société impériale et royale des médecins à Vienne, de la société des sciences à Haarlem, de la société Linnéenne de Bordeaux, président de la commission académique chargée de la publication de la Biographie nationale, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, président du conseil de surveillance du musée royal d'histoire naturelle; la zoologie, l'anatomie comparée et la paléontologie animale. Collège du Roi, rue de Namur, 93.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, ancien associé de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de la société philomathique de Paris; le calcul différentiel et le calcul intégral, la mécanique analytique, etc. Rue Notre-Dame, 20.

L Henry, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc.; la chimie générale, organique et inorganique. Rue du Manège, 2.

P. E. Martens, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences et en médecine; la botanique générale et spéciale (cours de candidature) et la géographie botanique. Rue Marie-Thérèse, 27.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire, docteur en sciences, associé de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; la minéralogie et la géologie. Rue de Namur, 190.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire, docteur en sciences; la physique expérimentale, l'astronomie physique, la physique expérimentale approfondie. Collège des Prémontrés, rue de Namur, 95.

F. De Walque, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur des arts et manufactures et des mines; la chimie industrielle, les manipulations chimiques, l'administration industrielle. Rue des Joyeuses-Entrées, 26.

C. Blas, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, docteur en sciences, membre de l'académie royale de médecine de Belgique, etc.; la chimie analytique (docimasie), la chimie pharmaceutique inorganique et toxicologique et la pharmacognosie. Rue de Tirlemont, 88.

G. Lambert, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines; l'exploitation des mines. Place de l'Université, 4.

L. Cousin, professeur ordinaire, commandeur

de l'ordre d'Isabelle la catholique, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, ingénieur des ponts et chaussées, vice-consul d'Espagne; les constructions du génie civil. Rue du Canal, 91.

J. Micha, professeur ordinaire, ingénieur-mécanicien; la description générale et la construction des machines. Place du Peuple, 8.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire, docteur en sciences, membre de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'académie royale de Lisbonne; la géométrie analytique, l'algèbre supérieure, le calcul des probabilités, les compléments d'analyse, la géométrie supérieure analytique. Rue des Joyeuses-Entrées, 13.

N. E. Breithof, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de la Couronne de chêne, commandeur de nombre de l'ordre d'Isabelle la catholique, commandeur de l'ordre du Christ de Portugal, chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, ingénieur des mines et des arts et manufactures, membre correspondant de l'académie royale des sciences de Madrid, de l'académie royale des sciences de Lisbonne, de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'institut royal grand-ducal de Luxembourg, etc.; la géométrie supérieure synthétique, la géométrie descriptive, ses applications aux ombres, à la perspeetive et à la coupe des pierres et les travaux graphiques. Rue de Bruxelles, 95.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de N.-D. de la Conception de

Villa-Viçosa, docteur en sciences; la mécanique appliquée, l'astronomie mathématique, la mécanique céleste et la méthodologie mathématique. Rue Marie-Thérèse, 22.

G. Helleputte, professeur ordinaire, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, membre de la commission royale des monuments, vice-consul du Brésil; l'architecture, les constructions rurales et la physique industrielle. Rue des Récollets, 16a.

J.-B. Carnoy, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, inspecteur du matériel de l'Université, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome; la paléontologie végétale, la botanique générale et spéciale (cours de doctorat), la microscopie théorique et appliquée à la biologie générale et à l'étude des protorganismes, la botanique, la physiologie végétale et les maladies des plantes (institut agronomique). Marché-aux-Grains, 11.

H. Ponthière, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la métallurgie et l'électricité appliquée. Rue de Bériot, 23.

U. Wareg Massalski, professeur extraordinaire, docteur en sciences chimiques, ingénieur des arts et manufactures; l'économie industrielle aux Écoles spéciales. Rue Juste-Lipse, 1b.

J. M. A. Cartuyvels, professeur ordinaire, ingénieur honoraire au corps des mines, inspecteur de l'agriculture; l'agronomie (l'agriculture

générale, les cultures spéciales, les industries agricoles). Rue de Bériot, 25.

A. de Marbaix, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, agronome, médecin-vétérinaire, bourgmestre d'Eynthout, membre du conseil provincial d'Anvers, etc.; la zootechnie. Rue des Bogards, 78.

A. Proost, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles; la chimie et la géologie agricoles, les animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture, et l'hygiène rurale. Rue Notre-Dame, 19.

J. Marchand, professeur ordinaire, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, directeur de l'Institut préparatoire; le génie rural et la méthodologie mathématique. Rue des Orphelins, 58.

E. Vanderlaat, professeur agrégé, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, consul de la république de l'Équateur à Anvers, etc.; la géographie industrielle et commerciale. Rue des Orphelins, 49.

A. Lecart, professeur ordinaire, ingénieur agricole, ancien élève libre de l'école forestière de Nancy; l'économie rurale, la comptabilité agricole, l'économie forestière et l'arboriculture pratique. Rue des Orphelins, 49.

A. Theunis, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des

mines; la chimie générale et la chimie analytique, la falsification des denrées alimentaires. Rue des Dominicains, 10.

A. Dumont, professeur extraordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, suppléant pour le cours d'exploitation des mines. Anvers, rue d'Argile, 51.

G. Gilson, professeur agrégé, docteur en sciences naturelles; l'embryologie. Abbaye de Parc.

A. Van Biervliet, professeur agrégé, docteur en sciences physiques et mathématiques; les manipulations physiques. Rue des Joyeuses-Entrées, 39.

—

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. Baguet, docteur en droit, rue des Joyeuses-Entrées, 6.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Vanlinthout frères, rue de Diest, 44.

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS.

J. Baguet, rue des Joyeuses-Entrées, 11.

APPARITEURS.

E Nackaerts, Kraekestraat, 2.

Ph Vandeborne, rue des Flamands, 15.

F. Degrom, abbaye de Parc.

Ph. Joniau, place de l'Université, 7.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

E Nackaerts, Kraekestraat, 2.

—

Collèges & Établissements académiques

—

COLLÈGE DES THÉOLOGIENS DIT DU SAINT-ESPRIT (1).
(Rue de Namur.)

Président, A. B. Van der Moeren, professeur à la Faculté de théologie.

Sous-régent, F. Ceulemans, docteur en théologie.

COLLÈGE DU PAPE ADRIEN VI : PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (2).
(Place de l'Université.)

Président, H. Van den Berghe, professeur à la Faculté de théologie.

---

(1) Le collège est destiné aux élèves inscrits dans la Faculté de théologie. Ils n'y sont admis qu'avec le consentement de leur Évêque.

Les cours de la Faculté de théologie sont des cours approfondis. Les élèves envoyés pour étudier spécialement le Droit Canon, suivent aussi des cours de Droit naturel et Civil. Les cours de littérature, de philologie, de sciences, etc., sont accessibles aux élèves que les Évêques destinent à ces études.

Le cours de philosophie de St-Thomas est obligatoire pour tous les élèves Les cours de langues orientales et d'archéologie sont facultatifs.

Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire et un bois de bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert en argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc.

Le prix de la pension de l'année académique est de 650 francs et, pour les étrangers, de 700 francs.

(2) Le collège du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les Facultés de philosophie et de droit; le collège de MARIE-

Sous-régents, M. Lecler, licencié en droit canon, et C. Delaere, bachelier en théologie.

COLLÈGE MARIE-THÉRÈSE; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.
(Rue St-Michel.)

Président, T. J. Lamy, professeur à la Faculté de théologie.

Sous-régent, A. Hebbelynck, licencié en théologie.

COLLÈGE JUSTE-LIPSE.
(Rue des Récollets.)

Président, Is. Hemeryck, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Sous régents, A. Meunier, docteur en sciences naturelles, et G. Van den Gheyn, S. T. B. et licencié en philosophie selon saint Thomas.

Thérèse et celui de Juste-Lipse aux élèves inscrits dans les Facultes des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de 10 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique est de 700 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune reduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

ÉCOLE NORMALE ECCLÉSIASTIQUE DES HUMANITÉS.
(Collège du Saint-Esprit.)

Directeur, J. de Groutars, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Professeurs, F. Collard et Is. Hemeryck, professeurs à la Faculté de philosophie et lettres.

BIBLIOTHÈQUE (1).
(Aux Halles, rue de Namur.)

Bibliothécaire, E. H. J. Reusens, professeur à la Faculté de théologie. Rue Neuve, 22.

Bibliothécaire adjoint, A. Tielemans, professeur à la Faculté de philosophie. Rue Notre-Dame, 54.

Aide-bibliothécaire, J. F. Clynmans. Vieux-marché, 11.

Concierge, E. Nackaerts, Kraekestraat, 2.

LABORATOIRE DE MICROSCOPIE ET DE BIOLOGIE CELLULAIRE.
(Collège du Pape.)

Directeur, J.-B. Carnoy, professeur à la Faculté des sciences.

Assistant, l'abbé Meunier, docteur en sciences.

---

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fêtes et les samedis exceptés), de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règl. pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282; de 1851, p. 237, et de 1884, p. 319.

Préparateurs, Demade, Depoorter, Van Biervliet.

Concierge, H. Dewaelheyns, rue de la Monnaie, 21.

LABORATOIRE D'EMBRYOLOGIE HUMAINE ET COMPARÉE.

(Collège du Pape.)

Directeur, G. Gilson, professeur agrégé.

Préparateurs, P. Demade, L. Verhoef.

Concierge, H. Dewaelheyns.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE (1).

(Rue St-Michel.)

Directeur, L. Henry, professeur à la Faculté des sciences.

Assistant, A. Bodinar, ingénieur.

Garçon de service, Ph. Delmot.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE.

(Place de l'Université, 4.)

Directeur, C. Blas, professeur à la Faculté des sciences.

Assistants, V. André, chaussée de Tirlemont, 25, et A. Busschodts, rue de Paris, 96.

Concierge, J. Vranckx.

---

(1) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.

LABORATOIRE POUR LES EXERCICES PRATIQUES DE CHIMIE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. De Walque, professeur à la Faculté des sciences.
Chef des travaux, A. Van den Bossche. Rue de Malines.
Garçon de service, Jean Vits.

MUSEE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. De Walque, professeur à la Faculté des sciences.
Chef des travaux, A. Van den Bossche.
Garçon de service, Jean Vits.

LABORATOIRE DE CHIMIE AGRICOLE.
(rue des Récollets, 31.)

Directeur, A. Theunis, professeur ordinaire.
Préparateurs, ***

CABINET ET LABORATOIRE DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, A. Devivier, professeur à la Faculté des sciences.
Concierge-préparateur, F. Wouters.

LABORATOIRE POUR LES MANIPULATIONS PHYSIQUES.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, A. Van Biervliet, professeur agrégé.

LABORATOIRE D'ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, H. Ponthière, professeur ordinaire.

JARDIN BOTANIQUE (1).
(Voer des Capucins.)

Professeur, P. E. Martens, professeur à la Faculté des sciences.

Chef de culture, J. Giele.

MUSÉE DE BOTANIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, P. E. Martens, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge, F. Wouters.

---

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les mois d'avril à octobre de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants qui désirent obtenir des échantillons pour l'étude doivent en faire la demande au chef de culture. Voir le règl. arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

CABINET DE MINÉRALOGIE (1).
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge, F. Wouters.

MUSÉE DE MÉTALLURGIE,
D'EXPLOITATION DES MINES, ETC.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, G. Lambert, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge, J. Vranckx.

MUSÉE D'ARCHITECTURE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, G. Helleputte, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge, J. Vranckx.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, E. H. J. Reusens, professeur à la Faculté de théologie.

Concierge, J. Vranckx.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

CABINET ET LABORATOIRE DE ZOOLOGIE, DE PALÉONTOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE (1).
(Collège du Roi, rue de Namur, 93.)

Directeur, P. J. Van Beneden, professeur à la Faculté des sciences.
Assistant, G. Gilson, professeur agrégé.
Préparateur, G. Vanminsel.
Concierge, Eug. Clynmans.

INSTITUT VÉSALE.
(Rue des Récollets, 36.)
ANATOMIE DESCRIPTIVE.
AMPHITHÉATRE DE DISSECTION.

Directeur, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, A. Van der Straeten, docteur en médecine
Concierge, J Deleuze.

MUSÉE ANATOMIQUE ET SALLE DE TRAVAIL PRATIQUE.

Directeur, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de médecine.
Prosecteur, A. Van Gehuchten.
Concierge, J. Deleuze.

LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE.
(Institut Vésale, rue des Récollets, 36.)

Directeur, E. Masoin, professeur à la Faculté de médecine.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 267.

Assistant principal, J. F. Heymans, étudiant en médecine, docteur en sciences naturelles.

Assistants adjoints, F. Vendrickx, H. Pouillon, G. Van Doorslaer, P. Huriaux, M. Renoiste, A. Haelewyck, E. Blerot.

Concierge, J. Deleuze.

INSTITUT RÉGA.

LABORATOIRE D'HISTOLOGIE NORMALE.

(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de médecine.

Assistant, Van Gehuchten, docteur en sciences naturelles.

Concierge, J. Wouters.

LABORATOIRE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE.

(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, J. Denys, professeur agrégé.

Concierge, J. Wouters.

LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIOLOGIQUE.

(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de médecine.

Assistant, A. Lemaître.

Concierge, J. Wouters.

LABORATOIRE DE BACTÉRIOLOGIE.

Directeur, J. Denys, professeur.

LABORATOIRE DE PHARMACIE.
(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, A. Lemaître.
Concierge, J. Wouters.

SALLE DE CLINIQUE EXTERNE.
(A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, M. R. Michaux.
Chefs de clinique, le professeur T. Debaisieux et Dandois, professeur agrégé.
Élèves internes, F. de Marbaix et E. Praet, docteurs en médecine.

SALLE DE CLINIQUE INTERNE.
(A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, G. Verriest.
Chef de clinique, le docteur Denys, professeur agrégé.
Élèves internes, le Dr Ch. Louveau et E. Dutilleux.

LABORATOIRE ATTACHÉ AU SERVICE DE LA CLINIQUE INTERNE.

Directeur, G. Verriest, professeur.

SALLE DE CLINIQUE PROPÉDEUTIQUE.

Professeur, J. Denys.
Assistants, Debie et Smets.

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE.

Professeur, E. Venneman.
Élève interne, Wullart, docteur en médecine.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1).
(Rue des Dominicains.)

Professeur, E. Hubert.
Directrice, A. Peeters.
Élèves internes, Ed. Lemaître et V. Feys.

POLICLINIQUE OBSTÉTRICALE.

Directeur, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de médecine.

Assistant, A. Van der Straeten, docteur en médecine.

Élève attaché au service, A. Thevelin.

CLINIQUE DES MALADIES MENTALES.

Professeur, E. Masoin.

Chefs des travaux graphiques aux Écoles spéciales.

J. Degand, ingénieur (section des Arts et Manufactures, du Génie civil et des Mines).

S. Mortier, lauréat de l'École St-Luc à Gand (section d'Architecture et Institut agronomique).

Répétiteur de calcul infinitésimal et de mécanique analytique.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

Programme des cours
de l'année académique 1886-1887.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen : M. *Van den Berghe*. — Secr. : M. *Reusens*.

F. J. LEDOUX, professeur ordinaire. Le traité DE ECCLESIA, lundi et jeudi à 10 heures, vendredi à 9 heures.

T. J. LAMY, professeur ordinaire et président du collège Marie-Thérèse. L'*Exode* et la *première épître de saint Paul aux Thessaloniciens*, lundi et samedi à 9 heures, jeudi à 11 heures. — COURS D'HÉBREU : *Grammaire et chrestomathie*, mardi et vendredi à 10 heures. — COURS DE SYRIAQUE, mardi à 9 heures.

E. H. J. REUSENS, professeur ordinaire et bibliothécaire de l'Université. LES ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES ET L'ARCHÉOLOGIE, vendredi à 3 heures.

F. J. MOULART, professeur ordinaire. DROIT CIVIL-ECCLÉSIASTIQUE : *partie générale*, vendredi et samedi à 10 heures. — *Partie spéciale*, mercredi de 11 heures à midi et demi.

B. JUNGMANN, professeur ordinaire. L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE du XIVe au XVIIe siècle de l'ère chrétienne, lundi et mardi à 11 heures, mercredi à 10 heures. — PATROLOGIE, vendredi à midi.

A. H. H. DUPONT, professeur ordinaire. Le

traité DE SACRAMENTIS IN GENERE, mercredi à 9 heures, vendredi à 11 heures, samedi à 8 heures.

A. B. VAN DER MOEREN, professeur ordinaire et président du collège du Saint-Esprit. LA THÉOLOGIE MORALE : DE SACRAMENTO PŒNITENTIÆ (S. Thom. *summ. theol.* IIIa p. et suppl.), lundi, mardi et mercredi à 8 heures.

D. MERCIER, professeur ordinaire et assesseur du vice-recteur. Cours de *Philosophie supérieure selon saint Thomas : la Cosmologie (S. Thomas, Comment. in Physic., in lib. de generat. et corrupt. et in Metaph. Arist.; opusc. de ente et essentia, de principiis naturæ, de natura materiæ, de mixtione elementorum, de pluralitate formarum, etc.)*, jeudi et vendredi à 8 heures. — Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

H. VAN DEN BERGHE, professeur ordinaire et président du collège du Pape. LE DROIT PUBLIC DE L'ÉGLISE, lundi et mardi à midi, jeudi à 9 heures, samedi à 11 heures.

J. FORGET, professeur extraordinaire. Le cours d'*arabe*, deux heures par semaine aux jours et heures à déterminer.

—

C. FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : M. *Mabille.* — Secr. : M. *Van den Heuvel.*

Examen de candidat.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire.

L'encyclopédie du droit, *l'introduction historique au cours de droit civil* et *le droit naturel* ou *la philosophie du droit*, lundi et mardi de 9 heures à 11 heures.

J. P. A. H. Staedtler, professeur ordinaire. *L'histoire* et *les institutes du droit romain*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 11 heures à 1 heure.

F. J. Moulart, professeur ordinaire de la Faculté de théologie. *Droit civil ecclésiastique. Partie générale*, vendredi et samedi à 10 heures.

Premier examen de docteur.

F. de Monge, professeur ordinaire, *Les pandectes*, lundi, mardi et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. A. De Jaer, professeur ordinaire. *Le Code civil*, lundi, mardi et samedi à 8 heures et demie, jeudi à 10 heures et demie. et vendredi à 9 heures.

J. Van den Heuvel, professeur ordinaire. *Le droit public*, jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 11 heures à midi et demi, jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le droit administratif*, mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'économie politique*, mardi de 11 heures à midi et demi, vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre.

F. J. MOULART, professeur ordinaire de la Faculté de théologie. *Droit civil ecclésiastique : partie spéciale, l'administration du temporel du culte*, mercredi de 11 heures à midi et demi.

Deuxième examen de docteur.

L. MABILLE, professeur ordinaire. *Le Code civil*, lundi de 11 heures à midi et demi, mardi de 9 heures et demie à 11 heures, mercredi de 8 heures à 9 heures et demie.

A. NYSSENS, professeur ordinaire. *Les éléments du droit commercial*, jeudi et vendredi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre ; jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le second semestre. — *Le droit criminel (droit pénal et procédure pénale)*, lundi de 9 heures et demie à 11 heures, mardi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie.

J. VAN BIERVLIET, professeur ordinaire. *Le Code civil*, jeudi et vendredi de 10 heures et demie à midi, samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; jeudi de 10 heures et demie à midi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second

semestre. — *Les éléments de l'organisation judiciaire*, *de la compétence* et *de la procédure civile*, mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

Examens diplomatiques.

Première année.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le droit des gens*, lundi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *L'introduction historique au cours de droit civil* et *le droit naturel*, cours indiqués ci-dessus.

J. Van den Heuvel, professeur ordinaire. *Le droit public*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'économie politique*, cours indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *La continuation du cours de droit des gens*, comme ci-dessus. — *Le droit administratif*, cours indiqué ci-dessus. — *La législation consulaire*, aux jours et heures à déterminer.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *La continuation du cours d'économie politique*, comme ci-dessus. — *La statistique*, aux jours et heures à déterminer.

A. Nyssens, professeur ordinaire. *Les éléments du droit commercial*, cours indiqué ci-dessus.

Épreuve préparatoire au Doctorat en Sciences politiques et administratives.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *L'encyclopédie du droit*, *l'introduction historique au cours de droit civil* et *la philosophie du droit*, cours indiqués ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'histoire politique moderne*, mercredi à 10 heures, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences politiques et administratives.

J. Van den Heuvel, professeur ordinaire. *Le droit public*, cours indiqué ci-dessus.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le droit des gens*, cours indiqué ci-dessus (cours de deux années).— *Le droit administratif*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'économie politique*, cours indiqué ci-dessus (cours de deux années).

D. Mercier, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et assesseur du vice-recteur. Cours de *philosophie supérieure selon saint Thomas*, jeudi et vendredi à 8 heures. — Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

Examen de Candidat Notaire.

Première année.

A. Maton, professeur extraordinaire. *Les lois organiques du notariat*, mercredi de 11 heures à midi et demi. — *La pratique notariale*, mardi de 3 heures à 4 heures et demie.

L. Mabille, professeur ordinaire. *Cours spécial de droit civil* (cours de deux années), jeudi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, samedi de 8 heures à 9 heures et demie.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *L'encyclopédie du droit* et *l'introduction historique au cours de droit civil*, cours indiqués ci dessus.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion*, vendredi à 11 heures, pendant le premier semestre; jeudi à midi, pendant le second semestre. — *Les principes de la philosophie,* mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le second semestre.

Deuxième année.

A. Maton, professeur extraordinaire. *Le droit fiscal*, mardi de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre ; mardi et vendredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *La pratique notariale*, mercredi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le

premier semestre; mercredi et vendredi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le second semestre.

L. Mabille, professeur ordinaire. *Cours spécial de droit civil*, cours de deux années, indiqué ci dessus.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le droit naturel ou la philosophie du droit*, cours indiqué ci-dessus.

COURS FACULTATIF.

Th. Fontaine, professeur agrégé. *Le droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; mardi à 8 heures, pendant le second semestre

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen : M. *Verriest*. — Secrétaire : M. *Denys*.

Premier examen de Candidat.

E. Masoin, professeur ordinaire. *La physiologie humaine* (y compris *la physiologie comparée)*, jeudi, vendredi et samedi à midi.

E. Venneman, professeur ordinaire. *L'Anatomie de texture*, mardi, mercredi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie microscopique*, deux séances par semaine.

C. Blas, professeur ordinaire de la Faculté des sciences. *La pharmacognosie et les éléments de pharmacie*, lundi, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire de la Faculté des sciences. *Les éléments d'anatomie comparée*, lundi et mardi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. *L'anatomie descriptive (ostéologie, syndesmologie et myologie)*, jeudi et vendredi à 9 heures, samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

Le professeur d'anatomie descriptive et le chef des travaux anatomiques dirigeront les élèves dans les *dissections* tous les jours, de 9 heures à 11 heures et de 2 heures et demie à 6 heures, pendant le premier semestre.

Deuxième examen de Candidat.

E. Masoin, professeur ordinaire. Le cours de *physiologie*, indiqué ci-dessus. — *Démonstrations* et *exercices pratiques de physiologie*, une séance par semaine.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. *L'anatomie descriptive (splanchnologie, angéiologie, névrologie* et *organes des sens)* et l'*anatomie des régions*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi de 7 heures à 8 heures et demie, pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*

d'anatomie des régions, aux jours et heures à déterminer.

G. Bruylants, professeur ordinaire. *La chimie physiologique*, lundi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; lundi à 9 heures, pendant le second semestre.

G. Gilson, professeur agrégé de la Faculté des sciences. *L'embryologie*, samedi de 2 heures et demie à 4 heures, pendant le premier semestre.

Dissections comme plus haut.

Premier examen de Docteur.

F. J. M. Lefebvre, professeur ordinaire. *La pathologie générale*, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *La thérapeutique générale*, y compris *la pharmacodynamique*, mercredi, vendredi et samedi à 7 heures, pendant le second semestre.

E. Hayoit, professeur ordinaire. *La pathologie et la thérapeutique spéciales des maladies internes*, y compris *les maladies des enfants*, lundi, mercredi et vendredi à 11 heures, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi à 10 heures, mardi à 7 heures, pendant le second semestre.

E. Masoin, professeur ordinaire. *Leçons théoriques sur les maladies mentales*, mardi à midi, pendant le second semestre.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale. *La pathologie chirurgi-*

cale (y compris *les maladies cutanées et syphilitiques)*, lundi et jeudi à 8 heures, mercredi à midi, pendant le premier semestre; mardi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

E. VENNEMAN, professeur ordinaire. *Leçons théoriques et cliniques sur l'ophtalmologie*, mardi et vendredi de 2 heures et demie à 4 heures. — *Exercices ophtalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

E. HUBERT, professeur ordinaire. *Exercices cliniques d'obstetrique*, lundi et mardi à 4 heures.

C. LEDRESSEUR, professeur ordinaire. *La poli clinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

G. VERRIEST, professeur ordinaire. *La clinique interne* et *consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre. — *L'hygiène publique et privée*, mardi, jeudi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

M. R. MICHAUX, professeur ordinaire. *La clinique externe* et *consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

Exercices cliniques, aux jours et heures à déterminer.

J. Denys, professeur agrégé. *L'anatomie pathologique* et *les éléments de bactériologie*, leçons théoriques et pratiques, mardi, jeudi et samedi de 11 heures à 1 heure, pendant le premier semestre. — *La clinique propédeutique*, trois séances par semaine, aux jours et heures à déterminer.

L. Dandois, professeur agrégé, chef de clinique chirurgicale.

Deuxième examen de Docteur.

E. Hubert, professeur ordinaire. *La théorie des accouchements*, *les manœuvres obstétricales* et *la gynécologie*, lundi, vendredi et samedi à midi. — *Exercices cliniques d'obstétrique* et *consultations gratuites*, lundi et mardi à 4 heures. — *La clinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. *La policlinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

E. Venneman, professeur ordinaire. Le cours d'*ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

E. Hayoit, professeur ordinaire. *La médecine légale*, lundi à 7 heures, mercredi à 4 heures, pendant le second semestre.

G. Verriest, professeur ordinaire. Les cours d'*Hygiène* et de *Clinique interne*, indiqués ci-dessus.

M. R. Michaux, professeur ordinaire. Le cours de *Clinique externe*, indiqué ci-dessus.

T Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale. *La pathologie chirurgicale* y compris les *maladies cutanées et syphilitiques*, cours indiqué ci-dessus. — *L'anatomie chirurgicale*, lundi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre. — *La médecine opératoire*, lundi, mercredi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le second semestre.

L. Dandois, professeur agrégé, chef de clinique chirurgicale. *Les bandages, les appareils et la petite chirurgie*, mercredi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre.

Troisième examen de Docteur.

G. Verriest, professeur ordinaire. Le cours de *clinique interne*, indiqué ci-dessus.

M. R. Michaux, professeur ordinaire. Le cours de *clinique externe*, indiqué ci-dessus.

E. Hubert, professeur ordinaire. *Exercices cliniques d'obstétrique*, etc., cours indiqué ci-dessus. — *La clinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

E. Venneman, professeur ordinaire. *La clinique ophtalmologique*, cours indiqué ci dessus.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale. *L'anatomie chirurgicale* et *la médecine opératoire*, cours indiqués ci-dessus.

E. Masoin, professeur ordinaire. *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, aux jours et heures à déterminer.

L. Dandois, professeur agrégé, chef de clinique chirurgicale. *Les bandages, les appareils et la petite chirurgie*, cours indiqué ci-dessus.

COURS FACULTATIF.

G. Bruylants, professeur ordinaire. *L'urologie* (cours théorique et pratique), aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre.

Examen de Pharmacien.

C. Blas, professeur ordinaire de la Faculté des sciences. *La pharmacie théorique (partie inorganique); les éléments de chimie analytique et de chimie toxicologique*, lundi à 11 heures, mardi à 8 heures et demie, mercredi et jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre.

G. Bruylants, professeur ordinaire. *La pharmacie théorique (partie organique)*, mercredi et jeudi à 11 heures et demie, pendant le premier semestre. — *Les drogues et les médicaments en tant que marchandises*, *les altérations*, *les falsifications et les doses maxima*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *La pharmacie pratique*, *les opérations et recherches chimiques*, *pharmaceutiques*, *analytiques et microscopiques*, lundi de 2 heures et demie à 6 heures, mardi de 10 heures à 1 heure et de 2 heures et demie à 6 heures, mercredi de 2 heures et demie à 6 heures, pendant toute l'année.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen : M. *de Monge.* — Secrétaire : M. *Bossu.*

Premier examen de Candidat en Philosophie et Lettres.

C. P. E. Cartuyvels, professeur ordinaire et vice-recteur de l'Université. *L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion*, jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

J. Jacops, professeur ordinaire. *La logique et la psychologie*, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi, mardi, mercredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *L'explication d'auteurs latins*, lundi, mardi et samedi à 10 heures, jeudi à 9 heures, pendant le second semestre.

F. Collard, professeur ordinaire *Exercices pratiques sur la langue latine et traductions à livre ouvert*, lundi et mardi à 9 heures, pendant le premier semestre.

J. de Groutars, professeur ordinaire et assesseur du vice-recteur. *L'explication d'auteurs grecs*, mercredi à 9 heures, samedi à 10 heures, pendant le premier semestre; et pour les élèves qui se préparent au doctorat, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre.

C. C. A. M. MOELLER, professeur ordinaire. *L'histoire politique de l'antiquité*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, vendredi à 10 heures, pendant le premier semestre.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire. *L'histoire politique moderne*, mercredi à 10 heures, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

Deuxième examen
de Candidat en Philosophie et Lettres.

J. JACOPS, professeur ordinaire. *La philosophie morale*, lundi, mardi et mercredi à 11 heures, pendant le premier semestre.

C. C. A. M. MOELLER, professeur ordinaire. *L'histoire politique du moyen âge* et *l'histoire politique contemporaine*, mardi, mercredi et samedi à 8 heures, jeudi à 10 heures, vendredi de 10 heures à midi, pendant le second semestre.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire. *L'histoire politique interne de la Belgique*, lundi et mercredi à 10 heures, jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre.

P. G. H. WILLEMS, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *Les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques jusqu'au règne de Justinien*, mardi à 10 heures, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

F. COLLARD, professeur ordinaire. *Exercices*

pratiques sur la langue latine et traductions à livre ouvert, lundi à 8 heures, mercredi et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

L. C. de Monge, professeur ordinaire. *L'histoire de la littérature française*, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi et mardi à 9 heures, pendant le second semestre.

P. P. M. Alberdingk Thijm, professeur ordinaire. *L'histoire de la littérature flamande*, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi et mardi à 9 heures, pendant le second semestre.

Examen de Candidat en Sciences morales préparatoire à l'étude des Sciences politiques et administratives.

C. P. E. Cartuyvels, professeur ordinaire et vice recteur de l'Université. *Le cours de religion*, indiqué ci-dessus.

J. Jacops, professeur ordinaire. *La logique, la psychologie* et *la philosophie morale*, cours indiqués ci-dessus.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire. *L'histoire politique de l'antiquité* et *du moyen âge*, cours indiqués ci-dessus.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

Première épreuve.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire et

secrétaire de l'Université. *Les éléments de la grammaire générale* (cours de deux années), mardi à 11 heures, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.

L. Bossu, professeur ordinaire. *L'histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne* (cours de deux années), mercredi, jeudi et vendredi à 9 heures, pendant le premier semestre

L. C. de Monge, professeur ordinaire. *L'histoire comparée des littératures européennes modernes* (cours de deux années), mardi à 10 heures, mercredi à 11 heures, pendant le premier semestre.

A. H. H. Dupont, professeur ordinaire de la Faculté de théologie. *La métaphysique générale et spéciale* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 4 heures, pendant le premier semestre.

L'épreuve comprend, en outre, la traduction à livre ouvert d'un texte latin et d'un texte grec.

Deuxième épreuve.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *Exercices philologiques sur la langue latine*, lundi et mardi à 11 heures, pendant le second semestre. — *L'explication d'auteurs latins*, lundi, mardi et samedi à 10 heures, jeudi à 9 heures, pendant le second semestre. — *L'encyclopédie de la philo-*

logie (cours de deux années), mardi à 11 heures, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.

F. COLLARD, professeur ordinaire. *Exercices philologiques sur la langue grecque*, lundi et mardi à midi, pendant le second semestre. — *L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine* (cours de deux années), mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre.

J. DE GROUTARS, professeur ordinaire. *L'explication d'auteurs grecs*, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre.

C. C. A. M. MOELLER, professeur ordinaire. *Les antiquités grecques* (cours de deux années), mardi et mercredi à midi, pendant le premier semestre.

D. MERCIER, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et assesseur du vice-recteur. Cours de *philosophie supérieure selon saint Thomas*, jeudi et vendredi à 8 heures. — Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

Examens de Licence et de Doctorat en Sciences philosophiques, — en Sciences philologiques, — en Sciences morales et historiques.

Voir le programme spécial.

COURS FACULTATIFS.

C. DE HARLEZ, professeur ordinaire. Cours supérieur de *sanscrit*.—*Les langues éraniennes*

(zend, pehlvi, vieux persan), aux jours et heures à déterminer.

Ph Colinet, professeur agrégé. Cours inférieur de *sanscrit* et de *pâli*.—Cours de *langues germaniques anciennes étudiées au point de vue de la linguistique indo-européenne*. Première année. Cours de *langue gothique*, aux jours et heures à déterminer.

J. de Groutars, professeur ordinaire et assesseur du vice-recteur. *La grammaire comparée des langues grecque, latine et française*, jeudi à 11 heures. — *Le grec moderne*, aux jours et heures à indiquer.

T. J. Lamy, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et président du collège Marie-Thérèse. Les cours d'*hébreu* et de *syriaque*, indiqués ci-dessus.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et bibliothécaire de l'Université. *Les antiquités chrétiennes et l'archéologie*, cours indiqué ci-dessus.— Cours de *paléographie*, aux jours et heures à déterminer.

J. Forget, professeur extraordinaire de la Faculté de théologie. Le cours d'*arabe*, indiqué ci-dessus.

ÉCOLE NORMALE

pour les Ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

Directeur : M. de Groutars, professeur ordinaire et assesseur du vice-recteur.

Professeurs pour les cours spéciaux : M. Collard, professeur ordinaire, et M. J. Hemeryck, professeur ordinaire et président du collège Juste-Lipse.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

—

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen : M. *Henry*. — Secrétaire : M. *Pasquier*.

Examen de Candidat en Sciences naturelles.

Première année.

C. P. E. Cartuyvels, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et vice-recteur de l'Université. Le cours de *religion*, jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

L. Henry, professeur ordinaire. *La chimie générale*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La physique expérimentale*, lundi, mardi et mercredi de 10 heures à 11 heures et demie, jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi de 10 heures à 11 heures et demie, mardi et mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

P. E. Martens, professeur ordinaire. *Les éléments de botanique générale et spéciale*, y compris la *botanique médicale*, lundi de 11 heures et demie à 1 heure, vendredi de 9 heures à 10 heures et demie et samedi de 10 heures et demie à midi, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, et samedi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *Herborisations* aux jours et heures à déterminer.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *La logique*, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

F De Walque, professeur ordinaire. *Exercices de chimie pratique*, lundi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant le premier semestre, pour les élèves qui désirent subir la première épreuve à la session de février; lundi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant le second semestre, pour les autres élèves.

A. Van BierVliet, professeur agrégé. *Manipulations physiques*, une séance par semaine

Deuxième année.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire. *Les éléments de zoologie*. lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre.—Visite du musée, vendredi à 2 heures, pendant le premier semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie*, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *La psychologie* et *la philosophie morale*, mardi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, jeudi et samedi à midi, pendant le premier semestre.

J. B. Carnoy, professeur ordinaire. *La microscopie théorique; la microscopie appliquée à la biologie générale et à l'étude des protoorganismes*, mardi et mercredi de 2 heures à 5 heures, pour la première section, vendredi de 10 heures et demie à 1 heure, samedi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre.

Examen de Candidat en Pharmacie.

L Henry, professeur ordinaire. Le cours de *chimie générale*, indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire Le cours de *physique expérimentale*, indiqué ci-dessus.

P. E. Martens, professeur ordinaire. *Les éléments de botanique générale et spéciale*, y compris *la botanique médicale*, cours indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie*, cours indiqué ci-dessus.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion*, vendredi à 11 heures, pendant le premier semestre; jeudi à midi, pendant le second semestre. — *Les principes de la philosophie*, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le second semestre.

F. De Walque, professeur ordinaire. *Exercices de chimie pratique*, lundi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant le premier semestre, pour les élèves qui désirent se présenter à l'examen au mois de février; lundi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant le second semestre, pour les autres élèves.

J. B. Carnoy, professeur ordinaire. Le cours de *microscopie*, indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

C. P. E. Cartuyvels, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et vice-recteur de l'Université. Le cours de *religion*, indiqué ci dessus.

L. Henry, professeur ordinaire. *Principes généraux de chimie*. (Partie du cours de *chimie générale* indiqué ci-dessus.)

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *La géométrie analytique et l'algèbre supérieure*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.— *Les compléments de géométrie analytique*, mercredi et jeudi à 8 heures, vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *La géométrie descriptive*, mercredi à 8 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; samedi de 8 heures et demie à 10 heures, pendant le second semestre.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. Les cours de *logique*, de *psychologie* et de *philosophie morale*, indiqués ci dessus.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *Le calcul différentiel et le calcul intégral*, jeudi, vendredi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre *Compléments du cours précédent* et *éléments du calcul des variations*, aux jours et heures à déterminer. — *La statique analytique* et *la dynamique du point*, parties du cours de *mécanique* des Écoles spéciales, indiqué ci-dessous.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *Les compléments d'algèbre supérieure et les éléments de la théorie des déterminants*, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *La cristallographie.* Voir le cours de *minéralogie* des Écoles spéciales.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *L'astronomie physique*, mardi et mercredi à midi, pendant toute l'année.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire. *La zoologie proprement dite*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre, avec compléments aux jours et heures à déterminer. — *La géographie* et *la paléontologie animales*, mardi à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — *L'anatomie comparée*, lundi, mardi et mercredi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

Suppléant pour le cours d'anatomie comparée, G. Gilson, professeur agrégé.

E. Venneman, professeur ordinaire de la Faculté de médecine. *L'anatomie de texture*, mardi, mercredi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre.

E. Masoin, professeur ordinaire de la Faculté de médecine. *La physiologie comparée*, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant toute l'année.

G. Bruylants, professeur ordinaire de la Faculté de médecine. *La chimie physiologique*, lundi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; lundi à 9 heures, pendant le second semestre.

J.-B. Carnoy, professeur ordinaire. *La botanique générale et spéciale*, y compris *la paléontologie végétale*, mardi et mercredi de 2 heures à 5 heures, pendant toute l'année.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *La minéralogie*, cours des Écoles spéciales indiqué ci-dessous avec compléments aux jours et heures à déterminer. — *La géologie*, cours des Écoles spéciales indiqué ci-dessous. — *La paléontologie stratigraphique*, lundi à 11 heures, pendant le premier semestre.

L. Henry, professeur ordinaire. *La chimie générale*, samedi à 5 heures.

C. Blas, professeur ordinaire. *La chimie analytique*, mercredi et jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre; mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures et demie, pendant le second semestre. Travaux du laboratoire, mercredi et jeudi à 2 heures et demie.

P. E. Martens, professeur ordinaire. *La géographie végétale*, lundi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le second semestre.

Examen de Docteur
en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *L'analyse pure*, jeudi et vendredi à 3 heures, pendant le second semestre. — *La mécanique analytique*

des systèmes, l'hydrostatique et l'hydrodynamique, cours des Écoles spéciales indiqué ci-dessous. — *La physique mathématique générale*, y compris *la théorie du potentiel*, jeudi et vendredi à 3 heures, pendant le premier semestre.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *Le calcul des probabilités*, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le premier semestre.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire. *L'astronomie mathématique*, mardi de 11 heures à midi et demi.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *Les compléments d'analyse*, aux jours et heures à déterminer. — *Les théories dynamiques de Jacobi*, aux jours et heures à déterminer.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La physique expérimentale approfondie*, jeudi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *Les compléments d'analyse*, mardi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année. — *La géométrie supérieure analytique*, jeudi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire. *La mécanique céleste*, mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *La géométrie supérieure synthétique*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre.

—

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

Ingénieurs des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

Première année.

L. Henry, professeur ordinaire. *La chimie générale, inorganique et organique*, cours indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

F. De Walque, professeur ordinaire. *La théorie des manipulations chimiques*, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Des exercices de chimie pratique, obligatoires, ont lieu mercredi et jeudi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant le second semestre.

J. A Carnoy, professeur ordinaire. *La géométrie analytique* et *l'algèbre supérieure*, cours indiqués ci-dessus. — *Les compléments de géométrie analytique*, indiqués ci-dessus, jusqu'au 1r mai.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *La géométrie descriptive*, cours indiqué ci dessus.

L Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion*, jeudi à midi, pendant le premier semestre; mardi à 8 heures, pendant le second semestre

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant toute l'année, et vendredi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *Le calcul différentiel et le calcul intégral*. cours indiqué ci dessus. — *La mécanique analytique*, lundi, mardi et mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

C. L. J. X de la Vallée Poussin, professeur ordinaire *La minéralogie*, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. Le cabinet de *minéralogie* est ouvert vendredi et samedi de 2 heures à 4 heures, pendant le premier semestre et de 2 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

C. Blas, professeur ordinaire. *La chimie analytique (docimasie)*, mercredi et jeudi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le premier semestre; mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures et demie, pendant le second semestre.

— *Travaux du laboratoire* (*travaux analytiques*), mercredi et jeudi de 2 heures et demie à 5 heures et demie ; vendredi à 2 heures et demie, séance facultative.

J. Micha, professeur ordinaire. *La description générale des machines*, vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *Les applications de la géométrie descriptive aux ombres, à la perspective et à la stéréotomie*, lundi et mardi de 8 heures et demie à 10 heures, pendant le premier semestre.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *La physique industrielle*, mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre ; mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, lundi et mardi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Troisième année.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire. *Les éléments de la paléontologie animale*, partie du cours indiqué ci-dessus, mardi à 9 heures et demie, pendant le second semestre. Visite du

cabinet de *zoologie*, vendredi à 2 heures, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *La géologie*, lundi et mardi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre.

F. De Walque, professeur ordinaire. *La chimie industrielle*, mardi de 11 heures et demie à 1 heure et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures. — *Travaux du laboratoire*, mardi et mercredi de 2 heures et demie à 6 heures et demie, jusqu'au 15 janvier, *pour les sections du génie civil, de la construction des machines et des mines*, et pendant tout le premier semestre, *pour les sections de métallurgie et de chimie*.

G. Lambert, professeur ordinaire (suppléant A. Dumont, professeur extraordinaire). *L'exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

L. Cousin, professeur ordinaire. *Les constructions du génie civil*, lundi, mardi et mercredi, de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; mercredi, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — *Exercices topographiques*, pendant le second semestre.

J. Micha, professeur ordinaire. *La construction des machines*, jeudi de 9 heures et demie à 11 heures, samedi de 8 heures à 9 heures et

demie. Tous les jeudis après midi, *pour la section des mécaniciens, visite d'un établissement de construction.*

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire. *La mécanique appliquée*, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre ; vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

H. Ponthière, professeur ordinaire. *La métallurgie*, lundi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre ; mercredi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, lundi, mardi, mercredi et samedi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, du 15 janvier jusqu'à la fin du premier semestre, pour les sections du *génie civil*, de la *construction des machines* et des *mines* ; mardi, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre, pour toutes les sections.

Quatrième année.

F. de Walque, professeur ordinaire. *La chimie industrielle* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Travaux du laboratoire*, mardi de 9 heures à 11 heures et demie, et de 2 heures et demie à 6 heures et

demie, mercredi de 2 heures et demie à 6 heures et demie, pendant tout le premier semestre, *pour la section de métallurgie*, et jusqu'au 1r avril, *pour la section de chimie*.

G. LAMBERT, professeur ordinaire (suppléant A. DUMONT, professeur extraordinaire). *L'exploitation des mines* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

L. COUSIN, professeur ordinaire. *Les constructions du génie civil* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Exercices topographiques*, pendant le second semestre.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La construction des machines* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Les principes de l'architecture*, vendredi à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

H. PONTHIÈRE, professeur ordinaire. *La métallurgie* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Les applications industrielles de l'électricité*, jeudi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre, vendredi de 10 heures et demie à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

TH. FONTAINE, professeur agrégé de la Faculté de droit. *Le droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, samedi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre ; mardi à 8 heures, pendant le second semestre.

Conférences sur la *législation des mines* par M. le professeur Lambert, sur *l'administration industrielle* par M. le professeur De Walque, et sur *l'économie industrielle* par M. le professeur Massalski.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, lundi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, mardi de 9 heures à 11 heures et demie, et samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre, pour les sections des *mines*, du *génie civil* et de la *construction des machines*; mardi de 8 heures et demie à 11 heures et demie, mercredi de 3 heures à 6 heures, samedi de 9 heures et demie à 11 heures et demie et de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre, pour les sections des *mines*, du *génie civil*, de la *construction des machines* et de la *métallurgie*, et du premier avril jusqu'à la fin du semestre pour la section de *chimie*.

COURS FACULTATIFS.

N. E. Vanderlaat, professeur agrégé. *La géographie industrielle*, vendredi à 6 heures.

A. Theunis, professeur ordinaire. *La falsification des denrées alimentaires*, aux jours et heures à déterminer.

Ingénieurs-Architectes.

Première année.

L. Henry, professeur ordinaire. *La chimie*

inorganique, partie du cours de *chimie générale* indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

F. De Walque, professeur ordinaire. *La théorie des manipulations chimiques*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices de chimie pratique*, jeudi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *La géométrie analytique* et *l'algèbre supérieure*, cours indiqués ci-dessus.

N. E Breithof, professeur ordinaire. *La géométrie descriptive*, cours indiqué ci-dessus.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *Les éléments d'architecture*, jeudi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le premier semestre.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *Le cours de religion* indiqué ci-dessus.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof. vendredi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

Exercices d'architecture, sous la direction de M. le professeur Helleputte, lundi, mardi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier

semestre ; jeudi de 10 heures à 1 heure, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

Deuxième année.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire. *Le calcul différentiel et le calcul intégral. La mécanique analytique*, cours indiqués ci-dessus.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La description générale des machines*, cours indiqué ci-dessus.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *Les applications de la géométrie descriptive aux ombres, à la perspective et à la stéréotomie*, cours indiqué ci dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Les éléments d'architecture* (cours de deux années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus. — *La physique industrielle* (*chauffage et ventilation des lieux habités*), mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre. — *Exercices d'architecture*, jeudi et samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre ; jeudi de 9 heures à 11 heures et demie, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

E. H. J. REUSENS, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'archéologie chrétienne*, vendredi à 3 heures, pendant toute l'année.

Travaux graphiques, sous la direction de

M. le professeur Breithof, lundi et mardi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; lundi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Troisième année.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie*, cours indiqué ci-dessus.

L. Cousin, professeur ordinaire. *Les constructions du génie civil*, cours indiqué ci-dessus.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire. *La mécanique appliquée*, cours indiqué ci-dessus.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *L'histoire raisonnée de l'architecture*, mardi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *L'architecture civile et religieuse*, mercredi de 3 heures à 4 heures et demie, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre. — *Projets d'architecture*, lundi de 9 heures et demie à midi et demi, mardi de 9 heures et demie à 1 heure, jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 10 heures et de 11 heures et demie à 1 heure, jeudi et samedi de 11 heures à 1 heure, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et bibliothécaire de l'Uni-

versité. *L'archéologie chrétienne* (cours de trois anneés), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus.

Quatrième année.

L. Cousin, professeur ordinaire. *Les constructions du génie civil* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *L'histoire raisonnée de l'architecture* (cours de deux années), au jour et à l'heure indiqués ci dessus. — *L'architecture civile et religieuse* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'esthétique appliquée à l'architecture*, mercredi à 3 heures, pendant le second semestre. — *Projets d'architecture*, lundi de 9 heures à midi et demi, mardi de 8 heures à midi et demi, mercredi de 9 heures et demie à 1 heure, jeudi de 11 heures à 1 heure, samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 10 heures et de 11 heures et demie à 1 heure, mercredi de 4 heures à 6 heures et demie, jeudi de 11 heures à 1 heure, samedi de 9 heures et demie à 1 heure et de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'archéologie chrétienne* (cours de trois années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus.

H. Ponthière, professeur ordinaire. *Les ap-*

plications industrielles de l'électricité, cours indiqué ci-dessus.

Conférence sur la législation, l'administration et l'économie industrielles indiquées ci-dessus.

Ingénieurs des Constructions civiles et des Constructions mécaniques.
Ingénieurs des Arts chimiques.

Voir le programme spécial.

INSTITUT AGRONOMIQUE.

Président : M. *Helleputte*.— Secrét.: M. *Lecart*.

Première année.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et lettres. *Religion*, jeudi à midi, pendant le premier semestre ; mardi à 8 heures, pendant le second semestre

A. Theunis, professeur ordinaire. *La chimie générale*, mardi et mercredi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.— *Exercices de chimie pratique*, mercredi de 10 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

J.-B. Carnoy, professeur ordinaire. *La botanique*, y compris *les démonstrations et exer-*

cices pratiques, vendredi de 8 heures à 11 heures, pendant le premier semestre ; vendredi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. — *La microscopie appliquée*, vendredi de 9 heures à 11 heures, pendant le second semestre. — *Herborisations.*

A. de Marbaix, professeur ordinaire. *La zootechnie (anatomie comparée et descriptive)*, mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre ; lundi de 10 heures à 11 heures, pendant le second semestre. — *Démonstrations et exercices pratiques*, mardi à 3 heures. — *Excursions zootechniques.*

J. Marchand, professeur ordinaire. *Le genie rural (introduction : éléments de physique, mécanique générale)*, lundi de 9 heures à 10 heures et demie, et samedi de 9 heures à 10 heures, pendant le premier semestre ; mardi de 9 heures à 10 heures et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — *Mathématiques*, mardi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre ; jeudi de 9 heures et demie à 10 heures et demie, pendant le second semestre. — *Exercices d'arpentage et de topographie*, aux jours et heures à déterminer.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *Le génie rural (constructions rurales, notions sommaires d'archéologie)*, jeudi et samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre. — *Dessin*, lundi de 10 heures et demie à

1 heure, jeudi de 9 heures à midi, pendant le premier semestre ; mercredi de 10 heures à 1 heure et jeudi de 10 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

J. M. A. Cartuyvels, professeur ordinaire. *L'agronomie (culture générale, climatologie, agrologie, travaux du sol)*, lundi de 8 heures à 9 heures, pendant toute l'année. — *Excursions.*

A. Proost, professeur ordinaire. *Les éléments de zoologie*, vendredi de 11 heures à midi, pendant le second semestre.

A. Lecart, professeur ordinaire. *Économie forestière*, lundi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre. — *Excursions forestières.*

Deuxième année.

J. M. A. Cartuyvels, professeur ordinaire. *L'agronomie (les cultures spéciales)*, mardi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre ; mardi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre. — *Excursions.*

A. de Marbaix, professeur ordinaire. *La zootechnie (physiologie et esthétique animales)*, mardi de 10 heures à 11 heures, pendant le premier semestre ; mardi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. — *Applications*, mardi à 3 heures.

A. Theunis, professeur ordinaire. *La chimie analytique*, vendredi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre ; vendredi de 7 heures et demie à 9 heures, pendant le

second semestre. — *Travaux du laboratoire (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives)*, jeudi de 9 heures à 1 heure et vendredi de 10 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi de 11 heures à 1 heure et vendredi de 9 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

A. PROOST, professeur ordinaire. *Chimie et physiologie spéciales des plantes cultivées et géologie*, vendredi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le second semestre.—*L'hygiène*, mercredi de 10 heures à 11 heures, pendant le second semestre.

J. MARCHAND, professeur ordinaire. *Le génie rural (mécanique agricole, géodésie agraire, hydraulique agricole)*, mardi de 9 heures à 10 heures, mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi de 9 heures à 10 heures, mardi et samedi de 10 heures à 11 heures. pendant le second semestre.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Le génie rural (constructions rurales)*, jeudi et samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre. — *Dessin*, mercredi et samedi de 9 heures à midi, pendant le premier semestre; lundi de 10 heures et demie à 1 heure et mercredi de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

J.-B. CARNOY, professeur ordinaire. *Les maladies des plantes*, samedi de 7 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

A. Lecart, professeur ordinaire. *L'économie rurale*, lundi de 10 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; mardi de 11 heures à midi, pendant le second semestre. — *L'économie forestière*, vendredi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre; samedi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre. — *Excursions forestières*.

Troisième année.

J. M. A. Cartuyvels, professeur ordinaire. *Les industries agricoles*, lundi de 11 heures à midi, pendant toute l'année; vendredi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre; mercredi de 7 heures à 8 heures, pendant le second semestre. — *Excursions*.

A. de Marbaix, professeur ordinaire. *La zootechnie* (*exploitation des animaux domestiques*), mercredi de 10 heures à 11 heures et jeudi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre; mardi de 10 heures à 11 heures et mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. — *Exercices zootechniques*, mardi à 3 heures. — *Excursions*.

A. Lecart, professeur ordinaire. *L'économie rurale*, mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre et de 10 heures à 11 heures, pendant le second semestre. — *La comptabilité agricole*, jeudi de 9 heures à 10 heures et samedi de 10 heures à 11 heures, pendant le premier semestre. — *L'économie*

forestière, mardi et samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre; mardi de 9 heures à 10 heures et vendredi de 10 heures à 11 heures, pendant le second semestre. — *Arboriculture pratique*, lundi à 3 heures, pendant le second semestre. — *Excursions forestières*.

A. Proost, professeur ordinaire. *La zoologie agricole*, mercredi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le second semestre. — *Hygiène et biologie générale*, samedi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le second semestre.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *La physique industrielle*, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre. — *Dessin et projets*, lundi de 8 heures à 10 heures et demie, mardi de 9 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; lundi de 8 heures à 10 heures et demie et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

J.-B. Carnoy, professeur ordinaire. *Les maladies des plantes*, samedi de 7 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *Le droit rural et forestier*, mardi de 11 heures à midi et samedi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

J. Marchand, professeur ordinaire. *Génie rural* (*machines agricoles*), mercredi de 9 heures à 10 heures, pendant toute l'année; vendredi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

A. Theunis, professeur ordinaire. *Chimie analytique*, vendredi de 7 heures et demie à 9 heures, pendant le second semestre. — *Les travaux du laboratoire* (*analyses industrielles et agricoles*), jeudi de 10 heures à 1 heure et vendredi de 9 heures à midi, pendant le premier semestre; mercredi de 11 heures à 1 heure et vendredi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

Th. Fontaine, professeur agrégé de la Faculté de droit. *Le droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, samedi de 9 heures à 10 heures, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

INSTITUT PRÉPARATOIRE
pour l'admission aux Écoles spéciales et à l'Institut agronomique.

Directeur : J. Marchand, professeur ordinaire de la Faculté des sciences.

Professeur : M. Tielemans, professeur agrégé de la Faculté de philosophie, bibliothécaire-adjoint.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
C. F. J. PIERAERTS.

Le Secrétaire, P. G. H. Willems.

CERCLE INDUSTRIEL
des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines de l'Université catholique.

—

Bureau directeur (1886-1887).

Présidents d'honneur, MM. les professeurs A. Devivier et L. Cousin.

Président effectif, M. le professeur Fr. De Walque.

Vice-Président, M. L. Doutrepont.

Secrétaire, M. J. Vuylsteke.

Bibliothécaire, M. M. Liesens.

Trésorier, M. H. Vanden Eynde.

—

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE INDUSTRIEL pendant l'année académique 1885-1886, fait au nom du comité directeur (1) par G. DE RIDDER, vice-président.

—

MESSIEURS,

Chargé par les statuts de vous présenter le rapport sur les travaux de l'année écoulée, je suis heureux de pouvoir constater que les moments que nous avons passés au Cercle n'ont pas été perdus pour nous. En parcourant les procès-verbaux des séances, on est étonné de voir combien l'on peut acquérir de connaissances pendant ces quelques heures du soir employées souvent après une journée laborieuse, pour profiter en commun des travaux des divers membres isolés. Qu'il me soit permis ici d'exprimer mes remerciements à tous ceux qui ont contribué à rendre nos séances instructives et en particulier à M. le professeur De Walque, notre vénéré président; chaque jour nous avons pu apprécier la sollicitude toute particulière qu'il porte à notre société.

(1) Le Bureau était composé de MM. les professeurs Devivier et Cousin, *présidents d'honneur;* le professeur De Walque, *président effectif;* G. De Ridder, *vice-président;* J. Pepinster, *secrétaire;* J. De Gand, *bibliothécaire,* et J. Steylaers, *trésorier.*

Citons, entre autres modifications introduites cette année, les rapports sur les excursions que nous faisons pour visiter les différentes fabrications qui font l'objet de nos études. Ces rapports, résumé des notes de plusieurs élèves, se complétant mutuellement et présentés au Cercle sous une forme claire et précise sont de nature, par leur exposé et les observations auxquelles ils donnent lieu, à rectifier au besoin certaines notions inexactes, à mettre en lumière des points inaperçus, en un mot, à former un complément nécessaire de l'excursion ellé-même.

La série des travaux originaux dus aux élèves de la 4e d'études a été commencée par M. Fréson qui a examiné la situation minière et métallurgique de l'Espagne, au point de vue de la richesse, de la qualité et de l'exploitation des minerais. Il nous a montré les progrès à réaliser et les différentes causes qui se sont opposé jusqu'ici au développement industriel de cette contrée si riche.

M. Marot, dans un travail du même genre, nous a entretenus de l'exploitation du combustible aux États-Unis, et principalemen, 1° de l'anthracite dont les gisements considérables et encore relativement peu exploités, nous constituent une réserve précieuse; 2° du pétrole et des sources de gaz naturel, de leur recherche, de la manière de les exploiter et de la situation favorable, économiquement parlant, qu'ils procurent à l'industrie.

Un des travaux les plus intéressants de l'année, tant à cause de l'actualité du sujet, que par la manière dont il fut traité, fut celui présenté par M. De Gand sur les chemins de fer à voie étroite. Après en avoir donné l'historique, il a successivement examiné les points suivants :

Largeur à donner à la voie. — Vitesse des trains. — Charges limites à admettre. — Déblais et remblais, travaux d'art. — Pose de la voie. — Traction, locomotives légères. — Wagons à marchandises et à voyageurs. — Frais d'exploitation, amortissement, prix de revient.

La discussion à laquelle ce travail donna lieu permit à M. De Gand de réfuter les objections qui lui furent présentées sur le prix plus élevé et les avaries résultant du transbordement, le retard des transports et la nécessité d'outiller complètement un tronçon local.

M. Steylaers nous exposa ensuite, dans ses principales lignes, les conditions d'établissement de « *Bruges port de mer* ». Considérant d'abord les raisons commerciales qui poussent à rendre à cette ville son ancienne importance, il discuta successivement les diverses parties du projet de M. de Maere-Limnander, c'est-à-dire, 1° l'enceinte entourée de jetées s'avançant à 800 mètres; 2° le canal reliant l'avant-port de Heyst à Bruges; 3° les installations maritimes de Bruges.

Il montra les diverses modifications à apporter à l'avant-projet ayant pour but de surmonter

les principaux obstacles qui semblent s'opposer à sa réalisation, c'est-à-dire le maintien de la passe d'accès, l'ensablement intérieur et extérieur de l'enceinte.

Les principales objections posées à M. Steylaers avaient pour but de discuter les conditions économiques de l'entreprise; il lui fut facile de les réfuter, en montrant dans quelles conditions défavorables il avait établi le chiffre des dépenses.

Je vous ai entretenu pendant la séance suivante de la fabrication des tubes en fer laminés et soudés. Cette industrie toute spéciale est pourtant d'un grand intérêt, puisqu'elle se rattache à nombre de fabrications distinctes : gaz, machines, etc. En décrivant les différents appareils et le mode d'opérer, j'ai surtout voulu vous montrer la simplicité des opérations comparativement à celles de la fabrication des tubes en fonte coulés et les avantages de solidité et de prix que présentent, sur ces derniers, les tuyaux en fer.

M. Michel nous décrivit en détail les différents systèmes de traînage mécanique et spécialement celui employé au puits Sainte-Henriette à Mariemont. Après avoir examiné les conditions locales nécessaires et indiqué les obstacles qui ont empêché jusqu'ici ce mode de traînage d'être adopté, il discuta les différentes parties de l'installation : moteur, chaudières, voie, matériel, etc.

Dans un travail sur la fabrication de la glace, M. Poncelet, énonçant d'abord le principe sur lequel se fondent les méthodes de production, en général, donne une description complète des opérations et appareils employés dans le procédé Carré :

Vaporisation de l'ammoniaque en solution. — Condensation de la vapeur ammoniacale dans un liquéfacteur. — Vaporisation par détente. — Redissolution des vapeurs.

M. l'ingénieur Van den Bossche a bien voulu nous donner, le 21 mai, une conférence fort intéressante sur les installations de maltage et de brassage de Carlsberg : maltage à la main ou mécanique, — brassage par ébullition en chaudière fermée sous pression, agitation constante des moûts, — refroidissement par évaporation, — fermentation dans un courant d'air toujours le même, mais purifié à la soude caustique et mis en mouvement par son propre refroidissement.

M. Brants, professeur d'économie politique, voulut bien venir clôturer les séances du Cercle en nous entretenant de la *Question ouvrière*, si importante et tout à fait à l'ordre du jour. Je regrette de ne pouvoir ici reproduire les paroles mêmes du sympathique professeur : les résumer serait les dénaturer ; aussi, me contenterai-je de dire qu'après nous avoir tenu une heure et demie sous le charme de sa parole, nous avoir

montré l'antagonisme existant entre le patron et l'ouvrier, examiné les moyens d'y remédier, tels que sociétés de production, participation, tribunaux de conciliation et démontré qu'en dehors de ce que l'on appelle le socialisme chrétien, rien ne peut être tenté, nos applaudissements enthousiastes lui prouvèrent quels étaient nos sentiments de reconnaissance. Merci, M. le professeur, pour le bien que vous nous avez fait, merci pour nous avoir indiqué la voie à suivre, à nous surtout qui, quittant les bancs de l'École, allons nous trouver bientôt en communication avec l'ouvrier et à même d'appliquer les bonnes théories que vous nous avez indiquées.

Après avoir parcouru les travaux originaux, il serait trop long de traiter toutes les communications faites, je me bornerai à indiquer les matières examinées :

Génie civil.

Excavateurs à vapeur.
Épreuves du ciment.
Stabilité des baies dans les constructions.
Pavages en bois.
Pont levant de la Villette.
Communications entre voyageurs et agents du train.
Mesure de la vitesse des trains.
Modifications de l'appareil Saxby.
Chemins de fer à crémaillère.

Locomotives à grande vitesse.
Coupoles métalliques.
Bateaux-torpilleurs. — Torpilles.

Chimie industrielle.

Utilisation des sous-produits du gaz.
Extraction du soufre des marcs de soude.
Minerais de soufre.
Brasserie allemande.
Malteries.

Mines.

Foncage des puits.
Avertisseurs automatiques du grisou.
Suppression des poussières de charbon.
Traînage mécanique.

Constructions mécaniques.

Traction par câble.
Aero-condenseur de Jonché.
Chaudières De Nayer.
Distribution du moteur à gaz Koerting.
Régulateurs de température.
Usine à vapeur centrale de New-York.
Frein à vapeur Koerting.
Machine soufflante verticale.
Locomotive Compound.

Métallurgie.

Traitement des pyrites aurifères.
Transformation des laitiers en ciment, dosés à la sortie du haut-fourneau.

Traitement des mattes de cuivre au Bessermer.
Traitement électrolitique des minerais.

Électricité.

Piles Bunsen et piles au bichromate.
Auto-accumulateur de Jablochkoff.
Indicateurs électro-magnétique de vitesse.
Présence de l'air dans les lampes à incandescence.
Distribution de l'éclairage électrique.
Calcul des accumulateurs.
Expériences du système Van Rysselberghe.
Communication des trains, système Edison.

Vous le voyez, Messieurs, par cet exposé tout succinct qu'il est, les séances du Cercle ont été bien remplies. Nous avons effleuré tous les sujets, étudié les questions les plus diverses. D'aucus pourraient dire que par là nous n'avons rien approfondi. Il est inutile de vous rappeler que ce n'est pas le but du Cercle où l'on vient, après un travail de jour, se délasser tout en étudiant. Nous ne désirons en parcourant ainsi les revues que nous tenir au courant des progrès de la science, dans toutes les branches de l'industrie et si un jour nous avons besoin d'approfondir l'une ou l'autre question, nous saurons ce qui a été fait, ce qui a été essayé avant nous et nous pourrons en faire notre profit.

Nous avons maintenu le Cercle dans la voie que nos aînés lui avaient tracée, quelques heu-

reuses modifications y ont été introduites dans le but de l'améliorer. N'oublions pas que ce n'est qu'en perfectionnant toujours que l'on peu réussir. «Courage et persévérance dans la voie du travail » a été jusqu'ici et sera toujours, je l'espère, la devise du Cercle industriel.

—

Conférence d'ÉCONOMIE SOCIALE.

—

Directeur : M. BRANTS, professeur.

Ont pris part aux travaux en 1885-1886 :

MM. de Brabandère, Gaston, d'Ixelles.
De Brie, Alphonse, de Courtrai.
de Haene, Joseph, de Furnes, *secrétaire*.
Demaret, Alfred, d'Aubel.
Dumortier, Henri, de Meerendré (Gand).
Hannotte, Alphonse, de Battice.
Lebon, Hector, de Sotteghem.
Van der Smissen, Edouard, d'Alost.
Vande Walle, Maurice, de Schaerbeek.

—

RAPPORT

sur les travaux de la conférence d'ÉCONOMIE SOCIALE, pendant l'année académique 1885-1886, par M. Joseph de HAENE, secrétaire.

—

La conférence ou plus exactement, le cours pratique d'Économie Sociale a été fondé au mois d'octobre 1885, sous la direction de M. V. Brants, professeur d'Économie politique.

Il nous a paru intéressant de noter le commencement de cette œuvre, de montrer l'idée qui a présidé à son organisation et de constater ses premiers résultats.

Cette œuvre est le résultat d'une évolution générale qui s'opère dans l'enseignement supérieur, évolution qui tend à ériger à côté de chaque chaire universitaire un cours pratique dans lequel l'étudiant essaierait ses propres forces sous l'œil et la direction du maître et ferait ses premiers pas dans la voie de l'étude et des recherches personnelles.

C'est l'Allemagne qui la première a compris la nécessité des cours pratiques. L'initiative de quelques professeurs avait créé des réunions hebdomadaires dans lesquelles le maître s'en-

tourait d'un nombre restreint d'élèves pour les initier aux règles de la critique historique et philologique. Ces cours pratiques se généralisèrent, se développèrent et devinrent les germes de ces institutions qui sous le nom de *Séminaires philologiques*, *Historische Uebungen*, *Historische Vereine* ont tant contribué à entretenir cette vie intellectuelle, cette activité scientifique, qui sont la force des Universités d'Outre-Rhin (1).

Le gouvernement autrichien conçut le premier l'idée d'appliquer aux Faculté de droit ce qui avait si bien réussi dans la Faculté de philosophie, et créa les « *Rechts-und Staatswissenschaftliche Seminare*. » Il voulait relever le niveau des études juridiques, remédier au défaut absolu d'initiative et de travail personnel, remplacer les auditeurs par des élèves; l'étudiant en effet réduit à un rôle purement passif ne cherchait jusque-là qu'à exercer sa mémoire au détriment de son intelligence, rien ne venait éveiller en lui le goût de l'étude et de la recherche scientifique.

Les séminaires juridiques ont répondu pleinement à l'attente. On appelle séminaire juridique l'ensemble des cours pratiques de droit donnés dans une même université. Dans chaque cours

(1) F. Collard. *Trois Universités allemandes*, Louvain 1882; P. Frédéricq, *De l'enseignement supérieur de l'histoire*, Gand 1882.

pratique pleine latitude est donnée au professeur et aux élèves. Les travaux consistent tantôt dans l'exposition d'une théorie juridique qui n'a pas été exposée dans le cours du professeur, tantôt dans l'examen de quelques cas empruntés à la jurisprudence, tantôt dans l'étude détaillée d'une question spéciale. La faculté de Vienne possède ainsi des cours pratiques de droit civil, de droit criminel, de procédure civile, de droit romain et de sciences politiques (1).

En Allemagne les universités organisèrent aussi des cours pratiques de ce genre; il faut citer en particulier le cours économique de M. Schmoller à Strasbourg (2), qui d'ailleurs n'est pas isolé.

En Suisse à l'Université de Berne existe aussi un cours analogue, dit « *Volkswirthschaftliches Prakticum.* »

En Italie, il n'y a pas de cours pratiques officiellement constitués : mais divers professeurs, notamment à Pise et à Bologne, ont constitué un séminaire juridique subsidié par la province. A Pavie M. Luigi Cossa a organisé lui-même un groupe d'études économiques d'où sont sortis des travaux remarquables.

L'insuffisance d'un enseignement purement

(1) Wouters, *De l'enseignement du droit à l'étranger*, Bruxelles 1881.

(2) Ses travaux sont publiés dans les « *Staats-und Socialwissenschaftliche Forschungen.* » Leipzig.

théorique et dogmatique a été également reconnue en France. Déjà sous le second Empire « l'École pratique des Hautes Études » réalisait l'idée des cours pratiques de la façon la plus heureuse; l'École des Chartes applique le même système. C'est de ces deux écoles qu'est sortie la rénovation des études historiques en France (1). Plus récemment, l'École libre des sciences politiques, qui constitue une véritable Université des sciences d'État, a institué un cours pratique ou *groupe d'études* à côté des principaux cours théoriques (2).

L'école d'observation fondée par F. Le Play est mieux qu'aucune autre à même de créer un tel enseignement, nous croyons savoir que des *conférences pratiques* sur la méthode et les monographies s'organiseront bientôt à Paris, avec le concours de MM. Delaire, Jannet Cheysson, Guérin

En Belgique des essais fructueux, mais isolés ont été tentés dans le domaine de l'histoire et de la philologie ; citons : la « *Societas Philologa* » de Louvain, fondée et dirigée depuis quinze années par M. le professeur Willems ; les cours pratiques d'histoire de MM. Kurth et Frédéricq à Liége, MM. Philipson et Vanderkindere à Bruxelles,

---

(1) P. Frédéricq, *L'enseignement supérieur de l'histoire à Paris*. Paris 1883.

(2) Les groupes, fondés en 1883, publient leurs travaux dans les « *Annales de l'école libre des sciences politiques.* » Revue trimestrielle.

MM. Thomas et Motte à Gand, M. Mœller à Louvain (1).

Jusqu'en 1885 l'histoire presque seule était représentée dans ce nouveau mouvement. A l'Université de Louvain, vient d'être inauguré l'enseignement juridique pratique. En 1885 se fondait la conférence d'Économie sociale, à l'instar des cours pratiques des Universités étrangères, en même temps que s'y constituaient des conférences de droit civil dirigées par MM. Descamps et Van Biervliet. Un cours pratique de droit notarial vient de s'y joindre en 1886, grâce à l'initiative de M. A. Maton (2).

—

Nous étions neuf étudiants qui dans le cours de l'année académique 1885-1886 nous réunissions de quinze en quinze jours entre huit et dix heures du soir, chez M. Brants. C'est là que le professeur complétait son enseignement, nous initiait aux procédés de travail et de recherche et nous ouvrait l'accès des sources.

La première heure est consacrée à l'examen des publications nouvelles. Chacun est appelé à tour de rôle à rendre compte des revues, brochures d'actualité, livres nouveaux qui lui ont

---

(1) P. Fredericq, *Travaux du cours pratique d'histoire à Liége*, tome I, Introd.

(2) A. Maton, *L'enseignement du notariat*, Bruxelles 1886.

été communiqués à la réunion précédente. Le compte rendu ne suffit pas toujours : souvent l'appréciation personnelle du rapporteur est provoquée, et alors surgissent des discussions animées, habilement dirigées par le Professeur qui nous prête une attention encourageante, critique les opinions émises, et apporte la solution que lui suggèrent la science et l'expérience. Parmi les questions ainsi débattues, citons au hasard : la loi française sur les syndicats, les Trade-Unions d'Angleterre, la responsabilité du patron en matière d'accidents, le morcellement de la propriété foncière, l'assurance obligatoire en Allemagne, les banques populaires, etc.

Cette première partie de nos séances a pour but de tenir les élèves au courant des progrès de la science et du mouvement économique, de leur inculquer des règles de critique, de leur apprendre à trouver les sources et à y puiser.

Pendant la seconde heure, M. Brants veut nous montrer comment on aborde un travail original, par quelles voies et quelle méthode d'investigation on l'étend et on l'achève en l'appuyant sur des bases solides.

Nous nous sommes efforcés d'appliquer à la science sociale cette méthode d'observation que l'illustre Le Play a remise en honneur, perfectionnée de son exemple et de ses préceptes (1).

---

(1) Le Play, *Les ouvriers Européens*, tome I ; *La méthode d'observation*.

Elle est décrite par M. Urbain Guérin en ces termes : « Recueillir le plus grand nombre de » faits généraux, les comparer entre eux, étudier » leurs caractères au moyen d'un cadre fixe, » précis, ne laissant aucune place à l'invention ; » puis après cette étude préliminaire, proclamer » comme lois nécessaires celles que l'observa- » tion montre partout invariablement liées au » maintien de la paix sociale (1). »

Cette année, nous appliquâmes cette méthode aux sociétés coopératives de production, qui formèrent le principal objet de notre étude.

Nous fîmes successivement les monographies des types les plus divers et les plus caractéristiques, scrutant les détails de leur organisation, surprenant sur le fait les causes de succès et de revers. — Voici les principaux types qui furent soumis à cette analyse, soit par le Président, soit par les membres :

Les sociétés françaises et en particulier les lunetiers de Paris, qui fondée en 1848 subsistent encore ;

— Les portefaix de Marseille et les Nations d'Anvers ;

— Les portefaix et porteurs de bière des villes flamandes (Bruges, Furnes, Courtrai, Termonde, etc.).

— Les artèles de la Russie ;

(1) U. Guérin, *Quelques mots sur la méthode d'observation dans la science sociale.*

— L'organisation de la maison Leclaire à Paris;

— Les sociétés coopératives de pêcheurs côtiers;

— La tentative de la mine aux mineurs de Vic-Dessos (Ariége) qui date de 1293.

— Diverses boulangeries coopératives, etc., etc.

Étudier les phénomènes pour en dégager la loi, tel est le but de la méthode expérimentale. Constatant que l'histoire des sociétés coopératives de production ne présente qu'un long nécrologe à côté d'une série très restreinte de succès, nous avons recherché les causes de cette variété de destinées qui semble défier la généralité des conclusions. Pénétrant d'abord dans les détails d'organisation de chaque société; puis, remontant dans la voie de la généralisation, on groupait les détails et les évènements; on montrait la plupart de ces sociétés aux prises, dès leur naissance, avec une foule de difficultés insurmontables : situation pénible des ouvriers pendant la période d'établissement, ce qui amène le découragement et les défections; impossibilité d'établir une direction sérieuse, ce qui conduit à l'anarchie; impossibilité de constituer le capital, etc. — Ces vices semblaient inhérents à l'institution. Nous avons étudié ensuite d'autres sociétés et nous les avons vues surmontant tous les obstacles et produisant des résultats heureux au point de vue économique et social. Mais guidés

par une minutieuse analyse nous reconnûmes bientôt que ces succès étaient dûs à des circonstances spéciales auxquelles il fallait attribuer forcément un caractère exceptionnel. Tantôt c'était un gérant énergique et influent qui s'emparait de la direction et reconstituait de fait le patronat; — tantôt la phase d'établissement était traversée par un groupe d'élite, après beaucoup de revers et de défaites dans lesquelles les vaincus étaient nombreux; la société alors, en se développant, devenait presque toujours une société fermée, de plus en plus capitaliste, de moins en moins coopérative. On voyait aussi les sociétés coopératives employant un grand nombre d'auxiliaires non associés et rétablissant indirectement le salariat; souvent même, et c'est le cas le plus fréquent, la coopération se bornait au groupement des cotisations et à la participation aux bénéfices ; — tantôt encore comme dans les associations de portefaix et de pêcheurs côtiers, les difficultés étaient écartées par l'usage, les liens moraux, les traditions séculaires, toutes choses impossibles à créer dans les sociétés industrielles modernes.

Et insensiblement une conclusion générale se dégageait des faits et s'imposait à nous : « la » coopération appliquée à la production est » impraticable comme organisation universelle; » elle est possible et peut être utile dans des cas » particuliers. »

Ces conclusions nous expliquaient aussi pourquoi le succès était au contraire plus facile et plus général, dans les sociétés dites de consommation, vrai groupement de cotisations, et où les difficultés et les obstacles étaient bien moindres.

Ainsi les faits se trouvaient interprétés par une observation attentive.

Nous sommes loin de croire qu'il faille ne tenir compte que des faits et accepter le doute méthodique; il y a des principes rationnels; à côté de l'acte humain il y a la nature humaine. Ces deux méthodes, l'induction et la déduction, doivent se compléter pour arriver à la vérité (1). Apprendre les moyens de les combiner et de les appliquer, s'habituer à tirer les conclusions des faits et des principes, tel est le but du cours pratique. Il rend raison de la doctrine, l'étend et la complète.

---

(1) V. Brants, *Lois et méthode de l'économie politique*, Louvain, Peeters, 1883.

—

SOCIÉTÉ MÉDICALE
de l'Université catholique de Louvain.

—

ANNÉE ACADÉMIQUE 1886 1887.

Président d'honneur, Mgr Pieraerts, recteur magnifique de l'Université.

Président émérite, M. le professeur Van Kempen.

Composition du bureau.

Président, M. le professeur Debaisieux.

1er *Vice Président*, M. le professeur Verriest.

2d *Vice-Président*. M. le professeur Dandois.

Secrétaire, M. Louveaux, étudiant en médecine.

Membres : MM. Heymans, Laruelle et Dutilleux, étudiants en médecine.

Membres actifs.

MM. les professeurs Craninx, Michaux, Hairion, Haan, Van Kempen, Lefebvre, Hayoit, Masoin, Debaisieux, Hubert, Ledresseur, Verriest, Blas, Venneman, Bruylants, Dandois et Denys.

MM. les docteurs G. Van Roeckhoudt, Boine et L. De Rode.

MM. les étudiants en médecine Stroobant, Tamine, Heymans, Laenen, Moereels, Gids, Praet, Castelain, Wouters, Van Gehuchten, Smets, Rombauts, Stryckers, de Marbaix, Vanvelsen, Pattyn, Debie, Bovy, Piret J., Alesch, Faucon, Franck, Vilain, Laruelle, Hupiu, Borreman, Lemaître Ed., Louveaux, Bodson, Charlier, Dutilleux, Willems, Laurent L., Van Geersdaele, Morren, Devers, Doutreligne.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ MÉDICALE pendant l'année 1885-1886, fait au nom de la Commission directrice (1), dans la séance du 3 novembre 1886, par M. J. BRUSSELMANS, secrétaire sortant.

—

Messieurs,

Permettez à votre rapporteur, chargé de vous entretenir des travaux de la société, de rappeler les changements survenus dans la composition du bureau, et de rendre hommage au dévouement des maîtres sympathiques, qui à tous égards ont droit à notre respect et à notre reconnaissance.

Au commencement de l'année académique, la place de la présidence devint vacante par suite de la retraite de M. le professeur Masoin. M. Masoin avait vu naître la Société médicale, il y aura bientôt vingt-cinq ans. Il fut pour une

(1) La Commission directrice pour l'année académique 1885-1886 était composée comme suit :

Président, M. le professeur Debaisieux; 1r Vice-Président, M. le professeur Verriest; 2d Vice-Président, M. le professeur Dandois; Secrétaire, M. Brusselmans, étud. en médecine; Membres, MM. Giele, Wibin, et Roose, id.

large part dans les succès de la jeune assemblée. Devenu professeur, il continua à lui porter le plus vif intérêt. Nos devanciers lui témoignèrent leur confiance, en l'appelant à diriger leurs travaux. Le président et les membres de la Société médicale eurent toujours les relations les plus affectueuses. Aussi, au moment de se séparer de nous, M. Masoin affirma ne nous quitter que comme président, et après avoir mûrement réfléchi. La commission s'est fait un devoir d'exprimer à l'honorable professeur ses remercîments pour les services rendus, et nous conserverons tous de lui un souvenir reconnaissant.

Le mandat de la présidence fut offert à l'unanimité des voix à M. le professeur Debaisieux, depuis plusieurs années 1r vice-président. M. le professeur Debaisieux, en acceptant avec empressement voulut bien nous donner une nouvelle preuve de son attachement pour ses élèves.

Il importait beaucoup de trouver un juge très compétent dans les questions qui s'agitent de préférence au sein de notre société, je veux dire les questions de pathologie générale et de pathologie interne. Le dévouement de M. le professeur Verriest, qui voulut bien accepter le mandat de 1r vice-président, nous procura ce guide précieux et la parole autorisée, si nécessaire à la marche régulière des discussions et à leur issue profitable.

Et pour que rien ne manquât à l'organisation

de la commission directrice, nous avons été assez heureux d'amener à la place de 2d vice-président le zélé et sympathique professeur et chef de clinique M. Dandois, dont le dévouement à la Société médicale ne s'est jamais démenti.

Votre rapporteur, Messieurs, vous félicite du choix que vous avez fait et du concours qui vous est assuré de la part d'une direction aussi éclairée et aussi dévouée. Il ne saurait trop vous engager à payer, à votre tour, de votre personne, à apporter chacun sa part aux travaux de la société, pour répondre au dévouement de vos maîtres et les dédommager, dans une certaine mesure, des sacrifices qu'ils s'imposent pour vous.

L'année académique 1885-1886 fut assez prospère pour la Société médicale. Le nombre des membres s'est élevé au chiffre de quatre vingts. Nos séances furent plus nombreuses que l'année précédente. Pendant une certaine période même, elles ont présenté cette animation et cet intérêt qui devraient les caractériser toujours.

M. le professeur Dandois voulut bien inaugurer la série de nos travaux, en nous donnant une conférence très instructive, dans la séance du 11 novembre 1885. Le sujet était emprunté à sa pratique personnelle et consistait dans la relation d'une opération chirurgicale, rare jusqu'ici dans les annales de la science. Après avoir exposé l'historique de la « néphrectomie » et avoir dressé la statistique des 200 cas consignés dans la litté-

rature médicale universelle, l'orateur rapporte minutieusement le cas qui lui est propre. Il nous fait assister à toutes les phases de la cure, depuis le premier examen du malade jusqu'à l'opération elle-même. Celle-ci est exposée dans tous ses détails. Le succès rapide et complet démontre la souveraine vertu des procédés antiseptiques. C'est la conclusion de l'éminent orateur, qui fut écouté jusqu'au bout avec l'attention digne de sa science et de l'intérêt de son discours.

Dans la même séance, votre rapporteur eut l'honneur de donner lecture d'un travail intitulé : « Pathogénie de la phlegmatia alba dolens ». Son but principal était d'appeler votre attention et vos bienveillantes discussions sur un sujet difficile de la pathologie : « les thromboses vasculaires ». Ce travail comprend deux parties :

La première est exclusivement consacrée à une étude de pathologie générale. La théorie de Schmidt, celle qui a cours actuellement dans la science touchant la coagulation du sang, est exposée et discutée.

Que faut-il pour qu'une thrombose se produise pendant la vie ? L'auteur répond par l'opinion de Cohnheim, admettant comme nécessaire une altération anatomique ou fonctionnelle des parois vasculaires. L'élément anatomique, présidant à la fluidité du sang, est l'endothélium.

La stase sanguine et le ralentissement de la circulation ne sont que des causes prédisposantes ou auxiliaires de la thrombose.

La preuve est fournie par cette expérience fondamentale : « le sang reste fluide entre deux » ligatures, jetées sur une veine avec les pré- » cautions opératoires voulues » (Baumgarten et Seuftleben).

Dans la seconde partie du travail, l'auteur fait l'application de sa thèse au cas particulier de l' « œdème des femmes en couches. » La théorie de Virchow, invoquant la propagation du thrombus à partir des sinus utérins à thrombose physiologique, doit être écartée. — Il en est de même de la théorie, dite «des causes septiques». Celle-ci est exacte quant à l'étiologie. A l'origine de la phlegmatia, on trouve, en effet, l'infection puerpérale, l'invasion d'organismes à virulence moyenne, qualifiés du nom d'organismes non pathogènes (Fritsch). Il est démontré que l'infection se fraie un passage depuis les organes génitaux blessés jusqu'à la thrombose des veines iliaques et crurales, par l'intermédiaire de la lésion endothéliale indispensable. La grande majorité des cas de phlegmatia prennent naissance dans les sinus utérins ou pelviens, grâce au processus phlébitique venu de l'extérieur du vaisseau. Pour quelques cas, le point de départ se trouve dans les confluents de la veine, où la thrombose s'établit à la faveur d'une lésion endothéliale préexistante : « phlébite variqueuse ».

La discussion de ce travail fut longue et inté-

ressante. Le rôle de garantir la fluidité du sang, attribué par l'auteur à l'endothélium vasculaire, est combattu par la plupart des membres. Vers la fin des débats, une pièce pathologique présentée par M. Schepens, à l'appui de cette objection, offrait un endothélium anatomiquement altéré, avec circulation libre, mais n'excluant pas les thromboses partielles ou même microscopiques. La thèse était donc ébranlée, et la question doit être remise à l'étude.

Dans ces premières séances de l'année, nous eûmes la bonne fortune de posséder parmi nous un membre zélé, toujours prêt à nous communiquer les pièces anatomiques intéressantes, que sa pratique lui mettait sous les yeux. M. Stubbe présenta entre autres, un poumon de bête à corne atteint de pleuro-pneumonie exsudative, des ganglions, des épiploons tuberculeux, etc., etc. Ses communications donnèrent toujours lieu à des causeries très instructives, ayant pour objet la « pathologie comparée. »

Une grande partie des séances du 18 et du 25 novembre fut consacrée à la lecture d'une étude complète sur « les nerfs trophiques » par M. Schepens. Voici comme autant de propositions, développées et discutées dans cet excellent et substantiel travail de biologie générale.

Une cellule n'a nullement besoin d'une autre cellule pour vivre. Chez les êtres collectifs, la nutrition de chaque cellule demande une régula-

risation constante. Les partisans des nerfs trophiques attribuent ce rôle à des nerfs spéciaux. Il est plus sûr de rejeter les nerfs trophiques.

On peut admettre que, si une cellule déterminée de notre corps revêt telle forme, qu'on lui connaît, elle le doit à une double influence : d'abord celle de l'hérédité, ensuite celle du milieu ambiant. Le milieu ambiant agit par la quantité et la qualité de nourriture, qu'il prête à la cellule; par sa température, par ses pressions et ses contacts, par ses appels à un fonctionnement particulier.

A l'état normal, ces facteurs multiples concourent à maintenir ou à faire prendre à la cellule une forme déterminée, appropriée au rôle spécial qu'elle doit jouer dans notre organisme.

Après ces vues générales, l'auteur passe en revue les différents tissus du corps, examinant pour chacun les preuves pour et contre l'existence des nerfs trophiques.

I. Les cellules indifférentes, c'est-à-dire les globules blancs du sang. Il est évident que des nerfs trophiques n'existent pas pour elles.

II. Cellules différentiées physiquement :

1° Cellules épithéliales. Beaucoup de tissus épithéliaux n'ont pas de nerfs du tout : les poils, les cellules de revêtement postérieures de la cornée, les cellules du cristallin. Les expériences de greffe épidermique plaident contre l'existence

des nerfs trophiques, de même que la section des deux nerfs pneumo-gastriques.

2° Cellules connectives. Les principales sont :

a) Les cellules cartilagineuses, dépourvues de tout nerf;

b) Les cellules osseuses. De nouvelles expériences tendent à faire rejeter leurs nerfs trophiques;

c) Les cellules du tissu conjonctif. Le tiers postérieur de la cornée n'a pas de nerfs. Les sections nerveuses, opérées dans le but de prouver ici l'existence des nerfs trophiques, doivent s'interpréter d'une autre façon, au point de prouver contre eux.

III. Cellules différentiées physiologiquement :

1° Le tissu glandulaire. Si l'on considère les nerfs dits sécréteurs comme des nerfs moteurs, tous les phénomènes s'expliquent mieux qu'avec les nerfs trophiques.

2° Le tissu musculaire. Si les muscles sont modifiés dans leur nutrition pendant certaines maladies nerveuses ou grâces à une certaine expérimentation, il faut l'attribuer aux changements survenus dans leur fonctionnement et dans l'apport de liquide nourricier.

3° Le tissu nerveux. Les fibres nerveuses motrices et les fibres nerveuses sensitives ne sont influencées, les premières par les cornes antérieures de la moelle, les secondes par les ganglions des racines postérieures, que pour autant

que ces centres sont nécessaires au fonctionnement des tubes nerveux eux-mêmes Quant aux cellules nerveuses, personne ne leur admet des nerfs spéciaux présidant à leur nutrition.

La fameuse expérience de la section intracranienne du trijumeau constituerait une excellente preuve contre les nerfs trophiques.

On le voit, tout le travail est dirigé contre la doctrine de Samuël, défendue naguère par la plupart des physiologistes, mise en lumière en Belgique par M. le docteur Lahousse.

Il comprend trois points capitaux :

a) La négation absolue des nerfs trophiques dans certains cas;

b) La possibilité de leur exclusion dans d'autres;

c) Une conception différente dans la régulation des phénomènes de la nutrition cellulaire.

Aussi la discussion fut-elle longue et animée. De nombreux arguments furent exposés, tant pour maintenir l'existence des nerfs trophiques, que pour détruire le système de nutrition défendu par M. Schepens.

L'honorable premier vice-président M. le professeur Verriest voulut bien prendre part aux débats, mettre l'ordre voulu dans la discussion, et résumer dans ce sens l'état de la question; la théorie des nerfs trophiques, née il n'y a pas bien longtemps, fut exagérée de prime abord. La réaction, qui s'opère à cette époque, paraît

exagérée à son tour. Les besoins cliniques pour l'influence trophique du système nerveux persistent toujours dans certains cas. Et comme d'autre part, il n'y a rien d'irrationnel à cette conception, il est prudent de se tenir sur la réserve, et de reconnaître que la science n'est nullement fixée sur ce point.

Dans la même séance du 25 novembre 1885, M. Roose donna lecture d'un travail sur « *la nature de la pneumonie croupale,* » c'est un sujet intéressant, qui nous transporte sur le terrain si nouveau de la bactériologie.

L'auteur tâche de démontrer que la pneumonie fibrineuse est de nature infectieuse. Il cite plusieurs exemples d'épidémies de pneumonie croupale. L'élément pathogène est un coccus spécial : « le diplococcus de Friedländer ». Les inoculations sur des souris et des lapins ont reproduit la véritable pneumonie croupale. Quelle est l'influence du froid ? L'auteur lui refuse de pouvoir être la cause première de la maladie. Il argumente de l'expérimentation. Le froid n'est que la cause adjuvante. La pneumonie ne ressemble pas à une maladie inflammatoire. Elle présente, dans toutes ses formes, les symptômes d'une infection générale.

En terminant, M. Roose traite des pneumonies dites par contusion. Tous les cas cités de ce genre n'excluent aucunement l'origine microbienne. Il fait la démonstration du diplococcus

de Friedländer et de ses cultures sur gélatine-peptone.

Cette thèse ne pouvait manquer de rencontrer beaucoup de contradicteurs. M. Wéry surtout, objectant d'office, discute longuement le travail. Il appuie particulièrement sur deux points. D'abord, il prétend trouver d'autres causes à la pneumonie croupale que le diplococcus de Friedländer, par exemple, la pneumonie impliquant la fièvre typhoïde. En second lieu, il fait ressortir d'une façon très spirituelle les cas de pneumonie, où les conditions étiologiques, entendues dans le sens de la nouvelle doctrine, sont difficiles ou impossibles à saisir jusqu'ici.

Un point, qui reste dans les conclusions, est le suivant : Si l'inoculation du diplococcus de Friedländer a donné lieu à une inflammation pulmonaire avec exsudat fibrineux, nul expérimentateur n'ose affirmer avoir réussi à produire la « fièvre pneumonique » et par le fait même, on peut dire « adhuc sub judice lis est. »

M. Thévelin, dans la séance du 2 décembre, lit un travail sur « le mode de contraction de l'utérus. » Il commence par exposer le mode d'expérimentation mis en usage pour étudier la contraction utérine et le résultat de la recherche, c'est-à-dire la courbe formée au-dessus de la ligne des abscisses.

Or, cette courbe est variable. Pour quelle raison? L'auteur rejette les explications proposées.

antérieurement, de « la fatigue de l'organe; » de la possibilité ou l'impossibilité où se trouverait l'organe de se vider. Il admet l'explication donnée récemment par Schatz : « la forme péristaltique du mouvement de l'organe, » et « la distribution spéciale de ses fibres. » Les preuves sont nombreuses, empruntées en partie à la physiologie comparée.

Quelle est la direction de ce mouvement péristaltique? Il part de l'orifice des trompes pour aller au col utérin.

Quelle est sa durée? Elle s'obtient par un calcul très simple. Soustrayez de la durée totale de la contraction le nombre de secondes que met une fibre lisse à se contracter.

Enfin, la péristaltique se propage sur l'organe par zônes et non par fibres lisses

Votre rapporteur eut l'honneur de présenter à la société un fœtus monstrueux, appartenant à la catégorie des anencéphaliens. A cette occasion, il établit la différence de ces monstres d'avec les acéphales proprement dits; et il démontre que la cause de l'abnormité est dans le principe une lésion pathologique accidentelle, survenue dans la période embryonnaire, et consistant dans une simple hydropisie, fâcheuse par son siège, hydrencéphalie et hydrorachis.

Les discussions sur « les nerfs trophiques » et la « pneumonie croupale, » ont rempli complètement la séance du 10 décembre.

Dans celle du 13 janvier 1886, nous assistons à la lecture d'une étude sur « le phénomène de Cheyne-Stokes » par M. Leuridan. L'auteur le résume comme suit :

Il existe deux types de respiration périodique :

a) La forme atypique ou respiration méningitique de Biot;

b) La forme typique ou respiration de Cheyne-Stokes.

La première forme appartient à toutes les affections cérébrales. La seconde est propre aux dégénérescences du cœur, de quelque nature ou de quelque cause qu'elles soient.

Son pronostic est grave, sans être désespéré.

Ses phénomènes concomitants portent sur le sensorium, sur la pupille et les nerfs vasomoteurs.

La pathogénie fait l'objet principal de son travail. Il existe trois hypothèses :

1° Celle de Traube, Opilehne, Cohnheim, attribuant le phénomène à une perte d'excitabilité des centres nerveux de la respiration.

2° Celle de Rosenbach l'expliquant par une fatigue, ayant pour résultat une exagération de la périodicité physiologique inhérente à la cellule en général et à la cellule nerveuse en particulier.

3° Celle de Hein invoque un ralentissement de la circulation.

Cette dernière hypothèse, dit l'auteur, explique

le mieux tout ce qui a rapport au phénomène de Cheyne-Stokes, et nous la défendons.

Dans la séance du 28 janvier, M. Roose donne lecture d'un travail intitulé : « Considérations sur le diagnostic des affections gastriques ». L'auteur examine un symptôme nouveau, mis en avant par un assistant de clinique allemand, le docteur von Welden. Il s'agit de l'absence d'acide chlorhydrique dans l'estomac, pendant le travail de la digestion. Ce symptôme serait pathognomonique du cancer de l'estomac.

M. Roose, élève interne à la clinique médicale, rapporte un cas observé dans ce service, plaidant contre von Welden. Les réactions voulues, à la tropéoline, au perchlorure de fer avec acide phénique, au violet de méthyle, auraient indiqué l'absence d'acide chlorhydrique, tandis que l'autopsie a révélé un épithélioma tubulé du pylore.

Après cela, que faut-il croire? Que, si les recherches de von Welden ont été exactes, le symptôme peut s'appliquer à certains cancers ou à certaines périodes du mal.

Votre rapporteur eut l'honneur de donner lecture, dans la réunion du 3 mars, d'une étude sur l'« étiologie de la dysménorrhée ». Les causes de cet accident sont nombreuses et variées. Leur connaissance et leur diagnostic différentiel sont indispensables à quiconque veut ne pas s'astreindre à un traitement purement palliatif.

On peut ranger ces causes en trois groupes :

1° Dysménorrhée, appelée idiopathique, lorsqu'il n'existe aucune lésion anatomique appréciable ;

2° Dysménorrhée congestive. La lésion initiale est de nature hypérémique ou inflammatoire. Elle est simple ou plus souvent complexe : endométrite, métrite, périmétrite, ovarite, etc.

3° Il y a les conformations vicieuses : utérus infantile, utérus en anté- ou en rétro-flexion, sténoses utérines, etc.

La pathogénie du phénomène est presque dans tous les cas fort obscure. Une hypothèse nouvelle a été émise récemment par le professeur Fritsch. Pour ce gynécologue éminent, le point de départ des douleurs se trouverait presque toujours dans l'obstacle à la congestion régulière de l'organe ou à l'excrétion du sang dans la cavité utérine, et non dans la difficulté de son expulsion, opinion généralement admise.

Séance du 10 mai. M. Louveaux étudie les « myélites systématiques ».

La première partie du travail comprend l'anatomie de la moelle épinière, et les enseignements de la physiologie sur les fonctions de la moelle en général et de chacun de ses segments.

Dans la seconde partie, l'auteur passe en revue les principales maladies spinales décrites aujourd'hui : le tabès dorsalis, les polyomyélites aigües et chroniques, la sclérose latérale amyotrophique, la paralysie bulbaire.

Enfin, il tâche de déduire la symptomatologie des lésions anatomiques et d'interpréter les symptômes importants, tels que l'ataxie, la disparition des réflexes, les douleurs fulgurantes, l'atrophie musculaire, les phénomènes spastiques. C'est cette dernière partie, qui a fourni le principal sujet de la discussion.

M. Heymans communique à la société le résultat d'un certain nombre d'expériences, qu'il a faites touchant la question « Glycosurie ». Il a produit le diabète sucré artificiel chez des lapins, en leur injectant du curare. Une série d'animaux avaient pris des composés de manganèse; une autre série étaient nourris normalement. L'administration préalable du manganèse n'a pas modifié la quantité de sucre excrété. L'honorable membre est vivement félicité par M. le président pour sa belle étude de thérapeutique expérimentale.

Dans la séance du 17 mars, M. Thévelin donne lecture d'un travail sur « l'ictère des nouveau-nés. » L'ictère hémaphéïque doit être décidément abandonné. L'ictère patogène dans tous les cas, comment doit-il être conçu? Est-ce la diminution de la tension du sang dans les vaisseaux hépatiques, ou l'augmentation de la tension de la bile dans ses canaux excréteurs, qui constitue le facteur principal et primitif? L'ictère par congestion passive des mêmes vaisseaux, comment se produit-il?

Les lois de l'osmose sont, à cette occasion, nettement définies par M. le professeur Verriest. En résumé, le travail donne lieu à une discussion très intéressante.

Les séances du 24 et du 31 mars furent presque exclusivement consacrées à la lecture et à la discussion de la question soumise à la société par M. Doutreligne.

Après avoir rappelé brièvement les accidents, attribués à l'urémie, l'auteur recherche la pathogénie de ces accidents. Il admet une pathogénie variable d'après les circonstances.

Dans des états morbides aigus, la pathogénie serait toute mécanique et les diverses manifestations urémiques seraient dues à l'anémie du cerveau, consécutive à l'œdème du même organe.

Dans les états chroniques comme dans la maladie de Bright, les accidents reconnaissent pour cause la viciation du sang par des produits toxiques, résultant non seulement de la désassimilation, mais encore de l'absorption intestinale. Celle-ci peut s'exercer, soit sur des éléments nuisibles introduits avec les aliments, comme les sels de potasse, soit sur des principes nés sur place, comme les produits de fermentation microbienne, soit sur des produits de sécrétion ou d'excrétion, comme le liquide biliaire. Vu l'insuffisance de la fonction rénale, ces différentes substances s'accumulent dans le sang, et provoquent tôt ou tard les accidents dits urémiques.

Dans la seconde partie, M. Doutreligne expose un traitement basé entièrement sur la pathogénie : diminuer la formation ou l'absorption des produits toxiques, et favoriser leur excrétion. A ce dernier point de vue, après avoir démontré que la peau et l'intestin ne peuvent aucunement suppléer à la fonction rénale, l'auteur conclut à la nécessité de rétablir cette fonction. A cet effet, il conseille la digitale ou l'aconitine dans les cas urgents et quand l'état du pouls le permet; le lait dans les autres circonstances.

Au point de vue de l'absorption des produits toxiques, il faut 1° rejeter du régime les substances minérales nuisibles et les substances organiques riches en matières extractives; le lait est le meilleur aliment à conseiller;

2° évacuer la bile rapidement à l'aide de purgatifs ou diminuer sa secrétion par le régime lacté;

3° les fermentations intestinales sont entravées et l'on diminue, dans la mesure du possible, les résidus fermentescibles. Le lait, encore une fois, remplit bien ce dernier but, et l'antisepsie intestinale s'établit à l'aide du calomel, du sous-nitrate de bismuth, de la naphthaline, de l'iodoforme, etc.

Enfin, dans les cas exceptionnellement urgents, on peut recourir à la saignée. Celle-ci soustrait, pour un petit volume de sang et en un temps très court, une quantité considérable de matières extractives.

Inutile de dire que ce travail offrait matière à des débats bien intéressants, qui malheureusement n'ont pu être épuisés, à cause de la clôture de nos séances.

Dans notre unique réunion du trimestre d'été, celle où l'on procède au renouvellement du bureau, M. Heymans voulut bien nous faire une communication instructive sur « les inoculations antirabiques de M. Pasteur ». L'orateur a suivi de près les opérations du savant français. En quelques instants il met l'auditoire au courant des pratiques d'atténuation et d'inoculation, des résultats obtenus, etc. Il se montre enthousiaste de la doctrine, et se propose de commencer une série d'expériences personnelles.

M. le président remercie l'honorable membre de sa communication; et, dans une courte allocution, il expose le but et les avantages de la Société médicale.

Il dit adieu aux anciens et fait appel aux jeunes étudiants, dont le concours seul peut continuer à faire fleurir la société.

SOCIÉTÉ ORIENTALE
des étudiants de l'Université de Louvain

—

Président d'honneur.

Mgr PIERAERTS, recteur magnifique de l'Université.

Membres d'honneur.

MM. Félix Nève, professeur émérite.
le Dr Casartelli, professeur à Manchester.
Mgr de Groutars, professeur ordinaire.
R P. Van den Gheyn, S. J.
R. P. Jovino, S. J., professeur de sanscrit.

Membres protecteurs.

Mgr Cartuyvels, vice-recteur de l'Université.
M. le chanoine Mercier, professeur ordinaire.

Membres actifs.

Mgr de Harlez, professeur ordinaire, *président*
MM. le Dr Colinet, prof. agrégé, *vice-président*
E. Godineau, étudiant, *secrétaire.*
C. Stille, id., *trésorier.*
H. Hollebecq, id., *bibliothécaire.*
G. Van den Gheyn, id.
Voet, id.
S. Kayser, id.
S. Reyter, id.

—

RAPPORT

sur les travaux de l'année académique 1885-1886, présenté au nom de la Commission directrice dans la séance du 15 novembre 1886, par M. E. GODINEAU, secrétaire.

—

MONSEIGNEUR,
MESSIEURS,

Lorsque, le 19 janvier 1886, Mgr de Harlez nous réunissait dans ses salons pour nous annoncer la création d'une société orientale parmi les étudiants de l'Université de Louvain, il nous exposait à peu près dans les termes suivants le but de ce nouveau cercle d'études : « *La Société Orientale des étudiants de Louvain*, disait-il, a pour but la culture des langues orientales et de toutes les sciences historiques et philosophiques qui en sont tributaires. Le sanscrit s'y trouve naturellement au premier plan : il est en effet l'auxiliaire indispensable de toute étude approfondie des langues indo-européennes; son antique et vaste littérature se trouve à la base de la science comparée des religions, devenue l'objet de tant de préoccupations et de travaux. Ce n'est pas à dire que les autres langues de l'Orient soient exclues ou négligées : les langues

éraniennes, le chinois, le tartare trouveront chez nous une place également honorée ».

Sept étudiants se groupèrent immédiatement autour du sympathique professeur et bientôt l'on se mit à l'œuvre, jaloux de réaliser ce vœu exprimé par Mgr de Harlez au jour de la fondation : « Puisse la société s'élever au-dessus de toutes les difficultés et acquérir une réputation sérieuse et durable par le zèle de ses membres et la valeur de ses travaux! »

Aussi la jeune société eut-elle les débuts les plus heureux.

Grâce aux dons de Mgr de Harlez, de M. le professeur Nève et du R. P. Van den Gheyn, nous avons pu commencer aussitôt à mettre à exécution le projet d'établissement d'une bibliothèque.

Peu après, nous enregistrions, non sans une certaine fierté, l'entrée dans notre cercle de plusieurs savants dont la réputation et les travaux sur le terrain des études orientales ou linguistiques devaient être un ornement pour la société en même temps qu'un encouragement et une lumière pour chacun de ses membres. M. le professeur Nève, qui fonda à l'Université catholique l'enseignement du sanscrit; M. le Dr Casartelli, l'un des élèves les plus éminents de Mgr de Harlez; Mgr de Groutars, le savant professeur de grammaire comparée; le R. P. Jovino, professeur de sanscrit au collège des P. P. Jésuites et le R. P. Van den Gheyn dont les œuvres sont

connues et appréciées de tous, ont bien voulu accepter le titre de membres d'honneur de notre jeune phalange.

Nos réunions furent toujours nombreuses et très suivies. Huit travaux ont été lus et discutés dans six séances. A chaque réunion, l'un des membres a interprété un texte sanscrit. M. le Vice-Président, dans une série de lectures des plus intéressantes nous a fait connaître la nature, l'histoire et le contenu des Védas, ces textes sacrés par excellence de l'Inde.

Toutefois l'activité de la société ne s'est point bornée à ces exercices quelque peu scolastiques L'initiative de ses membres s'est donné carrière dans l'étude approfondie d'un certain nombre de sujets choisis dans les diverses parties de son vaste programme. Nous n'en indiquerons que quelques-uns parmi les principaux.

M. Stille inaugura la série de ces travaux en nous exposant *l'étymologie de* man *et de* pax. Il précise d'abord le sens du premier *homo* et non *vir*. Puis il recherche la forme la plus ancienne du mot : il élimine les formes vieux-nordique ma*dr*, néerlandaise *iemand*, danoise *mand* qui montrent un *d* parasite et maintient contre Kern la valeur étymologique du double *n*. Il ne veut point faire dériver ce mot de la racine *man*, prise dans le sens de *penser*, parce qu'il la trouve trop métaphysique. Il incline plutôt à le faire venir de la même

racine, mais prise dans le sens de *parler* et que l'on retrouve dans *mantra*, hymne, sentence. Ne dit-on point, ajoute-t-il, « qu'en dis-tu » pour qu'en penses-tu » ?

Cette conclusion que M. Stille ne présentait d'ailleurs que comme une hypothèse, fut combattue par M. l'abbé Van den Gheyn qui lui préféra l'opinion communément admise d'après laquelle ce mot viendrait de la racine *man*, prise dans le sens de penser.

Cependant la discussion n'amena point de solution définitive. Ne nous en plaignons pas, Messieurs. La vraie science doute souvent La science étymologique était certes moins embarrassée au temps où « les consonnes comptaient pour peu de chose et les voyelles pour rien. »

L'étymologie de *pax* fut admise sans difficulté, M. Stille rattache ce mot à la racine sanscrite *paç*, lier, qu'on retrouve dans le sanscrit *pâça*, lien, dans le grec *πηγνυμι*, dans le latin *pango*, dans le gothique fâhan. Il attribue à *pax* le sens étymologique de « état dans lequel un lien moral vient ordonner les rapports des hommes et des peuples. »

Dans la séance du mardi 23 février, j'eus l'honneur de présenter un travail sur le *sens primitif des mots qui signifient* vouloir *dans les langues indo-européennes*. Si nous examinons les langues de cette famille, nous trouvons dans la plupart d'entre elles la racine *var* ou *val*. Cette permu-

tation n'est point arbitraire : les langues aryaques ont peu différencié ces deux racines identiques ; mais les langues européennes ont attribué à la racine *var* le sens physique et à la racine *val*, le sens moral. Les nuances de ce dernier sens ont encore été séparées davantage par les langues germaniques qui emploient *vil*, *vel*, dans le sens de vouloir et *val* dans le sens de choisir. Recherchant ensuite le sens primitif de cette racine, je crus le trouver dans « saisir tout autour pour retenir » : ce sens en effet justifie parfaitement la dérivation des significations que nous trouvons aux mots formés de cette racine ; et c'est, de plus, un sens physique.

M. l'abbé Van den Gheyn, nous montra ensuite la raison du sens complexe qui venait d'être donné comme primitif de la racine *var*. Toutes les significations attachées aux racines primitives sont empruntées au sens physique : ce qui prouve que les idées, comme dit Saint Thomas, nous viennent des sens. C'est ainsi que l'étude du langage confirme la théorie scolastique sur l'origine des idées. L'auteur de ce travail faisait remarquer en passant que les savants Fick et Curtius qui ont recherché ces racines, le premier pour les langues indo-européennes, le second pour la langue grecque, ont eu le tort de leur donner un sens simple, car les choses nous apparaissent comme phénomènes à l'état complexe.

La fin de cette séance fut consacrée à la lecture d'un travail de M. Colinet : *L'enseignement de l'histoire des religions en Belgique : le cours de M. le comte Goblet d'Alviella à Bruxelles* (1). Sous ce titre, l'auteur s'attaque surtout à la leçon d'ouverture du professeur de Bruxelles et redresse les nombreuses erreurs de M. Goblet.

A la séance solennelle du 2 avril, M. l'abbé Hollebecq traita, dans une savante étude, *de la valeur historique des racines primitives*. L'auteur de ce mémoire, suivant l'opinion du docte et prudent M. Withney, admet comme hautement probable que les racines, ces derniers éléments de l'abstraction linguistique, représentent approximativement les formes d'un langage préhistorique où régnait encore un système d'isolation, à la fois verbale et idéale, analogue à ce qui se voit aujourd'hui dans la langue chinoise. Il établit sa thèse en montrant que toutes les formes flexionnelles dont l'origine est plus ou moins connue proviennent de mots ayant eu d'abord un sens propre.

Monsieur Stille nous donna ensuite lecture d'une étude particulièrement intéressante et très nourrie d'exemples : *Le consonantisme dans les langues germaniques.*

Dans un travail sur *les divinités solaires du*

---

(1) Cette étude a été publiée dans la *Revue générale*, mai, 1886.

Rig-Veda (1). M. Colinet établit un fait bien remarquable et qui n'avait pas encore été signalé. Le soleil qu'on honore dans les hymnes védiques n'est pas toujours l'astre visible : il est parfois le symbole de la divinité transcendante, invisible. Ce dernier aspect règne exclusivement dans le personnage solaire *Savitar*. *Savitar* est du reste une divinité très ancienne et dont, d'après M. A. Weber, le caractère primitif n'avait rien de physique.

Mgr de Harlez nous montra ensuite par de nombreux exemples et un savant exposé que *l'histoire des Religions*, faites par certains professeurs, n'en est que le *Roman*.

Tel est donc le résumé de nos travaux, le résultat, Messieurs, qui nous a valu une mention particulièrement honorable dans le rapport académique, est le fruit de vos efforts. Mais aussi, il est dû aux encouragements et aux sympathies que nous avons rencontrés. Arrivé aux termes de ma tâche, qu'il me soit permis de m'acquitter d'un bien doux devoir, celui de la reconnaissance.

Merci d'abord à Mgr le Recteur et à Mgr de Harlez d'avoir prêté noblement à notre œuvre le concours puissant de leur influence et de leur autorité. Leur nom seul signifie honneur et science. Sous un tel patronage, la prospérité de la société est assurée : leur exemple sera notre guide.

---

(1) Cette étude a été publiée dans le *Muséon*, avril, 1886.

Merci aussi à M. le professeur Colinet, la cheville ouvrière et l'âme de notre société. Si l'espace ne me faisait défaut, je m'efforcerais de retracer ici le dévoûment qu'il nous a montré : mais tous les éloges ne diront jamais assez haut la grandeur de notre reconnaissance.

Merci enfin à nos membres protecteurs et à nos membres d'honneur qui ont secondé nos faibles efforts avec tant de bienveillance et d'efficacité. Merci à Mgr le Vice-Recteur, à Mgr de Groutars et à M. le chanoine Mercier, qui n'ont point hésité à s'arracher à leurs occupations pour donner de l'éclat à nos réunions.

Et maintenant, Messieurs, *ad multos annos!* Que le passé soit pour nous un gage d'espérance et un encouragement à mieux faire encore!

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Présidents d'honneur, Mgr NAMÈCHE, recteur émérite, et Mgr PIERAERTS, recteur de l'Université.

Commission directrice.

Président, M. F. Lefebvre, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

1r *Vice-Président*, M. L. de Monge, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

2d *Vice-Président*, M. G. Van den Gheyn, étudiant en théologie.

Secrétaire, M. G. De Craene, étudiant en droit.

Trésorier, M. F. de Moffarts, étudiant en droit.

Bibliothécaire, M. A. De Ridder, étudiant en droit.

Membre, M. D. Mercier, professeur à la Faculté de théologie.

—

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE de l'Université catholique de Louvain, pendant l'année académique 1885-1886, fait au nom de la Commission directrice (1) par l'abbé G. VAN DEN GHEYN, secrétaire.

—

MESSIEURS,

Nous voici, dans le domaine toujours nouveau et toujours plein de charmes de la littérature et de la science, parvenus au terme de nos excursions annuelles. Puisqu'on ne se met plus en route aujourd'hui, sans avoir au préalable fait l'acquisition du mignon carnet, où viendront s'enregistrer les impressions et les souvenirs, permettez-moi de jeter, au retour de nos voyages, un regard indiscret sur vos feuillets... dorés sur tranche, de rassembler vos notes, et de vous en donner lecture.

C'est en quête de *la vérité* que vous avez essayé vos premiers pas, et pour la trouver vous

(1) La commission était composée comme suit :

M. le professeur F. M. E. Lefebvre, président; M. le professeur L. de Monge, 1r vice-président; M. E. Dijon, 2d vice-président; M. G. Van den Gheyn, secretaire; M. G. De Craene, trésorier; M. E. Gilbert, bibliothécaire; M. le professeur Mercier, membre.

n'avez pas craint de faire le tour du monde... philosophique et de me prendre pour guide. Nous nous sommes adressés d'abord au philosophe de Kœnigsberg : l'activité de l'esprit, nous dit il, s'exerce dans deux mondes, le monde sensible, qui ne nous fournit que les apparences; et le monde intelligible, où il n'y a rien que ce que nous y mettons, c'est le domaine du subjectif pur.

Au reste, nous disent tous les disciples de Kant, la question de l'existence de la certitude est subordonnée à la question de sa possibilité.

Nous sommes surpris de l'apprendre; depuis quand, en effet, le peuple se croit-il obligé de prouver la possibilité du fait accompli sous ses yeux avant d'y adhérer en toute confiance?

Cette réponse soulève aussitôt de la part de Pascal d'énergiques protestations : il nous accuse de prendre comme règle de la certitude les errements du vulgaire! « On ne voit presque rien de juste et d'injuste, qui ne change de qualité en changeant de climat... » (1). Grande sans doute est la faiblesse intellectuelle de l'homme. Mais faut-il avec les sceptiques conclure à l'impuissance naturelle de l'esprit humain?

Victor Cousin, et avec lui toute l'école française évolutioniste, s'offre à terminer le différend en conciliant tous les intérêts : admettons, nous dit-il, une vérité essentiellement changeante. Déjà Spencer acceptait cette manière de voir.

---

(1) Pascal, *Pensées*, 1re partie, art. VI.

Mais ce darwinisme philosophique qui va jusqu'à admettre l'identité des contraires (1), nous effrayait à bon droit, et las de consulter les philosophies contemporaines, nous demandâmes aux anciens ce qu'ils pensaient de la vérité : l'Ange de l'École nous répondit que Dieu, en traduisant dans les choses les idées archétypes qui dirigent son acte créateur, nous a présenté dans l'univers une lointaine, mais fidèle copie de son éternelle essence. Nous avions enfin trouvé l'immuable vérité et notre pensée s'arrêta sur cette parole que seul pouvait prononcer le Dieu Sauveur : *Ego sum veritas.*

De la vérité philosophique à la vérité morale il n'y a qu'un pas et je vous l'ai fait franchir aisément par une leçon de morale cherchée auprès du grand romancier français M. Octave Feuillet. Que le mot ne vous effraie pas, ce n'est pas un manuel de philosophie qu'il vous mettra entre les mains, mais son dernier roman intitulé : *La Morte.*

Aujourd'hui, nous dit-il, trois systèmes se disputent l'honneur de conduire l'humanité à ses véritables destinées et à son réel bonheur. Le premier, celui du vicomte de Vaudricourt, prétend se passer de la religion et regarde la vie comme un don du hasard, une jouissance viagère, une aventure sans lendemain. Pour

(1) Edm. Schérer, *Rev. des Deux Mondes*, 15 fév. 1861.

dompter la fougue des passions, il n'a qu'un frein : l'honneur.

A cette morale que j'appelle *la morale mondaine*, opposons la *morale chrétienne* que personnifie Aliette de Courteheuse, épouse trop chaste et trop sainte pour un mari si volage. Au milieu des désordres du monde, elle veut lui montrer la douceur du foyer chrétien, et n'a qu'un but, qu'un désir : se faire connaître. aimer et bénir par lui afin qu'il connaisse, qu'il aime et qu'il bénisse un jour le Dieu, qui l'a faite ce qu'elle est (1).

Le troisième système est mis en pratique par Mademoiselle Tallevaut. La *morale scientifique*, voilà son nom. Elle remplace l'idéal chrétien par la contemplation et l'étude de la nature où se poursuit indéfiniment l'œuvre divine de la création, à laquelle tout être intelligent est appelé à contribuer et à collaborer. C'est son devoir de le faire et la récompense de sa vie, il doit la trouver dans le pur accomplissement de ce devoir et dans la conscience de servir à un but supérieur.

Auquel de ces trois systèmes porterons-nous nos suffrages? L'hésitation n'est pas possible, on juge l'arbre à ses fruits. Malgré les lois les plus élémentaires non seulement de la morale, mais de l'honneur, le vicomte de Vaudricourt

---

(1) *La Morte*, p. 89.

sent dans son âme s'allumer une passion criminelle et la laisse maîtresse de son cœur.

Pour contracter avec le vicomte une coupable union, Mademoiselle Tallevaut empoisonne Aliette de Courteheuse et demande à sa morale la justification de sa conduite; un crime n'est qu'un mot, et tout ce qui gêne, il faut l'éliminer avec un égoïsme impassible. La nature elle-même nous le prêche par son exemple.

C'est à cet endroit qu'Octave Feuillet met fin à sa leçon, mais nous nous sommes demandé ensuite quelle morale il fallait enseigner au peuple, et nous avons été heureux de nous rencontrer avec M. Laurent, pour proclamer la nécesssité d'enseigner aux ouvriers la morale de Jésus-Christ, « puisqu'aucune morale laïque ou philosophique n'aura jamais l'autorité qui s'attache au nom du Christ (1). »

La question sociale! Oui parlons-en, nous a dit M. Guillemin, car elle est brûlante d'actualité et, puisqu'il ne faut pas se croire plus sage que ses pères, demandons leur comment ils ont réussi à résoudre ce problème, source de craintes pour l'heure présente.

Voilà pourquoi M. Guillemin nous ramène en plein moyen âge, en face des *associations ouvrières*, sous le règne de *Guy de Dampierre*. Le comte, la noblesse, les classes agricoles s'effor-

---

(1) Laurent, *Réformation morale des classes laborieuses*, p. 6.

cent, mais en vain, d'opposer une digue aux envahissements chaque jour plus accentués de la France. Mais Guy de Dampierre trouve-t-il dans son caractère assez de force et dans son patriotisme assez d'énergie pour protester contre les atteintes sacrilèges que Philippe-le-Bel ose porter aux libertés flamandes, et la noblesse n'oublie-t-elle pas devant l'or du roi de France les privilèges, dont elle se montrait naguère, à juste titre, si jalouse et si fière? Seuls les *métiers* conservent les véritables sentiments de dignité, d'indépendance et d'amour de la patrie.

Aussi avons-nous voulu de plus près examiner leur situation intérieure avec les deux grandes institutions qui les caractérisent : la corporation et la confrérie.

Apprenti d'abord, l'ouvrier doit mériter par ses aptitudes et son travail de devenir compagnon. Dès lors ses relations avec le patron sont déterminées par un contrat et ses heures de travail fixées par une sage et prudente réglementation. Mais ses ambitions, il peut s'il le veut, les porter plus haut : il se verra patron un jour et cet espoir nourrit en lui l'esprit d'épargne. L'autorité méritera toujours son respect, et l'entente la plus cordiale régnera entre ses ouvriers et lui : car les confréries sont là pour veiller au maintien des bons rapports des patrons avec les apprentis et les compagnons.

M. Guillemin nous fit aussi observer l'esprit

religieux du peuple, qui rendait cette organisation possible, qui conservait et développait en lui l'amour de la liberté, et créait les héros sur les champs de bataille.

Ne serait-ce peut-être pas, nous dit notre confrère en terminant, par un retour au passé que pourrait se résoudre efficacement la redoutable question sociale ?

La discussion sur ce point s'éleva chaude et serrée.

Entendons-nous sur le sens de la question sociale, nous dit M. Opsomer et, avec Auguste Nicolas, il la définit : la question de l'avènement des classes inférieures au même bonheur que celui dont sont dotées les classes supérieures.

C'est au bonheur que l'homme aspire, et cependant on ne conçoit pas la société sans inégalités sociales. Où trouver de ces deux termes la conciliation nécessaire pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité ?

Après un coup d'œil rapide jeté sur l'histoire générale de l'humanité, M. Opsomer nous propose l'*étude de la question sociale dans l'antiquité.*

Les Romains, et d'ailleurs tous les peuples païens, ont cru la résoudre par l'esclavage. L'esclave se retrouve partout : au foyer domestique comme dans les champs, on le voit combattre sur l'arène et descendre dans les mines et les carrières, c'est encore à lui qu'ap-

partiennent les métiers et les arts, mais partout aussi c'est l'anéantissement matériel et moral des classes inférieures.

L'esclave ne connaît plus les aspirations sublimes, son état intellectuel se résume en une inertie stupide, son état moral en une dégradation effrayante, et une corruption sans pareille dans les annales de l'histoire.

Il n'y avait donc pour la société d'alors qu'un moyen capable d'assurer son salut : la force brutale, l'écrasement du faible et du pauvre dont la présence nécessaire était pour l'ordre une cause continuelle de dangers.

Tel fut l'abîme d'où l'Église à sa naissance dut retirer les classes inférieures. Si dès son origine elle a pu, à travers de continuelles persécutions, mener à bonne fin l'œuvre de transformation d'une société si avilie, si elle sut — pour me servir des paroles de Mgr Mermillod, — si elle sut délivrer les classes ouvrières des hontes et des abominations du paganisme antique, n'est-ce pas à elle qu'il appartient de les relever de la condition indigne et misérable où les a réduites le paganisme moderne?

Telle est la conviction des catholiques en général — et du comte de Mun en particulier, observa M. de Moffarts (1). Car c'est à son zèle

(1) Nous regrettons de ne pouvoir qu'indiquer les travaux de M. de Moffarts, malheureusement empêché de nous fournir le résumé des idées qu'il a développées.

persévérant et c'est à son dévouement inépuisable que nous devons ces associations ouvrières nombreuses et puissantes, seules capables d'arrêter le flot montant du socialisme, et peut-être sa mâle et chrétienne éloquence épargnera-t-elle à la France la honte de voir se renouveler les scènes sanglantes de la révolution de 1789, dont M. De Ridder est venu rappeler les horreurs en nous parlant de Mirabeau.

L'immoralité profonde qui dominait la famille au milieu de laquelle grandit Mirabeau, devait être pour le futur orateur une école de vice. Il entra d'abord dans la carrière militaire, mais il l'abandonna bientôt et plus tard nous le voyons charmer ses loisirs par des écrits politiques et littéraires, dans le donjon de Vincennes où il se trouvait enfermé pour avoir oublié l'indissolubilité du mariage. Les portes de sa prison s'ouvrent et porté par le Tiers-État, il force celles des États Généraux.

Eut-il dès le principe l'idée de se faire élire par le Tiers État? M. De Ridder s'appuie sur le témoignage de Lafayette pour répondre négativement, mais l'ambition fit qu'en désespoir de cause, Mirabeau se tourna vers la bourgeoisie.

Il savait bien quels dangers courait la France puisqu'il disait au mois de septembre : « Tout est perdu, le roi et la reine périront, la populace battra leurs cadavres », mais pour briser les obstacles qui se présentaient devant lui nom-

breux et redoutables, il voulut aller si loin dans la révolution qu'on se rattacherait à lui comme à la seule ancre de salut. Son but avant tout était d'abattre les privilèges et de maintenir la monarchie, car la république à ses yeux aurait été « le foyer de la plus active tyrannie. »

Faut-il croire cependant, que pour parvenir à ce pouvoir si ardemment convoité, il se fit l'allié du duc d'Orléans, et qu'il fut d'accord avec le futur Philippe-Égalité pour faire nommer celui-ci lieutenant-général du royaume et devenir son premier ministre? De graves motifs permettent d'écarter cet injurieux soupçon.

Quelles furent d'ailleurs ses relations avec la cour?

Dès l'origine de sa carrière politique, il eut le désir de se mettre au service de la royauté; il se vit toujours repoussé par Louis XVI et Marie-Antoinette, jusqu'au jour où le danger se montra au roi dans toute son effrayante réalité, et le détermina, mais trop tard, à confier son salut et sa vie aux desseins du redoutable tribun.

Le sol français devait nous retenir longtemps encore, et nous n'avions pas vu la fin du XVIII[e] siècle, puisque M. Damoiseaux nous a fait entrer en relations avec *André Chénier*. Nous avons parcouru ses nombreuses poésies, ses satires, ses élégies, ses épîtres; surtout ses idylles attirèrent notre attention et nous regrettons, en lisant ses odes et ses iambes, que le

goût de l'époque se portât vers la guillotine révolutionnaire, plutôt que vers la poésie lyrique. André Chénier mérite certes le nom de poète; ses chants, et c'est là son principal mérite, annoncent déjà l'école moderne avec sa mélancolie et sa simplicité de bon goût, et ont éveillé plusieurs muses en France, surtout celle de Lamartine.

Souvent, il consacra sa lyre à l'amour; malheureusement il y prostitua sa vie, car il vécut en épicurien, et en épicurien athée, et ses vers attristés nous révèlent les désillusions de ceux qui pensent que la vie se tisse d'or et de soie, quand on la traîne dans la fange et la boue du siècle.

Nous ne suivrons pas Chénier dans sa prison, ni sur l'échafaud, mais nous nous sauvons au.... théâtre, où M. Fischer a retenu nos places. On joue *La Fille de Roland*. Dans son drame, M. Henri de Bornier veut exalter l'honneur chevaleresque en ce qu'il a de plus pur et de plus noble, et ce sentiment il l'incarne dans Gérald, dont il fait à la fois le type accompli du preux et du chrétien, sachant se sacrifier et souffrir. Hélas, la scène d'aujourd'hui ne sert le plus souvent qu'à l'apothéose du vice et à la justification des plus viles passions. M. de Bornier n'a pas cru devoir souscrire à ces infamies : il a créé une pièce honnête et morale et les passions qu'il excite, on les retrouve chez Corneille dont il a su faire revivre l'esprit.

Nous assistons à un second lever de rideau, car nous ne pouvons partir, s'écrie M. de Moffarts, sans avoir vu *Les Jacobites* de François Coppée. C'est l'événement littéraire de l'année.

Notre confrère a fait ressortir toutes les beautés de ce drame, et nous a montré combien le poète est resté fidèle à sa devise : *Excelsior!* Nous partageons son enthousiasme et nous allions peut-être fixer notre tente en pays gaulois, quand M. Dijon nous dit avec son sourire sceptique et narquois : « Croyez-vous donc qu'il faille être de Paris pour écrire en français? » Nous nous regardions surpris; et l'un de nous lui répondit : « Mais où chercheriez-vous, en dehors de la Belgique peut-être, un auteur digne d'être lu en France? »

« A Genève », répondit notre confrère. Soit; en route pour la Suisse. Allons faire connaissance avec Rodolphe Töpffer.

Il nous reçoit dans son cabinet d'étude et dans un coin de la chambre nous remarquons des pinceaux et des palettes abandonnées. « J'ai dû les quitter, nous dit-il, mes yeux ayant trop souffert, et c'est dans les lettres que maintenant je cherche la consolation à mes chagrins d'artiste ». Nous fouillons ses œuvres, et d'abord nous ouvrons les *Menus propos d'un peintre genevois*. Nous feuilletons ensuite ses deux romans le *Presbytère* et *Rosa et Gertrude* dont Sainte-Beuve écrit : « C'est une histoire tou-

chante, simple, savante pourtant de composition et sans en avoir l'air ». M. Dijon nous en donne le canevas et nous lit ensuite quelques pages des *Nouvelles genevoises* et puis il dit en terminant : « Töpffer est un talent original et ne copie personne, cependant il a un frère en littérature. Je place toujours les œuvres de Töpffer à côté de celles de X. de Maistre. Sans doute la langue de de Maistre est plus correcte et plus pure, mais si Töpffer écrit comme on parle à Genève et ne recule pas devant une incorrection, il rachète cette infériorité de style par plus d'abandon, de naturel et de laisser-aller. »

Décidément nous avons pris goût aux voyages t nous acceptons avec joie et reconnaissance la proposition que nous fait M. le professeur Forget d'un tour en Orient, pour visiter avec lui les belles et luxuriantes contrées de la Syrie qu'il venait à peine de quitter.

Nous arrivons au pied du mont Liban. C'est une masse rocheuse gigantesque aux cimes neigeuses, entrecoupée de vallées profondes et d'affreux précipices C'est là qu'habitent les *Maronites* dont les familles se composent de plusieurs générations vivant côte à côte et cultivant le champ paternel, d'ordinaire un modeste enclos de terre végétale, encadré par d'immenses rochers. Cette terre, le pauvre montagnard la dispute aux vents et aux pluies qui balayent ces pentes escarpées.

Ces populations sont restées foncièrement catholiques et ont résisté avec une indomptable fidélité aux schismes, aux hérésies et à la funeste influence des Turcs. Plusieurs fois même des centaines de ces héroïques chrétiens ont payé de leur sang leur attachement à la foi romaine(1).

L'existence si paisible de ces heureux Libanais, leurs mœurs si douces et si simples nous firent tout naturellement songer aux patriarches de l'Ancien Testament. M. l'abbé Hebbelynck en profita pour nous parler du peuple hébreu, et en particulier de sa *littérature dite apocalyptique*. C'est ainsi qu'on est convenu d'appeler un genre de littérature propre à certains écrivains anciens, qui se sont attribué à tort ou à raison une mission prophétique. Quels en sont les caractères généraux? Le premier de ces caractères concerne le *fond* même des choses révélées : c'est l'enchaînement général des faits et l'étendue du coup d'œil sur les événements de l'avenir, principalement en ce qui regarde la succession des empires, le jugement divin contre les nations coupables, et le règne éternel du Christ.

Si l'on considère la forme de la révélation, on constate la profusion du symbolisme mystique, remarquable par la grandeur et l'originalité de

(1) La conférence de M. Forget a été publiée dans le XIII[e] volume des *Mémoires* de la société. C'est pourquoi nous en abrégeons l'analyse

ses images. A cette forme objective enfin correspond la forme subjective sous laquelle le symbole lui-même est représenté au prophète : c'est le songe ou la vision.

Les rationalistes modernes ont sur l'origine des apocalypses une théorie qui tend à les confondre avec des écrits universellement reconnus comme apocryphes, et veulent nous faire croire que les prophètes ont, sous le voile du symbole, dissimulé leurs fictions. M. Hebbelynck combat ces prétentions absurdes, car si l'on considère chez les auteurs inspirés cette forme insolite et mystérieuse des apocalypses, on doit au contraire admirer en elles comme un reflet de la sagesse divine, qui sait accommoder non seulement le fond, mais le mode même de la prédiction aux nécessités du temps et des lieux.

Cependant un événement littéraire de la plus haute importance hâte notre retour en Belgique. Les Chambres étaient saisies d'un projet de loi sur le droit d'auteur. Vite nous courons au palais de la nation assister aux discussions que soulève cette grave et intéressante question. Il est vrai que tous nous n'étions pas également préparés pour les suivre avec fruit. Heureusement qu'en cette occurrence M. Bodeux vint nous apporter le secours de ses lumières.

Il nous fit remarquer d'abord avec M. Poullet que le législateur en protégeant la plus sacrée des propriétés a cependant fait aux lettres et aux

arts, qu'elle a rendu fatalement mercantiles, un mal peut-être inguérissable. Mais quand peut-on dire d'une œuvre qu'elle est intellectuelle? Selon M. Picard, c'est l'opération de l'activité cérébrale qui est le titre à la protection de la loi.

Examinons de plus près le projet déposé sur le bureau de la Chambre.

La section I à l'article 8 établit une dérogation au droit commun : « Toute cession, soit du droit d'auteur, soit de l'objet qui matérialise une œuvre d'art, s'interprète à l'avantage de l'auteur. » Un pareil écart se motive par le caractère des contractants, et par l'importance de l'intérêt à protéger chez l'artiste.

La section II expose le droit d'auteur sur les œuvres littéraires.

Les sections III et IV traitent successivement du droit d'auteur sur les œuvres musicales et plastiques.

Des chambres législatives nous passons au Salon des XX; et en nous y introduisant, M. Bodeux nous glisse ces mots à l'oreille : La foi s'en est allée! Ce qui nous manque à nous hommes du XIX[e] siècle, c'est l'idéalité et la volonté des âges de fer; aussi n'y a-t-il plus guère d'écoles, il y a des sectes!

En Belgique, deux groupes d'artistes sont à peu près visibles à l'œil nu : l'*Essor*, où l'on travaille la peinture mate, indécise, fugitive, quelque chose comme la poésie poitrinaire; les XX qui recherchent au contraire l'effet des

couleurs; c'est l'impressionisme, c'est le sang rouge et fumant des Jeune Belgique.

Le salon offrait un singulier aspect. Aux murs une danse échevelée de couleurs. Et, des groupes nombreux et compacts qui — un rictus satanique sur les lèvres, sur la figure l'air de gens qui vont à la noce — contemplaient ces œuvres bariolées, il jaillissait mille lazzis mordants, mille imprécations violentes.

L'étude des couleurs, voilà pour les vingtistes le point capital de la peinture : aussi leurs efforts n'ont-ils qu'un but; prendre les tons les plus criards, les accoler tout en essayant de ménager l'harmonie par une habile transition. Et le dessin qu'en font-ils? Cependant c'est lui qui doit parler, parce que c'est en lui que gît l'inspiration.

Nous jetons un regard fugitif sur bien des toiles, pour nous arrêter à celles du paysagiste Vogels et de feu Goethals.

Il vous restait, Messieurs, un désir encore, et vous ne vouliez pas, sans l'avoir rempli, mettre fin à vos voyages. Évidemment vous ne prétendiez pas au Parnasse

« De l'art des vers atteindre la hauteur »,

mais plusieurs d'entre nous cherchaient à entrer en communication avec les muses, et tous nous appelions de nos vœux l'heureux moment où se feraient entendre à la Société Littéraire leurs voix aimées, dont depuis deux ans hélas! l'écho s'était éteint.

Toutefois M. De Craene ne voulut pas nous laisser franchir les parvis sacrés de leur temple, sans avoir renoué les relations que nous avions eues jadis, peut-être sans trop les rechercher nous-mêmes, avec un de leurs préférés dans l'antiquité, Horace de classique mémoire.

Elle date de loin l'histoire des gens qui s'aiment d'abord, puis se brouillent et enfin se raccommodent. Mais personne ne l'a racontée avec autant d'esprit que notre poète latin dans son *Ode à Lydie*. Six strophes de quatre vers chacune lui suffisent pour rendre avec un art achevé, les côtés tragiques et comiques de ce sujet banal en soi, mais qui se prête chez lui à une narration charmante et naïve, dont la forme dialoguée ne permet jamais à l'action de languir. Combien n'ont pas voulu

« Sur ce penser ancien faire des vers nouveaux »;

mais l'*Ode à Lydie* échappe à la copie et, comme la fleur qui dans la nature s'appelle le désespoir du peintre, elle fait le tourment du poète qui cherche, mais en vain, à l'imiter!

Enfin nous voici chez les muses. M. De Craene chante l'humble fille des champs,

« Qui vous sert empressée
Le verre qu'on sert en passant ....
Dites-vous en voyant cette enfant chaste et pure,
Ame sans un péché, corps sans une souillure
Dont la faim a tant combattu,
Que plus d'un laid dehors cache une belle chose
La gangue un diamant, le bouton une rose
Le toit de chaume une vertu. »

Les poésies se sont succédées nombreuse est variées : M. Gilbert nous a lu *La Mort du Capitaine* et *Souvenirs de la guerre.*

Nous en devons deux autres à M Caïmo, intitulées : *Les Ruines* et *A la recherche du père.*

Après m'avoir permis de vous demander en vers *S'il y a du neuf sous le soleil*, vous avez passé la lyre à M. Gofflot, qui vous a fait d'abord entendre les accents de la *Prière*, puis vous a raconté l'histoire de ses *galons* et vous a dit enfin à quoi rêve le poète sous les armes, *Un jour de garde à la prison cellulaire de Louvain.*

O Christ, Dieu du pécheur, qui sur ton Golgotha
Du larron repentant blanchit l'âme avilie
Bien des larrons encor que le siècle enfanta
Viennent à ce Calvaire où l'on réconcilie...
Ta croix seule sourit à ces cœurs sans espoir
Et tes lévites seuls peuvent leur faire entendre
La voix de ton pardon et jusqu'au dernier soir
De leur dernier soleil les forcer de l'attendre.

Avions-nous par nos chants éveillé l'attention d'autres amis des muses? Voici venir à nous un auteur qui se cache sous le voile de l'anonyme pour nous faire lecture de son poème : *Les deux reines du monde*, et aprés lui, M. Jean Casier célèbre les gloires de l'Université de Louvain et nous offre quelques pièces fugitives dont j'aime à vous rappeler *La halte.*

« Que l'œuvre du Seigneur est forte :
Tout en elle chaque saison
Tout, jusqu'à la nature morte,
A sa raison !

Lorsque l'hiver devant ma porte
Vient blanchir l'arbre et l'horizon
Son aspect solennel me porte
A l'oraison.

C'est *la halte*, d'élan suivie,
Arrêtant le char de la vie
Sur son essieu !

Et ce repos a quelque chose
D'étonnant et de grandiose
Où je vois Dieu ! »

Le Parnasse devait nous ménager une dernière et agréable surprise : celle de nous y rencontrer avec M. Benoît Quinet, l'un des membres fondateurs de notre société. Il n'avait pas encore oublié les heureux moments qu'il avait passés à la Littéraire, et pour nous en fournir la preuve il nous donna les prémices de son poème sur *La science*, dont tour à tour il célèbre et les bienfaits et les excès coupables.

« Oui la science est noble et son œuvre est féconde
On dirait, aujourd'hui qu'elle est l'âme du monde,
Que sondant l'infini de ses regards de feu,
Elle a pu pénétrer dans les secrets de Dieu !...

Mais l'ingrate, oubliant sa mission première,
A nié le soleil d'où nous vient la lumière.
Oui la science humaine, en son ambition,
Veut déposséder Dieu de la création ! »

Mais le châtiment suivra de près le crime :

« Dieu parlera bientôt aux peuples effrayés,
Nous aussi nous verrons des Titans foudroyés.
Et ces hommes sans cœur que la fortune hébète
Et qui ne veulent plus à Dieu payer leur dette,
Oui. les fils du veau d'or, Dieu les dépouillera.
Quand le jour imprévu du grand compte viendra...
Dieu fera du bonheur de ces grands de la veille
Le songe évanoui du dormeur qui s'éveille.
Et quand de sa fureur ces signes auront lui,
L'homme peut-être enfin se souviendra de Lui. »

Pardonnez-moi, Messieurs, la longueur de ce rapport, justifiée d'ailleurs par le nombre et l'importance de vos travaux. Je ne crois pas pouvoir mieux le terminer, qu'en ramenant vos souvenirs reconnaissants sur la conférence de M. le professeur Lefebvre, notre cher et vénéré président, qui vint si brillamment clôturer notre année littéraire Il avait choisi comme sujet une question pleine d'intérêt : « *La bête et l'homme* », pour combattre tour à tour les théories de Descartes qui de la bête a fait un automate, et les exagérations de Darwin, qui a vu dans l'animal une ébauche de l'homme (1).

Messieurs, au début de l'année qui vient de finir, nous entendions ce chaleureux et pressant appel : « Jeunes gens qui aspirez à jouer un rôle au sein de la société contemporaine, apprêtez-

(1) Nous nous contentons d'indiquer cette étude ; elle a été publiée dans le XIIIe volume des *Mémoires* de la société.

vous à devenir tous, dans une certaine mesure, des écrivains » (1).

Sommes-nous, membres d'une société qui s'honore du titre de Littéraire, sommes-nous restés sourds à la voix autorisée du chef aimé de l'*Alma Mater?* Ce rapport, j'en ai la confiance, répondra de notre zèle et de notre activité, et s'il faut reporter nos pensées vers ceux qui nous ont précédés dans cette enceinte, *cogitate majores vestros*, j'aime à croire que nous sommes demeurés dignes d'eux, et que nous avons conservé intactes les glorieuses traditions de la *Société Litteraire!*

(1) Discours rectoral prononcé le 14 octobre 1885, à l'ouverture des cours.

Societas Philologa Lovaniensis.

—

Illustrissimus ac Reverendissimus Dom. C. PIERAERTS, Rector magnificus, *Præses ad hon.*

Illustrissimus ac Reverendissimus Dom. A. J. NAMÈCHE, Rector emeritus, *Præses ad hon.*

P. G. H. Willems, professor ordinarius, *Præses.*

Fr. Collard, professor ordinarius, *Vice-Præsid.*

Prosper Poullet, phil. et lit. cand., *p. t. a Secret.*

Socii.

Victor Brants, prof. ordin., ex-secret. (1874-75).

Johannes Terrens, ex Waldbillig (Magni Duc. Lucilib.), philos. et litt. doct., ex-secr. (1884-85).

Theodorus Stille, Mosætrajectinus, phil. et litt. stud.

Ernestus Dubois, Verviensis, phil. et litt. cand.

Leopoldus Piette, ex Denée, id.

Simon Kayser, ex Esch (Magni Duc. Lucil.), id.

Rev. Petrus Marres, Mosætrajectinus, phil. et litt. stud.

Mauritius Dewulf, Poperinghensis, phil. et litt. cand.

Prosper De Pelsmaecker, ex Denderleeuw, id.

Lambertus Petit, Namurcensis, id.

Josephus Schumers, Mosacensis, phil. et litt. stud.

Rev. Æmilius Valvekens, ex Rillaer, id.

Rev. Clovis Delannoy, ex Ere, id.

Qui olim socii fuere.

Car. Michel, Tornacensis, phil. et litt. doctor, prof. univers. Gandavensis, ex-secret. (1873-74).

Eug. Hubert, Lovaniensis, phil. et litt. doctor, professor univers. Leodiensis.

Leo De Bruyn, Lovaniensis, phil. et litt. doctor, mag. scrin. stud. super. in Ministerio rer. int.

Petr. Sturm, ex Bivange (Magni Duc. Luciliburg.), phil. et litt. doct., professor athenæi Luciliburg.

Rev. Johannes Vanden Weghe, ex Ledeghem, philolog. licentiatus.

Rev. canunicus Alf. Segers, ex Appels, philolog. licentiatus, inspector studiorum humaniorum in diœcesi Gandavensi.

Joh. Petr. Bestgen, ex Hollerich (Magni Duc. Lucilib.), phil. et litt. doctor, professor progymnasii Echternacensis.

Rev. Celest. Wadeleux, ex Brée, philolog. licentiatus, professor seminarii Sancto Trudonensis, ex-secret. (1875-76).

Rev. Leo Van Dorpe, ex Zevecote, philolog. licentiatus, vicarius in oppido Brugensi.

Eduardus Houtart, ex Montibus ad Sabim, phil. et litt. atque juris doctor, ex-secret (1877-78).

Rev. Henricus Eggers, Monasteriensis, philologiæ doctor.

Rev. Arthur Vermeersch, S. J., ex Ertvelde, doct. jur. et scient. polit., ex-secret. (1878-79).

Ludovicus Simons, Ruremondensis, phil. et litt. doct., professor athenæi Lovaniensis.
Constantinus Gelders, Lewensis, phil. et litt. doct., professor coll. Ypriani.
Desiderius Petit, ex Wodecq, phil. et litt. doct., professor coll. Diesthem.
Nicolaus Walch, ex Niederpallen (Magni Duc. Luciliburg.), phil. et litt. doct., professor collegii Virtonensis.
Constantinus Nannan, ex Redu, phil. et litt. doct.
Gulielmus Streel, ex Alleur, phil. et litt. atque juris doct., ex-secret. (1879-80).
Johannes Dubois, ex Barnich, phil. et litt. atque juris doct., ex-secret. (1880-81), judex curiæ Arlon.
Julius Van Biervliet, Brugensis, phil. et litt. doct. et scient. nat. candidatus, ex-secret. (1881-82).
Edmundus Cordewener, Mosætrajectinus, phil. et litt. doct.
Petrus Doppler, Mosætrajectinus, phil. et litt. doct., ex-ag. vices secret. (1882-83).
Augustus Van Ryckelen, ex Halle-Boyenhoven, phil. et litt. doct., prof. coll. Ypriani.
Johannes Petrus Biwer, ex Remich (Magni Duc. Lucilib.), phil. et litt. doct.
Rev. Edmundus Remy, Sonegiensis, philologiæ doct., professor in collegio oppidi La Louvière.
Rev. Leonardus Lootens, ex Anseghem, philologiæ licentiatus, professor in seminario Rolariensi.

Michael Meyers, ex Boxhorn (Magni Duc. Lucilib.), phil. et litt. doct., professor progymn. Echternacensis.

Michael Glaesener, ex Wilwerdingen (Magni Duc. Lucilib.), phil. et litt. doct.

Baro Leo Bethune, Alostanus, phil. et litt. et juris doctor, ex-secret. (1883-84).

Augustus Bertrand, Bullionensis, philos. et litt. doct.

Rev. Alphonsus Dassonville, ex Heule, philologiæ licent., prof. collegii Ostendensis.

Eugenius Herbecq, Dionantensis, phil. et litt. doct. et juris cand., ex-secret. (1885-1886).

Alphonsus Roegiers, Teneræmundanus, phil. et litt. doct.

Rev. Adrianus Cauwenberg, ex Hoeven (Batavus), phil. et litt. doct., rector instituti S. Antonii Bergis ad Zomam.

Rev. Ludovicus Reyter, ex Altwies (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doct.

Alfredus de Groote, Gerardimontensis, juris cand.

Carolus Martens, Lovaniensis, phil. et lit. cand.

—

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA de l'Université catholique, pendant l'année académique 1885-1886, par M. Eug. HERBECQ, docteur en philosophie et lettres, secrétaire sortant.

—

MESSIEURS,

Nos travaux, pour répondre à l'idée qui a présidé à la création de la société, ont été entièrement pratiques.

Une notable partie de nos réunions a été consacrée à l'interprétation du Plutus d'Aristophane. Pour retirer quelques fruits de l'étude d'un auteur et en particulier du premier des poètes comiques, il faut connaître sa vie, le milieu où il a vécu, son caractère, les tendances générales de ses œuvres. M. le professeur Willems a bien voulu nous faciliter la tâche, en nous donnant sur Aristophane une notice savante et détaillée. Nous avons abordé ensuite l'étude du texte; la traduction a été suivie d'explications historiques, philologiques et critiques.

Nous n'avons pas laissé de nous tenir au courant des progrès de la science dans les matières qui nous concernaient. A cet effet, chaque séance un choix considérable de revues a été distribué

aux membres de la société qui acceptaient de rendre compte des principaux articles. Parmi les revues analysées avec le plus de soin, je signalerai : le *Berliner Philologische Wochenschrift*, qui nous renseigne sur la valeur des ouvrages philologiques de date récente, et la *Mnemosyne*, qui nous fait connaître la méthode de la critique des textes.

M. le professeur Willems a daigné nous donner communication de son remarquable travail, *les élections municipales à Pompéi*, lu à l'Académie royale de Belgique. Il nous trace le tableau savamment reconstitué d'après les inscriptions, des luttes électorales de ce municipe dans les dernières années qui précédèrent la catastrophe de 79.

M. A. De Groote a réuni en une centaine de pages les renseignements que nous fournissent les écrivains anciens et les savants modernes sur l'armée romaine. M. De Groote examine l'armée romaine sous trois faces : avant, pendant et après la guerre, et telle est la division de son travail. Notre président et à sa suite différents membres de la société présentèrent diverses observations qui furent la source de discussions à la fois intéressantes et instructives.

Messieurs, j'ai terminé mon rapport. La Societas philologa va reprendre le cours de ses travaux, et j'ai la confiance que l'année qui s'ouvre, ne sera pas moins féconde que les précédentes.

L'usage demande que le secrétaire joigne à son rapport une étude sur une question relative à l'antiquité. Pour me conformer à cet usage, je vous entretiendrai quelques instants de la *Loi de Gortyne.*

Gortyne était une des principales villes de la Crète Comme toutes les villes doriennes, elle était régie par une constitution aristocratique. Ses habitants étaient divisés en quatre classes : les hommes libres (ἐλεύθεροι), les hommes de condition inférieure (ἀπέταιροι), les colons (Fοικῆες), et les esclaves (δῶλοι).

Une inscription dont la majeure partie fut découverte au mois de septembre 1884, nous fait connaître le droit en vigueur à Gortyne. Cette loi paraît être du ve siècle avant notre ère, tant pour la forme des lettres que pour la direction des lignes qui vont alternativement de droite à gauche et de gauche à droite; elle n'est pas la plus ancienne, car elle fait mention d'une loi antérieure qu'elle corrige sur certains points.

J'examinerai quelques dispositions de la loi de Gortyne, et les rapprocherai du droit athénien correspondant (1).

---

(1) *Dareste* : La loi de Gortyne. dans la Nouvelle Revue de droit français et étranger. 1885. J'ai suivi le texte et la division de M Dareste.

Bücheler und *Zitelmann* : Das Recht von Gortyn, supplément au Rheinisches Museum für Philologie. 1885.

1. LES HÉRITIERS LÉGITIMES.

§ 26. « En cas de décès du mari ou de la » femme, s'il y a des enfants, ou des enfants de » ces enfants, ou des enfants de ces derniers, » ceux-là auront les biens. A leur défaut, les » frères du défunt, et les enfants des frères, et » les enfants de ces enfants, ceux-là auront les » biens. A leur défaut encore, les sœurs du défunt, » et les enfants des sœurs, et les enfauts de ces » enfants, ceux-là auront les biens. A leur défaut » encore, les ayants-droit, quels qu'iis soient, » recueilleront les biens. S'il y n'a pas d'ayants- » droit, les tenanciers du domaine quels qu'ils » soient, recueilleront les biens. »

Je distinguerai trois ordres de successibles :

1r ordre : la ligne directe descendante; puis les frères ou sœurs et leurs descendants, formant la première ligne collatérale par rapport au défunt. Ce sont les parents se rattachant au père du défunt par un lien de descendance.

a) Dans cet ordre la loi ne nomme que trois générations. Est-ce à dire que la quatrième génération est exclue? Les auteurs qui soutiennent que le premier cercle de parenté à Athènes,

---

Giraud : Le droit de succession chez les Athéniens, dans la Revue de législation et de jurisprudence. Tome XVI.

Caillemer : Le droit de succession légitime à Athènes. 1879.

Fustel de Coulanges : La cité antique. 1881.

l'ἀγχιστεία s'arrêtait à ces trois générations, trouveront ici un argument en faveur de leur thèse. Il semble cependant plus naturel d'admettre que les descendants en ligne directe, de n'importe quel degré, aient le pas sur tous les collatéraux, et que les descendants des frères ou sœurs soient préférés aux autres collatéraux d'une branche plus éloignée. Quoi qu'il en soit, le cas où un enfant serait appelé à la succession de son trisaïeul ou de son arrière-grand-oncle, ne peut se présenter qu'exceptionnellement : c'est là peut-être ce qui explique le silence de la loi.

b) La loi emploie les termes τέκνα, ἐς τέκνων τέκνα, ἀδελπιῶν τέκνα, les enfants, les filles comme les fils. Je reviendrai tantôt sur ce point. Mais qui doit-on comprendre sous le nom de τέκνα ? les enfants naturels aussi bien que les enfants légitimes? La loi ne s'occupe que de l'enfant naturel d'une femme de la classe des colons, et seulement pour décider à quel maître il appartient. Le droit antérieur avait fixé la condition des νόθοι, enfants naturels de citoyens, et le législateur nouveau n'y a rien voulu changer. Leur sort ne devait guère différer de ce qu'il était généralement en Grèce. A Athènes, le νόθος n'avait pas l'ἀγχιστεία; Démosthènes (contra Macartatum, § 51) nous dit : Νόθῳ δὲ μηδὲ νόθῃ μὴ εἶναι ἀγχιστείαν μήθ' ἱερῶν μήθ' ὁσίων.

Le *νόθος* n'avait aucun droit à l'héritage de son père naturel; à peine était il permis à celui-ci de lui faire un legs (*τα νοθεῖα*), dont le maximum varie entre 500 et 1000 drachmes suivant les auteurs. N'est-ce pas pour permettre semblable chose que la disposition suivante se trouve dans la loi de Gortyne? § 16 : « *κόμιστρα αἴ καλῆι δόμεν ἀνὴρ ἢ γυνά, ἢ Fῆμα ἢ δυόδεκα στατῆρας ἢ δυόδεκα στατήρων κρέος, πλίον δὲ μή.* Un mari, une femme pourront léguer, s'ils le veulent, des aliments, ou un vêtement, ou douze statères, ou un objet valant douze statères, mais pas plus. »

c) Comment se fait le partage? Tous les enfants ont-ils des parts égales dans la succession de leur père? A Athènes, les filles n'ont aucun droit à l'héritage : tous les biens passent aux fils. Il n'en est pas ainsi à Gortyne. Le § 23 consacre le droit des filles, mais si elles sont favorisées sous ce rapport, leur part n'est pas bien considérable. En effet les fils recueillent comme préciput les maisons des villes et ce qu'elles renferment, et au-dehors de la ville les maisons qui ne sont pas habitées par un colon, de même que les *πρόβατα* et les *καρταίποδα* qui n'appartiennent pas à un colon; dans les autres biens seulement, les filles reçoivent chacune une part et les fils chacun deux. Cependant lorsqu'il n'y a qu'une maison pour tout bien dans la succession, les filles y auront part conformément à la loi :

c'est-à-dire, leur part sera égale à la moitié de celle de leurs frères. Ces règles s'appliquent au partage des biens maternels comme à celui des biens paternels. — L'intention du législateur, lorsqu'il a dérogé par ces dispositions au droit antérieur, a été d'assurer une dot à la fille. Précédemment la fille, qu'elle fût dotée ou non, n'avait droit à rien dans la succession. Le législateur a fixé la dot, c'est la part héréditaire de la fille, ni plus ni moins; de là, la fille qui a reçu sa dot du vivant de son père, ne partage pas avec ses frères; celle dont la dot n'a pas été constituée ou ne l'a été qu'en partie, viendra au partage jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû. A Athènes, le chef de la maison avait bien l'obligation de fournir une dot; mais la quantité dépendait absolument de la générosité du donateur. — La condition des sœurs du défunt, lorsque celui-ci n'a pas laissé de descendants, est digne de remarque. Dans l'ancien droit, elles n'étaient pas appelées, pas plus que les filles. La même règle existait à Gortyne, qui portait à Athènes : Κρατεῖν τοὺς ἄῤῥενας καὶ τοὺς ἐκ τῶν ἀῤῥένων. Dans le droit nouveau, les filles héritent de leur père; il serait logique d'appeler les sœurs du défunt en concours avec leurs frères, mais en ne leur accordant que demi-part Le législateur a préféré ne les nommer qu'au troisième rang, et ne leur permettre de succéder qu'à défaut de frères; mais, pour compenser ce

désavantage, il leur donne droit à tous les biens. Il est impossible de dire pourquoi le législateur a agi de la sorte.

Dans le 1er ordre sont donc appelés successivement : les descendants du défunt; à leur défaut, ses frères et leurs descendants, à défaut de ces deux catégories, les sœurs et leur postérité.

2d ordre : Les ayants-droit, οἱ ἐπιβάλλοντες, succèdent à défaut de tout parent nommé dans le premier ordre : tels sont probablement les collatéraux qui ont le même aïeul paternel que le *de cujus*; il en était ainsi à Athènes du moins. La loi ne permet pas de préciser.

3me ordre : A défaut de tout successible dans les deux premiers ordres, la loi donne la propriété aux tenanciers du domaine, quels qu'ils soient : τὰς Fοικίας οἵτινες κ' ἴωντι ὁ κλᾶρος, τούτους ἔκεν τὰ κρήματα. — Ὁ κλᾶρος τῆς οἰκιας, οἱ κλαρῶται, ce sont les descendants des anciens habitants du pays, qui avaient été réduits par les conquérants doriens à l'état de colons, Fοικῆες, et attribués par le sort à chacune des maisons de Gortyne. Les colons sont attachés héréditairement à la famille propriétaire de la terre qu'ils cultivent. Le chef de la famille est leur maître, πάστας. — Quand la famille dont ils dépendent, vient à s'éteindre, ils deviennent propriétaires du domaine : ainsi le veut la loi. Dans cette condition, ils n'ont plus de maître : car ce n'est qu'à défaut de tout

membre de la famille, qui en même temps recueillerait tous les biens et serait leur πάστας, qu'ils sont appelés à succéder. N'ayant plus de maître, ils ne sont plus des colons. Dès lors que deviennent ils? Ne formeraient-ils pas, eux et leurs descendants, cette classe de personnes que la loi nomme ἀπέταιροι, hommes libres, mais d'une condition inférieure, et exclus des ἑταίρειαι, corporations religieuses et politiques analogues aux phratries athéniennes? Dans l'ancienne Rome, lorsqu'une famille patricienne s'éteignait, les clients de cette famille devenaient plébéiens; et somme toute, la situation des ἀπέταιροι à Gortyne, ne devait guère être plus favorable que celle des plébéiens à l'origine.

Jusqu'ici je n'ai pas parlé des ascendants. Sont-ils successibles? Faute de textes précis, de vives controverses ont été soulevées à ce sujet entre les savants qui se sont livrés à l'étude du droit athénien. Si l'on admet généralement que le père est au nombre des successibles, on n'est pas d'accord sur le rang qu'il doit occuper. Dès qu'on lui accorde le droit de succéder, il est juste de le faire passer avant tous les collatéraux, même avant les frères. En effet, c'est l'auteur commun qui est le lien de parenté entre deux collatéraux; de sorte que l'auteur commun est plus proche parent de chacune de ces deux personnes, que l'une ne l'est de l'autre : le père est parent au premier degré avec ses fils, deux

frères ne le sont entr'eux qu'au second degré. Le père n'a-t-il donc pas plus de droit à recueillir la succession de son fils défunt que le frère de celui-ci ? Quoiqu'il en soit, la loi de Gortyne nomme les diverses classes d'héritiers, et il n'est nullement question ni du père ni d'aucun des ascendants Puisqu'elle nomme les frères et les sœurs du défunt, ne devrait-elle pas à fortiori faire de même si ce père avait quelque droit ?

2. LA FILLE PATROÏOQUE.

Le § 45 définit la fille patroïoque, celle qui n'a ni père ni frère issu du même père : *πατρωιῶκον δ' ἦμεν αἴ κα πατὴρ μὴ ἦι ἢ ἀδελπιὸς ἐκ τῶ αὐτῶ πατρὸς*. La fille patroïoque c'est donc l'*ἐπίκληρος* athénienne. Hérodote (VI, 57) mentionne la *πατροῦχος παρθένος* à Sparte.

A Athènes le droit d'épouser l'épiclère appartenait à l'héritier du défunt, car l'épiclère n'est pas héritière à proprement parler. L'héritier c'est le parent le plus proche : dans ce cas, l'oncle devait donc épouser sa nièce. Mais quand plusieurs parents étaient du même degré, quand ils invoquaient des droits égaux, les sources ne permettent pas de dire si c'est l'âge ou le sort qui décidait à qui serait accordée la préférence. Andocide nous apprend que, lorsqu'il y avait plusieurs filles *ἐπίκληροι*, les parents se mettaient ordinairement d'accord pour l'exercice de leurs

droits respectifs et la détermination des épiclères que chacun réclamerait. — La loi de Gortyne nous permettra de préciser davantage.

a) § 36 : « La fille patroïoque épousera le frère » de son père, le plus âgé de ceux qui existent; » s'il y a plusieurs filles patroïoques, la seconde » épousera celui qui vient après le plus âgé. » S'il n'y a pas de frères du père, et qu'il y ait » des fils de frères, la fille épousera celui qui est » issu du frère aîné; s'il y a plusieurs filles » patroïoques et plusieurs fils de frères, la se- » conde épousera celui qui vient après le fils du » frère aîné » C'est donc l'âge qui fixe absolument les droits et leur valeur : le frère aîné du père vient en premier lieu; puis les autres frères suivant leur âge; à leur défaut, les fils du frère aîné et ainsi de suite. Les frères et leurs fils sont ici appelés ἐπιϐάλλοντες, ayants-droit : ce terme n'avait pas dans la classification des héritiers la même signification. — Je signalerai deux dispositions relatives aux ayants-droit : lorsque la fille est en âge, l'ayant-droit qui n'est pas dans le pays, est évincé par le suivant; un ayant-droit recevra une fille patroïoque, mais pas plus, en ce sens que le droit de l'ἐπιϐάλλων ne peut être exercé qu'une fois.

b) Lorsqu'il n'y a point d'ayant-droit conformément à la loi, la fille patroïoque épousera qui elle voudra parmi ceux de la tribu qui la demanderont, ou bien même qui elle pourra.

c) Lorsqu'une fille mariée devenait épiclère, la loi athénienne la forçait à quitter son mari pour épouser l'héritier; si celui ci était marié lui-même, il devait divorcer pour épouser sa parente. — La loi de Gortyne prévoit le cas, et voici ce qu'elle décide. Si la fille a des enfants, elle peut rester mariée ou divorcer; si elle n'a pas d'enfants, elle doit divorcer et épouser l'ayant-droit. Lorsque la fille patroïoque, qu'elle ait été mariée à un ayant-droit ou non, devient veuve, si le mari laisse des enfants, elle pourra contracter un second mariage, mais elle n'y sera pas contrainte; si au contraire le mari ne laisse pas d'enfants, elle devra épouser l'ayant-droit désigné par la loi.

Telle est, exposée à grands traits, la situation de la fille patroïoque vis à-vis des ayants-droit. Je néglige la question des biens, qui sont soumis à divers régimes suivant les cas.

3. L'ADOPTION.

Un des plus grands malheurs pour les anciens était de mourir sans postérité mâle. Un fils était nécessaire pour la continuation du culte de la famille. Aussi l'adoption était connue dans le droit grec et avait pour but de suppléer au manque d'enfants. Toutefois le fait de l'adoption n'excluait pas la possibilité d'avoir dans la suite des enfants légitimes.

L'adoption se fait à l'agora en présence des

citoyens assemblés; l'adoptant donne à la ἑταίρεια dont il fait partie, la chair d'une victime et une mesure de vin : la même distribution était faite à Athènes par l'adoptant aux membres de sa phratrie. L'adoption a un triple caractère : religieux, elle est accompagnée d'un sacrifice; privé, elle produit ses effets dans le cercle de la famille; et enfin public, car elle doit avoir lieu devant l'assemblée des citoyens.

Le choix du fils adoptif est entièrement libre : on peut adopter qui on veut. De même aussi, peut adopter qui veut : la loi ne défend d'adopter qu'aux femmes et aux mineurs.

L'adopté est héritier volontaire, et non necessaire. Mais lorsqu'il recueille tous les biens, il doit remplir toutes les obligations de son père adoptif : sinon les biens passent aux ayants-droit, ce qui arrive encore lorsque l'adopté meurt sans laisser d'enfants légitimes. Cette dernière disposition est précisément celle de l'article 351 de notre Code civil : « Si l'adopté meurt sans descendants légitimes, les choses données par l'adoptant, ou recueillies dans sa succession, et qui existeront en nature lors du décès de l'adopté, retourneront à l'adoptant ou à ses descendants... »

Lorsqu'avec l'adopté, il y a en même temps des enfants légitimes, l'adopté n'est tenu d'aucune obligation; il a droit à demi-part, si ce sont des fils, et à part égale, si ce sont des filles.

La rétraction de l'adoption, comme l'adoption elle-même, doit se faire devant le peuple, à l'agora. L'adoptant est obligé de remettre à l'adopté une certaine somme à titre d'indemnité.

Dans ces grandes lignes, la loi de Gortyne offre beaucoup d'analogies avec la loi athénienne au point de vue du droit de succession. De part et d'autre, nous trouvons les mêmes règles essentielles, les mêmes principes généraux présidant à la classification des héritiers, à la condition de la fille patroïoque. Ce que nous disons du droit de Gortyne, nous pouvons le dire en général du droit dorien. Les Ioniens et les Doriens, si divisés par leurs tendances et leurs rivalités politiques, ont conservé un droit privé qui atteste à toute évidence leur origine commune.

—

RECHTSGENOOTSCHAP
der katholieke Hoogeschool van Leuven.

—

Eere-Voorzitter :

Hoogeerw. heer PIERAERTS, rector magnificus.

Bestuur (1) :

De heeren J. Van Biervliet, hoogleeraar, *Voorzitter.*
Aug. Raemdonck, *Ondervoorzitter.*
Alb. Van de Put, *Eerste Schrijver.*
Ad. Pauwels, *Tweede Schrijver.*
Lod. Plessers, *Penningmeester.*

Leden :

De heeren L. Aldernaght; L. Bauwens; A. Beheyt; J. Belloy; G. Berchmans; G. Bossaerts; R. Camerlijnck; J. Carbon; A. Cols; A. Cooman; J. De Beer; A. De Brie; P. Deckers; A. De Groot; E. de Meester; L. De Necker; A. De Néeff; P. Denys; P. De Pelsmaeker; A. Depla; F. Deploige; E. De Visschere; F. De Voghel; Dupont; L. Félix; C. Goemaere;

(1) Gedurende het schooljaar 1885-1886 was het bestuur samengesteld als volgt : De heeren Van Biervliet, hoogleeraar, *voorzitter* ; Rector Lebon, *ondervoorzitter* ; Edward Janssens, *eerste schrijver* ; L. Schepens, *tweede schrijver* ; Hier. Noterdaeme, *penningmeester.*

A. Hendrickx; E. Janssens; Keteleers; E. Koelman; S. Lambrechts; H. Lebon; A. Lepla; A. Linssen; J. Lombaerts; E. Loos; J. Maenhout; J. Masselus; D. Mayart; J. Michiels; C. Neven; H. Noterdaeme; J. Opsomer; A. Parmentier; L. Plessers; A. Raemdonck; J. Raes; A. Roelandts; Roger; A. Ruzette; J. Schellekens; L. Schepens; E. Schiltz; Schramme; E. Smets; J. Smets; J. Spaey; E. Struelens; A. Thienpont; A. Toen; P. Van Cutsem; A. Van de Put; A. Van der Eycken; M. van de Walle; E. Van der Donckt; E. Van der Smissen; P. Van Huffel; A. Van Malleghem; O. Van Malleghem; J. Van Neste; E. Van Reeth; R. van Stratum; B. Van Trimpont; A. Van Vuren; J. Van Winckel; J. Verhelst; L. Verhoeven; S. Vermeer; Verstraete; A. Verwilghen; F. Wyseur.

—

VERSLAG OVER de werkzaamheden van het RECHTSGENOOTSCHAP, gedurende het afgeloopen schooljaar 1885-1886, gedaan door Ed. JANSSENS, advokaat, oud-schrijver des Genootschaps.

—

Mijne Heeren,

In 't jaar 1873 weergalmde een machtig vreugdekreet over gansch het vlaamsche land. Na onophoudend streven tegen onverschilligheid en zelfzuchtigen wederstand hadden de kampers der volkstaal op wettig gebied eene groote zege behaald. De wet op het gebruik der vlaamsche taal in beteugelende rechtszaken was gestemd. Volgens aller meening moest het grievend onrecht den Vlaming aangedaan, van zich in eene vreemde en aan hem onbekende spraak te zien veroordeelen, weldra verdwijnen, en zou de volkstaal voor de gerechtshoven den rang bekleeden die men haar al te lang had miskend. Helaas, welke bittere teleurstelling!

Bij het groot getal rechtbanken blijft het fransch in voege en een vlaamsch pleidooi wordt er als eene zeldzaamheid aanzien. De oorzaak van dezen droevigen toestand is niet ver te zoeken; immers bijna alle advokaten zijn vol-

strekt onwetend der vlaamsche rechterlijke taal. Niemand zal het wagen hen deze onervarenheid ten kwade aan te duiden, want in niet een der vier hoogescholen van het land worden de rechten in het vlaamsch onderwezen. Om deze luimte in de maat hunner krachten te vervullen hebben eenige studenten der Hoogeschool van Leuven besloten een genootschap te stichten waar men zich met de studie en het oefenen der vlaamsche rechtstaal zou bezig houden. Ziedaar, Mijnheeren, de oorsprong van ons *Rechtsgenootschap.*

Voorzeker ontbraken ons de moeilijkheden niet; immers wij hadden allen eene fransche opvoeding genoten, en vlaamsche rechtswerken om onze pogingen te vergemakkelijken bestonden er niet. Niettegenstaande deze moeilijkheden werden vergaderingen gehouden van in de maand november; een voorloopig bestuur wierd aangesteld dat onderhandelingen aanknoopte met de « Société Juridique » om bij deze maatschappij eene vlaamsche afdeeling te stichten. Dit voorstel wierd door de leden dezer maatschappij van der hand gewezen en het is dan dat wij ons richtten tot de Akademische Overheid, die ons niet alleen aanmoedigde tot het volharden in ons ontwerp, maar ons ook eenen milden onderstand bood. Wij zeggen haar onzen innigsten dank.

Er blijft ons hier, Mijnheeren, eene plicht van dankbaarheid te vervullen, waarvan wij ons

nooit op eene voldoende wijze zullen kunnen kwijten. Immers indien het *Rechtsgenootschap* zich thans mag roemen op een jaar van glansrijk bestaan dan hebben wij het aan niemand anders te danken dan aan onzen achtbaren voorzitter heer hoogleeraar Van Biervliet. Slechts gehoor gevende aan zijnen iever voor de zaak onzer moedertaal, aan zijnen wensch den studenten dienst te bewijzen, aanvaardde hij zonder aarzelen het voorzitterschap dat wij hem aanboden. Het is dank aan de zelfopoffering en den onvermoeibaren iever van den heer Van Biervliet, dank aan de welwillendheid met dewelke hij steeds onze zittingen bestuurde, dat het *Rechtsgenootschap* van het oogenblik der stichting zulke verdienstelijke plaats tusschen de andere genootschappen der Hoogeschool vervulde.

Volgens het reglement, Mijnheeren, wordt er wekelijks eene zitting gehouden, die beurtelings besteed is aan het lezen en bespreken van een rechtswerk, en aan het pleiten van een rechtsgeding, waarover vervolgens een vonnis wordt uitgesproken door de leden die een diploma der faculteit van rechten hebben bekomen. Dit reglement verschaft ook aan den eersten schrijver het genoegen een algemeen verslag der werkzaamheden van het genootschap gedurende het afgeloopen jaar te mogen opstellen. Ik zeg het genoegen, Mijnheeren, want niet alleen is het voor mij eene blijde omstandigheid

mij te midden mijner oude studiemakkers en vrienden te bevinden, maar het is ook nog een aangename stond wanneer men eenen blik werpt op alle uwe rechtswerken en pleidooien, op alle deze bladzijden waarin gij op het rechtsgebied de waarheid hebt nagespoord en haar met al het vuur uwer jongelingsjaren hardnekkig hebt verdedigd.

Zonder verdere inleiding begin ik het onderzoek der verschillende werken en rechtsgedingen.

In de eerste zitting hield onze achtbare voorzitter eene welgevoelde openingsrede die met geestdrift wierd toegejuicht. Hij zegde ons dat het enkel het verlangen was van het zijne bij te brengen tot de verheerlijking onzer moedertaal, dat hem aanzette om het voorzitterschap te aanveerden; daarna wenschte hij ons geluk over het ontwerp van op eigen krachten te stichten wat andere sinds lang van den Staat afsmeeken, dat is te zeggen eene vlaamsche school van rechten.

De eerste voordracht wierd gehouden door onzen ondervoorzitter de heer Hektor Lebon, en was getiteld « *de oorlog beschouwd onder opzicht van natuurrecht* ». Spreker aanziet den oorlog als een staat vijandig voor het maatschappelijk bestaan en erkent er slechts de wettigheid van in geval van noodweer. Ook om dezen strijd tusschen de volkeren te ver-

mijden stelt hij als middel voor de inrichting van eenen bond tusschen de verschillende natiën, alwaar de geschillen zouden geledigd worden. Indien de veroordeelde Staat wederstand biedt, heeft de bond het bondsleger tot zijne beschikking om zijn vonnis te doen uitvoeren. De heer Mayart in zijne bespreking is van gevoelen dat er geen middel bestaat om den oorlog te vermijden. Hij bestrijdt de afschaffing van het nationaal leger omdat het zelf in het binnenland in geval van oproer eene groote taak te vervullen heeft.

In eene tweede studie bespreekt de heer Lebon den *oorlog als eene bestaande daadzaak door het volkenrecht geschapen*; hij onderzoekt wat volgens alle logiek die instelling zou moeten zijn, als men haar grondbegin aanneemt.

De oorlog is een vijandelijke toestand tusschen twee volkeren. Het is de Staat, en niet elke persoon des staats, die oorlog voert. De rechten der strijdende gaan zoover als het noodig is om een gekrenkt recht te doen herstellen : wat daarbuiten gaat zou moeten als onwettig aanzien worden. Dit sluit nochtans den algemeenen opstand eener natie niet uit : immers daardoor zelf dat hij ter verdediging des lands door den Staat wordt uitgeroepen, wordt hij gewettigd. — Heeft een oorlogvoerende Staat het recht de handelsbetrekkingen van den tegenstrever te verbieden of te verhinderen? Neen,

zoolang die handel met het betwiste recht niets te maken heeft, of niet rechtstreeks dient om den vijand nieuwe sterkte in den strijd te geven. Wat de moordtuigen betreft die de genezing der gewonden zouden vertragen of onmogelijk maken, deze moeten ten sterkste afgekeurd worden : want zoohaast een vijand buiten gevecht is gebracht, herneemt hij ten volle zijn levensrecht. Maar van den anderen kant, neemt spreker aan dat men moordtuigen gebruike die in eens het leven van een groot getal vijanden ontnemen : want wat geeft het dat een leger langzamerhand of oogenblikkelijk vernietigd wordt, vermits de eindelijke uitslag toch dezelfde wreedheid zal teweegbrengen. Misschien is dit punt strijdig met onze teergevoeligheid : dit bewijst alleen de ongerijmdheid van het recht van oorlog; en wordt dit punt door de groote mogendheden, die het oorlogsrecht maken, verworpen, het is dat zij aan het getal alleen de zegepraal willen toekennen, en vreezen dat de vindingsgeest der kleinere landen de kans mocht langs hunnen kant brengen. Een aanval mag door list zoowel als door kanonschoten worden bestreden. Diensvolgens is de spioneering een recht zoowel als de oorlog zelf. Mag de oorlogvoerende, die eenen vijandelijken spioen betrapt, dezen door den kop doen schieten, om wille van het grootere kwaad dat men van den spioen te vreezen heeft? Wij durven er aan twijfelen :

want gevangen genomen is hij buiten gevaar; en men kan niet beweren dat hij het recht niet had zoowel eenen gevaarlijken post voor zijn vaderland te aanveerden dan in de legerrangen den vijand te beschieten. Zeker in de spioneering is er iets oneerlijks; doch de logiek gebiedt dat men de list niet verwerpe als men het recht des getals de plaats van het recht der volkeren laat innemen!

Ziedaar hoe de redenaar den oorlog verstaat : hij geeft er nog menigvuldige toepassingen van, die hij, uit eerbied der logiek, zou in het oorlogsrecht willen zien invoeren. Maar helaas! de hebzucht van zekere mogendheden kent enkel eigen belang, en zoo komt het dat de oorlog, op ongehoorde grondslagen gebouwd, een mengsel is van onsamenhangende regels die nog eens te meer den onzin van het geheele bewijzen.

De bespreking door den heer Emiel De Visschere droeg bijzonder op de kwestie der handelsbetrekkingen en op die der spioneering.

De heer Adolf Pauwels gaf lezing eener verhandeling over de *vervlaamsching der kunstwoorden van de rechtswetenschap*. Spreker is van gevoelen dat men de nederduitsche rechtstermen aan verschillende bronnen kan ontleenen zooals de oude costumen, de letterkunde, de nederlandsche wetboeken; maar hij vermaant ons op onze hoede te zijn tegen de bastaardwoorden die men er met duizenden aantreft.

« *Oud en nieuw bestuurrecht onzes lands* » was de titel eener studie voorgedragen door den heer Emiel De Visschere. Om de wetgeving eens volks wel te beoordeelen moet men vooral den geest, het stoffelijk en zedelijk bestaan van dat volk in acht nemen. In Vlaanderen heeft er altijd een vrije geest, taaie werkzaamheid en standvastigheid geheerscht : ons machtig verleden is er getuige van.

Diensvolgens behoeft er bij ons volk eene gematigde macht in de handen der Hoogere Overheid gegeven te worden, en een groote vrijheid en zelfsbestuur aan het volk in staat, gouw en gemeente. Wonderlijk is het hoe het oud bestuurrecht in die behoeften heeft voorzien. In de gemeenten kwamen vorstelijke en stedelijke macht, in evenwicht; gingen kracht en wijsheid verbonden door de bestaande instelling van eenen drievoudige bestuurraad : de schepensraad, de gemeenteraad of de wet, en de groote machtige volksraad. In den gouwraad of provinciale staten waren alle volkstanden vertegenwoordigd door de Kamer der Geestelijken, de Kamer der Edelen of Eigenaars, en de Volkskamer of de Derde Staat.

De wetgevende macht behoorde den Landvorst : doch de wetten waren er dien tijde klein in getal, ingezien het heerschen der costumen of gebruiken, de lastenstemming der provinciale staten en de vrijheid van krijgsdienst. Zeker

was het Hoogbestuur des Lands alhier min grondig, min volledig ingericht als nu, maar gouwen en gemeenten leefden onder een vrij en wel geschikt bestuur. Door het toenemen van beschaving, bevolking en handelsbetrekkingen is er eene breedvoeriger wetgevende macht tot stand gekomen : in Belgie gaat er de macht van 't volk, der Edelen en des vorsten vereenigd. Gouw- en gemeentebestuur schijnen integendeel te kunnen volledigd en verbeterd worden. Het ware wenschelijk dat men de verschillige volksstanden en belangen in gouw- en gemeentebestuur wederom hunne rechtstreeksche vertegenwoordigers gave. Zoo in den gouwraad de vertegenwoordigers van den geestelijken stand, van den landbouw en der nijverheid. Zoo in de gemeenteraad de vertegenwoordigers van den hoogeren en leegeren burgerstand en van het werkende volk.

Daarenboven diende men in het gouw- en gemeentebeheer de macht der staatsoverheid wat te verminderen, en alle overbodige tusschenkomst van staatsbemachtigden af te schaffen. Dit werk wierd in vele punten bestreden door den heer Lodewijk Schepens; want volgens hem is het bijna onmogelijk eene vaste onderscheiding tusschen de verschillende standen, bij voorbeeld, tusschen den hoogeren en leegeren burgerstand en het werkende volk daar te stellen. Wat de belangen der landbouwers betreft deze

zijn, wel is waar op eene onrechtstreeksche wijze, maar daarom niet minder hardnekkig door de grondeigenaars verdedigd.

In zijne studie *over de vergelding voor rechterlijke vervolging* toont de heer Noterdaeme hoe het gerecht de sterkste steunpilaar is van het maatschappelijk gebouw. Opdat het gerecht zijne verhevene zending kunne bereiken, is het hoogst noodzakelijk dat het volle vertrouwen der bevolking geniete, en dat het vrij en ongehinderd in zijne werking weze. Immers zoo het deze voorwaarden niet vereenigt onstaat er weldra eenen walg voor het maatschappelijk leven, walg die omwenteling en burgersoorlog medesleept. Welnu volgens de heer Noterdaeme zou eene vergelding voor rechterlijke vervolging het vertrouwen in de rechters aan het volk ontnemen en deze laatste in de onmogelijkheid stellen met volle vrijheid de misdadigers te vervolgen en de verdiende straf toe te passen. In het hedendaagsch stelsel zoo de rechters eenen onschuldigen aanhouden en hem later vrijlaten, aanziet het volk dit slechts als eene misgreep; maar indien men eene vergelding daarstelt zal het volk tegen de rechters die deze misgreep hebben begaan vertoornd worden; want indien men het gerecht geen bewijs van onbekwaamheid wil geven moet men in iedere zaak aan de rechters de beslissing overlaten of deze vergelding ja of neen zal worden toegestaan. Weigeren

zij, dan roept men dat zij hunne onbekwaamheid willen verbergen; staan zij de vergelding toe, dan verwijt men hun nogmaals hunne onbekwaamheid en verkwisting der staatsgelden. Is dit alles niet eenen doodelijken slag aan het vertrouwen in het gerecht en de rust der bevolking toebrengen? Wat zou men doen in geval een betichte op wien zware vermoedens rusten, doch tegen wien men geen volmaakt bewijs van plichtigheid kan inbrengen wordt losgelaten? Zal men hem de vergelding toestaan? 't Ware onzin. Men zal ze dus weigeren? Maar dan stelt men eene gansche omwenteling in de rechtspleging daar. Immers het *onus probandi* valt ten laste van het openbaar ministerie en nu zou het de betichte zijn die zijne onschuld zou moeten bewijzen opdat de vergelding hem worde toegestaan, want zoo men hem deze niet geeft zal hij in het oog van het volk steeds als schuldig aanzien worden. Daarenboven men belemmert de werking van het openbaar ministerie want zoolang dit geene volmaakte bewijzen zal kunnen bijbrengen zal het aarzelen in het vervolgen. Daaruit moet eene onmiddellijke vermeerdering der misdaden spruiten tot groote schade der maatschappij. Besluiten wij hieruit dat de vergelding niet moet ingesteld worden, omdat het persoonlijk belang voor het algemeen welzijn moet wijken.

De heer Alfons De Brie bespreekt dit werk en

steunt zich bijzonder op deze rede, dat de rechtveerdigheid, die grondsteen van het gerecht, de vergelding der schade den betichten toegebracht vereischt. Hij beroept zich op het artikel 1382 van het B. W.

De heer Noterdaeme bewijst dat het gerecht niet alleen op de rechtveerdigheid maar ook op het belang der maatschappij is gesteund en dat dit laatste, hij heeft het hooger bewezen, door de instelling eener vergelding wordt gekrenkt.

In het tweede gedeelte van mijn verslag wil ik u spreken, Mijnheeren, over de verschillende rechtsgedingen die in ons genootschap wierden bepleten.

In zitting van 2 december 1885, beweerde de heer Noterdaeme, eischer, dat *het bezit van staat een bewijs is der afstamming van een onecht of natuurlijk kind.* Volgens hem is het eene ware erkentenis en zij is zelf sterker dan deze die bij eene openbare akte zou geschieden. Ook blijkt het uit de voorafgaande bewerkingen van het B. W. dat het gedacht des wetgevers was het bezit van staat als eene erkentenis te aanzien. Niets in den tekst der wet spreekt dit gedacht tegen en men moet het gedacht des wetgevers volgen telkens de tekst dit toelaat.

Uw verslaggever trad in dit rechtsgeding als verweerder op. De wet verbiedt alle onderzoek naar het vaderschap op eene uitzondering na, en het bezit van staat als eene erkentenis aan-

vaarden is onrechtstreeks dit onderzoek in voegebrengen. Wat de voorbereidende bewerkingen van het B. W. aangaat, deze bieden ook groote beweegredens aan, om in zijnen zin te besluiten. — In het hoofdstuk II waar de wetgever de verschillende bewijsmiddelen der wettige afstamming opsomt, treffen wij het bezit van Staat en twee andere bewijzen; welnu in het hoofdstuk III dat betrekking heeft op de natuurlijke afstamming zien wij slechts twee bewijzen : de erkenning en in een geval het onderzock. Men kan tusschen deze verschillende bewijzen eene zekere evenaardigheid daarstellen en zeggen dat de erkenning voor het natuurlijk kind is wat de geboorteakte is voor het wettig kind. Ook kan men zeggen dat het onderzoek is voor het onwettig kind wat de getuigenis is voor de wettige afstammelingen. Voor het bezit van Staat integendeel bestaat er geene evenaardigheid; de wetgever heeft geen tegenstuk van dit bewijs in het hoofdstuk der onwettige afstamming daargesteld. Dit stilzwijgen bewijst duidelijk dat hij het bezit van Staat niet als een bewijs der onwettige afstamming heeft willen aanvaarden; en de geest van al zijne werkingen kan dit gedacht bekrachtigen. Daarenboven er bestaan geene redens om een nieuw bewijs der onwettige afstamming bij de twee andere te voegen, wel integendeel. En ten overvloede zouden die redens bestaan; de rechters hebben

hier te beslissen niet over de wetten maar volgens de wetten : *Non de legibus sed secundum leges judicandum*. Het openbaar ministerie vertegenwoordigd door den heer Lodewijk Schepens trad deze denkwijze bij omdat de wetgever nergens een recht aan het natuurlijk kind toekent, indien het niet erkend is. De rechtbank sprak een vonnis uit in voordeel van den verweerder.

Een allerbelangrijkst rechtsgeding sproot uit de volgende kwestie. *Een jager is op jacht, een haas springt op en achtervolgd door den hond vernestelt hij zich in het net van eenen pachter die op het land door hem in huur genomen leeuweriken vangt.* De heer Leo Aldernaght in naam van den jager, beweert dat de haas hem toebehoort en vervolgt den pachter tot weergave van het wild. Immers van het oogenblik dat de haas door den hond nagespeurd was kon hij niet meer ontsnappen, en de jager vereenigde dus in zich al de bestanddeelen van de *occupatio*, dat is te zeggen *animas rem sibi habendi* en de bezitneming eener *res nullius*.

Dit laatste punt wierd door den heer Jozef Raes, verdediger des pachters, hevig bestreden. De jager kan den haas niet in zijn bezit genomen hebben mits deze ontsnapt is; de pachter is dus de ware eigenaar van het wild.

M. Frans Devoghel zetelt als openbaar ministerie en vraagt de veroordeeling van den pachter

tot eene boet van 50 franken, als toepassing van art. 4 van het koninklijk besluit van 28 februari 1882. Op eene zeer behendige wijze toont spreker ons dat de pachter op iemands anders land leeuweriken heeft gevangen; want het jachtrecht is niet met het pachtrecht verbonden. Dit bewijst zich door de nauwkeurige ontleding van het huurkontrakt. Vooreerst kan men het jachtrecht niet onder het genot van het land begrijpen, want het genot geeft enkel aanspraak op de vruchten en voortbrengselen der zaak volgens hare bestemming, en niemand zal beweren dat het land diende om leeuweriken te kweeken.

Eene andere beweegrede is de volgende : het genot moet den last evenaren aan den pachter opgelegd door de belofte den vastgestelden prijs te betalen, en die prijs zal zeker niet meer bedragen dan de profijten die hij uit het land denkt te trekken. Welnu het jachtrecht is een al te onzeker profijt om rekening van te houden in het stellen van den prijs. Eene andere handelwijze zou eenen schatrijken pachter verraden, en daar wij het stelsel van algemeen recht onderzoeken, moeten wij enkel den gewonen staat van zaken in oog nemen. Ook de rechtsgeleerdheid komt dit stelsel bekrachtigen en heeft beslist dat eene verdraagzaamheid van den eigenaar aangaande dit punt nooit door den pachter zal mogen ingeroepen worden om hem het jachtrecht te doen erkennen.

De heer Raes beweerde integendeel met veel overtuiging dat het jachtrecht deel maakte van het genot door de huur toegekend. Ook hield hij staan dat het mogelijk was de leeuweriken op eene plek land aan te lokken en ze alzoo als eene vrucht van het land te aanschouwen. Dit gezegde gaf aanleiding tot eene hevige woordenwisseling tusschen het openbaar ministerie en den verdediger. Het vonnis, bijzonder gegrond op de gebruiken, was voordeelig aan den pachter.

Daarna wierd de volgende rechtskwestie aan het genootschap onderworpen.

Heeft een ingesloten eigenaar, die uit gebuurzaamheid doorweg kan nemen, belang om voor de Rechtbank de dienstbaarheid van art. 682 *van het B. W. dat is te zeggen het recht zelf in plaats van het gedoogen te vragen.* De heer Van de Put, eischer, beweerde met veel welsprekendheid dat zulks zijn recht was. Hij steunde zich bijzonder op het art. 682 van het B. W. Dit artikel erkent mij het recht eenen doorweg te eischen, en dien doorweg moet voortdurend en zeker zijn; terwijl hij in mijn geval onzeker is en onderworpen aan den goeden wil van mijnen gebuur. Indien deze mij gedurende den oogsttijd den doorgang weigert, wie zal mij de vergoeding betalen voor de schade door dit feit veroorzaakt? En ten overvloede zoo deze schadevergoeding mij wordt toegekend, beweer ik dat zij niet voldoende is.

Zeer behendig was het pleidooi van den heer August Raemdonck verweerder die besloot als volgt :

Aangezien de vraag van den eischer rechtstreeks tegen den geest en den tekst van art. 682 strijdt ;

Aangezien hij ten onrechte beweert ingesloten eigenaar te zijn daar hij eenen doorgang bij gedoogen bezit; dat hij dus geen belang heeft om voor het gerecht eenen doorweg te eischen ;

Aangezien het oordeel der rechtskunde en der rechtsgeleerdheid; om deze redens : gelieve de Rechtbank alle tegenovergestelde besluitselen verwerpende den eischer tot de onkosten te veroordeelen, en dit vonnis niettegenstaande beroep uitvoerbaar te verklaren.

Het openbaar ministerie vertegenwoordigd door den heer Alfons Cols verzoekt de Rechtbank de vraag des eischers te verwerpen mits deze geen ingesloten eigenaar is, daar hij eenen doorgang bezit, al is deze dan ook slechts gedoogd, en omdat de eischer geen dadelijk belang heeft om de dienstbaarheid te bekomen. Het vonnis bekrachtigde het stelsel des verweerders.

In eene volgende zitting beweert de heer Adolf Pauwels, eischer, *dat de ontvoogde minderjarige zonder tusschenkomst van zijnen curator zijne penningen besteden mag tot het aankoopen van onroerende goederen.* Hij beroept zich op het art. 484 B. W. dat zegt : « Wat betreft

de verbintenissen door hem bij wege van koop of anderzins aangegaan, dezelve zullen in geval van bovenmatigheid kunnen worden verminderd enz.... » Onder deze koopen beweert de eischer de aankoopen van onroerende goederen te begrijpen zoowel als die van roerende goederen.

In dezen zin spreken Zachariae en Marcadé.

De heer Paul Van Huffel, verweerder, verdedigt het tegenstrijdig stelsel. De ontvoogde minderjarige mag zonder tusschenkomst van zijnen curator slechts daden van zuiver beheer plegen, en het spruit uit het stelsel van het B. W. dat het aankoopen van onroerende goederen het zuiver beheer te buiten gaat. Immers de zelfgemaakte minderjarige mag nog geen kwijtschrift van roerende goederen teekenen zonder bijstand, hoe zou hij de penningen aldus ontvangen uit eigen beweging en zonder toelating moge gebruiken tot het aankoopen van onroerende goederen. Dit stelsel is redelijk want in zulke aankoopen ligt dikwijls een groot gevaar bedolven. De Rechtbank deelde de zienwijze uitgelegd door het openbaar ministerie vertegenwoordigd door den heer Leonard Felix. Deze vroeg dat men een onderscheid zou maken tusschen de inkomsten en de kapitalen van den ontvoogden minderjarige; de eerste mag hij tot het aankoopen van onroerende goederen gebruiken, de tweede niet.

Niet minder belangwekkend was het geschil

over de volgende stelling van strafrecht : *Een persoon die een ander met een vuurwapen treft, en hem de dood toebrengt, alhoewel hij slechts op eenen derden persoon die er nevens staat gemikt heeft, begaat eenen moord en niet eene poging tot moord vergezeld van onvrijwilligen doodslag.*

De heer Emiel De Visschere als openbaar ministerie, besluit als volgt :

Aangezien de betichte het inzicht gehad heeft te dooden;

Aangezien de betichte dadelijk eenen doodslag begaan heeft;

Aangezien zulks enkel de twee vereischten zijn der wet voor den moord;

Vraag ik dat het Hof den betichte de volle straf voor moord oplegge.

De verdediger M. Lodewijk Schepens doet uitschijnen dat het noodzakelijk is dat deze twee vereischten denzelfden persoon voor doel hebben, en dat deze voorwaarde hier niet vervuld is. Dat men uit de daad van op iemand te mikken niet kan besluiten dat hij het inzicht had dien persoon te dooden. Dat de wet op den moord en zelf die op de poging tot moord niet toepasselijk is. Het Hof veroordeelt niettemin den betichte tot twintig jaren dwangarbeid voor poging tot moord volgens de artikelen 52 en 82 van het strafwetboek.

Hier is mijne taak volbracht, doch alvorens

dit verslag te sluiten valt er mij nog eene plicht te vervullen. Ik dank u dus, Mijnheeren, voor den iever en den taaien wil met dewelke gij steeds voor onzen kring hebt gewerkt, en druk de vaste hoop uit dat gij in de toekomst den weg zult volgen die uwe voorzaten u gebaand hebben. Immers het doel van het Rechtsgenootschap is edel, want het strekt tot de getrouwe uitvoering der wet; het is vaderlandsch, want het beoogt de verheerlijking onzer dierbare moedertaal.

Onze leuze zij dus steeds : Voor Wet en Vaderland !

—

SOCIÉTÉ JURIDIQUE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Commission directrice.

Président, M. le professeur Descamps.
Vice-Président, M. Albert Van de Put.
Secrétaire, M. Maurice Damoiseaux.
Trésorier, M. Victor Denyn.
Membre, M. Alphonse Collard.

Membres protecteurs.

Mgr Pieraerts, recteur magnifique et Mgr Namèche, recteur émérite, *Présidents d'honneur*.
M. le professeur Francis de Monge, *Vice-Président d'honneur*.
MM. les professeurs De Jaer, Jacops, Nyssens, Van Biervliet et Van den Heuvel.
M. Thonissen, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.
M. de Smedt, membre de la Chambre des représentants.

Membres honoraires.

MM. Aglave, Alhon, Ancot, Barbieur, Bartholomeussen, Beauloye, Bertrand, Béthune, abbé Bouzin, Boeyé, Boekaert, Brants, Butaye, Buyse, Cambrésy, Cappuyns, Caprasse, Carlier, Chevalier, Christiaens, Claes, Coppens,

Coucke A , Coucke S., Criquillion, Croonenberghs, Dassy, De Brie, De Coster, De Cot, De Decker, De Groote, de Haulleville, Delmée, de Ravenne, Dermine, de Thier, De Valkeneer, Deville, De Voghel, D'Heygere, Diricq, Dubois. Dujardin, Dupriez, Empain, Ermel, Faucon, Fontaine, Fourquet, Gérard, Gilkin, Glorieux, Gourdet, Hammane, Hanotieau, Hayoit, Hecquet, Herdewyn, Heuvelmans, Hoefnagels, Hoyois, Jans, Janssen, Joly, Jonard, Lamotte, Landas, Lappau, Lebon, Leduc, Leemans, abbé Lemaître, Léonard, Lepaige, Leroy, Loix, Lombaerts, Losseau, Lowet, Meyers, Michaux, Mineur, Moens, Mommaerts, Montens, Morelle, Mussely, Notelteirs, Noterdaeme, Orban de Xivry, Ortegat, Parmentier, Perin, Pil, Quirini, Raes, Rauwez, Rops, Sanders, Scheyvaerts, Schicks, Schyrgens, Séghin, Sepulchre, Serigiers, Simonard, Singelée, Soenens, Solvyns, Standaert, Streel, Thery, Thevelin, Tibbaut Em., Tibbaut J., Tonnelier, T'Serstevens, Van Caster, Van den Broeck, Van Bortel, Van den Wouwer, Van de Werve, Van Dieren, Van Ham, Van Reeth, Van Ruymbeke, Van Troyen, Verbiest, Verbist, Verbruggen, Verhaegen, Verlant, Vico, Wacrenier, Wauters, Wellens, Witteveen, Zwaenepoel.

Membres actifs.

MM. Aldernaght, Allard, Auwers, Bareel, Beeck-

mans, Berckmans, Bodeux, Brentani, Carbon, Charlotteaux, Cols, Coppens Armand, Coppens Théodore, Collard, Corbiau, Damoiseaux, de Brabandère, de Clèves, De Craene, de Géradon, De Haene, de la Vallée Poussin, Demaret, De Necker, Denyn, De Roeck, De Tollenaer, Dierckx, Dubois, du Bus, Dullaert, Durand, Félix, Féron, Fisher, Géron, Gillès de Pélichy, Goethals, Golenvaux, Gorlia, Guillemin, Hannotte, Jacobs, Jacquemin, Joly, Jorion, Lambrechts, Laurent, Leclef, abbé Lecler, Lefebvre, Linssen, Lombaerts, Malherbe, Maquinay, Masselus, Misonne, Muûls, Neven, Opsomer Achille, Opsomer Georges, Poliart, Raemdonck, Roest, Schramme, Slotte, Turlot, Van Cutsem, Van de Put, Van der Donckt, Van der Eycken, Van der Smissen, Van de Velde, van de Walle, Van Malleghem, Van Mol, Van Reeth, Verhoeven, Voisin.

—

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ JURIDIQUE de l'Université catholique de Louvain, pendant l'année académique 1885-1886, présenté au nom de la Commission directrice (1), par M. Albert VAN DE PUT, secrétaire.

—

MESSIEURS,

En commençant le rapport sur les travaux de la Société Juridique pendant la sixième année de son existence, si je crains de ne pas vous intéresser autant que je le voudrais aux souvenirs de nos réunions hebdomadaires, je ne puis m'empêcher de vous dire tout l'agrément que j'ai éprouvé en repassant le cours si bien rempli de nos séances. C'est en effet chose agréable pour votre secrétaire de pouvoir constater les progrès réalisés pendant l'exercice écoulé, et la place honorable que notre société occupe parmi toutes celles que nous voyons fleurir à l'Université.

---

(1) La commission était composée comme suit :

M. le professeur Descamps, *président ;* le baron Hubert Coppens, *vice-président ;* M. Albert Van de Put, *secrétaire ;* M. Maurice Damoiseaux, *trésorier ;* M. Victor Deuyn, *membre.*

Je me hâte de le dire : ce résultat ne m'a pas surpris. Il ne vous surprendra pas davantage, Messieurs. Comme moi, vous connaissez l'amabilité et le tact de notre excellent Président, le dévouement et l'exactitude qu'il met au service de notre société depuis sa fondation; nous engageant à nous mêler aux discussions, prêchant lui même d'exemple, se trouvant toujours prêt à nous fournir les documents et les instructions utiles. Quand les bons exemples viennent de haut, ils sont plus aisément suivis. Aussi rivalisa-t-on de zèle au point d'arriver à un nombre de travaux que nous n'avions pu atteindre encore; et la fin de l'année put seule mettre un terme à cette ardeur.

Ce fut à M. Maurice Damoiseaux qu'échut l'honneur d'ouvrir la série de nos travaux Sous le titre : « *Les Hérétiques et le Droit pénal dans les Pays Bas au* XVIe *siècle* » l'auteur s'était proposé d'examiner les rapports de l'Église et de l'État à l'époque troublée de la réforme luthérienne. Une question préalable se posait ici : les hérétiques rentraient-ils ou non dans le droit commun? On doit y répondre affirmativement : en effet, l'histoire des Pays-Bas nous montre que, depuis les temps les plus reculés, l'union la plus intime régnait entre l'Église et l'État dans l'ordre politique comme dans l'ordre social. Il était donc du droit et du devoir du Souverain de combattre l'hérésie, d'accord

avec le pouvoir ecclésiastique. Cette théorie est d'ailleurs soutenue par les chefs hérétiques dans leurs discours et leurs écrits.

Ce point se trouvant ainsi acquis, voyons de plus près la législation pénale en matière de religion. Charles-Quint, dans des placards demeurés fameux, fixa définitivement les espèces de crimes, les juridictions appelées à en connaître, et les peines à appliquer aux personnes condamnées du chef d'hérésie. Dans ces trois ordres d'idées, le législateur, les yeux toujours fixés sur la Constitution des Pays-Bas, définit la part respective des officialités ecclésiastiques et des juges laïques. Par lettres patentes du 20 août 1556, Philippe II déclare accepter cette législation. Pendant son règne, les principes de la répression en matière d'hérésie ne subirent qu'une seule atteinte : elle lui fut portée en 1567 par la création du conseil des troubles. Cette institution est à la fois illégitime et illégale. Elle violait en effet le droit reconnu aux habitants de n'être justiciables que de leurs juges naturels; elle enlevait à l'Église la part incontestable qui lui revenait dans l'appréciation des crimes d'hérésie. Enfin sa compétence étendue et sa composition étaient entièrement contraires aux règles les plus élémentaires de la Constitution.

A son tour M. Louis De Necker nous donna lecture d'un « *aperçu historique sur le droit d'aubaine* ». L'origine de ce droit se trouve dans

les *pagi* de la Germanie, réunions d'hommes libres liés les uns envers les autres par une solidarité réciproque. L'étranger qui venait s'établir sur le territoire de ce canton ne pouvait faire partie de la communauté; il ne pouvait rien avoir en propre, et conséquemment ne pouvait disposer ni par testament ni de quelque autre manière. C'est à ces principes germaniques qu'il faut rattacher toutes les incapacités découlant du droit d'aubaine. C'était spécialement la défense de recueillir une succession. L'aubain était soumis en outre à quelques droits secondaires : il devait payer chaque année le droit de chenage; dans certains cas on exigeait encore le droit de formariage; et, demandeur au procès, il était astreint à la *cautio judicatum solvi.*

Mais qui était réputé aubain? En principe tous les étrangers résidant en France; mais il y eut bientôt de nombreuses exceptions : ainsi les ambassadeurs, les étudiants, les pilotes et d'autres encore. De plus, l'habitude s'établit que le roi renonçait au droit d'aubaine pour certaines catégories de choses. Grâce aux relations internationales, la France conclut avec les principaux États des traités par lesquels elle abandonnait ce droit à charge de réciprocité. Jusqu'au XIIe siècle ce droit profita exclusivement aux seigneurs; à partir de cette époque jusqu'au XVe siècle, il profita aux rois et aux seigneurs suivant les provinces, et depuis le XVe siècle seulement aux rois.

Nous arrivons ainsi à la Révolution française. Un de ses premiers actes fut d'abolir le droit d'aubaine par décret du 6 août 1790, et bientôt l'étranger se trouva complètement assimilé au national. Mais ce système devait amener une réaction. Le Code Napoléon par ses art. 726 et 912 rétablit la simple réciprocité. Sous la Restauration la loi du 14 juillet 1819 vint abroger ces articles et le droit d'aubaine se trouva supprimé.

Telle est l'histoire du droit d'aubaine en France. Pour la Belgique les sources sont malheureusement plus rares. Il paraît certain cependant que ce droit a existé du moins dans quelques unes de nos provinces. Pendant notre annexion à la France, le pays se trouva soumis aux divers régimes français que nous avons signalés. Plus tard notre gouvernement conclut des traités avec les différentes puissances et nous restâmes sous le régime de la réciprocité jusqu'en 1865. La loi vint alors abolir ce qui restait encore du droit d'aubaine.

M. Hector Lebon eut ensuite la bonne fortune de provoquer une discussion longue et intéressante en envisageant « *la guerre au point de vue du droit naturel* ». L'organisation et la législation intérieure des États a fait d'immenses progrès. Alors que la guerre civile était autrefois l'état habituel des peuples, elle se trouve extirpée aujourd'hui; et c'est de loin en loin seulement qu'on signale une révolte subite contre

l'ordre social, qui ne tarde pas à reprendre le dessus.

Pourquoi cette même transformation ne s'est-elle pas produite dans les relations internationales? Alors que le duel est puni par nos lois et répudié par nos mœurs, la guerre subsiste comme un droit et comme argument suprême devant lequel s'abaissent tous les autres. On abandonne ainsi au sort aveugle et brutal le droit et l'honneur des peuples.

Mais la guerre peut-elle être supprimée? Il s'agit avant tout d'une réforme dans les mœurs, le jour où les peuples comprendront que la guerre ne leur apporte que deuil et misères; que la paix seule, au dire de Léon XIII, engendre le bonheur et le développement dans toutes les sphères de l'activité humaine, ce jour-là le droit de guerre sera frappé d'un coup décisif. A part les rares cas où la guerre s'impose pour défendre l'indépendance d'un peuple ou repousser une injuste agression, les causes ne sont autres que des machinations diplomatiques ou des ambitions de cour auxquelles le peuple est étranger. Pourquoi celui-ci ne pourrait-il donc, prenant possession de lui même, et plaçant son bonheur au-dessus d'un intérêt qui n'est pas le sien, imposer enfin une barrière à ces aspirations sanguinaires?

Mais il ne suffit pas d'indiquer le mal; il faut encore trouver le remède. Par analogie avec

l'organisation intérieure des États, un tribunal international semble être le plus naturellement destiné à terminer les conflits accidentels qui pourraient s'élever, même dans l'état des mœurs nécessaire à cette situation. Dès à présent la vulgarisation des idées de paix, la généralisation des sociétés de pacification seraient de précieux moyens pour préparer le résultat. L'union des pays, qui par leur étendue restreinte ne jouissent en face du droit de guerre que d'une indépendance précaire, l'union de ces pays, en vue de faire prévaloir la réforme dans les Congrès internationaux, serait un second pas important vers la disparition d'une institution qui fait la honte de la civilisation moderne.

Vers cette époque le « *projet de loi sur le droit d'auteur* » avait été porté à la tribune nationale où il donna lieu à des considérations fort instructives. M. Michel Bodeux se chargea de le faire connaître à la Société juridique, et il s'acquitta supérieurement de cette tâche.

Les questions suivantes résument la théorie du droit d'auteur. Quelle en est la base? Qu'on ne prétende plus qu'il y a là un privilège; qu'on ne base pas ce droit uniquement sur le service social; mais plutôt avec la raison observons que c'est la conséquence naturelle, spontanée du travail et de la conception intellectuels.

Quelles sont les limites de ce droit? En principe il est illimité, parce que c'est un droit par-

fait. Mais dans la pratique il se trouve énervé de mille manières, entre autres par la limitation de sa durée. Et pourquoi restreint-on la durée du droit d'auteur? Ici deux prétextes sont apportés. Les uns ont recours à la coopération latente d'une époque, d'un peuple à l'œuvre de ses génies. C'est la thèse de M. Woeste. Cette thèse, poussée à ses dernières conséquences, mènerait droit au communisme. D'autres considèrent cette aliénation fatale comme la résultante du vœu de l'auteur. C'est la théorie de M. de Borchgrave: elle est très peu d'accord avec la réalité. En définitive, hormis les difficultés pratiques, il n'y a pas de raisons suffisantes pour limiter le droit de l'auteur.

Dans quelle catégorie ranger ce droit? Si l'on prend la division bipartite *(jus in re — jus ad rem)* le droit d'auteur se range dans les « *jura in re.* » Si on adopte au contraire la division tripartite (droits réels, — personnels, — d'obligation) le droit d'auteur ne se case pas, et appelle une nouvelle subdivision : droits intellectuels.

Le droit d'auteur n'est pas une propriété; cette appellation porte d'ailleurs à confondre malheureusement, et malgré des divergences très réelles, le droit du propriétaire sur son bien et celui de l'auteur sur son œuvre.

Après ces considérations d'ordre général, M. Bodeux nous donna l'exposé des débats de

la Chambre sur la section première du projet de loi, en insistant sur l'art. 1 qui définit admirablement et largement le droit d'auteur.

Somme toute, l'auteur est comblé; mais ces faveurs n'ont pas été adressées à des cœurs ingrats, et par diverses manifestations nous avons vu depuis qu'elles sont payées de reconnaissance.

Cette discussion close, M. Henri Voisin vint nous parler de « *la loi sur la chasse* ». Sous l'ancien régime, le droit de chasse appartenait exclusivement au seigneur qui protégeait ce plaisir par des peines véritablement excessives. L'acte le plus important de cette période est un édit d'Albert et d'Isabelle de 1612 : c'est le premier essai de codification des règles sur la chasse. Ici encore les peines contre le braconnage sont d'une sévérité inouïe. On voit poindre cependant le désir de protéger un peu l'agriculture contre les déprédations des chasseurs; ainsi la chasse est suspendue de mai en septembre.

La loi révolutionnaire consacre un excellent principe en matière de chasse : droit de chacun de s'approprier le gibier qui est « *res nullius* », mais droit du propriétaire d'interdire à autrui de chasser sur ses terres. Toutefois dans le but de protéger l'agriculture, on défend la chasse au fusil et à courre pendant que les moissons mûrissent. Notons encore une loi allemande qui

régit un moment nos contrées sous le régime hollandais : le droit de chasse appartient à l'autorité communale qui le loue au chasseur, et la loi de 1836 qui a les plus grandes affinités avec la loi actuelle.

M. Voisin s'occupe alors de cette loi, dont il critique vivement plusieurs dispositions, proposant les réformes qui selon lui devraient être adoptées.

Jusque-là nos travaux avaient eu pour objet le droit, quand M. Alfred Demaret nous conduisit sur le terrain de l'économie politique. Plusieurs questions en cette matière se trouvent aujourd'hui plus discutées que jamais : ainsi en est-il de « *la question des machines* ». A l'occasion de la crise actuelle, plusieurs personnes ont recommencé la guerre contre les machines ; elles les accusent notamment de priver l'ouvrier de son gagne-pain et d'amener le travail des femmes et des enfants dans les manufactures. Notre confrère s'était chargé de réfuter éloquemment ces deux principaux griefs.

La première objection consiste à dire : la machine a pour effet nécessaire de faire subir aux ouvriers les privations et les souffrances du chômage.— C'est une vérité passée à l'état d'axiome que la machine produit plus, plus vite et à meilleur marché. Mais la multiplication de la population, le besoin de nouveaux produits et la solidarité entre les diverses industries provoquent

un accroissement de production et nécessitent un nombre égal d'ouvriers. L'expérience vient à l'appui de cette assertion.

La seconde critique se résume en ces termes : La machine, en demandant moins de force musculaire, entraîne le travail des femmes et des enfants dans les manufactures. — Ce fait est réel, grave et funeste au point de vue social; mais il se trouve souvent exagéré, car il est certain que ces travaux se font sans grand effort.

De différents côtés on exige une réglementation officielle du travail des enfants. M. Demaret pense que l'initiative privée atteindra parfaitement le but : déjà des associations sont fondées pour remédier aux abus; déjà un grand nombre d'industriels n'admettent pas les enfants avant l'âge de douze ans et ne les soumettent qu'à un travail de dix heures par jour. D'ailleurs une loi en cette matière serait difficile et l'exemple des pays voisins n'est pas engageant.

Vous avez encore souvenir, Messieurs, du savant travail qui nous fut soumis ensuite par M. Louis De Necker et où il traita longuement « *la question des inhumations* ». Il n'est pas de terrain où l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique se touchent de plus près. Nous avons à rechercher ici le sens précis du décret de Prairial an XII qui réglemente la matière. Avons-nous raison de réclamer l'ensevelissement des libres-penseurs dans un compartiment spécial?

Une jurisprudence de notre Cour de cassation, constante depuis quelques années, consacre les revendications de nos adversaires. Depuis lors la justice a forcé les administrations catholiques à exécuter le décret dans ce sens. Bien plus, il y a trois ans, nous avons vu la Cour d'appel de Gand créer une théorie juridique inconnue jusque-là, et condamner à des peines correctionnelles les bourgmestres qui appliquaient le décret de Prairial selon l'ancienne interprétation.

Dans son arrêt du 6 juin 1879, la Cour de cassation émet une double théorie : Les divisions confessionnelles ne doivent être admises que dans les localités où s'élèvent des temples de différents cultes. Aucun compartiment spécial ne peut être réservé à ceux qui sont morts en dehors de toute religion positive.

Soutenir ce premier point, c'est mal interpréter l'article 15 du décret de Prairial. Celui-ci exige, pour que le cimetière soit divisé, que différents cultes soient professés dans la commune. Or nous n'admettons pas qu'il faut pour cela un temple et un ministre salarié par l'État. « Professer un culte, dit M. Woeste (1), c'est faire profession d'une religion déterminée, c'est lui appartenir; et dès lors comment contester que du moment où dans une commune existent des protestants et des juifs, ces cultes y soient

(1) Woeste : *Vingt ans de polémique.*

professés? » Telle est l'opinion qui a prévalu en France : déjà en 1809 elle était partagée par M. Bigot-Préameneu, ministre des cultes, et en 1860 elle fut consacrée par le conseil d'État. Nos adversaires ne présentent d'ailleurs aucune bonne raison à l'appui.

Mais le décret de Prairial défend il de conserver à côté du cimetière commun un compartiment spécial pour les libres-penseurs? M. De Necker s'attache à prouver d'abord qu'il n'ordonne pas une pareille distinction. L'erreur de la Cour de cassation est de tirer de ses prémisses une conclusion beaucoup trop large. Le décret de Prairial est en effet une simple mesure de police. Or, le premier devoir d'un bourgmestre n'est-il pas de prévenir les troubles? Et dès lors ne devra-t-il pas prendre les mesures que nécessiteront les circonstances? Le décret lui accorde formellement ce droit aux art. 16 et 17. Il pourra donc, s'il le juge nécessaire, ordonner que telle inhumation se fera dans un endroit particulier du cimetière. Aucune disposition n'ordonne d'ailleurs de faire les inhumations les unes à la suite des autres. Nous pouvons conclure que ni le texte ni l'esprit du décret de Prairial ne défendent d'établir des divisions en dehors du cas prévu par l'art. 15 de ce décret.

M. De Necker combat ensuite la théorie nouvelle inaugurée en 1882 par la Cour d'appel de Gand, et, se fondant sur l'intention des rédac-

teurs du Code pénal il prouve que, lors même que le décret de Prairial ordonnerait les inhumations les unes à la suite des autres, le bourgmestre qui ne le ferait pas, ne serait pas punissable. Les textes lui donnent aussi raison : ainsi l'art. 315 C. p. sur lequel la Cour de Gand a basé son système n'est pas applicable aux bourgmestres. Cet article combiné avec les articles 266 et 66 ne peut pas être invoqué davantage. Donc si le bourgmestre est coupable, il n'est cependant pas punissable, et on a doublement tort de condamner les magistrats communaux à des peines correctionnelles.

A mon tour j'abordai la tribune et signalant les vices d'une institution de l'ordre administratif, je cherchai à résoudre cette question : « *Faut-il maintenir ou supprimer les commissaires d'arrondissement?* » Dans la situation actuelle, une réforme s'impose en cette matière comme on a pu le voir dans la presse, et même dans les discussions de nos Chambres. Quand on considère en effet l'institution telle qu'elle résultait de l'art. 132 de notre loi provinciale, on n'en peut méconnaître l'utilité. Mais placez en regard le rôle que remplissent aujourd'hui les commissaires, et vous remarquerez aussitôt combien ils ont dévié de la route que leur avait tracée le législateur. Il faut le dire d'ailleurs : toute institution centralisatrice est contraire à notre organisation politique; or les commis-

saires d'arrondissement sont agents centralisateurs au premier chef. Mais ce qui leur a valu les plus sérieuses critiques ce sont les abus de tout genre dans lesquels ils ont versé depuis longtemps déjà, se faisant presque toujours les instruments d'un parti. Qui ne se rappelle les nominations politiques de 1878, et les plaintes nombreuses portées à ce sujet à notre tribune nationale?

Encore si cette institution offrait une utilité réelle, on serait certes mal venu d'en demander la suppression; mais elle n'en offre presque plus à nos yeux. Pendant ce demi-siècle de notre indépendance, les connaissances administratives se sont en effet notablement répandues dans le pays. D'autre part les voies de communication se sont accrues dans la plus large mesure, et bientôt les chemins de fer vicinaux relieront le dernier des hameaux au centre de la province. La mission de transmission et de contrôle des commissaires se trouve ainsi singulièrement diminuée.

Que faire devant une pareille institution? Quel remède employer? Faut-il laisser les choses dans leur état? Non évidemment; ici presque tous sont d'accord. Faut-il modifier seulement? Beaucoup le prétendent; mais nous estimons que le mal est trop grand pour qu'une demie mesure suffise, et nous demandons la suppression des commissaires d'arrondissement. Sans doute cette

exécution devrait se faire avec prudence pour la rendre moins sensible ; mais elle serait un bienfait pour le pays. Sans parler de l'économie qui en résulterait pour nos finances, ce serait un nouvel hommage rendu au principe décentralisateur qui fait la force et le bonheur de notre pays. Et surtout une pareille réforme, loin de compromettre l'administration, lui donnerait une vigueur nouvelle en la dépouillant de ses attaches politiques et en simplifiant les rouages de la bureaucratie.

En finissant j'indiquais un mode de répartir entre divers autres fonctionnaires les attributions du commissaire d'arrondissement.

Un nouveau sujet d'ordre politique vint nous occuper. Des journaux hostiles à notre gouvernement avaient osé lui dénier le droit de police, et ces prétentions avaient même trouvé des défenseurs à la Chambre des représentants. M. Alphonse Hannotte prit sur lui le soin de nous démontrer « *le droit que possède le gouvernement de veiller à la sûreté publique* ». Tout ce qui est d'intérêt général, étant donné l'état actuel de notre législation, est de la compétence du pouvoir central. Or le droit de police dans son sens large, c'est-à-dire la faculté de sauvegarder l'ordre public, de veiller à la tranquillité et à la sécurité des citoyens, au maintien des institutions existantes, est une question d'intérêt général. Donc, le gouvernement a par essence, par

son institution même, le droit et le devoir de prendre les mesures de police que les circonstances peuvent nécessiter. Lorsque dans un cas donné, l'ordre public est gravement compromis, quand, par exemple, des manifestations bruyantes et hostiles s'organisent sur le passage du roi, alors que des gens soudoyés par un parti qui ne se respecte pas, viennent insulter à la Majesté royale et outrager un ministre, représentant de la nation, quand par des menées séditieuses on veut empêcher le verdict du pays de produire tous ses effets, l'intérêt général n'apparaît-il pas? n'est-il pas menacé? Mais dans ces circonstances le droit de police ne devient-il pas la première nécessité d'un gouvernement digne de ce nom? De plus, si la faiblesse ou l'indifférence de la police locale s'est déjà manifestée, si son impuissance ou son mauvais vouloir a eu déjà de tristes conséquences, le droit du gouvernement de se protéger lui-même n'engendre-t-il pas le plus impérieux des devoirs?

Cette théorie ne se base pas d'ailleurs sur ces seules considérations philosophiques; d'autres arguments résultent de la comparaison de différents textes. Vous me pardonnerez, Messieurs, de ne pas les rappeler ici; leur exposé nous mènerait trop loin. Disons en terminant que dans la discussion parlementaire au cours de la dernière session, ce droit a été reconnu au gouvernement par les chefs de nos grands partis politiques.

Les derniers travaux présentés à la Société juridique empruntèrent un intérêt particulier à leur caractère d'actualité. Des événements regrettables venaient de se produire dans nos centres industriels, et eurent dans le pays un long retentissement.

M. Henri Maquinay envisagea le « *droit de suffrage* » : l'extension de ce droit figurait en tête des revendications de nos travailleurs égarés. Certes le suffrage n'est pas de droit naturel, comme le prétendent Rousseau et l'école démocratique ; c'est un droit positif reconnu au citoyen par la Constitution de son pays. Le législateur peut-il octroyer ce droit d'après son bon plaisir, ou bien doit-il recourir à certaines présomptions comme garanties du bon usage de ce droit? C'est là que naît la discussion : la première alternative doit être écartée, et tout le monde est d'accord là-dessus ; quant à la deuxième, les opinions sont partagées, et il se trouve une école puissante qui n'admet d'autre présomption de capacité que le cens. Mais nous voulons prouver par la théorie contraire que cette présomption n'est pas rationnelle.

Dès qu'on admet la représentation on doit faire la part de tous les intérêts, et si un intérêt respectable est sacrifié, la Société risque fort d'être gouvernée par une classe égoïste. Il faut donc permettre au travail comme au capital de se faire entendre dans nos assemblées où s'agitent

si souvent des questions vitales pour eux. C'est d'ailleurs ainsi que l'Église au moyen âge tâchait d'harmoniser tous les rapports sociaux : elle assurait à tous une représentation dans les conseils et les assemblées.

La théorie ainsi présentée, donna lieu à une vive discussion : plusieurs orateurs se levèrent pour la combattre; seul contre eux M. Maquinay la défendit avec une chaleur et une conviction auxquelles je me plais à rendre hommage.

A ce travail se rattache celui de M. Edouard Vander Smissen qui traita de *« la Grève »*. La grève étant la suspension du travail est mauvaise en elle-même, car la loi religieuse et la loi morale sont d'accord pour faire du travail un devoir. Le plus souvent il est pour l'ouvrier le seul moyen de nourrir sa famille. La Société de son côté a intérêt à ce que chacun travaille dans sa sphère d'activité.

La grève est plus mauvaise encore dans les circonstances qui l'accompagnent. Bien rares sont celles qui n'ont amené à leur suite les rixes, les pillages et les violences de toute sorte. Les grévistes sont forcés pour la plupart et à ce point de vue la grève est une atteinte à la liberté individuelle. Encore si la grève avait des chances d'aboutir, mais presque toujours elle manque son but qui est l'augmentation du salaire. L'ouvrier, ignorant du milieu économique où se débat le patron, choisit d'ordinaire pour ses

revendications les moments de crise où l'augmentation du salaire est impossible.

Mais comment supprimer les grèves? en d'autres termes, comment remédier aux maux de la classe ouvrière de façon à faire disparaître les causes de la grève? Ces causes sont d'ordres divers : les unes matérielles, les autres morales, et parmi les premières nous trouvons d'abord celles résidant dans l'ouvrier même, à savoir l'imprévoyance et l'intempérance; puis des causes indépendantes de l'ouvrier, la pauvreté et la misère. Sous ce rapport on peut améliorer surtout par les institutions de prévoyance.

Restent l'antagonisme social et ses sources : l'ignorance, l'irréligion surtout, les excitations malsaines des journalistes et des meneurs. Ici les vrais remèdes sautent aux yeux : c'est le retour au Décalogue et le Patronage, qui n'est autre chose que la force du bon exemple et de la charité!

Me voici donc au terme de mon exposé.

Vous aurez remarqué, Messieurs, que les questions politiques et sociales ont tenu cette année une large place dans nos discussions. C'est un nouveau gage de succès pour l'avenir de notre société. La question des inhumations, le droit d'auteur, les commissaires d'arrondissement, le droit de police du gouvernement d'une part, et d'autre part la question des machines, le suffrage universel, les grèves, voilà

autant de sujets d'une actualité frappante. Et toutes ces questions n'ont pu être qu'effleurées; beaucoup d'autres, découlant de celles-ci, peuvent encore être l'objet d'études utiles et intéressantes. Pour le moment, n'est-ce pas là le terrain à exploiter?

La question sociale se pose menaçante et exige une solution à bref délai. Sans doute différents éléments seront appelés à intervenir, mais la législation y sera pour une large part; la charité et la justice feront le reste.

Le premier, notre Gouvernement s'est engagé résolument dans cette voie : il est du devoir de chacun de l'y suivre, et de concourir à rendre pour tous la solution aussi satisfaisante que possible. Dès lors quelle meilleure occasion pour étudier et apprécier ces questions que de les exposer à notre tribune, et de provoquer la discussion, « ce choc des idées d'où naît la lumière ». Sans doute nos projets se ressentiront souvent de notre inexpérience, mais au moins nous les défendrons avec tout l'enthousiasme et l'ardeur de notre vingtième année. Que si nous nous écartions trop de la route, la vigilance de notre Président aurait bientôt fait de nous y ramener.

L'année 1886-1887 s'ouvre ainsi pleine d'espérances pour notre chère société. Un passé jeune, il est vrai, mais déjà fécond en travaux utiles, un vaste champ d'exploitation où les ronces sont

plus rares que les roses à cueillir, des travailleurs nombreux sous la sage direction d'un chef aussi aimable qu'indulgent, et là-bas à l'horizon, comme but de nos efforts, l'espoir d'être un jour utiles à l'Église et à la Patrie, en apprenant à manier ici la plume et la parole. Puisse Dieu bénir nos efforts, et rendre prospère cette nouvelle année sociale !

—

Société de SAINT-VINCENT DE PAUL.

—

Président d'honneur, Mgr C. Pieraerts, recteur magnifique de l'Université catholique.

Ancien Président d'honneur, Mgr Namèche, recteur émérite de l'Université catholique.

CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.

Président, F. Lefebvre, professeur à la Faculté de médecine.

Vice-Président, G. Cappellen-Smolders, avocat, conseiller provincial.

Secrétaire, Ch. Baguet, docteur en droit, receveur des Facultés de l'Université.

Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine, conseiller provincial.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.

Président d'honneur, M. De Ridder, curé-doyen de Saint-Pierre.

Président, G. Cappellen-Smolders, avocat, conseiller provincial.

1r *Vice-Président*, Ch. Delcour, membre de la Chambre des représentants, ancien ministre de l'intérieur.

2d *Vice-Président*, J.-B. Boine, rentier.

Secrétaire, Ch. Baguet, receveur des Facultés de l'Université.

Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine, conseiller provincial.
Gardien du vestiaire, G. Jacqmotte, négociant.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.

Président, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, E. Isaac, étudiant en médecine.
Secrétaire, J. Helsmortel, id.
Trésorier, G. Allard, étudiant en droit.
Gardien du vestiaire, C. Decoster, étudiant en théologie.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.

Président, V. Brants, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.
Vice-Président, A. Cols, étudiant en droit.
Secrétaire, P. Van Cutsem, id.
Trésorier, G. de Cock, id.
Gardien du vestiaire, P. Poullet, étudiant en philosophie.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-GERTRUDE.

Président, L. Henry, professeur à la Faculté des sciences.
Vice-Président, H. Bragard, étudiant en médecine.
Secrétaire, J. Vuylsteke, étudiant aux Écoles spéciales.
Trésorier, J. Nys, étudiant en théologie.

Gardien du vestiaire, L. Landmeters, étudiant en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-QUENTIN.

Président, E. Descamps, professeur à la Faculté de droit.
Vice-Président, C. Jorion, étudiant en droit.
Secrétaire, J. Bareel, étudiant en philosophie.
Trésorier, M. Bodeux, étudiant en droit.
Gardien du vestiaire, E. Dübois, étudiant en philosophie.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-ALBERT.

Président, Fr. de Monge, professeur à la Faculté de droit.
Vice-Président, A. Vangehuchten, étudiant en médecine.
Secrétaire, C. Moereels, id.
Trésorier, G. Fortemps, id.
Gardien du vestiaire, F. Wuyts, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT JACQUES.

Président, F. Lefebvre, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, A. Hebbelynck, étud. en théologie, sous-régent au collège Marie-Thérèse.
Secrétaire, G. Mostaert, étudiant en médecine.
Trésorier, A. Laporta, id.
Gardien du vestiaire, G. Begerem, étudiant en droit.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-CHARLES-BORROMÉE.

Président, M. J. Van Biervliet, professeur à la Faculté de droit.
Secrétaire, G. Jacqmotte, négociant.
Trésorier, J. Boine, docteur en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-LAMBERT.
(HÉVERLÉ LEZ-LOUVAIN.)

Protecteur, Son Altesse Sérénissime le jeune Duc régnant d'Arenberg, et, en son nom, Madame la duchesse douairière d'Arenberg, à Héverlé.
Président, Chevalier X. van Elewyck, docteur en sciences politiques et administratives, à Louvain.
Secrétaire, G. Tombeur, conseiller communal, à Héverlé.
Trésorier, A. Ruelens, curé, à Héverlé.
Gardien du vestiaire, G. Vanderborght, fermier, à Héverlé.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH.
(COLLÈGE DE LA SAINTE-TRINITÉ.)

Président d'honneur, M. le supérieur du collège.
Président, E. Pettens, étudiant.
Secrétaire, J. Vanden Plas, id.
Trésorier, E. Westerlinck, id.
Gardien des jeux, A. Stroobants, id.
Gardien du vestiaire, L. Mottoule, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-BARBE.
(SOCIÉTÉ DES OUVRIERS.)

Président, J. de Trooz-van Elewyck, conseiller provincial.
Vice-Président, F. Schollaert, avocat, conseiller provincial.
Secrétaire, P. De Becker, avocat.
Trésorier, l'abbé Kennis.
Membres : J.-B. Boine, rentier; M. Boon, rentier; Deckers, vicaire de Ste-Gertrude; J. Novent, professeur; Van Olmen, vicaire de St-Pierre; les aumôniers Janssens et Verhaegen ; C. Goffaerts.

1e *section.*

PATRONAGE. — ÉCOLE DOMINICALE.

Président, F. Schollaert.
Vice-Président, P. De Becker.
Aumônier, vicaire Van Olmen.
Directeur de l'école, Kennis, aumônier.
Secrétaire-trésorier, Peeters, vicaire de N.-D. aux Dominicains.
Membres : Verhaegen, aumônier; Lambrechts, vicaire; Ch. Terwagne, propriétaire; A. Berrewaerts, avocat; G. Jacqmotte, négociant; F. Pels, employé; A. Gonne, F. Van Emelen, étudiants; J. Peeters.

2e *section.*

ADULTES.

Président, J. de Trooz.
Vice-Président, J. Novent.
Aumônier, Deckers, vicaire.
Secrétaire-trésorier, Janssens, aumônier.
Membres : A. Peeters, avocat; baron P. van Oldeneel tot Oldenzeel, M. Boon, C. Goffaerts, J.-B. Boine, Tyck, vicaire de Saint-Quentin.

—

RAPPORT

présenté au nom du Conseil sur les travaux des Conférences pendant l'année académique 1885-1886.

—

Monseigneur,

Messieurs,

Nous voici de nouveau réunis pour examiner ensemble les travaux accomplis pendant l'année 1885-1886. Par ce coup d'œil sur le passé nous verrons de quel côté doivent surtout se porter nos efforts afin que notre société se développe davantage et puisse venir en aide à de plus nombreuses misères.

Mais avant tout n'oublions pas d'élever nos regards vers le ciel : rendons à Dieu les plus vives actions de grâces pour le bien qu'il nous a aidés à faire et appelons par de confiantes prières sa Bénédiction sur nos travaux futurs !

A cette réunion toute de joie et d'espoir se mêle un triste souvenir : le souvenir de ceux qui l'année dernière encore étaient avec nous et que la mort est venue arracher à nos rangs. Arrêtons-nous un instant pour déposer sur leur tombe un pieux hommage de reconnaissance.

Nous avons perdu deux de nos plus anciens souscripteurs : M. le baron de Dieudonné de

Corbeek-over-Loo et M. Vandenplas. Quoique retiré depuis longtemps à la campagne, M. de Dieudonné n'en continua pas moins à soutenir les œuvres charitables de notre ville. Dans les moments de détresse, ni lui ni sa noble famille ne nous ont jamais refusé un secours généreux.

En M. Vandenplas aussi nous perdons un de nos membres les plus dévoués.

Les bonnes œuvres louvanistes et en particulier la Société de St-Vincent de Paul ont éprouvé une autre perte bien sensible en la personne de Madame de Feyter dont la charité inépuisable n'avait d'égale que sa profonde modestie.

La mort enfin a frappé deux étudiants membres actifs de nos conférences : MM. Louis Dhont et Georges Stasse.

Suivant une pieuse coutume, des messes ont été célébrées pour le repos de l'âme de nos bienfaiteurs et confrères décédés. M. le chanoine Carnoy a bien voulu, comme par le passé, célébrer ces services. Permettez-moi de lui dire une fois de plus combien nous lui sommes reconnaissants de son généreux ministère.

. .
. .

Jetons maintenant un coup d'œil sur la situation de nos Conférences pendant l'exercice écoulé.

L'an dernier notre rapporteur se félicitait de

l'accroissement considérable du nombre des membres actifs : leur chiffre s'élevait à 429. Vous serez heureux d'apprendre que ce chiffre n'a guère diminué : pendant l'exercice écoulé nous avons compté 426 membres actifs. Les visites dans leur ensemble se sont faites avec régularité : mais, il faut rendre justice à qui de droit, la palme ici revient incontestablement aux 62 membres de la Conférence bourgeoise. Je ne doute pas que leur exemple ne nous excite tous à nous montrer de plus en plus assidus. Qu'y a-t-il de plus propre à mettre fin à l'antagonisme entre le pauvre et le riche, à rapprocher les classes sociales que ces visites fréquentes du riche à ses frères déshérités ? Que de défiances, que de préjugés, ces rapports fraternels ne font-ils pas tomber !

Nous avons secouru 272 familles, soit 30 de moins que l'an passé. Il importe de rappeler que le chiffre atteint en 1885 était tout à fait exceptionnel et en disproportion avec nos ressources : déjà l'an dernier notre rapporteur prévoyait qu'il ne se maintiendrait pas. J'ajoute d'ailleurs qu'en secourant 272 familles, nous restons dans la bonne moyenne des années précédentes.

*
* *

Disons un mot de nos *recettes*.

Leur total général atteint la somme de frs 8021-83, soit une augmentation de 1200 frs sur

l'année 1885. Ce chiffre n'est pas aussi satisfaisant qu'il le semble à première vue. Car, comme vous le remarquerez à l'instant, nos ressources normales et ordinaires ont diminué dans de notables proportions. Ce n'est que grâce à une augmentation exceptionnelle du produit des dons particuliers que le total de nos recettes a atteint 8000 francs.

Dans l'ordre de nos ressources normales, le produit des *quêtes ordinaires* seul ne présente qu'une diminution insignifiante. Au lieu de 1849 frs nous en obtenons 1828-20. Ce qui n'a pas peu contribué à ce résultat, c'est un usage qui se pratique régulièrement dans certaines conférences, où tout membre empêché d'assister à la réunion hebdomadaire, paye une cotisation volontaire de 25 centimes. Ces cotisations d'absence sont versées au produit de la quête. Là où cette mesure a été observée avec exactitude—en particulier dans les conférences de St-Michel et de St-Pierre — le produit de la quête s'est de beaucoup élevé. Ne peut-on émettre le vœu de voir toutes les conférences adopter cette mesure?

Le produit des *quêtes extraordinaires*, par leur nature même, est sujet à des fluctuations plus ou moins grandes, selon les années. Pour notre exercice il s'abaisse de 1014 frs à 578 frs. Le fait s'explique aisément. Le chiffre anormal atteint en 1885 était dû moins aux quêtes faites au cours des assemblées générales de la Société

qu'à celles qui ont eu lieu dans des réunions profanes tout exceptionnelles. Ces réunions ne se sont plus présentées en aussi grand nombre cette année. Nous devons cependant au Comité du Cercle catholique de n'avoir pas été complètement privés de cette dernière ressource Il nous a permis en effet d'imposer au nom des pauvres un léger tribut au nombreux auditoire qui est venu applaudir le R P. Van Tricht dans la salle des fêtes du Cercle. Nos plus sincères remercîments à MM. les membres du comité et à l'éminent orateur, dont la belle conférence sur la Vie chrétienne restera gravée dans notre souvenir à tous. La somme recueillie a atteint 469 frs 18 c.

Une diminution plus regrettable, parce qu'elle atteint notre ressource principale, se manifeste dans le produit des souscriptions. Au lieu de 1933 frs, nous n'obtenons que 1714 frs, soit 219 frs de moins. Ce ne sera là, espérons-le, qu'une petite crise passagère. Elle a sans doute pour cause les multiples sacrifices qu'en ce temps de misère et de malaise général, on demande chaque jour aux personnes favorisées de la fortune. Peut-être faut-il attribuer à ce fait encore qu'au lieu de nous rapporter six ou sept cents francs le sermon de charité, prêché tous les ans à la collégiale de St-Pierre, n'ait produit que 451 frs. Il nous faut ici exprimer publiquement notre reconnaissance à Mgr d'Hulst, recteur des

Facultés catholiques de Paris, qui a bien voulu nous prêter le concours de sa parole éloquente. Nous, qui accourions avec un respectueux empressement à ses profondes conférences, n'avons pas été moins heureux d'entendre son éloquent plaidoyer en faveur de nos frères souffrants.

En résumé, Messieurs, c'est avec un budget en diminution de plus de 1000 francs — soit 20 % — sur les ressources normales, et grevé d'un passif considérable provenant du déficit des exercices précédents, que nous eussions dû subvenir aux misères que le rigoureux hiver de l'an dernier avait si tristement multipliées, si Dieu qui protége les pauvres ne nous avait fait trouver une compensation dans le produit des dons particuliers. Leur total s'est élevé de 1224 francs à la somme considérable de 3449 francs.

Vous ne me pardonneriez pas de passer sous silence le nom des généreux bienfaiteurs qui sont venus au secours de notre œuvre en détresse. Du moins veux-je vous en citer quelques-uns auxquels nous devons une gratitude spéciale parce qu'ils comptent parmi nos plus anciens et nos plus fidèles soutiens.

Ici se représente à notre souvenir le nom de Madame de Feyter. Toute sa vie avait été consacrée au soulagement des pauvres; sa dernière pensée fut pour eux. Conformément à ses désirs, la famille nous a fait remettre une

somme de 2200 francs. Mille francs nous ont été remis par M. et Mme Van Doren. Depuis longtemps les pauvres secourus par nos conférences sont habitués à rencontrer chez ces dignes représentants de la bourgeoisie louvaniste — toujours si dévouée à notre œuvre — un accueil des plus bienveillants. La famille de Kerchove enfin a droit une fois de plus à notre reconnaissance. Comme vous le savez, feu M. Henri de Kerchove, ancien président de la conférence St-Pierre, envoyait chaque année aux pauvres de Louvain une abondante aumône. Par suite d'une charitable disposition, prise par la famille du regretté défunt, nos pauvres continueront chaque année à jouir des bienfaits de cette aumône.

En parlant des bienfaiteurs de notre œuvre, je ne voudrais pas oublier d'adresser un remercîment à tous les généreux souscripteurs qui ont répondu avec tant d'empressement à l'appel extraordinaire fait cet hiver à leur inépuisable charité. Nous adressons des remercîments spéciaux à M. Hairion auquel notre œuvre est chaque année redevable de dons abondants. Le produit de la souscription nous a permis de régulariser une situation financière datant de loin et due à la solidarité qui existait dans le principe entre les caisses de St-Vincent de Paul et la caisse de St-Charles-Borromée.

*
* *

Je passe *aux dépenses*. Pour l'exercice courant proprement dit, elles se sont élevées à 6743 frs.

Voici leur répartition :

La distribution des pains nous a coûté 3163 frs.

Nous en avons distribué moins que l'année passée et de ce chef notre dépense est de quelques centaines de francs inférieure à celle de l'exercice précédent.

C'est à 2110 francs seulement que s'est élevée la somme de nos dépenses pour l'achat de vêtements. En effet, la prescription du règlement en vertu de laquelle on ne peut dans la distribution de vêtements dépasser une somme fixe par ménage, a été mieux observée que par le passé. Il importe que les conférences marchent de plus en plus dans cette voie afin que les secours de la société ne soient pas attribués à certains ménages au détriment des autres. Remarquons que les pauvres secourus par les conférences où la prescription a été observée avec la plus grande rigueur, je veux parler des conférences St-Pierre, Ste-Gertrude et St-Michel, n'en ont aucunement souffert. En effet, lorsque l'une ou l'autre famille avait besoin d'un secours extraordinaire, dépassant la moyenne réglementaire, les membres visiteurs suppléaient la différence en argent. La prescription réglementaire a cet autre avantage de maintenir les dépenses de la société dans les limites de ses ressources.

Les dépenses pour paille sont restées à peu près les mêmes que l'an dernier : nous avons dépensé de ce chef 278 francs. Par contre la dépense pour coke s'élève de 450 francs à la somme de 685, la rigueur persistante de l'hiver ayant exigé des distributions extraordinaires de charbon.

Avant de terminer l'examen de nos dépenses, je veux vous rappeler une heureuse mesure décrétée il y a un certain nombre d'années, par le conseil particulier. Le dénuement complet d'un certain nombre de ménages les réduit à louer un poêle à la semaine. Le prix de location étant relativement élevé (on exige en effet 20 ou 25 centimes par semaine), il arrive que le pauvre paye souvent trois ou quatre fois la valeur du poêle. Les conférences font don d'un poêle neuf aux ménages qui se trouvent dans ce cas. Les dépenses de ce chef sont encore restées inférieures à celles de l'année dernière : elles ne se sont élevées qu'à 103 francs.

En somme, Messieurs, le budget des dépenses dans son ensemble n'est pas aussi considérable que celui de l'exercice précédent. Il eut été imprudent de ne pas tenir compte de la décroissance de nos recettes normales et de grever d'un nouveau déficit nos budgets futurs, le passif des années précédentes s'élevant déjà à 1734 frs.

Si nous faisons maintenant la récapitulation

des recettes et des dépenses (1), nous constatons que, grâce aux mesures d'équilibre qui ont présidé à nos dépenses, le bilan de notre exercice, loin d'accuser un déficit, nous donne un boni assez considérable, grâce auquel le passif des années précédentes se trouve réduit à 456 francs.

On ne peut que se féliciter de ce résultat : que deviendraient en effet les malheureux secourus par notre société, si en face d'une année calamiteuse, celle-ci se trouvait non seulement sans ressources suffisantes, mais encore chargée d'un passif considérable ?

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Quêtes ordinaires :	1,828 20	Deficit de l'année antérieure :	1,734 04
Quêtes extraordinaires :	578 59	Pains (13,909) :	3,165 41
Souscriptions :	1,714 00	Vêtements :	2,110 21
Dons particuliers :	3,449 83	Poêles :	103 64
Sermon	451 18	Coke :	683 80
Total : fr.	8,021 80	Paille :	278 40
		Dépenses diverses :	402 30
		Total : fr.	8,477 80

BILAN.

Dépenses : fr.	8,477 80
Recettes :	8,021 80
Déficit : fr.	456 00
Produit de la Kermesse Flamande de 1886 : fr.	4,750 00
Déficit de l'année 1885-86 :	456 00
Reliquat : fr.	4,294 00

Grâce à Dieu qui nous a suscité de généreux dévouements, nous n'avons plus à craindre d'éventualité aussi fâcheuse. Notre réserve, épuisée depuis trois ans, se trouve de nouveau abondamment pourvue par notre part dans le produit de la dernière kermesse flamande, part qui s'élève à la somme de 4750 francs. De sorte que notre encaisse, déduction faite des 456 frs de passif, s'élève à 4294 francs.

Nous ne pouvons parler de cette situation si heureuse pour l'avenir de notre œuvre, sans exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont contribué au brillant succès des fêtes de mai dernier : à la population louvaniste qui y a fait un si chaleureux accueil, au comité organisateur qui leur a donné un si bel éclat, à Son Altesse Sér. Madame la Duchesse d'Arenberg, qui, non contente de mettre à la disposition des organisateurs son parc et son château d'Héverlé, a encore voulu honorer les fêtes de sa présence et de ses largesses princières.

*
* *

Le nom de la famille d'Arenberg est intimement uni à l'œuvre bienfaisante que poursuit la Conférence St-Lambert dans la vaste paroisse d'Héverlé. Sous la haute protection de la Sér. Maison d'Arenberg, cette conférence continue avec succès à soulager de nombreuses misères. Pour la première fois nos confrères nous ap-

portent un budget clôturant en déficit, déficit minime d'ailleurs et provenant de quelques souscriptions restées en souffrance qui ne tarderont pas, nous dit-on, à être soldées (1).

*
* *

Disons un mot de la Conférence St-Joseph (2). Dernièrement le congrès d'œuvres sociales à

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la Conférence Saint-Lambert :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Subside de la Sérénissime Maison d'Arenberg :	300 00	Combustible :	412 60
Excédant de l'exercice précédent :	27 46	Perte d'animaux :	55 00
Produit d'un concert de charité :	11 85	Habillements de 1re communion :	60 00
Intérêts de fonds belges 3 % :	18 00	Pains :	5 80
Souscriptions particulières :	143 00	Secours en argent :	4 00
Total : fr.	500 31	Total : fr.	537 40

BILAN.

Recettes	fr.	500 31
Dépenses	»	537 40
Déficit : fr		37 09

(2) Bilan de la Conférence St-Joseph :

Total des recettes :	fr.	1,969 59
Total des dépenses :	»	1,969 59
En caisse :		0

Le produit de la représentation du *Fils de Ganelon* figure aux recettes pour fr. 647-47.

Liége, émettait le vœu que les jeunes gens des collèges catholiques soient enrolés sous la bannière de St-Vincent de Paul, dès les classes supérieures, et si faire se pouvait dans une conférence établie à leur intention. Au collège de la T.S.Trinité à Louvain, on a compris depuis longtemps qu'on ne pouvait initier trop tôt les jeunes gens au devoir qu'a tout chrétien de venir au secours de ses frères malheureux en soulageant leurs misères tant intellectuelles et morales que matérielles. Voilà bientôt en effet, vingt-cinq ans qu'a été établie au collège de la T. S. Trinité cette Conférence St-Joseph, dont chaque année nos rapporteurs se plaisent à constater la prospérité croissante. Cette année la Conférence St Joseph a compté 32 membres honoraires ou souscripteurs, et patroné 65 enfants de l'école des Frères. Comme par le passé les membres actifs — au nombre de sept — visitent régulièrement leurs jeunes protégés, s'intéressent à leurs études, les interrogent sur le catéchisme, les éléments du calcul, de la langue française et de la langue flamande. Ainsi ils s'habituent à l'enseignement de la classe ouvrière et forment au sortir de leurs humanités de dignes recrues pour notre école d'adultes.

Nos confrères viennent également en aide aux misères matérielles de leurs protégés par des distributions de pains. Rappelons encore que la St-Nicolas, la distribution des prix et la prome-

nade à la campagne, sont venues comme autrefois, stimuler l'application des élèves et récompenser leur bonne conduite.

La Conférence St-Joseph enfin — car son activité est multiple — a donné pendant l'année courante, un nouveau développement à l'œuvre des bourses, fondées pour venir en aide aux protégés de la conférence qui se font remarquer par un zèle particulier. Une somme de frs 916-95 a été ajoutée au capital. Les intérêts de ce capital ont permis à nos confrères d'accorder cette année une première bourse. Espérons que la charité des élèves du collège de la T. S. Trinité ne se ralentira pas et que bientôt plusieurs bourses seront distribuées.

Le bilan de la Conférence St-Joseph se solde en équilibre, les recettes et dépenses s'élevant à la somme de 1969 francs.

* * *

La Société des ouvriers (Conférence Ste-Barbe), dont il me reste à vous parler continue à rendre les plus incontestables services à la classe ouvrière. Des progrès nouveaux ont été réalisés par nos confrères. C'est au Patronage que revient l'honneur d'avoir davantage développé son organisation. Grâce au bienveillant appui que le comité central a rencontré chez quelques jeunes gens de la ville, aussi intelligents que dévoués, grâce au zèle éclairé

du clergé paroissial et à la collaboration active de membres de la Compagnie de Jésus, le Patronage peut aujourd'hui rendre d'utiles services à la jeunesse des écoles et des ateliers.

L'École Dominicale et Patronage se divise en deux sections. La première est destinée aux jeunes gens de 16 à 18 ans. Elle compte 40 apprentis. La seconde reçoit les jeunes gens de 11 à 16 ans : le nombre de ses membres s'est élevé à 140. L'assiduité des jeunes ouvriers est au-dessus de tout éloge, ainsi qu'il ressort des registres de présence.

On sait que des fêtes variées sont offertes aux patronnés. A ce propos le comité a pris une mesure des plus heureuses : c'est l'intervention personnelle des jeunes gens dans la dépense des fêtes par le versement hebdomadaire d'une somme de 2 centimes. Cette mesure intéresse davantage l'enfant au Patronage et contribue à l'assiduité des membres.

Ce ne sont pas seulement des réjouissances profanes : — tombolas, concerts, excursions à la campagne — qui ont été offertes aux jeunes gens du Patronage : il y a eu aussi, comme il convient dans une société empreinte du véritable esprit chrétien, des fêtes et réunions religieuses. Le comité enfin a décidé qu'une retraite serait annuellement prêchée au Patronage.

Est-il besoin, Messieurs, d'insister ici sur le bien réalisé par cette institution? Les faits ne

parlent-ils pas assez haut? Aujourd'hui que le socialisme s'efforce plus que jamais de recueillir des adeptes, que tous ses efforts portent sur la jeunesse dans laquelle il voit l'espoir de l'avenir, aujourd'hui qu'il cherche à l'attirer dans ses rangs par l'appât de plaisirs et de jouissances trompeuses, ne doit-on pas applaudir au succès d'une œuvre de préservation, d'une œuvre qui en réunissant nos jeunes ouvriers dans des sociétés honnêtes et fraternelles, cherche à les soustraire au milieu malsain où on voudrait les entraîner? Devons-nous nous borner à applaudir? N'est-il pas plutôt de notre devoir de faire tous les efforts possibles pour permettre qu'une institution d'une actualité si évidente puisse étendre ses bienfaits?

Non moins importante que le Patronage est la grande section ou section des adultes. Elle est fréquentée par 120 à 125 ouvriers dont le plus grand nombre sont chefs de familles. Ce chiffre quelqu'important qu'il soit, n'est pas en rapport avec la population ouvrière de notre ville. Aussi les membres du comité sectionnaire sont-ils résolus à déployer tout le zèle dont ils sont capables pour remédier à cette situation qui trouve son excuse dans le nombre considérable de sociétés et d'œuvres secondaires qui se disputent l'ouvrier le dimanche.

La société des ouvriers s'apprête à célébrer dans l'intimité de l'œuvre son 20me anniversaire.

C'est en 1867 qu'elle fut fondée. Cet anniversaire sera pour les membres une occasion de resserrer le lien qui les unit et peut-être, c'est le souhait que nous formons, de donner à leur œuvre de nouveaux développements. Le comité central a fait un premier pas dans cette voie en cherchant à augmenter les ressources financières de la Société. C'est ainsi qu'il se propose de remplacer le concert annuel par une souscription : c'est le moyen d'éviter les dépenses qu'entraîne l'organisation d'une fête, dépenses qui ne profitent pas à l'œuvre. Il est à espérer que cet essai réussira.

Le comité central adresse aussi un pressant appel au dévouement de ceux qui s'intéressent aux classes ouvrières, et les prie de se faire membres honoraires de l'œuvre.

Qui pourrait encore résister à cet appel? N'est-ce pas dans les œuvres ouvrières chrétiennes que se trouve le salut de la Société? Rappelons à ce propos — et c'est par là que je termine — les paroles que S. S. Léon XIII adressait naguère à la chrétienté : « ceux qui n'échappent à la misère qu'au prix du labeur de leurs mains, sont souverainement dignes à cause de leur condition, de la charitable assistance de leurs semblables, mais ils sont aussi les plus exposés à être trompés par les séductions et les ruses des apôtres du mensonge. Il faut donc leur venir en aide avec une très grande bonté et leur ouvrir les rangs d'associations honnêtes pour les empêcher

d'être enrôlés dans les mauvaises. En conséquence et pour le salut du peuple, nous souhaitons ardemment de voir se rétablir ces corporations ouvrières .. (destinées à protéger, sous la tutelle de la religion, les intérêts du travail et les mœurs des travailleurs). Ce n'est pas pour nous une médiocre joie, d'avoir vu déjà se constituer en plusieurs lieux, des associations de ce genre... leur but étant de venir en aide à l'honorable classe des prolétaires, d'assurer à leurs familles et à leurs enfants les moyens de garder avec de bonnes mœurs la connaissance de la religion et l'amour de la piété! »

Taal- en letterlievend Studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT.

—

Eere-Voorzitter.

Hoogeerw. Heer PIERAERTS, rector magnificus.

Oud Eere-Voorzitter.

Hoogeerw. Heer NAMÈCHE, rector emeritus.

Bestuur :

De Heeren :

P. G. H. Willems, hoogleeraar, *Bestendige Voorzitter.*

G. Helleputte, hoogleeraar, *Eerste Ondervoorzitter.*

P. P. M. Alberdingk Thijm, hoogleeraar, *Tweede Ondervoorzitter.*

Lod. Plessers, *Eerste Schrijver.*

Adolf Pauwels, *Tweede Schrijver.*

Jul. Vanneste, *Boekbewaarder.*

Jul. D'Haenens, *Penningmeester.*

A. Laporta, *Raad.*

A. Raemdonck, *id.*

Eerelid.

Eerw. Heer Schuermans, pastoor te Wilsele.

Werkende leden

De heeren P. P. M. Alberdingk Thijm, hoogleeraar; E. Cappuyns, advokaat; J. D'Haenens, student; Eerw. Dupont, hoogleeraar; P. Frank, student; Helleputte, hoogleeraar; A. Hendérickx, student; J. Hendrix, id.; F. Heymans, id.; S. Lambrechts, id.; A. Laporta, id.; E. Loos, id ; J. Michiels, id.; A. Pauwels, id.; L. Plessers, id.; A. Raemdonck, id.; Eerw. Schuermans, pastoor; Simons, leeraar; E. Smets, student; Th. Stille, id.; E. Van Coillie, id.; A. Van den Berghen, id.; J. Vanlinthout, drukker; O. Van Malleghem, student; J. Vanneste, id.; H. Veltkamp, advokaat; P. Willems, hoogleeraar.

Bijwonende leden.

De heeren A. Aelbrecht, student; U. Aelbrecht, id.; L. Aertsens, id.; L. Aldernaght, id.; R. Ameye, id.; J. Bareel, id.; J. Begerem, id. Beheyt, id.; G. Berckmans, id.; F. Béthune, id.; K. Béthune, id.; Boon-Hecking; K. Borreman, student; L. Bouwens, id.; G. Bossaerts, id.; L. Bruynincx, id.; A. Cailloux, id.; R. Camerlynck, id.; A. Carpentero, id.; Hoogeerw. Cartuyvels, onder-rector; Fl. Coreman, student; A. Coucke, id.; Eerw. Craenen, onderpastoor; Coelman, student; A. Cols, id.; H. Colsaerts, id.; De Beer, id.; J. De Bie, id.; J. Debock,

id.; A. De Clercq, id.; De Custer id.; E. De Laet, id ; A. De Man, id.; L. De Meester, id.; L. De Merlier, id.; L. Demolin, id.; De Nekker, id.; P. De Pelsmaecker, id.; A. Depla, id.; V. De Poorter, id.; H. De Poortere, id.; G. De Ridder, id.; Descamps, hoogleeraar; O. Desmares, student; H. de Somer, id.; Devers, id.; C. De Wolf, id.; H. De Wolf, id.; De Zutter, id.; H. Dierckx, id.; P. Diericx, id.; A. Dircx, id.; du Bus, id.; G. Duparc, id.; Dupont, id.; d'Ydewalle, id.; A. Erens, id.; L. Felix, id.; K. Flahou, id.; J. Floer, id.; J. Floren, id.; G. Gezelle, id.; Giliaems, id.; P. Gillon, id.; E. Goedertier, id.; C. Goemaere, id.; L. Goemaere, id.; P. Guillemin, id.; Hanssen, id.; Eerw. Hemeryck, hoogleeraar; K. Hertoghe, student; M. Jacobs, advokaat; Eerw. Jacops, hoogleeraar; A. Janssens, student; K. Kockerols, id.; J. Laenen, id.; Lagrange, id.; Z. Lambrecht, id.; K. Lambrechts, id.; Linssen, id.; Lombaerts, id.; Loontjens, id.; L. Luysterborghs, id.; Eerw. Maes, aalmoezenier; Eerw. Maes, onderpastoor; Martens, hoogleeraar; J. Masselus, student; L. Moens, id.; C. Moereels, id.; Nickmans, id.; Nyssens, hoogleeraar; L. Ooms, student; A. Opsomer, id.; L. Peeters, id.; A. Pelgrims, id.; L. Petit, id.; J. Pillen, id.; A. Pouillon, id.; A. Pringiers, id.; Reynaert, id.; Reyniers, id.; O. Reyntens, id.; R. Roelens, id.; Roger, id.; J. Rombauts, id.; Rooryck, id.;

Ruzette, id.; P. Schaetsen, id ; J. Schellekens, id.; Schepens, id.; D. Schoeters, id.; F. Schollaert, advokaat; H. Schoutheet, student; J. Schumers, id.; Simoens, id.; J. Slegers, id.; M. Smets, id.; J. Smets, id.; J. Sobry, id.; J. Spaey, id.; L. Stassens, id.; Steenwerckx; R. Stroobant, student; E. Struelens, id.; A Strykers, id.; Th. Surmont van Volsberghen, id.; A. Toen, id.; F. Tyrell, id.; J. Uitenhove, id.; Van Biervliet, hoogleeraar; D. Van Borstel, student; Ed. Van Coillie, id.; M. Van den Berghe, id ; Vanden Ghein, id.; J. Vanden Haute, id.; Van de Put, id.; Vander Smessen, id.; E. Vanderdonck, id.; O. Vanderdonckt, id.; M. Vande Walle, id.; C. Vande Weghe, id ; Vande Wouwer, id.; K. Van Doorslaar de Ten Ryen, id.; Van Gehuchten, id.; H. Van Gool, id.; P Van Hoonacker, id.; A. Van Hoorenbeeck, id.; Van Hove, id.; Van Huffel, id.; A. Van Malleghem, id ; L. Van Nayen, id ; H. Van Pevenaege, id.; B. Van Trimpont, id.; A. Vendelmans, id.; F. Venderickx, id.; J. Vercraye, id.; A. Verdoodt, id.; J. Verhelst, id.; L. Verhoef, id.; Verhoeven, id.; A. Vermeire, id ; Verriest, hoogleeraar; C. Verstraeten, student; A. Vuilsteke, id.; J. Vuylsteke, id.; Wilsens, id ; J. Zuure, id.

—

VERSLAG

over de werkzaamheden van het taal- en letterlievend Studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT, gedurende het verloopen schooljaar 1885-86, door Hektor LEBON, schrijver des Genootschaps.

—

Mijne Heeren,

Wij tellen vijftig jaren bestaan. Dit langdurig tijdstip zelf zegt luid hoe ingeworteld de Vlaamsche Beweging in het hert der Vlaamsche studenten ligt, hoe billijk en edel de zaak is die wij verdedigen; want, vermag een oppervlakkig doel, een geestdriftigen oogenblik te baren, hetgeen recht en grootsch is kan alleen heel een leven, heel een geslacht aan zijne werking binden. Wellicht nochtans mocht men denken dat na vijftig jaren de jeugdige bloei van *Met Tijd en Vlijt*, zooniet verslenst, toch aan het kwijnen is geraakt : daartegen getuigt welsprekend het getal onzer leden, hetwelk dit jaar haast verdubbeld is geworden. Daartegen getuigt nog die levendige Vlaamsche werking van Leuven, die, heel het jaar door, het onstuimig flikkerend vuur der jonge herten weêrkaatste. Het is niet met langmoedig op den terugkeer

van ontstolene volksrechten te zitten wachten, dat men veld wint in den aanval : de vooroordeelen afschudden, de ingeankerde verfransching van onzen bodem losscheuren, is het werk van onverpoosde worsteling en onwrikbaren moed. 't Is die gedurige opstand tegen het onrecht die ons de zege moet aanwerven, en, daaromtrent zal men, na de werking van verleden jaar, de Vlaamsche studenten van Leuven van geen lauwheid betichten. Recht vooruit! was onze leus; mochten wij ook door de hoffelijkheid onzer handeling, door de gematigdheid jegens de personen, zoowel als door de standvastigheid voor ons grondbegin en zijne miskende toepassingen, meer en meer vrienden winnen voor de Vlaamsche zaak, meer en meer onze stelselmatige vijanden doen zien hoe ongerijmd hunne schermslagen zijn.

De warme geestdrift der studenten weêrspiegelde zich dan ook in de levendige besprekingen die wij op de avondzittingen van *Met Tijd en Vlijt* dees jaar bijwoonden. De werkzaamheden vingen aan door de verbroedering van Noord en Zuid. De samenspanning der krachten vóór den strijd! De heer Van Vuuren, van Noordnederland, door een werk getiteld : *De Nederlandsche Taal*, bewijst in gevoelvolle woorden hoe Noord en Zuid onder opzicht van taal steeds een' enkelen stam uitmaakten : terzelver tijd groeide de taal bij beide volkeren aan, de

letterkundigen van het ééne land waren deze van het andere; en de overvloed van bastaardwoorden die hedendaags in het Noorden is binnengeslopen, keurt de spreker, even goed als wij, volkomen af. M. Van Vuuren haalt dan al de voordeelen aan die onze taal in zich sluit : de keurigste stukjes uit Bilderdijk, Vondel, Van Lennep, da Costa, de Koninck, enz., bevestigen zijne woorden. Onder het aanheffen van den Vlaamschen Leeuw, gaat de eerste vergadering uiteen.

Daarna gaf ons de heer Lod. Plessers lezing van eene wel beredeneerde en gedachtenvolle studie over « *Ambiorix.* » Eenige schrijvers, bijzonderlijk onder de Fransche, die het voor stelsel schijnen aan te nemen hunne eigene helden gedurig op te hemelen en die der vreemde volkeren te verlagen, hebben Ambiorix, den dapperen Eburonen koning, als een' meineedige uitgescholden. M. Plessers toont aan, in het eerste deel zijns werks, hoe weinig grond die bevestiging in de geschiedkundige bronnen heeft. De eenige bron immers die ons van dit tijdstip overblijft, is Cæsars « De Bello Gallico. » Waarom heeft Cæsar dit werk, het verhaal zijner veldtochten geschreven? Omdat hij te Rome, en dit door den mond van Cato in den Senaat beschuldigd werd, de volkeren, die hij veroverde, ten profijte zijner beurs uit te plunderen, en nuttelooze wreedheden te doen

onderstaan. Het werk was dan liever eene verrechtvaardiging dan eene geschiedenis. Wat dienen wij derhalve uit « De Bello Gallico » aan te nemen en te verwerpen? M. Plessers antwoordt met hoogleeraar Roersch : de daadzaken zijn geschiedkundig, de beoordeeling derzelve is al te dikwijls inbeelding op eigen lofzucht getoetst om er eenig geloof aan te hechten. Wat in het tegenwoordig geval dus waar is, 't is de verplettering van Sabinus en Cotta; wat men hier meer dan elders moet wantrouwen, 't is de uitlegging, de verschooning der Romeinsche nederlaag door den meineed van Ambiorix. Andere beweegredens staven die meening : Cæsar doet Ambiorix aan de Romeinsche veldheeren eene redevoering uitspreken, die zoo fijn is aaneengeschakeld, zoodanig naar Roomschen stijl, Roomsche gedachten en volgorde riekt, dat er, zooals David bevestigt, geen twijfel kan bestaan of zij is eerst onder Cæsars pen aangewassen. Het verhaal der nederlaag is daarenboven zoo onnatuurlijk dat iedereen het leugenweefsel tusschen de regelen moet lezen : en inderdaad, Sabinus weet wel dat heel België is opgestaan tegen het vreemd beheer; dat, willen de Romeinen, te Atuatika gelegerd, Cicero in zijn kamp gaan vervoegen, zij door vijandelijke streken moeten trekken waar telken stond de vijand kan opdagen; en nochtans de Romeinsche soldaten, zegt Cæsar, trokken in

wanorde, zonder wapens bijna, door de engten; en Cotta, die de hinderlaag van Ambiorix voorzeid had, dacht nu aan niets en liet het leger even ordeloos vooruitgaan! Maar uit het volgende blijkt nog rechtstreekscher dat de meineed ten belange der zaak door Cæsar is uitgedacht: Ambiorix, zegt de schrijver van « De Bello Gallico, » had op de wilde Eburonen weinig ontzag : men luisterde daar naar geen oversten (nochtans wordt er ook gezegd dat, gedurende het gevecht, de Eburonen goede bevelen kregen en ze stipt volbrachten). Doch laat ons het eerste gezegde aannemen, vermits Cæsar er een tweede maal op steunt: hij zegt immers dat de Romeinen genade vroegen binst den strijd, en dat de Eburonen koning tot antwoord gaf: « Ik zal trachten bij mijn volk genade voor u te verkrijgen, doch ik kan niets stellig beloven. » Maar is het zoo, dan wordt het heel twijfelachtig of Ambiorix meineedig was geweest : deze woorden laten zijnen goeden wil blijken; en, had hij zoo weinig ontzag bij zijn volk, dan is het waarschijnlijk dat Ambiorix, zijnen eed getrouw of ontrouw, de slachting van het Roomsche leger niet had kunnen vermijden.

En laat ons nu een oogenblik Cæsars verhaal voor waarheid aanzien. Welke vaderlander, welk menschenhert zou Ambiorix kunnen schand spreken? Zijn vaderland is, zonder de minste reden, door roofgierige benden overvallen. Hij

randt eerst het Romeinsche kamp openlijk aan; doch hij mislukt tegen de schranderheid van Rome's oorlogkunst. En hij zou het recht niet hebben de list tegenover het woest geweld in de schaal te leggen om zijn land verlossing te schenken? Schoone meineed! zegt de heer Plessers met recht en reden. — Want in alle geval, de belofte die Ambiorix den Romeinen deed van hunne benden vrij door te laten was geen eed, maar slechts een schijneed. Is degene, die, het mes op de keel gezet, zweert, en later zijn woord ontrouw is, een meineedige? Zoo was ook het Eburonenland het mes op de keel gezet, en Ambiorix, die voor dit land sprak, had slechts gedwongen den eed bij de Romeinen gaan afleggen.

In het tweede deel zijner studie, schetst de heer Plessers het leven van Ambiorix. Hij doet opmerken hoe Cæsar, vóor Gallië te verlaten, tien duizend soldaten bij de Eburonen legerde, en slechts zes duizend in de overige winterposten; hoe Ambiorix, de eerste in Gallië, de Roomsche vaandels in 't zand deed bukken, ofschoon zijn leger niet talrijker dan dit des vijands was; hoe Cæsar eindelijk, vooraleer zijne barbaarsche wederwraak aan te vangen, met alle omliggende volkeren den vrede sloot, ten einde al zijne machten tegen den gevreesden Eburoner te kunnen keeren.

De heer Emiel Schiltz, in een werkje over de *Bastaardwoorden*, keurt volstrekt alle vreemde

vormen af. M. Stille doet opmerken dat er een verschil ligt tusschen « vreemde woorden » die in onze taal zijn overgegaan, en bastaardwoorden, dit zijn woorden, die, van Fransche afkomst, eenen vervlaamschten uitgang gekregen hebben. Evenmin mag men hedendaags bastaardwoorden heeten, deze die sedert onheugelijken tijd bij ons in gebruik zijn : zooniet zouden een aantal Vlaamsche woorden als kroon, troon, enz , enz. onverwacht als bastaardwoorden moeten aanzien worden.

De hedendaagsche taalkwestie in Vlaanderen, die der *Gewestspraken*, is dit jaar nogmaals in ons Genootschap hervat. Gelukkiglijk werd zij er besproken door gevoelvolle redenaars, als den heer Em. De Visschere, door ernstige peizers, als de heeren Lod. Schepens en H. Noterdaeme. Is ons een enkele kritiek geoorloofd, dan meenen wij, met andere leden van *Met Tijd en Vlijt*, dat een stelsel, meer door voorbeelden omgeven, zich netter zou afteekenen; terwijl, bij eene theoretische bespreking, de redenaars malkander soms aanvallen als zelfs hunne gedachten samenloopen. De heer De Visschere had in *De Vlaamsche Wekker* eene studie laten verschijnen, waarin hij het stelsel der gewestspraken als het middel aanschouwde om de tale heuren rijkdom, heure eigenaardigheid en levende eenheid te bewaren. De heer Schepens werpt hiertegen op dat de toepassing van een

dergelijk stelsel na weinigen tijd de taal zou onverstaanbaar maken, door de tallooze idiomen die zich in onze boeken zouden aanbieden. — Overigens die toepassing wordt door hare verdedigers zelf veroordeeld : niemand schrijft zijne gewestspraak zooals zij is : neemt de heer De Visschere zelf in zijn schrijven geen aantal woorden aan die in Westvlaanderen niet worden gebruikt, verwerpt hij niet een aantal woorden die nochtans tot de Westvlaamsche volksspraak behooren? Hij zelf schrijft de « algemeene tale », met weinige wijzigingen door zijne Westvlaamsch-gezindheid daaraan toegebracht. — Eindelijk is het stelsel der gewestspraken den vooruitgang der Vlaamsche Beweging nadeelig : want, zoolang wij niet éene taal hebben, gelijk de andere volkeren, zal 1° de Fransche taal gebruikt blijven om gemakkelijker koophandel en hoogere klas der verscheidene gewesten in betrekking te brengen, en 2° zal voor onze taal die eerbied in ons volk niet dringen, die de franschelarij moet dooden en het Nederlandsch zijne rechten doen herwinnen. M. Schepens besluit dat eene Vlaamsche Akademie, die het verzorgen eener algemeene tale zou betrachten zonder zich evenwel te uitsluitend jegens de gewestspraken te gedragen, een hoogst nuttig en vaderlandsch werk zou stichten.

De heeren De Visschere en Notredaeme doen, van den anderen kant, uitschijnen hoe eene

algemeene tale, samengesteld uit woorden, vormen en wendingen, door enkele geleerden aan deze of gene gewestspraak willekeurig ontleend, onnatuurlijk is, dewijl de geschreven tale, niet door geleerden bepaald, maar enkel de gelouterde volkssprake wezen mag. — De algemeene tale leidt tot dit misbruik dat men de geletterden eene andere tale hoort spreken dan het volk, dat het onderwijs gegeven wordt in klanken en woorden die voor den leerling vreemdsoortig klinken en hem de take vermoeielijken. — Het stelsel der gewestspraken bediedt overigens niet, dat men de dorpspraken met hunne menigvuldige bijzonderheden zou moeten schrijven; trouwens, de dorpspraken blijven in elke streek vertakkingen derzelfde gewestsprake, en tusschen de gewestspraken alleen liggen diepe en vaste verscheidenheden.

Na dien ernstigen woordentwist, las ons M. Pauwels eenige *vertalingen* voor *uit Schiller en Körner*. « Mijn vaderland, » « De oogen mijner geliefde, » « Het lied der Zwarte-Jagers » zijn vol gevoel en geestdrift. De vertaling is daarbij uiterst geslaagd. Eene alleenspraak van « Beatrix haren beminde wachtende, » vloeit over van poëzij en zoete melancholie. Het was een welriekende bloemtuil dien de heer Pauwels ons dien avond aanbood. — Uw verslaggever gaf daarbij lezing van een gedicht *Volksverhaal uit den tijd van Keizer Karel*, en M. Julius Van

Neste van eene treffende *legende* uit West-vlaanderen.

De heer Julius D'Haenens, na gewetensvolle opzoekingen, liet ons eenen oogslag werpen op *de Godenleer der Germanen*. Hij leidt ons door het Walhalla, den naam en het zinnebeeld van elken god verklarende, doet voor onze oogen de kwade geest met Loke aan 't hoofd voorbijtrekken, en verrast de vergadering door een aantal overleveringen die het bijgeloof onzer voorouders in 't leven geroepen had. Het ware ons onmogelijk, uit hoofde van plaatsgebrek, den spreker in al die bijzonderheden te volgen : herinneren wij enkel hoe rijk de Germaansche mythologie ons voorkwam, ofschoon zij hedendaags voor die der Grieken en Romeinen wordt achteruitgestoken.

Een hoffelijke woordenwisseling ontstaat hier tusschen de heeren Seraf Lambrechts en D'Haenens. Deze, met de meerderheid der geschiedschrijvers, houdt vol dat de Germanen het voor de Goden vernederend achtten tempels te bouwen, en enkel in de bosschen de geesten aanriepen; terwijl M. Lambrechts, steunende op Ozanam, Maurice Verne en Blommaert dit gezegde niet ontegensprekelijk vindt.

Eene diepdoordachte studie, in vloeienden stijl door M. Stille geschreven, liet ons met Hooft, den Hollandschen letterkundige, kennis maken door de ontleding van diens laatste treurspel,

Baeto of de oorsprong der Hollanders. De koningin Penta, uit haat tegen haren stiefzoon Baeto, roept de heksen bijeen, die haar het helsche vuur bezorgen, hetwelk zij aan Baeto's echtgenoote Rijkhaldin, verdoken onder geschenken, aanbiedt. Rijkhaldin bezwijkt hierdoor; en Penta, den koning Kapmeer wijsgemaakt hebbende dat de wraak des Hemels op Baeto weegt en Rijkhaldin te dien gevolge is gestorven, gelukt er in haren ongelukkigen stiefzoon in de boeien te doen slaan. Ten slotte belooft de geest van Rijkhaldin aan Baeto, ter belooning van zijn schuldeloos lijden, een rijk tusschen Maas en Oceaan.

Hooft meende hier een vaderlandsch treurspel van te maken; doch de naam van den held alleen is nationaal. Diens karakter verwekt medelijden, in plaats van bewondering lijk het den stichter der Batavieren had betaamd. — De overige karakters laten evenveel te wenschen. Penta is geene vorstin, maar eene furie; de bijtredende personen zijn eerder wijsgeerige raadsheeren, dan ruwe en onversaagde Noordmannen. — De stijl is langdradig, stijf en gewrongen.

De uitkomst van het stuk is onvoldoende : de zegepraal des helden ligt enkel in eene toekomstige hoop van eenige bunders onbebouwd land en een volk van vluchtelingen te beheeren. Hooft heeft overigens nooit vaste denkbeelden in de strekking van zijn talent en groot vernuft bezeten.

Dit werk geeft aanleiding tot eene aantrekkelijke voordracht van onzen geachten heer ondervoorzitter Alberdingk Thijm, die sedert zoolang den vooruitgang van *Met Tijd en Vlijt* beïevert, en in de minste onzer werkzaamheden een zoo welwillend belang stelt. Hij sprak ons van de *Letterkunde der* XVIIe *eeuw*, van hare groote verdiensten, van hare gebreken ook, en, wat Hooft in het bijzonder betreft, van zijne slavelijke navolging van Tacitus en der vreemde landspelen, zijne lichtzinnigheid onder zedelijk opzicht, de godsdienstige onverschilligheid die bij hem, lijk bij vele schrijvers, de bovenhand kreeg.

Onnoodig te zeggen welken bijval die woorden genoten. Heden dat wij weten hoe de Vlaamsche Akademie de verdiensten van Prof. Alberdingk Thijm waardeert met hem een zetel in heur midden aan te bieden, juichen wij onzen geleerden ondervoorzitter dubbel toe.

Uwe verslaggever gaf eene korte voordracht over de *De Vrijheid*. Hij vraagt zich af welken toestand de verfransching, onder opzicht van uitwendige vrijheid, bij het Vlaamsche volk geschapen heeft. Hiertoe onderzoekt hij de verschillige klassen der samenleving.

Dat de lagere klas, die de vreemde zuidertaal niet machtig is, hare vrije onafhankelijkheid gekrenkt moet voelen als zij in het leger, op de rechtbanken, bij de staatsbedienden niets dan

Fransch hoort, duldt geen tegenspraak. Zoohaast de werkman zijne burgerlijke rechten in 't openbaar wil uitoefenen, wordt er in zijn eigen land, alsof hij op den vreemde ware, eene taal gesproken die hij niet verstaat. Zoo bukt de lagere klas gedurig onder een juk, zooveel te schandiger, zooveel meer den vrijheidszin doodend, daar het door een vrij volk gedragen wordt, en door de verfransching der rijken, van medeburgers, op de schouders der minderen is geladen.

En de hoogere klas, die het Fransch machtig is, geniet evenmin die volle vrijheid, de volle gelijkheid nevens andere volkeren. Door het verdringen der moedertaal is zij inderdaad zoover gekomen, dat zij geen enkele taal met die gemakkelijkheid en sierlijken vorm kan spreken zooals elk volk de zijne spreekt. — En onze geleerden, als arenden wier vleugelen men heeft gefnuikt, peilen nog wel in de hoogte, doch zij vinden dien vorm niet om hunne gedachten in al den luister uit te drukken; de vleugel schiet hun te kort, de geestesvrijheid ontbreekt, en hunne wetenschappelijke werken verliezen die bevalligheid die ze met aandacht en gretigheid doet lezen.

Eene soort van Vlamingen blijft over : het is onze hedendaagsche Leliaert, of, *puisqu'il faut l'appeler par son nom*,... de *fransquillon*. Deze toch waant de vrijheid te bezitten, ofschoon hij,

zooals spreker het door luimige voorbeelden poogt te bewijzen, de slaaf en naäper des vreemden is. Voor hem was het woord van de Genestet bestemd :

> Wees u zelf, zei ik tot iemand;
> Maar hij kon niet, hij was niemand!

Ziedaar de toestand van het Vlaamsche volk wiens vrijheidszin in de geschiedenis steeds zoo vurig is geweest. Ook was ons besluit, dat het noodig is, om de Vlaamsche Beweging in Vlaanderen te doen doordringen, de aandacht van het volk op de vrijheidslievende helden van het verleden te roepen, om door die voorbeelden de Vlaamschen vrijheidszucht te doen herboren worden.

M. Plessers had reeds in dien zin gewerkt : uwe verslaggever ondernam later ook, door eene *Redevoering van Egmont* in het hotel van Culemburg vóor zijne aanhouding uitgesproken, het figuur van den vaderlandsminnenden Lamoraal in eere te brengen.

Sommigen, door partijgeest gedreven, hebben de omwenteling der XVIe eeuw zonder voorbehoud opgehemeld, de gruwelen van Spanje geschandvlekt zonder een woord van afkeer te vinden jegens de woestheden der ketterij. Anderen hebben ze veroordeeld zonder er het edele van te waardeeren. Nochtans nevens de ketterij stond er in de omwenteling een tweede

opstandeling te wapen, de vaderlandsliefde, de vrijheid; nevens de ketters, vindt men katholieken, vindt men heel het Vlaamsche land, dat, hoe vurig aan zijnen godsdienst gehecht, het Spaansche juk met openbaar misnoegen op de schouders torschte. Onder deze was de graaf van Egmont de eerste.

Wie moet immers niet bekennen dat het Spaansch beheer onvaderlandsch was, al onze oude vrijheden in de Spaansche centralisatie zocht te versmachten, en Philips II en Alva, door hun Spaansch karakter, min dan welke anderen ook geschikt waren om België op eenen nieuwen leest te schoeien! Zoo kwam het, dat de burgers de kalvinistische plunderingen lieten begaan, want men zag er een middel in om het Spaansch bestuur in den nek te schuppen.

Was er dus iets meer gerechtvaardigd dan de handeling van Egmont? Verre van de plannen des Zwijgers aan te kleven, staat hij steeds op tegen alle poging om Filips naar de kroon te steken, om den katholieken godsdienst te benadeeligen. Hij vergenoegt zich den wettelijken tegenstand in te richten, zendt smeekschriften naar Spaanje, legt er bezoeken af,... en wordt telkens zonder rechtzinnigheid om den tuin geleid. Zoohaast hij de inzichten van Willem van Oranje doorgrond had, bood hij Margareta van Parma zijne hulp om het land tot bedaren te brengen, en hij zou het wellicht op weinige

dagen vermogen hebben, was Alva niet reeds aan de grenzen verschenen.

En wie was ooit zoo'n volksvriend als Egmont? Zijne rechtschapenheid, zijne vaderlandsliefde, zijne milddadigheid jegens de armen hadden hem tot een waren afgod in de liefde en den eerbied des volks verheven.

Hierna geeft de heer De Visschere in levendige kleuren een *Schets van het buitenleven in Vlaanderen*. Na eenen dichterlijken oogslag op het landschap, hetzelve dat vroeger onze grootheid zag bloeien, wijst hij er op hoe de Vlaamsche boer zijne geschiedenis trouw is gebleven, en zijn geloof, zijne taal, zijne eerlijkheid, hoffelijkheid en gebruiken heeft bewaard. Te midden der verbastering die op de steden nedersloeg, is het de landman, die alleen het heilig pand onzer voorvaderen aan het nakomelingschap heeft overgezet.

M. Octaaf Van Malleghem oogstte welverdiende toejuichingen in met zijne merkwaardige studie over *De Voorvaderen en hunne taal*. De menigvuldige volksverhuizingen, vangt de spreker aan, hebben den oorsprong onzer nationaliteit half in de schaduwe verdoken : het ware dan ook moeielijk te bepalen wanneer het eigenlijk Nederduitsch is geboren. In de IXe eeuw echter ontdekt men onze taal klaar genoeg in den eed die bij den vrede van Verdun wordt afgelegd. In de XIe eeuw was het Vlaamsch in bloei, en werd Reynaert de Vos gedicht.

Reeds dan was de taalstrijd met de Fransche of Waalsche taal ontstaan : daarvan getuigt Maerlant in zijne verzen; alsook de partij der Leliaerts, die het invoeren der zuidertaal als een propagandamiddel harer politiek gebruikte. — De koningen van Frankrijk bleven niet ten achter; Filips de Schoone gebood den Gentenaren hunne besluiten in het Fransch op te maken, opdat hij die zoude verstaan; doch wel meer om den Vlaming zijne eigenaardigheid, die hem aan 't spits der volkeren stelde, te ontstelen. De graven van Vlaanderen werden naar Parijs gelokt, om ons in een Fransch pak te worden weêrgestuurd. — Filips de Goede trok de edellieden naar zijn hof om hun de verbastering aan te leeren; maar de weêrstand der Vlamingen , die zich zoo luisterrijk reeds te Brugge en te Groeningen had lucht gegeven, ontstond woedender dan ooit : de hertog werd te Brugge gevangen gehouden, de Gentenaars stierven te Gaver, doch lieten er den moed niet. Karel de Stoute, bevreesd voor ergere onlusten, ging hen op de Vrijdagmarkt in 't Vlaamsch aanspreken; en Maria van Burgondië werd gedwongen alle bestuurzaken in 't Vlaamsch te laten gebeuren. — Zoo duurde de strijd in Vlaanderen voort, terwijl de Limburgers, na dapper strijden, de vrijheid wonnen voor het Gerechtshof der XXII in de moedertaal hunne belangen te verdedigen.

In de volgende zitting, zet de heer Van Malleghem, met evenveel bijval, zijne lezing voort. Wij vergenoegen ons, als hooger, de bijzonderste feiten aan te stippen dezer studie, die breedvoeriger in het Oostvlaamsch vlugschrift « De Klaroen » is overgenomen geweest. — Het Latijn was tot dan toe de taal der geleerden geweest : maar de Burgondische vorsten trachtten hunne taal als letterkundige in te voeren, en wonnen zooveel veld, dat in de XVIe eeuw, Fransche zoowel als Vlaamsche hervormingspredikers Vlaanderen doorliepen. De vermaarde Marnix van Sint-Aldegonde zelf schreef meer werken in het Fransch dan in de moedertaal! — Onder Lodewijk XIV ging de verfransching erger dan ooit vooruit : een Fransch tooneel ontstond in bijna al de Rederijkerskamers onzer gewesten. — Doch 't was inzonderheid sedert de veldslagen van Jemappes en Fleurus dat de Fransche politiek onze vaderlandsche taal en zeden onbeschaamd met voeten trapte : Fransche ambtenaars werden ons in overvloed gezonden; in 1803 gebeurden alle openbare akten in de vreemde taal; in 1812 verbood Napoleon dat een Vlaamsch blad nog verschijnen zou zonder eene Fransche vertaling er neven.

Toch ontstond er in de natie een gevoel van walg en weêrstand, ongelukkiglijk niet machtig genoeg om den indringer achteruit te slaan. 't Was vruchteloos dat Maria-Theresia eene

Vlaamsche Akademie had gesticht, dat de Fonteynisten nog onder de Republiek moedig den kamp voortzetten. — In 1814 scheen er voor de moedertaal een vrijheidstijdperk aan te vangen; doch de omwenteling van 1830, wat zij ook onder andere opzichten zij, sloeg onze taalrechten dieper in de boeien. Schandelijke dekreten worden het land opgelegd zoowel in bestuur, als in leger en rechtszaken : schandelijke gevolgen sproten er uit voort.

Onze werkzaamheden eindigden door eene koortsige bespreking, die gedurende zes zittingen talrijke toehoorders naar *Met Tijd en Vlijt* deed toestroomen. Betrekkingen waren aangeknoopt geweest tusschen Vlaamschgezinde studenten der vier hoogescholen van het land, ten einde door gezamenlijk streven, te gemakkelijker op zekere punten den Vlamingen recht te doen wedervaren. Te dier gelegenheid, en als antwoord op zekere kritieken die bij sommige leden van *Met Tijd en Vlijt* in omloop waren, droeg de heer Adolf Pauwels, het vraagpunt uitbreidende, een werk voor over de *Samenwerking van katholieke en liberale vlaamschgezinden*. In de eenheid is alleen de zegepraal te vinden : want, moest de Vlaamsche Beweging in de Beweging eener politieke partij versmelten, dan zou de tegenstrijdige partij, telkens zij de bovenhand krijgt, afbreken wat door de voorgangster is opgebouwd, of ten

minste de herstelling onzer rechten merkelijk vertragen, 't zij door onverschilligheid, of veel erger, door dezer bevechting. — Overigens de Vlaamsche zaak is de zaak van een volk zonder onderscheid van denkwijze : al wie Vlaming heet, hij zij wat hij wil, voelt zijne nationaliteit gekrenkt door het misachten van den stam uit denwelken hij geboren is; al wie ware vaderlander is, draagt in zijn hert de fierheid van het vaderland; en ware het niet kleingeestig voor eene partij te beweren dat, buiten haar, geene vaderlandsliefde bestaat? Willen wij de liberalen het recht ontkennen van hunne vaderlandsche rechten te verdedigen? En, indien wij bij hen mannen vinden, die, buiten alle politiek, ons de hand reiken om het Vlaamsche volk te redden, waarom zouden wij die niet grijpen! De katholieken rekenen het zich heden tot eer de omwenteling van 1830 (die M. Pauwels afkeurt) met de liberalen te hebben teweeggebracht : hoe zouden zij nu beschaamd worden met hen het Vlaamsche land van de verfransching te ontkluisteren?

Eene samenwerking der beide partijen op Vlaamsch terrein is dus wenschelijk en mogelijk : welke ook de feiten zijn tegen de rechtzinnigheid der liberale Vlaamschgezindheid vroeger daargesteld, de Landdagen van heden, de verstandhouding der hoogescholen bewijzen dat er in het andere politieke kamp mannen van moed en overtuiging zijn; en, als wij in de

Vlaamsche zaak, wier grondbegin vreemd is aan politiek, met de liberalen niet mogen samenwerken, dan moet men met evenveel reden besluiten dat wij met hen noch maatschappelijke noch handelsbetrekkingen mogen aanknoopen, en veroordeeld zijn om in ons land voortaan twee maatschappijen te vormen. Ten minste — is het niet mogelijk, uit hoofde der vijandelijkheid van beide kampen, de Vlaamschgezinde katholieken en liberalen in eenen wezenlijken bond te vereenigen — moeten wij met deze laatsten een « zedelijken bond » aangaan, dit wil zeggen, voor zekere heel onpartijdige rechtvorderingen (als Vlaamschen Moniteur, wet Coremans, enz.) alle de Vlaamsche krachten van het land vereenigen om recht te eischen.

Dit is het stelsel van M. Pauwels, door andere leden warm ondersteund. Allen nochtans zijn het met hem niet eens : de tegenovergestelde meening vond vele aanhangers, en een welsprekend orgaan in den mond van onzen alombeminden ondervoorzitter hoogleeraar Helleputte. Wij geven koud, doch zoo nauwkeurig mogelijk, de overtuigde woorden des redenaars terug.

Twee punten zijn hier te onderzoeken : is de samenwerking als grondbegin mogelijk, en is zij het inderdaad?

Ons katholiek princiep is het verhevenste onzer ziel, dat al de anderen in zich begrijpt en bovenzweeft : dit princiep is de waarheid, en

alles wat waarheid en rechtveerdigheid weêrspiegelt, vindt hulp en steun bij ons, omdat het op ons godsdienstig grondbegrip is getoetst geweest. Daarom ligt de Vlaamsche zaak ons nauw aan 't hert; doch de katholieke belangen zijn zooverre boven de Vlaamsche belangen verheven, als God boven een volk verheven is. — De liberalen, van hunnen kant, hebben voor princiep den haat tegen onzen Godsdienst : heel hunne *openbare* werking is aan dit hoofdgedacht onderworpen : overal waar het katholieke nationaliteiten geldt, in Polen, in Oostenrijk, in Ierland, zijn zij als dezer vijanden opgetreden. — En zoo ook in Vlaanderen. Waartoe strekt immers de Vlaamsche Beweging? Niet alleen tot behoud eener taal zonder verdere gevolgen, maar tot behoud van het Vlaamsche volk, zijn katholiek geloof, zijne reine zeden, zijne eigenaardigheid! Niemand betwist dit : en hoe zouden dan de liberalen in volle rechtzinnigheid de Vlaamsche Zaak bijtreden?

De daadzaken bevestigen die meening. Nauw had de Vlaamsche Beweging door het stichten van het Willemsfonds stand genomen, of de onverdraagzaamheid onzer politieke tegenstrevers dwong ons het Davidsfonds te stichten. De redenaar herinnert de woorden van Rogier aan Conscience, de schimpbeoordeelingen veler liberale hoofdmannen over het Vlaamsch : hij toont hoe in de Kamers de Vlamingen bijna enkel door

katholieken rechtuit worden verdedigd; hoe niet één katholiek blad van ons heele land de Vlaamsche Beweging tegenspreekt, hoe het meerendeel die warm ondersteunen, terwijl al de Fransche liberale bladen ons beschimpen, en onder de Vlaamsche vele ons heel flauwhertig ter zijde staan. — Te lang heeft onze toegevendheid onze vijanden veld laten winnen : zoo ging het in 1830, in 1842, en zoo zou het nog gaan, moesten wij samenwerken met deze, die enkel op wachtwoord der Logie, de Vlaamsche Beweging hebben aangekleefd om ze tot hun politiek doel af te leiden. Reeds in 1873 hebben de vertegenwoordigers van *Met Tijd en Vlijt* de liberale hoffelijkheid van « 't Zal wel gaan » beproefd : wij zullen niet andermaal in 't strop loopen.

Willen wij gelukken, laat ons onder ons werken : laat ons onder de katholieke kieskandidaten de vertegenwoordiging der Vlaamschgezinde minderheid of meerderheid vragen : op weinige jaren zullen wij in de Wetgevende Kamers langverwachte rechtsherkenningen bekomen.

De schrijver des Genootschaps bedankt hoogleeraar Helleputte onder het langdurig gejuich der opgepropte zaal.

Aan die bespreking namen nog deel de heeren voorzitter Willems, ondervoorzitter Alberdingk Thijm, Janssens, Plessers, Hendrix, Heymans, De Visschere, Van Vuuren, Notredaeme en Raem-

donck. De heer Voorzitter dankte vurig de leden van *Met Tijd en Vlijt* om die ongewone deelneming. Wij danken Hem op onze beurt om de welwillendheid en hoffelijkheid waarmeê hij onze werkzaamheden immer bestierde, en achten ons gelukkig Hem geestdriftige gelukwenschen aan te bieden om de eer die de Koning hem onlangs te rechte bewees met Hem het bestuur der Vlaamsche Taalkamer op te dragen.

Onzen dank aan den eerweerden heer De Haes van Rijssel die ons met eene voortreffelijke voordracht over *Het werk der Vlamingen te Rijssel* vergastte. Dank aan de heeren wier naam wij hooger reeds mochten aanstippen, en aan MM. Struelens, Bossaerts, Hendrickx, Van Neste die door hunne besprekingen onze avondzittingen opluisterden : mochten vele leden voortaan hun voorbeeld volgen; mocht dit jaar bijzonderlijk elkeen zijn deel van zelfopoffering aanbrengen om de Jubelfeesten van *Met Tijd en Vlijt* pracht en luister bij te zetten !

—

CONFÉRENCE D'HISTOIRE.

—

Fondateur : Mgr PIERAERTS, recteur magnifique de l'Université.

Président : M. Moeller, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et lettres

Secrétaire : De Groote (Alfred), de Grammont, candidat en droit.

Membres.

d'Anethan (Paul), de Bruxelles, candidat en philosophie et lettres.

Béthune (François), de Gand, id.

Cauchie (l'abbé Alfred), d'Haulchin.

Carrière (l'abbé Louis), de Nivelles.

de Moffarts (Ferdinand), de Liége, candidat en droit.

De Ridder (Alfred), de Louvain, id.

de la Vallée Poussin (Joseph), de Louvain, id.

Holemans (l'abbé François), de Putte.

Houtart (Maurice), de Tournai, candidat en philosophie et lettres.

Poullet (Prosper), de Louvain, id.

Simonis (André), de Verviers, id.

Stadniçki (Ladislas), de Lublin (Pologne), id.

Terrens (Jean), de Waldbillig (Gr. Duc. Lux.), docteur en philosophie et lettres.

Thiry (l'abbé Constant), de Bruxelles.

Anciens membres.

Gofflot (Louis), de Philippeville, candidat en droit.

Martens (Charles), de Louvain, candidat en philosophie et lettres.

Meeus (l'abbé Joseph), de Casterlée, professeur au petit séminaire de Malines.

—

RAPPORT

sur les travaux de la Conférence pendant l'année académique 1885-1886, par M. Alfred DE GROOTE, candidat en droit, secrétaire.

—

MESSIEURS,

La Conférence d'histoire ne compte qu'une année d'existence. En vous présentant le rapport sur les travaux d'une société née d'hier, je suis heureux de pouvoir enregistrer déjà des résultats sérieux et positifs.

Il y a un an à peine, grâce à l'initiative éclairée de Monseigneur le Recteur et avec le concours bienveillant de MM. les professeurs de la Faculté de philosophie et lettres, l'*Alma Mater* donnait une nouvelle extension au programme universitaire.

La loi de 1876 sur l'enseignement supérieur en Belgique se borne à exiger des connaissances théoriques en fait d'histoire. L'esprit d'initiative, le travail personnel ne sont pas stimulés. L'étudiant de nos universités belges se borne trop souvent à la seule étude d'un cours théorique. Cette étude, exigée comme minimum de science pour l'obtention d'un diplôme, constitue le plus souvent le maximum du savoir historique ; heu-

reux si quelques mois après l'examen l'étudiant parvient à ne pas oublier ce qu'il connut un jour.

L'enseignement pratique de l'histoire est laissé à l'initiative des universités. L'Université catholique de Louvain, fière de sa Société philologique, devait, pour rester fidèle à ses antécédents, accorder à l'histoire ce qu'elle concède à la philologie. La Faculté de philosophie et lettres recruta dans ce but un groupe d'étudiants désireux de se préparer à défendre un jour les intérêts de la Foi et de la Science dans le domaine de l'histoire.

Il nous fallait un guide pour nous conduire à travers le labyrinthe des sources. Notre président M. le professeur Moeller en accepta la lourde tâche. Il entreprit de nous ouvrir les secrets du passé. Sa grande connaissance de la littérature historique nous aidait à écarter les historiens de second rang, alors que par son expérience il nous initiait à la pratique de l'histoire. Comment sans un bon guide aurions-nous pu nous diriger à travers ce monde si nouveau pour nous?

Heureux de l'avoir à notre tête, installés dans une dépendance de la bibliothèque, dont toutes les ressources étaient mises à notre disposition, nous osâmes marcher en avant. Nous ne nous sommes pas trompés; nous avons même le droit, sinon d'être fiers, au moins de nous réjouir; car

le succès a dépassé notre attente : nous n'avons pas seulement travaillé, nous avons produit.

L'organisation et la distribution méthodique de notre travail nous ont permis de faire grande besogne en peu de temps. En six heures de travail par semaine, pendant cinq mois, nous avons achevé le dépouillement des sources imprimées relatives au règne de Philippe le Beau.

A la vérité nous n'avons pas entrepris d'écrire l'histoire complète de ce prince, né à Bruges le 23 juin 1478, appelé en 1494 au gouvernement des Pays Bas, mourant à l'âge de 27 ans à Burgos en Espagne le 25 septembre 1506, et qui, pendant ce règne si court de 14 ans, a jeté les bases de la grandeur européenne de son fils Charles-Quint.

Ce qu'il s'agissait d'étudier, c'était d'abord l'organisation de notre fameuse cour de Bourgogne, le rendez-vous de cette aristocratie féodale, qui avait quitté ses domaines où elle brillait sans rivale, pour prendre à la cour le rôle d'un satellite éclipsé par l'éclat de la puissance souveraine.

A l'aide des documents à notre disposition, nous avons reconstitué le personnel de cette cour, l'hôtel du prince, sa chambre, ses écuries, sa chapelle et les divers consaux suivant sa personne.

Il était nécessaire en effet de connaître les personnages avant d'aborder l'histoire où ils jouent leur rôle.

Après ce travail préparatoire nous avons entamé le dépouillement des historiens.

L'étude de ces auteurs n'était guère attrayante par elle-même. Fouiller les textes originaux si abstrus du moyen âge, s'initier à des sources auparavant inconnues pour nous, s'évertuer à comprendre les expressions, les signes, les abréviations du temps, se heurter à des obstacles sans cesse répétés, enfin après un travail opiniâtre, trouver des contradictions parfois apparentes, parfois réelles entre les auteurs contemporains, toutes ces causes de découragement s'amassaient devant nous, et encombraient notre route.

Et cependant « *labore et constantia* » nous apprîmes à surmonter ces difficultés. La diplomatique et la paléographie (1) vinrent à notre secours. L'« Art de vérifier les dates » nous initia à la distinction entre style ancien et style nouveau. Grâce à la connaissance des langues modernes, plusieurs de nos membres fouillèrent les auteurs italiens, espagnols, flamands, anglais et allemands.

Ces matériaux réunis, les auteurs contemporains de Philippe le Beau, aussi bien que les auteurs modernes, furent soumis à l'épreuve de la critique.

---

(1) Cours fondé à l'Université catholique par M. le chanoine Reusens.

Ici les questions à résoudre surgissaient en foule. Les historiens anciens sont-ils compilateurs ou originaux? S'ils sont plagiaires, dans quelle mesure et jusqu'à quelle époque le sont-ils? S'ils sont originaux, inscrivant jour par jour les événements historiques du temps, quelle valeur scientifique peut-on leur attribuer?

Pour discerner le vrai du faux, il nous fallait un critérium. Ce critérium, nous l'avons trouvé dans les actes officiels du temps, conservés dans les archives.

Depuis la révolution française, depuis le décret du 14 juillet 1794, nos dépôts publics sont en possession de la plupart des anciennes archives abbatiales, communales ou provinciales. Les secrets des chartriers féodaux, les cartulaires et les polyptiques, les rôles ou montres de guerre, les diplômes, les dépêches d'État et des chancelleries, tous ces trésors historiques conservés avec un soin jaloux pendant des siècles, une fois tombés entre les mains du pouvoir central, furent livrés aux recherches de la science.

C'est au moyen de ces archives qu'il nous est donné de reconstituer l'histoire, de rectifier les erreurs, de critiquer les historiens du moyen âge, de corriger les anciens par les anciens, à l'aide de documents authentiques qu'ils n'eurent pas le bonheur d'avoir sous la main. Dans ce but, nous avons dépouillé successivement : les correspondances et lettres d'Erasme, de Pierre

Martyr, de Louis XII, des ambassadeurs vénitiens; les publications de notre commission royale d'histoire; les placards du Brabant, de la Flandre, de Frise et de Hollande; les extraits de la Bibliothèque Nationale à Paris, de la Bibliothèque de Madrid et de l'Escurial, par Gachard; les Analectes de Papendrecht, de Mattheus, de Reusens, etc., les collections de documents inédits de Gachard; les *Documentos ineditos* de Madrid.

Il faut y joindre le corps diplomatique de Dumont, les *Fœdera* de Rymer, les *Calendars of State Papers*, les *Sigilla comitum Flandriæ* de Vredius, les *Urkunden* de Chmel et de Lacomblet; les inventaires des archives de Bruxelles et de Lille, des chartes et archives d'Anvers, Ath, Bruges (ville et Franc), Courtrai, Diest, Gand. Grammont (ville, abbaye et collection de Portemont), Ypres, Louvain, Malines, Mons, etc.

Cet ensemble de documents, résumés dans plusieurs centaines de fiches, nous fournit les regestes complets pour les quatorze années du règne de Philippe le Beau.

Ce résultat, dépassant nos espérances, est d'une utilité incontestable au point de vue diplomatique, aussi bien qu'au point de vue historique et juridique.

L'archiviste privé de regestes se trouve en présence de difficultés innombrables. Quel parti peut on tirer d'archives non classées? « En

présence, dit M. Pirenne dans ses *Études de paléographie et de diplomatique* (Gand 1886), en présence de textes aussi nombreux, aussi éparpillés, aussi encombrés de falsifications que ces milliers de diplômes, qui depuis les Mérovingiens jusqu'au XVIe siècle, emplissent nos archives, » il faut « établir des classifications dans ce désordre, rassembler, cataloguer.» Sans regestes la critique diplomatique est presque impossible. Leur grande valeur n'est vraiment appréciable que par ceux qui, avec plus ou moins de succès, ont été forcés de travailler sans leur concours. « Depuis longtemps en possession de regestes, dit Sickel *(Die Urkunden der Karolinger*, pp. 53-54), il nous est à peine possible aujourd'hui de nous faire une idée exacte de la valeur de ces travaux, et c'est seulement en voyant avec quelle joie leur apparition fut saluée par ceux qui pendant de longues années avaient travaillé sans leur secours, que nous comprenons toute leur importance. »

En Belgique M. Schoolmeesters, en suivant le système de l'école allemande, a fait paraître les regestes de l'évêque de Liége, Raoul de Zaehringen. A ce propos M. Pirenne ajoute dans son étude mentionnée : « Il serait à désirer qu'il trouvât dans cette voie des émules. Chez nous, où de si bonne heure le pouvoir des princes féodaux s'est solidement constitué, des études sur la diplomatique des comtes de Flandre, des ducs

de Brabant et des évêques de Liége, donneraient certainement les résultats les plus intéressants. Sans regestes nous ne pouvons entreprendre une telle étude et c'est pourquoi je terminerai cet article en émettant de vœu que, puisque nous avons imité nos voisins, en faisant entrer la diplomatique dans notre enseignement supérieur, nous puissions imiter les méthodes de travail qui portent chez eux de si beaux fruits. »

Nous avons devancé le désir de M. H. Pirenne; nos regestes étaient commencés lorsque nous avons trouvé dans son étude de Paléographie et de Diplomatique cet encouragement à les poursuivre.

L'utilité de notre travail n'est pas moindre pour l'histoire proprement dite. L'histoire du règne de Philippe le Beau a été fort négligée jusqu'ici en Belgique. Du grand ouvrage que le Dr Von Hoefler de Vienne nous promet sur ce prince, les travaux préliminaires ont seuls parus (1). A notre tour nous apportons quelques pierres à cet édifice. Nos regestes sont indispensables pour fixer la chronologie des actes de ce

(1) Dans les Bulletins de l'Académie de Vienne : *Kritische Untersuchungen ueber die Quellen der Geschichte Philipps des Schoenen* (1883); — *Antoine de Lalaing, Quirino, etc., als Berichterstatter über K. Philipp I* (1885); — *Depeschen des venetianischen Botschafter bei Erzh. Philipp* (1884); — *Das diplomatische Journal des Andrea del Burgo* (1885); — Dans les Mémoires de cette Académie : *Donna Juana, Koenigin von Leon,* etc. (1885).

règne. Ils nous ont permis aussi de reconstituer l'itinéraire du prince, de ses déplacements continuels dans nos provinces, et de ses deux grands voyages en Espagne.

Les regestes ne sont pas non plus sans utilité pour l'étude du droit. Quoique le Code civil de 1804, en réunissant le droit privé dans une législation unique, ait aboli les droits, privilèges, immunités des classes, des corporations et des communautés, certaines de nos anciennes coutumes trouvent encore leur application en justice. Dans le but de les recueillir, le gouvernement entreprit la publication des coutumes, des édits et ordonnances en vigueur dans les anciens Pays-Bas. En attendant il a dressé une liste provisoire de ces actes et fait appel à la bonne volonté des particuliers pour la compléter. Dans les limites modestes du règne de Philippe le Beau, notre travail répond à cet appel. On y trouvera l'indication exacte des recueils imprimés où figurent les ordonnances de ce prince, et nous avons en même temps rétabli leur chronologie, que les éditeurs modernes ont souvent faussée par la confusion des deux styles.

Tel est, Messieurs, le résultat pratique de notre travail. Nos regestes de Philippe le Beau n'ont pas seulement eu leur utilité historique, diplomatique et juridique; en nous adonnant à leur étude, nous avons trouvé dans le succès le sti-

mulant nécessaire à la continuation de nos efforts. Plusieurs des membres de la Conférence nous ont donné lecture de travaux personnels où l'initiative privée, jointe à l'amour du travail, a conquis ses premiers lauriers.

Vous le voyez, Messieurs, nous n'avons pas seulement travaillé, nous avons produit. La prosopographie de la cour de Philippe le Beau, les regestes du prince, et des travaux personnels ont couronné notre première année d'existence. Puissions-nous, pendant cette seconde année, persévérer dans la voie du travail historique et avec des efforts constants et une ardeur nouvelle nous livrer à l'étude des grandes gloires du passé.

—

CERCLE AGRONOMIQUE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Composition du Cercle agronomique.

Président d'honneur : Mgr PIERAERTS, recteur magnifique de l'Université.

Président : M. le professeur Cartuyvels.

Premier Vice-Président : M. le professeur De Marbaix.

Membres étudiants du bureau.

En 3e année : MM. J. Cézar, *Second Vice-Président* et L. Boidenghien.

En 2e année : MM. A. Jadoul, *Trésorier* et A. Stroobants, *Secrétaire.*

En 1e année : MM. Paquot et Schreiber, *Bibliothécaires.*

Pour les élèves libres : M. P. Nyssens, *Second Secrétaire.*

Membres.

MM. Ansiaux, Beaulieu, Bouillot, Dereuser, Forthomme, François, Gilliart, Hardy, Laval, Lyssens, Michiels, Moretus, Salmon, Vander Vorst, Vande Velde, Van Raemdonck, Van Velsen.

—

RAPPORT

sur les travaux de l'année 1885-1886, fait au nom de la Commission, par M. Albert STROOBANTS, secrétaire.

—

MESSIEURS,

Il y a un an vous applaudissiez à juste titre le beau rapport dans lequel notre secrétaire M. Prosper François nous retraçait l'origine et les commencements difficiles de notre cercle. Le Cercle agronomique marchera avec honneur sur les traces de ses aînés. Est-il besoin de vous dire, Messieurs, que notre seconde année ne l'a cédé en rien à la première? Si nous nous rappelons tous les intéressants travaux que nous avons eu l'heureuse fortune d'entendre, nous n'avons en effet que des progrès à constater et pas la moindre défaillance sur aucun point. Et le premier, le plus grand progrès, c'est de nous être enhardis presque tous à présenter des travaux oraux. La plupart d'entre nous auront plus tard dans leurs attributions de faire des conférences agricoles : mais si nous arrivons là sans jamais avoir essayé nos forces, nous serons vaincus dès la première difficulté. J'ai encore à signaler un autre progrès sur notre première année, c'est l'entrain de nos discussions.

Tous les membres actifs du cercle ont fait preuve de la plus louable activité. Pas un n'est resté en arrière ni pour la présence aux séances, ni pour les discussions, ni enfin pour le travail au jour par le sort désigné. Et ici, rendons un juste hommage à la première année d'études qui a bien voulu accepter sa tâche comme les autres et à M. Schreiber en particulier, qui a généreusement donné l'exemple à tous. N'oublions pas non plus d'adresser de vifs remerciements à M. Bouillot, notre initiateur, notre premier chef, qui nous a poussés en avant dans la voie que nous comptons bien ne pas quitter.

Nos séances ont été, Messieurs, vous avez pu le remarquer, d'un intérêt tout particulier; toutes les branches de nos études ont offert un sujet à l'un ou l'autre de nos conférenciers. Et quand nous avions exposé tout ce que notre faible savoir pouvait nous fournir, le sujet était toujours poussé à bout par la parole éloquente de nos dévoués Président et Vice-Président, MM. les professeurs Cartuyvels et De Marbaix.

Dans les travaux qui regardent la botanique je trouve d'abord le travail de M. Gilliart qui nous a exposé avec sa clarté et son entrain ordinaires les principaux effets de la lumière sur la végétation. Vient ensuite celui de M. E. Derenser qui nous a donné avec charme la théorie complète de la fleur et dans un second travail, celle de la germination des graines. Enfin, le travail clair

et lucide de M. Bouillot sur l'alimentation rationnelle des végétaux et des animaux.

L'horticulture aussi a eu ses conférenciers : MM. Vande Velde, Anciaux et Bouillot. Le premier, dans un travail rempli de faits, nous a développé les soins d'aménagement et d'entretien des vergers. Le second nous a indiqué d'une manière remarquable les conditions de production de la vigne. Enfin le troisième, l'infatigable M. Bouillot, nous a fait un cours complet sur la taille des arbres fruitiers.

Mais les branches qui semblent avoir le plus d'attrait pour les membres du Cercle agronomique, sont surtout l'économie animale et l'agronomie en général. C'est dans ces deux branches en effet que nous trouvons le plus de travaux et surtout dans la seconde.

Pour l'économie animale nous rappelons d'abord l'important travail de M. Laval sur l'avortement épizootique des vaches; puis l'étude très complète de M Beaulieu sur le lait. M. Vander Vorst aussi a préféré cette branche et nous a exposé, avec les remèdes connus, tous les cas de tympanite des ruminants. La question des bêtes à l'engrais, de leur choix et de leur entretien, a trouvé un interprète entendu dans M. Jadoul et celle des vaches laitières dans M. Boidenghien. Enfin ici encore M. Bouillot n'est pas resté en arrière; et dans deux conférences très instructives il nous a montré ses connaissances en

pisciculture, et à propos d'une de nos excursions, en ce qui regarde les races et les qualités des chevaux et des vaches.

Mais où nous avons entendu le plus de sujets différents, c'est en ce qui concerne l'agronomie en général, et cela se comprend : c'est la branche qui résume en quelque sorte toutes celles qui font l'objet de nos études. Ici ce sont des sujets de tous genres : description d'appareils de labour et de leur fonctionnement, culture et soins spéciaux de certaines plantes, discussion économique sur les avantages d'une culture en particulier, enfin tous les sujets que pourrait traiter un conférencier agricole. Je ne ferai que citer tous ces travaux que les dimensions permises à un rapport, ne me permettent pas de caractériser : M. Schreiber, sur les labours, M. Jadoul sur le binage, M. Hardy sur la betterave, M. Michiels sur le houblon, M. François sur l'asperge, M. Boidenghien sur le topinambour, M. Cézar sur les champignons, M. Stroobants sur le trèfle, pour les cultures spéciales et M. Bouillot sur la possibilité de la culture du blé, M. Salmon les avantages de la culture du froment schérif et M. François sur les avantages de la culture des céréales en ligne, pour les questions économiques.

Enfin reste un travail qui embrasse pour ainsi dire toutes les branches de nos études, je veux parler de l'exposé complet que nous a fait

M. Nyssens du service agricole dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Je ne puis que remercier au nom de tous leurs condisciples et amis tous les jeunes orateurs qui ont essayé leurs talents dans nos réunions.

Qu'il me soit permis de remercier aussi au nom de tous les membres du cercle, notre zélé président M. le professeur Cartuyvels, notre dévoué vice-président M. le professeur De Marbaix et aussi notre sympathique membre honoraire M. le professeur Theunis, pour l'habile et savante direction qu'ils ont imprimée à nos débats et pour tous les bons conseils qu'ils nous ont donnés au cours de nos séances.

Rendons aussi un juste hommage et nos remerciements les plus sincères à notre bon et savant professeur M. Proost, pour l'extrême bienveillance qu'il a eue de vouloir mettre à notre disposition un si beau rayon de sa bibliothèque.

Honneur également à notre second vice-président M. Cézar pour le dévouement et le tact qu'il a mis dans l'éxécution de ses délicates fonctions.

Nous avons vécu et prospéré, Messieurs. Nous tâcherons toujours de marcher en avant, assurés que nous sommes de la réussite. Courage et confiance! A l'année prochaine!

Docteur ad honores.

A. Maton, professeur à l'Université, docteur en droit.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS
admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1885-1886.

—

BACHELIERS EN THÉOLOGIE (1).

1 Byl, Oscar, de Grammont, prêtre du diocèse de Gand; 20 juillet.
2 Delaere, Camille, de Hulste, prêtre du diocèse de Bruges; id.
3 De Pauw, Aug., de Hoboken, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
4 De Wael, Charles, de Diest, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
5 Famelard, Firmin, d'Ellezelles, prêtre du diocèse de Tournai; id.
6 Libert, Prosper, d'Audenarde, prêtre du diocèse de Gand; id.

LICENCIÉ EN THÉOLOGIE.

Buelens, le R. P. Wenceslas, de Molenbeek-St-Jean prêtre de la Congrégation des SS. Cœurs de Jésus et de Marie (dite de Picpus), bachelier en théologie; 20 juillet.

---

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.*

LICENCIÉS EN DROIT CANON.

1 Bauduin, Guillaume, de Maestricht, prêtre du diocèse de Ruremonde, bachelier en droit canon; 20 juillet.

2 Lecler, Mathias, d'Houdelange, prêtre du diocèse de Namur, sous-régent du collège du Pape, bachelier en droit canon; id.

DOCTEURS EN THÉOLOGIE.

1 Ceulemans, François-Corneille, de Werchter, prêtre de l'archidiocèse de Malines (1), sous-régent du collège du Saint-Esprit, licencié en théologie; 20 juillet.

2 Crets, Gommaire-Joseph, de Broechem, chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés à l'abbaye d'Averbode (2), licencié en théologie; id.

3 Vanhoonacker, Albin, de Bruges, prêtre du diocèse de Bruges (3), licencié en théologie; id.

DOCTEUR EN DROIT (1re ÉPREUVE).

Brentani, Laurent, de Lugano (Suisse); 21 juillet.

ÉPREUVE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

Zabeo, Alphonse, de Padoue; 21 juillet.

DOCTEURS EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

1 de Patin, vicomte Carlos, de Langemarck; 11 février.

---

(1) Les thèses de M. Ceulemans étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *De Parvulis qui sine baptismo moriuntur.* — 314 pages.

(2) Les thèses de M. Crets étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *De Divina Bibliorum inspiratione.* — 346 pages

(3) Les thèses de M. Vanhoonacker étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *De Rerum Creatione ex nihilo.* 330 pages.

2 Bivort, Fernand, de Monceau-sur-Sambre; id.
3 Rotsart, Paul, de Hertaing; 21 juillet.
4 Vander Smissen, Edouard, d'Alost; 21 octobre.
5 Hap, Félix, d'Etterbeek; id.
6 Raemdonck, Auguste, de Lokeren; id.

DOCTEUR EN SCIENCES DIPLOMATIQUES.

Avec distinction.

Rotsart, Paul, de Hertaing; 21 juillet.

LICENCIÉS EN PHILOSOPHIE SELON SAINT THOMAS.

1 De Coster, Jean, d'Opwyck, *avec grande distinction*; 23 mars.
2 Vanden Gheyn, Gabriel, de Gand, *avec grande distinction*; 1r juin.
3 Nys, Désiré, de St-Léger, *avec la plus grande distinction*; 15 juillet.

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE SELON SAINT THOMAS.

de Lantsheere, Léon, de Bruxelles, *avec grande distinction*; 3 décembre (1).

(1) Les thèses de M. de Lantsheere avaient pour titre : *Du bien au point de vue ontologique et moral.*

ÉCOLE NORMALE

pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

—

BACHELIERS EN SCIENCES PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES.

1 Froidmont, Michel, de Millen, diacre du diocèse de Liége; 19 juillet.
2 Haemels, Victor, de Louvain, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
3 Hollebecq, Hippolyte, d'Ooteghem, prêtre du diocèse de Bruges; id.
4 Jadoul, Edmond, de Velm, diacre du diocèse de Liége; id.
5 Janssens, Théodore, d'Anvers, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
6 Mertens, Alphonse, de Brasschaet, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
7 Van Damme, Louis, de Knocke, prêtre du diocèse de Bruges; id.

—

INSTITUT AGRONOMIQUE

—

Élèves réguliers.

EXAMENS D'ADMISSION.

1 de Lannoy, comte Philippe, de Bruxelles.
2 Derwa, Prosper. de Hasselt.
3 Lecoq, Ernest, de Namur.
4 Lunden, Léopold, de Bruxelles.
5 Libion, Léon, de Haltinne.
6 Dessy, Gustave, de Dion-le-Val.
7 Coopman, Henri, de Verviers.
8 Deru, François, de Polleur,
9 Dumonceaux, Eugène, de Vencimont.
10 Quinot, Joseph, de Ste-Marie-Etalle.
11 Sonnet, Georges, de St-Hubert.
12 Wauters, Pierre, de Malines.
13 Coppens, baron Louis, de Vielsalm.
14 Pecsteen, Raymond, de Bruges.
15 Olozabal, Carlos, d'Irun (Espagne).
16 Lambotte, Nestor, de Chapelle-lez-Herlaimont.
17 Bethune, baron Charles, d'Alost.
18 Goblet, Clément, de Liége.
19 de Thier, Henri, de Verviers.
20 Bivort, Fernand, de Monceau-s/-Sambre.
21 Jimenez, Alexandre, de Costa-Rica.
22 Fontaine, Joseph, de Vertryck.
23 Dony, Eugène, de Quartes.
24 Willem, Victor, de Velaine.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec grande distinction.

1 de Vuyst, Paul, de Borsbeke.
2 Charle, Gustave, de Moorseele.

Avec distinction.

3 Pollet, Julien, de Verviers.

4 Schreiber, Constant, de Tongres.
5 Forthomme, Pierre, de Bastogne.
6 Pollet, Alfred, de Verviers.
7 Lanthier, Fernand, de Ville-s/-Haine.

D'une manière satisfaisante.

8 Bouillot, Constant, de Couvin.
9 Triaille, Louis, de Péronne.
10 Peten, Clément, de Roosbeek.
11 Stroobants, Albert, de Mont-St-André.
12 Dujardin, Joseph, de Bastogne.
13 Vandeputte, Hubert, d'Alost.
14 Paquot, Joseph, de Bleyberg.
15 Stracmas, Alphonse, de Vienne.
16 Vanderkam, Victor, d'Ixelles.
17 Petit, Herman, d'Auvelais.
18 Otto, Alfred, de Bruges.
19 Dubuisson, Arthur, de Roulers.
20 Donny, Emile, de Bruges.
21 Van Raemdonck, Emile, de St-Nicolas.
22 Porlier, Auguste, de Hodimont.
23 Close, Joseph, de Steinbach.
24 Huwart, Charles, de Loupoigne.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec grande distinction.

1 Fabry, Victor, de Famagne.
2 Laval, Armand, d'Ocquier.
3 Jadoul, Arthur, de Velm.

Avec distinction.

4 Pieraerts, Joseph, de Malines.
5 Bouillot, Constant, de Couvin.
6 Stroobants, Albert, de Mont-St-André.
7 François, Auguste, d'Ixelles.

D'une manière satisfaisante.

8 du Val de Beaulieu, cte Raym., de Cambron-Castiau.

9 Salmon, Désiré, de Temploux.
10 Vandevelde, Honoré, de Landscauter.
11 Ponce, José, de Mendoza (Républ. Argentine).
12 Paquet, Adolphe, d'Erpion.
13 Estienne, Léon, de Feluy.
14 Vandervorst, Paul, de Tervueren.
15 Dereuser, Ernest, de Fleurus.
16 Bessemans, Lambert, de Metsteren.
17 Lemos, Carlos, de Mendoza (Républ. Argentine).
18 Ansiaux, Léon, de Huy.
19 Gochet, Léon, de Bertrix.
20 Jimenez, Siméon, de Costa-Rica.
21 Delcorde, Joseph, de St-Germain.

EXAMENS DE SORTIE ET ONT OBTENU LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR AGRICOLE.

D'une manière satisfaisante.

1 Boidenghien, Lucien, de Rœulx.
2 Trouet, Jules, de Namur.
3 Beaulieu, Louis, de Namur.
4 Cézar, Joseph, de Perwez.
5 Lohest, Charles, de Liége.
6 Courtois, Louis, de Habay-la-Neuve.
7 Rigaux, Félix, de Modave.
8 Fichefet, Jean-Bapt., de Velaine.
9 François, Prosper, de Bruxelles.
10 Moretus de Bouchout, d'Anvers.
11 du Val de Beaulieu, c^te^ Raym., de Cambron-Castiau.

ÉPREUVES SUR DIVERSES BRANCHES.

Avec grand succès.

1 Ponce, José, de Mendoza (Républ. Argentine).

Avec succès.

2 Nagant, Charles, de Liége.
3 Dereuser, Georges, de Fleurus.
4 Gochet, Léon, de Bertrix.

ÉCOLES SPÉCIALES
des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

—

1° Élèves ordinaires.

I. *Examens d'admission.*

Programme A.

1 Ballber, Jacques, de Tarrasa (Espagne).
2 Bouriez, Fernand, de Couillet.
3 Busschodts, Auguste, de Lierre.
4 Camarena, Jesù, de Guadalaxara (Mexique).
5 Careaga, José, de Mazatlan (Mexique).
6 Cerckel, Paul, de Cureghem.
7 Chatrian, Pierre, de Bruxelles.
8 Crusat, Manuel, de Genève (Suisse).
6 Delmiche, Georges, de Jemappes.
10 de Waepenaert, Ferdinand, de Bruxelles.
11 De Waey, Jean, de Flessingue (Hollande).
12 Diaz y Ojesto, José-Pédro, de Madrid (Espagne).
13 Dony, Emile, de Sorinnes-lez-Dinant.
14 Doutrelepont, Renier, de Malmedy (Prusse).
15 Dujardin, Henri, de Louvain.
16 Evrard, Emile, de Denée.
17 Fontaine, Georges, de Haine-St-Pierre.
18 François, Henri, de Schaerbeek.
19 François, Léon, de Mamer (G.-D. de Luxembourg).
20 Grottendieck, Paul, de Bruxelles.
21 Kohl, Jean-Pierre, d'Ehnen (G.-D. de Luxemb.).
22 Lahaye, Léandre, de Bierwart.
23 Leborgne, Hector, de Gilly.
24 Linard, Jules, de Bois-de-Villers.
25 Maes, Alphonse, de Malines.
26 Marien, Prosper, de Mazy.

27 Mercier, Henri, de Bruxelles.
28 Miguel, Louis, de Caballer (Espagne).
29 Nieuwland, Pierre, d'Anvers.
30 Plottier, Adolphe, de Montevideo (Uruguay).
31 Regout, Eugène, de Maestricht (Hollande).
32 Ricart, Jules, de Tournai.
33 Sauveur, Gustave, de Jamoigne.
34 Servet, Sébastien, de Murcie (Espagne).
35 Slosse, Eugène, de Bruxelles.
36 Van Arenbergh, Augustin, de Louvain.
37 Van Arenbergh, Louis, de Louvain.
38 Wérotte, Léon, de Profondeville.

Programme B.

39 Badart, Henri, de Nivelles.
40 Borissowski, Michel, de Moscou (Russie).
41 De Croës, Paul, de Mons.
42 Favart, Ernest, de Bruxelles.
43 L'Hoëst, Louis, de Walcourt.
44 Minnaert, Paul, de Grammont.
45 Vanden Berghe, Alphonse, de Menin.
46 Van Roye, Emile, de Molenbeek-St-Jean.

II. *Ingénieurs des arts et manufactures, du génie civil et des mines.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec la plus grande distinction.

1 de la Vallée Poussin, Charles, de Louvain.
2 Sibenaler, Nicolas, de Remich (G.-D. de Luxemb.).
3 Therasse, Charles, de Bioulx.

Avec distinction.

4 Diderrich, Norbert, de Vielsalm.
5 Fontaine, Albert, de Haine-St-Pierre.
6 Prudhomme, Emile, de Gand.

7 Prudhomme, Hector, de Gand.
8 Tilman, Firmin, de Virton.
9 Van Bastelaer, Léonce, de Charleroi.

D'une manière satisfaisante.

10 Ballber, Jacques, de Tarrasa (Espagne).
11 Berger, Jules, de Jambes.
12 Boine, Jean, de Louvain.
13 Bouriez, Fernand, de Couillet.
14 Carton, Léonard, de Tournai.
15 Crèvecœur, Félix, de Lathuy.
16 D'Hainaut, Jules, de Baudour.
17 Duvigneaud, Albert, de Gennevaux.
18 Halewyck, Eugène, d'Ostende.
19 Luyckx, Léon, de Bruxelles.
20 Moulart, Edouard, de Bruxelles.
21 Van Opstal, Charles, de Malines.
22 Wouters, Joseph, de Louvain.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec distinction.

1 Busschodts, Alphonse, de Lierre.
2 Colson, Léon, de Buissonville.
3 Linard, Firmin, de Wauthier-Braine.
4 Schlögel, Emile, de Ciney.
5 Schuler, Aloïs, de Mertert (G.-D. de Luxembourg).

D'une manière satisfaisante.

6 Antoine, Stanislas, de Bruxelles.
7 Bidez, Léon, de Frameries.
8 Bleyenheuft, Auguste, de Bruxelles.
9 De Groote, Victor, d'Aardenburg (Hollande).
10 De Zutter, François, de Ninove.
11 Guiot, Joseph, de Forzée.
12 Perez Garcia, Pie Abdon, de Gergal (Espagne).
13 Pignolet, Louis, de Warmifontaine.
14 Schepens, Henri, de Bulscamp.
15 Wouters, Emile, de Malines.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec grande distinction.

1 Van den Eynde, Hector, de Voorde.
2 Vuylsteke, Jules, de Menin.

Avec distinction.

3 Doutrepont, Léon, de Herve.
4 Liesens, Mathieu, de Tongres.
5 Renders, Gustave, de Schaerbeek.
6 Tasiaux, Alexis, de Schaltin.

D'une manière satisfaisante.

7 Bauwens, Louis, de Lierre.
8 Blondieau, Etienne, de Peer.
9 de Liedekerke, comte Florimond, de Bruxelles.
10 Smits, Eugène, de Couillet.

EXAMENS DE SORTIE.

Avec grande distinction.

1 Steylaers, Joseph, de Bruges.

Avec distinction.

2 Degand, Jules, d'Hellebecq.
3 De Ridder, Georges, de Louvain.
4 Marot, Fortuné, de Rochefort.
5 Pepinster, Joseph, de Herve.

D'une manière satisfaisante.

6 Crimont, Charles, de Bernissart.
7 De Lannoy, Louis, de Messines.
8 Grognard, Emile, de Baranzy.
9 Hoffer, Henri, de Mons.
10 Hoho, Paul, de Wittem (Hollande).
11 Michiels, Josse, de Berchem-Ste-Agathe.
12 Poncelet, Paul, d'Orsinfaing.
13 Stoesser, Fernand, de Quaregnon.

III. *Ingénieurs des constructions civiles et des constructions mécaniques.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

D'une manière satisfaisante.

1 Franssen, Robert, de Liége.
2 Gilliot, Léon, d'Anvers.
3 Lebrun, Edmond, de Berzée-lez-Walcourt.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec grande distinction.

1 Chavarria Mora, Nicolas, de San-José (Costa-Rica).

D'une manière satisfaisante.

2 De Wilde, Arthur, de Tirlemont.
3 Neut, Georges, de Gand.
4 Thomas, Emile, de Gouy-lez-Piéton.

EXAMENS DE SORTIE.

D'une manière satisfaisante.

1 Laminne, Paul, de Tongres.
2 Pel, Camille, de Bruxelles.

IV. *Ingénieurs architectes.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec distinction.

1 Martin, Valentin, de Kiederich (Prusse).

D'une manière satisfaisante.

2 Leborgne, Hector, de Gilly.

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

D'une manière satisfaisante.

Dony, Julien, de Rummen.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

D'une manière satisfaisante.

1 Salmon, Clément, de Bruxelles.
2 Swéron, Oscar, de Haecht.

V. *Ingénieurs des arts chimiques.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

D'une manière satisfaisante.

1 Collart, Charles, de Steinfort (G.-D. de Luxemb.).
2 Staquet, Armand, de Fleurus.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

D'une manière satisfaisante.

1 Soler y Puigdollers, François, de Tarrasa (Espagne).
2 Tonglet, Camille, de Gesves.

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

D'une manière satisfaisante.

Motquin, Louis, de Soignies.

EXAMENS DE SORTIE.

D'une manière satisfaisante.

1 Gobbe, Octave, de Lodelinsart.
2 Ouwerx, Charles, de Velm.
3 Van Lierde, Camille, d'Everbecq.

2° Élèves libres.

EXAMEN SUR DES COURS DE LA 3e ET DE LA 4e ANNÉE.

Avec le plus grand succès.

Michel, Amédée, de Marseille (France).

—

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par les Commissions d'examen de l'Université, en exécution de la loi du 20 mai 1876, dans les deux sessions ordinaires et la session supplémentaire de 1886.

—

FACULTÉ DE DROIT.

EXAMEN DE CANDIDAT.

Avec la plus grande distinction.

1 Damoiseaux, Maurice, de Mons.
2 Lambrechts, Hector, de Louvain.
3 Maus, Isidore, de Bruxelles.
4 Corbiau, Jean, de Bouillon.

Avec grande distinction.

5 Opsomer, Georges, de St-Genois.
6 Golesco, Georges, de Spa.
7 Bergeret, Victor, de Soignies.
8 De Ridder, Alfred, de Louvain.
9 de la Vallée Poussin, Joseph, de Louvain.
10 Desclée, Paul, de Tournai.
11 Jorion, Charles, d'Ath.

Avec distinction.

12 De Meester, Emmanuel, d'Anvers.
13 Labis, Albert, de Tournai.
14 Joly, Albert, d'Ixelles.
15 Duvieusart, Léopold, de Gosen-Filée.
16 Bodeux, Michel, de Spa.
17 Dullaert, Maurice, de Bruges.
18 Mommen, Edmond, de Boom.
19 du Parc, vicomte Gustave, de Vlamertinghe.

D'une manière satisfaisante.

20 Denefve, Joseph, de Mons.

21 Gesché, Alfred, de Molenbeek-St-Jean.
22 Aelbrecht, Ulmar, de Louvain.
23 Gillis de Pelichy, baron Henri, d'Anvers.
24 Gérard, Alexandre, de Namur.
25 Gofflot, Louis, de Rochefort.
26 Schoeters, Désiré, de Herenthout.
27 Gorlia, Emile, d'Ath.
28 Rousseau, Aimé, de Dour.
29 Van Malleghem, Octave, de Nukerke.
30 Van Cutsem, Paul, d'Anvers.
31 Guillemin, Paul, de Grammont.
32 Verstraeten, Jean, de Malines.
33 Materne, Alphonse, de Charleroi.
34 Misonne, Etienne, de Gilly.
35 Van Neste, Jules, d'Oostcamp.
36 Marchant, Pierre, de Bruxelles.
37 Hachez, Léon, de Soignies.
38 Plessers, Louis, de Niel.
39 Dijon, Paul, de Huy.
40 Thimus, Edgard, de Battice.
41 Schramme, Victor, d'Ostende.
42 Goemaere, Clément, de Courtrai.
43 Van Bortel, David, d'Anvers.
44 Bettonville, Jean, de Canne.
45 Bernaerts, Georges, d'Assche.
46 Créteur, Géry, de Renaix.
47 Camerlynck, Remi, de Reninghelst.
48 Vander Eycken, Albert, de Herck-la-Ville.
49 Cambier, Jean, de Renaix.
50 Lemaître, Joseph, de Marcinelle.
51 De Kinder, Victor, d'Anvers.
52 Laurent, Paul, de Dinant.
53 De Clippele, Paul, de Grammont.
54 De Groote, Alfred, de Grammont.
55 Caillioux, Arthur, de Tirlemont.
56 De Clèves, Philippe, de Papignies.
57 Stroobants, Emile, de Huldenberg.

58 Franck, Olivier, de Jumet.
59 Golenvaux, Fernand, de Bouge.

PREMIER EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec la plus grande distinction.

1 Dumortier, Henri, de Meerendré.
2 Bribosia, Henri, de Namur.
3 de Brabandere, Gaston, d'Ixelles.

Avec grande distinction.

4 de Villermont, comte Charles, de Bruxelles.
5 Voisin, Henri, de Wodecq.
6 De Becker, Emile, de Louvain.

Avec distinction.

7 De Necker, Louis, de Courtrai.
8 de Limburg-Stirum, cte Adolphe, de Zetrud-Lumay.
9 Gilbert, Eugène, de Louvain.
10 Ernst, baron Alexandre, de Louvain.
11 de Wouters d'Oplinter, chev. Emmanuel, de Bruxelles.
12 Vander Smissen, Edouard, d'Alost.
13 Hap, Félix, d'Etterbeek.
14 Vanden Rydt, Georges, de Nivelles.
15 De Preter, Jean, d'Anvers.
16 Aelbrecht, Ulmar, de Louvain.
17 De Haene, Joseph, de Furnes.
18 Gesché, Alfred, de Molenbeek-St-Jean.
19 Maquinay, Henri, de Verviers.
20 Van Cutsem, Paul, de Bruxelles.
21 Leschevin, Fernand, de Tournai.
22 Stouffs, Léon, d'Ohain.

D'une manière satisfaisante.

23 Vincent, Edgar, d'Acoz.
24 Denis, Léon, de Namèche.
25 Dremel, Albert, de Bruxelles.
26 Muuls, Charles, de Bruges.
27 Van Reeth, Edouard, de Boom.

28 Dochy, Robert, de Lichtervelde.
29 Lambrechts, Alfred, de Waterloo.
30 Pecher, Léon, de Boussu.
31 Singelée, Charles, de Schaerbeek.
32 Aldernaght, Léon, d'Anvers.
33 Georis, Edgar, de Marcinelle.
34 Aelbrecht, Arnold, de Louvain.
35 Vander Donckt, Edmond, d'Etichove.
36 Poliart, Jean, de Fontaine-l'Évêque.
37 Fichefet, Emile, de Sombreffe.
38 Claes, Raoul, de Bruxelles.
39 David, Alphonse, de Moustier-sur-Sambre.
40 Slotte, Nestor, de Quenast.
41 Van de Put, Albert, d'Anvers.
42 Cols, Alphonse, d'Anvers.
43 Coppens, baron Hubert, de Waelhem.
44 Van Huffel, Paul, de Seeverghem.
45 Rouchet, Louis, de Melckwezer.
46 Van Kerckhoven, Jules, de Louvain.
47 Géron, Victor, de Montzen.
48 Raemdonck, Auguste, de Lokeren.
49 Deploige, Florent, de Tongres.
50 Neve, Corneille, de Mettecoven.
51 Rotsart de Hertaing, Richard, de Bruges.
52 Vande Walle, Maurice, de Schaerbeek.
53 Allard, Gustave, de Baileux (Chimay).
54 Vanderborght, Victor, de Tournai.
55 De Somer, Clément, de Turnhout.
56 Claes, Jacques, de Tongres.
57 van Elewyck, chevalier Arnold, de Louvain.
58 Verhees, Emile, de Louvain.
59 Hap, Joseph, d'Etterbeek.
60 Ramlot, Henri, de Perwez Ohey.
61 Dinon, Waldor, de Ciney.
62 Pauwels, Adolphe, de Hoboken.
63 Masselus, Georges, de Belleghem.
64 Lannoy, Gustave, de Comines.

65 Félix, Léonard, d'Audenarde.
66 de Limburg Stirum, comte Henri, de Gand.
67 Frère, Edmond, de Gilly.
68 de Waepenaert, Charles, d'Anvers.
69 Mayart, Denis, d'Alost.
70 Piret, Arthur, de Tarcienne.
71 de Nieulant, vicomte Charles, de Gand.
72 Duquesne, Léon, de Merbes-le-Chateau.
73 Ketelers, Henri, de Pervyse.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec la plus grande distinction.

1 Vermeer, Sylvain, d'Anvers.

Avec grande distinction.

2 Dijon, Eugène, de Huy.
3 Raes, Joseph, de Hougaerde.

Avec distinction.

4 Jacobs, Emile, de Louvain.
5 De Visschere, Emile, de Ruddervoorde.
6 Demaret, Alfred, d'Aubel.
7 Lebon, Hector, de Sotteghem.
8 De Brie, Alphonse, de Courtrai.
9 Smits, Jules, de Louvain.
10 De Voghel, François, de Lennick-St-Quentin.
11 Bauwens, Léon, d'Oostmalle.
12 Simons, Henri, d'Ixelles.
13 Janssens, Edouard, d'Anvers.
14 Deckers, Paul, d'Anvers.
15 Morelle, François, de Gosselies.
16 Dom, Henri, de Namur.
17 Bolle, Fernand, de Louvain.
18 Pecquereau, Gustave, de Pottes.

D'une manière satisfaisante.

19 de Burlet, Paul, de Nivelles.
20 Loix, Arthur, d'Alken.
21 Irarrazaval, Fernando, de Santiago.

22 Wacrenier, Paul, d'Escanaffles.
23 Ermel, Charles, de Frasnes-lez-Gosselies.
24 Dubois d'enghien, Arthur, de Seneffe.
25 Thomas, François, de Gouy-lez-Piéton.
26 Delfosse, Paulin, de Seneffe.
27 de Villers, Fernand, de Gand.
28 Leunen, Joseph, de St-Trond.
29 Noterdaeme, Jérôme, de Loo.
30 Quirini, Jules, de Velaines-sur-Sambre.
31 Béthune, baron Léon, d'Alost.
32 Denis, Eugène, de Liernu.
33 Schepens, Louis, de Bulscamp.
34 Dailly, Jules, de Schaerbeek.
35 Wilmart, Adolphe, de Gosselies.
36 Bosquet, Hervey, de St-Nicolas.
37 Goossens, Hubert, de Laer.
38 Thienpont, Alphonse, de Hoorebeke.
39 Vander Meerschen, Eugène, de Bruxelles.
40 Van Beeck, Théophile, de Wommelghem.
41 Bolle, Emile, de Fleurus.
42 Le Tellier, Pol, d'Ath.
43 Malherbe, Paul, d'Andenne.
44 Vanden Wouver, Arthur, d'Anvers.
45 Van Winckel, Georges, de Lokeren.
46 De Cooman, Oscar, de Ninove.
47 Roelandts, Aimé, de Wacken.
48 Lauwers, Jean, d'Ostende.
49 De Bleeckere, Léon, d'Audenarde.
50 Petit, Louis, d'Auvelais.
51 de Faudeur, Adelin, de Bruxelles.
52 Gillain, Edouard, de Glabais.
53 Leduc, Octave, de Velaines.
54 Vico, Louis, de Maubrai.
55 Baus, Hector, d'Ypres.
56 Buisseret, René, de Wavre.
57 Misonne, Edouard, de Gilly.
58 de Troostembergh, Louis, de Louvain.

59 d'Udekem, Ferdinand, de Bossut-Gottechain.
60 Hannotte, Alphonse, de Battice (Chaineux).
61 Dujardin, Narcisse, de Bastogne.
62 Delvenne, Joseph, de Stavelot.
63 Stamane, Edmond, de Chièvres.
64 Verwilghen, Alphonse, de St-Nicolas.
65 Wyseur, Ferdinand, de Menin.
66 Stas, Joseph, de St-Trond.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE.

Avec la plus grande distinction.

1 Lombaerts, Joseph, d'Anvers.

Avec grande distinction.

2 Schottey, Eugène, de Menin.
3 Van Malleghem, Amédée, de Nukerke.
4 Haghebaert, Honoré, d'Elverdinghe.
5 Toelen, Auguste, d'Anvers.

Avec distinction.

6 Roelandts, Emile, de Tielrode.
7 Verstraeten, Constant, de Vlierzele.
8 Goemine, Auguste, d'Aeltre.
9 Beheyt, Alard, de Bruges.
10 Vanden Wouver, Léonce, d'Anvers.
11 Convent, Camille, de Boom.
12 Hemeleers, Max, de Bruxelles.
13 Coelembier, Joseph, de Courtrai.
14 Pieraerts, Paul, de Malines.
15 Soenens, Ernest, d'Audenarde.
16 Maton, Aristide, de Bruxelles.
17 Vermoelen, Pancrace, de St-Josse-ten-Noode.

D'une manière satisfaisante.

18 Demolder, Jean, de Basse-Wavre.
19 Cappuyns, Joseph, de Corbeek-Dyle.
20 Van Stratum, Raymond, d'Anvers.
21 Fabry, Léon, de Marchin.
22 Verhaert, Hubert, de Hersselt.

23 Vande Velde, Edgard, d'Isque.
24 Ameye, Raymond, de Roulers.
25 Poncelet, Paul, d'Offagne.
26 Hertsens, Henri, de Doel,
27 Depla, Arthur, de Ruddervoorde.
28 Gilles, Stanislas, d'Arendonck.
29 Tanger, Auguste, de Moerkerke-lez-Bruges.
30 Coppin, Désiré, de Neuve-Église.
31 De Quinnemar, Raymond, de Heule.
32 Peeters, Louis, de Neeroeteren.
33 Goedhuys, Joseph, d'Attenrode-Wever.
34 Vanden Begin, Eugène, d'Anvers.
35 Dewit, Ferdinand, de Terhaegen.
36 De Beer, Joseph, de Leeuwerghem.
37 Aerts, Jules, de Wyneghem.
38 Raeymaekers, Eugène, de Lichtaert.
39 Bouhy, Victor, de Liége.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE.

Avec la plus grande distinction.

1 Dochy, François, de Barry.

Avec grande distinction.

2 Burie, Eugène, de Grammont.
3 Aerts, Achille, de Lierre.

Avec distinction.

4 Tielens, Charles, de Maestricht.
5 Vander Smissen, Léon, de Genenbosch.
6 Vande Lanoitte, Evariste, d'Ypres.
7 Loridan, Alfred, de Ploegsteert.
8 Cappuyns, Joseph, de Corbeek-Dyle.

D'une manière satisfaisante.

9 Van Hove, Joseph, de Londerzeel.
10 Lemaître, Emile, de Courcelles.
11 Cools, Léon, de Bruxelles.
12 De Geest, Fernand, de Lokeren.
13 Lanen, Jules, de Gheel.

14 Goffaerts, Camille, de Louvain.
15 Belloy, Joseph, d'Anvers.
16 Vanden Broeck, Jean, de Jette-St-Pierre.
17 Van Hoof, François, de Koningshoickt.
18 De Witte, Alfred, de Velsicque.
19 Indekeu, Jacques, de Neeroeteren.
20 De Moor, Théodore, d'Oombergen.
1 Mertens, Alfred, de Hamme-Ste-Anne.
22 De Bleeckere, Paul, d'Audenarde.
3 Claes, Julien, de Castre.
4 Van Stratum, Raymond, d'Anvers.
25 Bruaux, Louis, de Hanzinnes.
26 Demarbaix, Théodore, d'Eynthout.

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE.

Avec distinction.

etellier, Pol, d'Ath.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (DOCTEURS EN DROIT).

Avec la plus grande distinction.

Jonnart, Omer, de Masnuy.

Avec grande distinction.

2 Wacrenier, Paul, d'Escanafles.
3 De Brie, Alphonse, de Courtrai.
4 De Visschere, Emile, de Ruddervoorde.
5 Demaret, Alfred, d'Aubel.

Avec distinction.

6 Wouters, Jean, d'Anderlecht.
7 Gravis, Omer, de Péronne-lez-Binche.
8 Baeten, Ernest, de Nieuwerkerken-lez-Alost.
9 Nagels, Charles, de Hasselt.
10 Thienpont, Alphonse, de Hoorebeke.

D'une manière satisfaisante.

11 Roberti, Max, de Louvain.

12 Butaye, Emile, de Messines.
13 Beauloye, Eusèbe, de Rhisnes.
14 De Vos, Michel, d'Audenarde.
15 Schepens, Louis, de Bulscamp.
16 Wilmart, Adolphe, de Gosselies.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

Avec grande distinction.

1 Pouillon, Henri, d'Estinnes-au Mont.
2 Huriaux, Pierre, de Hantes-Wihéries.
3 Ide Manille, de Wervicq.

Avec distinction.

4 Haelewyck, Aimé, de Charleroi.
5 Vendrickx, François, de Bruxelles.
6 Van Waesberghe, Edouard, d'Eecloo.
7 Somers, Emile, de Gierle.
8 Asselbergs, Jean, de Bruxelles.
9 Renoirte, Marius, de St-Ghislain.
10 Boucquey, Hilaire, de Poperinghe.
11 Lecouturier, Edmond, de Walhain-St-Paul.

D'une manière satisfaisante.

12 Van Houtte, Alidor, de Desselghem.
13 Moulin, Jules, d'Œudeghien.
14 Laenen, Joseph, de Heyst-op-den-Berg.
15 Demade, Pol, de Comines.
16 Gabriels, Raymond, de Munckzwalm.
17 Derême, Alfred, de Grand-Reng.
18 Goemaere, César, de Wytschaete.
19 Scruel, Vincent, d'Anvers.
20 Wauters, Emile, de Grobbendonck.
21 Ameye, Emile, de Roulers.
22 Van Hoonacker, Pierre, de Bruges.
23 Lefevre, Lubin, de Wanferzée.

24 Van Egroo, Alphonse, de Stavele.
25 Verhoef, Léon, de Bruges.
26 Compagnion, Jean, de Roubaix.
27 Verryt, Jean-François, de Tremeloo.
28 Buyse, Henri, de Menin.
29 Mahy, Louis, de Solre-St-Géry.
30 Cea, Emile, de Horrues.
31 Vermeersch, Emile, de Houthem (Furnes).
32 Haverland, Eugène, de Thy-le-Château.
33 Van Doorslaer, Georges, de Malines
34 De Braeckeleer, Xavier, d'Ophasselt.
35 Moulaert, Théodule, de Bruges.
36 Feys, Odilon, d'Eggewaertscappelle.
37 Beurskens, Antoine, de Neer (Pays-Bas).
38 Brehain, Clovis, de Thieulain.
39 Verbelen, Charles, de Buggenhout.
40 Byl, Jean, de Perck.
41 Collot, Joseph, de Lustin.
42 Lebas, Alfred, de Mons.
43 Alenus, Gustave, de Baelen.
44 Blerot, Edmond, d'Ixelles.
45 Cambron, Charles, d'Ath.
46 Seghin, Emile, de Ste-Marie-d'Oignies.
47 Van Noyen, Louis, de Wilryck.
48 Mahieu, Emile, de Comines.
49 Jeanty, Arthur, de Strainchamps.
50 Witvrouwen, Isidore, de Bouwel.
51 Dutoy, Arthur, de Namur.
52 Debisschop, Emile, d'Etichove.
53 Lox, Basile, de Neerlinter.
54 Temmerman, Philémon, d'Erembodeghem.
55 Ortegat, Lucien, de Malines.
56 Pousseur, Emile, de Gedinne.
57 Custers, Michel, de Groote-Brogel.
58 Haveau, Jules, de Chapelle-lez-Herlaimont.
59 Gailly, Albert, de Nivelles.
60 Reners, Louis, de Hasselt.
61 Lefevre, Théophile, de Louvain.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

Avec la plus grande distinction.

1 Brebant, Adhémar, de Warquegnies.

Avec grande distinction.

2 Feys, Victor, de Thielt.
3 Carlier, Emile, de Meerbeke.
4 De Champs, Alfred, de Châtelineau.
5 Bauwens, François, de Viersel.
6 Planquart, Cyrille, de Mouscron.
7 Helsmortel, John, d'Ostende.

Avec distinction.

8 Van Biervliet, Jules, de Bruges.
9 Kuyl, Clément, de Vilvorde.
10 Tellier, Elie, de Barbençon.
11 Fauconnier, Edmond, de Mignault.
12 Dusollier, Cyrille, de Luingne.
13 Rubbens, Emile, de Zele.
14 Flahou, Camille, de Wulveringhem.
15 Claes, François, d'Oetinghen.
16 Devaux, Léon, de Philippeville.
17 Deleval, Remi, d'Aubel.
18 Delchevalerie, Jules, de Temploux.

D'une manière satisfaisante.

19 Van Eynde, Henri, de Moll.
20 Maeyens, Eugène, de Knesselaere.
21 Mahieu, Albert, de Rumbeke.
22 Rooryck, Emile, de Hoogstaede.
23 Vanden Wouwer, Louis, d'Itegem.
24 Joye, René, de Woumen.
25 Hertsens, Pierre, de Stekene.
26 Basyn, Georges, de Bruges.
27 De Ridder, Joseph, de Deurne.
28 Xhonneux, Jacques, de Lontzen.
29 Lamal, Louis, de Ninove.

30 Eeckman, Jean, de Tournai.
31 Laporta, Auguste, de Lierre.
32 D'Hauwer, Pierre, de Castre.
33 Van Holder, Auguste, de Herinnes.
34 Billouez, Antoine, de Maulde.
35 Mahaux, Léon, de Boignée.
36 De Lantsheere, Joseph, d'Assche.
37 Jullien, Albert, de St-Hubert.
38 Baudhuin, Léon, de Bois-de-Villers.
39 Prevost, Ermire, de Tourpes.
40 Rademaekers, Joseph, de Maeseyck.
41 Fostie, Antoine, de Signeulx.
42 Gielis, François, de Liége.
43 Mostaert, Georges, de Watou.
44 Van Gorp, Eugène, de Boortmeerbeek.
45 Allard, Eloi, de Châtelineau.
46 Lommen, Ferdinand, de Moll.
47 Pelgrims, Albéric, de Louvain.
48 Planquart, Godefroid, de Mouscron.
49 Reusens, Georges, de Malines.
50 Theunis, Jules, de Wygmael.
51 Goossens, Edmond, de Malines.
52 Van Tricht, Emile, de Louvain.
53 De Gheselle, Gustave, d'Ingelmunster.
54 Verstappen, Henri, de Diest.
55 Nanson, Jean, de Verviers.
56 Van Hoonacker, Pierre, de Bruges.
57 Van Baelen, Adolphe, de Louvain.
58 Claes, Alphonse, de Herent.
59 Drousie, Jules, de Hornu.
60 De Ryck, Léon, de Tamise.
61 Duchâteau, Alphonse, de Malines.
62 Lebrun, Nestor, de Seloignes.
63 Janssens, Alexandre, de Lillo.
64 Leemans, Charles, de Malines.
65 Van Meirhaeghe, Jules, de Mullem.
66 Gevaert, Charles, d'Eyne.
67 Jobart, Gustave, de Dinant.

68 Cornelis, Emile, d'Ostende.
69 Leroy, Franz, de Verviers.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Heymans, François, de Ghoyck.
2 Doutreligne, Robert, de Courtrai.
3 Bovy, Jules, de Villers-le-Peuplier.

Avec grande distinction.

4 Louveaux, Charles, de Malines.
5 Verschraegen, Jean, de Beirvelde.
6 Dutilleux, Marcellin, de Coutisse.
7 Castelain, Louis, de Gouy-le-Piéton.
8 Wouters, Henri, de Louvain.
9 De Marbaix, Franz, d'Eynthout.

Avec distinction.

10 Foucart, Adhémar, de Mainvault.
11 Praet, Emile, de Grammont.
12 Piret, Jules, d'Eghezée.
13 Lamal, Prosper, de Malines.
14 Depoitte, Emile, de Ronquières.
15 Gillet, Joseph, d'Anloy.
16 Vincart, Antoine, de Saintes.
17 Standaert, Léopold, d'Adegem.
18 Turner, Alfred, du Rœulx.
19 Tamine, Edmond, de Nivelles.
20 Vilain, Albert, de Pâturages.
21 Debie, Joseph, de Lichtaert.
22 Fortemps, Gérard, de Trembleur.
23 Vanden Hove, Constant, de St-Trond.
24 Dessy, Jules, de Dion-le-Val.
25 Gits, René, d'Iseghem.

D'une manière satisfaisante.

26 Lantmeeters, Louis, de Genck.

27 Alesch, Edouard, de Bascharage.
28 Van Coillie, Edouard, de Gits.
29 Van Bever, Odilon, d'Okegem.
30 Lefebure, Ernest, de Thieusies.
31 Possemiers, Victor, d'Anvers.
32 Gallez, Léon, de Châtelet.
33 Vermeylen, Louis, de Louvain.
34 Moereels, Céleste, de Willebroeck.
35 De Corte, Victorien, de Hove.
36 Wynants, Joseph, d'Opwyck.
37 Caffet, Adolphe, de Haine-St-Paul.
38 Stroobants, Rodolphe, de Leeuw-St-Pierre.
39 Van Vooren, Victor, de Watervliet.
40 Blancke, Auguste, de Wynghene.
41 Faucon, Adolphe, du Rœulx.
42 Duvellié, Henri, de Mourcourt.
43 Laenen, Romain, de Heyst-op-den-Berg.
44 Stryckers, Alphonse, de Maeseyck.
45 Lemaître, Edouard, de Charleroi.
46 Van Looveren, Henri, de Wuestwezel.
47 Nihon, Toussaint, de Trembleur.
48 Masen, Emile, de Lede.
49 Piret, Prosper, de Tournai.
50 Valentin, Eudore, de Gonrieux.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE
CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (2me ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Brusselmans, Jules, de Puers.
2 Mortieaux, Henri, d'Andenne.
3 Giele, Frédéric, de Louvain.
4 Rubbens, Armand, de Zele.

Avec grande distinction.

5 Lefebvre, Edmond, d'Ohey.
6 Aerts, Florent, de Marlinne.
7 Glorieux, Henri, de Bruges.

8 Leuridan, Aimable, de Nieppe.
9 Verwilghen, Alphonse, de Roosendael.
10 Bragard, Henri, de Charneux.
11 Haers, Honoré, de Basseveldc.
12 Thevelin, Arthur, de Kemmel.
13 Sacré, Edmond, d'Yves-Gomzée.
14 Gillet, Joseph, d'Anloy (Libin).

Avec distinction.

15 Maubille, René, de Loupoigne.
16 Hiernaux, Emile, de Marchienne-au-Pont.
17 Wibin, Benjamin, de St-Georges.
18 De Mesmaecker, Pierre, de Steenhuffel.
19 Caucheteux, Anatole, de Thumaide.
20 Van Krunkelsven, François, de Quaedmechelen.
21 Toné, Michel, de Reckheim.
22 Schelfhaut, Léon, de Sinay.
23 Dalne, Alfred, de Beaumont.
24 Bergen, Louis, de Langdorp.
25 Courtoy, Auguste, de Herve.
26 De Naeyer, Théodore, d'Alost.
27 Le Jeune, Camille, d'Estinne-au-Val.
28 Bodart, Charles, de Namur.
29 Pattyn, Emile, de Handzaeme.
30 Godeau, Jules, d'Ittre.
31 Ingebos, Jean, de Nethen.
32 Vander Haegen, Jean-Baptiste, de Tourneppe.
33 Yserbyt, Alphonse, de Cuerne.
34 Evrard, Léon, d'Acoz.
35 Morciaux, Alfred, de Jodoigne.
36 Marot, Jules, de Rochefort.
37 Alesch, Edouard, de Bascharage.
38 Vander Haeghen, Cyrille, de Sulsicque.

D'une manière satisfaisante.

39 Valvekens, Andronic, de Rillaer.
40 Verhoeven, Louis, de Nieuwrode.
41 Burton, Cyprien, de Foy-Notre-Dame.

42 Martin, Aimé, de Niverlée.
43 Pasquasy, François, de Beirendrecht.
44 Pourbaix, Henri, de Courcelles.
45 Wéry, Auguste, de St-Georges.
46 Stubbe, Lambert, de Bruxelles.
47 Strauven, Hippolyte, d'Engelmanshoven.
48 Pratte, Auguste, de Quartes.
49 Smet, Auguste, de St-Nicolas.
50 Roeder, Mathias, de Breidweiler.
51 Hottlet, Alfred, de Bioul.
52 Vranckx, Richard, de Glabbeek-Suerbempde.
53 Devos, Maurice, d'Eecloo.
54 Luyten, Louis, de Beggynendyck.
55 Lodewyckx, Jules, de Hougaerde.
56 Thiernagand, Alphonse, de Lambermont.
57 Devos, Victor, d'Ath.
58 Dupagne, Jules, de Pontillas.
59 De Leyn, Emile, de Foëcy (France).
60 Delbeke, Jules, de Thonrout.
61 Claes, Jean-Baptiste, d'Oetinghen.
62 Godeau, Charles, de Virginal.
63 Derroitte, Nestor, de Ciney.
64 Debandt, Emile, de Boesinghe.
65 Roland, Joseph, de Grosage.
66 Guyaux, Emile, de Ham-sur-Sambre.
67 Volt, Victor, de Beauvechain.
68 Roosens, Joseph, de Maffe.
69 Dessy, Ernest, de Dion-le-Val.
70 Goedertier, Polydore, de Munte.
71 Lucq, Louis, de Templeuve.
72 De Wulf, Camille, d'Ingelmunster.
73 Grard, Louis, de Brasménil.
74 Laurent, Edmond, de Daussois.
75 Michiels, Victor, de Keerberghen.
76 Van Pevenage, Henri, de Nederbrakel.
77 Muls, Charles, de Herent.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (3me ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Rubbens, Armand, de Zele.
2 Mortiaux, Henri, d'Andenne.
3 Giele, Frédéric, de Louvain.
4 Glorieux, Henri, de Bruges.
5 Brusselmans, Jules, de Puers.

Avec grande distinction.

6 Maubille, René, de Loupoigne.
7 Van Krunkelsven, François, de Quaedmechelen.
8 De Mesmaecker, Pierre, de Steenhuffel.
9 Schepens, Auguste, de Bulscamp.
10 Roose, Arthur, de Courtrai.
11 Sacré, Edmond, d'Yves-Gomzée.
12 Leuridan, Aimable, de Nieppe.
13 Thevelin, Arthur, de Kemmel.
14 Verwilghen, Alphonse, de Roosendael.
15 Morciaux, Alfred, de Jodoigne.

Avec distinction.

16 Thoné, Michel, de Reckheim.
17 Wéry, Auguste, de St-Georges,
18 Wibin, Benjamin, de St-Georges.
19 Caucheteux, Anatole, de Thumaide.
20 Lefebvre, Edmond, d'Ohey.
21 Aerts, Florent, de Marlinne.
22 Hiernaux, Emile, de Marchienne-au-Pont.
23 Bergen, Louis, de Langdorp.
24 Schelfhaut, Léon, de Sinay.
25 Bodart, Charles, de Namur.
26 Martin, Aimé, de Niverlée.
27 Courtoy, Auguste, de Herve.
28 Le Jeune, Camille, d'Estinne-au-Val.
29 Vander Haegen, Jean-Baptiste, de Tourneppe.
30 Delbeke, Jules, de Thourout.
31 Haers, Honoré, de Basseveldе.

32 De Naeyer, Théodore, d'Alost.
33 Ingebos, Jean, de Nethen.
34 Pattyn, Emile, de Handzaeme.
35 Marot, Jules, de Rochefort.
36 Evrard, Léon, d'Acoz.
37 Yserbyt, Alphonse, de Cuerne.
38 Vander Haegen, Cyrille, de Sulsicque.

D'une manière satisfaisante.

39 Pasquasy, François, de Beirendrecht.
40 Hottlet, Alfred, de Bioulx.
41 Valvekens, Andronic, de Rillaer.
42 Stubbe, Lambert, de Bruxelles.
43 Pourbaix, Henri, de Courcelles.
44 Devezon, Hector, de Chièvres.
45 Strauven, Hippolyte, d'Engelmanshoven.
46 Burton, Cyprien, de Foy-Notre-Dame.
47 Yernaux, François, de Villers-la-Ville.
48 Smet, Auguste, de St-Nicolas.
49 Dalne, Alfred, de Beaumont.
50 Verhoeven, Louis, de Nieuwrode.
51 Roeder, Mathias, de Breidweiler.
52 Bricard, Ernest, de Falmagne.
53 Luyten, Louis, de Beggynendyck.
54 De Leyn, Emile, de Foëcy (France).
55 Pratte, Auguste, de Quartes.
56 De Vos, Maurice, d'Eecloo.
57 Lodewyckx, Jules, de Hougaerde.
58 Vranckx, Richard, de Glabbeek-Suerbempde.
59 Dupagne, Jules, de Pontillas.
60 Godeau, Jules, d'Ittre.
61 Debandt, Emile, de Boesinghe.
62 Claes, Jean-Baptiste, d'Oetinghen.
63 Thiernagand, Alphonse, de Lambermont.
64 Godeau, Charles, de Virginal.
65 Derroitte, Nestor, de Ciney.
66 Devos, Victor, d'Ath.
67 Guyaux, Emile, de Ham-s/-Sambre.

68 Volt, Victor, de Beauvechain.
69 Dessy, Ernest, de Dion-le-Val.
70 Roosens, Joseph, de Maffe.
71 Roland, Joseph, de Grosage.
72 Laurent, Edmond, de Daussois.
73 Goedertier, Polydore, de Munte.
74 Van Pevenage, Henri, de Nederbrakel.
75 De Wulf, Camille, d'Ingelmunster.
76 Grard, Louis, de Brasménil.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN.

Avec la plus grande distinction.

1 Ranwez, Fernand, de Morialmé.
2 Lemaître, Alphonse, d'Escanafles.

Avec distinction.

3 Gallez, Maurice, de Binche.
4 Haelewyck, Louis, de Charleroi.
5 De Schepper, Camille, d'Oedelem.

D'une manière satisfaisante.

6 Friart, Gustave, du Rœulx.
7 Moens, Léon, de Malines.
8 Mathy, Joseph, de Louvain.
9 De Hondt, Louis, d'Aertselaer.
10 Mauray, Emile, de Grand-Reng.
11 Frère, Alexandre, de Gilly.
12 Beaulieu, Léon, de Namêche.
13 Deneef, Joseph, de Louvain.
14 Burghgraeve, Pierre, de Molenbeek-St-Jean.
15 Hanssens, Guillaume, de Huyssinghen.
16 Dambrin, Léopold, de Roucourt.
17 Halloy, Adelin, de Rosée.
18 Vincx, Richard, d'Oplinter.
19 Gobeaux, Jules, de Forges.
20 Nuyers, Jules, de Bruxelles.
21 Roland, Oscar, de Grosage.
22 Laruelle, Clément, de Forville.

23 Dehoest, Gratien, de Horrues.
24 Dotremont, Arthur, de Tirlemont.
25 Van Schoubroek, Louis, de Diest.
26 De Bruyne, Philémon, de Moerbeke.
27 Robyns, Pierre, d'Attenhoven.
28 Gossiaux, Louis, de Niederpalen.
29 Boulvin, Augustin, de Gerpinnes.
30 Woltèche, Eugène, de Frasnes-lez-Couvin.
31 Janssens, Edouard, de Borgerhout.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN.

Avec la plus grande distinction.

1 Lemaître, Alphonse, d'Escanafles.

Avec grande distinction.

2 Ranwez, Fernand, de Morialmé.

Avec distinction.

3 Burghgraeve, Pierre, de Molenbeek-St-Jean.

D'une manière satisfaisante.

4 Moens, Léon, de Malines.
5 Mathy, Joseph, de Louvain.
6 Friart, Gustave, du Rœulx.
7 Mauroy, Emile, de Grand-Reng.
8 Siroe, Constant, de Malines.
9 Gallez, Maurice, de Binche.
10 De Hondt, Louis, d'Aertselaer.
11 Beaulieu, Léon, de Namèche.
12 Gobeaux, Jules, de Forges.
13 Dambrin, Léopold, de Roucourt.
14 Haelewyck, Louis, de Charleroi.
15 Halloy, Adelin, de Rosée.
16 Hanssens, Guillaume, de Huyssinghen.
17 Laruelle, Clément, de Forville.
18 Frère, Alexandre, de Gilly.
19 Deneef, Joseph, de Louvain.
20 Nuyers, Jules, de Bruxelles.
21 De Bruyne, Philémon, de Moerkerke.

22 Vincx, Richard, d'Oplinter.
23 Van Schoubroeck, Louis, de Diest.
24 Boulvin, Augustin, de Gerpinnes.
25 De Schepper, Camille, d'Oedelen.
26 Dotremont, Arthur, de Tirlemont.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

Avec la plus grande distinction

1 De Pelsmaecker, Prosper, de Denderleeuw.

Avec grande distinction.

2 Paillot, René, de Roucourt.
3 Van Trimpont, Benoît, de Grammont.
4 Petit, Alphonse, de Mons.
5 Jacquart, Camille, de La Louvière.

Avec distinction.

6 Lebrun, Théophile, de Flobecq.
7 Roger, Denis, de Bruges.
8 Carlier, César, de Basècles.
9 de Tollenaer, Louis, d'Ostende.
10 Lepaige, Léopold, de Herenthals.
11 Bruyninckx, Léon, de Termonde.
12 Verhoeven, Louis, d'Anvers.
13 Wittmann, Jules, de Malines.

D'une manière satisfaisante.

14 Gilis, Hubert, de Bruxelles.
15 de Liedekerke, cte Albert, de Leeuw-St-Pierre.
16 Leysbeth, Nicolas, de Louvain.
17 De Merlier, Louis, de St-Nicolas.
18 de Terwagne, Joseph, d'Anvers.
19 de Ghellinck d'Elseghem, chr J., de Waneghem-Lede
20 Mercier, Odon, d'Ogy.
21 Béthune, baron François, de Gand.

22 Renard, Jules, de Fraire.
23 Jaquet, Emile, de Ville-sur-Haine.
24 Poncelet, Ernest, de Dinant.
25 d'Huart, baron Fernand, de Bruxelles.
26 Frères, Fernand, de Mons.
27 Angillis, Emile, d'Ypres.
28 Bareel, Jean, de Bruxelles,
29 Bogaerts, Fernand, de Tirlemont.
30 d'Huart, baron Albert, de Bruxelles.
31 de Man, Amédée, de Varssenaere.
32 Le Jeune, Jules, d'Arlon.
33 Leroy, Adrien, de Binche.
34 Behaghel, Gaston, d'Anvers.
35 Lambrechts, Victor, d'Oostroosebeke.
36 de Géradon, Gustave, de Liége.
37 Havenith, Emmanuel, d'Anvers.
38 Declercq, Joseph, de Louvain.
39 Dhont, Charles, de Bruges.
40 De Becker, Edgard, de Tirlemont.
41 Collard, Alphonse, de Verviers.
42 Dierckx, Léon, de Turnhout.
43 Elleboudt, Victor, de Langemarck.
44 Thomas, Auguste, de Fontaine-l'Evèque.
45 Henquinez, Timothée, d'Athis.
46 Turlot, Léon, de Chimay.
47 Van Grootven, Edmond, de Blicquy.
48 Schwind, Jean, de Septfontaine.
49 Pourcelet, Fernand, d'Ecaussines.
50 Wibaut, Edmond, de Tournai.
51 de Briey, cte Charles, de Laclaireau.
52 De Jonghe, Louis, d'Anvers.
53 Lambreghts, Séraphin, de Vorst.
54 Laitem, Adrien, de Stambrugge.
55 Bastenier, Fernand, de Gand,
56 Bertrand, Félix, de Fourmies.
57 Leclef, Charles, d'Anvers.
58 de Liedekerke, cte Jacques, de Bruxelles.

59 Spaey, Jean, d'Eecloo,
60 Toussaint, Alphonse, de Jumet.
61 Reynaert, Ernest, de Courtrai.
62 Demolder, Léopold, de Wavre.
63 Einard, Louis, de Bulle (Suisse).
64 Jacobs, Alfred, d'Anvers.
65 Henderickx, Alphonse, d'Anvers.
66 Cuypers, Théophile, de Bruges.
67 de Crombrugghe de Looringhe, bon Wern., de Bruges.
68 De Decker, Joseph, d'Anvers,
69 Masson, Henri, d'Anvers.
70 Halewyck, René, d'Ostende.
71 Schumers, Joseph, de Maeseyck.
72 Honlet, Antoine, de Berloz.
73 Loos, Ferdinand, de Haecht.
74 Noyon, Ernest, de St-Amand.
75 Begerem, Hector, de Courtrai.
76 Nys, Oscar, de Jodoigne.
77 Robyns, Auguste, de Bruxelles.
78 Dankelman, Guillaume, de St-Josse-ten-Noode.
79 Vande Wyngaert, Athanase, de Lierre,
80 Charloteaux, Henri, de Senzeilles.
81 de Francquen, Raoul, de Gand.
82 Hamoir, Hippolyte, de Landenne-s/-Meuse.
83 Verstraeten, Cyrille, de Heule.
84 Beeckmans, Louis, d'Anvers.
85 Coppez, Georges, de Tournai.
86 Schock, Jean-Pierre, de Grevenmacker.
87 Cruls, René, de Liége.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 8 BRANCHES).

Avec grande distinction.

1 Pringiers, Achille, de Courtrai.

Avec distinction.

2 Quinet, Charles, de Gosselies.

D'une manière satisfaisante.

3 Dupont, Lucien, d'Ostende.
4 Van Hove, Paul, de Thielt.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec la plus grande distinction.

1 Hocepied, Albert, de Mouscron.
2 Simonis, André, de Verviers.
3 Poullet, Prosper, de Louvain.
4 Houtart, Maurice, de Tournai.
5 Denyn, Victor, de Malines.

Avec grande distinction.

6 Dubois, Ernest, de Verviers.
7 Martens, Charles, de Louvain.
8 Jacquart, Camille, de La Louvière.

Avec distinction.

9 van Elewyck, chevalier Théodore, de Louvain.
10 Dierckx, Louis, de Casterlé.
11 d'Anethan, baron Paul, de Paris.
12 Ruzette, chev. Albert, de St-Josse-ten-Noode.
13 Carlier, César, de Basècles.

D'une manière satisfaisante.

14 Declèves, Philippe, de Papignies.
15 Fourniez, Laurent, de Tournai.
16 Van Roy, Jules, de Bruxelles.
17 Smits, Alfred, de Couillet.
18 Coppens, baron Armand, de Waelhem.
19 Lefevre, Charles, de Bastogne.
20 Moressée André, de Dinant.
21 Theunis, Léopold, de Wygmael.
22 Gesché, Adolphe, de Molenbeek-St-Jean.
23 Auwers, Albert, de Petit-Enghien.
24 Leplae, Alfred, de Furnes.
25 Coulon, Georges, de Sirault.
26 van Eyll, baron Edgar, de Liége.
27 Cabaret, Philippe, de Gand.
28 Berckmans, Gustave, d'Anvers.
29 Berckmans, Charles, de Bruxelles.

30 de Lannoy, comte Philippe, de Bruxelles.
31 Slegers, Joseph, de Tongres.
32 Dewit, Hippolyte, de Louvain.
33 Dehon, Emile, de Chatelineau.
34 Castiaux, Arthur, de Leuze.
35 De Cock, Georges, d'Anvers.
36 de Thomaz de Bossierre, Fernand, de Louvain.
37 Iweins, Henri, d'Ypres.
38 Coopman, Joseph, de Heusy.
39 Surmont de Volsberghe, baron Théodore, d'Ypres.
40 Simonis, Iwan, de Verviers.
41 Leblux, Henri, de Brugelette.
42 de Schouttete de Tervarent, chev. Romain, de St-Nicolas.
43 Havenith, Maurice, d'Anvers.
44 Smits, Maurice, de Bruxelles.
45 Desclée, René, de Tournai.
46 Mercier, Odon, d'Ogy.
47 Georges, Fernand, de Charleroi.
48 Hertoghe, Charles, d'Anvers.
49 Visart de Bocarmé, Etienne, de Bruxelles.
50 de Sant'Anna, Emmanuel, de Turin.
51 Lahaye, Edmond, de Fontaine-l'Evêque.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec la plus grande distinction.

1 Dewulf, Maurice, de Poperinghe.
2 De Pelsmaecker, Prosper, de Denderleeuw.

Avec grande distinction.

3 Vermeersch, Oscar, d'Ertvelde.
4 Bossaerts, Gérard, d'Anvers.

Avec distinction.

5 Van Overberghe, Cyrille, de Courtrai.
6 Carbon, Jules, d'Ostende.
7 Opsomer, Achille, de St-Genois.

D'une manière satisfaisante.

8 Smets, Eugène, de Neerpelt.
9 Verhelst, Joseph, de St-Josse-ten-Noode
10 Loos, Edouard, de Louvain.
11 Thienpont, Omer, de Hoorebeke.
12 De Brabant, Alphonse, de Roulers.
13 von Haeften, baron Gaston, d'Anvers.
14 Caillioux, Arthur, de Tirlemont.
15 Ooms, Louis, de Tessenderloo.
16 Begerem, Georges, d'Ypres.
17 De Smeth, François, d'Anvers.
18 Linssen, Albert, d'Anvers.
19 Elleboudt, Maurice, de Langemarck.
20 De Clercq, Arthur, de St-Nicolas.
21 Verachtert, Joseph, de Norderwyck.
22 Schellekens, Joseph, de Lierre.
23 Struelens, Emile, de Grammont.
24 Angillis, Emile, d'Ypres.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS L'HISTOIRE MODERNE).

D'une manière satisfaisante.

Renotte, Edmond, d'Anvers.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 2 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec distinction.

1 Quinet, Charles, de Gosselies.

D'une manière satisfaisante.

2 Thimus, Edgard, de Battice.
3 Kayser, Simon, d'Esch-sur-Alzette.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 2 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec grande distinction.

1 Pringiers, Achille, de Courtrai.

Avec distinction.

2 Dupont, Lucien, d'Ostende.

D'une manière satisfaisante.

3 Van Hove, Paul, de Thielt.

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE SUR LE GREC.

Avec grande distinction.

1 Dewulf, Maurice, de Poperinghe.

Avec distinction.

2 Godineau, Emile, de Wiers.

D'une manière satisfaisante.

3 Deploige, Simon, de Tongres.
4 Cabaret, Philippe, de Gand.

1re ÉPREUVE DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Avec distinction.

1 Couwenbergh, Adrien, de Hoeven (Pays-Bas).
2 De Craene, Georges, de Courtrai.

D'une manière satisfaisante.

3 Biwer, Jean-Pierre, de Remich.
4 Piette, Léopold, de Denée.

2e ÉPREUVE DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Avec la plus grande distinction.

1 De Craene, Georges, de Courtrai.

Avec distinction.

2 Couwenbergh, Adrien, de Hoeven.

D'une manière satisfaisante.

3 Stadnicki, comte Ladislas, de Lublin (Pologne).
4 Biwer, Jean-Pierre, de Remich.

—

FACULTÉ DES SCIENCES.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

Avec la plus grande distinction.

1 Henry, Paul, de Louvain.
2 Radermecker, Walthère, de Bilstain.

Avec grande distinction.

3 Van Weddingen, Arthur, de Louvain.
4 Dhaenens, Achille, de Syngem.
5 Verrycken, Henri, de Brasschaet.
6 Tahon, Gaston, de Regnauwez.
7 Sobry, Jules, de Sweveghem.
8 Demarbaix, Henri, d'Eynthout.

Avec distinction.

9 Compagnion, Joseph, de Roubaix.
10 Dardenne, Joseph, de St-Remy-lez-Chimay.
11 Siderius, Eugène, de Heure.
12 Appelmans, Jean, de Schepdael.
13 Iserbyt, Alphonse, de Bossuyt.
14 Berteaux, Louis, de Thuin.
15 Peeters, Auguste, de Malines.
16 Becker, Florent, de La Minerie.
17 Sironval, Alfred, de Herve.
18 Meeus, Jean-Baptiste, d'Oostmalle.
19 Dandoy, Joseph, de Mettecoven.
20 Van Nieuwenhuyzen, Germain, de Malines.
21 Peeters, Josse, de Bouwel.
22 Lenfant, Léopold, de Gembloux.
23 Devos, Pierre-Antoine, d'Elst.
24 Slootmans, Henri, de Duffel.

D'une manière satisfaisante.

25 Vos, Joseph, de Hauwaert.
26 Romedenne, Ferdinand, de Floreffe.
27 Quintens, Hector, de La Bouverie.
28 Demeyer, Charles, de Bourg-Léopold.

29 De Deken, Jean, d'Anvers.
30 Peel, Urbain, de Rousbrugghe.
31 Keutgen, Guillaume, de Baelen-sur-Vesdre.
32 Buuron, Martin, de Steenbergen (Pays-Bas).
33 Jadoul, Hubert, de Fresin.
34 Vanden Bergen, Edouard, de Molenbeek.
35 Daems, Julien, de Bruxelles.
36 Belloy, Léon, d'Anvers.
37 Timmermans, Benoit, de Gammerages.
38 Vander Haegen, Auguste, de Ninove.
39 Schautteet, Henri, de Knesselaere.
40 Smets, Joseph, de Brée.
41 Van Neste, Alphonse, de Lys-lez-Lannoy.
42 Sirjacobs, Joseph, d'Enghien.
43 Hanssen, Emile, d'Aubel.
44 Delaet, Jean-Baptiste, de Heyndonck.
45 Gauthier, Georges, de Lille.
46 De Moor, Joseph, d'Oombergen.
47 Eischen, Jean, de Schandel (Lux.).
48 Bastin, Aimé, de Jumet.
49 Dogniaux, Louis, de Roux.
50 Demey, Gérard, d'Auderghem.
51 Vander Smissen, François, de Kerckxken.
52 Godard, Joseph, de Chatelet.
53 Vander Hasselt, Théophile, de Lennick-St-Martin.
54 Dumont, Victor, de Dour.
55 Lavaerts, Joseph, d'Aerschot.
56 Van Gool, Henri, d'Anvers.
57 De Sénepart, Jean, de Chapelle-à-Oie.
58 Smeers, Nicolas, d'Esemael.
59 Legrand, Henri, de Paliseul.
60 Mahieu, Ernest, de Comines,
61 Finet, Louis, de Boussu.
62 Gregorius, Edouard, d'Altert.
63 Penninckx, Arthur, de Tirlemont.
64 Carpréaux, Louis, de Kain.
65 François, Louis, de Montreuil-au-Bois.

66 Dony, Félix, de Quartes.
67 De Jonghe, Jules, de Roulers.
68 De Raymaeker, Bernard, de Louvain.
69 Veys, Emile, de Roulers.
70 Bérard, Ernest, de St-Josse-ten-Noode.
71 Peeters, Jacques, de Neeroeteren.
72 Demat, Emile, de Florennes.
73 Daubechies, Gaston, d'Ormeignies.
74 Delrue, Désiré, de Nechin.
75 Corbiau, Louis, de Bouillon.
76 Parmentier, Louis, de Furnaux.
77 Van Elst, Julien, de Rethy.
78 Vanden Berghe, Médard, de Zuyenkerke.
79 De Smedt, Florent, de Sterrebeek.
80 Neeffs, Prosper, de Malines.
81 Fossé, Arthur, de Wannebecq.
82 Van Bever, Victor, de Sterrebeek.
83 Delecourt, René, d'Acoz.
84 Devroye, Gustave, de Villers-la-Ville.
85 Montignies, Romain, de Callenelle.
86 Piret, Paul, de Gouy-lez-Piéton.
87 Mertens, René, de Wilmaersdonck.
88 Derveau, Pierre, de Dour.
89 Rombauts, Jean, d'Itegem.
90 Thiebaut, Octave, de Jurbise.
91 Rihoux, Zéphyrin, de Rosée.
92 Havet, Jules, de Tournai.
93 Launois, Edouard, d'Anlier.
94 Staffe, Emile, de Maredret.
95 Lemaire, Charles, d'Ans.
96 Minne, Jules, de Genappe.
97 Deleval, Julien, d'Aubel.
98 Lambotte, Henri, de Jehay-Bodegnée.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

Avec la plus grande distinction.

1 Louveaux, Léon, de Malines.

Avec grande distinction.

2 Bastin, Albert, d'Aulnois.
3 De Bruyn, Dominique, de Berchem (Anvers).
4 Henry, Paul, de Louvain.

Avec distinction.

5 Godts, Léon, de Louvain.
6 Cailliau, Henri, de Leffinghe.
7 Van Haeren, Oscar, de Haine-St-Paul.
8 Ide, Manille, de Wervicq.
9 Van Emelen, Franz, de Louvain.
10 Devoldre, Alphonse, de Gulleghem.
11 Schelfhaut, François, de Liedekerke.
12 Courtoy, Jules, de Branchon.
13 Brahy, Joseph, de Herve.
14 Erens, Alphonse, de Fauquemont.
15 De Haene, Alphonse, de Haringhe.
16 Lebrun, Xavier, de Villers-la-Tour.
17 Robyns, Albert, de Gelinden.
18 Bertrand, Joseph, de Chandeneux.
19 François, Gaston, de St-Ghislain.
20 Buuron, Martin, de Steenbergen (Pays-Bas).
21 Robert, Léon, de Marbais.
22 Delviesmaison, Victor, de Flobecq.
23 Simonard, Léopold, de Quiévrain.

D'une manière satisfaisante.

24 Dhaenens, Jules, de Cruyshautem.
25 De Poorter, Henri, d'Emelghem.
26 Paul, Tibère, de Warcoing.
27 Bouzin, Cézar, de Béclers.
28 Gits, Jules, d'Iseghem.
29 Gailly, Albert, de Nivelles.
30 Vermeire, Jean, de Welkenraedt.
31 Reynders, Joseph, de St-Trond.
32 Van Clooster, Henri, de Lichtervelde.
33 Van Wynendaele, Cyrille, de Deftinghe.
34 Polfvliet Charles, de Schaerbeek.

35 Stroobants, Léon, de Huldenberg.
36 Loos, Emile, d'Esschen.
37 Goffart, Désiré, de Thisnes.
38 Huybreghs, Henri, de Turnhout.
39 Varendonck, Alphonse, de Kieldrecht.
40 Genot, Nicolas, de Fise-le-Marsal.
41 Lamal, Albert, de Meerbeek.
42 Schepens, Philippe, de Bulscamp.
43 Vanden Abeele, François, de Bruges.
44 Vandeweghe, Camille, de Ruddervoorde.
45 Ost, Emile, de St-Pierre-Capelle.
46 Meessen, Wilhem, d'Ehrenfeld.
47 Van Damme, René, de Roulers.
48 Petit, Maurice, de Bruxelles.
49 Ectors, Gustave, de Herck-la-Ville.
50 Savoir, Léon, de Merchtem.
51 D'Hoogh, Louis, de Rymenam.
52 Goossens, Louis, de Campenhout.
53 de Posch, Georges, de Gand.
54 De Coster, Armand, de Duysbourg.
55 De Dycker, Pierre, de Tamise.
56 Maes, Edouard, de Malines.
57 Morelle, Aimé, de Gosselies.
58 Mahieu, Pierre, de Clercken.
59 Van den Bruel, Charles, de Huldenberg.
60 Van Rossum, Pierre, de Rhode-St-Genèse.
61 De Dobbeleer, Ferdinand, de Rhode-St-Genèse.
62 Delahaye, Aloïs, de Lierre.
63 Thibaut, Jules, de Merbes-le-Chateau.
64 Michaux, Léopold, de Perwez.
65 Genot, Eugène, d'Odeur.
66 Guelton, François, de Taintegnies.
67 Bouton, Eugène, de Chapelle-à-Wattines.
68 Jeanson, Louis, de Villers-deux-Eglises.
69 Van Neste, René, de St-André (Bruges).
70 Crols, Albert, de Bruxelles.
71 De Deken, Jean, d'Anvers.

72 Dutilleux, Ernest, d'Ohey.
73 Vandermensbrugghe, Franz, de Gand.
74 Reynaert, Alphonse, de Lichtervelde.
75 Peel, Urbain, de Rousbrugghe.
76 Jadoul, Hubert, de Frésin.
77 Quintens, Hector, de La Bouverie.
78 Nelo, Jean, de Merxplas.
79 Kockerols, Charles, d'Anvers.
80 Depoorter, Victor, de Caster.
81 Dardenne, Joseph, de St-Remy-lez-Chimay.
82 Coenen, Emile, de Tirlemont.
83 Van Gool, Henri, d'Anvers.
84 Verbeke, Charles, de St-Gilles.
85 Keutgen, Guillaume, de Baelen-sur-Vesdre.
86 Belloy, Léon, d'Anvers.
87 Eischen, Jean, de Schandel (Gr.-Duché de Lux.).
88 Muys, Léon, de Lokeren.
89 De Meyer, Arthur, de Hamme.
90 Boodts, Emile, de Rupelmonde.

EXAMEN DE CANDIDAT EN PHARMACIE.

Avec grande distinction.

1 Depagne, Vulmaire, de Montigny-le-Tilleul.
2 Coffé, Jean-Baptiste, de Maurage.
3 Delor, Charles, de Douvrain.
4 Henin, Oscar, de Bonsen.

Avec distinction.

5 Vander Auwermeulen, Louis, de Koningshoykt.
6 Ferin, Isidore, de Binche.
7 Boonen, Frédéric, de Louvain.
8 Paquot, Alexis, de Micheroux.
9 Mathy, Charles, de Louvain.
10 De Maeyer, Aimé, de Beveren.
11 Van Berendonck, Hubert, de Borgerhout.

D'une manière satisfaisante.

12 Pierard, Camille, de Westmalle.
13 Carpentero, Augustin, d'Anvers.

14 Aertssens, Lambert, d'Eeckeren.
15 Higuet, Eugène, de Houtain-l'Evêque.
16 Delfosse, Lucien, d'Opprebais.
17 Hannecart, Emile, de Bray.
18 Vande Velde, Arthur, de Kersbeek-Miscom.
19 Vincart, Firmin, de Saintes.
20 Charon, Franz, de Sautour,
21 Van Autenboer, Joseph, de Montaigu.
22 Sprimont, Prosper, de Wamont.
23 De Mey, Arthur, de Wodecq.
24 Van Hoof, Charles, de Heyst-op-den-Berg.
25 Compeeren, Constant, de Lierre.
26 Van Ommeslaghe, Prosper, de Wygmael.
27 Van Langendonck, Henri, de Linden.
28 Rigaux, Adelin, de Gerpinnes.
29 Notte, Arthur, de Wavre.
30 Luypaert, Pierre, de Vilvorde.
31 Piret, Victor, de Tournai.
32 Lecaille, Joseph, de Couvin.
33 Borlée, Auguste, de Court-St-Etienne.
34 Messinne, Barthélemi, de Jemappes.
35 Delcuve, Gustave, de Mons.
36 Socquet, Raymond, de Jodoigne.
37 Bois d'Enghien, Clément, de Marcq.
38 Bonnet, Jules, de Montigny-le-Tilleul.
39 Lonneville, François, de Ste-Croix.
40 Lescrenier, Nicolas, d'Othée.

1re ÉPREUVE DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Avec la plus grande distinction.

1 de la Vallée Poussin, Charles, de Louvain.
2 Sibenaler, Nicolas, de Remich (G.-D. de Lux.).
3 Lucas, Désiré, de Mons.

Avec grande distinction.

4 Absolonne, Auguste, de Givet.
5 Degroot, Louis-Théodore, d'Amsterdam.

D'une manière satisfaisante.

6 Thieffry, Octave, de Tournai.
7 Detiège, Victor, de Neerheylissem.

2e ÉPREUVE DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Avec grande distinction.

1 Demanet, Stanislas, de Fénal.
2 Grisar, Armand, d'Anvers.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES.

Avec grande distinction.

1 Van Gehuchten, Arthur, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

2 Van Biervliet, Jules, de Bruges.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES.

Avec grande distinction.

1 Mathieu, Antoine, de Huppaye.
2 Fourez, Joseph, de Wasmuel.

—

STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE
ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
1836	7	»	»	»	»	»	7
1837	10	2	2	»	»	»	14
1838	8	4	4	1	»	»	17
1839	4	1	1	1	»	»	7
1840	1	»	1	»	»	»	2
1841	7	2	»	»	»	1	10
1842	6	1	1	3	»	»	11
1843	4	2	»	1	»	»	7
1844	3	»	2	»	»	»	5
1845	5	1	»	2	»	»	8
1846	8	»	2	1	»	»	11
1847	6	»	3	»	1	1	11
1848	4	3	»	»	»	1	8
1849	9	1	3	»	1	»	14
1850	3	»	2	»	»	»	5
1851	7	1	3	»	1	»	12
1852	4	1	»	1	»	»	6
1853	4	2	2	»	»	1	9
1854	5	3	1	»	»	»	9
1855	3	2	2	»	»	»	7
1856	9	1	4	3	»	»	17
1857	6	»	2	1	1	»	10
1858	3	3	2	»	»	»	8
Totaux	126	30	37	14	4	4	215

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
	126	30	37	14	4	4	215
1859	9	3	3	»	1	»	16
1860	7	2	2	1	1	»	13
1861	3	»	2	2	»	1	8
1862	9	»	1	»	1	1	12
1863	8	3	1	1	»	1	14
1864	5	1	4	»	2	1	13
1865	6	1	3	»	1	»	11
1866	6	1	3	»	»	»	10
1867	7	4	2	1	1	»	15
1868	6	1	3	»	»	»	10
1869	5	2	2	2	1	»	12
1870	3	3	1	»	»	»	7
1871	8	3	2	»	1	»	14
1872	3	3	1	2	»	»	9
1873	9	1	4	1	»	1	16
1874	5	3	1	»	»	1	10
1875	4	2	4	1	1	»	12
1876	6	2	2	1	»	»	11
1877	10	2	2	1	1	1	17
1878	7	2	3	»	»	»	12
1879	10	1	4	2	»	1	18
1880	7	2	3	1	2	»	15
Totaux	269	72	90	30	17	12	490

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
	269	72	90	30	17	12	490
1881	5	1	6	»	1	»	13
1882	4	2	4	1	1	»	12
1883	9	2	2	1	3	»	17
1884	8	2	4	3	1	»	18
1885	10	2	3	1	»	»	16
1886	6	»	1	2	3	»	12
Totaux	311	81	110	38	26	12	578

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
Totaux	1069	1176	1487	515	4247

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL.
	1069	1176	1487	515	4247
1857	104	85	58(1)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
1873	157	162	61	97	477
1874	173	147	46	71	437
1875	187	163	59	80	489
1876	178	193	37	76	484(2)
Totaux	3729	3655	2378	1794	11556

(1) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

(2) Dans ces chiffres sont compris les résultats de la session extraordinaire de décembre 1876, la première qui se soit faite d'après la loi du 20 mai 1876.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
	3729	3655	2378	1794	11556
1877	207	267	64	104	642 (1)
1878	197	292	123	163	775
1879	189	284	138	186	797
1880	201	335	146	214	896
1881	247	335	158	210	950
1882	270	291	168	208	937
1883	252	378	177	233	1040
1884	243	367	165	207	982
1885	266	323	161	207	957
1886	280	391	185	241	1097
Totaux	6081	6918	3863	3767	20629

(1) Il est à remarquer que le nombre des épreuves dans les differentes Facultés a été considérablement augmenté à la suite de la loi du 20 mai 1876.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction (2)	La pl. gr. distinction	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
Totaux	2451	822	474	160	3907

(1) V. la note, p. 346.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1er mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE.	Manière satis-faisante	Distinc-tion	Grande distinc-tion	La pl. gr. distinc-tion	TOTAL
	2451	822	474	160	3907
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	(1) »	16	363
1859	216	92	»	17	325
1860	218	66	»	13	297
1861	247	93	»	16	356
1862	211	88	»	19	318
1863	234	93	»	22	349
1864	213	95	»	17	325
1865	232	102	»	31	365
1866	208	90	»	18	316
1867	198	93	»	23	314
1868	208	83	»	24	315
1869	216	97	»	31	344
1870	205	88	»	35	328
1871	260	125	»	39	424
1872	235	118	»	29	382
1873	283	146	»	48	477
1874	278	117	»	42	437
1875	297	141	»	51	489
1876	319	126	»	39	484
Totaux	7396	2931	510	719	11556

(1) Voyez note 2, p. 349.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Manière satis-faisante	Distinc-tion	Grande distinc-tion	La pl. gr. distinc-tion	TOTAL
	7396	2931	510	719	11556
1877	389	179	(1) 28	46	(2) 642
1878	472	180	70	53	775
1879	492	180	67	58	797
1880	534	210	81	81	906
1881	582	221	82	65	950
1882	596	208	89	44	937
1883	666	226	75	73	1040
1884	633	225	81	43	982
1885	644	192	81	40	957
1886	753	214	89	41	1097
Totaux	13157	4966	1253	1263	20629

(1) Le grade de la *grande distinction* a été rétabli à la suite de la loi du 20 mai 1876.

(2) Voyez note p. 346.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1885—86.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
1834-35 (1)	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39 (2)	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
Totaux	1893	1932	1178	1109	1163	1883	778	9936

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante

(2) Le collège des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 223). Les 1893 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions p. 354

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1885—86.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
	1893	1932	1178	1109	1163	1883	778	9936
1850-51 (1)	»	»	132	113	112	202	56	615
1851-52	»	»	106	110	142	231	58	647
1852-53	»	»	91	127	134	222	55	629
1853-54	»	»	65	143	126	214	54	602
1854-55	»	»	49	144	150	204	53	600
1855-56	»	»	67	194	144	169	57	631
1856-57	»	»	96	186	145	200	66	693
1857-58	»	»	167	105	155	220	75	722
1858-59	»	»	161	92	192	227	82	754
1859-60	»	»	158	107	205	239	84	793
1860-61	»	»	179	113	215	257	79	843
1861-62	»	»	106	119	245	245	98	813
1862-63	»	»	91	128	246	218	111	794
1863-64	»	»	111	102	230	204	121	768
1864-65	»	»	133	100	213	206	112	764
1865-66 (2)	»	»	126	86	199	197	118	768
Totaux	1893	1932	3016	3078	4016	5338	2057	21372

(1) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par la loi du 15 juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complètement séparées les unes des autres.

(2) En organisant les Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834-35 à 1885-86.

ANNÉE ACADÉMIQ.	Écoles spéciales	Phil. et Sc. 1re a	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	42	1932	3016	3078	4016	5338	2057	21372
1866-67	71	»	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	»	133	81	210	199	125	838
1868-69	92	»	133	77	211	213	123	849
1869-70	125	»	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	»	165	106	227	207	142	986
1871-72	144	»	182	107	245	251	116	1045
1872-73	140	»	187	103	255	245	125	1055
1873-74	160	»	178	113	277	247	125	1100
1874-75	187	»	179	112	282	258	142	1160
1875-76	225	»	183	92	290	275	135	1200
1876-77	217	»	200	110	304	341	139	1311
1877-78	214	»	263	157	271	286	70	1261
1878-79	225	»	297	193	275	286	64	1340
1879-80	204	»	351	209	307	320	60	1451
1880-81	194	»	331	212	340	377	58	1512
1881-82	206	»	343	205	380	401	57	1592
1882-83	193	»	325	202	402	374	62	1558
1883-84	184	»	342	206	414	350	59	1555
1884-85	218	»	342	216	435	376	51	1638
1885-86	232	»	360	216	450	384	58	1700
Tot.	3502	1932	7766	5978	10013	11130	4000	46214

années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Écoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

STATISTIQUE DES ÉLÈVES INSCRITS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1885-1886 ET RÉPARTIS D'APRÈS LEUR PAYS D'ORIGINE.

—

Des 1700 élèves inscrits pendant l'année 1885-86 1613 sont Belges; 87, étrangers.

Les étudiants belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

Province d'Anvers.	243
— de Brabant	359
— de Flandre occidentale. . . .	182
— de Flandre orientale	148
— de Hainaut	331
— de Liége	101
— de Limbourg	74
— de Luxembourg	32
— de Namur	143
Total	1613

Les étudiants étrangers se classent comme suit d'après leurs nationalités respectives :

Afrique méridionale	1
Allemagne.	3
Angleterre	2
Autriche	4
Canada	2
Costarica	2
Chili	2

Espagne	6
États-Unis	1
France	12
Irlande	2
Italie	1
Luxembourg (grand-duché)	19
Mexique	3
Pays-Bas	15
Pologne.	4
République Argentine	4
Suisse	4
Total	87

TABLEAU DES INSCRIPTIONS DES DEUX PREMIERS MOIS COMPARÉES AVEC LE TOTAL DE CHAQUE ANNÉE ACADÉMIQUE (1).

—

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collège des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus p. 352 353.

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année*
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	1045
1872—73	1024	1055
1873—74	1064	1100
1874—75	1111	1160
1875—76	1147	1200
1876—77	1257	1311

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1877—78	1201 (1)	1261
1878—79	1267	1340
1879—80	1375	1451
1880—81	1408	1512
1881—82	1451	1592
1882—83	1427	1558
1883—84	1438	1555
1884—85	1502	1638
1885—86	1550	1700
1886—87	1568	

(1) Cette diminution du chiffre provient de la suppression des cours élementaires dans la Faculté de Théologie, suppression qui a eu pour effet de reduire de moitie le nombre des étudiants de cette Faculté.

—

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1886-87 (1).

Théologie	64
Droit	331
Médecine	402
Philosophie et Lettres	208
Sciences	343
Écoles spéciales	127
Agronomie	93
Total	1568

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les tableaux pp. 357, 358 et 359 donnent le chiffre total de chaque année.

NÉCROLOGE.

—

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur.

II MACHAB. XII, 15.

—

5 janvier 1886. BOURNONVILLE, Victor-Joseph, étudiant à l'école des mines, né à Spy le 11 février 1866, y décédé.

12 janvier. LIESENS, Alphonse, étudiant en sciences, né à Tongres le 17 février 1867, y décédé.

16 février. TRUSSART, Louis-Marie-Joseph, étudiant en médecine, né aux Tombes le 26 juillet 1862, y décédé.

28 février. CHARLIER, Jean-Baptiste, étudiant en médecine, né à Montigny le 23 janvier 1866, décédé à Charleroi.

12 mars. LEROY, Auguste, étudiant en droit, né à Wasmes le 5 mai 1863, décédé à Tournai.

8 mai. STASSE, Georges-N.-J.-Marie, étudiant en agronomie, né à Liége le 7 juillet 1866, décédé à Louvain.

15 novembre. SONNET, Octave, étudiant en médecine, né à Leugnies le 16 mars 1863, y décédé.

R. I. P.

DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général de l'Université.

Titre Ir.

De l'Inscription et du Recensement.

ARTICLE Ir.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier qu'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription, et la même somme pour le recensement ou renouvellement de l'inscription (1). Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

---

(1) Cet article a été modifié au commencement de l'année 1872-1873. L'étudiant paye, de plus, une cotisation de cinq francs pour l'usage de la Bibliothèque.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration, peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre les grades académiques ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires.

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement les étudiants promettent d'observer le règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des Autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des collèges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des collèges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences ;
Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres ;
Le mercredi, Faculté de Médecine ;
Le jeudi, Faculté de Droit ;
Le vendredi, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la Discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux

offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie (1).

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

---

(1) Ce cours est également obligatoire pour les élèves de la première année des Sciences, des Écoles spéciales et du Notariat.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collège.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des Peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;

2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux.

3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire.

4. Le *consilium abeundi*, ou renvoi simple, mais illimité;

5. L'exclusion de l'Université, ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants.

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des Moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collège et par le Doyen de la Faculté.

Titre VI.

De la Distribution et des Rétributions des cours.

ART. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.

ART. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année. — Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la Médecine : l'introduction à la Philosophie et la Logique, l'Anthropologie philosophique, la Philosophie morale, l'histoire de la Philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : l'introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du moyen âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des Littératures modernes, l'Économie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique

(1) Plusieurs dispositions de cet article et des articles suivants ont dû être modifiées pour être mises en rapport avec nos lois successives sur l'enseignement supérieur, et en dernier lieu avec la loi du 20 mai 1876. Voir le programme annuel des cours.

expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique, la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres : la Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande.

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'introduction aux Mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des Probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie.

Les étudiants qui se proposent de suivre un ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (1).

Les rétributions pour les cours ordinaires et extraordinaires de chacune des deux années

---

(1) Cet article et les suivants ont dû être modifiés d'après les exigences de la loi du 20 mai 1876.

dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

ART. 35.

Les cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique (1) embryologie), la Physiologie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale.

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'Histoire de la Médecine.

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1856.

ART. 36 (1).

Tous les cours de la Faculté de Médecine, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter les cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les institutes du Droit romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les éléments du Droit civil moderne.

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'His-

---

(1) Voir la note à l'art. 34.

toire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

ART. 38 (1).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires.

Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique, et le cours d'Histoire politique moderne paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

---

(1) Voir la note à l'art. 34.

ART. 40.

Les rétributions fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur, qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la Fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus; personne

ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits, doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collège.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie sont empêchés d'assister aux leçons, doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du Professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre Ir, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain, le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines, le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*

—

Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.

—

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain;* 25 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

22

7. *Cérémonial de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum*; 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837 et de 1857.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de droit*; 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques*; 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine*; 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection*; 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de philosophie et lettres*; 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des sciences*; 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864, de 1873 et de 1879.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque ;* 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865, de 1870, de 1873 et de 1884.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société littéraire ;* 8 décembre 1839. — V. les Annuaires de 1841 et de 1875.

26. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit ;* 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société médicale de l'Université;* 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil, et des mines.* — V. les Annuaires de 1872, 1873, 1874, 1879 et de 1880.

29. *Statuts du Cercle industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1875.

30. *Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. — Attributions de la commission exécutive, et Règlement d'ordre intérieur* ; 19 novembre 1873. — V. l'Annuaire de 1875.

31. *Loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.*—V. l'Annuaire de 1877.

32. *Règlement organique pour la collation des grades académiques, adopté principalement en exécution de la loi du* 20 *mai* 1876. — V. les Annuaires de 1878 et de 1881.

33. *Concours de l'enseignement supérieur organisé en vertu de l'article* 44 *de la loi du* 20 *mai* 1876. (Arrêté royal du 11 octobre 1877.)— V. l'Annuaire de 1878.

34. *Programme de l'École supérieure d'agriculture.* —V. les Annuaires de 1879 et de 1880.

35. *Instructions ministérielles concernant les bourses de voyage.* — V. l'Annuaire de 1881.

36. *Statuts de la Société juridique.* — V. l'Annuaire de 1881.

37. *Bourses de voyage. — Règlement. — Modifications.* (Arrêté royal du 25 juillet 1882.) — V. l'Annuaire de 1883.

22.

Le Séminaire américain de Louvain.

—

En 1857, plusieurs évêques d'Amérique, mus par la considération des avantages que présente Louvain, y ont établi, avec le consentement et l'approbation de S. Em. le Cardinal Archevêque de Malines, sous le patronage des Évêques de la Belgique et sous les auspices de personnes charitables, un Séminaire américain. Il a pour objet de procurer aux jeunes gens de la Belgique et des pays limitrophes, désireux de se consacrer à la belle œuvre des missions de l'Amérique du Nord, un moyen sûr et facile de suivre leur sainte vocation.

La lettre pastorale des illustres Prélats réunis, le 28 avril 1861, dans le concile provincial de Cincinnati contient le passage suivant par rapport à ce séminaire : « C'est aussi avec une joie » profonde que nous remercions nos vénérables » Frères, le Cardinal Archevêque et les Évêques » de la catholique Belgique, pour le zèle si noble » et si chrétien avec lequel ils ont coopéré à » l'établissement du SÉMINAIRE AMÉRICAIN DE » L'IMMACULÉE CONCEPTION dans la ville de Louvain, siège de cette ancienne et célèbre Uni- » versité catholique, qui a répandu tant de lustre » sur la sainte Église notre Mère. Ce Séminaire,

» fondé avec le louable concours de quelques
» Évêques de notre province, a déjà envoyé
» onze missionnaires pleins de zèle et de pru-
» dente activité. Son existence prospère nous est
» un sûr garant de tout le bien qu'il est appelé
» à rendre à notre sainte Religion; c'est là le
» résultat que nous en attendions. Nous prions
» les Prélats belges de daigner lui continuer
» leur bienveillant appui. »

Et le second concile de Baltimore, tenu en 1866, où étaient présents trente sept Évêques et sept Archevêques, s'exprime en ces termes :

« Nous devons aussi faire mention du collège
» établi pour les missionnaires de ce pays près
» l'Université de Louvain, ce très célèbre siège
» des lettres et des sciences, par les Évêques de
» Belgique, et dont nous avons déjà recueilli des
» fruits fort nombreux et très salutaires. Car,
» depuis neuf ans que ce collège est fondé, il
» nous a envoyé plus de cinquante missionnaires
» pour travailler à la culture de la vigne du
» Seigneur. »

Au Concile actuel de Baltimore assistent deux archevêques et six évêques sortis du Collège américain de Louvain.

Les vastes bâtiments de l'ancien collège d'Alne ou Aulne, fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Alne, près de Thuin en Hainaut, ont été acquis et appropriés pour le Collège américain et sont devenus ainsi une nouvelle pépinière de missionnaires.

Pour les conditions d'admission comme élève, on doit s'adresser à Mgr J. De Nève, prélat domestique de Sa Sainteté, vicaire général de l'évêché de Détroit et président du collège, rue de Namur, n° 110.

—

SÉMINAIRE AFRICAIN

POUR LES STATIONS ET LES MISSIONS

DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

ÉRIGÉ SOUS LE VOCABLE DE

SAINT ALBERT DE LOUVAIN

—

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Malines, d'accord avec ses vénérés Suffragants, Nosseigneurs les Évêques de Belgique, vient de fonder à Louvain un Séminaire pour les besoins religieux du Congo indépendant.

Cet établissement, béni d'avance par Sa Sainteté Léon XIII, est destiné à former des ouvriers évangéliques tant pour les stations européennes que pour les peuplades indigènes de l'Afrique centrale. On y recevra les jeunes gens et les prêtres qui voudront se consacrer à ce glorieux apostolat. Les uns et les autres s'y prépareront soit à desservir plus tard les aumôneries de l'État indépendant, soit à travailler à l'œuvre d'évangélisation dans ces immenses et fertiles contrées, où trente millions d'âmes attendent, avec la grâce de la régénération chrétienne, les bienfaits de la science et de la moralisation.

On sait combien d'explorateurs, de savants et de commerçants de différentes nations visitent actuellement ces régions lointaines, naguère si

peu connues, ou s'y établissent, avec la noble ambition d'y jeter à la fois les bases du progrès matériel et le germe fécond de la civilisation. Cette entreprise, grande dans son principe comme dans les résultats qu'on est en droit d'en espérer, est due surtout à l'initiative magnanime et à la sollicitude persévérante de notre bien-aimé Roi Léopold II, Souverain de l'État indépendant du Congo. De nombreus s stations, dirigées par des Européens, presque tous nos compatriotes, ont été fondées par l'État indépendant, sur divers points de son vaste territoire. Des factoreries qui gagnent chaque jour en importance sont échelonnées le long des fleuves, depuis l'Océan atlantique jusqu'au lac Tanganîka; et l'on annonce la création prochaine de chemins de fer qui, en facilitant les transports, donneront un nouvel essor au mouvement de colonisation.

D'un autre côté, la population noire, très dense, est plongée dans la barbarie et dans l'idolâtrie; les formes les plus dégradantes du fétichisme sont en honneur parmi les indigènes, et certaines tribus n'ont pas encore renoncé aux usages horribles de l'anthropophagie.

La foi entreprenante des temps anciens avait su créer dans le Loango, le Bas-Congo et l'Angola, des chrétientés florissantes, qui allèrent se consolidant et se multipliant pendant plus de deux cents ans. Elles ont péri, faute de prêtres,

lors des malheurs et des persécutions qui ont marqué en Europe la fin du siècle passé. Aujourd'hui, à peine en retrouve t on quelques vestiges dans des traditions éparses et des pratiques religieuses dénaturées. L'édifice renversé attend une main apostolique qui le fasse surgir de ses ruines.

La moisson s'annonce donc très abondante, et le père de famille convie des hommes de bonne volonté aux joies laborieuses de la récolte. Puisse son appel être entendu! Non, il ne sera point dit que l'Évangile de Notre-Seigneur Jésus Christ, seul fondement solide d'une véritable civilisation, rencontrera moins de soldats et d'apôtres dévoués, qu'il suscitera, dans notre pays, moins d'élans généreux que la louable ardeur des expéditions scientifiques ou que le juste désir de développer le commerce et l'industrie!

Voilà pourquoi Nosseigneurs les Évêques de Belgique ont jugé qu'il était de notre devoir de catholiques et de notre honneur de patriotes de contribuer, par l'érection d'un Séminaire africain, à l'œuvre civilisatrice qui se poursuit sous les auspices de notre Roi.

La nouvelle institution aura beaucoup de points de ressemblance et de contact avec le *Séminaire américain*, cet autre ornement de notre cité universitaire, qui a fourni, depuis trente ans, tant de prêtres zélés et instruits et bon nombre

d'Évêques aux missions et aux diocèses de l'Amérique septentrionale. On y admettra des étudiants en philosophie et en théologie, aussi bien que les prêtres autorisés par leurs Évêques à se vouer au service des stations de l'État indépendant.

Outre l'enseignement des différentes branches de la science sacrée nos futurs missionnaires recevront des leçons appropriées à leur destination et aux besoins du pays qu'ils devront évangéliser plus tard. L'étude des langues du Congo et les notions d'hygiène et de médecine les plus indispensables sous un climat équatorial seront l'objet d'une attention toute spéciale.

Le Séminaire est soumis à la haute juridiction de S. G. Monseigneur l'Archevêque de Malines. Les missionnaires qui en sortiront resteront prêtres séculiers Dans l'exercice de leur juridiction, ils dépendront directement de la S. Congrégation de la Propagande. Après les labeurs de leur ministère, ils trouveront, au séminaire, une retraite honorable.

Les fondateurs et les protecteurs de la mission belge du Congo s'efforceront, en tout temps, d'assurer aux missionnaires, au point de vue de l'habitation, de l'alimentation, des moyens de transport, de la durée du séjour en Afrique, les facilités et les ménagements que la prudence chrétienne conseillera et que les circonstances comporteront.

Pour être admis au Séminaire africain, on devra produire l'autorisation de l'Ordinaire, ainsi que des certificats de bonne conduite et d'humanités. Ceux qui se présenteront étant déjà prêtres seront envoyés en Afrique, dès qu'on les jugera capables de commencer avec fruit leur ministère apostolique.

Le prix de la pension annuelle est de 500 fr. Confiants dans la générosité des catholiques belges, dans l'accueil qu'ils ne peuvent manquer de faire à une œuvre entreprise pour la gloire de Dieu et répondant si parfaitement aux grandes vues de Sa Sainteté Léon XIII et de Sa Majesté Léopold II, les supérieurs du Séminaire africain accorderont des remises aux élèves qui, après un certain temps de séjour dans l'établissement, en seront trouvés dignes.

Un prospectus plus détaillé des conditions d'admission et d'entretien dans le Séminaire sera publié ultérieurement. En attendant, les intéressés sont priés de vouloir bien s'adresser à M. le Président, qui se tient entièrement à leur disposition.

J. FORGET,
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,
PRÉSIDENT DU SÉMINAIRE AFRICAIN,
(rue de Namur, n° 229).

Louvain, fête de l'Exaltation de la sainte Croix, 1886.

APPENDICE.

—

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

1886-87.

Publications.

—

Voir le supplément dans le *Liber memorialis*. Les suppléments ultérieurs seront donnés dans l'*Annuaire*, en tête des analectes.

—

Nominations et distinctions scientifiques.

—

P. Willems. — Docteur en droit hon. causa de l'*Université de Heidelberg*, président de l'*Académie royale flamande de langue et de littérature*, correspondant de l'*Académie royale des sciences de Turin*, *prix quinquennal des sciences historiques*.

D. Mercier. — Membre de l'*Académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin*.

E. Reusens. — A obtenu la médaille en vermeil (grand module), décernée par la société française d'archéologie pour services rendus, par ses publications, aux études archéologiques.

M. Michaux.— Membre associé de l'*Académie nationale de Paris*.

P. Van Beneden.— Membre de l'*Académie de Boston*, de l'*Académie de Madrid*, de la *Société impériale des sciences naturelles de Moscou* et de la *Société philomatique de Paris*.

C. BLAS. — Membre de l'*Académie royale de médecine de Belgique*.

N. E. BREITHOF. — Membre correspondant de l'*Institut royal Grand-Ducal de Luxembourg*.

L. HENRY. — Membre titulaire de l'*Académie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique*.

—

ADRESSE

de l'Université catholique de Louvain à M. Chevreul, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle, etc., etc., à l'occasion de son jubilé de cent ans.

—

MONSIEUR ET ILLUSTRE MAÎTRE,

Au moment où vous accomplissez votre centième année, l'Université catholique de Louvain tient à honneur de vous adresser ses félicitations et ses vœux.

Dans votre longue vie et comme incarnée dans votre personne, nous voyons se dérouler tout entière l'histoire de la science qui a fait l'objet de vos labeurs. Par la date de votre naissance, vous nous ramenez à l'époque mémorable de Lavoisier et aux origines même de la chimie. Élève de Vauquelin et disciple non moins illustre que ce grand maître, vous représentez, dans notre temps, cette école célèbre des chimistes naturalistes qui fit tant autrefois pour la connaissance du règne minéral et du règne organique. Contemporain de Dalton et de Davy, de Gay-Lussac et d'Ampère dont vous fûtes l'ami, de Berzélius, de Liebig et de Dumas pour ne citer que des anciens, vous nous rappelez tous les fondateurs de la chimie moderne et avec vous nous assistons au développement progressif de cette branche si importante des sciences humaines.

Lorsqu'évoquant dans vos souvenirs tous ces grands noms du passé, vous contemplez l'immense capital de savoir qu'ils nous ont transmis, vous pouvez vous dire avec le poète : « *et quorum pars magna fui.* » Car votre nom, Monsieur, appartient aussi à l'histoire.

Observateur sagace et consciencieux, expérimentateur habile, travailleur persévérant, penseur judicieux et profond, naturaliste et philosophe, vous avez porté votre attention et jeté de la lumière sur les parties les plus diverses au champ de la science. De vos efforts féconds, sont sortis des travaux qui, en illustrant votre nom, ont encore accru la renommée scientifique de votre patrie et sont devenus une source de richesses pour l'industrie contemporaine.

La liste de vos œuvres est bien longue; pour en montrer la haute valeur, il suffit d'en citer une seule, votre immortel « *Traité des corps gras* ». Cet important travail, fruit de onze années de recherches, est classé depuis longtemps parmi les documents chimiques les plus marquants que nous a légués la première moitié de ce siècle; c'est l'irrécusable témoignage des qualités éminentes du savant qui en fut l'auteur.

L'Université catholique de Louvain, vouée par vocation et par devoir au culte de la science, ne pouvait pas rester étrangère à l'imposante manifestation du sentiment public en votre honneur; elle s'y associe avec enthousiasme et acclame avec transports l'illustre chimiste qui

est une des gloires les plus pures de la science spiritualiste.

Vous aimez, Monsieur, à vous appeler dans un langage modeste qui donne la plus haute idée de l'élévation de votre esprit et de la solidité de votre savoir : le *« Doyen des étudiants »*; vous êtes encore le doyen de cette corporation de savants, célèbre entre toutes qui se nomme l'Institut de France; vous êtes même le doyen des savants du monde entier. Il ne manque plus à votre gloire, dans l'ordre des décannats qu'un seul titre, celui de doyen des centenaires. Nous aimons à nous persuader qu'après tant d'autres, ce suprême et exceptionnel honneur vous est aussi réservé.

Dieu qui est l'auteur de toute force et de toute vie, vous a accordé comme première récompense un siècle d'existence sur cette terre où il vous présente à tous comme un exemple, un encouragement et une leçon vivante. Puisse-t-il longtemps encore vous conserver à notre admiration et à notre affectueux respect!

C'est le vœu sincère de l'Université catholique de Louvain : *ad multos annos*.

Dans ces sentiments, nous vous prions d'agréer, Monsieur et illustre maître, l'hommage de notre plus haute considération.

Le Secrétaire, P. WILLEMS.

LE RECTEUR, PIERAERTS.

—

RAPPORT

sur l'année académique 1885-1886, présenté par Mgr PIERAERTS, recteur magnifique de l'Université.

—

Messieurs les Professeurs,

Messieurs les Étudiants,

Le simple compte rendu de l'année académique écoulée aura l'air d'un plaidoyer en faveur de notre chère *Alma Mater*.

Vous en êtes l'heureuse cause, mes dévoués collègues, par vos travaux et par vos triomphes; et vous, jeunesse bien-aimée, par les éclatants succès dus à vos généreux efforts.

Ou, pour parler plus chrétiennement et avec plus de vérité, c'est à la divine Providence qu'il faut faire remonter l'honneur d'une situation dont le secours d'en haut est le premier et nécessaire artisan. Tous ensemble donc « rendons grâces au Seigneur, notre Dieu : cela est digne et juste. »

Seize cent quatre-vingt-quinze étudiants ont suivi les cours en 1885-86; et ce chiffre eût été bien plus élevé, si nous ne tenions rigoureusement fermé l'accès à la Faculté de philosophie et lettres préparatoire au droit, et à la Faculté des sciences préparatoire à la médecine, à

quiconque, sans exception, n'a pas fait un cours complet d'humanités. L'examen d'entrée, conformément à l'ancienne législation du graduat en lettres, défectueuse en ce point, n'est toléré que pour les jeunes gens qui, pour des raisons sérieuses, se présentent après la troisième latine, en vue de suivre les cours de pharmacie ou de notariat; et chaque année plusieurs récipiendaires ont dû être ajournés ou refusés.

Cette règle suivie avec persévérance fait la force de notre enseignement. Elle a entretenu le milieu solide où se sont formés les six obstinés travailleurs qui viennent de voir leurs mémoires couronnés, et le jeune ecclésiastique déjà très méritant qui a été, le seul de cette année, proclamé, avec 165 points sur 200, lauréat du concours entre tous les docteurs en sciences des diverses universités.

Sur douze bourses de voyage, sept ont donc été attribuées à l'Université catholique (1); et des sept, cinq appartiennent à l'École de biologie, fondée en 1876, dont nous avons vu avec bonheur la puissante vitalité s'affirmer par l'ap-

(1) MM. Gedoelst, E. Gilson, Meunier — Sciences biologiques proprement dites.
MM. Van den Straeten, Moyart — Médecine, Sciences physiologiques et bactériologie.
M. A. Van Biervliet. Sciences physiques et mathématiques
M. Dupriez. Droit public.

parition d'une Revue scientifique spéciale, au sujet de laquelle les auteurs ont déjà reçu les plus grands éloges de l'étranger (1).

Aux nombreux laboratoires qui, à côté des laboratoires obligés de chimie, d'histologie normale et d'anatomie pathologique, ont été créés librement par l'Université depuis la loi de 1876, revient pour une large part le remarquable élan scientifique dont nous recueillons les fruits au sein de la Faculté des sciences et de la Faculté de médecine : laboratoire de microscopie et de biologie cellulaire, laboratoire d'embryologie humaine et comparée, laboratoire pour les manipulations physiques, laboratoire d'électricité appliquée, laboratoire de zoologie, de paléontologie et d'anatomie comparée, laboratoire de physiologie, laboratoire de bactériologie, salle de travail pratique pour l'anatomie humaine, laboratoire de chimie physiologique, laboratoire annexé au service de la clinique interne.

De leur côté, les sociétés scientifiques et littéraires fondées successivement au sein de l'Université, ont également contribué dans une bonne mesure à la vie intellectuelle qui se manifeste

---

(1) *La Cellule.* Recueil de cytologie et d'histologie générale, publié par J.-B. Carnoy, professeur de biologie cellulaire; G. Gilson, professeur d'embryologie, et J. Denys, professeur d'anatomie pathologique, à l'Université catholique de Louvain, avec la collaboration de leurs élèves et de savants etrangers.

chaque jour davantage. Je ne nommerai pas les nombreuses sociétés déjà anciennes (1) et toujours florissantes; je me contenterai de citer en passant quatre sociétés nées d'hier : la *Conférence d'économie sociale* où se traitent si utilement les grands problèmes sociaux de notre temps; la *Société orientale*, où, dans des séances régulièrement suivies, se préparent de sérieux spécialistes; la *Conférence d'histoire* composée de quelques étudiants d'élite qui fouillent les textes originaux les plus abstrus du moyen âge pour s'initier aux sources historiques longtemps ignorées et méconnues, et enfin, la *Société philosophique*, qui achève les connaissances acquises par l'assistance au cours et par le travail personnel, en donnant à l'étudiant, au moyen de discussions hebdomadaires, cette trempe habituelle qu'on appelle l'esprit philosophique.

Ces sociétés, de même que les laboratoires, se trouvent placées sous la direction de maîtres savants et dévoués, qui y font école et y forment

---

(1) Ces sociétés sont :
Met Tijd en Vlijt;
La Société Littéraire ;
L'Émulation ;
La Société Médicale ;
La Société Juridique française et flamande ;
La *Societas Philologa :*
Le Cercle Industriel ;
Le Cercle Agronomique.

des disciples : en sorte que tous les brillants résultats dont nous nous félicitons, ont été préparés par vous, Messieurs les Professeurs, et la jeunesse studieuse vous en est reconnaissante autant que l'Université elle-même.

Vous pouvez être fiers de vos élèves, comme ils sont fiers de tous leurs maîtres; et particulièrement en ce moment :

Fiers de vous, Messieurs les professeurs Michaux et Van Beneden, qui, après les magnifiques fêtes de votre vénérable jubilé de cinquante années d'enseignement, nous apparaissez comme dans une auréole formée à la fois de respect, d'admiration et de gratitude ;

Fiers de vous, M. le professeur Willems, à qui le jury a décerné, dans les conditions les plus honorables, le prix quinquennal des *sciences historiques*, la plus haute distinction qui se puisse accorder, et qui était, cette fois — on le sait — disputée avec un entrain exceptionnel ;

Fiers de vous — et ici j'apostrophe un absent dont le souvenir reste ineffaçable — cher et savant M. Poullet, qui avez vu déposer sur votre tombe aimée, ainsi qu'une couronne d'immortelles, le prix quinquennal d'*histoire nationale* (1), solennel hommage posthume rendu à votre prodigieuse érudition et à votre activité,

---

(1) C'est la huitième fois, croyons-nous, qu'un prix quinquennal a été accordé à un professeur de Louvain.

hélas! trop dévorante. — Que n'a-t-il vécu de plus longs jours, cet excellent Poullet! A lui aussi, comme à notre Van Beneden, on eût pu décerner dans d'autres branches un autre prix Cuvier, récompense suprême, non de quelques travaux particuliers, mais de toute une existence consacrée uniquement aux études par de continuels et éclatants services.

Permettez-moi, MM. les professeurs, d'ajouter à la louange du corps académique, que cinq de nos collègues, en dehors de MM. Poullet et Willems, ont mérité, dans les rapports des deux jurys d'histoire, les éloges les mieux fondés pour leurs œuvres pendant la dernière période quinquennalle : et j'ai, semble-t-il, le droit d'en conclure que les études historiques ne sont présentement nulle part entourées de plus de considération et cultivées avec plus d'ardeur qu'à Louvain.

Je n'ai plus maintenant, pour compléter le compte rendu de l'exercice écoulé, qu'à indiquer les changements et les nominations qui ont eu lieu dans notre corps enseignant :

M le professeur Thimus, à qui son âge déjà avancé et son état de santé commandent le repos, a été admis à l'éméritat. C'était un professeur consciencieux et d'un jugement sûr, qui nous a donné, pendant une longue et honorable carrière, l'exemple de tous les devoirs professionnels et de toutes les vertus chrétiennes.

Le corps Épiscopal a désigné M. l'abbé Forget, professeur d'arabe, pour la présidence du Séminaire africain, complément nécessaire de cette œuvre du Congo, que le Cardinal Lavigerie n'a pas craint d'appeler « en un sens, la plus grande de ce siècle. » Et Son Éminence ajoutait : « Je ne vois rien pour moi, dans notre histoire, de plus élevé que l'initiative et la persévérance vraiment royales qui ont enfin ouvert, de part en part, entre les deux Océans, le continent africain. » Puisse donc le Séminaire africain, sous la présidence de M. Forget, vivre, prospérer et s'étendre près de l'*Alma Mater*, comme ce glorieux Séminaire américain qui a fourni aux missions du nouveau monde tant de prêtres et tant d'évêques aussi distingués par leurs exemples que par leur science!

M. le professeur Vanden Heuvel a été, sur sa demande, déchargé du cours de procédure pénale.

M. Nyssens, nommé professeur ordinaire, ajoutera le cours de procédure pénale à celui de droit pénal et se trouvera ainsi chargé de tout l'enseignement du droit criminel.

Nous ouvrons avec bonheur nos rangs à quatre nouveaux collègues que Nosseigneurs les Évêques nous ont adjoints dans leur réunion de juillet dernier :

MM. Fontaine et A. Van Biervliet, que leurs fonctions de chargés de cours ont mis à même

de justifier pleinement les espérances fondées sur leurs solides études et sur leurs premiers travaux, sont attachés en qualité de professeurs agrégés, le premier à la Faculté de droit, le second à la Faculté des sciences.

M. l'abbé Colinet, docteur en langues orientales, qui depuis quelque temps suppléait M. le professeur de Harlez, entre dans la Faculté de philosophie et lettres avec le titre de professeur agrégé. Il saura — nous en avons l'assurance — faire honneur à son savant initiateur et travailler résolument à ses côtés dans ce vaste domaine des études orientales dont la critique moderne prétend faire un champ clos pour combattre la Religion et l'Église.

Depuis longtemps le notariat réclamait, parallèlement à l'enseignement théorique inscrit dans la loi, un enseignement pratique. Il appartenait à l'Université catholique, qui a toujours été la principale école du notariat belge, d'introduire, la première, cette innovation dans son programme. A cet effet, il va être ouvert pour les aspirants au notariat un cours de *pratique* comprenant deux années d'études. Les candidats notaires qui auront subi avec succès un examen spécial sur la pratique notariale, pourront obtenir le titre de *licencié en notariat*.

M. Maton, fondateur-directeur de la *Revue pratique du notariat* et de l'*École de notariat de Bruxelles*, auteur du *Dictionnaire de la*

pratique notariale, était l'homme le mieux préparé pour commencer à Louvain un enseignement dans lequel il fait autorité et qui rendra les plus marquants services au notariat du pays. Je suis heureux d'annoncer sa nomination de professeur extraordinaire dans la Faculté de droit.

Voilà donc encore un cours nouveau dont l'Université catholique sera dotée, sans aucune obligation légale!

A partir du second semestre prochain, il sera ouvert également, pour les étudiants du doctorat en médecine, une série de conférences de *déontologie médicale* ou devoirs professionnels du médecin; et M. le professeur Colinet inaugurera librement, dans le courant de l'année académique, pour les étudiants déjà au courant des éléments du sanscrit, un cours de langues germaniques anciennes traitées au point de vue de la linguistique indo-européenne, que nous voyons enseignées aujourd'hui dans tous les grands centres scientifiques, à Paris, non moins qu'à Berlin, Leyde et Oxford.

Ceci m'engage à énumérer les autres cours, non exigés par la loi, qui ont été organisés à Louvain, depuis le règne de la liberté de l'enseignement supérieur, les uns obligatoires, les autres facultatifs, dans les cinq Facultés, exception faite des Écoles spéciales et de l'Institut agricole, et sans parler des cours pratiques donnés dans les laboratoires.

Je cite donc : la philosophie supérieure selon saint Thomas, le droit civil ecclésiastique, l'encyclopédie de la philologie, l'histoire contemporaine, le grec moderne, l'archéologie, la paléographie, la grammaire comparée des langues latine, grecque et française, les langues iraniennes à côté des cours déjà existants d'hébreu, de syriaque, de sanscrit et d'arabe, la biologie cellulaire ou étude comparée de la cellule dans les deux règnes, l'urologie, la falsification des denrées alimentaires, la clinique propédeutique, et le droit social dans ses rapports avec la question ouvrière.

De ceci, il ressort que la bienfaisante Loi de 1876 a véritablement donné l'essor aux progrès spontanés de l'enseignement supérieur par les Universités elles-mêmes et dans leur propre sein (1); et ce salutaire mouvement ne fera que s'accentuer, si les programmes officiels ne subissent pas de surcharges et ne sont plus soumis

---

(1) Cette Loi etablit un *minimum*. Les Universités peuvent aller au-dela. C'est ce qu'a fait l'Université catholique, p. ex., en conservant comme obligatoire le cours de grec dans la Candidature en philosophie et lettres, en imposant l'etude de la philosophie aux élèves en pharmacie et aux eleves en notariat, et de plus à ces derniers l'etude du droit naturel, en exigeant des étudiants en sciences une demonstration microscopique et des manipulations physiques, et des futurs médecins, une epreuve pratique de clinique ophthalmologique, la chimie physiologique, l'embryologie, les éléments de bacteriologie, la clinique propedeutique, etc.

à de continuelles modifications, source d'instabilité et de perturbation dans les études.

Au nombre des cours nouveaux, il en est un sur lequel naturellement doit se porter notre attention, dans les circonstances critiques que la Belgique traverse avec toutes les autres nations : j'entends le cours de droit social dans ses rapports avec la question ouvrière, cours fondé, il y a un an, accessible à tous, mais plus particulièrement destiné aux étudiants des Écoles spéciales et de l'Institut agricole.

La question ouvrière est d'un intérêt général; personne n'échappe à l'obligation de s'en occuper; elle porte dans ses flancs l'avenir des peuples et de la société. Les Universités donc ont aussi leur rôle à remplir; et certes l'Université catholique ne saurait rester en arrière.

Or, un des moyens pour elle de contribuer à résoudre le redoutable problème est de former des ingénieurs instruits et religieux, dont l'influence se fasse sentir sur les ouvriers et sur leurs chefs plus immédiats (1).

Les ouvriers se défient presque instinctivement des patrons; les ingénieurs doivent être le trait d'union de la paix, en s'efforçant de gagner la confiance des uns et des autres. Leurs paroles peuvent aplanir bien des difficultés, leurs exemples prévenir bien des excès.

---

(1) Contremaître, porions, etc.

C'est pour cela qu'un cours spécial a été institué, où les futurs ingénieurs soient éclairés sur la question ouvrière, sur les causes du mal et les remèdes à y apporter. Et au courant de ces leçons, on leur dit comment l'ingénieur doit apprendre à connaître ses ouvriers, les traiter avec respect, les aimer; on leur fait voir la grave responsabilité qu'encourent ceux qui parlent aux ouvriers avec injure, hauteur, menace, et le blasphème à la bouche, ou qui, en les obligeant au travail dominical, les poussent au mépris de toute autorité humaine, conséquence inévitable du mépris de Dieu.

J'ai dit et je le répète : l'ingénieur a le devoir d'aimer les ouvriers; il faut, dès l'Université, l'élever dans ce respect affectueux. Généralement nos ouvriers belges sont bons, laborieux, honnêtes, patients. Les mauvaises excitations, la propagande impie; peut-être, en certains cas, les injustes traitements, et sans aucun doute la faim et la misère en ont tristement égaré un grand nombre et les égarent encore. Mais les ouvriers sont-ils les seuls coupables? N'avons-nous pas tous quelque chose à nous reprocher ? Qui est-ce qui retranche une bonne fois de son luxe? Et malgré tous les sinistres avertissements, le luxe ne continue-t-il pas à aller toujours croissant, perpétuelle tentation pour ceux qui n'ont rien et qui souffrent?

Une voix auguste nous a avertis tous, au

début de ce mémorable Congrès social de Liége, qui a été un événement et un bienfait.

Et voici que d'un autre camp une voix ayant aussi autorité s'est élevée pour proclamer la même vérité pratique :

« Quoi de plus choquant — dit M. De Laveleye — que ce contraste entre ceux qui gaspillent en quelques heures la subsistance de cent familles et le dénûment de celles-ci dans leurs tristes demeures? Tout homme qui réfléchit, sera certainement froissé à la vue de tant de luxe à côté de tant de misère. Mais quels sentiments de colère, de révolte, et aujourd'hui hélas! de haine, ce spectacle ne doit-il pas provoquer dans l'âme de ceux à qui un travail incessant n'apporte pas toujours de quoi vivre! »

C'est en vain que les économistes, dans la mesure de leur noble tâche, s'efforceront de détourner l'ouvrier des dépenses inutiles ou excessives, pour stimuler en lui l'esprit de parcimonie, en vue de l'épargne et des institutions de patronage; c'est en vain même que l'État, remplissant son rôle social et après s'être enquis de tous les griefs et de tous les besoins, cherchera à opposer une digue au fléau de l'alcoolisme, favorisera les caisses d'épargne ou de prévoyance, facilitera par des mesures prudentes la création de banques de crédit populaire et de sociétés coopératives, réglera avec la puissance dont lui seul dispose le travail des femmes et

des enfants, et, jusqu'à un certain point le travail même des ouvriers, en surveillant, par exemple, sa sécurité : tout cela n'apportera pas l'apaisement nécessaire et durable, tant que le luxe effréné s'obstinera à étaler ses scandales provocateurs.

L'on s'impose d'autres sacrifices méritoires, je le veux bien; ce qu'il importe aujourd'hui de sacrifier tout d'abord et avant tout, c'est le luxe tel qu'il règne.

Ce sacrifice, nous saurons le faire, non sous l'empire de la terreur que l'avenir doit inspirer, mais au nom de Celui qui se nomme dans la sainte Écriture « le père des pauvres » et pour être agréables à Jésus-Christ qui a été appelé « le fils de l'ouvrier. »

Jésus-Christ! Puisse-t-il reprendre sans délai son action sociale! Il est le vrai pacificateur entre le riche et le pauvre, il est le « roi de la paix. » La douleur *déifiée* par Lui se transforme en objet de respect et d'amour pour celui qui possède, en même temps qu'elle devient supportable à celui qui souffre.

M. Thiers l'a dit éloquemment :

« Cette puissante religion qu'on appelle le christianisme, exerce sur le monde une domination continue; et elle le doit, entre autres motifs, à un avantage que seule elle a possédé entre les religions. Cet avantage, savez-vous quel il est? C'est d'avoir seule donné un sens à

la douleur. La religion qui vint et qui dit : « Il n'y a qu'un Dieu, il a souffert lui-même, souffert pour nous », celle qui le montra sur une croix, subjugua les hommes, en répondant à leur raison par l'idée de l'unité de Dieu, en touchant leur cœur par la *déification* de la douleur. »

Donnons du pain à l'ouvrier ; prenons en main la défense et le soin de ses intérêts matériels ; allons au plus pressé, car la souffrance est réelle et grande. Mais conjointement avec les intérêts matériels, nous devons aussi et surtout nous occuper des intérêts moraux de nos frères souffrants. Il y a un lien si intime entre ces deux classes d'intérêts. « Les deux besoins essentiels de l'homme et les conditions de la paix sociale — ainsi s'exprime M. Le Play — sont l'observation de la loi morale et la sécurité du pain quotidien. »

Nous nous efforcerons donc de procurer et d'assurer à l'ouvrier son pain quotidien et nous lui parlerons de Jésus-Christ et de la morale évangélique.

Quand Jésus-Christ aura repris son empire sur les âmes, quand il aura divinement rapproché les cœurs, alors ce qu'il nomme *sa* paix descendra d'en haut ; alors les *conseils de conciliation et d'arbitrage* fonctionneront avec facilité et efficacement ; alors sera renouée d'une manière stable la chaine qui relie l'ouvrier au maître ; alors il y aura partout de vrais patrons,

c'est-à-dire, dans le sens chrétien du mot, des pères qui veillent sur leurs ouvriers, comme les pères selon la chair veillent sur leurs enfants; alors, sous une forme nouvelle adaptée aux besoins nouveaux, pourront se refaire ces anciennes corporations, au but économique et moral, qui, avec quelques inévitables abus, ont su réaliser de si importants services.

Malgré cela — poignant mystère des souffrances humaines — « il y aura toujours des pauvres parmi nous. » Celui qui a prononcé cette parole, avait l'intuition des hiérarchies sociales dans l'humanité déchue et des compensations célestes. Ce n'est pas une malédiction qu'il a laissé tomber de ses lèvres, c'est un prophétique avertissement.

Il y aura toujours des pauvres parmi nous; mais « bienheureux les pauvres! » Le Christ n'a pas dit : « bienheureuse la pauvreté », comme si celle-ci constituait une félicité sociale, un état enviable d'où il ne faudrait pas chercher à s'élever vers un état meilleur; il a dit : « bienheureux les pauvres! »

Il y aura toujours des pauvres parmi nous; mais grâce à eux, nous pourrons exercer la compassion, faire l'aumône, racheter nos fautes, atteindre la perfection chrétienne : car « si vous voulez être parfaits, allez, vendez tout et donnez aux pauvres. »

Il y aura toujours des pauvres parmi nous;

dire les dépenses exagérées, les plaisirs excessifs et les prodigalités du luxe.

Vous le ferez, car je vous connais; et en le faisant, vous attirerez la bénédiction de Dieu sur vous, sur vos familles, sur l'Université, et sur cette nouvelle année académique que, suivant une vénérable et salutaire tradition, je mets sous la protection immédiate de Marie, notre Patronne et notre Mère.

—

NOTICE
sur l'Institut électrotechnique.

—

L'électricité industrielle, dont l'enseignement est venu se joindre depuis cinq années à celui des autres sciences appliquées qui composent le programme des Écoles spéciales de Louvain, est installée depuis un an dans un bâtiment spécial qui répond aux exigences de la nouvelle arrivée. Le moteur et les dynamos, remisés provisoirement dans une salle trop exiguë, ont été transportés dans le nouveau local, en même temps que des instruments de mesure et des modèles d'appareils venaient s'ajouter à ce premier appoint. Le chef de l'Université, par la création de nouveaux cours et d'une véritable pléiade de laboratoires, a révélé sa sollicitude éclairée pour les sciences et la façon élevée dont il comprend l'enseignement scientifique. Aussi peut-on tenir comme certain que le laboratoire d'électricité, par l'acquisition des instruments et appareils nouveaux, sera tenu au courant des progrès que l'on verra se réaliser dans le domaine de la science électrique.

Actuellement l'*Institut électrotechnique* est installé dans un bâtiment de vingt-trois mètres de longueur sur huit mètres de largeur, dont le rez de chaussée est divisé en cinq salles et un vestibule.

Dans la salle n° 1 sont établis un moteur à gaz

de huit chevaux de force et une pompe rotative qui permet d'envoyer, dans un réservoir établi à l'étage, l'eau d'une vaste citerne remplie par les eaux pluviales. De ce réservoir, l'eau est admise pendant la marche dans l'enveloppe du cylindre, puis retourne à la citerne, où elle se refroidit pour pouvoir servir de nouveau à rafraîchir la chambre d'explosion du moteur. Une courroie communique le mouvement à une poulie calée sur un arbre de transmission, lequel passe par une ouverture ménagée dans le mur pour aller commander les dynamos placées dans la salle voisine.

La salle du moteur contient en outre une grande hotte vitrée munie de cheminées d'aspiration pour le dégagement des vapeurs, et dans laquelle sont disposées les piles et une batterie d'accumulateurs maintenue en charge. La sole des cages, qui est construite en taques de fonte, est portée sur des piliers en maçonnerie reliés par de petites voussettes et entre lesquels sont ménagées des armoires qui servent à remiser les outils du machiniste et les matières nécessaires à l'entretien des machines. La salle est ainsi maintenue dans un état de parfaite propreté.

La salle n° 2 ou des dynamos contient un manège placé sur l'arbre qui reçoit le mouvement du moteur et dont il a été question plus haut. Ce manège peut transmettre par courroie le mouvement à l'une quelconque des dynamos. Celles-ci, surélevées à cinquante centimètres

au-dessus du pavement, sont fixées sur une taque d'assise en bois boulonnée sur un socle en maçonnerie, par l'intermédiaire de semelles en fonte à glissière qui permettent, par la manœuvre de deux vis, d'obvier à l'allongement des courroies pendant la marche.

La dynamo A est une machine Gramme à courants alternatifs, à deux circuits, capable d'alimenter deux lampes-soleil de 25 millimètres. La dynamo B est une machine Gramme à courant continu, type d'atelier ; elle peut exciter la précédente ou marcher pour son propre compte en alimentant des lampes à arc ou à incandescence. La dynamo C est une machine Siemens, à forte intensité et faible potentiel ; elle sert pour les opérations électrochimiques. La dynamo D, qui est une machine Siemens de mêmes constantes que la dynamo B, peut être placée sur le socle quand on en a enlevé l'une des trois précédentes et, à volonté, remplacer la dynamo B, ou s'y ajouter pour les mêmes usages, ou servir avec elle à des expériences sur le transport de la force. La dynamo A peut aussi servir à envoyer des courants alternatifs à distance dans un générateur secondaire. On peut donc réaliser tous les modes connus pour le transport de l'énergie électrique.

Un commentateur suisse, relié aux générateurs de toute sorte, piles ou dynamos aux accumulateurs, à deux tableaux de résistance graduées, aux lignes de l'Institut électrotechnique,

NOTICE
sur le cours de propédeutique.

—

L'exploration précise du malade est un art qui ne peut s'apprendre, comme tous les autres du reste, que par la pratique. Sa connaissance nécessite de plus une longue habitude. Quant à son importance, elle est de tout premier ordre, puisqu'une investigation bien conduite peut seule conduire à un bon diagnostic et par conséquent à un traitement convenable.

Tous ces motifs appelaient la création d'une clinique propédeutique, c'est-à-dire d'une clinique dans laquelle les étudiants sont initiés avec ordre et méthode à tous les procédés que nous possédons pour découvrir la nature et le siége des maladies.

Cette lacune a été comblée en 1884. Le cours de propédeutique comprend trois cours d'une heure et demie par semaine et dure toute l'année. Il est suivi par les étudiants du premier doctorat.

Les leçons sont de deux ordres, les unes sont générales, les autres s'adressent seulement à un petit nombre d'étudiants.

Dans les premières, les étudiants sont initiés aux diverses méthodes dont ils font ensuite eux-mêmes l'application dans les secondes.

De nos jours, ces méthodes sont devenues ex-

cessivement nombreuses et variées. Elles comprennent l'inspection, la palpation, la percussion, l'auscultation, l'examen microscopique, la recherche de certaines bactéries, les réactions chimiques, l'exploration par l'électricité, par les dégagements de gaz, etc.

Leur enseignement est constamment accompagné de démonstrations, et il met à profit toutes les connaissances acquises antérieurement, telles que la physique, la chimie, l'anatomie macroscopique et microscopique, la physiologie, etc.

De plus les lésions constatées sont toujours interprétées au point de vue de la pathologie générale et de l'anatomie pathologique.

Les cours destinés à un petit nombre d'étudiants, prennent plus spécialement le nom d'exercices pratiques. Ils sont intercalés dans les cours généraux, tantôt ils sont plus espacés, tantôt plus serrés, suivant les besoins du moment.

Les étudiants y travaillent deux à deux, sur un sujet indiqué, tel que la délimitation des poumons, la recherche du bacille de la tuberculose, etc.

Grâce à la libéralité de Mgr le Recteur, nous avons pu trouver facilement pour l'exploration corporelle un nombre de sujets en rapport avec les exigences de l'enseignement à Louvain.

Ces exercices se font sous la surveillance constante du professeur. Au début les sujets sont

autant que possible des hommes normaux. Pour tenir en éveil l'attention de l'étudiant, nous avons néanmoins soin de mêler aux sujets quelques individus porteurs de lésions. Ce n'est qu'après avoir pris connaissance de l'état normal, que l'élève est appelé à se familiariser avec l'état pathologique.

Tous les exercices pratiques, de quelque nature qu'ils soient, sont basés sur ce principe.

J. Denys, prof.

NOTICE
sur le laboratoire de bactériologie.

—

Le laboratoire de bactériologie a été installé dans les locaux servant à l'anatomie pathologique.

Son outillage est dès à présent assez complet.

Il comprend, outre les instruments d'optique usuels, un appareil de stérilisation à la vapeur d'eau, les appareils nécessaires à la stérilisation du sérum, une grande couveuse mesurant à l'intérieur plus d'un mètre cube de capacité, et une couveuse d'Arsonval, spécialement destinée aux cultures qui demandent une température absolument constante, et que notre collègue M. A. Van Biervliet a modifiée très heureusement, de façon à en faire le type des couveuses à température invariable.

Le cours de bactériologie comprend toutes les démonstrations nécessaires pour donner à l'étudiant une idée complète de cette science.

Celui-ci y apprend à connaître les différentes méthodes de stérilisation et de désinfection, les procédés pour arriver à des cultures pures, etc. Des ensemencements faits au moyen de l'eau potable et de l'air ambiant, lui font apprécier l'ubiquité des organismes inférieurs. Leur morphologie et leur physiologie générale sont traitées avec les développements voulus.

25

Les microbes pathogènes occupent dans le cours une place spéciale, en rapport avec leur importance, et des inoculations à l'aide de cultures pures, faites en présence des étudiants, achèvent la démonstration de leur valeur pathogénique.

J. Denys, prof.

—

NOTICE
sur les manipulations de physique.

—

L'an dernier, à cette page de l'annuaire, nous rendions compte de l'organisation matérielle de l'institut de physique pratique et nous promettions pour le numéro suivant un rapport sur le fonctionnement du cours et sur le matériel confié aux élèves. Cette réserve nous était imposée par le caractère éminemment nouveau de cet enseignement. Aujourd'hui l'expérience s'est prononcée; cent cinquante élèves ont fréquenté notre laboratoire pendant l'année académique qui vient de finir et ont montré par leurs examens pratiques les fruits que cet enseignement peut produire.

Nous sommes heureux de pouvoir constater que l'initiative hardie de l'*Alma Mater* n'a pas été perdue pour l'enseignement national; dans le cours de l'année écoulée une autre université belge justement estimée pour son amour des innovations heureuses, a inscrit les exercices pratiques de physique à son programme; tout récemment enfin, le conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur, chargé d'élaborer l'avant-projet de révision de la loi de 1876, a résolu de compléter l'examen théorique sur la physique par une épreuve pratique.

Quel est le rôle des exercices pratiques dans l'enseignement de la physique? Telle est la question préalable qui se pose tout naturellement. Ce qui donne à la physique une place à part dans le cadre des sciences naturelles, c'est qu'elle est arrivée à un haut degré de perfection. Des phénomènes en apparence d'ordre tout différent ont pu être ramenés à des causes uniques et bien des chapitres de l'antique science des quatre éléments pourraient se déduire d'un petit nombre de principes fondamentaux. Toutefois cette méthode de déduction ne convient pas à l'enseignement. Comme le dit en termes énergiques un des plus éminents physiciens de notre temps dans l'introduction de son cours de l'école polytechnique : « poser à priori des résultats » généraux auxquels les physiciens ne sont » arrivés qu'après une étude longue et difficile, » c'est presque de la mauvaise foi, c'est vouloir » cacher le chemin qui conduit du fait au prin» cipe, c'est dans tous les cas priver l'auditeur » des moyens de résoudre les mêmes difficultés » dans des cas analogues. »

La méthode la plus naturelle et aussi la plus efficace, la seule efficace est celle qui s'inspire de l'histoire de la physique. Il faut en quelque sorte faire naître la science devant l'élève en lui présentant la succession des faits dont l'observation a formé peu à peu la doctrine scientifique. Parmi ces faits, qui généralisés constituent les

lois physiques, il en est d'une importance capitale, véritables pierres angulaires de l'édifice. On pourrait demander aux exercices pratiques de graver profondément dans la mémoire ces faits primordiaux ; mais il nous semble que d'une manière générale c'est plutôt là le but auquel doit tendre un cours de physique expérimentale sainement entendu.

Le but propre des exercices pratiques est d'enseigner l'art de l'expérimentation ; l'élève doit apprendre au laboratoire à choisir ses instruments d'après les travaux à faire, il doit s'habituer à discerner le degré de précision qui convient à telle ou telle mesure en particulier, il doit apprendre surtout à discuter les résultats obtenus ; nos sens sont imparfaits, nos instruments ne réalisent jamais rigoureusement l'idée qui a présidé à leur conception ; s'il est facile de comprendre que des résultats obtenus dans ces conditions sont approximatifs, il est parfois moins aisé d'évaluer le quantum de cette approximation. Cette évaluation est pourtant indispensable si l'on veut obtenir des résultats qui demeurent et dignes de prendre place parmi les données de la science.

Les élèves qui suivent notre cours de manipulations se destinent pour la plupart à la carrière médicale ; les applications qu'ils auront à faire de la physique sont de deux sortes : il leur faudra d'abord déterminer des propriétés phy-

siques caractéristiques de l'état normal ou pathologique, il leur faudra ensuite en thérapeutique faire agir certains agents physiques avec une intensité susceptible d'être graduée et mesurée. Ces considérations nous ont engagé à ne faire entrer dans le cadre de nos manipulations que des vérifications de lois et des mesures d'unités et de constantes physiques. D'ailleurs ce choix particulier de travaux nous paraît bien approprié à la disposition d'esprit des commençants. Sans doute le savant de profession peut fixer son attention sur des détails en apparence minimes; mais l'étudiant en sciences naturelles qui a sondé du regard le volumineux programme offert à son activité, se contente trop souvent d'apporter au laboratoire un esprit purement réceptif et il lui faut pour le stimuler au travail un but nettement défini.

La détermination de la densité des solides et des liquides méritait par sa simplicité relative d'ouvrir la série des travaux pratiques. Il n'est pas d'exercice plus propre à enseigner la précision et surtout à faire comprendre la nécessité d'une précision que nous appellerons homogène, signifiant par là que les résultats partiels qui concourent à un résultat général ne doivent introduire dans celui-ci que des erreurs individuellement du même ordre de grandeur. L'application du principe d'Archimède à l'aréométrie nous a fourni le sujet d'un second exercice. La

construction et la graduation du thermomètre ne pouvaient être omises; la vérification des points fixes, l'étude du calibrage sont autant d'opérations aussi nécessaires que souvent négligées. L'importance des densités de vapeur dans la théorie chimique moderne nous a décidé à initier les élèves aux méthodes d'Hofmann et de Dumas. Citons encore la calorimétrie rarement saisie par la moyenne des élèves dans un cours théorique, et qui devient au contraire d'une irrésistible simplicité sur la table du laboratoire.

L'importance de l'électricité dans la thérapeutique moderne nous faisait un devoir de développer largement cette partie de notre cours pratique. C'est ici surtout que l'étude méthodique et sagace des instruments et des méthodes donne des résultats d'une portée remarquable. On se plaît trop souvent à dire que la nature a concentré tous ses caprices sur cette branche de la physique et qu'elle se plaît à nous mystifier par de continuelles surprises. Les immortels travaux d'Ohm ont montré depuis longtemps qu'en électricité comme ailleurs, la nature n'a pas de secrets pour ceux qui vivent dans son intimité. Que l'on se rende bien compte des trois notions fondamentales d'intensité de résistance et de force électro-motrice, que l'on saisisse nettement la relation qui unit ces trois quantités dans la loi d'Ohm et l'on sera bien près de se sentir

maître d'une science aussi simple que féconde en applications. La préparation des couples voltaïques et l'application de la règle d'Ampère sur le sens du courant, la mesure et la comparaison des résistances, la mesure des résistances intérieures des éléments et des batteries, la comparaison des forces électro-motrices, la vérification des lois de l'électrolyse, l'étude qualitative et quantitative des courants induits, la mesure des températures au moyen des couples thermoélectriques, telle est la part de l'électricité dans nos manipulations. La troisième section du cours est consacrée à l'optique; parmi les exercices qu'elle comprend citons : la mesure des indices de réfraction, la détermination des foyers et du grossissement des lentilles et des miroirs sphériques, la mesure des grossissements du microscope, l'analyse spectrale, enfin l'étude de la polarisation rectiligne et rotatoire avec application de cette dernière au titrage des liqueurs sucrées.

Il nous reste à dire un mot des instruments mis entre les mains des élèves. Les instruments que l'on rencontre dans la plupart des collections n'ont pas été créés en vue du laboratoire d'enseignement. Ce qui caractérise leur construction c'est le souci de la précision et de la sensibilité. On ne peut atteindre ce résultat sans augmenter le prix de revient ni sans amener souvent une complication notable dans l'agencement des diverses parties. C'est là un double

défaut au point de vue spécial où nous nous plaçons, car d'une part il sera toujours difficile de multiplier le nombre des types d'un instrument coûteux et d'autre part l'idée qui a présidé à la conception d'un instrument ne transparaît pas assez clairement à travers une réalisation trop finie et trop savante. D'ailleurs la supériorité des instruments à grande sensibilité disparaît au laboratoire d'enseignement; il n'est pas besoin d'une expérience bien longue pour savoir que le talent de l'expérimentateur doit être proportionné au degré de perfection des appareils, et l'on comprend sans peine que des observateurs novices introduiront dans leurs opérations des erreurs personnelles bien supérieures aux erreurs instrumentales. En résumé, du moment qu'il ne s'agit que d'enseigner des méthodes et d'apprendre l'art de réaliser une conception théorique, la précision et la sensibilité sont des qualités secondaires; il faut avant tout des instruments simples et portant autant que possible tous leurs organes à la surface.

Les considérations qui précèdent nous ont amené à créer pour le service de nos manipulations un matériel spécial. Ce matériel nous l'avons réalisé dans notre atelier au moyen d'un outillage relativement simple et en nous aidant des ressources de l'industrie locale. Il serait long et fastidieux de décrire ici des instruments dont le mérite ne s'apprécie d'ailleurs que par l'usage,

il nous suffira de dire que les différents groupes d'élèves travaillant isolément arrivent toujours à des résultats très sensiblement concordants.

Nous ne saurions terminer cette notice sans adresser nos remerciements à Mgr le Recteur, dont l'appui bienveillant nous a permis de mener à bonne fin une entreprise qui n'était pas exempte de difficultés; si, comme nous nous plaisons à l'espérer, nous avons pu faire une œuvre utile à la jeunesse universitaire, nous en sommes redevables à celui qui s'est toujours montré le ferme soutien de l'enseignement pratique à l'Université.

A. Van Biervliet.

—

TABLE DES MATIÈRES.

—

PRÉLIMINAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE.